



HAL
open science

Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse : l'émergence d'une urbanité sportive ?

Fabrice Escaffre

► **To cite this version:**

Fabrice Escaffre. Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse : l'émergence d'une urbanité sportive ?. Géographie. Université Toulouse le Mirail - Toulouse II, 2005. Français. NNT: . tel-00080781

HAL Id: tel-00080781

<https://theses.hal.science/tel-00080781>

Submitted on 20 Jun 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université de Toulouse II – Le Mirail
Département de Géographie, Institut Daniel FAUCHER
Centre Interdisciplinaire de Recherche Urbaine et Sociologique (CIRUS)
Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines (Cieu) (UMR 5193 du CNRS)

Espaces publics et pratiques ludo-sportives à Toulouse

L'émergence d'une urbanité sportive ?

Thèse de doctorat de Géographie-Aménagement du territoire

Présentée et soutenue publiquement par

Fabrice ESCAFFRE

Le 6 décembre 2005

Sous la direction de

Robert MARCONIS

Jury :

Jean-Pierre AUGUSTIN, Professeur de Géographie, Université Bordeaux III (Rapporteur)

Nadine HASCHAR-NOE, Maître de conférence en STAPS, Université Toulouse III

Marie-Christine JAILLET, Directrice de recherche au CNRS, Directrice du CIRUS-Cieu,
Université Toulouse II

Robert MARCONIS, Professeur de Géographie, Université Toulouse II

Jean-Paul VOLLE, Professeur de Géographie, Université Montpellier III (Rapporteur)

Daniel WEISSBERG, Professeur de Géographie, Université Toulouse II

Je tiens à remercier M. Robert Marconis pour le soutien et l'intérêt qu'il a porté à cette recherche. Je remercie également Mme. Marie-Christine Jaillet pour l'accueil et les conditions de travail dont elle m'a permis de bénéficier au CIRUS-Cieu. Merci aussi aux membres de cette équipe avec qui des collaborations enrichissantes se sont nouées. Que soit assuré de ma gratitude, M. Jean-Paul Clément qui m'a permis de prendre part à plusieurs séminaires organisés par l'équipe SOI.

Merci enfin aux sportifs m'ayant accordé un peu de leur temps.

Qu'au-delà de ces remerciements, toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné durant ces quatre années de doctorat soient assurés de ma sincère reconnaissance.

SOMMAIRE

| | |
|--|------------|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| PREMIERE PARTIE - LES ESPACES PUBLICS SUPPORTS D'USAGES SPORTIFS: UN OBJET DE RECHERCHE POUR ETUDIER LA VILLE..... | 10 |
| CHAPITRE 1: Les espaces publics en ville : un enjeu urbain | 13 |
| 1. L'espace public : objet géographique et enjeu urbain..... | 14 |
| 2. L'espace public : caractéristiques spatiales, juridiques et politiques..... | 19 |
| 3. Les rôles des espaces publics dans la ville..... | 31 |
| CHAPITRE 2: Les sports dans la ville | 45 |
| 1. Les principales caractéristiques du sport « traditionnel » | 45 |
| 2. Les espaces du sport | 50 |
| 3. Etudier les espaces du sport..... | 56 |
| CHAPITRE 3: Les usages ludo-sportifs des espaces publics :des pratiques urbaines..... | 67 |
| 1. Les pratiques ludo-sportives autonomes, le sport et la société des loisirs | 68 |
| 2. Les espaces publics accueillant des activités ludo-sportives | 92 |
| 3. Les interactions sportives en public..... | 99 |
| CONCLUSION..... | 105 |
| DEUXIEME PARTIE: LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS A TOULOUSE..... | 107 |
| CHAPITRE 4: L'enquête de terrain : ses objectifs, ses méthodes et son environnement..... | 109 |
| 1. La logique générale de l'enquête : une entrée par l'espace dans l'étude des espaces publics supports de pratiques ludo-sportives | 110 |
| 2. Doutes et opportunités : la Rando Roller et les city stades, des compléments à l'échantillon étudié..... | 122 |
| 3. Le terrain d'enquête : Toulouse et son agglomération..... | 125 |
| CHAPITRE 5: Environnements, ambiances et usages des lieux publics sportifs à Toulouse | 132 |
| 1. Les lieux publics sportifs péricentraux | 133 |
| 2. Les espaces publics sportifs en situation intermédiaire | 156 |
| 3. Les lieux publics sportifs périphériques | 170 |
| 4. Un espace mobile : la Rando Roller | 188 |
| CHAPITRE 6: Approche socio-spatiale générale des lieux de pratique ludo-sportive à Toulouse | 196 |
| 1. Présentation de l'enquête par questionnaire | 197 |
| 2. Caractéristiques socio-spatiales des lieux de pratique ludo-sportive urbaine..... | 210 |
| 3. La Rando Roller..... | 230 |
| CONCLUSION..... | 244 |

| | |
|--|--------------|
| TROISIEME PARTIE: LES RAPPORTS DES SPORTIFS URBAINS AUX LIEUX, AUX AUTRES ET A LA VILLE: L'URBANITE SPORTIVE ET SES LIMITES | 246 |
| CHAPITRE 7: | |
| Les rapports aux lieux : Perceptions sensibles et représentations spatiales des sportifs urbains | 248 |
| 1. Structuration des espaces de pratique | 249 |
| 2. Les relations formes/usages | 257 |
| 3. Perceptions sensibles et représentations spatiales dans les lieux sportifs étudiés..... | 263 |
| CHAPITRE 8: | |
| Les relations aux autres dans les espaces publics : gestion des interactions interindividuelles et gestion des usages | 274 |
| 1. Les rapports aux autres : neutralité, convivialité et mise en scène de soi | 275 |
| 2. Des conflits d'usages et leurs gestions..... | 287 |
| 3. Des conflits d'intérêts ou la question des la place des pratiques ludo-sportives dans la ville | 304 |
| CHAPITRE 9: Pratiques ludo-sportives autonomes, divisions sociales du sport et de la ville..... | 320 |
| 1. Les divisions sociales des pratiques ludo-sportives à Toulouse | 321 |
| 2. Des territoires et des territorialités sportives socialement différenciés..... | 332 |
| 3. Des espaces publics pour des rencontres sportives..... | 362 |
| CONCLUSION..... | 370 |
| CONCLUSION..... | 372 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 375 |
| ANNEXES..... | 386 |
| TABLE DES FIGURES..... | 409 |
| TABLE DES TABLEAUX | 412 |
| TABLES DES ANNEXES | 413 |
| INDEX DES AUTEURS..... | 414 |
| TABLE DES MATIERES | 44166 |

INTRODUCTION

Il n'existe plus aujourd'hui de politique urbaine sans prise en compte des espaces publics. L'attention à ces lieux du lien social est partout affichée. Les pouvoirs publics ont compris que les attentes étaient fortes en ce domaine et cela débouche sur des réalisations contrastées. Ici, pour redynamiser la vie d'un quartier, on réaménage une place en diminuant la circulation automobile. Là, le revêtement d'une rue est refait et du mobilier urbain est posé car on souhaite en augmenter la fréquentation pour améliorer l'activité commerciale. L'attrait pour les espaces publics est tel que des investisseurs privés y répondent aussi en fabriquant de toutes pièces des simulacres de rue et de place dans les centres commerciaux ou en proposant des résidences fermées ménageant des espaces collectifs dont les petits parcs paysagers sont les plus fréquents.

Dans ces réalisations, les conceptions des espaces publics mises en œuvre sont bien souvent pauvres car seulement orientées par des préoccupations fonctionnelles, commerciales, patrimoniales voire sécuritaires. En effet, la prégnance de la question des transports, en particulier celle de la place de l'automobile, incite à l'aménagement d'espaces publics qui ne sont que des lieux de circulation et/ou de stationnement. Si dans les centres villes ce type de démarche devient plus rare, il n'en est pas de même dans les périphéries urbaines construites autour de l'usage de la voiture individuelle. De la même manière, le succès des centres commerciaux de périphérie semble parfois influencer les responsables de la gestion des espaces publics de centre ville dans le sens d'une plus grande « commercialisation ». La réalisation de rues piétonnes devenant alors un prétexte à l'aménagement d'artères monofonctionnelles dans lesquelles seul le vitrinage mobile est possible. Cette logique va souvent de pair avec une mise en écrin des centres traduisant certes une attention plus grande au paysage et au patrimoine, mais surtout la volonté d'un jeu sur l'image de la ville en direction des décideurs et des touristes principalement. Enfin, ces différents types d'action sur les espaces publics accordent une place toujours plus importante à la sécurité dans ses diverses formes. Il s'agit d'abord de la sécurité « routière » et dans ce cas, la diminution du nombre des accidents et la protection des usagers les plus fragiles, piétons et cyclistes, est une priorité. Mais le « sentiment d'insécurité » est aussi combattu. Cela conduit à des réalisations et à des actions allant de l'éclairage des rues sombres, aux patrouilles de la police. Des procédés et des procédures plus directs sont aussi mis en œuvre tel les déplacements de personnes vivant dans la rue, l'apposition de mobilier urbain dissuasif voire l'installation de la vidéosurveillance. Ces préoccupations sécuritaires

allant parfois jusqu'au paradoxe qui consiste, pour garantir aux riverains la jouissance d'un lieu public, à y installer des grilles pour en interdire l'accès.

Or, les espaces publics ne peuvent être limités à de telles conceptions. Les rues, les places ou encore les jardins sont en effet bien autre chose que de simples espaces libres. Ils renvoient fondamentalement à la symbolique politique, ils constituent au quotidien et pour tous, cette « chose publique » propre à l'existence de régime démocratique et républicain. Ceci se traduit d'ailleurs par la multiplicité des usages prenant place dans ces lieux ouverts à tous. De la richesse potentielle de la rencontre de tous ces usagers, mais aussi des conflits possibles entre eux, découle l'ambiance propre aux espaces publics, faite d'un mélange d'animation conviviale et de gêne plus ou moins acceptée. Au-delà de ces dimensions générales, les espaces publics sont tous aussi des lieux spécifiques. Du fait de leurs paysages singuliers, de leurs usages et des publics qui les fréquentent, il n'est pas une rue qui ressemble à une autre. La dialectique proximité/ouverture joue beaucoup dans cette différenciation, les rues les plus importantes des centres villes étant plus ouvertes alors que celles des quartiers excentrés fonctionnent plus à l'échelle de la proximité. Cela peut d'ailleurs parfois conduire des lieux publics de droit à ne plus vraiment l'être dans les faits, une communauté se les appropriant à l'exclusion des autres. Ainsi, dimension politique, rencontre et diversité, en se mêlant, produisent des espaces publics bien différents de ceux pensés selon les conceptions réductrices aujourd'hui souvent mises en œuvre.

Une étude des espaces publics urbains, dans une perspective et avec les outils de la géographie sociale, est à même d'appréhender et de mettre en évidence leurs différents aspects. Ils posent bel et bien une question sociale centrale, aux implications spatiales d'importance, qui est celle des manières et des lieux où se joue une partie décisive de la constitution en société urbaine des groupes d'individus habitant une ville. Cet enjeu social peut d'autant mieux être étudié que ce courant de la géographie dispose d'outils conceptuels à même d'être ici mobilisés efficacement. Les notions d'espace vécu mais aussi de territorialité permettent d'entrer dans l'analyse des espaces publics et de leurs usages pour observer quels liens s'y tissent au quotidien et de quelles manières.

L'importance de ce liant social premier explique pourquoi la question des espaces publics est au cœur des principaux champs de la recherche urbaine. Elle est centrale dans un débat aussi général que celui opposant les tenants de la ville dense à ceux de modèles plus étalés (Lévy, 2004). On la retrouve aussi dans les travaux sur les quartiers urbains dits « en difficulté ». Il y est souligné l'échec des espaces publics tels que les a conçus l'architecture fonctionnaliste c'est-à-dire en séparant les fonctions urbaines et les circulations pour supprimer la rue (Joly, 1995). De même il est

impossible de réfléchir aux questions des mobilités urbaines sans tenir compte de la publicité des lieux où elles se déploient. Cela donne notamment à la thématique de l'accessibilité un éclairage différent. On voit alors comment ce thème peut déboucher sur des analyses plus précises s'attachant, par exemple, à étudier l'accès des lieux publics aux personnes ayant un handicap. Ainsi d'interrogations générales à des questions plus spécifiques, la problématique de l'espace public possède-t-elle un statut majeur dans la recherche urbaine parce qu'elle renvoie à un questionnement aussi capital que complexe : qu'est-ce qui se joue dans les espaces publics qui les rendent si fondamentaux en ville ? Un premier niveau de réponse permet de dégager deux processus en interrelation. Dans les espaces publics se jouent d'abord des coprésences entre individus, autrement dit des relations à l'altérité dans toute leur complexité. Elles prennent la forme d'interactions gestuelles ou verbales reposant sur la mise en visibilité des interactants entre eux et devant un public. L'autre processus à l'œuvre dans les espaces publics est composé d'un ensemble de rapports aux dimensions matérielles, sensibles et idéelles des lieux publics. Ces deux dynamiques induisent d'autres interrogations quant à la nature et aux formes des interactions interindividuelles ou encore à propos des liens unissant relations aux autres et rapports aux lieux. Les réponses idéalisantes ou déterministes ne peuvent être jugées satisfaisantes. Ainsi, n'y a-t-il pas que des côtoiements agréables dans les espaces publics et les formes de ceux-ci n'induisent pas toujours les usages attendus. Il semble plutôt que ce qui s'y joue de fondamental relève de l'ordre de l'accommodement aux autres et aux lieux.

Cette recherche repose donc sur une hypothèse centrale qui consiste à concevoir l'accommodement comme une composante majeure du lien social se construisant au quotidien dans les espaces publics. Plus précisément, cet accommodement médiatisant les rapports aux formes urbaines et les relations entre les usagers des espaces publics se construit aussi à partir de l'existence de la loi, en l'occurrence ici du droit du domaine public. La loi joue en établissant des limites aux comportements et aux usages des lieux publics. Mais en retour, ces comportements et ces pratiques se jouent aussi de la loi en cherchant à se ménager des marges de manœuvre plus ou moins transgressives au regard du contenu des textes et de leur esprit.

Mettre à l'épreuve cette hypothèse impliquait de choisir un objet d'étude précis. Compte tenu du nombre des espaces publics dans une ville et de la multitude de leurs usages il était nécessaire de faire un choix. Ce choix s'est porté ici, d'abord sur la ville de Toulouse et ensuite sur les lieux publics qui y accueillent des pratiques ludo-sportives. Ce type d'espace public, présent dans le centre ville comme dans le périurbain, se retrouve aussi dans les faubourgs et les cités d'habitat social. Il possède des formes variées et accueille des usages différents. Ainsi des places

sont utilisées par des adeptes du roller, des parcs par des sportifs venant y faire leur jogging et des bases de loisirs par des joueurs de football. Hier encore relativement rares, ces usages se sont développés et occupent aujourd'hui une place importante dans la ville. En observant les pratiques ludo-sportives dans les lieux publics où elles se manifestent, il s'agit en fait de mettre en évidence des espaces vécus et des territorialités dont on fait l'hypothèse qu'ils doivent beaucoup à cette dimension publique de l'espace. Cela permet de poser des questions quant aux rapports qu'entretiennent les sportifs avec leur lieu de pratique. Se limitent-ils à une conception fonctionnelle ? Quelles représentations s'en font-ils ? Dans quelles limites les formes urbaines influencent-elles leurs usages ? Mais, il est aussi possible d'étudier les relations des sportifs entre eux et avec les autres usagers. Comment se construisent-elles entre logiques de regroupement affinitaire et côtoiements aléatoires ? Qu'en est-il des conflits d'usage dans les lieux publics sportifs ?

L'hypothèse précédente et les interrogations qu'elle pose, en invitant à déconstruire le lien socio-spatial produit par les usages ludo-sportifs des espaces publics, amènent à formuler une autre hypothèse. Elle correspond à l'idée que les usages ludo-sportifs des espaces publics, traduisant des relations renouvelées aux lieux et aux autres, sont porteurs d'une forme réinventée d'urbanité. Ils traduisent ainsi, sur le mode ludique, loin des conceptions réductrices et des modèles imposés, une attirance vers les lieux publics porteuse de découverte de la ville et de l'altérité. Pour autant, en évitant le piège qui consisterait à les considérer comme un remède en soi aux maux de la ville, les pratiques ludo-sportives sont aussi affectées, par exemple, par les logiques de divisions sociales qui structurent aujourd'hui fortement la ville remettant en question justement sa capacité à produire encore du lien social. Ainsi donc si l'urbanité sportive existe et est un élément d'enrichissement des usages des espaces publics, elle n'en a pas moins des limites dont il convient de ne pas oublier l'existence.

Les pages qui suivent étayent d'abord la conception des espaces publics tels qu'ils viennent d'être abordés en étudiant leurs différents attributs spatiaux, juridiques et politiques avant que ne soient précisées leurs fonctions dans la ville, notamment au regard de leur statut de supports de multiples interactions en public (chapitre 1). C'est ensuite l'objet précis de cette recherche qui est abordé. Les pratiques ludo-sportives urbaines sont d'abord contextualisées à partir d'une présentation des liens unissant la ville et le sport (chapitre 2), puis elles sont étudiées dans leurs spécificités, en s'attachant particulièrement aux espaces publics dans lesquels elles ont lieu et au rôle social qu'elles y jouent (chapitre 3). Le cadre de l'analyse ainsi posé et après que les choix méthodologiques ayant guidé le travail de terrain aient été explicités (chapitre 4), c'est l'étude des

espaces publics sportifs à Toulouse qui est abordée. D'abord replacés dans leur environnement (chapitre 5), les lieux retenus sont ensuite étudiés à partir des résultats d'une enquête par questionnaire reprenant les grands axes d'interrogation qui viennent d'être présentés (chapitre 6). Mieux connus, les espaces publics sportifs de Toulouse peuvent enfin être considérés à partir des discours recueillis auprès de leurs usagers sportifs. Leur analyse est successivement cadrée sur les rapports aux formes urbaines (chapitre 7) et sur les relations sociales (chapitre 8). Elle permet de soutenir l'hypothèse de l'existence d'une forme sportive d'urbanité. Les limites de celle-ci, relevant de la division sociale du sport ainsi que de celle de la ville, sont enfin mises en évidence (chapitre 9)¹.

En dernier lieu, il convient de préciser que placer cette recherche dans le champ de la géographie sociale ne limite pas les références à d'autres courants de pensée, y compris en dehors de la géographie. L'attention aux usages quotidiens de la ville est la base de cette étude. Elle renvoie à des conceptions de « *l'humanisme phénoménologique* » qui permettent à G. Di Méo de présenter « *la praxis individuelle et sociale* » comme recélant « *le secret de l'intelligibilité de l'espace social et de ses dimensions territoriales* » (Di Méo, 1998, 11). L'étude de la quotidienneté et la focalisation à l'échelle « micro » doit aussi beaucoup à la microsociologie, en particulier à l'étude des relations en public (Goffman, 1973, 1974). Cette manière de considérer les rapports sociaux accorde en effet l'importance nécessaire à ce qui se joue dans les situations de coprésence pour comprendre que dans les espaces publics urbains, les moindres signes ou gestes sont signifiants. Mais, et là reviennent les dimensions spatiales et critiques de la géographie sociale, tout ne se joue pas dans les interactions. Celles-ci sont localisées et ce n'est pas sans importance. Les sites et les situations dans lesquels elles ont lieu les influencent au moins partiellement. Ainsi la dimension spatiale des faits sociaux n'est-elle pas simplement la projection spatiale des rapports sociaux, elle participe à la production des dynamiques sociales qui l'ont construite, en les entretenant ou en s'y opposant. De plus, les interactions ne sont pas indifférenciées quels que soient les acteurs qu'elles mettent en présence. Si quelque chose se joue toujours dans l'interaction ici et maintenant, c'est dans les limites des déterminants sociaux qui caractérisent les interactants.

Influencée par ces courants, cette étude a fait le choix de se focaliser sur quelques espaces publics d'une seule ville et d'y réaliser une enquête « intensive ». Celle-ci permet d'aller au fond de la compréhension des lieux et des usages étudiés, mais présente le désavantage d'être très « située ». Ceci constitue une limite d'importance pour cette recherche qui n'a pas retenu l'option de la

¹ Sauf mention contraire, les figures (cartes, graphiques, photos) et les tableaux illustrant ces neuf chapitres ont été réalisés par l'auteur.

comparaison entre des villes différentes et qui n'a pas non plus abordé toutes les pratiques ludosportives urbaines. Les dernières apparues ou réapparues à Toulouse comme le monocycle ou l'escalade urbaine n'ont pas, par exemple, été étudiées.

PREMIERE PARTIE

**Les espaces publics supports d'usages sportifs :
un objet de recherche pour étudier la ville**

Depuis plus d'une dizaine d'années, l'espace public est en question dans le champ des sciences de la ville (Joseph, 2002). A son origine, cette effervescence est certainement très liée à la volonté de rompre définitivement avec la production de la ville telle qu'elle était pensée et réalisée jusqu'au milieu des années 1970. Elle se nourrit ensuite de la crise de la ville, les recherches et les aménagements réalisés ayant, pour une large part, l'ambition d'y remédier en travaillant non plus seulement sur le logement mais plus largement sur la ville et ses espaces publics. A ces deux dynamiques s'ajoutent évidemment les logiques d'embellissement des villes en général et de leur centre en particulier qui, dans un contexte de concurrence inter-métropolitaine accrue, se sont avérées particulièrement puissantes.

La présente étude s'inscrit dans ce champ puisqu'elle a pour objectif général d'appréhender la ville en étudiant ses lieux publics. Une telle orientation de recherche s'explique par la volonté de croiser deux logiques d'études directement liées aux grandes directions de la recherche sur les espaces publics telles qu'elles viennent d'être succinctement rappelées. La première consiste à passer de l'analyse de l'habitat à celle de l'habiter, elle propose donc de réfléchir sur la ville non à partir des seuls espaces de la fixité que sont les logements mais en s'intéressant aux espaces publics en tant que lieux du mouvement. La seconde logique d'étude invite à prendre toute la dimension de la notion d'« *effet de lieu* » (Di Méo, 1998, 82) pour considérer les espaces publics d'un point de vue micro-géographique. L'intérêt se porte alors sur l'observation approfondie de leurs formes et de leurs usages. Ses formes et cette multitude de pratiques socio-spatiales sont abordées comme autant d'éléments qui renseignent sur la ville et sur les figures qu'y prend l'urbanité.

Dans la première partie de cette recherche, seront d'abord précisés certains présupposés sur lesquels repose cette ambition générale. En effet l'emploi même de l'expression « espace public », pour aussi répandu qu'il soit, n'exonère pas de montrer en quoi ces lieux peuvent être des objets géographiques ou de rappeler les principaux éléments de définition juridique de ce type d'espace urbain. Ce dernier point n'épuise pas l'analyse : l'espace public doit être étudié du point de vue de la philosophie politique. Loin d'être un artifice théorique, ce passage est central dans la mesure où c'est largement à partir de cette discipline que l'expression « espace public » s'est diffusée dans le champ des sciences sociales. Enfin, pour pouvoir aborder la question des usages des espaces publics, les principaux apports de la microsociologie sont présentés. Ils permettent d'insister sur l'importance sociale des interactions en public et sur leurs spécificités lorsqu'elles ont lieu dans les espaces publics. Ces considérations débouchent sur la précision des rôles joués par les lieux publics à différents niveaux du fonctionnement des espaces urbains.

Ce cadre théorique posé, il convient de se demander de quelle manière il est possible de répondre efficacement à l'ambition générale de cette recherche sans se perdre au milieu de la multitude des lieux publics et du foisonnement de leurs usages. Cette interrogation conduit à faire le choix de réduire l'étude envisagée à un type d'espace public. Il s'agit en l'occurrence de ceux dans lesquels ont lieu des pratiques sportives auto-organisées. Pourquoi un tel choix? C'est à partir de cette question que s'organisent les deuxième et troisième chapitres de cette partie. Les liens multiples de la ville et du sport y sont présentés. L'analyse s'arrête aussi sur la manière dont ils ont pu être étudiés par la géographie. Après avoir rappelé les relations entre le développement des pratiques sportives et l'avènement d'une société des loisirs, les espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives autonomes sont analysés. En lien avec les spécificités de ces activités, il est d'abord question d'en proposer une typologie avant de considérer les particularités des interactions sportives en public. Enfin, en résonance avec les développements généraux sur les espaces publics et leurs rôles dans la ville, c'est le rôle social des usages ludo-sportifs des espaces publics qui sera envisagé.

CHAPITRE 1

Les espaces publics en ville : un enjeu urbain

L'espace public est l'objet de nombreuses analyses dans le champ des sciences sociales. Plus largement, il est aussi interrogé par les architectes-urbanistes ou encore par les spécialistes du droit du domaine public. Ces études adoptent des points de vue différents et ne s'appuient pas sur une acception commune de la notion d'espace public. Pour autant, elles le considèrent toutes comme un enjeu. Il l'est en tant que lieu par excellence d'interaction sociale ou en tant que bien public appartenant à la collectivité et accessible à tous ; il l'est encore si l'on considère que ces formes ne sont pas totalement neutres et influencent, sans les déterminer complètement, les pratiques sociales qui s'y localisent. Cette importance de l'espace public peut aussi être mise en évidence s'il est étudié comme un espace médiatique dans lequel se produisent des communications et des mises en visibilité. Ces enjeux semblent aujourd'hui d'autant plus aigus que l'on étudie l'objet « espace public » dans le contexte urbain. Les dynamiques sociales et spatiales de transformation des villes ont en effet un impact sur les lieux publics et ceux-ci, en retour, participent de l'entretien de ces évolutions.

L'espace public construit en tant qu'objet géographique et des éléments, sinon de définition, du moins de cadrage de la notion d'espace public proposés, les principaux rôles des espaces publics dans la ville sont ensuite analysés. Il est enfin question d'étudier la situation urbaine actuelle au regard de ces conceptions des espaces publics.

1. L'ESPACE PUBLIC : OBJET GEOGRAPHIQUE ET ENJEU URBAIN

Comment la question des espaces publics se pose-t-elle à la géographie urbaine? Deux types de réponse peuvent être apportés. En s'appuyant sur la tradition géographique accordant une grande importance au travail de terrain, il est d'abord possible de les considérer en fonction de plusieurs de leurs caractéristiques observées *in situ* et à partir de la notion d'espaces du quotidien. C'est à partir de ce rapport aux espaces publics urbains que les géographes les ont construits en tant qu'objet géographique. Il s'agit ensuite de montrer comment l'intérêt porté à cet objet découle, plus récemment, des inquiétudes induites par les évolutions que connaissent les villes, qu'il s'agisse de l'étalement, de la transformation du lien social, de l'essor des mobilités, ou de la fragmentation urbaine.

1.1. De l'importance du terrain en géographie à la notion de quotidien urbain

1.1.1. Faire du terrain, être dans la ville

En géographie, aller sur le terrain est un des passages obligés de tout travail de recherche tout comme l'analyse cartographique. Pour le géographe urbain cela signifie donc être dans la ville, la parcourir et y faire des haltes, autrement dit l'observer directement, en avoir une expérience sensible et personnelle. Dans ce type de travail, les espaces publics urbains sont largement pratiqués et regardés, ils servent souvent de base à la description de l'ambiance se dégageant d'une ville. Ils peuvent aussi donner lieu à des études plus systématiques qui s'attachent à tel ou tel type d'usage ou à des dimensions paysagères spécifiques. Dans tous ces cas, les espaces publics sont considérés comme accessibles par le biais des sens du chercheur qui les étudie, en mettant en place des grilles sélectives pour les analyser ou qui, souhaitant les analyser en détail, tente de noter tout ce qu'il voit comme G. Pérec (Pérec, 1974) le conseille à qui désire vraiment connaître un lieu. Cette observation affinée de la ville fait des espaces publics des lieux sur lesquels est porté un regard géographique; en cela elle les constitue en tant qu'objet géographique. Il s'en suit que l'étude de ces lieux porte sur leurs caractéristiques socio-spatiales: ils sont considérés comme participant de l'organisation sociale générale de la société et dans les dimensions spatiales qui les constituent.

1.1.2. Le quotidien urbain

Ces précisions démontrent l'ancrage empirique de la présente recherche ; elles débouchent sur une interrogation : quelle perspective générale adopter pour étudier, au-delà de l'observation empirique,

des lieux publics urbains et leurs usages ? Une telle question renvoie d'abord à l'orientation disciplinaire de l'étude engagée. Dans le cas présent, il s'agit de l'application de certaines des notions clés de la géographie sociale telle que l'espace vécu ou le territoire. Mais en observant les espaces publics des villes, les rues, les places, les parcs et le fourmillement de leurs usages, s'impose la nécessité d'un cadre plus précis de compréhension de ces usages. En effet, ces pratiques traduisent des comportements spatiaux mais aussi un rapport à la ville, des conceptions de la société. Pour analyser ces différentes dimensions les réflexions transdisciplinaires de M. de Certeau (Certeau, 1990) sont un guide précieux. En analysant des pratiques telles que les manières de circuler dans la ville, il révèle les sens cachés du quotidien. Il explicite ainsi l'objectif de son œuvre : « *Le but serait atteint si les pratiques ou « manières de faire » quotidiennes cessaient de figurer comme le fond nocturne de l'activité sociale* » (Certeau, 1990, XXV). Ce qui l'intéresse plus particulièrement c'est que le « *quotidien s'invente avec mille et une manière de braconner* » (Certeau, 1990, XXXVI), autrement dit que dans les pratiques de consommation comme dans celles de la ville il y a, au-delà de l'analyse des usages, à prendre en compte une production de sens qui les dépasse.

Pour rendre compte de cette production M. de Certeau passe par une comparaison des pratiques quotidiennes avec les pratiques langagières. Il établit par exemple des similitudes entre les formes d'usage de la langue et les circulations dans l'espace urbain. Ceci lui permet de souligner l'absence de soumission totale de celles-ci aux normes qui ont présidé à l'aménagement de la ville : « *Dans l'espace technocratiquement bâti où ils circulent, leurs trajectoires forment des phrases imprévisibles, des « traverses » en partie illisibles. Bien qu'elles soient composées avec les vocabulaires de langues reçues et qu'elles restent soumises à des syntaxes prescrites, elles tracent les ruses d'intérêts autres et de désirs qui ne sont ni déterminés ni captés par les systèmes où elles se développent* » (Certeau, 1990, XLV). Cette attention à la part obscure et créative des pratiques quotidiennes pourrait n'apparaître que comme un supplément d'âme à l'analyse s'il ne posait pas comme postulat que « *les tactiques de la consommation, ingéniosités du faible pour tirer parti du fort, débouchent (...) sur une politisation des pratiques quotidiennes* » (Certeau, 1990, XLIV).

En développant ces conceptions des « *pratiques d'espace* », M. de Certeau (Certeau, 1990, 139-189) livre quelques clés supplémentaires, précieuses pour scruter les « manières de faire spatiales ». Il montre que la ville, considérée comme un concept, est intrinsèquement liée à la capacité de prendre de la hauteur pour décrire l'espace urbain. Ce sont les « *totalisations imaginaires de l'œil* » (Certeau, 1990, 142), que rendent les cartes, qui sont à l'origine de la conception de la ville comme une totalité. M. de Certeau précise que les pratiques de l'espace, ce

qu'il nomme « *la ville transhumante* », traduisent une autre ville, différente de celle « *planifiée et lisible* » (Certeau, 1990, 142) qui correspond souvent au concept de ville. Pour décrire la signification des pratiques spatiales il reprend ensuite la comparaison langagière qu'il applique à l'analyse de la marche. Il montre ainsi toute la complexité du « *procès de cheminer* ». La marche renvoie, par exemple, à un phrasé, à un « *style* » autrement dit à « *une structure (...) qui manifeste sur le plan symbolique (...) la manière d'être au monde fondamentale d'une homme* » (Certeau, 1990, 151). Enfin, à propos de la signification politique, des pratiques quotidiennes, M. de Certeau précise l'enjeu sous-jacent aux usages de l'espace : « *à ces appareils producteurs d'un espace disciplinaire, quelles pratiques de l'espace correspondent, du côté où l'on joue (avec) la discipline ? Dans la conjoncture présente d'une contradiction entre le mode collectif de la gestion et le mode individuel d'une réappropriation, cette question n'en est pas moins essentielle, si l'on admet que les pratiques de l'espace trament en effet les conditions déterminantes de la vie sociale* [souligné par nous] » (Certeau, 1990, 146).

P. Mayol applique cette grille de lecture à des pratiques quotidiennes qu'il regroupe derrière le terme « *habiter* » (Certeau, 1994, 15-189). L'étude sur le quartier de la Croix Rousse à Lyon se caractérise par une grande attention portée aux espaces tels qu'ils sont pratiqués et vécus par les habitants. Elle a pour objectif d'« *élucider les pratiques culturelles d'usagers de la ville dans l'espace de leur quartier* » (Certeau, 1994, 15). Outre l'illustration des orientations théoriques développées par M. de Certeau (Certeau, 1990), il est fort intéressant de retenir la méthode appliquée pour mener à bien cette étude, elle renvoie directement au travail de terrain tel qu'il est conçu en géographie. P. Mayol, conscient du risque inhérent à l'étude d'un objet de recherche aussi foisonnant que les pratiques sociales et spatiales dans un quartier d'une grande ville, met en place une procédure d'enquête double qu'il présente ainsi : « *travailler la matière objective du quartier (contraintes externes, dispositions, etc.) seulement jusqu'au point où il est la terre d'élection d'une « mise en scène de la vie quotidienne » ; et travailler celle-ci pour autant qu'elle a quelque chose à voir avec l'espace public dans lequel elle se déploie* » (Certeau, 1994, 16). Cette méthode inspire l'organisation de l'analyse des espaces publics qui va être maintenant menée et, plus largement, l'économie générale de notre recherche. Ainsi les développements suivants s'attarderont d'abord sur la « *matière objective* » de ces espaces, en l'occurrence leurs caractères spatiaux et juridiques, avant de les considérer comme des espaces d'interactions sociales c'est-à-dire des lieux de « *mise en scène de la vie quotidienne* ».

1.2. Les espaces publics dans la ville contemporaine

Les recherches sur la ville peuvent être différenciées selon qu'elles portent sur des espaces de la « fixité » comme le logement, les commerces et les espaces industriels, ou bien sur des lieux ou des modes de la mobilité. Dans ce second cas sont par exemple étudiés les gares, les infrastructures routières et autoroutières, ou encore les réseaux de transport en commun. Un certain nombre de recherches parmi celles sur l'habitat ont élargi leur champ d'étude à l'habiter. Ce changement d'objet les a conduites à prendre en compte les pratiques habitantes à partir du logement mais plus largement en prêtant attention aux usages de la ville. Elles se sont ainsi intéressées aux usages des espaces publics soit parce qu'ils traduisaient un ancrage dans les espaces de la proximité soit, au contraire, parce qu'ils signifiaient la dilatation des espaces de vie quotidiens. Des recherches récentes menées à Toulouse ont porté sur les usages des espaces publics dans le quartier de grand ensemble du Mirail (DESS Habitat et Politiques d'aménagement, 2003). Elles ont mis l'accent sur la force des pratiques de proximité soulignant ainsi la richesse des modes d'appropriation du quartier et posant la question de leur dimension potentiellement enfermante. D'autres investigations ont montré comment les usages des espaces publics urbains par les habitants du périurbain lointain variés en fonction des différents niveaux socio-économiques auxquels ils appartenaient (Rougé, 2005). Les plus favorisés conservant des usages fréquents et étendus des espaces publics à proximité de leur lieu de résidence autant que dans le centre ville de Toulouse, les plus modestes rétractant leur pratique de la ville sur leur proximité et souvent même sur leur seule maison individuelle.

Dans le prolongement des recherches sur les déplacements urbains, des analyses ont aussi été réalisées sur les espaces publics. Dans ce cas, il s'agissait moins d'élargir les espaces sur lesquels l'attention se portait que d'affiner le regard en utilisant la notion d'espace public. En poursuivant sur l'exemple toulousain, il est ici possible faire référence aux travaux réalisés ou dirigés par R. Marconis (Marconis, 1996, 2002). En insistant sur les différents processus de privatisation que subissent aujourd'hui les espaces publics, c'est de la ville comme bien public dont il est question. Cette insistance sur la dimension publique intrinsèque d'une partie de la ville se retrouve dans l'attention portée aux usages des espaces publics dans leur complexité : « *Dans cet espace très convoité, les conflits sont multiples: ils expriment, avec force souvent, les contradictions de la société urbaine. On s'y montre, parfois avec ostentation, on y côtoie l'autre avec plaisir ou avec inquiétude, on s'y rencontre pour toutes sortes de transactions licites ou illicites* » (Marconis, 2002, 44). Les espaces publics apparaissent alors comme des lieux du mouvement dans lesquels les échanges interindividuels, plus ou moins formalisés, sont nombreux. Les marchés forains, figures

archétypales, à la fois lieux et usages des espaces publics sont les symboles même de cette transactionnalité propre aux espaces publics (Escaffre, 2001).

Cette orientation de recherche est à l'origine de la réalisation d'un certain nombre de travaux balayant plusieurs des interrogations qu'elle soulève. Ainsi, des études ont porté sur la gestion et l'aménagement des espaces publics à Toulouse (Escaffre, 2000), alors que d'autres se sont intéressées aux espaces dédiés aux déplacements « doux » (Rivière, 2003 et 2004), d'autres encore ont été plus particulièrement consacrées à l'analyse des relations fonctionnelles et des circulations entre des lieux publics d'une même ville (Molina, 2004). Cet ensemble de recherches constitue un corpus original centré sur des lieux publics étudiés à leur échelle ou à partir du jeu des acteurs qui les a produit.

Ces deux orientations esquissées à partir de l'exemple toulousain semblent se retrouver plus largement dans la littérature urbaine. Ainsi par exemple, A. Bégag et R. Rossini (Bégag et Rossini, 1999), en étudiant les pratiques spatiales des jeunes des quartiers de grands ensembles, montrent comment leur identité se construit dans le rapport au logement, à l'espace du quartier, aux transports urbains et au centre ville. Leur pratique des espaces publics les plus fréquentés est une expérience fondatrice qui leur permet de s'affirmer tant vis-à-vis de leurs pairs qu'en se confrontant aux autres urbains. En étudiant les modes de vie dans les espaces périurbains, plusieurs chercheurs ayant participé à *La ville émergente* (Dubois-Taine et Chalas, 1997) insistent sur la place qu'y occupent les espaces publics. Ils y prennent parfois, en périphérie notamment, des formes nouvelles (centralités commerciales, lieux de loisirs) mais leur rôle dans les usages de la ville demeure central. Ces deux exemples permettent d'illustrer la place tenue par les espaces publics dans les études pouvant être rattachées à la thématique de l'habiter. En lien plus direct avec le second axe de recherche présenté plus haut, des analyses portant sur des lieux publics paraissent aussi. Citons par exemple les *Annales de la Recherche Urbaine* du Plan Urbain Construction Aménagement qui ont consacré un numéro spécial aux « *espaces publics en ville* »², mais qui abordent aussi ce thème dans les numéros consacrés aux sports dans la ville³ ou dans celui portant sur le commerce⁴. A travers ces publications, il est possible de se rendre compte de la diversité des objets de recherche qui permettent d'appréhender les espaces publics eux-mêmes autant que l'attention portée à leurs usages ou à leur gestion. Dans cette même veine, l'ouvrage dirigé par C. Ghorra-Gobin (Ghorra-Gobin, 2001) fait date puisqu'il regroupe des textes théoriques proposant des définitions

² n° 57/58, 1992/93

³ n° 79, 1998

⁴ n° 78, 1998

géographiques des espaces publics ainsi que des articles reprenant des études réalisées sur des terrains particuliers.

Compte tenu des spécificités du travail de terrain en géographie les espaces publics urbains attirent d'emblée l'attention. Celle-ci s'affirme d'autant plus que l'on souligne la dimension urbaine constitutive des pratiques quotidiennes de la ville et en particulier de celles des espaces publics. En outre une analyse des espaces publics et de leurs usages permet de mieux comprendre les pratiques de l'habiter ainsi que celles de la mobilité. Les usages des espaces publics participent d'une expérience incontournable de la ville à partir de laquelle se construit et s'exprime, sous différentes formes, l'urbanité.

2. L'ESPACE PUBLIC : CARACTERISTIQUES SPATIALES, JURIDIQUES ET POLITIQUES

Comme cela a été rappelé en introduction de ce chapitre, l'expression « espace public » est largement utilisée, dans des contextes disciplinaires différents et donne lieu à des définitions multiples. Considérer les espaces publics comme des objets géographiques implique de prendre place dans ce champ d'étude en précisant les principaux éléments de cadrage retenus. Sont ainsi successivement présentés, leurs caractéristiques spatiales c'est-à-dire leurs formes, leurs ambiances et leurs situations puis les aspects juridiques liés à leur appartenance aux dépendances du domaine public. Enfin, la dimension politique de la notion d'espace public ne doit pas être négligée.

2.1. Des formes et des ambiances urbaines familières

2.1.1. Un jeu entre les pleins et les vides de la ville

Les pratiques quotidiennes de la ville ont lieu, pour une large partie d'entre elles, dans des espaces publics. Ces derniers sont donc des formes urbaines familières ; ils accueillent encore, bien qu'elle se soit nettement réduite, une part importante de la vie en ville. Les espaces publics peuvent d'abord être décrits et étudiés dans leurs dimensions spatiales. Ils ont une existence concrète c'est-à-dire liée au rapport immédiat et pour l'essentiel sensible que l'on peut avoir à eux. Plusieurs des caractéristiques, naissant de cette matérialité, influencent leurs usages. Parmi celles-ci la forme générale et l'organisation interne des lieux occupent une grande place (Bassand 2001).

Les formes urbanistiques et architecturales des espaces publics permettent de faire référence à des archétypes comme la place ou la rue. Elles sont liées au réseau viaire des villes qui fait serpenter un espace vide, plus ou moins large et de forme variée, au milieu d'espaces bâtis. L'appréhension première des espaces publics par leurs formes renvoie d'ailleurs directement à l'étymologie du mot rue comme le note P. Merlin et F. Choay (Merlin et Choay, 2000). Le latin « ruga », signifiant sillon, rend cette idée d'un vide central, de forme linéaire, bordé de part et d'autre. En fait, cette combinaison de vides et de pleins permet d'appréhender non seulement la forme générale des espaces publics mais aussi de décrire leur agencement interne. Pour ce qui est de la morphologie générale, il semble que deux formes cardinales permettent en tant que telles ou en se combinant de rendre compte de l'existence des lieux publics dans leur diversité. La première correspond à la ligne, droite ou courbe. Avec elle apparaît un imaginaire de la circulation, du flux, du déplacement qui est le plus souvent appliquée à la rue. La seconde ressemble plutôt à la place, elle semble inviter au rassemblement, à la convergence et se caractérise par son étendue. Ces deux modèles produisent toutefois un classement des espaces publics trop manichéen s'il n'est pas affiné par une prise en compte des spécificités propres à chaque lieu.

2.1.2. Des lieux créateurs d'ambiances

Ces spécificités découlent des formes internes et de l'ambiance, « *synthèse, pour un individu et à un moment donné des perceptions multiples que lui suggère le lieu qui l'entoure* » (Adolphe, 1998, 7), des espaces publics. Leur organisation interne est ainsi déterminée par le jeu des pleins et des vides qui vient d'être appliqué, à une échelle inférieure, à la description de la morphologie générale des espaces publics. Au niveau des lieux mêmes, ces deux éléments sont évidemment de dimensions moins importantes, c'est particulièrement notable pour les pleins qui peuvent n'être en fait que des obstacles de taille réduite. Le mobilier urbain est de ceux-ci ; il n'en introduit pas moins une organisation dans les lieux dans lesquels il est implanté. La prise en compte de l'ambiance invite quant à elle à élargir le questionnement sur le rapport au lieu des seules perceptions visuelles, à l'ensemble des perceptions sensibles. Ainsi, le primat du paysage qui prévaut encore largement dans l'aménagement urbain est dépassé par une approche globale.

Dans les espaces publics urbains le rôle des ambiances sonores mérite d'être souligné. Elles participent étroitement à la création des rapports au lieu, en lui donnant d'une identité sonore spécifique mais changeante en fonction des moments (Amphoux, 1993). Au niveau individuel, ces perceptions sonores s'intègrent à un système polysensoriel dans lequel elles sont en interaction avec

les perceptions visuelles, olfactives et tactiles⁵. Ainsi, l'organisation interne et les perceptions sensibles contribuent-elles à complexifier la microgéographie des espaces publics. Une place, par exemple, peut voir sa périphérie réservée à la circulation automobile et son centre aux piétons, grâce à l'installation d'un mobilier urbain approprié. Ceci s'accompagne d'une ambiance sonore relativement contrastée entre ces deux zones, mais peut aussi avoir des effets sur les perceptions olfactives du fait des gaz d'échappement ou sur les perceptions tactiles si le revêtement du sol n'est pas partout identique.

2.1.3. Situations et représentations

Une autre caractéristique des espaces publics découlant de leur existence concrète, sur laquelle insiste M. Bassand (Bassand, 2001), est leur situation. En effet, ces lieux doivent être appréhendés en fonction de leur localisation dans une ville particulière et, plus précisément encore, de leur situation dans l'espace urbain auquel ils appartiennent. Il est possible d'évaluer cette situation à partir de la notion de centralité, définie au premier sens du terme comme « *la position centrale d'un lieu ou d'une aire dans l'espace* » (Levy et Lussault, 2003, 139). Le rayonnement d'une place située dans l'hypercentre d'une ville, par exemple, n'est pas le même que celui d'une place qui attire surtout des usages à l'échelle d'un quartier. Ce constat invite à poser la question de l'appropriation des espaces publics par des usages qui sont le fait d'individus habitant à proximité et de la manière dont elle peut les faire basculer dans des catégories où les dimensions publiques et privées s'imbriquent davantage. Ainsi, ce caractère spatial a une influence capitale sur les comportements sociaux dans les espaces publics.

Cela invite à regretter avec M. Bassand que « *souvent, des recherches se situant dans ce courant [celui de l'approche territorialisée des espaces publics] en viennent à omettre l'interaction entre les pratiques sociales et leur cadre matériel et sociétal* » (Bassand, 2001, 36) et *a contrario* à ne pas négliger cette caractéristique. Enfin, cette prise en compte de la localisation renvoie à la nécessité de considérer aussi les particularités du site dans lequel sont aménagés les espaces publics. La pente, par exemple, occupe une place prépondérante dans la conception et dans la compréhension des usages des espaces publics. Découlant de la topographie de la ville, elle a des liens étroits avec la forme générale et l'organisation interne d'un lieu public.

⁵ Le toucher est ici à considérer dans une acception élargie comme passant par l'utilisation des mains, mais surtout en ville par celle des pieds voire des pneus.

Les espaces publics, formes urbaines familières, induisent des représentations spatiales⁶ qui fournissent une lecture affinée des lieux ne se limitant pas à une analyse morphologique. Ces représentations émergent, pour partie, des individus qui fréquentent les espaces publics et des usages qu'ils en ont. Elles sont aussi fortement liées aux différentes caractéristiques spatiales qui viennent d'être présentées. En effet, la forme d'un lieu, son organisation, son ambiance et peut-être plus encore sa situation dans la ville induisent des représentations spatiales, positives ou négatives qui, en quelque sorte, le surqualifient.

Les éléments matériels de définition des espaces publics, directement liés aux rapports sensibles à l'espace, sont largement déterminés par leur statut juridique. Ceci est une première manifestation des interrelations entre le « matériel » (les lieux, leurs formes, leurs ambiances, leurs localisations) et l'« idéal », ou plus exactement le « non concret » (les lois, les règlements, les principes juridiques), dans l'existence des espaces publics urbains. Pour être mieux compris, les caractères qui viennent d'être décrits doivent donc être replacés dans les limites des principes juridiques qui président à l'aménagement et à la gestion des espaces publics.

2.2. La domanialité publique

2.2.1. La constitution du domaine public

La catégorie « espace public » n'existe pas en tant que telle dans le droit français. Les lieux publics, qu'ils soient situés en ville ou, comme les plages par exemple, sur le littoral, font partie du domaine public. Cette appartenance est déterminée à partir d'un certain nombre de caractéristiques et elle implique le respect de principes fondamentaux dans la gestion et les usages de ces lieux. Elle les positionne ainsi dans un cadre dont la mise en place est directement liée à l'histoire de l'évolution des régimes politiques en France. En lien avec cette histoire, la domanialité publique a donc une forte symbolique politique.

La catégorie juridique « domaine public » « a été établie peu à peu, à partir du milieu du XIX^{ème} siècle, tant par la loi que par la jurisprudence » (Merlin et Choay, 2000, 334). Son avènement est concomitant de l'affirmation de l'Etat-nation républicain. Toutefois il peut être relié à une histoire bien plus ancienne puisqu'elle découle pour partie du caractère spécifique accordé

⁶ Antoine Bailly les définit comme des : « *créations sociales ou individuelles de schémas pertinents du réel* » ; *schémas pertinents puisqu'ils nous aident à comprendre l'organisation de l'espace, à le juger et à le pratiquer ; créations sociales et individuelles puisqu'elles font référence à nos valeurs sociales et à notre potentiel personnel.* » (Bailly 1995).

aux biens de la Couronne (Delvit, 2005). A la fin du Moyen-âge, des juristes formés par le droit romain ont introduit cette spécificité dans le droit français. Elle y a été stabilisée ensuite, notamment par les Ordonnance de Moulins, en 1566, puis de Blois, en 1579, qui ont posé les principes de l'inaliénabilité et de l'imprescriptibilité des biens de la Couronne et les ont intégrés aux lois fondamentales de la Couronne. La différence entre le domaine fixe et le domaine casuel de la Couronne s'est ainsi peu à peu imposée. Le domaine casuel représentant en fait le domaine privé du roi, ce qu'il amène aux biens de la Couronne et qui lui appartient pendant son règne. A la fin de celui-ci, ces biens passent dans le domaine fixe.

Lors de la Révolution, cet édifice juridique s'effondre en même temps que le régime auquel il correspond. Les anciens biens de la Couronne sont gérés par le Comité du domaine qui rend leur inaliénabilité annulable par décret et qui ramène à quarante ans la période d'imprescriptibilité. La gestion de ces biens s'en trouve assouplie, ce qui permet de les vendre plus facilement et d'apporter de substantiels subsides au nouveau régime. Vers 1850, alors que le Code Civil avait repris l'architecture héritée de la période révolutionnaire, la distinction entre domaine public et domaine privé de l'Etat apparaît. La jurisprudence dégage l'existence d'un certain nombre de biens insusceptibles de propriété privée et dont l'usage est affecté au plus grand nombre. Ainsi le domaine public se constitue avec les principes d'inaliénabilité et d'imprescriptibilité pour bases de gestion à une période marquée par l'accroissement du nombre des artifices humains tels que les voies ferrées, les canaux ou les gares.

2.2.2. Les principes juridiques de délimitation et de gestion

Pour comprendre le fonctionnement, l'aménagement et la gestion des espaces publics urbains en tant que dépendances du domaine public, il convient de présenter comment, à la suite des évolutions historiques qui viennent d'être décrites, cette catégorie juridique est aujourd'hui définie et gérée. Le domaine public regroupe l'ensemble des biens appartenant à une personne publique qui sont affectés à l'usage du public ou d'un service public (Dufau, 1986). Ces deux critères permettent de rassembler des biens de natures très diverses. Le classement des dépendances du domaine public s'effectue à partir de critères qui peuvent se combiner. Il y a celles qui sont affectées à l'usage du public et celles dont l'affectation est limitée à un service public, avec ouverture ou non au public (un commissariat, des terrains militaires). Les biens sont aussi regroupés en fonction de leur caractère mobilier (un tableau dans un musée, un véhicule de police) ou immobilier, ou suivant qu'ils sont « naturels » (une plage, une forêt domaniale) ou « artificiels ». D'autres catégorisations permettent de rassembler des types spécifiques de dépendances comme les bords de voies d'eau qui

font partie du domaine public fluvial. Chacune de ces parties du domaine public obéit à des règles spécifiques. Les espaces publics urbains qui sont l'objet de cette recherche sont à rattacher aux dépendances immobilières, artificielles, affectées à l'usage du public.

Les dépendances du domaine public peuvent aussi être classées en fonction de la personne publique qui en est propriétaire (l'Etat, une collectivité territoriale, une collectivité locale) ou selon la personne juridique qui les gère (personne publique, société concessionnaire semi-publique ou privée). Si la majeure partie des espaces publics urbains est gérée par les services de la commune dans laquelle ils se trouvent, certains en fonction de leurs spécificités dépendent d'autres autorités. Les voies navigables - les canaux par exemple - sont gérées par la société des Voies Navigables de France. A ces deux éléments de définition que sont la propriété publique et l'affectation à l'usage du public ou d'un service public, la jurisprudence a ajouté la notion d'aménagement spécial. Il doit principalement faciliter l'accès à la dépendance du domaine public. Dans les faits, il semble que cette notion se heurte à la difficile définition de ce qu'est un aménagement spécial, l'application de ce principe s'en trouve diminuée.

Enfin, le détour par l'histoire de cette catégorie juridique a permis de le souligner, la protection juridique du domaine public est assurée par les deux grands principes que sont l'inaliénabilité et l'imprescriptibilité. C'est l'article L. 52 du *Code du domaine de l'Etat* qui stipule que « *les biens du domaine public sont inaliénables et imprescriptibles.* » (Dufau, 1986, 212) Autrement dit aucune dépendance du domaine public ne peut être vendue ni cédée, tout au moins tant qu'elle est classée dans cette catégorie. En respectant cette logique la personne publique peut toutefois concéder, pour une période donnée, l'usage et/ou la gestion de portions du domaine public dont elle est « propriétaire ». Ainsi le domaine public peut-il être l'objet d'appropriations privées qui, si elles constituent des utilisations « anormales », car elles ne sont pas communes, n'en sont pas moins légales. Les espaces publics urbains accueillent par exemple des marchés durant lesquels les commerçants ambulants utilisent le domaine public. Ils paient des droits de place pour les emplacements qu'ils utilisent. Il en va de même pour les terrasses de cafés ou de restaurants dont la présence souvent ancienne fait oublier qu'il s'agit de concessions révocables.

La gestion des utilisations du domaine public obéit à deux principes. D'abord, comme le précise J. Dufau : « *L'usage commun du domaine public est celui qui bénéficie à tous les citoyens dans les mêmes conditions* » (Dufau, 1986, 357). Les conditions d'usage se doivent notamment de respecter les libertés fondamentales, en particulier la liberté de circulation. Toutefois, et c'est le deuxième grand principe, parler d'usage commun ne signifie pas que l'usage soit général et

indifférencié ; il doit être conforme aux modalités d'utilisation définies par la personne publique propriétaire. Une rue peut ainsi être exclusivement affectée à l'usage des piétons. Son usage commun est alors d'être accessible pour tous, à l'exception de ceux qui ne circulent pas à pied. Ces précisions permettent de se rendre compte que la catégorie « domaine public », héritière d'une histoire à la fois séculaire et récente, regroupe un ensemble de dépendances, très nombreuses et très variées et que sa gestion, si elle obéit à de grands principes, laisse d'importantes marges à la personne publique propriétaire. Ce constat est fait par J.P. Lebreton qui, à propos du droit du domaine public, rappelle qu'il est « *hérissé de mutations, d'hésitations et de contradictions* » (Lebreton, 1982, 3).

2.2.3. La symbolique politique des dépendances du domaine public

L'histoire de la constitution du domaine public montre combien cette catégorie juridique est liée avec les régimes politiques. Ce lien passe par la traduction dans le droit des valeurs auxquelles se réfèrent ces régimes, ce qui confère aux règles qu'il regroupe et organise une puissante dimension symbolique. La gestion des espaces publics urbains et de leurs usages peut ainsi être considérée comme un symbole du régime politique, de ses idéaux et de son fonctionnement.

L'affectation à l'usage du public est un des éléments de définition des dépendances du domaine public. Pour les espaces publics cela signifie un accès ouvert à tous. Ceci a une importance capitale du point de vue de la symbolique politique dans la mesure où ces lieux, qui sont par ailleurs de propriété publique c'est-à-dire qui appartiennent à tous les citoyens, matérialisent l'existence d'une communauté élargie d'individus égaux. L'enchevêtrement des usages et la prédominance d'une conception fonctionnaliste et/ou esthétisante des espaces publics fait parfois oublier cet attribut. Il apparaît plus nettement lors de temps forts durant lesquels les symboles politiques réapparaissent et se cristallisent d'autant plus vigoureusement que ces moments sont brefs. Les fêtes ont été et demeurent un de ces évènements, en particulier les fêtes républicaines.

Ces dernières se sont fortement développées à la fin du XIX^{ème} siècle et sont demeurées importantes durant la première moitié du XX^{ème} siècle. O. Ihl (Ihl, 1996) qui les a étudiées précise qu'elles servaient notamment à ancrer « *une territorialité républicaine* » (Ihl, 1996, 180). Dans cette optique elles étaient utilisées pour « *promouvoir une nouvelle emprise territoriale (...) [et pour] républicaniser le décor quotidien de la vie locale (...)* » (Ihl, 1996, 180). Ceci s'appliquait aussi bien aux édifices publics, surtout à la mairie, qu'à la place publique ou qu'à l'environnement sonore des communes. Ces deux derniers « espaces » étaient particulièrement investis dans la

mesure où ils étaient marqués par des symboliques concurrentes à cette époque. La place était en effet lieu de passage des processions religieuses et les cloches de l'église sonnaient pour scander les temps religieux. Ce temps des fêtes républicaines était parfois l'occasion d'« offrir un point d'ancrage au nouveau sentiment d'appartenance et de solidarité » (Ihl, 1996, 189) et d'inscrire plus durablement dans l'espace public les marques du nouveau régime en changeant la dénomination des rues. Les espaces publics y étaient donc utilisés de différentes manières pour matérialiser la cohésion de la communauté des citoyens alors en train de se consolider en France.

Plus récemment, et alors que le paysage administratif et politique de la France connaît des transformations du fait des lois de décentralisation et de celles créant de nouveaux cadres territoriaux, des fêtes nouvelles sont apparues (Di Méo, 2001). Elles montrent, dans les espaces publics des villes ou des villages qu'elles s'approprient, l'existence de communautés territoriales vécues. Elles servent ainsi à signifier à la communauté elle-même sa cohésion et à l'extérieur son identité.

Des usages tels que les manifestations festives permettent de comprendre l'importante symbolique politique attachée aux espaces publics, à leurs usages et d'ailleurs plus largement à l'ensemble des dépendances du domaine public. Pour illustrer ce caractère essentiel, d'autres exemples sont possibles et on pense évidemment aux manifestations politiques qui ont lieu dans l'espace public avant tout parce qu'il est commun à tous les citoyens et d'accès libre. C'est ce dernier point, sur lequel les développements qui précèdent souhaitent insister : les caractéristiques de la domanialité publique permettent et même garantissent des usages qui, au quotidien ou plus exceptionnellement, sont porteurs de significations politiques. Ceci, en introduisant du politique dans l'analyse, donne de la profondeur à l'objet de cette recherche qu'est l'espace public urbain dans ses dimensions matérielles et ses usages quotidiens.

2.3. La polysémie de l'expression « espace public » et ses effets sur les représentations des espaces publics urbains

2.3.1. L'espace public dans la philosophie politique

Si la compréhension des espaces publics urbains et de leurs usages dans cette recherche est largement fondée sur leurs caractéristiques spatiales et juridiques, elle ne peut toutefois pas faire l'économie d'une prise en compte de plusieurs des acceptions majeures de l'expression « espace public », en philosophie politique en particulier. Les présenter permet en effet de préciser l'objet de

recherche retenu en le complétant ou en le différenciant. Ainsi, les œuvres de J. Habermas (1978) et d'H. Arendt (1961) marquent fortement le champ des réflexions sur l'espace public. Les références à ces deux auteurs sont très nombreuses dans des travaux conduits dans des disciplines aussi variées que la sociologie, l'architecture ou les sciences de la communication (Paillart, 1995). Que retenir de ces deux théories dans le cadre d'une recherche géographique sur les espaces publics urbains ?

J. Habermas publie, en Allemagne en 1962, un ouvrage intitulé *Strukturwandel der Öffentlichkeit* qui ne paraîtra en France qu'en 1978 sous le titre *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Il y traite de l'émergence de l'opinion publique au XVIII^{ème} siècle à partir du développement de débats basés sur l'usage de la raison en public par un groupe restreint d'individus. Plus exactement, comme le rappelle I. Joseph, il démontre « *le processus, au cours duquel le public constitué par les individus faisant usage de leur raison s'approprie la sphère publique contrôlée par l'autorité et la transforme en une sphère où la critique s'exerce contre le pouvoir de l'Etat, s'accomplit comme une subversion de la conscience publique littéraire déjà dotée d'un public possédant ses propres institutions et de plates-formes de discussion* » (Joseph, 1998, 61). L'analyse de ce processus permet à J. Habermas de montrer « *le principe de publicité comme fondateur du régime démocratique* » (Devillard et Jannièrre, 1997, 18). V. Devillard et H. Jannièrre rappellent que l'espace public dans la théorie de J. Habermas se comprend : « *(...) sous la forme d'une sphère publique de libre expression, de communication et de discussion, conçue comme une instance médiatrice entre la société civile et l'Etat, où la souveraineté populaire est en jeu, telle qu'elle s'est conceptualisée sous les Lumières (...)* » (Devillard et Jannièrre, 1997, 18).

En ne limitant pas l'analyse de l'œuvre de J. Habermas à cet ouvrage, il est possible d'avoir une vision plus complète du statut qu'il confère à l'espace public dans sa conceptualisation de la société à l'âge du capitalisme avancé (Chaskiel, 2005). L'espace public y est « *l'espace où se tiennent les discussions tendues vers la résolution des problèmes d'intérêt général et susceptibles de faire reculer un mode de fonctionnement dominé par le pouvoir et l'argent* » (Chaskiel, 2005, 51). Il n'existe que dans une société conçue comme étant séparée en deux ensembles : d'un côté le « monde vécu » constitué par l'espace public de la société civile et l'univers du privé, des familles et de l'autre le « système » dans ses dimensions étatico-administratives et économiques. Dans cette structure l'espace public est l'instance qui, en pesant sur le système étatico-administratif, peut amener la société du capitalisme avancé vers plus de démocratisation.

C'est dans « *Condition de l'homme moderne* » qu'H. Arendt (Arendt, 1961) développe sa conception de ce qu'elle nomme le « *domaine public* ». Dans cet ouvrage la philosophe propose une réflexion visant à permettre de comprendre l'activité humaine. Comme elle le dit : « *ce que je propose est donc très simple : rien de plus que de penser ce que nous faisons* » (Arendt, 1961, 38). Elle avance trois catégories pour penser la condition humaine : le travail, l'œuvre et l'action. Le travail se rattache au domaine de la survie. Il est inextricablement dépendant du mouvement perpétuel qui unit la production et la consommation. L'œuvre par contre vise à dépasser l'éphémère de la production pour atteindre la permanence ou du moins la longue durée. L'action enfin relève du domaine de la politique. H. Arendt la définit ainsi : « *l'action (...) correspond à la condition humaine de la pluralité, au fait que ce sont des hommes et non pas l'homme, qui vivent sur terre et habitent le monde. Si tous les aspects de la condition humaine ont de quelque façon rapport à la politique, cette pluralité est spécifiquement la condition – non seulement la conditio sine qua non, mais encore la conditio per quam – de toute vie politique* » (Arendt, 1961, 41-42).

L'action ainsi définie n'est possible que dans le domaine public qui, seul, permet à celui qui la mène d'être vu en même temps qu'il agit (Arendt, 1961, 237). V. Devillard et H. Jannière précisent que le domaine public chez H. Arendt est considéré « *sous la forme d'une scène d'apparition, où accèdent à la visibilité publique des acteurs et des actions, des événements ou encore des problèmes sociaux, et qui, soumis aux « jugements réfléchissants » d'un public, créent alors le sens d'un monde partagé avec les autres* » (Devillard et Jannière, 1997, 17). On retrouve dans cette définition les deux principaux éléments qui servent à H. Arendt pour définir le domaine public. D'abord l'idée que c'est la visibilité mutuelle qui l'instaure mais aussi celle qui le fait considérer comme un « *monde commun* » (Arendt, 1961, 93) fait par l'homme et ainsi différent de la nature.

Les réflexions de J. Habermas comme celles d'H. Arendt traitent de l'espace public en accordant une forte valeur politique à ce concept. Compte tenu de ce nous avons déjà dit sur la symbolique politique des espaces publics urbains, il est impossible d'ignorer les apports de ces deux théories. Toutefois, il ne faut pas les utiliser abusivement. Il est utile pour cela d'apporter certaines précisions.

2.3.2. Espace ou sphère publique

V. Devillard et H. Jannière relèvent qu'« *aujourd'hui le concept d'espace public recouvre à la fois un ou des lieux, un ou des espaces physiques (l'agora, les salons et les cafés, le parlement, etc.) et*

le principe constitutif d'une action politique qui s'y déroule, devrait ou pourrait s'y dérouler, action que l'on reconnaît comme démocratique (...) » (Devillard et Jannière, 1997, 19). Elles démontrent ainsi que le référent spatial dans la notion d'espace public est fortement complexifié. Ceci s'est notamment produit du fait de la traduction du titre de l'ouvrage de J. Habermas *Strukturwandel der Öffentlichkeit* par *L'espace public*. Or, comme le souligne F. Tomas (Tomas, 2001, 76) « Öffentlichkeit » ne signifie pas espace public mais sphère publique. Cette erreur de traduction peut s'expliquer selon lui par le fait qu'en 1978, année de la parution de la version française, le concept d'espace public existe déjà et soit en débat en France dans le domaine des études urbaines et de l'architecture.

La confusion entre l'espace public et la sphère publique s'est ensuite largement répandue dans les sciences sociales, faisant appliquer certaines des conclusions tirées par J. Habermas de l'analyse des salons littéraires et des cafés des XVIIIème et XIXème siècles aux rues et aux places des villes du XXème siècle. F. Tomas va même plus loin en indiquant que « *l'ironie de cette affaire c'est que certains auteurs, oubliant que l'attribution du concept d'espace public à Jurgen Habermas n'était due qu'à un rapprochement ultérieur de nature métaphorique, sont allés jusqu'à lui reprocher de n'avoir pas suffisamment insisté sur la dimension concrète de ce concept* » (Tomas, 2001, 76).

Ainsi pour étudier les espaces publics urbains, il est souhaitable de considérer à leur juste place les apports de la philosophie politique. Ils fournissent une lecture approfondie de la sphère publique plus que de l'espace public. Ceci peut avoir pour conséquence d'évacuer largement l'influence de la matérialité de l'espace et le rôle de ses caractères juridiques. Une autre conséquence possible est la survalorisation du rôle social et politique des espaces publics urbains.

2.3.3. La conception incantatoire des espaces publics

Dans les années 1980 et 1990 à l'exemple des politiques menées à Barcelone ou à Lyon, souvent grâce à la mise en place de tramways, de nombreux élus, de grandes ou de petites villes, en Europe aussi bien qu'aux Amériques, ont porté un grand soin à l'aménagement des espaces publics. L'augmentation de la concurrence entre les villes et le développement du marketing urbain explique pour partie cette volonté d'embellissement des villes. Elle découle aussi souvent d'une vision « *incantatoire* » (Allaman, 1995, 14) des espaces publics. F. Tomas relève que « *tout s'est, en effet, passé comme s'il s'était agi de retrouver une urbanité perdue ou menacée en renouvelant la forme des places, des rues, des avenues ou des squares et des jardins publics* » (Tomas, 2001, 3). Cette

conception des espaces publics comme remèdes aux maux de la ville doit être replacée dans l'histoire de l'architecture et de l'urbanisme. Elle est très certainement liée à la rupture, jugée trop forte, inscrite dans la ville par les réalisations de l'architecture moderne. Il est toutefois frappant de voir qu'on la retrouve aussi dans des ouvrages à vocation scientifique. Ainsi comme le remarque F. Tomas, un livre aussi important que *La ville et l'urbain. L'Etat des savoirs* (Paquot, Lussault, et Body-Gendrot, 2000) se termine par quelques lignes sur les espaces publics qui « *tiennent (...) du dithyrambe* » (Tomas, 2001, 3). M. Lussault pourtant conscient de ce risque rappelle, dans un autre ouvrage, qu'il ne faut pas mécaniquement considérer que l'espace public est « *a priori (...) [un] espace vertueux de la citoyenneté, porteur des vertus de l'échange interpersonnel* » (Lévy et Lussault, 2003, 333). Ce rappel rejoint en quelque sorte la conception de P. Sansot lorsqu'il énonce que « *l'espace public, tout à la fois se décrète et ne se décrète pas* » (Sansot, 2003, 43).

L'utilisation parfois abusive des théories de J. Habermas et de celles d'H. Arendt peut être considérée comme une des causes de cette survalorisation du rôle des espaces publics dans les villes. C'est dans le contexte de la crise des espaces publics au début des années 1980 que l'espace public habermassien est apparu et c'est diffusé. Il vient d'être souligné que ceci repose partiellement sur une traduction erronée des mots utilisés par J. Habermas en allemand. Grâce à cela « *la crise des espaces publics (en particulier des places et des rues) est mise en relation avec celle supposée, de la vie collective, de la démocratie, au point, même si c'est abusif et source d'ambiguïté, de les confondre* » (Tomas, 2001, 76). Il semble que les théories d'H. Arendt ont moins donné lieu à ce genre de confusion. Toutefois, elles sont largement bâties sur l'analyse de l'histoire de l'Antiquité grecque et romaine et la philosophe y relie le domaine public avec l'action politique. Ce détour par l'histoire antique, dans cette théorie comme dans d'autres, semble aussi avoir donné lieu à des élargissements abusifs qui ont fait conférer trop rapidement des vertus civiques aux espaces publics.

D'autres causes expliquent certainement que les espaces publics urbains ont été et demeurent souvent considérés un peu abusivement comme la solution à la crise de la ville. Celles qui viennent d'être soulignées si elles rappellent qu'il ne faut pas se laisser prendre dans ce piège, ont aussi vocation à circonscrire la place de deux théories cardinales de ce champ d'étude. Les apports historiques et conceptuels de J. Habermas et d'H. Arendt stimulent surtout l'analyse des espaces publics urbains en l'ouvrant sur des horizons communicationnels et politiques.

Les espaces publics urbains, en tant qu'espaces du quotidien, impliquent donc une analyse centrée sur leurs dimensions matérielles, attentive à leurs caractéristiques juridiques, qui reste

ouverte à la prise en compte de leur symbolique politique. En restant fidèle à la méthode d'analyse de l'espace urbain retenue par M. de Certeau et P. Mayol (Certeau, 1994), et en considérant que ce sont surtout les dimensions matérielles et contextuelles, « la matière objective »⁷, qui viennent d'être étudiées, il convient maintenant d'aborder « la mise en scène de la vie quotidienne » pour expliquer le rôle des espaces publics dans la ville.

3. LES RÔLES DES ESPACES PUBLICS DANS LA VILLE

Les éléments de définition qui viennent d'être présentés ne donnent qu'une image tronquée de ce que sont les espaces publics tels que les voit le géographe dans ces observations de terrain. En effet, ces éléments de définition ne permettent pas de s'intéresser aux rôles tant fonctionnels que sociaux des espaces publics dans la ville. L'enchevêtrement des usages et la multitude des interactions sociales qu'il implique ne sont ainsi pas pris en compte. Dans le troisième temps de ce premier chapitre, on va donc s'attacher à étudier ces divers éléments.

3.1. Rôle fonctionnel : séparer/relier/rendre visible

3.1.1. Séparer/relier : la métaphore de la table

La forme d'un espace public, on l'a vu, est constituée de pleins et de vides. Plus précisément, elle se caractérise souvent par un espace central libre, bordé ou entouré de constructions. Ce type de structuration correspond au rôle fonctionnel que les espaces publics jouent dans la ville. Ils séparent des bâtiments ou des lieux qu'en même temps ils relient. Ainsi, ils rendent possible le fonctionnement des villes. On retrouve ici la métaphore de la table proposée par H. Arendt pour décrire ce qu'elle nomme le « *domaine public* » : « *Vivre ensemble dans le monde : c'est dire essentiellement qu'un monde d'objets se tient entre ceux qui l'ont en commun, comme une table est située entre ceux qui s'assoient autour d'elle ; le monde, comme tout entre-deux, relie et sépare en même temps les hommes* » (Arendt, 1961, 92).

Ce double rôle appelle deux précisions. En tant qu'espace de séparation les espaces publics ne sont pas équivalents à de simples espaces libres résiduels entre les espaces privés. Ils ont un statut particulier qui fait obéir leur gestion et leurs usages à une série de règlements. La séparation

⁷ Pierre Mayol, comme cela a déjà été relevé (p. 16), décrit ainsi cette méthodologie : « *travailler la matière objective du quartier (contraintes externes, dispositions, etc.) seulement jusqu'au point où il est la terre d'élection d'une « mise en scène de la vie quotidienne » ; et travailler celle-ci pour autant qu'elle a quelque chose à voir avec l'espace public dans lequel elle se déploie.* » (Certeau, 1994, 16).

qu'ils créent n'est pas vide de sens, elle est chargée d'une importante symbolique politique. Comme espace de liaison, ils induisent des circulations. On retrouve là l'idée d'A. Cauquelin qui rappelle que « *le vide est le lieu où se nouent les relations et qui appelle le mouvement* » (Cauquelin, 1982, 81). En fait, le rôle de séparation se joue sur fond d'une symbolique de la communauté et la fonction de liaison à partir d'un manque créateur de mobilité. Cette fonction paradoxale des espaces publics se retrouve dans les éléments de définition que propose I. Joseph. Ils sont au nombre de trois mais recoupent assez largement les deux rôles qui viennent d'être décrits. I. Joseph invite en effet à considérer l'espace public à la fois comme un « *territoire commun ou neutre* », comme un « *espace interstitiel d'accommodation et d'ajustement réciproque* » et comme un « *territoire de la mobilité et du déplacement* » (Joseph, 1998 A). Les idées de séparation et de liaison réciproque sont bien présentes dans ces propositions même si elles négligent peut être un peu la complexité spatiale des lieux publics en les considérant comme des territoires « *neutre[s]* » ou « *interstitiel[s]* ».

Une nuance doit être apportée quant à l'application d'une telle conception du rôle des espaces publics à tous les espaces publics urbains. Il semble que si ce rôle est effectif dans les espaces publics de formes traditionnelles des centres villes, il n'en va pas de même dans les espaces aménagés selon les principes de l'urbanisme fonctionnaliste. En séparant les espaces urbains selon quatre fonctions à satisfaire, Le Corbusier (Le Corbusier, 1971) et les autres architectes du mouvement moderne ont séparé les lieux d'habitation, de travail, de loisir et de circulation. C'est ce dernier point qui importe ici dans la mesure où sont ainsi apparus des espaces publics ayant pour seules fins les déplacements pendant que d'autres, bien souvent sous l'appellation d'espaces verts, n'étaient aménagés que pour aérer les constructions. Dans les parties de ville héritées de cette période, une réduction du rôle fonctionnel double qui caractérise la plupart des espaces publics traditionnels s'est donc produite. Certains espaces ont séparé pendant que d'autres reliaient.

3.1.2. Des espaces pour voir la ville

En tant que séparation/liaison, les espaces publics ont une autre fonction dans la ville, celle de permettre de prendre suffisamment de recul pour pouvoir la regarder. Ainsi sont-ils parfois pensés pour produire des effets de perspective qui servent à mettre en valeur certains édifices. Plus couramment, les espaces publics sont bordés de façades qui marquent la transition entre l'intérieur et l'extérieur, et bien souvent l'entrée dans un espace privé. Ces façades s'offrent à la vue depuis la rue ou la place. Inversement, parce qu'elles sont percées de fenêtres, elles permettent d'observer depuis l'intérieur ce qui se passe au dehors. En s'inscrivant dans ce jeu des regards elles participent à la création d'un décor urbain pour les usages quotidiens de la ville. Il est possible de faire à

nouveau un parallèle entre cette fonction de mise en visibilité de la ville (de sa matérialité autant que de ses usages) permise par l'existence d'espaces publics urbains et l'importance qu'accorde H. Arendt à cette caractéristique dans la description du « *domaine public* » de l'action politique : « *l'action veut la lumière éclatante que l'on nommait jadis gloire, et qui n'est possible que dans le domaine public* » (Arendt, 1961, 237).

Les différents rôles qui viennent décrits ont été qualifiés de fonctionnels parce qu'ils occupent une grande place dans l'existence et les usages des espaces publics. Toutefois, une approche strictement fonctionnelle ne permet pas de rendre compte de leur complexité. Comme le note J. Lévy « *l'espace public est (...) une utopie fonctionnelle, participant activement de la vie urbaine concrète.* » (Lévy et Lussault, 2003, 337)

3.2. Des espaces d'interactions sociales en public

3.2.1. Les interactions interindividuelles non verbales

L'étude des espaces publics urbains s'est jusqu'ici surtout attachée à les décrire et à les analyser en tant qu'espaces, en ne considérant leurs usages qu'assez succinctement. Il faut maintenant s'efforcer de comprendre leurs usages en utilisant les principales notions de la microsociologie.

La notion d'interaction interindividuelle fait directement référence aux travaux d'E. Goffman sur les relations en public (Goffman, 1973, 1974). Dans *La mise en scène de la vie quotidienne* (Goffman, 1973), il montre comment la coprésence d'individus donne lieu à des interactions multiples qui sont en quelque sorte un « ciment social » invisible (ou, plus exactement, auquel on ne prête pas attention en général) mais toujours actif. Il se traduit concrètement par les formules de politesse, les habitudes de langage ou encore par les postures physiques et il vise à garantir à chaque « *acteur* » la possibilité de « *sauver la face* » (Goffman, 1974, 12) dans ses contacts avec les autres individus. Cette microsociologie des interactions de face à face permet notamment à E. Goffman de montrer comment se mettent en place des coopérations entre acteurs qui forment ainsi des « *équipes* » (Goffman, 1973, 79-104) et comment ceci se traduit spatialement par la mise en place d'une « *scène* » et de « *coulisses* » (Goffman, 1973, 110).

Les interactions en public (Goffman, 1974) commencent par un chapitre intitulé « *Les unités véhiculaires* » dans lequel E. Goffman insiste sur les interactions interindividuelles non verbales en présentant les individus comme des véhicules en circulation ayant pour objectif principal de

maintenir sa personne en protégeant le micro-espace personnel qui l'entoure. Ce passage permet d'analyser par exemple le croisement de deux individus dans la rue comme un processus d'interaction, même si celui-ci se réduit à une forme d'expression limitée.

Les travaux d'E. Goffman ont inauguré le développement d'un champ nouveau d'analyse et d'interprétation des sociétés et plus particulièrement des moments où leurs membres sont coprésents. Cette grille de lecture s'applique aussi bien aux espaces privés les plus intimes qu'à ceux ouverts au public. Elle a été largement utilisée dans l'étude des espaces publics urbains (Bordreuil, 2000). Toutefois, comme R. Sennett (Sennett, 1979) le souligne, elle ne permet pas de connaître les valeurs que les acteurs prêtent à ces différents espaces. Dans le cadre de cette définition de la « partie sociale » des espaces publics urbains, la notion d'interaction interindividuelle non verbale est fondamentale à retenir même si elle doit être adaptée aux spécificités des interactions dans les lieux publics urbains.

3.2.2. Les interactions dans les espaces publics urbains : multiplicité, diversité, aléatoire

G. Simmel (Simmel, 1989) a proposé une interprétation des interactions dans les lieux publics des grandes métropoles qui a inspiré les réflexions d'E. Goffman. Il semble que son analyse des interactions soit mieux à même de rendre compte du type d'interaction qui accompagne les usages des espaces publics. La notion de « réserve » (Simmel, 1989, 241) lui permet de définir un type d'attitude propre aux habitants des grandes villes en dépassant le constat de leur comportement blasé. G. Simmel montre comment ces habitants sont amenés à adopter une attitude réservée lorsqu'ils sont dans des lieux publics tels que les rues, les places ou le métro. Ceci découle de la multitude des contacts sociaux qui s'offrent à eux dans ces lieux où se côtoient un très grand nombre d'individus. Les citadins ne peuvent pas s'engager dans des relations approfondies avec toutes les personnes qu'ils croisent. La « réserve » qu'ils adoptent leur permet de conserver une certaine distance vis-à-vis de la foule ; elle les sécurise aussi dans la mesure où, dans un rassemblement d'inconnus, la méfiance prime. Ainsi, les interactions dans les lieux publics des grandes villes prennent la forme de comportements d'accommodement dus à la multiplicité des individus et à la dimension aléatoire des rencontres.

Ce type de conduite ne marque pas une absence de relation mais une forme de contact dans laquelle l'expansivité est réduite au maximum. Les travaux de R. Sennett (Sennett, 1979) permettent de compléter la compréhension de ce type d'attitude en étudiant sa genèse. Il montre

comment les interactions dans les espaces publics sont passées entre le XVIIIème et le XIXème siècle des « *présentations* » expressives de caractères impersonnels à des « *représentations* » très limitées, « réservées », de caractères personnels (Sennett, 1979, 25-33). Ceci coïncide avec l'avènement de la société industrielle capitaliste mais surtout avec la place de plus en plus grande accordée à la « *psyché* » individuelle. R. Sennett explique aussi comment les formes et les contenus des interactions dans les lieux publics ont évolué concomitamment à la croissance des villes et surtout au développement de leur dimension cosmopolite. Dans des villes où les individus sont de plus en plus nombreux et où ils se reconnaissent de moins en moins, tout en considérant que leurs conduites traduisent ce qu'ils « sont », l'attitude réservée devient le modèle dominant du comportement en public (Sennett, 1979, 152).

R. Sennett considère que la « *personnalisation* » (Sennett, 1979) du domaine public induit sa disparition dans la mesure où tout code commun disparaît. Il fait un parallèle entre l'émergence de cette passivité publique et les transformations que connaît au XIXème siècle l'échange marchand avec l'apparition des grands magasins. A la sociabilité marchande expansive basée sur le marchandage se substitue la passivité des clients des grands magasins confrontés à la diversité des produits et à l'existence d'un prix fixe (Sennett, 1979, 115). R. Sennett lie aussi ces transformations des interactions en public aux changements que connaît la ville et qui marque la séparation des groupes sociaux. C'est en effet au XIXème siècle que se met en place dans les grandes villes françaises, à travers l'haussmannisation, une structuration urbaine qui éloigne les différentes catégories sociales. Il montre comment ceci est la continuation de logiques qui ont émergé au siècle précédent avec le dégagement des places publiques à Paris. Ces logiques conçoivent les espaces publics comme des lieux d'exposition dans lesquels le frottement social, inhérent à la confrontation directe d'individus de rang différent, est fortement diminué.

Il ressort des analyses de G. Simmel et de R. Sennett que les interactions dans les lieux publics traduisent à la fois les conceptions dominantes de la délimitation du privé et du public et les spécificités des espaces urbains. Les principales contraintes découlent de la multiplicité potentiellement illimitée des rencontres, de la diversité des formes et des figures auxquelles elles renvoient et enfin de la forte dimension aléatoire qui pèse sur chacune des interactions. Ainsi, les espaces publics apparaissent comme les espaces de l'altérité et du risque.

3.2.3. *L'espace public conflictuel*

Les interactions interindividuelles dans les espaces publics urbains revêtent, comme le rappelle A. Picon (Picon, 2001), une part de risque et de danger. En effet, dans les lieux publics, et plus largement dans la ville, « *le conflit et la violence constituent un volet essentiel (...) une sorte de symétrie de la cohabitation harmonieuse des contraires et du dialogue* » (Picon, 2001, 23). Ainsi, les croisements entre les usagers sont autant d'occasions de micro-conflits découlant de la dialectique entre la maîtrise d'une trajectoire et la protection de l'intégrité d'un espace personnel. Mais, plus fortement encore, en rendant visibles les uns aux autres les différents constituants du corps social urbain, les espaces publics « *donnent à voir les différences économiques et culturelles dans un dessein qui n'a rien d'intégrateur* » (Picon, 2001, 24). Même si une telle conception est à nuancer, les interactions interindividuelles dans les espaces publics urbains traduisent bien des tensions. La forme agressive qu'elles prennent parfois révèle la complexité des relations sociales en public, entre affirmation de soi, confrontation et/ou négation de l'autre. La compréhension de ces interactions ne peut donc pas se réduire à la lecture affadée qui les conçoit dans un « *idéal de plénitude* » (Picon, 2001, 23).

En plaidant pour une analyse des espaces publics et de leurs usages qui ne masque pas leur versant conflictuel, A. Picon dresse un constat « réaliste » des interactions interindividuelles dans les espaces publics. Pour s'en convaincre, il suffit de reprendre des études menées à des époques et dans des lieux différents qui saisissent ce caractère conflictuel. L'historienne A. Farge (Farge, 1979), en travaillant sur les rues de Paris au XVIII^{ème} siècle à partir de rapports de police, permet de se rendre compte de l'enchevêtrement des usages des lieux publics dans cette ville. En montrant leur animation et la richesse des interactions sociales qui s'y produisent, elle décrit aussi comment y règnent l'agressivité et l'insalubrité. Cette violence de la rue est aussi attestée par F. Braudel (Braudel, 1979) qui, en étudiant plus particulièrement les marchés, souligne qu'ils sont assez fréquemment des lieux d'agitation d'où partent les émotions populaires. A partir d'enquêtes de terrain réalisées dans le centre ville de Toulouse, nous avons aussi pu mettre en évidence, les conflits observables dans plusieurs lieux publics. Le marché du Cristal (Escaffre, 2000, 100-116 et 2001, 74), par exemple, situé sur l'un des boulevards qui entourent le centre de Toulouse, est un espace de tension ouverte entre différents types d'usagers qui l'utilisent à des fins professionnelles. Alors que les commerçants forains se plaignent de la difficulté d'installation de leurs étalages due au trafic automobile, les chauffeurs de taxis et d'autobus leur imputent les difficultés de circulation sur le boulevard. Les services municipaux, qu'il s'agisse de la police municipale ou de ceux de la voirie et de la circulation considèrent que cette zone est difficilement gérable et peu sûre pour les

piétons. Cette situation bien qu'améliorée par la mise en place d'une concertation entre ces différentes parties reste d'autant plus tendue que ce lieu est en chantier à cause de la réalisation d'une station de métro à cet endroit.

Montrer la dimension conflictuelle des espaces publics urbains exprime l'application, à l'analyse des interactions interindividuelles, des précautions qui ont précédemment été soulignées à propos du rôle incantatoire parfois accordé aux espaces publics. Si les espaces publics ne sont pas en soi des remèdes aux maux de la ville, c'est en partie parce que les interactions interindividuelles qu'ils accueillent ne sont pas toujours sans tension. La démarche prônée par A. Picon trouve donc ici un écho : « à la définition de l'espace public comme lieu de dialogue, nous aimerions ajouter sa caractérisation comme enjeu de conflits potentiels ou réels » (Picon, 2001, 23). Toutefois, il ne faut pas accorder à ces conflits de significations trop radicales ; la conception qu'en a G. Simmel permet de le souligner. J. Freund la décrit ainsi : « le conflit n'est pas un accident dans la vie des sociétés, il en fait partie intégrante. Selon Simmel, il est, comme tel, davantage qu'un facteur qui concourt à la formation d'associations et d'organisations au sein d'une collectivité : **il est directement une forme de socialisation, ce qui veut dire que la société vit et subsiste parce qu'elle comporte nécessairement des conflits** [souligné par nous] » (Simmel, 1995, 8-9). En étudiant les diverses expressions du conflit et ses modalités de résolution, G. Simmel insiste particulièrement sur le « compromis » qu'il décrit comme « l'une des plus grandes inventions de l'humanité, tant il fait partie des techniques que nous utilisons tout naturellement pour notre vie quotidienne » (Simmel, 1995, 143). Un lien se dessine entre cette conception du conflit et du compromis et la manière dont G. Simmel décrit l'attitude de réserve, largement basée sur l'accommodement, qui prévaut dans les interactions interindividuelles dans les espaces publics urbains.

Ce second point qui complète l'analyse matérielle et juridico-politique des espaces publics peut être résumé par deux expressions : « séparer et relier » et « voir et être vu ». Telles semblent être en effet les caractéristiques principales des espaces publics urbains. Ils permettent à la ville de fonctionner en séparant les constructions et en supportant les circulations. Ils donnent ainsi à leurs usagers la possibilité de voir la ville dans sa matérialité et en même temps d'observer ses habitants tout en étant regardé par eux. Ce jeu des déplacements et des regards s'accompagne dans les contacts interindividuels d'un jeu des postures corporelles. S'il traduit souvent l'accommodement entre les usagers, il est aussi porteur de tensions qui parfois éclatent en conflit.

3.3. Le rôle des espaces publics et de leurs usages dans le « faire société » en ville

A ce point de la réflexion, les espaces publics urbains et leurs usages sont mieux connus. Toutefois, deux interrogations demeurent : quel rôle social jouent-ils dans la société urbaine ? Et, comment le jouent-ils ?

3.3.1. Précisions sur la notion de « faire société » en ville

Avant d'étudier le rôle social des espaces publics il convient de donner plusieurs précisions sur la manière selon laquelle les sociétés urbaines se constituent et fonctionnent. M.C. Jaillet (Jaillet, 1997) présente ainsi les spécificités de la construction du lien social et des modes de socialisation en ville : « *La ville est avant tout ce lieu de la densité, du côtoiement, du « frottement » social, ce lieu également où plus qu'ailleurs, la société, dans sa diversité, se met en scène. Elle donne à chacun la possibilité de nouer des relations, d'élargir ses réseaux tout en rendant possible l'anonymat* » (Jaillet, 1997, 10). Elle en déduit que la ville permet fondamentalement une double expérience, celle de « *l'affranchissement* » et celle de « *l'altérité* ». S'affranchir par l'expérience de la ville consiste à ne plus être soumis au contrôle communautaire correspondant à l'appartenance à un groupe d'individus de taille réduite, liés par des relations stables établies dans le temps long. Par rapport à la tradition familiale ou villageoise, « *l'air de la ville rend libre* » selon l'expression de Max Weber. Se libérer en quittant la famille ou le village implique de faire en ville l'expérience de l'altérité par la « *confrontation à l'autre, dans sa différence de statut, de culture, d'origine, de condition, de couleur...* » (Jaillet, 1997, 10). De cette manière, la ville a été le creuset du « faire société » aussi longtemps que la croissance industrielle lui a permis d'attirer et d'employer des populations nombreuses aux origines géographiques variées. Le développement d'un chômage massif consécutif à la crise du modèle industriel a transformé la situation. Depuis, « *la ville se morcelle (...), organisant dans une extrême contiguïté géographique la constitution d'alvéoles socialement différenciées (...)* [faisant perdre à] *l'espace urbain sa capacité à ordonner les rapports sociaux, à ouvrir un espace « partageable »* » (Jaillet, 1997, 12).

Ce rappel du rôle primordial des villes dans le « faire société » renvoie directement aux analyses qui viennent d'être faites sur les espaces publics urbains dans leurs dimensions matérielles aussi bien que dans les caractéristiques de leurs usages. En effet l'expérience libératrice et socialisante de la ville se conjugue avec l'existence et l'usage des espaces publics. S'ils sont, en tant que lieux de coprésence aléatoire élargie, des espaces de frottement social, c'est que leurs formes en font des supports de déplacements que l'on emprunte nécessairement. C'est aussi parce que leur

statut juridique en garantit l'accès à tous. Les évolutions économiques et sociales qui remettent en question le modèle de la ville comme creuset du « faire société » questionnent donc les espaces publics. Le développement extrême des déplacements automobiles interroge quant à un éventuel éclatement de la ville, il transforme, en plus, largement les modalités de la coprésence dans les espaces publics. D'interactions interindividuelles directes impliquant une mise en jeu des regards et des corps, on passe à des contacts lointains et furtifs dans lesquels le micro-espace individuel qui correspond désormais à l'habitacle de la voiture, s'agrandit et se ferme. Dans la même logique, la segmentation à l'œuvre dans les espaces urbains s'applique aussi aux lieux publics. Il est ainsi possible d'observer et de se demander comme le fait R. Marconis : « *Que de cheminements piétons ainsi hérissés de barrières et de grilles dont l'accès est réservé aux riverains soucieux de calme et de sécurité ! Combien de trottoirs ou de places utilisées par des terrasses de cafés ou de restaurants, par les étals de boutiques ? Va-t-on progressivement vers une « privatisation » des espaces publics ?* » (Marconis, 2002, 44).

Il faut maintenant s'attarder sur deux aspects du rôle social encore important des espaces publics même si, dans ce contexte de remise en cause de la capacité des villes à « faire société », ce rôle s'est largement transformé.

3.3.2. Des espaces « synecdoques » de la ville

Tels qu'il viennent d'être décrits dans leurs dimensions matérielles, juridiques et en tant qu'espaces d'interaction, les espaces publics renvoient à la définition qu'en donne J. Lévy : « *Espace[s] accessible[s] à tous. De taille limitée par rapport à l'espace de référence, [ils ont chacun] la capacité de résumer la diversité des populations et des fonctions d'une société urbaine dans son ensemble* » (Lévy et Lussault, 2003, 336). J. Lévy met en évidence le fait que les caractéristiques des espaces publics les rapprochent de la « *synecdoque* » (Lévy et Lussault, 2003, 337), autrement dit qu'ils constituent chacun des allusions à la ville dans son ensemble. Ceci est permis par la grande diversité des individus et des usages qu'ils rassemblent mais plus largement par la possibilité, il est même possible de dire la garantie, que tous les membres de la société puissent y avoir accès. J. Lévy écrit d'ailleurs à propos de ce second caractère que : « *La notion d'accessibilité est plus importante que la simple présence matérielle* » (Lévy et Lussault, 2003, 337).

M.C. Jaillet, sans faire référence à la synecdoque, décrit l'espace public de la même manière : « *l'espace public où les différents groupes et classes se sont côtoyés, mis en scène, observés et défiés mais ont aussi fait l'expérience d'une interdépendance et d'un destin commun.*

C'est parce que chacun finissait ainsi, par une nécessaire cohabitation et dans un jeu complexe d'affrontements et d'alliances, par avoir une représentation de la société comme un tout et le sentiment d'avoir à faire, matériellement ou symboliquement, avec l'ensemble des parties qui la composent, que l'exercice d'une solidarité a été possible dès lors qu'elle n'avait pas à s'exercer au seul bénéfice des siens » (Jaillet-Roman, 2000, 20).

En rendant visibles les unes aux autres, directement ou potentiellement, les diverses composantes de la société urbaine, les espaces publics participent à sa constitution et à son fonctionnement. Cette mise en visibilité traduit en fait l'existence de situations de coprésence dans un contexte public dont l'analyse a précédemment montré en quoi elles sont de véritables situations d'interactions interindividuelles qui produisent certaines formes de liant social : « *C'est le premier niveau où la coprésence peut être considérée comme possédant une substance sociétale (et pas seulement sociale)* » (Lévy et Lussault, 2003, 337). Toutefois, cette « *substance sociétale* » ne devient véritablement active, si l'on peut s'exprimer ainsi, que dans la mesure où elle permet l'expression de la « *civilité* ». Ce mode d'organisation spécifique des relations sociales fait circuler de manière diffuse du politique dans l'espace public. Pour J. Lévy, la coprésence dans l'espace public, organisée selon les principes de la civilité, correspond à une « *manière non-institutionnelle de « faire de la politique* » » (Lévy et Lussault, 2003, 337). On sent poindre dans cette conception l'influence d'un rapprochement de l'espace public, défini d'un point de vue socio-spatial, et de la sphère publique, au sens politique de J. Habermas ou d'H. Arendt.

Un tel rôle tend souvent à faire accorder aux espaces publics la capacité à assurer seul un fonctionnement social satisfaisant. Toutefois, les appréhender comme synecdoque de la ville et mettre l'accent sur l'inspiration politique de la civilité publique ne doit pas faire oublier que les interactions interindividuelles dans les espaces publics sont, plus que nulle part ailleurs, soumises à l'aléatoire. Insister sur le rôle de la civilité qui correspond aux comportements les plus policés des citoyens tels que G. Simmel les a décrits ne doit pas faire oublier qu'elle n'est pas toujours de mise. Des accrocs à « *l'ordre public* » (Goffman, 1973, 112) sont non seulement possibles mais même relativement fréquents. La spécificité des espaces publics découle donc aussi de cette capacité à montrer, et à faire se confronter avec les autres, des comportements ne renvoyant pas forcément aux archétypes de l'urbanité définie comme la « *politesse où entre beaucoup d'affabilité naturelle et d'usage du monde* »⁸.

⁸ Le Petit Robert, 2003, page 2722

3.3.3. Des espaces de négociation permanente soumis à la gestion publique

Si la dimension politique des espaces publics s'observe, au niveau des interactions interindividuelles, au travers de la civilité, elle s'exprime aussi, pour reprendre les termes de J. Lévy, sur un « *autre versant* » qui peut être qualifié de « *gouvernemental* » ou de « *citoyen* ». Il correspond à la « *réalisation et [à] la gestion des espaces publics* » et au « *civisme ou [à] l'engagement en cas de conflit sur l'usage* » (Lévy et Lussault, 2003, 338). Les espaces publics font partie du domaine public, ils sont la propriété d'une personne publique qui a en charge leur aménagement et leur gestion. Ces deux types d'action ont une importance capitale car ils définissent dans une large mesure, mais jamais complètement, les usages qui ont lieu dans les espaces publics. En effet, l'utilisation des dépendances du domaine public n'est libre que dans la mesure où elle respecte les affectations d'usage édictées par la personne publique propriétaire. La dimension politique est ici évidente ; des choix sont à faire qui révèlent des visions différentes de la société.

R. Sennett (Sennett, 1979) le souligne par exemple lorsqu'il analyse les espaces publics mis en place lors de l'haussmannisation qui transforme les tissus centraux de Paris ou des autres grandes villes françaises en séparant nettement les quartiers les plus riches des autres. J. Lévy l'exprime ainsi : « *L'existence et le fonctionnement effectif d'espaces publics constituent un enjeu urbanistique et au, au-delà, un point nodal des modèles d'urbanité.* » Il décrit les manières dont des conceptions et des gestions différentes des espaces publics ont structuré deux modèles opposés de villes, le « *modèle d'Amsterdam* » et le « *modèle de Johannesburg* ». Dans le premier les espaces publics sont au cœur des sociabilités urbaines alors que dans le second ils n'existent pas du fait « *du zonage des fonctions, de la séparation des populations et de l'appropriation de la voirie par l'automobile* » (Lévy et Lussault, 2003, 339).

La gestion publique n'est pas la seule à prendre en charge les espaces publics même si c'est elle qui a le plus d'influence du fait de ses pouvoirs et de sa puissance. Les usagers prennent aussi en charge cette gestion mais de manière différente. D'abord, comme les travaux de M. de Certeau (Certeau, 1990, 1994) permettent de le comprendre, ils réalisent une « *gestion au quotidien* » en utilisant des espaces publics. La répétition habituelle des usages induit la mise en place de formes de régulation spécifiques qui sont basées le plus souvent sur l'accommodement entre les usagers et avec les lieux.

Mais la gestion des usagers ne se limite pas à ces actions *in situ* ; elle entre aussi souvent en contact avec la gestion publique institutionnelle qui vient d'être décrite. L'autorité publique, pour

aussi puissante qu'elle soit, ne peut pas toujours aller contre les usagers, elle est obligée de prendre en considération non seulement leurs usages mais aussi leurs avis. Dans la gestion des espaces publics, présentées précédemment comme mettant en contact des individus nombreux aux attributs divers, il est aisé d'imaginer à quel point les formes d'usages et les avis divergent. Ainsi, la gestion publique doit être capable tout en appliquant les grands principes de gestion du domaine public (inaliénabilité, imprescriptibilité, respect des libertés individuelles, etc.), de tenir compte des « revendications » des différents usagers parlant en leur nom propre ou regroupés en associations. La gestion et l'aménagement des espaces publics revêtent donc souvent la forme de consultation, voire parfois de négociation. Toute proportion gardée, un parallèle peut être fait entre la gestion directe des interactions de face à face dans les espaces publics et cette gestion institutionnelle. Les deux participent, quoique différemment, du rôle des espaces publics dans le « faire société » en ville.

Ce chapitre achève donc la définition des espaces publics en s'attachant au rôle social primordial qu'ils jouent dans la ville. Il semble que celui-ci soit plus que jamais devenu, compte tenu des évolutions urbaines générales, un véritable enjeu. M.C. Jaillet exprime ainsi cette idée : « *L'enjeu n'est-il pas aujourd'hui de permettre que les villes autorisent encore une manière « d'être ensemble »* » (Jaillet, 1997, 13). C'est en considérant que cet enjeu est central pour le devenir des villes et qu'il n'est possible d'y répondre qu'à partir d'une valorisation des espaces publics et de leurs usages dans leur diversité, qu'il va être question d'approfondir l'étude des espaces publics. Cet approfondissement s'organise selon les principaux éléments de définition qui viennent d'être abordés.

Ainsi, considérer les espaces publics comme des objets géographiques et mettre l'accent sur leurs dimensions et sur leurs rôles dans les villes permet de dégager un certain nombre d'interrogations générales. Un premier axe de recherche se dégage concernant le rôle social des espaces publics dans les villes et ses évolutions récentes. Comment l'attention plus grande portée aux dimensions patrimoniales et paysagères des espaces publics influe-t-elle sur leurs usages ? En quoi le développement de l'usage de l'automobile, mais aussi celui des modes de déplacement alternatifs, changent-ils les contextes d'interactions sociales ? Plus généralement, comment la division sociale accentuée des espaces urbains rejaillit-elle sur les usages et sur les représentations des espaces publics ? D'autres questions méritent aussi d'être posées sur des thèmes plus particuliers. Comment les dimensions formelles et sensibles des espaces publics sont-elles en interaction avec les usages qu'ils accueillent ? Quelles sont les spécificités de la gestion des espaces

publics? Comment s'organise-t-elle à partir des règles juridiques décrites en tenant compte des différents usagers, de leurs pratiques et de leurs attentes?

Pour répondre à ces interrogations, il est nécessaire de se centrer, en considérant les espaces publics dans leur ensemble comme objets géographiques, sur différents « sous-objets » : les marchés forains, par exemple, sont de ceux-ci. Étudiés dans le centre ville de Toulouse, ils ont permis de mettre en évidence que la gestion de ce type d'usage s'organise sous la domination d'un acteur majeur, la commune, mais en tenant compte des pratiques et des « avis » des différents usagers de ces lieux. Cette étude a par ailleurs permis de montrer que ces lieux sont des espaces « transactionnels » au sens où s'y localisent des échanges marchands mais aussi des échanges sociaux nombreux prenant la forme d'interactions interindividuelles. C'est cette dernière caractéristique qui explique qu'est souvent associée aux marchés l'idée d'une ambiance animée voire conviviale (Escaffre, 2001).

D'autres usages ont aussi été étudiés, comme les manifestations festives, dont on a vu qu'elles revêtent une forte dimension symbolique. Dans le cas des manifestations analysées à Toulouse, l'espace public sert à mettre en scène les différents groupes sociaux présents dans la ville. Ce qui est publicisé, c'est la dimension pluriculturelle d'une métropole de province française (Escaffre, 2000). Ces recherches s'inscrivent évidemment parmi de très nombreuses autres études thématiques réalisées sur l'espace public. Elles portent par exemple sur les usages artistiques de la rue (Delfour, 1997), sur l'inscription de la pauvreté dans les espaces publics (Rouleau-Berger, 2004), sur les modes de déplacements alternatifs dans les espaces publics (Joseph et Borzeix, 1998 C)... Cette recension rapide est évidemment loin d'être exhaustive, elle ne fait pas allusion par exemple aux études réalisées sur les usages ludiques et sportifs des espaces publics. Cette thématique émergente dans les années 1980-1990 s'est assez largement développée depuis. Compte tenu de la dimension relativement massive des usages ludiques et sportifs des espaces publics, elle s'avère porteuse de nombreuses potentialités heuristiques. En effet, des pratiques telles que le roller, le skate ou BMX sont aujourd'hui très présentes dans les lieux publics ; elles viennent s'ajouter à des activités plus anciennes mais toujours largement répandues comme la course à pied, la marche ou le cyclisme. Dans la même veine mais pour les sports de ballon, des pratiques comme le basket ou le foot de rue connaissent ces dernières années un regain d'intérêt auprès des publics de jeunes en particulier. En tant que « sous-objet » de recherche, les sports urbains présentent l'avantage de permettre d'apporter des réponses « actuelles » aux grandes interrogations traversant ce champ de recherche en s'appuyant sur des usages qui traduisent un rapport renouvelé aux espaces urbains.

La présente recherche a donc opté pour une réduction de son centre d'intérêt et s'est ainsi positionnée dans la lignée des travaux déjà réalisés sur les usages ludiques et sportifs des espaces publics. C'est à partir de l'analyse de ce « sous-objet » qu'elle va essayer d'apporter des éléments de réponse aux interrogations générales qui viennent d'être rappelées.

Faire ce choix implique d'apporter un certain nombre de justifications, mais aussi des éléments de contextualisation, permettant de s'appuyer sur des bases solides pour établir les usages sportifs des espaces publics urbains comme objet de recherche. Ainsi, le chapitre 2 s'attachera à présenter les liens anciens qui unissent la ville et le sport, et les manières dont des chercheurs en sciences sociales en général et plusieurs géographes en particulier, les ont étudiés. Après ces cadrages généraux, les différentes pratiques ludo-sportives urbaines seront décrites et analysées dans leurs spécificités puis dans leurs rapports aux espaces publics urbains (chapitre 3).

CHAPITRE 2

Les sports dans la ville

Les usages ludo-sportifs des espaces publics peuvent être rattachés à la grande famille des pratiques sportives. Ils en possèdent certains attributs dans la mesure où, par exemple, ils mettent en jeu un usage du corps. Ils semblent toutefois s'en singulariser, notamment du fait des motivations strictement ludiques à partir desquelles ils s'organisent. Comme les autres activités sportives, ces usages renvoient à des espaces de pratique, mais ceux leur correspondant ont la particularité d'être des espaces d'accès libre et non des équipements dédiés, à l'accès contrôlé. Ces quelques points d'accord et de divergence entre ce qui caractérise les pratiques ludo-sportives urbaines et le sport en général invitent, pour éviter tout risque de confusion, à étudier d'abord les grandes lignes de définition du fait sportif et à s'intéresser à ses inscriptions spatiales urbaines. Ensuite, la référence à différentes recherches réalisées sur les sports, les loisirs et leurs espaces fournit des exemples de constructions du sport en tant qu'objet de recherche.

1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SPORT « TRADITIONNEL »

L'acception la plus courante du mot « sport » renvoie, en France principalement, à un modèle sportif organisé à partir de clubs encadrés par des fédérations. Ce modèle s'est construit au fil de l'histoire du sport depuis son apparition dans la grande bourgeoisie anglaise au XVIIIème siècle jusqu'à sa diffusion universelle. A cette organisation du sport correspondent à l'échelle internationale de grandes manifestations comme les Jeux Olympiques ou la Coupe du Monde de football.

1.1. Qu'est-ce que le sport?

1.1.1. La petite histoire du mot sport

J.P. Augustin (Augustin, 2000 A, 29) rappelle que le mot sport vient du verbe d'ancien français « desporte » qui signifie s'ébattre et qui devient au XVI^{ème} siècle chez Rabelais synonyme de s'amuser. Son emploi ne s'est généralisé dans la langue française qu'après qu'il soit apparu en Angleterre importé par la chevalerie. Il y a successivement pris les formes de « disport » puis de « sport » en étant appliqué en particulier à l'équitation. Le terme y a ainsi gagné son sens moderne et à la notion d'amusement qui domine à l'origine du mot, se sont ajoutées celles de pari et de compétition. Ainsi, en 1873, pour le Littré le sport est un « *mot anglais employé pour désigner tout exercice de plein air, tel que course de chevaux, canotage, chasse à courre, pêche, tir à l'arc, gymnastique, escrime.* [Et] *en France, on confond souvent le sport et le turf, mais le turf n'est qu'une espèce de sport* » (Augustin, 2000 A, 30).

1.1.2. L'avènement du sport et ses raisons sociales

La véritable naissance du phénomène sportif remonte à l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle. A cette époque des loisirs traditionnels comme la chasse, la boxe et les jeux de ballon ont commencé à être envisagés dans une optique différente, plus codifiée. N. Elias et E. Dunning (Elias et Dunning, 1994) relient ce changement à une dynamique générale de civilisation des mœurs qui influence aussi à la même période les conceptions de la vie politique anglaise. A l'avènement des sports modernes correspond dans cette explication, une réglementation des affrontements assurant l'égalité des adversaires. Cette égalité implique que l'activité sportive s'autonomise des autres occupations. Ainsi des lieux et des temps sont-ils réservés et organisés, notamment mesurés (Vigarello, 2001), pour le sport. Dans de telles conditions peuvent prendre place des affrontements qui quoique parfois violents pour des sports comme la boxe ou le rugby, n'en impliquent pas moins une importante capacité individuelle d'autocontrôle. Cette limitation volontaire de la violence s'intègre à ce que N. Elias appelle le « *process de civilisation* » dont il a étudié l'influence dans différents contextes. Il a ainsi montré dans *La Civilisation des mœurs*, comme il l'explique lui-même que « *les comportements et les sensibilités, notamment dans certains cercles de la haute société, ont commencé à changer radicalement à partir du XVI^{ème} siècle, et ce dans une direction précise : elles sont devenues plus strictes, plus différenciées et omniprésentes, mais aussi plus égales et plus modérées, puisqu'elles bannissaient les excès et l'autopunition comme de l'autocomplaisance* » (Elias et Dunning, 1994, 27).

Les sports qui apparaissent alors dans les collèges anglais sont pratiqués par de jeunes gens issus des riches familles de l'aristocratie et de la bourgeoisie. Leur pratique connaît un rapide succès qui les répand vite dans les autres couches de la société anglaise. De là, par le biais des colonisations et des contacts commerciaux les sports anglais se répandent à travers le monde, partout côtoyant ou se substituant aux jeux vernaculaires.

1.1.3. Le développement et la diffusion du sport: utilisations politiques et économiques du sport

En se structurant assez rapidement après son apparition le sport moderne a préparé une des raisons de son expansion planétaire. L'exemple de l'olympisme est à ce propos des plus révélateurs dans la mesure où en partant de la volonté de quelques individus, il s'est organisé et a connu un essor extraordinaire en un siècle (Augustin et Gillon, 2004). Durant cette phase d'institutionnalisation et de diffusion, le sport est certes apparu comme une activité participant à l'éducation et au maintien en bonne santé des individus mais surtout comme un moyen pour les Etats de s'affronter symboliquement. Le sport s'est politisé et il l'est encore aujourd'hui. De la même manière que la politique s'est saisie du sport, l'économie ne l'a pas longtemps occulté. De faible ampleur dans un premier temps, les investissements dans le sport sont devenus colossaux. Ils sont à la mesure de l'importance sociale du fait sportif qui tant comme pratique que comme spectacle draine des populations très nombreuses.

On retrouve quelques traces de ces grandes dynamiques dans la définition courante du mot « sport ». Il est défini comme l' « *ensemble des exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs, pouvant donner lieu à compétition et pratiqués en observant certaines règles (...)* »⁹. L'idée de compétition et surtout celle de respect des règles cadrent la notion d'amusement et font que, dans cette acception, le sport correspond largement à un ensemble d'activités nécessitant un investissement physique et obéissant à des codes réglementaires précis dans un cadre institutionnel.

⁹ Le Petit Larousse, 1995, page 958

1.2. Sports et sport

1.2.1. De la multitude des sports

Le champ du sport s'est très largement développé au point que sa croissance rend problématique l'emploi du mot au singulier. En effet, même si les sports les plus médiatiques et/ou les plus pratiqués sont peu nombreux, il existe une multitude de pratiques sportives que l'éventail des disciplines olympiques est bien loin de rassembler. Ces activités sont souvent organisées en fédérations sportives structurées de l'échelle locale au niveau international pour les plus importantes. Certaines de ces fédérations, dont la fédération olympique, regroupent en leur sein plusieurs disciplines ou différentes variantes d'une même activité. Lorsqu'on ajoute à ce sport « institutionnel » les sportifs qui ont une activité sans être affiliés à une fédération, l'extrême complexité du champ sportif apparaît avec encore plus de force. Prenant acte de celle-ci, dans le contexte français actuel, deux manifestations du fait sportif peuvent être présentées avec leurs implications spatiales : le sport scolaire et associatif, puis le sport professionnel et international.

1.2.2. Le sport éducatif et le sport loisir

Les vertus trop souvent abusivement accordées *a priori* à la pratique sportive explique largement que le sport soit une activité utilisée pour la formation des individus ou leur épanouissement personnel. Nonobstant les raccourcis sur les vertus sportives, l'activité physique participe au développement des capacités psychomotrices, à l'éducation à la gestion des relations interindividuelles et à bien d'autres apprentissages fondamentaux. C'est pourquoi elle est en France parmi les disciplines enseignées dans l'enseignement primaire et secondaire. Cette manière de concevoir le sport comme une activité éducative explique aussi qu'il soit parmi celles que les enfants pratiquent le plus en dehors du cadre scolaire.

Ces raisons expliquent donc pour partie l'existence d'un sport associatif, structuré et agréé par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. Il complète la formation sportive minimale délivrée par l'école. Il permet aussi aux adultes comme aux plus jeunes de s'affronter dans une optique compétitive. Là, c'est toute l'organisation des fédérations jusqu'au clubs qui assure la tenue de championnats donnant lieu à classement. Des enjeux apparaissent, aiguillonnant les jeunes comme les plus âgés qui pratiquent, malgré cela, avant tout pour le plaisir.

1.2.3. Le sport professionnel et le sport international

Certains des championnats organisés ont pour particularité de faire s’opposer des équipes professionnelles ou des sportifs professionnels c’est-à-dire des équipes constituées de joueurs ou des individus rémunérés pour exercer une activité sportive qui est, en fait, leur métier. Dans ces clubs, en plus des joueurs, c’est tout l’encadrement qui est composé de professionnels et rien n’est laissé au hasard. Ici, en effet, les enjeux dépassent largement le seul domaine sportif ; ils ont des incidences économiques qui se traduisent concrètement par l’affluence au stade, le montant des droits télévisuels versés aux clubs ou encore la somme que peut rapporter le transfert d’un joueur vers un autre club. En plus de ces enjeux, les sponsors des clubs ou des sportifs professionnels espèrent aussi voir rejaillir positivement sur leur entreprise les résultats de l’équipe ou du sportif qu’ils soutiennent.

Le sport professionnel est donc un sport d’élite dans la mesure où des procédés de détection très performants permettent de repérer les sportifs les plus aptes à gagner. Ceci explique qu’aujourd’hui, dans les disciplines qui comportent des championnats professionnels, la plupart des équipes nationales soit composées de sportifs professionnels. Le sport international est comme le sport professionnel, une activité réservée à une élite qui a la charge de représenter son pays dans le cadre de grandes compétitions organisées régulièrement à différentes échelles internationales: championnats d’Europe, championnat du Monde, Jeux Méditerranéens, Jeux Olympiques...

Ce sont les manifestations liées aux sports professionnels ou au sport international qui donnent lieu aux affluences les plus importantes. Le sport ne regroupe pas seulement des activités pratiquées, il rassemble un certain nombre de spectacles sportifs. Les spectateurs pour n’être pas des sportifs n’en constituent pas moins une catégorie très étroitement liée au sport tant par leurs connaissances sportives que par leur affection pour le club ou le joueur qu’ils apprécient ou qu’ils supportent.

Ainsi, le sport institutionnel n’est pas uniforme mais pluriel. Ceci, ainsi que les rappels sur l’histoire du mot « sport », sur l’évolution de sa définition et l’importance des transformations des pratiques sportives, invite à observer les inscriptions spatiales des sports.

2. LES ESPACES DU SPORT

Le sport tel qu'il vient d'être défini se caractérise par des espaces particuliers qui sont principalement des équipements sportifs. Ces équipements sont situés pour une grande partie d'entre eux dans les villes, autrement dit dans les espaces présentant les densités de population les plus élevées. Ils y prennent des formes différentes dont le stade, le gymnase ou la piscine sont les plus fréquentes. Plutôt que d'en dresser une typologie formelle, il va maintenant être question de les considérer, dans le contexte français, en séparant ceux destinés au sport scolaire et aux associations et ceux dédiés aux spectacles sportifs donc aux sports professionnels et à ses spectateurs. A travers cette présentation, c'est quelques-uns des liens qui unissent la ville et le sport qui sont abordés. La description des espaces du sport spectacle et du sport associatif permet ainsi de contextualiser les analyses qui seront proposées plus loin sur les pratiques ludo-sportives autonomes. En effet, malgré des différences notables, les interrelations entre les multiples manières de vivre le sport et la ville sont nombreuses.

2.1. Des équipements aux espaces du sport: un affinage nécessaire

Pour présenter efficacement les espaces du sport en ville, les règles typologiques établies par F. Vigneau (Vigneau, 1998) s'avèrent particulièrement pertinentes. Il insiste sur la nécessité « *d'établir une gradation des espaces du sport selon leur degré de « vocation » sportive* » (Vigneau, 1998, 11) et propose une typologie. La première catégorie qu'il met en évidence est celle des « *espaces sportifs par destination* » (p. 11) elle correspond au terme d'équipement dans son acception la plus stricte puisqu'il s'agit d'espaces ou de bâtiments construits pour être utilisés par des sportifs. Ils sont le plus souvent utilisés, pour des entraînements ou des compétitions, par des individus réunis en association, ou accueillent les élèves lors des cours d'éducation physique et sportive. Les grands spectacles sportifs s'y produisent aussi. Dans la ville du sport institutionnalisé, il convient ensuite de considérer ce que F. Vigneau nomme les « *aménagements sportifs par adaptation* » (p. 11). Cette deuxième catégorie rassemble des lieux organisés temporairement ou définitivement pour permettre la pratique sportive. Ces deux types d'espaces du sport sont pour une très large majorité destinés au sport de masse, une petite partie seulement accueille les manifestations du sport spectacle professionnel et du sport international mais son impact sur l'espace urbain est très important.

2.2. Des équipements scolaires et des équipements utilisés par les associations

Pour analyser l'équipement sportif « de base » des villes, il est nécessaire de revenir dans un premier temps, sur l'histoire de sa mise en place. Il faut ensuite décrire les logiques générales qui règlent le fonctionnement des différentes installations. Enfin, les évolutions récentes des principes d'aménagement doivent être présentées, elles sont en lien avec l'influence croissante, dans le champ du sport organisé, de certaines valeurs traduisant les transformations du sport dans son ensemble.

2.2.1. L'aménagement du parc d'équipement

Bien que, dès les années 1920, « *le rôle important du sport fut enfin admis par tous (...)* » (Callède, 2000, 2) et dans le prolongement de l'impulsion donnée par le Front populaire, il faut attendre les années 1960 pour qu'une grande partie du parc des équipements sportifs français soit aménagée, notamment dans le cadre de la politique de construction d'équipements sportifs destinés aux établissements scolaires. Entre la loi programme de 1960 relative à l'équipement sportif et socio-éducatif, qui correspond à la période du IV^{ème} Plan et le début des années 1970, la politique sportive de la France évolue car l'Etat a compris que « *la pratique sportive de masse s'annonce comme une des caractéristiques de l'évolution prochaine des mentalités* » (Callède, 2000, 131). Cette première vague se caractérise d'abord par la réalisation d'équipements standards : gymnases et terrains extérieurs. Dans le cadre de la deuxième loi programme de 1966, les espaces aménagés et les constructions se diversifient, ils correspondent à une nouvelle génération qui comporte notamment des piscines.

Durant cette phase d'intense développement du parc d'équipements sportifs, c'est l'Etat qui s'impose comme « *instance organisatrice centrale de l'action sportive* » (Callède, 2000, 136). Cette période marque pour longtemps la structure de ce parc, en particulier, comme le remarque F. Vigneau, par sa « *faible diversité typologique* » (Vigneau, 1998, 50). Il rapporte qu'en 1995, une estimation établie par la Mission de l'Équipement du Ministère de la Jeunesse et des Sports établissait à 150 000 le nombre total d'équipements sportifs en France. Sur ce total, il y avait 115 000 équipements de plein air et 35 000 équipements couverts, mais surtout quatre types d'installations en représentaient les 80% : grands terrains, petits terrains, courts de tennis (extérieurs et couverts) et salles multisports. Une telle répartition s'explique surtout par le coût d'aménagement de ces équipements et les faibles surfaces qu'ils occupent.

2.2.2. Les logiques d'usage dominante

Ce parc d'installations est utilisé principalement pour des usages scolaires ou par les associations sportives. Ses utilisations, organisées le plus souvent par les communes, se font selon une logique de partage des équipements en fonction de créneaux horaires. Cette obligation de partager les espaces de pratique ne va pas sans poser problème, il faut tenir compte par exemple des calendriers des compétitions des différentes fédérations des clubs qui se partagent souvent une salle ou un terrain. Il faut aussi prendre en considération les temps réservés à l'entraînement voire ceux liés à diverses expressions de la convivialité : soirées, troisième mi-temps... Les plannings d'usage des installations sont en général très serrés et il arrive parfois que les demandes de certaines associations ne puissent être satisfaites. R. Bonnenfant ne va donc pas trop loin lorsqu'il écrit que, pour les équipements polyvalents en particulier, « *la programmation, phase déterminante, est un acte politique qui nécessite du courage, les choix faits (publics, activités, niveaux de pratique...) devant être annoncés et assumés* » (Bonnenfant, 2001, 48).

Ces équipements ont, dans leur grande majorité, étaient conçus et aménagés selon des logiques qui privilégient l'orientation vers la compétition. Les dimensions des terrains correspondent aux dimensions fédérales obligatoires pour pouvoir accueillir des compétitions. Une telle vision des espaces de pratique est à mettre en relation avec la conception du sport qui prévalait majoritairement jusqu'aux années 1980 et qui n'a pas encore disparu. Le sport étant orienté vers la compétition, à quelque niveau que ce soit, se doit d'être pratiqué dans des lieux adaptés à la tenue réglementaire de joutes sportives.

2.2.3. L'affinage récent des logiques d'équipement

Cette conception du sport est aujourd'hui partiellement remise en cause. Nombre de sportifs font du sport avant tout pour le plaisir que cela leur procure et pour l'entretien de leur capital physique. Comme le résume A. Loret : « *ce qui prime aujourd'hui, c'est moins l'exploitation à court terme du potentiel physique que son entretien à long terme* » (Loret, 2003, 45). De plus les méthodes de l'éducation physique et sportive ont aussi changé, elles se sont affinées et l'utilisation systématique de grands gymnases n'offrant que de faibles possibilités d'adaptation fonctionnelle paraît être remise en question. Tout ceci fait que l'aménagement des « *équipements sportifs par destination* » (Vigneau, 1998, 11) tend à s'effectuer de manière de plus en plus précise, en tenant compte par exemple des différentes phases de l'activité sportive : entraînement, préparation physique, séance vidéo, compétition et temps de rencontre conviviaux. L'aménagement intègre aussi ce qui sera la

destination principale de l'équipement : s'agira-t-il d'un espace de « *représentation sportive* », de « *réalisation sportive* », de « *préparation sportive* » ou de « *récréation sportive* » (Vigneau, 1998, 56-69).

Cet affinage de la conception en est encore à ses débuts, mais l'adjonction à de nombreuses salles construites récemment d'espace de type « club house » semble montrer qu'il commence à être intégré. A. Loret pointe l'enjeu que cela représente lorsqu'il écrit : « *C'est donc toute la conception des équipements sportifs des communes qui doit être revue pour répondre à de nouveaux besoins, de nouvelles aspirations et de nouveaux comportements, car il est devenu évident que le sport des années 2000 ne ressemblera en rien à ce que nous avons connu dans les années 1960* » (Loret, 2003, 45). F. Vigneau ne dit pas autre chose lorsque, en conclusion de son ouvrage, il rappelle : « *Pour que les espaces du sport et, notamment, l'équipement sportif de la France puissent évoluer, il convient que la « pensée unique » soit supplantée par une « réflexion plurielle »* » (Vigneau, 1998, 122)¹⁰.

2.3. Des équipements pour le spectacle sportif

L'autre partie des équipements compte beaucoup moins d'installations mais occupe une place centrale dans les liens entre le sport et la ville. Les équipements destinés aux spectacles sportifs sont peu nombreux mais leur rôle polarisateur et symbolique est indéniable. Comme pour les équipements « de base », mais en remontant bien plus loin, plusieurs éléments historiques sont présentés en premier lieu, après quoi les liens entre le sport spectacle et le sport professionnel sont mis en évidence. En prenant appui sur trois exemples, ce point se conclue sur le rôle joué par les équipements du spectacle sportif dans le marketing urbain.

2.3.1. Des équipements pour les manifestations internationales et les sports médiatiques

En ville l'existence d'installations pour accueillir le spectacle sportif n'est pas une innovation contemporaine qui correspondrait à l'avènement du sport moderne. Il convient de rappeler que les jeux antiques avaient lieu dans des constructions grandioses, érigées pour rendre au mieux leur aspect spectaculaire. En rappelant le rôle des archétypes du stade (espace de la course) et de l'arène (espace du combat), F. Vigneau les place à l'origine des enceintes sportives contemporaines. Il

¹⁰ François Vigneau a assez largement développé sa position lors de la journée *Sports et Communes aujourd'hui*, organisée par l'Association Nationale des Elus en charge du Sport (ANDES) et la Fédération Nationale des Offices Municipaux des Sports (FNOMS), le 24 janvier 2004, à Albi.

rappelle que le Colisée construit à Rome sous l'empereur Flavien pouvait accueillir 50 000 personnes, soit une capacité proche de celles des grands stades contemporains (Vigneau, 1998, 25).

Aujourd'hui les espaces destinés à recevoir le spectacle sportif et ses spectateurs correspondent principalement aux villes ayant une ou plusieurs équipes professionnelles, en général les plus grandes villes. M. Chesnel, en prenant l'exemple du football en France, explique que « *les besoins d'argent en rapport avec le professionnalisme permettent de comprendre que les vingt équipes de football de première division se sont développées dans les grandes villes qui les aident financièrement* » (Chesnel, 1993, 41-47). A. Haumont (Haumont, 1998) a aussi décrit ce phénomène aux Etats-Unis à propos des clubs de baseball. De manière moins fréquente, ces grands équipements ont été construits en lien avec une compétition sportive d'ampleur planétaire comme les Jeux Olympiques ou la Coupe du Monde de football. Ils sont alors considérés comme « *des points d'appui et des temps forts du développement urbain* » (Bacqué, 1998, 127).

2.3.2. Jeux Olympiques, Coupes du monde de football et aménagement urbain

M.H. Bacqué (Bacqué, 1998) rappelle que l'utilisation de l'aménagement de grands équipements sportifs pour remodeler l'espace urbain, impulsée par les Jeux Olympiques de Tokyo en 1964 a été particulièrement aboutie lors de ceux de Barcelone en 1992. Elle montre que cette logique a aussi prévalu pour l'aménagement du Stade de France construit pour la Coupe du Monde football 1998 à Saint-Denis. L'obligation faite à la France de réaliser un grand stade pour pouvoir accueillir cette compétition a lancé une dynamique de négociation et de partenariat entre les différents acteurs concernés (Etat, Fédération Française de Football, mairie de St-Denis...) qui en tenant compte des contraintes politiques et surtout fonctionnelles (proximité de Paris) a abouti au choix de ce site. C'est une fois le choix fait que les acteurs ont développé un discours sur le « *Grand Stade* » comme vecteur d'évolution d'une « *banlieue en difficulté* ».

Sur ce point M.H. Bacqué fait un bilan contrasté. Si l'aménagement du stade n'a pas créé autant d'emplois que prévu, il a permis la mise en place d'une « *dynamique partenariale ville/entreprise* » (Bacqué, 1998, 131). Sur le plan du développement urbain, si les améliorations en matière d'infrastructures et de desserte en transport en commun sont notables, il n'en va pas de même de la construction de logements qui est beaucoup moins importante que ce qui avait été envisagé. Les espaces commerciaux privés se sont assez fortement développés. Ces derniers constats traduisent en fait l'échec de la volonté de créer à cet endroit un lieu multifonctionnel, urbain. Au-delà de ces évolutions, le Stade de France a apporté à Saint-Denis un changement

d'image, la ville semble être considérée comme plus active. Pour ce qui est de l'image, il est par contre notable que pendant la Coupe du Monde la plupart des temps forts autres que les matchs ont eu lieu à Paris et notamment sur les Champs Elysés.

En plus de son rôle dans le développement urbain, le Stade de France a aussi été conçu pour pouvoir accueillir différents types de spectacles sportifs et même des spectacles « non sportifs ». Il est en effet modulable, ce qui lui a permis d'accueillir à l'été 2003 les Championnats du Monde d'athlétisme dans les meilleures conditions, mais aussi des spectacles tels que des concerts ou des démonstrations de moto-cross.

2.3.3. Marketing urbain et spectacle sportif

Cette influence des grands équipements s'observe aussi dans de nombreuses villes qui comptent des équipes professionnelles dans les sports les plus médiatiques. S. Merle (Merle, 2003) montre comment Saint-Etienne utilise l'image de son stade pour faire allusion à une histoire sportive riche et tenter de changer les représentations de la ville. Le vert du maillot de la célèbre équipe de football locale ayant vocation, en s'alliant au vert du golf récemment construit, à faire disparaître la figure de la ville noire étudiée par A. Vant (Di Méo, 1998, 239).

En plus des grands stades, les équipements destinés au spectacle sportif sont principalement de grandes salles couvertes destinées à accueillir des rencontres de basket, de handball ou de volley-ball professionnels. Les capacités d'accueil sont moins importantes mais restent significatives puisque ces salles peuvent, pour les plus grandes, recevoir environ 10 000 spectateurs. Elles sont aussi utilisées pour signifier l'ancrage d'un club dans une ville ou dans une région. L'exemple de l'Astroballe, la salle de l'Elan Béarnais Pau Orthez, est à ce titre révélateur. V. Charlot (Charlot, 2003) décrit comment ce club de basket fondé dans la petite ville d'Orthez a, en s'affirmant en tant que grand club français, quitté sa salle mythique de la Moutette (un marché couvert transformé en terrain entouré de gradins les jours de match) pour fusionner avec la grande ville voisine de Pau et jouer dans l'Astroballe. Ce passage d'une ville à l'autre et d'un équipement à l'autre s'est accompagné de l'affirmation d'une identité béarnaise bien que le club, comme les autres grands clubs de basket français, soit intégré *de facto* dans une logique internationale de recrutement.

Ces exemples centrés sur les sports collectifs permettent d'évaluer la place qu'occupe le sport spectacle dans les grandes villes françaises, il est souvent un emblème utilisé dans le marketing urbain pour traduire une identité locale ou régionale. Son inscription dans l'espace urbain

marque fortement le paysage, à Marseille par exemple, situé à l'intersection des principales artères, le stade Vélodrome est le cœur de la ville (L'Aoustet et Griffet, 2003, 123-131). Le spectacle sportif peut aussi prendre la forme de manifestations qui ont lieu directement dans l'espace urbain. Le marathon de Paris auquel M. Chesnel (1993, 212) fait allusion en est un bon exemple. Cette course urbaine recherche l'impact médiatique et suit, pour ce faire, l'axe monumental de la Seine pour arriver à proximité du bois de Boulogne.

Les liens entre la ville et le sport traditionnel sont donc nombreux et relativement étroits. Les équipements sportifs, les plus grands en particulier, sont des lieux urbains par excellence dans lesquels la foule des spectateurs se masse pour avoir la chance de voir évoluer des sportifs de haut niveau. Lors de ces rassemblements se reconstruit dans un espace clos de grande taille une géographie de la ville en miniature. La division sociale oppose ceux des tribunes officielles et autres loges, à ceux qui n'hésitent pas à braver les éléments ou à réduire leur vision des joutes sportives, pour pouvoir participer de l'ambiance en occupant les virages des grands stades ou les « pesages » des enceintes plus modestes. Peut-on parler de nouvelle forme de religiosité à propos de ces rassemblements? Doit-on les interpréter seulement comme des manipulations du peuple des villes? Ne convient-il pas d'être plus mesuré et d'y voir avant tout la connaissance voire l'amour du geste sportif qui, du jeune pratiquant au spectateur plus âgé, traduit une compétence culturelle parmi d'autres?

3. ETUDIER LES ESPACES DU SPORT

Le modèle sportif qui vient d'être étudié et ses inscriptions spatiales ont été analysés par un certain nombre de géographes, en particulier par des géographes urbanistes. En s'appuyant sur la nomenclature de J. Corneloup, il convient ainsi d'analyser le paradigme « *fonctionnaliste, structurel et déterministe* » (Corneloup, 2002, 87) dans lequel il place les contributions de J. Praicheux (Mathieu et Praicheux, 1987) et J.P. Augustin (Augustin, 1995). Ces deux géographes ont été parmi les premiers avec A. Haumont (Haumont, 1987 et 1998) à appliquer des approches tirées de la géographie au monde du sport. D'autres, comme M. Chesnel (Chesnel, 1993), ont proposé une analyse géographique des pratiques sportives intégrée à l'étude des diverses activités de loisirs.

3.1. Cartographie et analyse quantitative du sport

3.1.1. *L'Atlas du sport en France*

D. Mathieu, J. Praicheux (Mathieu et Praicheux, 1987) et leur équipe en réalisant un atlas intitulé *Sports en France* montrent un type possible d'étude géographique du fait sportif. Ce travail trouve son origine dans l'intérêt que portent ces auteurs à un type d'activité qui occupe une grande place dans la vie des Français mais qui n'a quasiment pas été étudié alors par la géographie. Pour asseoir leur démarche, ils commencent par présenter les relations entre le sport et l'espace. Ils montrent ainsi qu'à différentes échelles la répartition des sports peut être éclairée par l'analyse du milieu naturel, du contexte socio-économique ou par celle des politiques d'équipement. Mais l'étude des sports renvoie aussi, selon D. Mathieu et J. Praicheux à la prise en compte de l'histoire et des particularismes locaux qui peuvent expliquer des variations de degré de pratique. Enfin, ils insistent sur le fait que les sports sont à l'origine de mobilités et qu'ils participent ainsi à la création de relation entre les lieux et entre les hommes.

Ces précisions faites, D. Mathieu et J. Praicheux énoncent les ambitions de leur atlas : « *L'analyse que nous proposons portera essentiellement sur les pratiques sportives et leurs variations spatiales. [Elle vise à] contribuer, à côté d'autres approches plus thématiques, à une meilleure connaissance de l'organisation du sport en France* » (Mathieu et Praicheux, 1998, 5). L'objectif est donc de faire apparaître les disparités de pratique sur le territoire français et de tenter de les expliquer en les croisant avec d'autres critères tels que la démographie, le niveau de vie, le milieu naturel ou encore l'organisation de chaque fédération. Ce faisant cet atlas, selon le vœu de ses auteurs, sert autant à faire émerger des interrogations et à impulser des études qu'à donner des réponses définitives. La réalisation des cartes est basée sur trois types de données : le recensement des licenciés, des enquêtes menées auprès de certaines ligues et des données fournies par l'INSEE. C'est la pratique sportive « institutionnelle » qui est l'objet des analyses.

Les auteurs sont conscients des limites que cela représentent et le signalent, à travers la question suivante : « *quel rapport y a-t-il entre le nombre de nageurs, de coureurs à pied ou de cyclistes et celui des licences dans les fédérations respectives ?* » (Mathieu et Praicheux, 1987, 7) se demandent-ils, par exemple. Ils en déduisent que les cartes qu'ils proposent sont plus représentatives des pratiques sportives que des pratiques de loisirs. Ils arrivent, en prenant en compte les chiffres de 60 fédérations sportives, à dresser des cartes par départements qui montrent les effectifs et les proportions de pratiquants par discipline mais aussi la pratique féminine ou

encore les équipements et les clubs d'élite. Ces cartes sont synthétisées dans la dernière partie de l'ouvrage en une seule carte qui rend compte de l'existence de cultures sportives différentes en France.

3.1.2. Les mobilités sportives

Une décennie plus tard, J. Praicheux donne un autre aperçu de cette appréhension des rapports entre le sport et l'espace en décrivant les mobilités liées aux sports. Après avoir précisé que la mobilité sportive recouvre deux types : « *une mobilité dans le sport et une mobilité pour le sport* » (Praicheux, 1998, 105), il s'intéresse surtout au second. Il aborde alors les grands flux liés aux loisirs sportifs comme le tourisme en direction des stations de sports d'hiver, mais aussi ceux, de moindre ampleur, concernant le sport institutionnel. Dans cette catégorie, J. Praicheux traite surtout des déplacements dans le cadre des compétitions organisées par les différentes instances du sport. Les matchs aller-retour par exemple, joués à tous les niveaux dans les championnats de football, de rugby, de basket ou de volley-ball, sont une des formes de ces mobilités. Après avoir abordé ce point, et en restant dans l'analyse des mobilités pour le sport, J. Praicheux présente les migrations pour le sport en s'appuyant principalement sur l'exemple des joueurs de football mais en faisant référence aussi aux situations de l'athlétisme, du hockey sur glace et du basket. Il met en évidence le fait que, pour le football et l'athlétisme notamment, ces circulations, le plus souvent sud/nord à l'échelle du monde, peuvent s'expliquer par le différentiel économique entre ces deux zones. Cette étude du sport par les mobilités privilégie donc les analyses à petite échelle et s'applique principalement aux sports institutionnels.

3.1.3. Géographie des loisirs donc des sports

L'ouvrage de M. Chesnel (Chesnel, 1993) se place dans le prolongement des réflexions de J. Dumazedier sur les loisirs (Dumazedier, 1988). En s'appuyant sur diverses études menées en France et sur des enquêtes statistiques générales, M. Chesnel montre à quel point les pratiques de loisirs sont devenues importantes et combien elles se sont diversifiées. Il fait le choix d'en aborder plusieurs en s'appuyant sur leurs dimensions spatiales puisqu'il considère que « *le déchiffrement attentif du paysage révèle les marques de la pratique locale des loisirs [et que] considérer leur espace d'évolution peut être le moyen d'en cerner avec plus de précision la nature et le contenu* » (Chesnel, 1993, 8). Il traite donc successivement de la télévision, du cinéma, du spectacle vivant, de la lecture, du tourisme et du sport. Sa contribution à l'étude des espaces des loisirs sportifs est assez largement limitée à l'analyse des sports les plus importants, structurés selon le modèle associatif. Il

s'attache à présenter les pratiques de loisirs sportifs en séparant celles qui correspondent à l'assistance à un spectacle sportif de celles qui renvoient à la pratique effective d'une activité.

Même s'il ne propose pas de développements importants sur les pratiques sportives autonomes, M. Chesnel ne les ignore pas. Il prend en compte leur importance quantitative mais il est notable qu'il leur applique des qualificatifs peu précis et contradictoires. Il parle par exemple de « *pratique sauvage* » à propos du jogging ou d'un « *match de tennis avec un ami* » (Chesnel, 1993, 57), de « *terrains permettant la pratique « sauvage » [du football]* » (Chesnel, 1993, 119), puis de « *pratiques douces* » pour parler de la marche ou du vélo (Chesnel, 1993, 48). Cette prise en compte peu approfondie des pratiques autonomes doit être remise dans le contexte de la réalisation de cet ouvrage. Paru en 1993, il fait surtout référence à des études menées dans les années 1980, période durant laquelle nombre de pratiques libres, aujourd'hui très développées, n'en étaient qu'à leur apparition en France. Mais ceci semble aussi découler, comme dans les travaux de J. Praicheux et son équipe (Mathieu et Praicheux, 1987), des méthodes utilisées qui se basent avant tout sur des pratiques quantifiables.

Malgré cette limite, les recherches de M. Chesnel apportent plusieurs éléments intéressants pour la compréhension des espaces de loisir en général et ceux des loisirs sportifs en particulier. Le plan choisi rend l'idée que l'espace des loisirs est un espace support intégré à un espace englobant. Ainsi l'étude spatiale des loisirs se doit de traiter des loisirs dans l'espace et de l'espace des loisirs. En plus de cette orientation générale, M. Chesnel défend l'idée que les différentes formes ludiques qu'il étudie ont un rapport spécifique à l'espace et que ces rapports sont des combinaisons organisées à partir de plusieurs grands axes : « *adéquation au milieu naturel, effet de proximité, facteur coût, logique de consommation, valeurs de compétition et dans chaque cas la forme contraire de ces phénomènes en position minoritaire* » (Chesnel, 1993, 17). Il fournit ainsi une grille de lecture des interrelations entre les pratiques de loisirs et les espaces qui les accueillent.

Enfin, la question des divisions sociales dans les pratiques et les espaces de loisirs est abordée. La position défendue propose de ne pas nier l'existence de « *loisirs de classe* » mais de ne pas négliger pour autant les choix offerts par la « *classe des loisirs* » dans un contexte d'autonomisation des individus. Au-delà de ces réflexions, la question sociale est aussi posée d'une manière peut être moins fréquente à l'époque de la rédaction de ce livre, qui s'est révélée être d'une grande pertinence. M. Chesnel explique que les loisirs sont à l'origine, dans les espaces urbains, de déplacements différents des mobilités correspondant aux temps contraints. Il invite à ce que nous n'ignorions « *pas que de tels itinéraires procèdent à la fois d'une appartenance socioculturelle et*

d'un style individuel de loisirs, et contribuent au « marquage social » » (Chesnel, 1993, 206). Il pose ainsi la question de la division sociale de l'espace non plus simplement à partir des lieux de la fixité mais en s'appuyant sur les comportements et les espaces de la mobilité, en l'occurrence ici de la mobilité ludique.

3.2. Des géographies du sport plus qualitatives

3.2.1. Ethnogéographie du sport

A la différence des deux références précédentes les travaux d'A. Haumont sont basés sur une approche géographique moins « statistique » qui accorde une grande attention à l'espace tel qu'il est aménagé, vécu et représenté. Dans un texte intitulé *Les espaces du sport*, il précise ses orientations : « *Nous regarderons plutôt les espaces du sport quotidien, leur répartition géographique et la transformation des simples équipements dans le cours de la diversification des pratiques* » (Haumont, 1987, 135). Ses contributions occupent une place particulièrement importante, dans le cadre de cette recherche, car elles portent sur l'étude du sport à l'échelle locale dans les espaces urbains. Il est même possible de voir en A. Haumont un des principaux précurseurs de l'application d'une perspective ethnogéographique à l'étude des espaces du sport, dès 1987, il écrivait : « *On peut attendre qu'après une période où l'essentiel du savoir sur les espaces sportifs a été constitué par les techniciens et les gestionnaires, les apports de l'ethnologie et de l'anthropologie culturelle jouent un rôle important* » (Haumont, 1987, 148).

Son analyse du « *sport post-moderne dans les villes des Etats-Unis* » (Haumont, 1998) en fournit un bon exemple. Il y étudie les évolutions qui font que le sport est « *plus organisé par les modes de vie que par les institutions sportives* ». Il montre comment dès la fin du XIX^{ème} siècle des équipements sportifs sont intégrés dans les programmes de logements sociaux. C'est ainsi que les premiers playgrounds sont aménagés. Cette logique prévaut ensuite dans les grands parcs urbains qui « *sont restés les bases de l'appropriation sportives des espaces publics dans les aires urbaines centrales* » (Haumont, 1998, 26).

Ensuite, dans les années 1960, avec l'installation massive des classes moyennes dans des banlieues résidentielles, des pratiques comme le jogging ou la bicyclette se développent du fait de la valorisation du corps, ceci explique que la recherche de la performance soit moins l'objectif visé que l'entretien ou le plaisir. Aujourd'hui « *le recrutement des pratiquants individuels ne cesse de s'élargir, de se féminiser et de toucher des groupes d'âges de plus en plus élevés* » (Haumont,

1998, 27). A cette première dynamique, similaire à ce qu'a connu et continue de connaître le sport en France, s'ajoute une deuxième évolution qui se caractérise par la place tenue par des entreprises capitalistes dans le sport de haut niveau. A. Haumont (1998) montre alors comment le rôle de l'argent et du marché s'accompagne d'un recentrage des équipes sur les plus grandes villes. Grâce à cette analyse il est possible de comprendre comment les relations du sport et de l'espace urbain, dans leurs diverses expressions, peuvent être utilisées à la fois pour mieux comprendre le fonctionnement du sport contemporain et l'organisation des espaces urbains.

3.2.2. *Les travaux de J.P. Augustin, une géographie du sport multiple*

Les travaux de J.P. Augustin sont très nombreux et renvoient à différentes parties du champ de la géographie du sport et plus largement des loisirs. Du point de vue des méthodes employées il est difficile de les classer précisément. En effet elles varient dans ses travaux selon les objets étudiés et les échelles abordées. J.P. Augustin semble accorder autant d'importance aux aspects « quantitatifs » et à la cartographie qu'aux techniques d'enquête plus compréhensives et aux éléments « qualitatifs ».

Dans sa thèse *Les jeunes dans la ville* (Augustin, 1991), il étudie la répartition des institutions de socialisation de la jeunesse dans la Communauté Urbaine de Bordeaux. Parmi ces institutions, il place les lieux de pratique sportive et met l'accent sur les inégalités de localisation des différentes institutions dans l'espace urbain. Il montre ainsi que les loisirs sportifs participent à la division sociale des espaces urbains. M. Chesnel le note : « *Jean-Pierre Augustin a montré dans « Espaces social et loisirs organisés des jeunes » les répartitions antagonistes des courts de tennis, situés dans les quartiers bourgeois de Bordeaux, et des clubs de pétanque, dans les quartiers populaires (...)* » (Chesnel, 1993, 111)

Dans *Sport, géographie et aménagement* (Augustin, 1995) il justifie l'étude du sport par la géographie en considérant que le sport est une pratique sociale qui, comme d'autres, joue un rôle dans les processus de territorialisation. Il fait ainsi référence à la notion de territoire telle qu'elle est développée et utilisée en géographie sociale dans le but d'étudier les « *comportements humains dans l'espace* » (Augustin, 1995, 5). Ce choix n'empêche pas J.P. Augustin de présenter des apports différents de ceux de la géographie sociale à l'étude des sports, puisque l'objectif de son ouvrage est « (...) *de proposer des [souligné par nous] méthodes d'analyse afin de susciter des recherches encore trop peu nombreuses dans ce domaine* » (Augustin, 1995, 7).

Ainsi dans le chapitre intitulé « *Villes, régions urbaines et localisations sportives* » (Augustin, 1995, 79-108), il fait référence à la théorie des lieux centraux telle qu'a pu la développer pour les lieux sportifs A. Bale. Jugeant les apports heuristiques de cette théorie pertinents mais limités, J.P. Augustin décrit alors l'évolution régionale et locale des équipements à partir d'une perspective socio-historique, qu'il complète pour rendre compte de l'évolution du sport dans les villes en s'appuyant sur l'écologie urbaine. Une telle construction rend possible l'appréhension des dynamiques externes et internes qui permettent d'expliquer les pratiques sportives et l'équipement des espaces urbains.

3.2.3. L'apparition des pratiques ludo-sportives urbaines dans la géographie du sport

Cette capacité à proposer des réflexions prenant aussi bien en compte les données sociales et spatiales les plus générales que les réalités les plus fines se retrouve d'ailleurs dans plusieurs des études de J.P. Augustin. Elles portent sur le rugby (Augustin, 1985), le surf (Augustin, 1991) ou encore sur les pratiques urbaines. Sur ce dernier sujet, deux articles sont particulièrement marquants. Le premier paraît dans les *Annales de la Recherche Urbaines*¹¹, J.P. Augustin y analyse « *la diversification des lieux et des pratiques dans l'agglomération bordelaise* » (Augustin, 1998). Il montre comment la génération des équipements créés dans les années 1960-1970 est aujourd'hui dépassée du fait de l'augmentation et de la diversification des pratiques ludo-sportives. L'article qu'il publie quelques années après dans *Géocarrefour*¹² aborde ce même phénomène. J.P. Augustin met aussi l'accent sur le fait que nombre des espaces de pratique plébiscités par les sportifs autonomes sont des espaces publics et participent de ce fait activement à la vie urbaine. Il souligne que ces espaces et les usages qu'ils accueillent « *contribue[nt] (...) à la création d'une urbanité flexible laissant à chacun la possibilité d'accéder à des lieux diversifiés, d'entrer en relation avec des groupes variés et de participer à des occasions de rencontres programmées et non programmées* » (Augustin, 1999, 16). Ainsi, la pratique du sport dans la ville ne doit pas être considérée comme relevant seulement du fait sportif. Elle est intégrée à l'ensemble des usages de la ville (usages commerciaux, touristiques, militaires...). Au-delà des exigences fonctionnelles, elle est porteuse de significations sociales et symboliques.

La place de l'« espace » dans les études sur les loisirs et le sport varie donc en fonction des auteurs. Ces variations découlent du choix d'un type d'approche particulier. La présente recherche souhaite s'inscrire dans la continuité des travaux qui viennent d'être mentionnés tout en essayant

¹¹ n° 79, 1998

¹² n° 76, 2001

d'apporter quelques éléments encore peu explorés sur les usages ludo-sportifs des espaces publics urbains. Elle s'appuie pour cela plus particulièrement sur certaines études, menées hors du champ de la géographie, dans le domaine du management des loisirs sportifs notamment. Avant de réaliser, dans le chapitre suivant, la présentation plus précise de l'objet de recherche retenu pour étudier les espaces publics urbains, il semble donc opportun de présenter les principaux apports des travaux d'E. Adamkiewicz (1998 A, 1998 B, 2001) ainsi que ceux rassemblés par O. Bessy et D. Hillairet (2002 A, 2002 B) sur les « *espaces sportifs innovants* ».

3.3. Ethnographie et management du sport

3.3.1. « L'ethnomanagement » des pratiques sportives autonomes

Les recherches d'E. Adamkiewicz sur les « *usages sportifs de la ville* » accordent une place de choix à la prise en compte des espaces de pratique (Adamkiewicz, 1998 A). J. Corneloup les rattache au paradigme « *systémique, stratégique et participatif* » (Corneloup, 2002, 59), c'est-à-dire à des recherches qui privilégient l'attention portée à l'organisation et au fonctionnement des groupes sociaux. E. Adamkiewicz en étudiant les pratiques sportives autonomes dans l'agglomération lyonnaise s'est attaché à montrer comment leur organisation obéit à certaines règles définies par les pratiquants eux-mêmes en fonction des spécificités de leur pratique. Il a aussi étudié les interactions au sein des groupes de pratiquants et avec les personnes n'en faisant pas partie. Des activités, comme le skate par exemple, longtemps affublées des qualificatifs « sauvages » ou « inorganisées » sont ainsi présentées sous un jour différent. E. Adamkiewicz insiste notamment sur leur dimension « *spectacularisable* » (1998 B) c'est-à-dire leur aspiration à proposer un spectacle en valorisant les formes « spectaculaires » de pratique.

En plus de cette compréhension affinée des pratiques urbaines, E. Adamkiewicz est donc aussi très attentif aux espaces utilisés par les sportifs qu'il observe. Cette attention se traduit non seulement par une description de la spatialisation des usages dans les différents lieux de pratique mais aussi par des propositions d'aménagements adaptés aux activités ludo-sportives. Cet « *ethnomanagement* » (Adamkiewicz, 1998 A), comme il le décrit lui-même, est d'autant plus important à mettre en place qu' E. Adamkiewicz signale que les sportifs urbains, en pratiquant dans des espaces publics, entrent dans des processus d'interaction sociale avec les autres usagers de la ville.

3.3.2. *Innovation spatiale et management du sport*

A ces recherches novatrices est récemment venu s'ajouter l'ouvrage dirigé par O. Bessy et D. Hillairet intitulé *Les espaces sportifs innovants* (Bessy et Hillairet, 2002 A, 2002 B). Cette somme à laquelle ont contribué des sociologues et des géographes peut être, elle-aussi, rapprochée de réflexions liées au management du sport. O. Bessy et D. Hillairet ambitionnent de regrouper les analyses et les propositions permettant l'aménagement d'espaces adaptés aux modalités actuelles de pratique des activités physiques et sportives. Ils font précéder ce regroupement de leurs analyses des espaces sportifs et de l'innovation. En effet pour ces deux auteurs, spécialistes du management et de l'économie du sport, il convient de considérer que l'aménagement des espaces sportifs est entré depuis environ une quinzaine d'années dans une nouvelle phase marquée par une transformation des modèles de conception et d'aménagement. A la réponse étatique standardisée et quantitative des années soixante et soixante-dix, a succédé une phase « chaotique » après les lois de décentralisation, avant que ne commence à s'affiner les modalités de création des espaces sportifs. Cet affinage correspond en fait, selon O. Bessy et D. Hillairet, à une prise en compte de plus en plus importante de la demande des pratiquants dans l'aménagement des espaces publics comme privés destinés au sport.

L'analyse de la demande révèle ainsi les grandes évolutions du sport et les rattache à l'avènement de sociétés dans lesquelles le temps libre et, plus précisément les loisirs, occupent une place primordiale. Pour O. Bessy et D. Hillairet, le sport a évolué à partir de trois logiques principales : « *l'exigence d'autonomie personnelle* », « *le besoin de réalisation et d'affirmation de soi* » et « *le souci d'un nouveau rapport à l'environnement* » (Bessy et Hillairet, 2002, 48). Ces changements entraînent des évolutions dans les espaces sportifs qui se doivent d'être plus ouverts, plus agréables, moins directement liés à la compétition ou encore plus évolutifs pour répondre aux processus accélérés d'apparition/disparition des pratiques sportives. Cette nécessité d'adaptation des espaces sportifs est directement liée à des enjeux que les auteurs analysent aux échelles macro et micro. O. Bessy et D. Hillairet abordent ainsi les enjeux économiques dont l'incidence est particulièrement grande pour les espaces sportifs marchands. Ils traitent aussi d'enjeux culturels, territoriaux ou encore sociaux qui questionnent plus directement la production publique d'espaces sportifs.

Une fois ce cadre d'analyse général exposé, les contributions des principaux spécialistes des espaces sportifs se succèdent. On retrouve par exemple dans cet ouvrage un article d'E. Adamkiewicz sur « *les pratiques récréatives autonomes urbaines et leurs aménagements* » (Bessy

et Hillairet, 153-172) mais aussi une contribution de F. Vigneau intitulé « *Pour des équipements sportifs locaux d'intérêt général : exemple de conception de « sites de préparation athlétique »* » (Bessy et Hillairet, 239-259). Il y expose une logique d'aménagement d'un site destiné à la course à pied qui prendrait aussi bien en compte les besoins de ceux qui s'entraînent pour la compétition que des pratiquants loisirs ou que ceux de publics spécifiques comme les enfants. Ceci éviterait de séparer des pratiquants et permettrait au contraire des rencontres. A travers cet exemple, il est possible de comprendre que le titre de cet ouvrage n'est pas galvaudé ; son objet est bel et bien l'innovation dans le domaine des espaces sportifs.

Les approches ethnographiques et managériales permettent de mettre l'accent sur les importantes évolutions qui ont marqué le sport français au cours de ces dernières décennies. Dans une optique de recherche-action, elles soulignent que la connaissance et l'écoute de la demande des pratiquants sont devenues des passages incontournables de la conception et de l'aménagement des espaces sportifs. Ces analyses sociales qui s'intéressent à l'espace sont relativement récentes. Elles s'appuient pour partie sur des études sociologiques ou ethnographiques du sport et font aussi appel à des analyses réalisées par des géographes sur les espaces des loisirs et des sports.

Compte tenu de ce qui a été écrit dans le premier chapitre sur les espaces publics, il est d'ores et déjà possible de préciser que la présente étude accorde une grande place aux recherches d'E. Adamkiewicz en ce qui concerne les terrains d'étude et les méthodes d'enquête mais aussi pour ce qu'elles apportent à la connaissance des usages des espaces publics. Il s'agit en effet ici de réaliser dans une agglomération de province, en l'occurrence Toulouse, une étude basée sur des observations directes des espaces publics accueillant des usages ludo-sportifs. A la suite des travaux d'A. Haumont et de ceux de J.P. Augustin l'ambition est de fournir une lecture de ces usages qui renseignent sur les rapports que les pratiquants entretiennent avec leur espace de pratique et qui questionnent les grandes dynamiques à l'œuvre dans les espaces urbains, en particulier celle de la mobilité et celle de la division sociale de l'espace.

Par le biais d'études réalisées sur les espaces sportifs, ce chapitre a posé la question des pratiques ludo-sportives ; il permet déjà d'envisager des manières de questionner la thématique des espaces publics urbains. D'un point de vue plus général, il a aussi permis de situer dans quels environnements urbains et institutionnels généraux, et dans quels cadres scientifiques larges se trouvent les pratiques ludo-sportives urbaines et les travaux de recherche qui les étudient. Ces précisions faites, il convient maintenant d'entrer de plain pied dans la présentation et dans l'analyse de l'objet retenu pour étudier à partir de l'angle géographique les espaces publics urbains. Il s'agit

en fait de répondre à plusieurs interrogations : Comment considérer les pratiques ludo-sportives autonomes par rapport à la définition du sport qui vient d'être donnée? Comment les appréhender en tant qu'usages des espaces publics? Quelles interrogations et quelles hypothèses peut-on développer en tenant compte des spécificités des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives?

CHAPITRE 3

Les usages ludo-sportifs des espaces publics : des pratiques urbaines

Le troisième temps de cette première partie est consacré à l'objet qui va être utilisé pour apporter des éléments de réponse aux interrogations générales présentées à la fin du chapitre premier. Comment l'attention accordée à l'esthétique urbaine influe-t-elle sur les usages des espaces publics? En quoi le développement de l'usage de l'automobile, mais aussi celui des modes de déplacement alternatifs, transforment-ils les rapports à l'Autre et à la ville? Plus généralement, comment la fragmentation urbaine rejaillit-elle sur les usages et sur les représentations des espaces publics? Nous nous demandons aussi : comment les dimensions formelles et sensibles des espaces publics sont-elles en interaction avec les usages qu'ils accueillent? Quelles sont les spécificités de la gestion des espaces publics? Et encore, comment s'organise-t-elle entre normes juridiques, poids des usages et participation des usagers?

Les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines vont d'abord être décrites de manière spécifique et détaillée dans la mesure où, même si les figures du roller, du jogger ou du joueur de basket de rue sont familières, elles ne permettent pas de connaître l'imaginaire et en particulier les principales représentations de la ville correspondant à ces activités. Cette description faite, il s'agira ensuite de replacer ces sports urbains dans deux contextes qui les englobent et qui sont eux-mêmes très étroitement liés : la transformation du champ sportif opérée par le développement des pratiques

auto-organisées et la révolution des loisirs qui n'en finit pas d'influencer les comportements dans les sociétés post-industrielles. Viendra ensuite une analyse typologique des espaces publics urbains accueillant des pratiques ludo-sportives, puis une réflexion sur les spécificités des interactions sportives dans les espaces publics. Enfin, principalement sous forme d'interrogations ou d'hypothèses, les liens entre les usages ludiques des espaces publics et le « faire société » en ville sont mis en évidence.

On trouvera donc dans ce chapitre quelques éléments de réponses aux interrogations qui viennent d'être rappelées. Ils ont servi à la réalisation d'études de terrain dont les principaux résultats sont présentés dans la deuxième partie.

1. LES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES AUTONOMES, LE SPORT ET LA SOCIÉTÉ DES LOISIRS

1.1. Les pratiques ludo-sportives urbaines

Quelles pratiques de loisir peuvent être rangées dans la catégorie des pratiques ludo-sportives urbaines? En répondant à cette question, il s'agit de montrer les principales caractéristiques de ces activités et d'observer comment elles complexifient la définition du sport qui a été précédemment donnée. Mais avant cela, il convient de s'arrêter sur une difficulté inhérente à toute présentation synthétique, particulièrement marquée lorsqu'il s'agit des pratiques ludo-sportives autonomes : quel principe adopter pour les présenter de manière ordonnée? Comment les classer? En effet, quoi de commun entre un jogger et skater si ce n'est la liberté caractéristique de leur pratique. Plus précisément dans un champ d'activité comme celui des glisses urbaines est-il possible d'organiser la présentation en s'arrêtant aux différents matériels utilisés: des rollers, un skateboard, un BMX... Ne convient-il pas plutôt de prendre en compte des principes transversaux que l'on retrouve dans ces différentes activités: le déplacement, l'acrobatie, la course? Pour ce qui est des sports de ballon et particulier du basket de rue, doit-on le rattacher comme le fait E. Adamkiewicz à une famille qui regroupe le skate et le roller en considérant que ce qui prévaut est sa dimension « *spectacularisable* » (Adamkiewicz, 1998 A)? Il n'y a pas de réponse vraiment satisfaisante à ces questions, serait-on tenté d'écrire, le choix dépend des objectifs de la démonstration. Ainsi, dans le cadre de cette recherche, le principe de présentation retenu reflète-t-il la combinaison de plusieurs volontés. D'abord, celle de tenir compte des gestes sportifs différents qui caractérisent les pratiques étudiées. Ensuite, la volonté de ne pas occulter l'existence de principes d'organisation transversaux aux familles ainsi établies, la spectacularisation en est un bon exemple. Enfin, les espaces de

référence des diverses activités sont aussi pris en compte pour établir un découpage qui sépare trois principales catégories: les pratiques déambulatoires, les sports de ballon et les glisses urbaines.

Ces différents sports n'ont pas lieu dans les mêmes espaces que le sport de masse institutionnel ou que le sport spectacle. Pour reprendre la typologie de F. Vigneau, il semble qu'ils se déroulent pour la plupart dans ce qu'il dénomme des « *espaces d'activités physiques et sportives par appropriation* », autrement dit dans des « *sites naturels, espaces urbains ou domestiques utilisés, en l'état (...)* » (Vigneau, 1998, 11). Toutefois, au fur et à mesure que se sont développées les pratiques ludo-sportives autonomes, les villes ont aussi aménagé des espaces en accès libre qu'il convient de rattacher à la catégorie des « *aménagements sportifs par adaptation* » (Vigneau, 1998, 11). Il est possible de trouver l'origine de ces derniers dans la création, pour les grandes agglomérations, des bases de Plein Air et de Loisirs (BPAL), en 1964, par le Ministère de la Jeunesse et des Sports (Callède, 2000).

1.1.1. Les pratiques déambulatoires

Dans le groupe des pratiques déambulatoires, il convient de ranger la course à pied, le vélo et la marche. Ces trois activités constituent les bases à partir desquelles se développent, par des hybridations diverses et grâce à des innovations techniques, de nouvelles modalités voire de nouvelles pratiques.

Courir est un des gestes sportifs de base, plus simplement c'est une manière de se déplacer rapidement. A l'échelle du monde l'histoire est riche de nombreux exemples de courses à pied célèbres, sacrées et/ou utilitaires. La réinvention des Jeux Olympiques a mythifié une course longue de 42,195 km faisant référence à la bataille de Marathon. Les « *chasquis* » (Ségalen, 1994, 27) incas restent dans les mémoires l'exemple même de coureurs utilisés pour la transmission rapide de messages. L'histoire plus récente des villes européennes du début du XIX^{ème} siècle est marquée par le développement de différentes marches comme celles des banquiers, des assureurs ou des midinettes qui rappellent que le besoin d'avoir une activité physique va de pair avec la « *sédentarisation* » et la croissance des emplois de bureau. Les courses sont aussi dans de nombreuses sociétés des temps sacrés qui servent, par exemple, à marquer le passage à l'âge adulte. L'ethnologie de la course à pied atteste de son ancienneté et de la diversité de ses formes.

Au XX^{ème} siècle, la trajectoire de cette histoire correspond, peu ou prou, à celle d'un balancier oscillant entre institutionnalisation sportive et désinstitutionnalisation. Le titre d'un article

écrit par A.M. Waser, « *Du stade à la ville : réinvention de la course à pied* » (Waser, 1998) y fait directement allusion. En citant de longs extraits d'entretiens avec des coureurs à pied, elle montre comment à la course à pied organisée selon les règles de l'athlétisme fédéral à partir de compétitions réalisées dans des stades ou lors de marathons, s'est ajoutée la course sur route et, plus largement, l'ensemble des courses hors stades. Ce mouvement, impulsé dans les années 1970, a été considéré par certains comme une sorte de libération. La formule de Noël Tamini¹³ est claire : « *La course à pied n'est pas de l'athlétisme (...) « Courir pour le plaisir » est la devise du mouvement Spiridon* » (Waser, 1998, 64). Il est à noter que l'image actuelle de la course à pied ou du jogging n'était pas aussi positive à l'époque de l'émergence du mouvement. A.M. Waser le précise : « *Dans les années 70, courir en ville, en dehors des stades était perçu comme quelque chose d'atypique* » (Waser, 1998, 59). Plus même, « (...) *courir hors du stade, pour le plaisir de courir, n'était pas légitime* » (Waser, 1998, 60).

La course à pied s'est, depuis cette période, installée dans les modes de vie. L'importante croissance du nombre de coureurs et de course a légitimé ce qui n'était considéré que comme une mode. L'attitude de la Fédération Française d'Athlétisme a évolué, passant d'une hostilité farouche dans les années 1960-1970 à un comportement plus conciliant au fur et à mesure que l'expansion du mouvement s'affirmait. Le public des coureurs a aussi changé, s'il était surtout formé de « *jeunes issus des milieux populaires* », il est aujourd'hui, quoique très diversifié, constitué « *essentiellement [de] pratiquants issus des professions du tertiaire* » (Waser, 1998, 65). Pour M. Ségalen (Ségalen, 1994), si les trois-quarts des coureurs font partie des classes moyennes d'employés, une minorité importante appartient aux groupes aisés de la population. Le nombre de femmes parmi les pratiquants, toujours en augmentation compte tenu de sa faiblesse initiale, participe des conquêtes du féminisme.

Cette histoire des transformations de la course à pied permet de souligner qu'il existe « *une affinité entre le monde urbain et la course à pied* » (Ségalen, 1994, 68, 116, 171-187). Aux courses liées à des fêtes et à celles liées à des métiers s'ajoutent à partir de 1870 des courses urbaines. M. Ségalen décrit ces différentes manifestations comme des spectacles « *qui attiraient (...) des foules considérables qui n'avaient pas encore accès aux joies campagnardes du week-end* » (Ségalen, 1994, 74) L'institutionnalisation du sport au début du XXème siècle a marqué le déclin de ces courses et a ainsi détendu les liens de la ville et du sport en le cantonnant dans des espaces spécialisés. Les évolutions des années 1970 ont ramené la course à pied dans la ville. Dans cette

¹³ Fondateur du mouvement Spiridon, il popularise la course à pied hors stade en s'appuyant en particulier sur la revue du même nom.

dernière phase, qui se poursuit encore, si « *on court toujours pour soi, pour être en forme* (Ségalen, 1994, 84), on le fait aussi « *pour participer à des manifestations qui sont les expressions de la modernité urbaine* » (Ségalen, 1994, 232). Les coureurs à pied ou les joggers expérimentent ainsi, en l'utilisant directement, un espace que l'usage du métro et de la voiture a déconstruit. M. Ségalen a une formule juste à propos de ce processus lorsqu'elle écrit qu'« *en courant [l'espace urbain] devient littéralement réincorporé* » (Ségalen, 1994, 87).

La course à pied en ville est aussi l'occasion, lors de grands événements comme les marathons, de mettre en scène une ville et les populations qui la composent. L'itinéraire choisi peut alors obéir, comme cela a été décrit à propos du marathon de Paris, aux exigences du marketing urbain. Il peut aussi traduire la volonté d'unifier pour un temps les différentes parties de la ville. Mais, quoiqu'il en soit des rapports entre la course à pied et la ville, il est nécessaire de rappeler qu'ils se produisent souvent dans un contexte conflictuel. En effet, le sport en ville, lorsqu'il n'est pas enfermé dans des équipements « *engendre la méfiance [et] impose des contraintes (...)* Pour ces courses ordinaires et populaires, le problème est particulier, il s'agit d'investir l'espace urbain, de le détourner de ses usages premiers » (Ségalen, 1994, 232). Parmi ces derniers, la circulation des automobiles individuelles occupent une grande place et n'est que difficilement limitée.

Des trois principales pratiques déambulatoires, c'est certainement le cyclisme qui a connu les plus grandes transformations grâce à des évolutions techniques. Avant de présenter les différents types de vélo et les formes de pratique auxquelles ils renvoient, il est nécessaire de revenir sur les liens qui unissent « *le cyclisme et la ville* » (Marchesini, 1999, 103). La bicyclette est un objet produit industriellement dans des usines installées en ville. D. Marchesini va même jusqu'à écrire que « *lors de son apparition, le cyclisme c'est la ville, c'est-à-dire l'urbanisme, la civilisation industrielle, la modernisation* » (Marchesini, 1999, 103). Ce lien originel se double rapidement d'une relation étroite du fait du développement de l'usage du vélo pour se déplacer en ville. Il permet en effet d'accroître les distances parcourues en augmentant les vitesses de déplacement. Il participe ainsi d'une gestion individuelle « rationalisée » de l'espace et du temps, qui influence plus largement l'ensemble de la société industrielle. Mais la bicyclette n'est pas qu'un engin à vocation utilitaire, elle s'impose aussi rapidement comme moyen de mesurer des aptitudes individuelles lors de courses se déroulant en ville ou prenant la ville comme point de départ, de passage et/ou d'arrivée.

Ces courses traduisent les rapports ambivalents du vélo et de la ville. Car s'il s'agit bien d'un « machine urbaine », celle-ci permet de parcourir des distances importantes et donc de

s'éloigner de la ville. D. Marchesini, en prenant l'exemple des grandes courses cyclistes qui naissent au début du XX^{ème} siècle, exprime cette contradiction avec une certaine verve : « *Si, d'une part, la modernité voyage sur les ailes de l'urbanisation, le grand cyclisme cherche, d'autre part, pour ses acteurs des endroits qui ne sont pas à portée de main, qui sont perdus, sauvages comme les cols alpins* » (Marchesini, 1999, 103). Ceci ne concerne pas que les courses cyclistes, le vélo en tant que moyen de déplacement est aussi utilisé pour quitter la ville, le temps d'un week-end ou à partir de 1936, plus particulièrement, pour les congés.

Cette dualité entre le vélo « des villes » et le vélo « des champs » se retrouve encore aujourd'hui. Elle est complexifiée par l'existence du sport cycliste professionnel qui s'est développé tout au long du XX^{ème} siècle. Quoiqu'il en soit de cette dernière modalité de pratique, le vélo est utilisé en ville comme moyen de déplacement, mais surtout pour le loisir sportif ou la promenade. L'apparition sur le marché d'abord des vélos tout terrain (VTT) puis des vélos tout chemin (VTC) a permis la croissance du marché des cycles de loisir. Dans un autre sens la commercialisation des bicross a créé une activité hybride qui utilise un cycle mais qui est très proche des logiques de pratique qui prévalent dans la glisse urbaine. L'affirmation de la pratique ludo-sportive du vélo est donc une dynamique qui dépasse largement le champ du sport institutionnel.

La marche à pied, considérée comme activité ludo-sportive, est difficile à définir précisément. En reprenant les statistiques réalisées par l'INSEP (Mignon et Truchot, 2001), il a été rappelé que si 3,2 millions de personnes sont des « *marcheurs sportifs* », 18 millions d'individus pratiquent la « *marche « ballade* ». Une très large majorité des marcheurs considère donc cette activité comme un loisir et la pratique avant tout pour le plaisir. Rien d'étonnant à cela si l'on se rappelle que la promenade à pied est une activité ancienne qui s'est généralisée dans les villes au XIX^{ème} siècle et pour laquelle des espaces spécifiques ont été aménagés. Ce qui est plus nouveau, c'est certainement les motivations qui poussent les individus résidant en ville à se promener ou à marcher. Ils considèrent ces activités comme leur permettant d'entretenir leur santé. Elles remplacent parfois pour les personnes âgées la pratique d'activités comme la course à pied ou le vélo.

Mais la marche, comme les autres pratiques déambulatoires, connaît des transformations dues à l'hybridation de l'activité avec d'autres pratiques. A la marche sportive se sont ajoutées par exemple des activités comme le « *powerwalking* » (marche rapide avec des poids légers aux poignets et aux chevilles) ou encore la « *marche nordique* » (marche rapide avec des bâtons permettant une sollicitation de tout le corps). Le développement de ces formes de marche est une

dynamique ludo-sportive forte qui s'appuie en partie sur le vieillissement de la population française et l'essor des activités physiques chez les séniors. Celui-ci est favorisé notamment par l'apparition d'une presse qui leur est destinée et qui permet la diffusion de ces nouvelles activités. Plus largement la randonnée connaît aussi une croissance spectaculaire, mais elle s'appuie souvent sur des associations et reproduit ainsi le modèle sportif institutionnel traditionnel.

Dans leur diversité, ces pratiques déambulatoires sont incontournables aujourd'hui dans le paysage des villes. Elles s'observent souvent le long des voies d'eau, dans les jardins publics ou dans les bases de plein air et de loisirs. Toutefois, il est aussi possible de croiser des joggers, des marcheurs ou des cyclistes dans d'autres lieux en ville, sur les trottoirs de rue lorsque la circulation n'est pas trop dense, la nuit ou le dimanche par exemple. Ces différentes activités et ces espaces de pratique ne sont pas les seules formes d'expression du sport loisir autonome dans les espaces urbains. La pratique de sports de ballon comme le basket et le football est aussi très répandue.

1.1.2. Les sports de ballon

Les sports de ballon se jouent à plusieurs et donnent en général lieu à des confrontations entre deux équipes. En s'appuyant surtout sur les exemples du basket et du football, qui sont les plus développés, on peut montrer les liens étroits qui unissent ces pratiques à la ville.

Comme pour les pratiques déambulatoires, la pratique libre des sports de ballon a une histoire. Mais celle-ci semble avoir pour particularité de pouvoir être contée autant qu'étudiée, du moins est-ce le parti que prend P. Sansot lorsqu'il décrit le « *football des trottoirs* » (Sansot, 2000). En effet, jouer « au foot » dans la rue n'est pas une nouveauté mais une activité presque aussi ancienne que le football lui-même. La modestie des moyens nécessaires pour entamer un match n'est évidemment pas pour rien dans la diffusion de ce jeu dans le monde entier. P. Sansot explique d'ailleurs que « *si le football est un sport aussi populaire, c'est qu'il a été pratiqué par beaucoup d'enfants et particulièrement ceux des familles modestes* » (Sansot, 2000, 141). Ce football « *jouer sauvagement* » est souvent un « *prétexte à querelle* », ainsi sa « *sociabilité effervescente, ambivalente [s'oppose] à la morale officielle des dirigeants* » (Sansot, 2000, 142). S'il reste un jeu d'enfants, le football peut aussi donner lieu à des matchs entre amis, entre collègues ou entre inconnus. Ces individus jouant peuvent alors construire une véritable culture « *si cette dernière structure l'espace et l'univers d'une façon singulière* » (Sansot, 2000, 144). C'est un processus de ce type qui semble être à l'œuvre dans la pratique auto-organisée du football mais aussi du basket dans les espaces urbains.

La pratique autonome du basket et du football connaît un important essor en France, depuis la fin des années 1980 et le début des années 1990. Elle est une des expressions de cette vague de diminution de l'audience des institutions sportives traditionnelles. Elle a néanmoins des antécédents. Comme le rappelle A. Haumont (Haumont, 1998), le basket pratiqué dans la rue tire son origine de l'implantation de terrains dans les quartiers populaires construits au début de ce siècle aux Etats-Unis. En France, avant le développement récent du « streetball », le basket a pu être pratiqué dans la rue à l'époque où les terrains de basket des clubs n'étaient pas dans des gymnases mais à l'extérieur, parfois sur les places au cœur des quartiers. Toutefois, au début des années 1990, c'est bien des Etats-Unis que vient la mode du streetball. Sa diffusion s'appuie sur la médiatisation dont bénéficie le basket américain.

Pour le football, l'évolution est moins nettement marquée mais existe bel et bien. En effet, comme les travaux de P. Sansot (Sansot, 2000) ont permis de le souligner, le football pratiqué comme un jeu, hors des stades et des institutions est une pratique très ancienne et très répandue. En se situant dans le prolongement de ces analyses et en les systématisant M. Travert a étudié « *le football de pied d'immeuble* » (Travert, 1997, 2003). Il a notamment montré sa très grande adaptabilité qui se traduit par des formes diversifiées de jeu. Il a aussi mis l'accent sur l'importance des duels dans ce type de rencontre qui sont l'occasion de montrer aux autres joueurs sa maîtrise technique. La pratique du football de rue semble s'être systématisée dans les années 1990, en parallèle et à l'image de celle du basket de rue. La médiatisation du fait que certains joueurs professionnels et/ou internationaux français ont longtemps joué au football au pied de leur immeuble a certainement participé à renforcer ce phénomène.

La pratique libre du basket et du football repose sur les mêmes principes de base. Le nombre de joueurs n'est pas fixé à l'avance, il dépend des situations de jeu. Ainsi, si le basket de rue se joue en général à trois contre trois, il peut aussi être pratiqué en deux équipes de quatre joueurs ou en duel. Un second trait caractéristique est l'absence d'arbitre, ce qui implique l'auto-arbitrage et se traduit par des confrontations souvent plus engagées que dans le cadre fédéral, durant lesquelles les phases de négociation des décisions sont brèves mais toujours présentes. Pour le football comme pour le basket, la pratique libre est très influencée par ces territoires d'origine, les quartiers populaires. Ainsi, les rencontres sont généralement courtes et permettent à un grand nombre de joueurs de se succéder sur le terrain. Les espaces utilisés sont de dimensions réduites, le streetball par exemple se joue sur un seul panier.

Le développement de ces activités est lié à des contextes médiatiques, mais il dépend aussi fortement de l'aménagement d'équipements sportifs de proximité à partir du début des années 1990. A. Zouari décrit ainsi cette période : « *au début des années 1990 apparaît une nouvelle génération d'équipements destinés à répondre à la demande de ces « sportifs de rue » : les équipements et services sportifs de proximité dont la vocation est de s'insérer au plus près de l'habitat et des habitants, c'est-à-dire de coller à la demande. C'est ce qu'on appelé le « sport en liberté »* » (Zouari, 1996, 114). Ces équipements qui permettent de jouer au football ou au basket librement sont majoritairement localisés dans les quartiers d'habitat social. Ils constituent un nouveau type de réponse de la politique en direction des jeunes dont ils sont censés canaliser l'énergie et qu'ils peuvent éventuellement servir à amener vers les clubs. Ces objectifs, exaltant les vertus souvent abusivement prêtées au sport (Chobeaux et Segrestan, 2003, 48-51), ont surtout servi à créer des terrains dans les quartiers qui ne sont qu'une nouvelle partie de la gestion occupationnelle de ces publics (Escaffre et Zendjebil, 2004). Toutefois, il serait erroné de limiter ces pratiques à ces lieux et à ces équipements, il suffit d'observer ce qui passe dans certains parcs urbains pour se rendre compte qu'il s'y organise aussi des confrontations ludiques, des matchs de football en particulier. La situation est identique dans les bases de plein air et de loisirs. Le dernier pôle des pratiques ludosportives urbaines, certainement le plus mis en valeur actuellement, rassemble les activités pouvant être rangées dans la « famille » de la « *glisse urbaine* » (Loret et Waser, 2001).

1.1.3. Les glisses urbaines

La « glisse urbaine » invente ou réinvente des activités à partir d'adaptations et d'innovations techniques : « skateboard », « roller in line » ou « P.A.R.A » : « *patin à roues alignées* » (Lefebvre et Chouinard, 2003, 16-42), « BMX » (autrement appelé bicross), trottinette... Cette création sportive dépasse le champ des sports se pratiquant en ville, puisqu'elle a ses origines dans des activités qui utilisent les vagues et le vents des littoraux (« surf », « wind surf », « kite surf »...) et qu'elle a aussi des effets sur les « sports nature » qu'il s'agissent des sports de montagne (« snow board », « snow scoot »...) ou des activités physiques de pleine nature qui réinvestissent les espaces ruraux comme autant de terrains de jeu (VTT...). C'est l'imaginaire de la glisse, dominant dans les milieux du surf, qui renvoie à un rapport privilégié avec la nature et avec ses propres sensations qui est à l'origine d'un changement profond de conception de la pratique sportive. Il se substitue, au moins lors de son apparition, à celui du respect des règles et de la mesure de la performance (Loret,

1995). Les pratiques urbaines les plus influencées par ces représentations sont le skate, le BMX et le roller¹⁴.

En ville, les pratiques de glisse investissent des espaces publics et se retrouvent aussi dans des skateparcs. Y. Pédrizzini (Pédrazzini, 2001) a décrit et analysé leur organisation dans la ville de Lausanne. Il montre comment elles traduisent à la fois de nouvelles manières de faire du sport mais aussi comment elles correspondent à de nouvelles lectures de la ville. Le « *hors-piste urbain* » (Pédrazzini, 2001, 19) qu'il étudie considère la ville comme son espace « naturel ». Il se caractérise à partir de ses dimensions formelles et de ses qualités de « roule » qui appellent parfois la transgression spectaculaire des normes établies. Les pratiques de glisse en ville sont souvent le fait de « rebelles bourgeois », certains auteurs posent la question de savoir si elles constituent « *une forme inédite de contestation sociale propre à la nouvelle élite urbaine ?* » (Loret et Waser, 2001). D'autres comme E. Adamkiewicz, les considèrent comme des enjeux urbains de première importance qu'il serait dangereux d'interdire ou de brimer : « *Vouloir interdire certaines formes d'expressions urbaines, c'est aseptiser l'urbain et refuser à la cité le droit de générer sa propre histoire* » (Adamkiewicz, 2001). Avant d'analyser plus en détail, comme pour les autres types de pratiques autonomes, le rapport à la ville des sports de glisse, il est nécessaire de les décrire et de revenir sur leur histoire.

Le skateboard a été inventé dans les années 1950 par des surfers californiens ; importé en France dans les années 1960 il n'a vraiment commencé à se développer que durant la décennie suivante. Rendant sa pratique plus attractive, l'apparition des roues en polyuréthane en 1975 explique pour partie cet essor. L'expansion de cette activité est ainsi directement liée à un progrès technique. Il semble cependant qu'on doit aussi la rattacher à la vague des sports « fun » qui renouvellent à cette époque la pratique sportive traditionnelle et commencent à regrouper une partie importante des contingents sportifs. Toutefois, à la différence d'autres activités ludo-sportives dont la croissance est restée sinon forte du moins relativement constante, le skateboard a connu dans les années 1980 une phase de désaffection. L'activité, déjà très liée au secteur marchand, n'était plus « à la mode ». C'est à partir de la seconde moitié des années 1980 et surtout des années 1990 qu'intervient une nouvelle période de développement. Elle correspond à la généralisation de la pratique du « street skating » et à la mise en place d'une industrie du skateboard. De plus, cette phase se caractérise par une évolution des représentations de l'activité. Elles abandonnent largement le « fun », autrement dit la pratique pour le plaisir, au profit d'attitudes plus « trash » ou plus

¹⁴ La description de ces trois pratiques a notamment été réalisée à partir de l'étude de documents disponibles sur des sites internet tels que : <http://ecviltho.edres.net/histoire2.htm/> ; <http://users.swing.be/rollerattitude> ; <http://netslide.com/speed/bmx> ; <http://bmxfrance.free.fr/bmxzine/> ; <http://www.ffc.fr/> ; <http://www.ffrs.asso.fr/>

« urbaines », apparemment plus contestataires. Depuis le succès du skate, porté par d'importants investissements commerciaux et publicitaires, ne semble pas se démentir. L'activité paraît avoir dépassée le stade de simple « mode » en s'installant comme un des marqueurs d'identification principaux de la jeunesse.

La pratique du skateboard renvoie directement à ses origines, les mouvements du skate sont des dérivés de ceux du surf. Toutefois, elle est segmentée en différentes spécialités. La plus répandue est le « street ». Elle consiste à pratiquer dans la rue en utilisant les possibilités offertes par les différents lieux (mobilier urbain, formes particulières...) pour réaliser des « tricks ». On trouve ensuite des modalités de pratique qui nécessitent l'utilisation d'un équipement. La rampe par exemple est un espace en forme de « U » comportant deux plates-formes à chaque extrémité situées environ à deux mètres du sol. Elle permet au skater aguerri de s'élever dans les airs et d'y réaliser des figures. La mini-rampe est un espace de même forme que la rampe, mais beaucoup moins haut, avec une courbe beaucoup plus évasée et sans parties verticales. Le pratiquant peut l'utiliser pour se « balancer » alternativement d'une courbe à l'autre et ainsi s'exercer à réussir des figures. Le « bowl » peut être décrit comme étant une mini-rampe fermée. On retrouve des rampes, des mini-rampes et des « bowls » regroupés dans des skateparcs, c'est-à-dire dans des équipements réalisés en béton ou à partir de modules en bois ou en matériaux composites. Tous les skateparcs sont composés différemment du fait des possibilités illimitées de juxtaposition des modules. Enfin, une dernière forme de pratique semble devoir être signalée, il s'agit du « longskate » ou « longboard » qui, comme son nom l'indique, est une planche de skate plus longue que les planches utilisées habituellement. Elle est souvent utilisée pour pratiquer une activité aussi ancienne que le skate : la descente. Cette modalité nécessite l'utilisation de pentes assez longues et dont le degré d'inclinaison dépend du niveau de maîtrise du skater. Dans les villes où cela est possible, les descentes ont souvent lieu la nuit lorsque la circulation automobile est moins dense.

Cette présentation des différentes spécialités du skateboard est évidemment très schématique. Il pourrait difficilement en être autrement si l'on considère que le skate, comme toutes les pratiques libres, laisse à ses pratiquants des marges d'innovation importantes. C'est ce qui rend délicate l'intégration des skaters dans des institutions fédérales qui organisent une pratique normée. Malgré cela, le skateboard peut être pratiqué en France sous l'égide de la Fédération Française de Roller-Skating. Selon cette fédération la reconnaissance institutionnelle du skateboard est ancienne, elle remonterait à la fin des années 1970 et à une reconnaissance par le Ministère de la Jeunesse et des Sports s'accompagnant de l'intégration dans la Fédération Française de Surf. Le skateboard en tant qu'activité sportive fédérale est resté dans cette fédération jusqu'en 1994 puis,

après trois ans sans reconnaissance, il a rejoint la FFRS en 1997. Il y côtoie des pratiques telles que le rink-hockey ou le roller.

Le roller est parmi les activités composant la glisse urbaine celle qui a connu récemment le plus rapide développement. Son histoire est plus ancienne que celle du skatebaord, elle mérite d'être éclairée d'autant que les différents types de roller sont très nombreux et les manières de les utiliser très variées. Il semble que l'on doit l'invention du patin à roulettes, au XVIIème siècle, à un hollandais dont le nom n'est pas passé à la postérité. C'est un belge, Joseph Merlin, qui a laissé son nom pour l'histoire (la petite cela va de soi) vers les années 1760-1770 en fixant des roulettes de bois sous un sabot. Plus sûrement, la plus ancienne paire de sabot à roulettes est datée de 1876. Dès son invention le patin à roulettes devint, à l'instar du patin à glace, une activité prisée. Elle connut une évolution décisive, dans le dernier tiers du XIXème siècle, avec le remplacement des roulettes de bois par des roulettes munies de roulement à billes et par la mise au point d'un système permettant de tourner sans soulever les roues du sol. Quelques salles destinées à cette activité ont même été construites à cette période. Le patin à roulettes comportant deux rangés de deux roues devint rapidement, après cette première période, un objet destiné principalement aux enfants.

Différentes améliorations techniques et l'affirmation du marché du jouet ont ainsi fait perdurer le patin à roulettes et ont même permis que se structure une pratique de compétition. C'est en 1983 qu'apparaît le « roller in line » ou « *patin à roues alignés* » (Lefebvre et Chouinard, 2003), il est le résultat de plusieurs innovations techniques. Les quatre roues sont alignées sous la chaussure, ce qui permet une efficacité optimale au mouvement de poussée et donc une pratique plus aisée. Elle l'est d'autant plus que la chaussure est haute et rigide. Les risques de blessures des chevilles sont ainsi nettement diminués. Ces transformations rendent l'apprentissage du roller plus facile que celui du patin à roulettes et sa pratique permet d'atteindre sans trop de difficultés des vitesses assez importantes, de l'ordre de 10 à 20 km/h. Le succès du « roller in line » a été massif et très rapide. Outre ces considérations techniques, il découle à la fois du succès de l'imaginaire de la glisse auquel il se rattache et de l'intense investissement publicitaire et commercial dont il fait l'objet.

Le roller s'est principalement développé dans trois directions différentes, le roller « street ou agressif », le roller « sportif » et le roller « fitness », « balade » ou « randonnée ». L'agressif est une modalité de pratique qui renvoie au « street skating » dont il a été question pour le skateboard. Elle consiste à utiliser des espaces publics urbains et certains de leurs éléments matériels pour réaliser des acrobaties. Cette forme se retrouve aussi dans les skateparcs de manière encore plus radicale du

fait de l'aménagement même de ces espaces. Elle implique l'utilisation d'un type particulier de roller dont la chaussure, très rigide, est renforcée pour supporter les chocs et dont les petites roulettes permettent une gestion facilitée des trajectoires. Le roller « sportif » se pratique lui-aussi avec des patins spécifiques. La chaussure est basse, souple, elle comporte cinq roues et n'a pas de frein. Cette activité a lieu en général sur des anneaux de bitume et n'est pas sans rappeler le cyclisme sur piste. Comme le cyclisme, elle investit aussi parfois les routes à l'occasion de courses de longue distance. Le roller « fitness » est le plus répandu. Il est parfois utilisé comme mode de déplacement en ville mais sert le plus souvent à avoir une activité physique agréable qui allie le plaisir de la glisse à la convivialité permise par une activité « douce ». Les grandes randonnées nocturnes urbaines peuvent être rattachées à cette dernière manière de faire du roller. Le matériel utilisé est avant tout confortable et sécurisant. Une modalité de pratique supplémentaire et quelque peu différente mérite d'être présentée, il s'agit du « quad ». Le « quad » est le nom moderne donné au patin à roulette traditionnel composé de deux rangés de deux roues et d'un frein situé à l'avant de la chaussure. Il est encore pratiqué et connaît même un certain renouveau, les « quadeurs » représentent souvent, avec certains pratiquants « street », la frange la plus radicale des pratiquants du roller. S'ils participent aux randonnées hebdomadaires instituées, ils organisent souvent en petit collectif des randonnées nocturnes « sauvages ».

Enfin à ces pratiques déambulatoires du roller, il convient d'ajouter le « street hockey » jouées par des « quadeurs » ou par des « in line ». Deux équipes dont les joueurs sont munis de crosse de hockey s'affrontent avec pour objectif de faire entrer une balle ou un palet roulant dans le but adverse. Comme pour le skateboard, il n'a été question que de dégager ici les principales familles partageant la pratique du roller et l'image donnée pourrait être affinée.

La dernière des trois pratiques de glisse urbaine est le BMX, nous y avons déjà fait allusion lorsque la diversification récente dans le domaine des cycles a été décrite. Bien que le BMX soit un vélo, il se rattache pourtant par biens des aspects, en particulier par sa « *spectacularisation* » (Adamkiewicz, 1998 B), aux pratiques de glisse. Le BMX est apparu en France au début des années 1980. Il a connu durant cette décennie une phase de développement important. A l'époque, c'est surtout le terme français « bicross » qui est utilisé pour désigner un petit vélo qui sert à faire des courses sur des pistes de cross. Les pilotes de BMX font ainsi des courses qui se rapprochent des épreuves de motocross. D'autres formes de pratique se développent aussi à côté de la « race » comme le « dirt » (pratique de course plus acrobatique), le « flat » (pratique basée sur la réalisation d'équilibres et de figures), la rampe (pratique dans un espace en forme de « U ») et le « street »

(pratique de rue utilisant le mobilier urbain). Elles utilisent des vélos presque similaires, adaptés aux spécificités des diverses modalités : certains sont plus résistants, d'autres plus maniables.

Le BMX a connu, comme le skateboard et le roller, une évolution non linéaire. Ainsi, les années 1990 ont été une période de déclin, certainement pour partie liée à l'apparition de l'offre concurrente du Vélo Tout Terrain. La pratique ne s'est relancée que vers la fin de cette décennie, en particulier grâce au « street » et au « flat ». Comme pour les deux autres pratiques de glisse urbaine, cette phase d'expansion du BMX est largement liée à l'activité commerciale et notamment à la diversification des produits distribués dans les « skateshops ». Enfin, bien que le BMX se développe principalement comme une pratique ludo-sportive libre, il a aussi une déclinaison institutionnelle. Dès les années 1980, existait l'Association Française de Bicross et aujourd'hui la Fédération Française de Cyclisme abrite cette pratique.

Ainsi, les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines sont les expressions directes des courants de transformations qui ont touché le champ du sport depuis les années 1960-1970 et il est possible de considérer qu'elles reposent largement sur une idéalisation de la réalisation personnelle que l'on retrouve derrière le « *just do it* » de la publicité de l'équipementier Nike comme l'a bien relevé A. Loret qui traduit ce slogan par « *Fais ce que tu veux, où tu veux, quand tu veux...* » (Loret, 2003, 43).

Ce parcours descriptif dans le champ des pratiques ludo-sportives urbaines montre l'effervescence qui s'y produit et qui se traduit par l'obsolescence rapide de nombre de pratiques dont certaines disparaissent parfois presque aussi rapidement qu'elles étaient apparues. Certaines par contre s'installent et cela rappelle alors que des activités ludiques auto-organisées existaient avant cette vague finalement relativement récente de fort développement et de diversification. On peut ainsi voir, derrière ces pratiques pour le « fun », pour le plaisir ou pour soi, des jeux d'enfants se prolongeant à l'âge adulte. P. Sansot (Sansot, 2000) le rappelle à propos du football des trottoirs, il le fait aussi, dans un domaine un peu différent avec la pétanque. Dans le même ordre d'idée, la passion pour le cyclisme s'accompagne aussi, depuis longtemps, d'une pratique hors club.

Les pratiques urbaines traduisent donc d'autres liens entre la ville et le sport que ceux qui ont été précédemment mis en évidence. Ces « *usages sportifs de la ville* » (Adamkiewicz, 1998) renvoient à des univers de sens variés qui traduisent l'importante place occupée par les loisirs dans l'espace urbain mais plus largement dans la société. Ils invitent à étudier plus en détail la société des loisirs dans laquelle ils s'inscrivent. C'est pour cela que les travaux de J. Dumazedier (Dumazedier,

1988), M. Maffesoli (Maffesoli, 2000) ou A. Ehrenberg (Ehrenberg, 1991) entre autres vont être mobilisés.

Avant cela, insistons encore sur le fait qu'E. Adamkiewicz (Adamkiewicz, 1998 A, 1998 B) en étudiant le cas de Lyon a bien montré comment ces sportifs, qu'ils soient joggers, skaters ou basketteurs sont à considérer comme des usagers à part entière des espaces publics. En mettant l'accent sur la dimension « *spectacularisable* » de plusieurs de ces pratiques, le skate et le basket notamment, il a montré leur volonté de communiquer par le geste sportif lui-même. Certains des travaux de J.P. Augustin, auxquels il a aussi été fait allusion, vont même plus loin en interprétant ces usages sportifs des espaces publics à l'aune de la notion « *d'urbanité flexible* » (Augustin, 1999). D'autres études sur le roller (Pédrazzini, 2001) ou la course à pied (Ségalen, 1994) montrent aussi que les ludo-sportifs qui pratiquent en ville entretiennent un rapport étroit à l'espace urbain découlant autant des spécificités des différentes activités que de celles de l'organisation des pratiquants. Il conviendra donc, dans ce chapitre, de s'attacher à analyser ces usages et ces espaces en montrant toute l'ampleur de leur rôle dans la constitution et le fonctionnement des sociétés urbaines.

Mais avant de développer ces deux points, arrêtons-nous brièvement sur les transformations du champ sportif induites par le développement des pratiques ludo-sportives autonomes. Indiquent-elles une rupture dans son organisation et son fonctionnement ou bien, plus que de rupture, n'est-il pas préférable de considérer que le sport est entré dans une phase de transition dans laquelle les différentes manières d'avoir une activité corporelle ou physique coexistent voire se complètent?

1.2. Les pratiques urbaines et la redéfinition du sport

La définition du sport sur laquelle le précédent chapitre s'est appuyé insistait sur l'organisation duale du champ sportif en séparant le sport scolaire et associatif du sport professionnel et international. Cette définition considère donc en quelque sorte l'existence d'un sport de masse et d'un sport d'élite, tous deux organisés à partir d'un modèle commun centré sur la compétition, les clubs et les fédérations. Comme les points précédents ont commencé à le montrer ce type de définition ne permet de cerner aujourd'hui qu'une partie, certes importante, des activités pouvant être rattachées au champ du sport. Or comme le relève J.P. Augustin : « *L'évolution des activités physiques et sportives et surtout leur diversification hors des institutions conduisent à lui préférer une approche ouverte et à élargir les catégories de sportifs à l'ensemble des **activités à caractère sportif*** [souligné par nous] » (Augustin, 2000 A, 31). Les rappels précédemment faits sur l'histoire

du mot « sport » ont permis, de souligner les évolutions qu'a connu sa définition. L'importance des transformations des pratiques sportives invitent à analyser plus en détail les logiques qui ont récemment présidé, et qui continuent de participer, aux changements de la conception du sport et à observer leur impact sur la structuration des espaces du sport.

1.2.1. Les évolutions du sport : une rupture ?

A ce sujet, les réflexions d'A. Loret sont stimulantes et rendent compte du fait que « *le sport contemporain est engagé dans une profonde mutation* » (Loret, 2003, 39). Le sport se transforme, il se diversifie, dans ses modalités de pratique, dans ses formes d'organisation et dans les espaces qu'il occupe. A. Loret parle même de véritable « *rupture* » pour définir ces changements. Selon lui, le modèle sportif hérité du début du siècle et qui s'est très largement développé de 1950 à 1975 est remplacé par de nouvelles formes de pratique et de gestion du sport qui peuvent être comprises à partir de notions telles que la « *télespectacularisation* », les évolutions techniques et technologiques ou encore culturelles. Ces dernières innovations traduisent une augmentation du nombre des activités qui se réfèrent de moins en moins à un modèle réglementaire et compétitif, et laissent la place à des modalités de pratique basées sur la réalisation personnelle et/ou l'entretien du capital physique.

Une telle conception décrit les grandes lignes de l'évolution du sport telle qu'elle s'est produite ces dernières décennies, en France notamment. Les enquêtes menées par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et l'Institut National du Sport et de l'Education Physique le montrent de plusieurs manières. En mars 2001 par exemple, 89 % des personnes interrogées disent pratiquer « *pour le plaisir provoqué par l'activité* ». A ce chiffre s'ajoute le fait, qu'alors que 83 % des personnes déclarent avoir pratiqué une activité physique et sportive (APS) au moins une fois dans l'année et que 60 % disent en pratiquer une, une fois par semaine, seulement 23 % sont membres d'un club ou d'une association et 19 % font de la compétition. Cette enquête confirme aussi l'implantation des sports de glisse, notamment celle du roller et du skate qui compteraient environ 1,8 millions de pratiquants (Mignon et Truchot, 2001, 3).

1.2.2. Une mutation progressive plus qu'une rupture

Pour autant, certains auteurs, comme J.P. Augustin (Augustin, 1999) ou P. Duret (Duret, 2004), montrent qu'à l'idée d'une rupture il est plus juste de préférer celle d'une transition qui ménage encore une place importante à l'organisation traditionnelle du sport. En effet, s'il prend acte de la

diversification des modalités de pratique sportive et de l'accroissement des mobilités qui transforment la demande en équipements et en espaces sportifs, J.P. Augustin, en s'appuyant sur les réflexions de J.C Passeron, met en garde contre « *le risque d'excès de vitesse* » (Augustin, 1999, 12). Il démontre que les dynamiques d'évolution du sport, même si elles correspondent aux tendances décrites par A. Loret, n'ont pas pour effet, contrairement à ce que ce dernier avance, de remettre totalement en cause la culture sportive traditionnelle. Ainsi, les chiffres qui viennent d'être cités, s'ils montrent l'importance des pratiques sportives libres, ne doivent pas faire oublier que les affiliations aux fédérations sportives restent très nombreuses, plus qu'elles n'ont jamais été.

La pratique sportive en club selon des logiques compétitives, par exemple, n'a pas disparu. Elle est encore bien implantée et connaît même pour certaines disciplines des augmentations notables. J.P. Augustin cite le cas de « *l'effet Mondial 98* » sur l'inscription des enfants et des jeunes dans les clubs de football. Le même phénomène de croissance des licenciés s'est aussi produit pour l'athlétisme, à la suite de la tenue des Championnats du Monde en France en 2003. J.P. Augustin ne se limite à cet exemple circonstanciel pour montrer que le sport institutionnel n'est pas en train de disparaître, il s'appuie sur une analyse de la croissance et des utilisations des équipements sportifs dans l'agglomération bordelaise. Ils n'ont jamais été aussi nombreux et, malgré cela, les services gestionnaires ne parviennent pas à satisfaire les demandes de tous les groupes ou associations.

Une autre preuve de l'absence de rejet total du sport traditionnel est observable dans le fait que nombre de sportifs se retrouvent successivement dans les différentes manières de faire du sport. Un engagement en club n'interdit pas de pratiquer par ailleurs une activité autonome et à finalité strictement ludique. Ces modalités variées ne s'opposent pas, elles enrichissent au contraire le champ des possibles en matière de pratique sportive. Tout ceci permet à J.P. Augustin d'insister sur le fait que « *l'arbre ne doit pas cacher la forêt et [qu'] il est utile de rappeler que c'est l'ensemble de ces activités [sportives « institutionnelles »] qui donne encore force et cohérence à l'ensemble sportif* » (Augustin, 1999, 13).

Ces constats permettent de nuancer l'analyse de l'évolution du sport proposée par A. Loret mais n'invitent, en aucun cas, à ignorer que les activités autonomes se développent fortement et utilisent de nouveaux espaces. En prenant l'exemple du surf, J.P. Augustin (Augustin, 1994) montre que cette activité, souvent présentée comme le type même de pratique contestataire de l'ordre sportif établi, est en fait l'expression complexe d'un « *processus symbolique d'individuation territoriale* » (Augustin, 2002, 6). Il s'oppose certes, originellement, à l'organisation traditionnelle

du sport telle qu'elle prévaut en France, basée sur « *l'identification communautaire* » mais il est devenu un sport à part entière avec ces lieux privilégiés de réalisation, ses compétitions, ses fédérations et sa récupération commerciale. Cette même logique, avec une phase d'émergence suivie d'une institutionnalisation, se retrouve dans le skateboard ou le roller.

En tenant compte de l'histoire du sport en France et de ses évolutions récentes, il est ainsi possible de considérer qu'il est actuellement dans une période de mutation marquée par le fort développement de pratiques auto organisées. Ecrire ceci, et analyser des logiques telles que la « *télé spectacularisation* », les évolutions techniques et technologiques ou encore culturelles (Loret, 2003, 40-41), qui prévalent dans ce type d'activité ne doit pas conduire à considérer que le modèle institutionnel traditionnel du sport est totalement et définitivement rejeté. Parce qu'elle est contrastée, cette situation de mutation pose donc de nombreux problèmes pour arrêter une définition exhaustive du sport. R. Thomas rappelle que, dans un premier temps, « *l'évolution du sport a entraîné celui-ci vers une dichotomie, d'un côté le sport professionnel de haut niveau très médiatique, et de l'autre le sport de masse* » (Thomas, 2000, 9).

Cette structuration duale du champ sportif est largement complexifiée par les évolutions qui viennent d'être décrites. D'un côté, la professionnalisation des sports ne s'effectue pas de la même manière pour toutes les pratiques, les plus médiatiques étant les plus favorisées. De l'autre, et c'est ce qui nous intéresse plus particulièrement, le sport dit « de masse » est traversé par de puissants courants de différenciation. S'il a pendant longtemps regroupé principalement les sportifs affiliés à des clubs et à des fédérations, il fait face au développement des aspirations « ludiques » chez des sportifs qui plébiscitent des formes d'organisation moins institutionnalisées. Les liens entre ces nouvelles modalités de pratique, le sport fédéral et le sport professionnel sont à la fois étroits et complexes, ce qui explique que certains auteurs « *proposent souvent* [comme le note R. Thomas, l'idée d'un] *continuum allant du jeu au sport de haut niveau* » (Thomas, 2000, 9).

Le mot « sport » employé au singulier est donc considéré, dans cette recherche, comme recouvrant encore à la fois les champs du sport « professionnel », du sport « associatif » et des pratiques ludo-sportives autonomes. Les éléments présentés donnent lieu à de nombreux débats, ils n'ont pas ici vocation à figer une définition. Ils permettent seulement de replacer ce qui constitue l'objet de la présente étude, les pratiques libres urbaines, par rapport autres formes d'expression du sport. Ils invitent par ailleurs à approfondir l'analyse en s'intéressant aux dynamiques, relativement anciennes, de transformation de la conception et des usages du temps libre.

1.3. La révolution des loisirs

A propos du développement du sport en général et des pratiques ludo-sportives autonomes urbaines en particulier, il est possible de reprendre ce que M. Chesnel écrit : « *Le sport tient la place la plus voyante parmi les formes « actives » habituelles des loisirs, c'est aussi la plus importante hors du domicile* » (Chesnel, 1993, 47). Ce constat appelle plusieurs précisions à propos des loisirs qui permettent de mieux comprendre les pratiques ludo-sportives autonomes. Il est d'abord nécessaire de définir la notion de loisir. Il convient ensuite de replacer l'évolution des pratiques sportives dans la dynamique des changements sociaux qui font que les loisirs occupent une place centrale dans la société contemporaine et qui amènent à traiter de l'individualisme et des regroupements affinitaires. Ces deux thématiques permettent aussi d'observer précisément le rôle des loisirs sportifs dans l'entretien et la mise en scène des corps.

1.3.1. La place et le rôle social des loisirs

Comme la définition du sport, celle des loisirs fait débat. Dans une utilisation courante le loisir peut simplement être défini comme le temps dont on dispose. Il est alors peu différent du temps libre. Cette acception incomplète donne tout de même la caractéristique principale du loisir, à savoir le fait qu'il se construit dans une relation d'« opposition-complémentarité » avec les temps de travail. Les premiers sociologues à s'être intéressés aux loisirs ont d'ailleurs mis l'accent sur cette relation, en considérant le temps de loisir comme permettant la régénération de la force de travail. A ces précurseurs ont succédé des chercheurs qui ont approfondi l'analyse des loisirs en insistant sur plusieurs de leurs caractéristiques. J. Dumazedier (Dumazedier, 1988) classe dans cette catégorie les travaux de M. Eliade sur le désenchantement du travail et le réinvestissement des mythes dans les activités de loisir ou ceux de M. Maffesoli (Maffesoli, 2000) sur l'expression de formes de socialité vivante en dehors des institutions. Les analyses de J. Dumazedier lui-même invitent à dépasser ce premier stade de définition des loisirs en les considérant comme un « *temps social ipsatif* » (Dumazedier, 1988, 47) qui crée les conditions d'une libération personnelle plus profonde et en même temps une identification sociale plus spontanée à des groupes de pairs. Grâce à ces différents apports la définition du loisir s'enrichit en intégrant d'abord la très grande diversité des loisirs possibles mais surtout en distinguant le temps de loisir de l'ensemble des temps contraints ou engagés qu'il s'agisse des temps de travail ou de ceux des obligations familiales.

Le loisir ne correspond plus simplement au repos du travailleur, il est un temps social en soi. J. Dumazedier va même plus loin. En s'appuyant sur les analyses d'H. Marcuse à propos de

« *l'inversion historique* » entre le temps de travail et le temps libre, ce dernier devenant le plus important, il propose de considérer le temps libre « *affecté à 90% aux activités de loisirs* » (Dumazedier, 1988, 30) comme étant à l'origine d'une véritable révolution sociale. Selon lui, « *ce loisir est un temps d'expression sociale de soi, individuellement ou en groupe. Il est le lieu d'émergence d'une foule de pratiques sociales de plus en plus standardisées et variées, de plus en plus séduisantes et ambiguës qui, tout en étant limitées et déterminées, exercent une influence croissante sur l'ensemble de la vie quotidienne* » (Dumazedier, 1988, 47).

1.3.2. Le rôle révolutionnaire des loisirs

J. Dumazedier réfléchit, plus fondamentalement, aux caractéristiques de ces évolutions et aux valeurs sociales qu'elles traduisent. Il insiste sur trois caractéristiques du temps de loisir. Celui-ci est d'abord considéré comme introduisant du « *jeu* » entre les autres temps sociaux (Dumazedier, 1988, 48). Ainsi, il ne doit pas être interprété seulement comme une rupture vis-à-vis, notamment, du temps engagé de la politique mais comme une prise de distance. Le second trait du loisir identifié en fait un temps qui permet de s'éloigner de la rationalité imposée par la vie professionnelle ou familiale et de développer les aspects mythiques niés par les autres activités sociales. Enfin, le temps des loisirs est celui de la poursuite ou de la reprise d'un « *rêve d'enfance ou de jeunesse que la vie ordinaire a dû interrompre* » (Dumazedier, 1988, 50). Ces caractères principaux traduisent les valeurs qui accompagnent la révolution du temps libre. Il s'agit d'abord d'un changement du rapport à soi-même : « *Une part de l'individualité qui était naguère cachée (...) s'exprime plus librement* » (Dumazedier, 1988, 68). Ce changement se traduit notamment dans les pratiques sportives car « *l'exercice du corps est moins soumis à l'utilité sociale* » (Dumazedier, 1988, 69). La révolution du temps libre s'accompagne ensuite d'un changement du rapport aux autres qui rend plus souples les limites imposées aux relations par les rôles institutionnels, ainsi les échanges sont plus « *conviviaux* » en dehors des rôles sociaux traditionnels. Enfin le rapport à la nature évolue vers la volonté de vivre en symbiose avec les éléments surtout dans le temps libre. Au total, J. Dumazedier définit ainsi le temps libre « *plus qu'une interruption, c'est plutôt l'émergence entre les temps contraints, engagés, d'un tiers temps social à soi où vivre pour vivre est la règle dominante* » (Dumazedier, 1988, 71).

Une telle conception des loisirs et des valeurs qui leurs sont associées est séduisante car elle semble bien décrire les attitudes que l'on retrouve dans les pratiques sportives en général et dans les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines en particulier. Plusieurs auteurs ont toutefois proposé d'autres analyses des loisirs, plus critiques que celles de J. Dumazedier. Rendent-elles mieux

compte de la place et du rôle social des temps de loisirs ? Ne s'agit-il pas plutôt de regards différents portés sur les loisirs qui ne doivent pas faire oublier les apports de J. Dumazedier ?

1.3.3. Théories critiques de la société des loisirs

La construction théorique établie par J. Dumazedier pour expliquer la révolution du temps libre peut être notamment critiquée à partir des réflexions menées par G. Lipovetsky (Lipovetsky, 1993) sur les liens entre les loisirs et le développement de l'individualisme. Elle peut aussi être comparée aux analyses, plus anciennes, de J. Baudrillard (Baudrillard, 1970) qui replacent les loisirs dans la société de consommation.

Evacuons d'emblée les analyses, séduisantes mais quelques peu réductrices, faites par G. Lipovetsky dans un essai intitulé *L'ère du vide*. Il montre comment, à la charnière des années 1970-1980, l'individualisme connaît « *une seconde révolution* » : « *L'individualisme disciplinaire et militant, héroïque et moralisant a été relayé par un individualisme à la carte, hédoniste et psychologique, faisant de l'accomplissement intime la fin principale des existences* » (Lipovetsky, 1993, 316). Pour analyser cela, G. Lipovetsky s'appuie notamment sur la transformation des rapports au corps ou encore à l'image. Il hasarde même une analogie, un peu rapide, pour montrer la force des tendances hédonistes, entre les comportements politiques de l'être individualisé et les pratiques de glisse telle que le surf ou la planche à voile. Au-delà de cet exemple, cet essai insiste sur la force formatrice quasi-nihiliste de ce second individualisme. La multiplication des pratiques de loisir peut ainsi être considérée comme une des expressions du « *kaléidoscope de l'individu post-moderne* » (Lipovetsky, 1993, 315). Il participe au dégagement de l'individu « *des grands idéaux collectifs autant que du rigorisme éducatif, familialiste, sexuel* » (Lipovetsky, 1993, 316). Malgré tout, dans une société fonctionnant sans projet d'ensemble, la seconde révolution individualiste ne détruit pas complètement l'existence de formes de vie de groupe. G. Lipovetsky le rappelle mais précise que les groupes ne se constituent que sur des bases affinitaires, ce qui laisse l'individu toujours libre de choisir les groupes auxquels il s'agrège.

En analysant les évolutions des modes de vie au début des années 1990, G. Lipovetsky ne remet pas en cause la logique générale de ses précédentes analyses, il précise toutefois que l'individualisme a partiellement changé d'orientation. Au courant « *cool et libérationniste* [ont succédé] *l'éthique et la compétitivité, les régulations sages et la réussite professionnelle* » (Lipovetsky, 1993, 316-317). Cette transformation se retrouve dans les pratiques de loisirs, y compris sportifs, mais ne remet pas complètement en cause les logiques qui y dominaient

précédemment : « *La fin du « jouissez sans entraves » ne signifie pas réhabilitation du puritanisme mais élargissement social d'un hédonisme normalisé et gestionnaire, hygiénisé et rationnel. (...) Narcisse [l'individu narcissique], plus que jamais défini, par un travail d'autoconstruction et d'autoabsorption subjectives* » (Lipovetsky, 1993, 321).

J. Dumazedier (Dumazedier, 1988) fait plusieurs remarques à propos des écrits de G. Lipovetsky, qu'il place dans les « *théories contestataires* ». Il précise notamment que même s'il décrit certaines valeurs qui influencent la société du temps libre, G. Lipovetsky ne considère pas à sa juste place les « *exigences institutionnelles dont toute société a besoin quels que soient les désirs des uns ou des autres selon les modes* » (Dumazedier, 1988, 230). La lecture de la société à laquelle il se livre souffre du trop grand vide dans lequel il décrit les évolutions des modes de vie. G. Lipovetsky fournit ainsi, sans s'appuyer sur des enquêtes solides, une grille de lecture radicale des activités de loisirs étudiées pour elles-mêmes alors que J. Dumazedier a montré comment elles sont plutôt à considérer dans une perspective de rapports dialectiques avec les activités des temps contraints et engagés. Ces réserves n'enlèvent rien à la force descriptive sinon analytique de ses écrits qui permettent notamment de souligner le rôle de la recherche individuelle du plaisir dans les loisirs contemporains. Les résonances avec les dynamiques qui ont été présentées comme participant à la transformation du champ sportif sont évidentes.

Si J. Dumazedier analyse le temps libre comme une forme de jeu entre les autres temps sociaux, J. Baudrillard, dans un texte court, considère « *le drame des loisirs ou l'impossibilité de perdre son temps* » (Baudrillard, 1970). Il critique la conception du temps de loisir comme un temps devant lequel tous les individus sont égaux. Allant plus loin, il indique que le temps ainsi considéré indépendamment de ses contenus « *pourrait bien n'être que le produit d'une certaine culture, et plus précisément d'un certain mode de production. Dans ce cas, il est nécessairement soumis au même statut que tous les biens produits ou disponibles dans ce système de production : celui de la propriété (...), celui d'OBJET (...) participant (...) de l'abstraction réifiée de la valeur d'échange* » (Baudrillard, 1970, 240). Ainsi, J. Baudrillard montre que le temps de loisirs ne peut être libre car il est indissolublement lié au système de production et qu'il ne peut contenir, du fait de sa fugacité même, que du « *consommé* » de désir » (Baudrillard, 1970, 241).

La puissance sociale transformatrice des loisirs étudiée par J. Dumazedier est donc illusoire dans la perspective adoptée par J. Baudrillard. En effet « *l'apparent dédoublement en temps de travail et temps de loisir (...) n'est qu'un mythe* », ou plus précisément qu'« *un mécanisme fonctionnel* » (Baudrillard, 1970, 243) qui produit à partir du même système deux temps qui ne sont

différents qu'en apparence. Leur identité découle du fait que dans le travail comme dans les loisirs le temps est un objet mesurable, en particulier à l'aune de l'argent qu'il coûte ou qu'il rapporte. J. Baudrillard analyse donc l'impossibilité logique d'un temps réellement libre dans la société de consommation. Les loisirs fabriquent des comportements standardisés et aliénants qui sont le pendant, dans les temps hors travail, des contraintes et des modes d'organisation des temps de travail.

Cette critique radicale des loisirs dans la société de consommation va à l'encontre des conceptions de J. Dumazedier qui lui reproche, pour en minorer la portée, de continuer à appréhender les loisirs à partir d'une analyse sociologique basée sur la consommation et directement liée à la production, donc au travail (Dumazedier, 1988, 220). Cette limite peut effectivement être appliquée aux thèses de J. Baudrillard, mais elles n'en conservent pas moins leur force interrogative. En effet, en étant largement phagocytée par la société de consommation une grande partie de la sphère des loisirs n'acquiert peut-être pas suffisamment cette autonomie que lui prête J. Dumazedier. Sa remise en cause de la prégnance des temps sociaux contraints, en particulier du temps de travail, s'en trouve réduite d'autant.

Ces deux théories critiques des loisirs tels qu'ils se développent dans la société contemporaine, notamment sous leur forme sportive, tempèrent plus qu'elles ne contredisent frontalement les analyses de J. Dumazedier qui se montre d'ailleurs à plusieurs reprises non seulement conscient mais critique de la récupération mercantile du développement des loisirs. Les réflexions menées par M. Maffesoli (Maffesoli, 2000) et celles dues à A. Ehrenberg (Ehrenberg, 1991), dans des registres très différents, apportent d'autres compléments aux thèses de J. Dumazedier.

Les travaux de M. Maffesoli ne portent pas directement sur les temps de loisirs, ils s'intéressent plus largement aux formes d'expression de la socialité dans les sociétés postmodernes. Il y décrit les bases et le fonctionnement du « *tribalisme* » contemporain (Maffesoli, 2000, 130). Empruntant, un peu abusivement, un terme jusque-là surtout utilisé par les anthropologues, il explique ainsi la manière dont les individus forment groupe dans un contexte marqué par l'« *émiettement du corps social, [l'] épuisement des institutions, [l'] effondrement des idéologies [et la] transmutation des valeurs* » (Maffesoli, 2000). L'utilisation d'un tel terme tel que tribalisme est justifiée par la volonté affirmée de « *trouver les mots pour dire notre temps* » (Maffesoli, 2000, III). Il met l'accent sur l'importance des sensations ressenties dans le fonctionnement quotidien des sociétés : « *les émotions et passions collectives, symbolisées par l'hédonisme de Dionysos,*

l'importance du corps en spectacle et de la jouissance contemplative, la reviviscence du nomadisme contemporain, voilà ce qui fait le cortège du tribalisme postmoderne » (Maffesoli, 2000).

Dans la préface à la troisième édition du *Temps des tribus*, M. Maffesoli met l'accent sur le succès remporté par l'emploi du terme tribu et considère cela comme une preuve : « *la réalité du tribalisme est là, aveuglante pour le meilleur et pour le pire* » (Maffesoli, 2000, III). Elle traduit notamment le retour dans la société postmoderne de tendances archaïques que la société moderne et rationnelle avait éliminé. Ainsi, à l'adulte raisonnable succède l'enfant éternel, individu qui apprécie le ludique dans ces différentes formes d'expression. Cet individu cherche à ressentir des émotions et des sensations dans le cadre de groupes auxquels il s'agrège de manière non définitive : « *Face à l'anémie existentielle suscitée par un social trop rationalisé, les tribus urbaines soulignent l'urgence d'une socialité empathique : partage des émotions, partage des affects* » (Maffesoli, 2000, XI).

Cette conception de la socialité remet en question la compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les sociétés contemporaines à partir du seul constat du développement de l'individualisme. M. Maffesoli rappelle que les regroupements affinitaires sont aujourd'hui fort nombreux et contredisent la conception de l'individualisme comme ne produisant que de l'isolement. Il va même plus loin en disant « *qu'il vaut mieux reconnaître, qu'à l'encontre d'un social rationnellement pensé et organisé, la socialité n'est qu'une concentration de petites tribus s'employant, tant bien que mal, à s'ajuster, à s'accommoder, à composer entre elles* » (Maffesoli, 2000, 102-129).

La pensée foisonnante de M. Maffesoli permet donc de compléter la lecture de la société des loisirs telle que la décrit J. Dumazedier ; elle développe aussi certains points mis en avant par G. Lipovetsky¹⁵. Elle met l'accent non plus sur le rôle transformateur des temps de loisir vis-à-vis des autres temps sociaux, mais sur les formes qu'y revêtent les comportements individuels attentifs aux sensations ressenties et recherchant la participation à des groupes de pairs.

Un autre complément aux analyses de J. Dumazedier est fourni par les réflexions d'A. Ehrenberg (Ehrenberg, 1991). Elles ajustent la vision indifférenciée et quelque peu idyllique de la révolution des loisirs en prenant en compte certains de leurs excès ou leur récupération. Ainsi, qu'il s'agisse de lutter par exemple contre les méfaits de la sédentarité, contre les effets du vieillissement

¹⁵ Il s'agit en particulier du constat du fait que l'individualisme contemporain ne s'accompagne pas du déclin de la vie en groupe mais de sa transformation en une forme qui valorise les contacts en réseau sans engagement trop important, existant par choix et souvent liés à une recherche hédoniste.

ou encore contre l'obésité, les loisirs sportifs sont particulièrement valorisés. Une telle vision du sport peut être mise en relation avec le culte de l'image et de la jeunesse qui œuvre dans les sociétés contemporaines, l'entraînement du corps apparaît alors comme permettant surtout d'atteindre ou de conserver les canons de la beauté tels que les magazines, la télévision et le cinéma les construisent. G. Lipovetsky a analysé ce « *narcissisme* » contemporain qui se traduit, au travers du sport notamment, par un rapport privilégié au corps (Lipovetsky, 1993, 70).

Cette conception de l'activité physique de loisir a été étudiée de manière plus approfondie et plus critique par A. Ehrenberg. En observant les différentes manifestations de ce qu'il nomme le « *culte de la performance* » (Ehrenberg, 1991), il montre comment l'activité ludo-sportive, et plus généralement les loisirs, qu'il s'agisse de la course à pied, du raid aventure ou du séjour au Club Méditerranée, est soumise à l'idéologie contemporaine qui conçoit l'individu comme étant son propre entrepreneur. Ce modèle social étant intégré notamment grâce à la publicité et au sport spectacle explique qu'un certain nombre d'activités sportives soient pratiquées pour permettre une intégration la plus complète possible, sinon à la société dans son ensemble, du moins à l'entreprise : « *Battants, leaders, aventuriers et autres figures conquérantes ont envahi l'imagination française. Ils symbolisent une version entrepreneuriale et athlétique de la vie en société* » (Ehrenberg, 1991, 13).

L'individu conçoit donc ses loisirs, et en particulier le sport comme un moyen de montrer qu'il est capable de se dépasser et de souffrir. Cela lui sert à reproduire, en les euphémisant, les enjeux de la vie professionnelle. Cette utilisation du sport marque à quel point cette forme de loisir particulière influence le monde du travail, mais à la différence de ce que décrit J. Dumazedier ceci ne se traduit pas par une réduction du temps de travail. Au contraire, le sport est utilisé pour servir de modèle dans une société où la « *sensibilité égalitaire* » diminue au profit d'une conception compétitive de l'existence. L'emploi du sport comme référence dans ce modèle permet de conserver la fiction d'une égalité entre les individus ou, plus exactement, entre les concurrents. Ainsi, A. Ehrenberg note que « *Le culte de la performance a opéré le passage de cette liberté privée à une norme pour la vie publique en faisant la synthèse de la compétition et de la consommation, en mariant un modèle ultra-concurrentiel et un modèle de réalisation personnelle. Empruntant à la compétition sportive son critère de juste concurrence et à la consommation sa thématique de la réalisation personnelle, l'entreprise est simultanément miroir et producteur de la relation contemporaine à l'égalité* » (Ehrenberg, 1991, 19). Mais ce « *culte de la performance* » n'est pas sans risque, en particulier dans une période marquée par un chômage important dont il fait reposer

l'explication sur les épaules des individus qui en arrivent, parfois, pour reprendre les mots d'A. Ehrenberg, à être fatigués « *d'être soi* » (Ehrenberg, 1998).

La prise en compte des relations de l'individualisme contemporain et des loisirs, de ces derniers avec la société de consommation, de la réalité du « *tribalisme* » et enfin celle de la récupération des valeurs des loisirs et du sport par l'entreprise sont des compléments indispensables à la théorie de la révolution du temps libre. Ils la précisent et la pondèrent mais ne font pas oublier que les loisirs occupent depuis les années 1960 surtout, mais déjà depuis le milieu du XIX^{ème} siècle comme le montrent les travaux d'A. Corbin sur « *l'avènement des loisirs* » (Corbin, 2001), une place centrale dans l'évolution des sociétés. Les analyses de J. Dumazedier expriment avec quelle force ils les transforment.

Cette importante place occupée par les loisirs se traduit dans le domaine sportif par une augmentation généralisée de la pratique mais aussi et surtout une diversification des activités. L'apparition et le développement des pratiques ludo-sportives autonomes urbaines sont à replacer dans ce contexte. Elles expriment en effet avec force nombre des valeurs centrales portées par la révolution des loisirs au premier rang desquelles l'affirmation individuelle par l'autonomisation qui se traduit dans le domaine sportif par la recherche d'une plus grande liberté de pratique. Cette quête débouche notamment sur l'usage des espaces publics urbains. Il va maintenant être question de préciser quels lieux sont ainsi utilisés.

2. LES ESPACES PUBLICS ACCUEILLANT DES ACTIVITES LUDO-SPORTIVES

Les précisions faites sur la définition de l'espace public et sur son rôle dans le fonctionnement des sociétés urbaines permettent de situer directement les activités ludo-sportives dans les contextes spatiaux, juridiques et sociaux dans lesquels elles ont lieu. Elles ouvrent aussi la réflexion sur leur dimension politique. Le deuxième temps de ce chapitre va d'abord s'attacher, en reprenant l'organisation adoptée pour l'étude générale des espaces publics, à aborder les caractères matériels des espaces publics supports d'activités sportives.

Les trois types de pratiques ludo-sportives autonomes urbaines présentés, les pratiques déambulatoires, les sports de ballon et les activités se rattachant à la glisse urbaine, regroupent des usages qui ont lieu dans différents espaces publics urbains de formes traditionnelles ou plus nouvelles et qui prennent aujourd'hui parfois pour cadre des espaces privés d'accès libre.

2.1. Les espaces publics supports de pratiques ludo-sportives

2.1.1. Les rues, les places mais aussi les dalles, escaliers et autres coursives

Les activités ludo-sportives ont lieu dans l'ensemble des espaces urbains ; on les retrouve dans le centre des villes, où l'espace est le plus densément construit, dans des lieux publics de formes traditionnelles. Les joggers par exemple sont des usagers habituels des jardins publics et des parcs. Les skaters et les rollers pratiquent dans les rues et sur les places. Les pratiques urbaines n'ont toutefois pas seulement lieu dans ces espaces publics « traditionnels ». De nombreux usages ludo-sportifs concernent des lieux hérités de l'architecture moderne tels qu'on les retrouve dans les opérations de rénovation urbaine ou dans les grands ensembles. Ainsi les architectures comportant des dalles, qui comptent souvent des escaliers, des plans inclinés, des coursives, sont des lieux fort appréciés par les skaters ou par les pratiquants du roller dans sa version street. Ces lieux se prêtent à la réalisation de figures et de parcours acrobatiques se rapprochant de ceux des *Yamakasi*¹⁶. Ces déambulations jouent avec les formes architecturales et avec l'apesanteur, en rendant spectaculaire l'usage des lieux (Adamkiewicz, 1998 A, 1998 B) ; elles traduisent des modalités d'appropriation mobiles des espaces publics. C'est aussi dans ces espaces urbains hérités du fonctionnalisme que se localisent souvent les terrains de proximité utilisés par les joueurs de basket ou de football de rue (Zouari, 1996). Ils ont été installés sur des portions de parkings ou d'espaces « verts ». Leurs utilisations prolongent en les transformant les usages des espaces publics par le « *football de pied d'immeuble* » (Travert, 2003).

2.1.2. L'attrait pour les espaces végétalisés

Enfin, des espaces « verts » situés dans les périphéries urbaines viennent aussi s'ajouter aux espaces publics traditionnels. Il s'agit d'abord des bases de plein air et de loisirs dans lesquelles, en plus de certains équipements sportifs d'accès limité, on trouve des espaces sportifs d'accès libre. Ces infrastructures y sont généralement entourées d'espaces « naturels » tels que des pelouses, des bois ou des plans d'eau. Entrant en partie dans ce groupe des espaces « naturels » de périphérie, les bords des voies d'eau, après avoir longtemps été délaissés, font partie des espaces dans lesquels les pratiques ludiques se concentrent. Ceci s'observe surtout dans le périurbain mais aussi parfois dans le centre des grandes villes. Celles qui sont situées près d'un fleuve ou d'une rivière importante ont mis en valeur des berges longtemps délaissées. La mise en valeur paysagère est celle qui prévaut mais elle s'accompagne de plus en plus d'une volonté de développer les usages ludiques de la

¹⁶ Déambulations sportives urbaines acrobatiques rendues célèbres par un film de Luc Besson.

ville¹⁷ qui s'exprime notamment par l'implantation d'équipements de loisirs à proximité. Parmi ces derniers les skateparcs sont fréquents. On en trouve d'ailleurs, plus largement, éparpillés dans l'ensemble des espaces périurbains. Ils y sont souvent installés sur des parkings ou des espaces verts, non loin d'équipements sportifs déjà existants.

Dalles, escaliers, parkings, espaces « verts », ou encore bords de voies d'eau et zones de loisirs sont autant de lieux publics par leur statut et, pour la plupart, par leurs usages. Ils viennent s'ajouter aux espaces publics de formes « traditionnelles » accueillant dans les centres des villes et des quartiers anciens les pratiques ludo-sportives. Ces précisions impliquent donc de prendre en compte des formes et des situations nouvelles, elles placent aussi parfois dans des contextes juridiques spécifiques. Les bords de voies d'eau par exemple font partie des dépendances du domaine public mais du domaine public fluvial et sont, de ce fait, soumis à une gestion spécifique. De même, les ensembles résidentiels et commerciaux hérités de l'architecture moderne sont organisés autour d'une dalle, ils font souvent s'imbriquer des statuts juridiques différents. Certaines parties extérieures sont publiques, d'autres privées mais les configurations spatiales spécifiques et les usages de ces espaces sont tels que ces statuts se superposent ou s'entrecroisent. L'analyse des usages de ces lieux, et de leur gestion, s'en trouve complexifiée.

2.2. Classer pour mieux cerner le phénomène

2.2.1. Trois typologies possibles des espaces publics supports de pratiques urbaines

Les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines, en renouvelant la conception des espaces sportifs, sont à l'origine de l'émergence d'espaces publics de formes nouvelles. Ce constat a déjà été effectué par plusieurs auteurs qui ont mis en place différentes typologies permettant de mieux cerner la diversité des espaces utilisés. F. Vigneau (Vigneau, 1998), en leur appliquant un regard d'architecte attentif aux usages de l'espace, les classe en fonction de leur degré de vocation sportive. Il met ainsi en place trois catégories : les espaces sportifs par destination, par adaptation et par appropriation. Cette typologie a été utilisée dans le chapitre précédent car elle est efficace pour classer les principaux types d'espaces sportifs urbains. Son utilisation s'avère plus limitée pour différencier les espaces publics accueillant des usages ludo-sportifs. Elle permet simplement de préciser qu'ils sont pour la plupart à ranger dans les catégories des espaces sportifs par adaptation ou par appropriation. Les skateparcs et les city stades sont les résultats de l'adaptation de lieux

¹⁷ Cette volonté s'observe dans des opérations de reconquête des bords de fleuve comme à Bordeaux mais aussi par l'organisation d'évènements tels que « Paris plage » ou « Toulouse plage ».

publics à certains types de pratiques sportives. Les rues, les places, les bords de voies d'eau utilisés par les coureurs à pied ou les rollers font partie des espaces par appropriation.

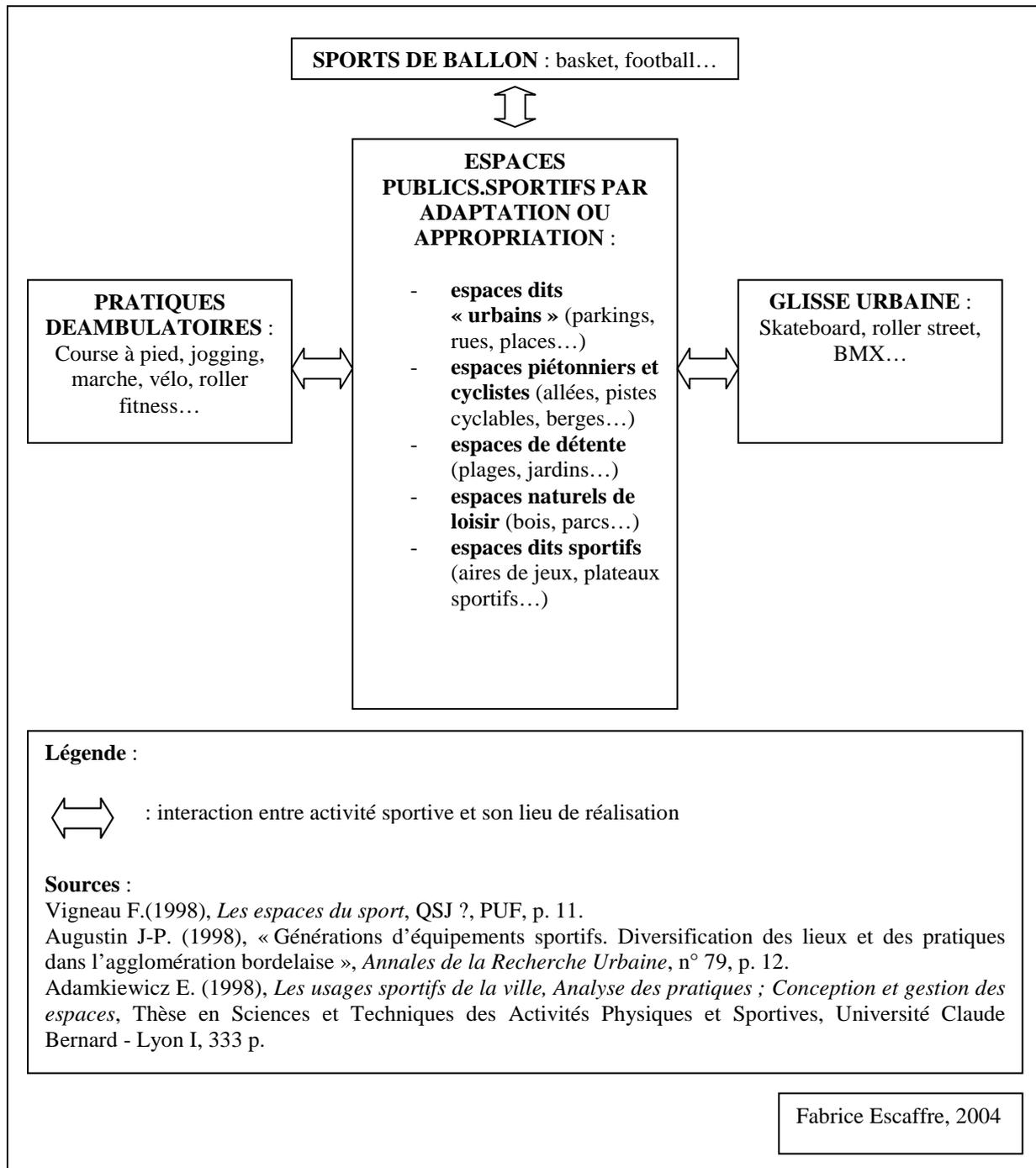
La typologie élaborée par J.P. Augustin à partir de l'exemple de l'agglomération bordelaise est plus précise quant aux espaces publics utilisés par les sportifs ; elle les classe à partir de leur fonction première. Sont ainsi différenciés « *les espaces dits « urbains » (parkings, places, rues...), les espaces piétonniers et cyclistes (allées, pistes cyclables, berges...), les espaces de détente (plages, jardins...), les espaces naturels de loisir (bois, parcs...) et les espaces sportifs (aires de jeux, plateaux sportifs...)* » (Augustin, 1998, 12). Ce classement regroupe les espaces publics de formes traditionnelles et ceux de formes plus récentes. Il combine ainsi les critères d'adaptation et d'appropriation mis en évidence par F. Vigneau avec la diversité formelle et fonctionnelle des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives.

Un troisième type d'approche, retenue par E. Adamkiewicz (1998 A), apporte un niveau supplémentaire de précision. Ses recherches sur les usages sportifs de la ville portent sur les pratiques et leur organisation autant que sur les espaces dans lesquels elles ont lieu. Sa typologie est donc plus attentive aux caractéristiques des pratiques et des pratiquants que les deux précédentes. Il différencie, comme nous avons choisi de le faire dans le premier chapitre, les pratiques en fonction de leurs spécificités : pratiques « *spectacularisables* » pratiques déambulatoires et « *activités de type cirque* ». Cette manière d'appréhender les pratiques ludo-sportives urbaines lui permet d'insister sur les spécificités des lieux choisis par les sportifs. Les pratiques spectacularisables ont lieu dans des espaces publics car elles cherchent à être vues. Ce qui n'est pas forcément le cas des déambulations sportives qui sont attentives à d'autres caractéristiques spatiales comme la présence d'éléments végétaux ou le calme des lieux.

2.2.2. Une synthèse typologique

Ces trois typologies en se complétant permettent une analyse affinée des espaces de pratique ludo-sportive. Elle s'organise à partir des deux grandes logiques définies par F. Vigneau : l'adaptation et l'appropriation. En s'inspirant des recherches d'E. Adamkiewicz, elle tient compte des spécificités des différentes pratiques urbaines mises en évidence au chapitre précédent : les pratiques déambulatoires, les sports de ballon et la glisse urbaine. Ces deux éléments sont appliqués aux différents types d'espaces isolés par J.P. Augustin. Il en résulte une typologie générale plaçant en son centre les divers espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives qui correspond au schéma suivant.

Figure 1 : Reconstruction d'une typologie des espaces publics urbains supports de pratiques ludosportives



2.3. L'émergence d'une offre privée d'espaces de pratique libre

2.3.1. Les espaces publics de statut privé?

La définition retenue de l'espace public s'articule autour de trois éléments : un ensemble de lieux d'accès libre, de statut juridique public, cadres d'interactions interindividuelles aléatoires élargies. La typologie des espaces publics sportifs qui vient d'être présentée s'y réfère directement. Certains auteurs défendent des définitions plus larges incorporant en particulier des espaces privés d'accès libre comme les cafés (Capron, 1997) et surtout les centres commerciaux conçus sur le modèle du « mall » étasunien (Capron, 1996, 1998; Sabatier, 2004). Ces lieux regroupent des boutiques franchisées dans un grand bâtiment qui cherche à recréer l'ambiance des rues de centre ville. Dans certains pays des Amériques ils sont devenus des pôles de centralités urbaines dans lesquels s'expriment des formes de sociabilités. En France, la situation est différente dans la mesure où il n'existe que peu de centres commerciaux de ce type, en partie à cause d'une organisation de la grande distribution privilégiant les hypermarchés. Plusieurs regroupements de magasins selon un modèle similaire à celui des « shopping centers » sont toutefois apparus et connaissent des fréquentations importantes.

En comparaison avec la définition de l'espace public proposée, plusieurs contradictions apparaissent. Le statut juridique privé de ces lieux pose la question de leur gestion et de leur libre accès. Ces espaces ne sont en effet gérés que pour être des espaces de consommation qui facilitent le plus possible la vente et l'achat. Leur accès n'est donc pas aussi libre que celui des espaces publics dans la mesure où toute pratique pouvant parasiter la consommation est proscrite. Si cette restriction de la liberté d'usage se retrouve aussi, sous différentes formes, dans les lieux publics, elle est plus efficacement appliquée dans les centres commerciaux du fait de leurs dimensions et des techniques de contrôles utilisées. Il n'en demeure pas moins qu'un certain type d'interactions interindividuelles peut y être observé. Compte tenu de ce qui vient d'être écrit, ces interactions laissent moins de place à l'aléatoire que la coprésence dans un espace public correspondant à la définition qui a été donnée. P. Merlin et F. Choay explicitent d'ailleurs clairement leur choix de ne pas placer les espaces commerciaux dans la catégorie des espaces publics : « *Par extension, de nombreux urbanistes considèrent également au titre de l'espace public des lieux bâtis de droit privé : gares, centres commerciaux (...). On ne les suivra pas ici* » (Merlin et Choay, 2000, 335).

2.3.2. L'offre d'espace de pratique ludo-sportive dans les E.P.A.L.C.O.C.

Ce bref détour par l'analyse des différences entre les espaces publics urbains et ceux que l'on peut regrouper derrière le sigle E.P.A.L.C.O.C. (espaces privés d'accès libre mais contrôlé orientés vers la consommation) permet de souligner l'existence d'une catégorie spécifique de lieux urbains. Les E.P.A.L.C.O.C. apparaissent aujourd'hui dans le domaine des pratiques ludo-sportives autonomes. Cette apparition s'appuie sur le développement en France de stratégies marketing basées sur l'idée de « fun shopping », autrement dit sur l'idée qu'il convient de proposer des divertissements aux consommateurs pour les retenir plus longtemps dans les magasins et augmenter les chances de les voir acheter. Après avoir influencé les principales enseignes françaises de la grande distribution généraliste, elles ont été appliquées par certains groupes de la distribution d'articles de sport. C'est le cas du groupe Décathlon qui a conçu et développé deux concepts d'espaces sportifs innovants : les « Parcs la forme » et les « Squares la forme » (Escaffre et Sabatier, 2004). Pour cette entreprise leader sur le marché de la vente des articles de sport, l'idée était d'aménager des espaces sportifs d'accès pour partie libre et pour partie payant sur le site même de ses magasins. Ces espaces devaient permettre de tester le matériel acheté et de s'adonner librement à une activité sportive. La volonté de coller aux tendances d'autonomisation à l'œuvre dans les pratiques sportives est explicite dans le projet. Les équipements implantés dans les Parcs et les Squares sont d'ailleurs largement orientés vers les pratiques dominantes dans le champ des sports autonomes : pistes de jogging, modules de skateparc, city stade, espace goudronné destiné à la pratique du roller. Si les Parcs, plus grands, connaissent des usages relativement importants, les Squares ne rencontrent pas vraiment de succès. Plusieurs contraintes spatiales permettent de comprendre ce peu d'engouement. Les Squares sont d'accès libre, mais il faut passer par le magasin sous le regard du vigile pour y accéder. Ils sont aussi entourés de grilles et ne sont accessibles qu'aux heures d'ouverture du magasin. Ces caractéristiques ne permettent donc pas aux pratiques ludo-sportives de s'y exprimer aussi librement que dans les espaces publics.

Malgré cet insuccès, l'apparition de ce type d'E.P.A.L.C.O.C. orienté vers les pratiques sportives autonomes pose la question d'une certaine forme de privatisation des lieux de pratique qui s'exprime aussi, par exemple, avec l'aménagement de skateparcs payants. Cette offre vient parfois pallier les insuffisances de la prise en compte publique des pratiques ludo-sportives autonomes. Dans une partie de chapitre où l'on s'interroge sur le rôle des usages sportifs des espaces publics dans la ville, et compte tenu des contradictions qui ont été soulignées entre les espaces publics et les E.P.A.L.C.O.C., insister sur l'apparition de ces derniers complète, en s'y confrontant, la typologie précédemment élaborée.

Les pratiques ludo-sportives autonomes se retrouvent donc dans l'ensemble de l'espace urbain. Elles animent aussi bien le centre ville que les périphéries et si la médiatisation de manifestations comme les randonnées nocturnes en roller met en avant les espaces publics centraux, il n'en reste pas moins que nombre de pratiques ont lieu dans des espaces « verts » situés dans le périurbain. Les usages sportifs des espaces publics sont donc aujourd'hui si massifs et si largement répandus dans la ville qu'il est possible de considérer qu'ils jouent un rôle d'importance dans le « faire société » en ville au même titre, et peut-être plus, que des usages plus anciens des espaces publics.

3. LES INTERACTIONS SPORTIVES EN PUBLIC

Avant de poser les questions qui servent à analyser les principales caractéristiques et les rôles des usages ludo-sportifs des espaces publics, il convient de présenter les spécificités des interactions ludo-sportives qui y ont lieu. Elles permettent de comprendre comment ces pratiques sont à l'origine de sociabilités autant que de conflits découlant des concurrences pour l'appropriation de l'espace. La territorialisation des pratiques ludiques urbaines renseignent donc à partir d'un point de vue original sur ce qui se joue dans les situations de coprésence dans les espaces publics et qui est directement lié à la constitution et au fonctionnement de la société urbaine.

Dans les différents lieux publics qui viennent d'être décrits, les pratiques ludo-sportives autonomes placent les sportifs dans des contextes d'interactions aléatoires élargies entre eux et avec les autres usagers. En reprenant les critères utilisés pour décrire les interactions interindividuelles dans les espaces publics, nous allons tenter de comprendre comment ce « ciment social invisible » prend lorsque les interactants sont des pratiquants ludo-sportifs autonomes.

3.1. La pratique ludo-sportive dans les espaces publics ou la différence par l'usage

3.1.1. La multiplicité et la diversité des usages des lieux publics

Les espaces publics urbains peuvent être caractérisés à partir de la multiplicité et de la diversité des usages qui s'y côtoient. Ceux qui représentent des centralités importantes accueillent parfois de véritables foules et sont plus fréquemment utilisés par de très nombreux usagers. Même si les normes qui régissent la gestion des espaces publics tendent à en limiter la diversité des usages, ces derniers n'en demeurent pas moins fort variés dans leurs formes comme dans leurs objectifs. Les usages piétonniers et automobiles sont certainement les plus fréquents, mais d'autres formes telle

que le cyclisme se développent et réoccupent une place perdue depuis la généralisation des déplacements en voiture. Il existe aussi des usages non mobiles des espaces publics. Les marchés de plein vent et les fêtes en sont des exemples. Cette variété des formes d'utilisation s'accompagne d'une diversité des objectifs propres à chaque usager. Les postiers ou les policiers, qu'ils soient à pied, en voiture ou en vélo circulent pour des raisons professionnelles. D'autres au contraire comme les touristes ne sont là que pour l'agrément. Les chalands se rendent au marché pour des raisons utilitaires mais ils peuvent en profiter pour accompagner leur déplacement commercial d'une promenade. Ce bref rappel de la diversité des formes et des objectifs des usages des lieux publics est évidemment loin d'être exhaustif, il permet toutefois de souligner que les sportifs représentent dans cette foule une type d'usager particulier parmi de nombreux autres.

Les usages ludo-sportifs participent donc à l'accroissement de la multiplicité des usages des espaces publics qu'ils contribuent ainsi à diversifier. Ils fournissent de nouveaux rôles aux acteurs qui décident de les jouer pour reprendre la comparaison du théâtre et de la ville telle que la met en évidence E. Goffman (Goffman, 1973). C'est ainsi, qu'ils font apparaître de nouvelles « *figures de l'étranger* » (Joseph, 1998 B). La figure de l'étranger renvoie à l'idée que la ville en regroupant de nombreux habitants fait se côtoyer des individus étrangers les uns aux autres parce qu'ils ne se connaissent pas mais aussi parce qu'ils sont différents du fait de leurs origines ethniques, religieuses, sociales ou à cause des dissemblances de leurs modes de vie. Une telle définition fait de cette figure un analyseur des rapports sociaux dans les grandes villes dans la mesure où elle permet de mieux comprendre les attitudes des citadins les uns vis-à-vis des autres notamment lorsqu'ils sont en situation d'interaction aléatoire élargie dans les espaces publics.

3.1.2. Le sportif urbain, une figure de l'étranger

Lors de leur apparition les pratiques ludo-sportives urbaines ont été considérées comme quelque peu incongrues par les usagers des espaces publics, A.M. Waser le rappelle à propos de la course à pied : « *courir en ville dans un parc ou courir sur les routes de campagne attirait les regards en Europe comme aux Etats-Unis. La course à pied [était alors] synonyme de marginalité* » (Waser, 1998, 60). Plus tard, avec l'émergence des sports de glisse urbaine, en particulier du skate, c'est l'aspect transgressif voire la sauvagerie de telles activités qui a été soulignée. La situation a évolué mais les sportifs urbains peuvent encore être présentés comme des usagers alternatifs des espaces publics urbains, en particulier de ceux qu'ils s'approprient alors qu'ils n'étaient pas destinés à accueillir de telles utilisations. Ils représentent donc bien une forme d'étrangeté car leurs usages ne

renvoient pas aux mêmes objectifs que ceux de la masse des piétons et parce qu'ils entretiennent des relations différentes à leurs lieux de pratique ainsi qu'à la ville.

3.2. Les sportifs urbains, des unités véhiculaires spécifiques

3.2.1. La notion d'unité véhiculaire chez Goffman

A un autre niveau que celui des formes et des objectifs généraux des usages ludo-sportifs des espaces publics, il peut être intéressant de poser la question des interactions sportives à partir de la notion goffmanienne d' « *unité véhiculaire* » (Goffman, 1973, 19). E. Goffman fait peu d'allusions aux activités sportives dans son analyse des interactions en public, il traite toutefois des « *sportifs de toute sorte [qui] espèrent une certaine considération pour l'espace dont ils ont besoin pour manier leur équipement* » (Goffman, 1973, 49). C'est dans cet esprit que nous allons analyser les ludo-sportifs urbains dans leurs déplacements et dans leur expressivité comme des unités véhiculaires spécifiques.

3.2.2. Les sportifs urbains: des unités véhiculaires particulières

Le développement des activités ludo-sportives autonomes, en diversifiant les figures des usagers, induit aussi des changements dans les interactions entre les usagers des espaces publics urbains. La dimension aléatoire des interactions est renforcée dans la mesure où ces usages sont, pour une bonne partie d'entre eux encore récents et que leurs spécificités n'ont pas été complètement intégrées par les autres usagers. La vitesse de déplacement des rollers et leurs changements de direction rapides impliquent de nouvelles modalités de gestion des croisements entre eux et les piétons, autrement dit entre « *unités véhiculaires* » (Goffman, 1973, 19) aux caractéristiques différentes. Les figures des skaters et notamment l'usage qu'ils font du mobilier urbain nécessite de maîtriser une grille de lecture minimale qui fait qu'on ne les considère pas simplement comme des pratiques transgressives. Ces deux exemples permettent donc de comprendre que la dimension aléatoire des interactions en public a été augmentée par l'apparition et le développement des activités ludo-sportives urbaines.

Les sportifs reprennent toutefois certains des caractères des usagers habituels des espaces publics que sont les piétons. Ils conservent en particulier leur attitude réservée, mais par leur usage et souvent aussi par leur tenu ou par le matériel qu'ils utilisent, ils peuvent être décrits comme plus expressifs. Ils expriment plus du fait qu'ils aient, pour les pratiques de glisse en particulier, vocation

à se dérouler sous le regard des passants en les interpellant par les performances acrobatiques réalisées (Adamkiewicz, 1998 B). Pour d'autres pratiquants, il s'agit de traduire leur adhésion à certaines valeurs jugées aujourd'hui positives et notamment leur recherche de la performance individuelle (Ehrenberg, 1991). En reprenant les critiques de R. Sennett (Sennett, 1979) sur la disparition du domaine public, il est alors possible de se demander si ces usages en plaçant les individus derrière des masques recréent de l'espace public ? Ou, au contraire si en n'ayant vocation qu'à exposer leur moi, ils participent à la destruction des espaces du « vivre ensemble » ?

3.2.3. Les conflits lors des usages ludo-sportifs des espaces publics

Le dernier point présenté dans l'analyse générale des interactions interindividuelles dans les espaces publics portait sur les conflits opposant assez fréquemment les usagers. Les usages ludo-sportifs des espaces publics sont, comme les autres usages, à l'origine de micro-conflits entre les sportifs ou entre ceux-ci et les autres usagers. Les différentes caractéristiques qui viennent d'être rappelées, le sportif analysé à partir de la figure de l'étranger et en fonction de ses spécificités de déplacement et d'expression en tant d'unité véhiculaire, sont à l'origine de tensions observables dans les espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives. Ces tensions découlent du partage de l'espace entre sportifs et avec les autres usagers, celui-ci est d'autant plus délicat que les lieux de pratique ont, pour certains, une forme linéaire relativement étroite.

C'est le cas de ceux que J.P. Augustin qualifie d'« *espaces piétonniers et cyclistes* » (Augustin, 2001, 28) autrement dit des pistes cyclables et autres chemins destinés à la promenade. Ce qui est mis en jeu dans ce type de tension, c'est la protection des espaces personnels qui entoure chaque individu mais c'est aussi la légitimité accordée aux pratiques ludo-sportives. En effet, dans nombre d'espaces utilisés par des sportifs, différents types d'usages s'affrontent se considérant chacun comme légitime mais remettant en question la légitimité des autres. C'est ce que montre N. Haschar-Noé (Haschar-Noé, 2005, 85-98) dans son étude sur les usages sportifs du Canal Midi à Toulouse. Les occupants des péniches stationnées sur le Canal du Midi par exemple remettent fortement en cause dans leurs discours la légitimité des sportifs à utiliser ce qu'ils considèrent comme les abords de leur espace d'habitation. Cette question de la légitimité, voire de la légalité, se pose aussi plus largement pour la pratique du roller dans les espaces publics.

Un autre type de conflit est caractéristique des usages ludo-sportifs des espaces publics. Il oppose les pratiquants aux autorités publiques, en général des collectivités locales, qui ont en charge l'aménagement et la gestion des espaces publics. Les oppositions découlent du caractère

jugé transgressif de nombre de pratiques urbaines, en particulier celles liées aux glisses urbaines. Les services municipaux en charge de l'entretien de la voirie reprochent par exemple aux skaters de dégrader une partie du mobilier urbain en l'utilisant pour réaliser des acrobaties. Les services préposés à l'organisation des circulations sont parfois gênés par l'ampleur prise par certaines randonnées en roller. Elles contraignent en effet les automobilistes à des attentes prolongées tout au long des parcours qu'elles empruntent. Mais les insatisfactions sont aussi nombreuses du côté des sportifs urbains. Nombreux sont ceux qui se plaignent du peu de place qui leur est laissée dans la ville. Lorsque leur pratique nécessitent des équipements spécifiques comme les terrains de basket par exemple mais aussi les skateparcs, ils se montrent très attentifs à la manière dont ceux-ci sont aménagés et regrettent fréquemment les choix publics. Ces conflits semblent d'autant plus difficiles à résoudre que les sportifs urbains sont nombreux à refuser de voir leur pratique s'institutionnaliser pour pouvoir prétendre à des échanges plus fructueux avec les collectivités.

Ces oppositions autour de la gestion des espaces publics supports de pratique ludo-sportives au même titre que les conflits d'usage *in situ* soulignent avec force la dimension politique des lieux publics. Leurs usages résultent d'arbitrages entre usagers ou avec les collectivités locales. Dans le premier cas, c'est la civilité des individus qui s'exprime le plus souvent et qui rappelle, comme nous le relevions précédemment chez J. Levy (Levy et Lussault, 2003), qu'elle est le premier degré de l'expression politique. Dans le second cas, la participation des usagers mais plus largement des citoyens à la gestion de leur ville est questionnée. Comment, par exemple, peut-elle avoir lieu quand les règles implicites de la démocratie participative impliquent pour se faire entendre d'être regroupé en association?

3.3. Quels rôles pour les usages ludo-sportifs des espaces publics dans le « faire société » en ville ?

L'analyse des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives et des interactions interindividuelles qui y ont lieu invite à s'interroger sur la spécificité du rôle de ce type d'usage dans le « vivre ensemble » en ville. Ce questionnement général peut être décomposé à partir de trois thèmes : les rapports aux lieux publics considérés dans leur matérialité, le rôle social des pratiques ludo-sportives urbaines et la gestion des espaces publics supports de ces pratiques.

3.3.1. Les relations aux espaces publics

Les espaces publics sont considérés à partir de leurs dimensions matérielles, de leurs formes, de leurs situations et aussi de leurs ambiances et des représentations qui leur sont appliquées. Quelles relations, les pratiques ludo-sportives urbaines entretiennent-elles avec ces différentes dimensions ? La question du rapport aux formes urbaines se pose, par exemple, de manière renouvelée grâce à l'étude d'activité telle que le roller, le skate ou la course à pied. Elles ont des exigences qui découlent de leurs particularités mais qui renvoient aussi aux univers de sens qui sont mobilisés par les pratiquants. Comment l'univers de la glisse permet-il une relecture des formes de la ville ? En quoi la course à pied induit-elle des rapports aux formes urbaines différents de ceux de la marche ? La question de la situation des espaces publics se pose aussi, elle revêt une importance fondamentale dans des espaces urbains fortement marqués par la division fonctionnelle et sociale. Comment les espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives s'intègrent-ils dans la mosaïque sociale urbaine ? Les mobilités ludo-sportives peuvent-elles être considérées comme participant à la réduction de cette fragmentation ?

3.3.2. Le rôle social des pratiques ludo-sportives urbaines

Ces dernières questions, si elles se rattachent à des réflexions sur la dimension matérielle des espaces publics sont directement en lien avec leur rôle social. On retrouve ici l'intérêt majeur d'une approche socio-spatiale des espaces publics qui permet de les prendre en compte dans leur concrétude autant que dans leurs significations immatérielles. Interroger le rôle social des espaces publics invite aussi à analyser en détail les interactions interindividuelles entre usagers sportifs et entre ceux-ci et les autres usagers. La pratique d'un sport dans un lieu public transforme-t-elle les interactions interindividuelles telle qu'elles s'y produisent généralement ? Cela change-t-il les formes d'interactions observables dans les échanges sportifs traditionnels ? Qu'est-ce qui permet de définir les différentes figures du sportif urbain ? Est-ce seulement son activité ? Ne vaut-il pas mieux tenir compte des modalités et/ou des lieux de pratique ? Comment ces caractères interfèrent-ils avec la structuration sociale des espaces urbains ?

3.3.3. La gestion et l'aménagement des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives

Les pratiques ludo-sportives permettent d'interroger les espaces publics dans leurs dimensions matérielles comme dans leurs usages pour identifier les caractères « *socio-spatiaux signifiants* » qui

permettent de comprendre leur place et leur rôle dans le fonctionnement des espaces et des sociétés urbaines. Toutefois, la dimension politique des espaces publics ne se limite pas à ce qui est observable *in situ*. Elle s'exprime aussi dans l'aménagement et la gestion. Comment les usagers sportifs participent-ils à la gestion des espaces publics qu'ils utilisent ? Malgré leur nombre important ils restent des usagers minoritaires de la ville. Comment font-ils prendre en compte leurs points de vue et leurs attentes ? Inversement, les espaces publics accueillant des pratiques ludosportives autonomes donnent-ils lieu à une gestion publique spécifique ? Comment cette gestion intègre-t-elle les différences qui existent entre ces activités auto-organisées et les pratiques structurées selon le modèle traditionnel du club associatif (Arpaillage, Darlon et Montané, 2002) ?

On en vient ainsi à s'interroger sur l'urbanité des pratiques ludosportives dans des espaces publics. J.P. Augustin a employé pour les étudier la notion « *d'urbanité flexible* » (Augustin, 1999, 16). En s'appuyant sur ce qui vient d'être présenté, on peut émettre l'hypothèse de l'existence d'une véritable urbanité sportive ce qui permet de considérer les usages ludosportifs des espaces publics dans leur complexité et de limiter les tentations de raccourcis simplificateurs, qui les encensent ou les condamnent. En essayant de répondre aux différentes questions qui viennent d'être posées la suite de cette recherche va donc s'attacher à tester l'hypothèse de l'existence ou de l'émergence d'une urbanité sportive.

CONCLUSION

L'hypothèse de l'urbanité des usages ludosportifs des espaces publics repose sur l'édifice construit tout au long de cette première partie. Celui-ci est composé de différents matériaux dont l'idée d'urbanité sportive constitue, en quelque sorte, le ciment. Elle fait lien entre une définition particulière des espaces publics urbains, un ensemble d'usages spécifiques qui s'y déroulent et certains des processus participant à la constitution des sociétés urbaines.

Une telle construction considère donc les espaces publics dans leurs dimensions matérielles, juridiques et politiques, ainsi qu'à partir de leurs usages. Espaces de séparation et de liaison appartenant au domaine public, ils symbolisent par les rassemblements qu'ils accueillent la communauté d'individus différents et égaux sur laquelle repose la démocratie. Lieux de coprésence aléatoire induisant une multitude de micro-appropriations, ils rendent nécessaire la gestion négociée des côtoiements. Cette symbolique et ces interactions se déroulent dans des cadres spatiaux variés du point de vue de leurs formes, de leurs paysages et de leurs ambiances. Ces dimensions spatiales, loin d'être neutres, prennent une part active à l'existence des espaces publics.

En retenant pour étudier ce type de lieu urbain, les pratiques ludo-sportives qui s'y déroulent, l'analyse croise les réflexions menées sur le sport, ses espaces et plus généralement sur les activités de loisir. Phénomène largement urbain, le sport se complexifie et ne se cantonne plus aux enceintes qui lui étaient réservées. Il les quitte pour accéder aux espaces publics. Ainsi les sportifs s'autonomisent et sont davantage visibles. En utilisant les lieux publics ils en renouvellent les modes d'appropriation et les modalités de coprésence. De nouveaux comportements urbains apparaissent donc : leurs caractéristiques interrogent et en même questionnent la capacité des villes à les intégrer.

DEUXIEME PARTIE

Les lieux publics sportifs à Toulouse

Pour répondre aux questions formulées dans la première partie, le terrain d'étude choisi est celui de l'agglomération de Toulouse. Dans cet espace urbain quels sont les espaces publics utilisés par les sportifs ? Comment ces lieux sont-ils utilisés ? Ce repérage effectué, les sportifs urbains seront ensuite identifiés. Pourquoi choisissent-ils cette manière de faire du sport ? Quelles relations entretiennent-ils avec leur(s) lieu(x) de pratique et les individus qu'ils y côtoient ?

Trois chapitres composent cette partie. Le premier revient sur le déroulement, les objectifs et les méthodes mis en œuvre dans le cadre de l'enquête de terrain. Trait d'union entre les analyses théoriques précédentes et les chapitres qui suivent, il propose une présentation critique des techniques d'enquête retenues et de leur articulation. Le deuxième chapitre, s'attache à la description et à l'analyse des « décors » (environnement urbain, paysage, ambiance, usages) dans lesquels les différentes pratiques ludo-sportives urbaines sont observées. Enfin, le dernier chapitre traite des caractéristiques sociales des sportifs urbains et de leurs rapports à l'espace. En s'appuyant principalement sur la partie quantitative de l'enquête, il s'agit en quelque sorte d'esquisser une sociologie territorialisée des ludo-sportifs toulousains.

CHAPITRE 4

L'enquête de terrain : ses objectifs, ses méthodes et son environnement

La présentation du choix des techniques d'enquête retenues est un passage indispensable, notamment parce qu'il permet de comprendre comment sont articulées la réflexion théorique et le travail de terrain. Toutefois, il serait erroné de trop l'autonomiser au sein de la démarche générale de recherche. En effet, comme le note J.F. Staszak à propos de l'observation, celle-ci comme les autres techniques utilisées « *est biaisée par les idées et les théories du chercheur, qui interviennent dans le choix de ce qu'il observe, dans sa façon d'observer et bien sûr dans l'interprétation de ceux-ci* » (Staszak, 2003). Ce chapitre présente ainsi les techniques retenues en les replaçant dans la dynamique qui a amené à les considérer comme adaptées aux objectifs de cette recherche. Considérant que la « *la vérité est le chemin de la recherche* » (Ruby, 2003), il traduit la volonté d'améliorer la lisibilité de la démarche retenue en mettant en évidence comment les matériaux d'analyse, les « *preuves* » (Ruby, 2003), ont été produits. Il s'agit donc de rendre plus vérifiables les résultats proposés en reprenant un cheminement méthodologique plutôt qu'en justifiant un choix *a priori*.

L'enquête de terrain est ici envisagée comme un artisanat, sa réalisation « *ne repose sur aucune division des tâches entre ceux qui produisent le matériau et ceux qui l'exploitent* » (Haegel, 2003). Elle correspond en cela à plusieurs recherches réalisées sur les sports urbains que P. Duret regroupe dans un chapitre intitulé « *L'importance croissante des démarches ethnologiques* » (Duret,

2004, 49-90). Il y fait notamment allusion aux études de A.M. Waser sur le roller (Waser, 2001) et de M. Ségalen (Ségalen, 1994) sur la course à pied qui ont largement inspirés la présente recherche tant sur le plan théorique qu'au niveau des techniques d'enquête employées. Ces deux chercheuses, comme E. Adamkiewicz (Adamkiewicz, 1998) auquel P. Duret renvoie dans un autre chapitre de sa *Sociologie du sport*, ont utilisé des méthodes ethnographiques pour étudier les pratiques sportives autonomes sur lesquelles portaient leurs écrits. La lecture de leurs travaux et l'expérience acquise lors de l'initiation à la recherche menée sur les espaces publics (Escaffre, 2000 et 2001), ont incité à inscrire l'enquête sur les lieux publics sportifs à Toulouse dans cette lignée.

A ces indispensables précisions méthodologiques s'ajoute, dans la troisième partie de ce chapitre, la présentation de l'environnement général de cette enquête, en l'occurrence celle du contexte toulousain. Situés à Toulouse ou dans son immédiate proximité, les lieux publics étudiés participent des dynamiques qui animent cette ville. Après avoir relevé les spécificités spatiales de cette agglomération, seront précisées les lignes de force de son organisation sociale puis les inégalités socio-spatiales qui la structurent.

1. LOGIQUE GENERALE DE L'ENQUÊTE : UNE ENTREE PAR L'ESPACE DANS L'ETUDE DES ESPACES PUBLICS SUPPORTS DE PRATIQUES LUDO-SPORTIVES

1.1. L'accès aux terrains

1.1.1. Un accès direct, résultat de connaissances préalables et d'observations préliminaires

Débuter par une phase d'observation paraissait d'autant plus évident que, le positionnement théorique présenté dans la partie précédente l'a rappelé, la tradition géographique accorde une importance première au travail de terrain. En ce sens, et nonobstant les incontournables allers-retours entre le terrain et l'analyse théorique, la présente recherche applique plutôt une méthode inductive. L'observation des lieux publics en est la composante première ; elle exprime l'impérieuse nécessité, pour tenter de comprendre leurs usages, d'être attentif à leurs formes, aux trajectoires de ceux qui les traversent ainsi qu'à leurs attitudes. Il faut aussi relever les principales fonctions des lieux étudiés et pour cela considérer les activités qui y sont installées. Ce primat accordé à l'observation impose de préciser qu'il ne s'agit pas ici d'appliquer les conceptions d'un empirisme dur considérant que la connaissance des faits sociaux résulte de leur seule observation. A cet « *empirisme naïf* » souligné par A.M. Arborio et P. Fournier (Arborio et Fournier, 1999, 6), nous

opposons ici le choix d'un empirisme à la fois méfiant, c'est-à-dire critique et conscient de ses limites, et astucieux autrement dit capable d'inventer pour dépasser, autant que possible, ces limites.

Ce principe général d'observation a, dans un premier temps, été appliqué à de nombreux lieux publics toulousains accueillant des pratiques ludo-sportives. En effet « *le choix du terrain ne peut se faire en fonction de critères de pertinence théorique pressentie* » (Arborio et Fournier, 1999, 7). Les objectifs de cette première phase du travail d'enquête ont été de relever les principaux pôles de la géographie des sports urbains à Toulouse et de commencer à étudier les pratiques qui s'y localisaient en tant qu'usages d'espaces publics. Une connaissance préalable de l'espace sportif toulousain a d'abord dirigé les observations vers certains des lieux de loisirs sportifs les plus connus tels que les bases de plein air et de loisirs de Sesquières, de La Ramée, des Argoulets et de Pech David ou tels que les berges du Canal du Midi, du Canal de Brienne et du Canal de Garonne (dit Canal latéral). Les digues de la Garonne, sur la rive gauche face à l'île du Ramier, sur la portion allant du pont des Catalans à Blagnac ainsi que la zone de loisirs du Ramier à Blagnac ont aussi été parmi les premiers lieux observés. Les précédents travaux réalisés sur les espaces publics ont par ailleurs permis, soit par l'observation soit à partir d'échange avec des usagers ou avec des acteurs de leur gestion et de leur aménagement, de localiser assez aisément quelques lieux non pas destinés aux sportifs mais appropriés par eux. C'est ainsi par exemple que la place de l'Europe, où des observations avaient été menées en maîtrise (Escaffre, 2000), était connue pour être un important lieu de rassemblement des amateurs de différentes glisses urbaines.

1.1.2. La quête d'informations auprès de personnes ressources

A ce premier échantillon de lieux publics sportifs sont venus s'en ajouter d'autres connus à partir d'indications fournies par différentes personnes « sources ». On retrouve là une des caractéristiques de l'enquête anthropologique dans laquelle « *la relation au terrain est souvent médiatisée* » (Copans, 1996, 21) par des informateurs. Plusieurs rencontres avec E. Adamkiewicz¹⁸ ont ainsi incité à aller observer les terrains de basket situés à proximité du Stadium de Toulouse mais aussi à accorder une attention particulière à la Rando Roller du vendredi soir. Des entretiens avec des géographes toulousains¹⁹ investis dans le champ du sport ont invité à se demander ce qu'étaient

¹⁸ E. Adamkiewicz étant maître de conférence en STAPS à l'Université Paul Sabatier de Toulouse connaît bien le terrain toulousain, il y a dirigé plusieurs recherches de licence et de maîtrise STAPS sur les pratiques sportives autonomes.

¹⁹ Il s'agit de G. Jalabert, professeur émérite de l'Université Toulouse-Le Mirail, ancien directeur du Centre Interdisciplinaire d'Etudes Urbaines qui, en plus d'une connaissance du basket toulousain, a dirigé une thèse de géographie soutenue en 1990 par D. Akono Kabeyene intitulée : « *Le sport à Toulouse : activités, pratiques, équipements : études de géographie urbaine* » (Akono Kabeyene, 1990). M. Barreau, un autre géographe, membre du CIEU nous a aussi fait partager sa connaissance du basket toulousain.

devenus les terrains de basket de plein air qui pendant longtemps avaient accueilli les affrontements des différentes équipes de quartier. L'insistance accordée lors de ces entretiens aux terrains du quartier Empalot a amené, en allant constater sur place leur disparition, à prendre en considération un nouveau type de lieu public sportif : le city stade. Enfin, lors des observations dans les différents lieux auxquels il vient d'être fait allusion des échanges avec des pratiquants ont permis de localiser d'autres espaces utilisés par les sportifs dans Toulouse et ses périphéries. C'est ainsi que, place de l'Europe, des skateurs ont indiqué que le skatepark de Ranguel était celui sur lequel ils se rendaient le plus souvent. De la même manière, toujours sur cette place, des pratiquants du BMX ont fait référence au « *Pont-Ju* » ou à « *Job* » autrement dit au skatepark des Ponts-Jumeaux ou à un terrain aménagé par les pratiquants sur une friche urbaine à proximité de l'ancienne usine de fabrication de papier à cigarettes Job. Les joueurs de basket rencontrés à côté du Stadium, après avoir précisé que ce lieu était le plus couru par les amateurs du « *BAS 8* », comme cela est inscrit sur certains des poteaux supportant les paniers, ont renvoyé vers « *Compans* » comme étant l'autre lieu dans lequel « *ça joue* ». Il s'agit en fait, entre le Jardin Japonais et l'emplacement du Petit Palais des Sports aujourd'hui démolit, de terrains de basket situés dans l'enceinte du lycée professionnel Hélène Boucher. Des joueurs l'utilisent parfois le week-end ou pendant les vacances en sautant les grilles qui sont censées en interdire l'accès. Ces constats montrent qu'il n'a pas été question ici d'« *observation classique* » telle que la définit J.F. Staszak, c'est-à-dire marquée par la passivité et l'extériorité totale du chercheur face à son objet (Staszak, 2003). La posture adoptée s'est aussi traduite par une dernière modalité d'observation encore plus active.

1.1.3. Activités sportives et observations circulantes

Pour compléter cette recension des principaux lieux publics supports de pratiques ludo-sportives, des observations circulantes dans les quartiers de Toulouse ont permis de repérer, là quelques joggers dans le Jardin des Plantes, ici des terrains de proximité de type city stade dans les quartiers de Bellefontaine et de Reynerie ou encore un petit lieu de rassemblement de skaters dans le quartier de Lardenne. Cette dernière phase d'observation, en étant circulante, a aussi permis d'emprunter un certain nombre d'axes de circulations douces utilisés à des fins sportives : la coulée verte du Touch, les pistes cyclables autour des Ponts-Jumeaux et le long de la base de loisirs des Argoulets, ou encore la coulée verte qui relie le quartier des Amidonniers à la Manufacture des Tabacs. Enfin en réalisant des observations de ce type à certains moments de la semaine, en particulier le dimanche matin, il a été possible de se rendre compte que presque la totalité des rues deviennent alors des espaces sportifs. En effet, notamment parce que le nombre des voitures y est moins élevé, les citadins les utilisent pour faire leur jogging et les balades en vélo y sont aussi nombreuses. Ces

pérégrinations observantes réalisées à pied ou en vélo restaient donc encore assez extérieures aux pratiques et aux lieux étudiés. Dès cette première phase de l'enquête, mais aussi tout au long de sa durée, la pratique des différentes activités dans les lieux étudiés a permis de glaner quelques informations supplémentaires. S'il n'est pas possible à proprement parler de définir ces temps de l'enquête comme des observations participantes, car elles n'ont pas été assez systématiques pour entraîner l'intégration d'un groupe particulier, il n'en demeure pas moins possible de définir ces temps comme des moments de pratique observante.

Voici donc comment s'est constitué l'échantillon de lieux publics sportifs sur lequel les premières observations ont porté. En croisant les acquis de la connaissance du terrain toulousain avec les informations de « spécialistes », celles de pratiquants et avec des repérages plus ponctuels, il semble possible de considérer que, même si le recensement établi n'est pas exhaustif, il n'en demeure pas moins fortement représentatif tant par sa diversité typologique (au niveau des pratiques ludo-sportives et au niveau des formes spatiales) que par les différences de localisation dans la ville des lieux publics repérés et observés. La non exhaustivité relevée découle du foisonnement des activités ludo-sportives et de leur capacité à se réaliser sinon dans n'importe lequel des espaces publics du moins dans un grand nombre d'entre eux. Elle explique que, comme dans la thèse d'E. Adamkiewicz (Adamkiewicz, 1998 A), les observations doivent nécessairement se recentrer sur des « hauts lieux ». Avant d'expliquer le choix des lieux dans lesquels des observations plus systématiques ont été réalisées, il convient de dresser une liste plus explicite et plus complète des premiers lieux observés tels qu'ils viennent d'être présentés et d'expliquer précisément comment des observations de repérage y ont été menées. Pour présenter cette liste des premiers terrains d'observation, le principe d'une double typologie par les groupes d'activités et par les formes des espaces publics est retenu. Il en résulte le tableau 1 à l'intérieur duquel la dimension de « haut lieu » de chacun des espaces présentés est signifiée par son encadrement. Outre ce premier résultat, l'ensemble des observations qui viennent d'être présentées a été mis en forme dans un journal pour pouvoir être exploitées ultérieurement.

Tableau 1 : Les premiers lieux publics sportifs observés à Toulouse

| | Pratiques déambulatoires | Sports de ballon | Glisses urbaines |
|---|---|--|--|
| Bases de Plein Air et de Loisirs | Sesquières, La Ramée, Argoulets, Pech-David | Sesquières, La Ramée, Argoulets, Pech-David | La Ramée, Argoulets, Pech-David |
| Lieux publics appropriés | Canal du Midi, Canal de Brienne, Canal de Garonne, digues de Garonne, Coulée Verte du Touch, Coulée verte des Amidonniers, Jardin Japonais, Jardin des Plantes, Parc du Ramier, des rues du centre ville Toulouse le dimanche, Zone du Ramier (Blagnac), Parc d'Odysud (Blagnac), Forêt de Bouconne | Jardin Japonais, Jardin Raymond VI, Prairie des Filtres | Place de l'Europe, des rues et des places de Toulouse lors de la Rando Roller, place Occitane, Parc du Ramier, divers spots de Toulouse (devant le Manufacture des Tabacs, place Arnaud Bernard avant son réaménagement...), la Rando BMX, la descente vers l'Ecole d'Agriculture (Ramonville) |
| Equipements d'accès libre | | Terrains à proximité du Stadium, City stades d'Empalot, City stades de la piscine Nakkache, City Stades du Grand Mirail, city stade Parc du Ritouret (Blagnac) | Skateparc des Ponts-Jumeaux, skateparc de Rangueil, skateparc de Bellefontaine, skateparc de Ramonville, skateparc de Blagnac, skateparc de L'Union, skateparc de St-Lys |
| Autres | | Terrains de basket du Lycée Hélène Boucher | Terrain auto-aménagé à côté de l'usine Job |

1.2. La deuxième phase d'observation : mieux connaître les espaces ludo-sportifs

1.2.1. Mettre en évidence des temporalités d'usage

En entamant ce deuxième temps du travail de terrain nous avons à l'esprit les recherches menées par J. Cosnier, rue de la République à Lyon, sur « *l'éthologie des espaces publics* » (Cosnier, 2001). Il y développe une méthode basée sur l'enregistrement minutieux, notamment à l'aide de caméras, des comportements. Toutefois, ne disposant pas des moyens mis en œuvre par J. Cosnier et son équipe, deux difficultés ont d'abord retenu notre attention : le nombre relativement important de lieux retenues et les grandes dimensions de certains d'entre eux. La première explique que la phase initiale d'observation a été relativement longue, puisqu'elle a duré environ six mois. La seconde a imposé, pour rendre le travail d'observation efficace, de partager les plus étendus des lieux observés en un certain nombre de sous-espaces (c'est notamment le cas pour les bases de loisirs et en particulier pour celle de La Ramée). En effet, l'observation directe a pour terrains privilégiés de petites communautés définies tant à partir d'un espace circonscrit, autrement dit d'un « *ensemble convergent d'interactions* » que selon « *une activité particulière, des pratiques [qui] permettent de délimiter un groupe à prendre pour objet d'étude* » (Arborio et Fournier, 1999, 11-12).

Très rapidement, la prise en compte des rythmes différents qui organisent les usages de chaque lieu est apparue comme une dimension à ne pas négliger. Les lignes suivantes extraites du journal d'observation, en attestent.

« (...) j'ai constaté que la notion de « *rythme* » devait être prise en compte. Aucune des pratiques n'est vraiment continue. Elles connaissent toutes des temps forts et des temps faibles et par là les espaces publics les accueillant fonctionnent aussi selon ces rythmes différents. » (journal d'observation, 17/10/02)

Ainsi, les différents espaces regroupés dans le précédent tableau ont donné lieu à une fréquentation organisée de telle manière qu'elle permette de les observer à différents moments. Des temps forts d'usage ont pu être repérés, ils diffèrent suivant les lieux étudiés mais surtout suivant les activités pratiquées. Les lieux accueillants des pratiques déambulatoires sont utilisés de manière relativement continue avec des pointes d'usages lors des temps hors-travail (pause déjeuner, fin d'après-midi et soirée, week-end). Par contre ceux utilisés par les joueurs de football, de basket ou ceux dans lesquels se retrouvent des glisseurs urbains fonctionnent plus selon les rythmes scolaires.

La mesure du rôle des temporalités dans les usages ludo-sportifs des espaces publics n'est pas le seul élément qui ressort de ces premières observations.

1.2.2. L'occupation et les paysages des espaces publics utilisés par les ludo-sportifs

Elles ont aussi été attentives à l'organisation des espaces de pratique par les pratiquants eux-mêmes, en particulier dans les lieux que se partagent plusieurs activités. Ainsi, il est d'abord apparu que les usages sportifs pouvaient être séparés en deux catégories :

« le « *parcours* » et la « *station-action* » » (journal d'observation, 17/10/02)

Ce type de différenciation pouvant correspondre par exemple à différentes pratiques sportives observées dans les bases de loisirs dont certaines consistent à parcourir un itinéraire, la course à pied par exemple, alors que d'autres comme les acrobaties en roller se localisent dans un espace limité. L'attention prêtée aux espaces de pratique a aussi permis de s'attacher aux points les plus caractéristiques des paysages des lieux observés. Il s'agissait ici d'essayer de mettre en évidence les similitudes et les différences entre les paysages des lieux de pratique. Là plus que précédemment « *c'est la personne sensible du chercheur qui est sollicitée* » (Arborio et Fournier, 1999, 46). Les perceptions sensibles mais aussi les impressions participent à la construction première de l'analyse paysagère même si au final elles s'effacent devant celles des usagers :

« *Pour ce qui est des paysages, la plupart de ceux observés sont largement « végétalisés » car les éléments naturels y sont nombreux mais l'espace est au départ artificiel. Plus largement on peut réfléchir à partir de l'opposition espace artificiel naturalisé-espace naturel artificialisé...* » (journal d'observation, 20/11/02)

Ces quelques indications sur l'organisation et les orientations des observations montrent que ce deuxième temps de l'enquête a été une phase exploratoire au même titre que des entretiens peuvent être dits exploratoires lorsqu'ils sont réalisés pour permettre d'identifier des personnes importantes, de pointer des questionnements incontournables ou encore d'annuler certaines des pistes de recherche envisagées.

A l'issue de cette mise en évidence des grandes lignes de la géographie locale des sports urbains, il a été nécessaire de faire un bilan des investigations réalisées. Les matériaux collectés consistaient alors en un journal rassemblant un ensemble de notes prises soit lors des observations

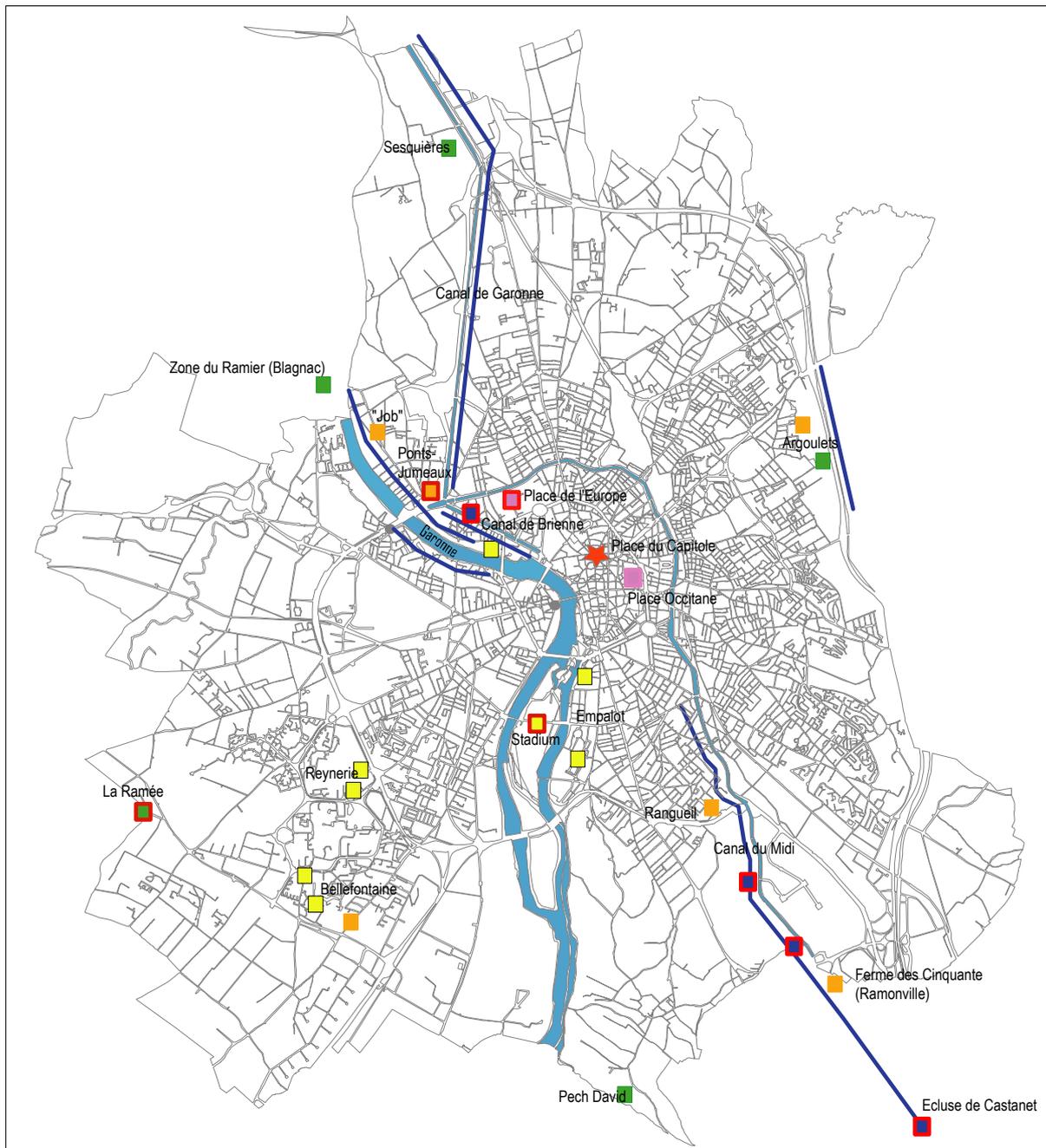
postées, soit après des observations plus actives, comme celles portant sur la Rando Roller ou celles consistant à suivre les parcours de sportifs circulants comme les joggers. En fonction des pistes de réflexion se dégageant de l'observation des espaces publics sélectionnés et de leurs usages ludosportifs, mais aussi à partir des questions qu'elles posaient, qui recoupaient ou étaient approfondies par les interrogations plus générales sur les espaces publics ou sur la ville telles qu'elles ont été précédemment présentées, il a donc fallu mettre au point un protocole d'enquête moins extensif que cette première phase et donc plus centré sur quelques interrogations fondamentales et sur quelques lieux uniquement. En effet, il ne semblait pas réalisable dans le cadre d'une recherche de thèse de travailler sur l'ensemble des lieux qui viennent d'être présentés. Ils ont été observés, comme cela a été décrit, et ont continué d'être fréquentés après cette première phase d'enquête mais le travail de recherche s'est centré sur un échantillon plus restreint. Les points communs relativement nombreux entre les espaces publics toulousains supports d'activités ludo-sportives observés ont été confortés par les descriptions et les analyses de lieux semblables faites par différents auteurs dans d'autres villes (Augustin, 1998). Cet élément permet, comme cela a été souligné plus haut, non pas de prétendre à l'exhaustivité mais de réfléchir à partir de lieux pouvant être jugés comme suffisamment représentatifs. Ce choix fait, les interrogations se sont recentrées sur des questions plus précises. Concernant les éléments paysagers, il est apparu indispensable de les étudier en les replaçant dans les ambiances qui les accompagnent mais aussi d'évaluer plus précisément le rôle joué par les éléments naturels. Les relations à un lieu de pratique ludo-sportive amènent aussi à questionner son inscription dans un réseau plus vaste d'espaces de pratique. Enfin, au-delà de l'apparente neutralité des interactions, quelle est dans ces lieux la teneur des relations sociales entre sportifs mais aussi avec les autres usagers ? Centré sur ces axes de questionnement, il a donc été question de choisir les lieux dans lesquels le travail d'enquête allait être intensifié.

1.3. Choisir des terrains et des techniques pour approfondir l'enquête

1.3.1. Un échantillon de six espaces publics supports de pratiques ludo-sportives

En se basant sur les observations réalisées, six lieux ont d'abord été retenus à partir de leur dimension de « haut lieu » autrement dit parce que pour une activité donnée ils sont apparus comme parmi les plus fréquentés de Toulouse ou parce qu'ils rassemblaient plusieurs activités. Ainsi une portion du Canal du Midi (du port St-Sauveur à Castanet), le Canal de Brienne, le skateparc des Ponts-Jumeaux, la place de l'Europe, la base de loisirs de La Ramée et les terrains de basket à proximité du Stadium ont été retenus. Cette sélection présentait en plus l'avantage, comme le montre la figure 2, de regrouper des lieux situés dans différentes parties de Toulouse.

Figure 2 : Les lieux de pratiques étudiés à Toulouse



Légende:

- ★ Place du Capitole
- Base de loisirs
- Terrain de basket ou city stade
- Skateparc et piste de bicross
- Autres lieux (place, rue...)
- Bord de voie d'eau et piste cyclable
- Lieu étudié



F. Escaffre, 2005

Ainsi, le Canal du Midi et La Ramée sont dans la première couronne périurbaine ; le Canal de Brienne, la place de l'Europe et le skateparc des Ponts Jumeaux à proximité immédiate du centre ville et les terrains de basket du Stadium se trouvent dans une situation péricentrale intermédiaire. De plus, d'un point de vue formel, ces différents espaces publics permettaient d'étudier aussi bien la catégorie des bases de plein air et de loisirs, celle des espaces publics appropriés que celle des équipements d'accès libre.

1.3.2. Les limites de l'observation et la mise en place du questionnaire

Dans ces différents lieux, les observations déjà entamées ont été poursuivies et approfondies. La réalisation de questionnaires n'avait pas été envisagée au début de cette étude, mais au fur et à mesure des observations elle est apparue indispensable. En effet, comment confirmer les résultats des observations concernant par exemple la sociologie des pratiquants ? Comment renforcer les considérations issues des observations sur leurs modalités de pratique ? Comment savoir si, comme les observations le laissent penser, les sportifs étaient majoritairement des riverains de l'espace public qu'ils utilisaient ? Ces questions et d'autres ont rendu nécessaire la passation de questionnaires, dont le nombre et la variété font de l'échantillon des personnes interrogées une source complémentaire des observations réalisées, pour dégager des tendances concernant les usages des lieux. Le sondage a été effectué auprès d'un échantillon constitué de manière aléatoire. Dans les six lieux retenus, cinquante personnes ont été questionnées. Le choix aléatoire des répondants doit être précisé dans la mesure où il a été appliqué aux seuls individus pratiquant une activité ludo-sportive dans les lieux étudiés.

D'un point de vue plus pratique, le questionnaire a aussi servi d'entrée en matière auprès des sportifs. Un problème se posait durant les observations qui était apparemment partagé par des chercheurs travaillant sur les espaces publics supports d'activités sportives²⁰. Quand et comment établir un contact avec les sportifs ? Pour certaines activités en particulier pour les glisses urbaines dans les skateparcs et pour le basket de rue, cela ne pose pas vraiment problème. Les ludo-sportifs ont souvent une activité intermittente durant laquelle les temps de repos sont assez nombreux. Il est alors possible d'aller leur parler. Mais pour les pratiques déambulatoires comme la course à pied, le vélo, le roller lors d'une randonnée nocturne, comment faire ? Il n'est pas imaginable d'arrêter un sportif dans son élan pour lui proposer de répondre à quelques questions, pas plus qu'il ne semble possible de courir ou de rouler à ses côtés tout en l'interrogeant. La passation d'un questionnaire

²⁰ Les échanges de l'atelier sur « *les usages sportifs des voies d'eau* » lors du Premier Congrès de la SSSLF à Toulouse ont notamment porté sur cette question.

court permet d'établir le contact avec les sportifs avant ou après leur activité. Ici les lieux intermédiaires entre l'espace d'activité et l'espace urbain qui l'entoure sont des lieux stratégiques. Ainsi, les parkings servent de lieux de transition entre l'avant pratique et la réalisation de l'activité. Ils peuvent être vestiaires ou salles d'échauffement ou au contraire lieux de retour au calme et d'étirement. C'est alors qu'avec tact, après que le sportif ait quitté l'intimité de la « voiture-vestiaire » ou avant qu'il n'y rentre, il est possible de proposer un questionnaire court (5 à 10 minutes) qui débouche éventuellement sur des échanges plus importants et à la fin duquel le numéro de téléphone ou le mail est demandé pour pouvoir recontacter les plus pressés. C'est donc en fonction de ce double objectif qu'a été construit le questionnaire : fournir des indications pouvant être croisées avec les observations et établir un contact en vue de réaliser ultérieurement un entretien. Ceci explique qu'il porte au total à la fois sur un nombre relativement important de sportifs et que cet échantillon ne permette pas de véritables généralisations car tel n'était pas vraiment le but de cette partie de l'enquête.

Conformément aux interrogations présentées, le questionnaire (cf. Annexe 1) comporte quatre grandes rubriques ayant pour objectifs généraux de permettre, comme toutes les procédures de ce type, de mesurer des fréquences, de faire des comparaisons, d'observer des relations entre variables ou encore de repérer le poids des facteurs sociaux (Berthier, 1998). Ainsi s'agit-il d'abord de remplir des rubriques renseignant sur la situation de la passation dans le temps, dans l'espace mais aussi parmi les pratiques ludo-sportives. Le rapport du questionné à son lieu de pratique est ensuite interrogé. Depuis quand et combien de fois par mois le fréquente-t-il? Y vient-il seul ou en groupe? Pour quelle raison pratique-t-il son activité à cet endroit? Enfin, vient-il dans ce lieu à d'autres occasions que pour faire du sport et fait-il du sport ailleurs? Cette batterie de questions ouvre la compréhension de l'organisation des pratiques ludo-sportives sur des horizons que les observations seules ne permettent pas d'atteindre. Toutefois, elle ne débouche pas sur des explications définitives, elle fournit des indications supplémentaires, des pistes...

La troisième rubrique du questionnaire porte sur les perceptions sensibles, les relations aux paysages et aux autres usagers des sportifs urbains. Elle porte donc sur des domaines qui sont assez difficilement accessibles par le biais du questionnaire. Néanmoins, en interrogeant sur les perceptions olfactives, sonores et sur la qualification du paysage, permet-elle de dégager un premier profil perceptif et représentationnel des lieux étudiés. Pour les relations aux autres usagers, poser une question telle que: comment qualifiez-vous vos relations aux autres personnes qui pratiquent la même activité que la votre dans ce lieu? Et réitérer cette interrogation à propos des autres usagers

du lieu en général, rend plus palpable l'ambiance sociale dans les lieux publics accueillant des pratiques ludo-sportives.

Enfin des renseignements divers sur le sexe, l'âge, le niveau d'étude, les catégories socio-professionnelles, les lieux de résidence et de travail découlent un portrait des sportifs urbains toulousains. L'intérêt porté à leurs liens avec le sport associatif permet de mieux évaluer la dimension sportive de ce portrait. Si ce questionnaire a permis d'approfondir les observations, il leur doit aussi beaucoup dans la mesure où un « *questionnaire standardisé implique un terrain déjà connu* » (Berthier, 1998). Il est lié de la même manière avec les entretiens réalisés ultérieurement, pour aller plus loin dans la compréhension des usages sportifs des espaces publics, auprès de personnes rencontrées grâce au questionnaire.

1.3.3. Affiner encore l'approche : la mise en place de l'entretien

Des entretiens ont donc ensuite été réalisés. En reprenant la logique de différenciation adoptée par F. Haegel (Haegel, 2003) à partir de leur plus ou moins grande directivité, il convient de les classer en deux catégories. La première regroupe des entretiens non-directifs puisqu'elle se compose à la fois des échanges qui ont eu lieu avec les sportifs soit durant la phase d'observation soit, et ce sont les plus nombreux, à la suite de la passation des questionnaires. Ces entretiens n'ont pas été enregistrés ; le plus souvent ils ont donné lieu à des prises de notes ultérieures. Le second groupe comporte des entretiens semi-directifs enregistrés, environ 40, qui ont pu donner lieu à un traitement plus systématique. Pour cela un guide d'entretien a été élaboré (cf. Annexe 2) à partir de trois thèmes. Il garantit la reproductibilité, sinon à l'identique du moins dans les grandes lignes, d'un entretien à l'autre et assure par là leur comparabilité. Le premier thème s'organise autour du lieu de pratique, il vise à faire produire aux sportifs interviewés des descriptions de ce lieu et des explications quant aux raisons qui les amènent à venir y pratiquer. La deuxième thématique porte sur les relations à l'altérité. Les dires des sportifs doivent ici permettre de comprendre comment se passent les interactions sociales dans les lieux publics sportifs. Enfin, il s'agit de donner l'occasion à l'interviewé d'enclencher des discours qui sortent des cadres spatiaux et temporels de l'entretien. Sont ainsi attendus ou déclenchés des développements sur ses autres lieux de pratique, sur l'évolution souhaitée du lieu de l'entretien et plus largement sur la place accordée aux loisirs sportifs à Toulouse. A partir de ces trois thèmes, « *cette méthode de recueil de la parole* » (Haegel, 2003) tend à provoquer « *la production de discours modaux et référentiels [qui renseignent sur] la connaissance d'un système de pratique* » (Blanchet et Gotman, 2001, 33) en l'occurrence celui des pratiques ludo-sportives autonomes urbaines.

2. DOUTES ET OPPORTUNITES : LA RANDO ROLLER ET LES CITY STADES, DES COMPLEMENTS A L'ECHANTILLON ETUDIE

L'enquête telle qu'elle vient d'être présentée a permis de rassembler des matériaux déjà relativement importants pour tenter d'apporter des réponses aux interrogations générales qui traversent cette étude. Toutefois, son organisation a conduit à laisser de côté un certain nombre de lieux dont l'étude s'est malgré tout rapidement imposée.

2.1. La Rando Roller

Le premier de ces lieux présente la particularité d'être un « espace mobile » puisqu'il s'agit du cortège de la Rando Roller. Celle-ci a lieu à Toulouse tous les vendredis soir et les après-midi du premier dimanche de chaque mois lors de la journée sans voiture en centre ville. Ne pas la prendre en compte dans l'échantillon des espaces observés conduisait à renoncer à analyser une des formes d'expression les plus massives des pratiques ludo-sportives urbaines. Poursuivre son étude au-delà des observations préalablement réalisées impliquait d'adapter le protocole d'enquête à cette manifestation spécifique.

Le questionnaire tel qu'il vient d'être présenté a été conservé dans ses grandes lignes mais il a dû être reformulé et raccourci. Le laps de temps permettant sa réalisation avant le départ des Rando est relativement bref. De plus, un certain nombre de rubriques dont la présence s'imposait pour l'étude de pratiques spatiales relativement stables dans des lieux « fixes » n'étaient plus pertinentes pour essayer de comprendre les usages de l'espace mobile et changeant des Rando Roller. Leur parcours, même s'il commence et se termine toujours place du Capitole, change chaque semaine notamment parce que l'association organisatrice s'applique à proposer des Rando s'adressant à des patineurs de niveaux différents. Une centaine de questionnaires a donc été réalisée avec comme pour les autres espaces étudiés, la volonté de mettre en évidence des éléments d'analyse complémentaires aux observations. De la même manière que dans les autres lieux, des entretiens ont été réalisés mais ici assez souvent informellement après la passation des questionnaires. Des entretiens plus systématiques ont été réalisés avec plusieurs des membres de l'association, *Roulez Rose*, organisatrice de ces balades. Au total, c'est une vingtaine de randonnées qui ont été suivies, dont deux le dimanche après-midi, au cours desquelles les phases d'observation, de passation des questionnaires et de réalisation des entretiens se succédaient.

Le questionnaire a donné lieu à une passation directe auprès des participants à la Rando Roller, il était organisé en cinq rubriques comportant principalement des questions fermées (cf. Annexe 3). La première consistait en une évaluation de l'expérience sportive du questionné et de l'ancienneté de sa participation à la Rando. Elle permettait aussi d'identifier la fréquence de cette participation ainsi que son organisation individuelle ou groupale. Il s'agissait ensuite de mettre en évidence les grandes lignes des rapports à la ville des randonneurs en leur demandant s'ils fréquentaient la place du Capitole à d'autres occasions que pour le départ des Rando et en s'attachant à en cerner leurs préférences quant aux différentes parties de leurs parcours. Ces cadres posés, c'est sur les raisons de la participation à cette manifestation ludo-sportive que portent les questions suivantes. Elles permettent de saisir d'abord le poids respectif de différentes raisons telles que : la découverte du patrimoine architectural de Toulouse, la pratique d'une activité sportive, la connaissance de nouveaux lieux pour faire du roller, la rencontre d'autres personnes qui font du roller et le rendez-vous amical. L'identification de la raison principale permet quant à elle, au-delà des nuances, de comprendre ce qui pousse vraiment les rollers participant aux Rando à choisir cette modalité de pratique. Comme dans le questionnaire passé dans les six autres lieux étudiés, on retrouve dans celui-ci une avant-dernière rubrique dans laquelle il est question des relations à l'altérité. Il est demandé aux rollers de les qualifier à partir des adjectifs absentes, neutres, conviviales, conflictuelles en faisant la distinction entre les relations aux autres participants de la Rando et celles avec les usagers croisés sur son parcours. Enfin, il s'agit de tracer les profils sociologiques et sportifs des questionnés et à cette fin les dernières interrogations portent sur leur âge, leur sexe, les catégories socio-professionnelles, les niveaux de diplômes mais aussi les lieux de résidence, de travail et les liens au sport associatif.

2.2. Les city stades

Le second des lieux auquel n'a pas été appliquée une approche identique à celle présentée pour les six principaux lieux d'étude, avait été, comme les Rando, observé dans le cadre des observations de repérage. L'étude des city stades n'avait pas été retenue parce que lors des différentes sessions d'observation ils n'étaient apparus que peu utilisés. C'est l'invitation à réfléchir sur « *les jeunes en difficulté, leur place dans les politiques et dans la cité* » lancée par la Chaire de Travail de Social du CNAM²¹ qui a conduit, en s'intéressant au politique de la jeunesse en France depuis leur création, à prendre conscience de la dimension emblématique de ce type d'équipement. Aménagés dans l'espace public, ces terrains sont conçus pour être des lieux ouverts de socialisation pour les jeunes

²¹ Ce colloque organisé conjointement par le CNAM et la Prévention Judiciaire de la Jeunesse a eu lieu à Paris les 27 au 28 janvier 2004.

gens qui les utilisent. Leur installation au cœur des quartiers de grands ensembles de Toulouse est alors apparue comme potentiellement contradictoire par rapport à cet objectif affiché. Pour vérifier cette hypothèse qui s'inscrivait complément quoique ultérieurement dans les grands axes de réflexions guidant cette recherche sur les espaces publics, il n'a pas semblé souhaitable de d'utiliser la même organisation, même adaptée comme dans le cas des Rando Roller. L'observation seule a été ici privilégiée. Elle a consisté à fréquenter régulièrement ces terrains (deux dans le quartier d'Empalot et six dans ceux de Reynerie et Bellefontaine) pendant un des temps forts de leur utilisation, les vacances scolaires d'été, et à discuter avec les jeunes utilisateurs. Des entretiens ont aussi été réalisés avec quatre personnes soit en charge de l'animation socio-culturelle (trois) soit de celle d'un club de football (une) dans les quartiers concernés. Ces interlocuteurs ont ainsi permis de mettre à l'épreuve les pistes de réflexion tirées des observations, ils ont aussi apportés des indications supplémentaires sur les pratiques des jeunes.

2.3. Une enquête composite reposant largement sur l'observation

Le travail de terrain réalisé a donc été organisé à partir de l'utilisation coordonnée de techniques d'enquête différentes. Il convient d'insister, avant de présenter plus en détail chacun des huit lieux étudiés dans son environnement, sur deux traits majeurs du fonctionnement du protocole d'enquête présenté. D'abord, l'observation y occupe une place centrale. Lorsqu'il s'agit de repérer des lieux de pratique, de dégager les formes de spatialisation qui les organisent ou de mettre en évidence les attitudes des individus coprésents, autrement dit lorsqu'il s'agit d'analyser les usages des espaces publics, l'observation s'impose comme une technique d'enquête incontournable. L'observateur se doit d'utiliser tous ses sens pour ne pas limiter son appréhension du réel à ses seules dimensions visibles. Ainsi, il écoute les sons de la ville mais il entend aussi quelques-unes des conversations de ceux qu'ils regardent. Il respire et sent la ville, la pollution ou les odeurs pas toujours désagréables qui la caractérisent. Il touche, dans la présente recherche principalement avec ses pieds ou avec ses roues. Il lui est alors possible d'apprécier la dureté ou les aspérités d'un revêtement et d'en déduire son adaptation potentielle à la course ou la « roule ». C'est donc ce scrutateur précis et sensible qui est à la base de l'enquête de terrain ici réalisée.

Le second point sur lequel il faut revenir concerne la complémentarité des deux autres techniques d'enquête retenues avec l'observation. Le questionnaire apporte des éléments quantitatifs indicatifs dont l'utilité est grande dans la mesure où ils viennent compléter, sans pour autant permettre des affirmations statistiquement établies, nombre de pistes de réflexion ou d'analyse tirées des observations. En facilitant le contact avec les sportifs, le questionnaire permet

aussi de passer du rôle d'observateur anonyme à celui d'individu momentanément repéré. Devenir par ce biais « celui qui réalise une étude sur les sports dans la ville » entraîne souvent la curiosité et ouvre assez fréquemment la voie à l'échange. Les entretiens qui s'en suivent apportent alors des compléments plus subjectifs aux observations. Leur lecture, en lien avec les images et perceptions sensibles retenues à propos de chaque lieu étudié, permet une compréhension affinée de l'inscription des loisirs sportifs dans la ville. En définitive, il semble que ce travail de terrain, en regroupant différentes techniques, vise à proposer une appréhension des usages ludo-sportifs des espaces publics qui, bien qu'« impressionniste », repose sur des bases solides.

Les contenus des chapitres suivants, tant ceux de la deuxième partie que ceux de la troisième, découlent de ce protocole d'enquête. Si les chapitres cinq et six font une large part à la description en mobilisant successivement principalement l'observation puis le questionnaire, ceux de la troisième partie se veulent plus explicatifs s'appuyant pour cela sur les descriptions qui les précèdent et sur les entretiens. Au final, cette utilisation des résultats de l'enquête doit être saisie comme un tout, dont les différentes parties prennent sens les unes par rapport aux autres, mais qui est lui-même porteur de compréhension des pratiques ludo-sportives urbaines.

3. LE TERRAIN D'ENQUETE : TOULOUSE ET SON AGGLOMERATION

Si les terrains retenus pour l'enquête se situent tous dans des environnements spécifiques, ils s'inscrivent dans un même ensemble urbain, celui de l'agglomération de Toulouse. Les spécificités de cette métropole régionale constituent donc un contexte qui pour être commun à tous les lieux étudiés, n'en demeure pas moins fortement différencié.

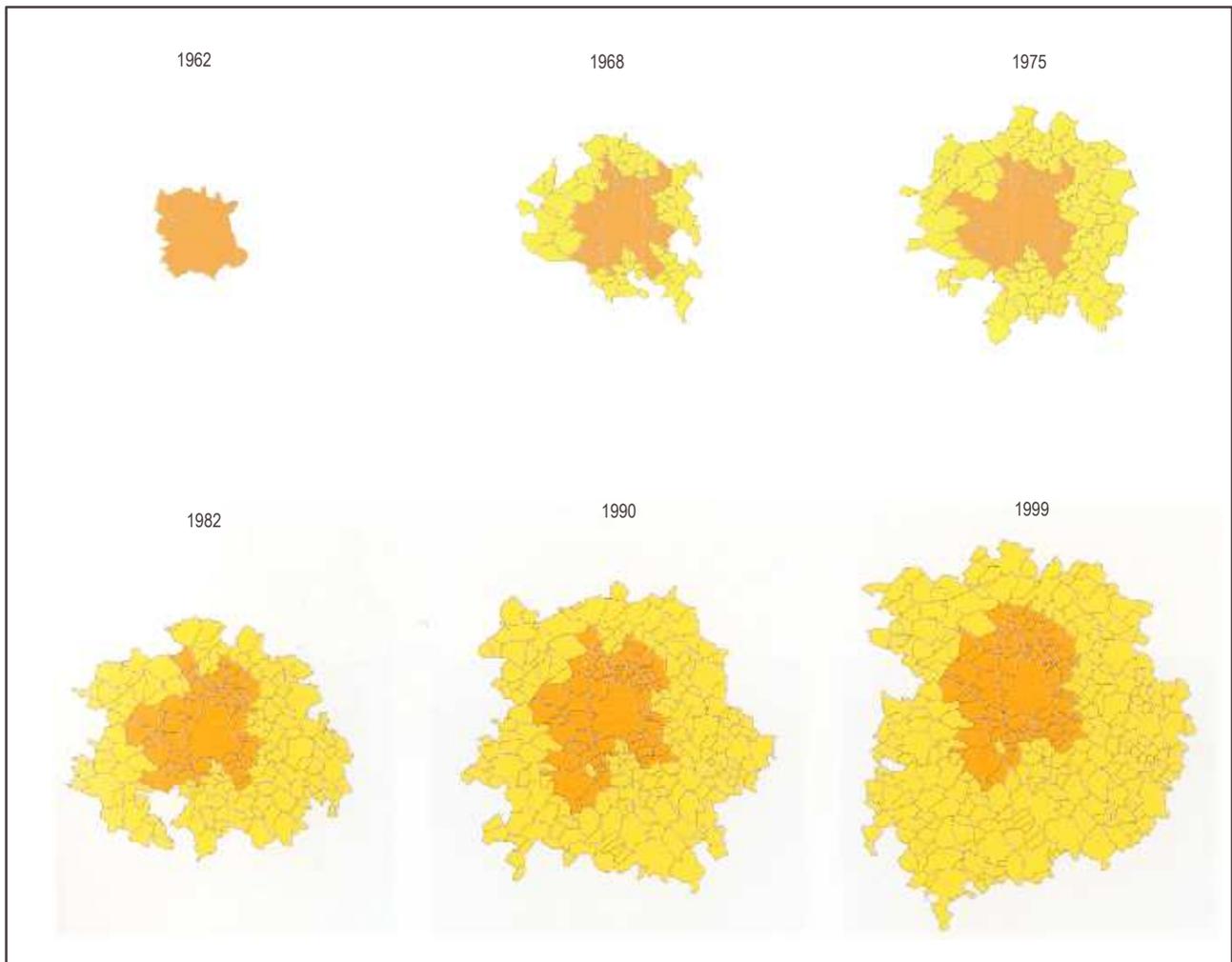
3.1. Croissance urbaine, recomposition et étalement de Toulouse

En 1962, la population de Toulouse était de 324 000 habitants²². Elle a augmenté entre cette date et 1999 pour dépasser 390 000 habitants en 1999. Les chiffres les récents confirment cette croissance puisqu'en 2004, Toulouse compte 426 000 habitants. Durant cette quarantaine d'années, le développement des communes autour de Toulouse s'est beaucoup accentué, comme le montre la figure 3. Dans les limites de l'aire urbaine de 1999, les 341 communes périphériques ont vu leur population multipliée par cinq. L'aire urbaine de Toulouse atteint ainsi en 1999 : 964 000 habitants.

²² Les chiffres et les cartes utilisés dans cette partie sont tirés de l'*Atlas de l'aire urbaine de Toulouse* paru en 2002, réalisé conjointement par l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement du Territoire Toulouse Aire Urbaine et l'INSEE Midi-Pyrénées.

Cette dynamique démographique s'est accompagnée de nombreux changements tant à Toulouse qu'en périphérie où elle a pris la forme d'un étalement urbain très important.

Figure 3 : La croissance urbaine de l'agglomération toulousaine entre 1962 et 1999



Légende:

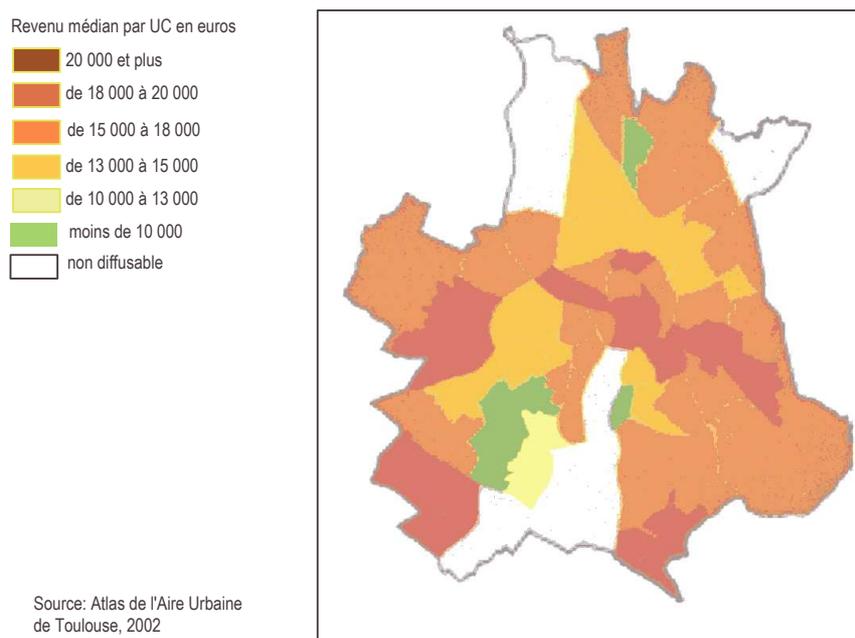
- pôle urbain de Toulouse
- aire urbaine de Toulouse

Source:

Atlas de l'Aire Urbaine de Toulouse, 2002

Dans ce contexte de croissance démographique, la commune de Toulouse a connu des évolutions « conformes » à celles observées dans la plupart des métropoles françaises de province (Marconis, 2002). D’abord, dans les années 1970, pour absorber l’augmentation de la population, la « Ville nouvelle » du Mirail a été aménagée. Avec elle de nouveaux quartiers ont vu le jour tels ceux de Bellefontaine, de Reynerie ou des Pradettes. Représentant aujourd’hui « *ces quartiers dont on parle* » (Collectif, 1997), ils regroupent des populations plutôt modestes. Une grande partie de Toulouse connaît à l’inverse un processus de gentrification que montre la figure 4. Partout perceptible, ce processus n’a pas toujours les mêmes caractéristiques. Dans de nombreux quartiers, il accompagne l’augmentation du nombre d’habitants. Les nouveaux résidents, plus aisés que les précédents venant alors occuper des immeubles réhabilités ou des résidences « fermées » récemment construites comme dans les quartiers du nord de Toulouse. En centre ville la gentrification, d’abord relative, s’avère particulièrement puissante. Si le cadre bâti ne connaît pas d’importants changements, le regroupement de catégories favorisées éloigne de plus en plus les classes populaires de ce secteur. D’anciens quartiers populaires, comme St-Cyprien, ont ainsi connu ce phénomène, particulièrement après l’ouverture de la ligne A du métro. Par ailleurs, durant cette même période, la production et le stockage ont peu à peu été exclus du centre de Toulouse au profit des activités de gestion et surtout de direction. Relocalisés en périphérie, ces secteurs ont laissé libres des terrains ou des bâtiments dont certains, d’abord délaissés, ont été réhabilités. Les abattoirs dans ce même quartier St-Cyprien sont ainsi devenus un musée d’art contemporain.

Figure 4 : Les différences de niveau de revenu dans les quartiers de Toulouse



Si la commune de Toulouse, compte tenu de sa vaste superficie, a longtemps accueilli une grande partie des nouveaux arrivants, ce sont ensuite surtout les communes du périurbain proche, puis lointain qui se sont peuplées. La spécificité de l'agglomération toulousaine réside dans ce que cette croissance qui a donné lieu à un étalement urbain de grande ampleur sur 360 degrés. Dans les limites de l'aire urbaine de 1999, les communes périurbaines les plus éloignées de Toulouse se trouvent aujourd'hui à quelques 50 kilomètres, pour certaines hors des limites du département de la Haute-Garonne. Cette expansion spatiale périphérique s'est réalisée dans une large mesure à partir de l'accession à la propriété en maison individuelle. Les principales communes de première couronne (Blagnac, Colomiers) ont néanmoins un parc de logements assez diversifié. D'autres, toujours à proximité de Toulouse, optent aujourd'hui pour la construction de logements en collectif afin de diversifier leur offre. Les plus lointaines demeurent quant à elles dans des situations beaucoup plus homogènes, aux franges de la ruralité. Cette croissance périurbaine a aussi participé au tri social souligné pour le centre ville, renvoyant les moins favorisés toujours plus loin ou dans des environnements peu appréciés (Rougé, 2005).

3.2. Le développement économique toulousain

A cette dimension résidentielle, s'ajoute pour expliquer le développement des espaces périurbains, le du desserrement des activités industrielles et commerciales. Des polarités commerciales se sont ainsi affirmées en périphérie, comme celle du sud-ouest de l'agglomération autour de la commune de Portet-sur-Garonne. Le nord regroupe lui plutôt des activités de stockage et de transbordement. Mais d'autres portions du périurbain toulousain, à l'est et à l'ouest, se sont développées selon des logiques différentes, en particulier autour des activités aéronautiques, spatiales et plus largement à partir des nouvelles technologies.

Toulouse n'a longtemps eu qu'une influence régionale. Classée parmi les « métropoles d'équilibre » en 1964, elle a depuis connu un fort développement économique. Si celui-ci repose sur des décisions prises au niveau national comme l'implantation à Toulouse des industries aéronautiques et spatiales, il doit aussi beaucoup à la constitution d'un tissu local favorable à la métropolisation. Celui-ci fait se côtoyer des universités, des grandes écoles, des centres recherches et de nombreuses entreprises de technologie (Jalabert, 1995). Il explique d'ailleurs que la structuration des emplois se caractérise à Toulouse par une sur-représentation des catégories possédant un haut niveau de diplôme. Certains secteurs du périurbain proche se sont alors spécialisés dans l'accueil de ces activités favorisant ainsi une hiérarchisation des secteurs de la métropole. Il s'agit, essentiellement du pôle aéronautique du nord-ouest et, du sud-est autour de

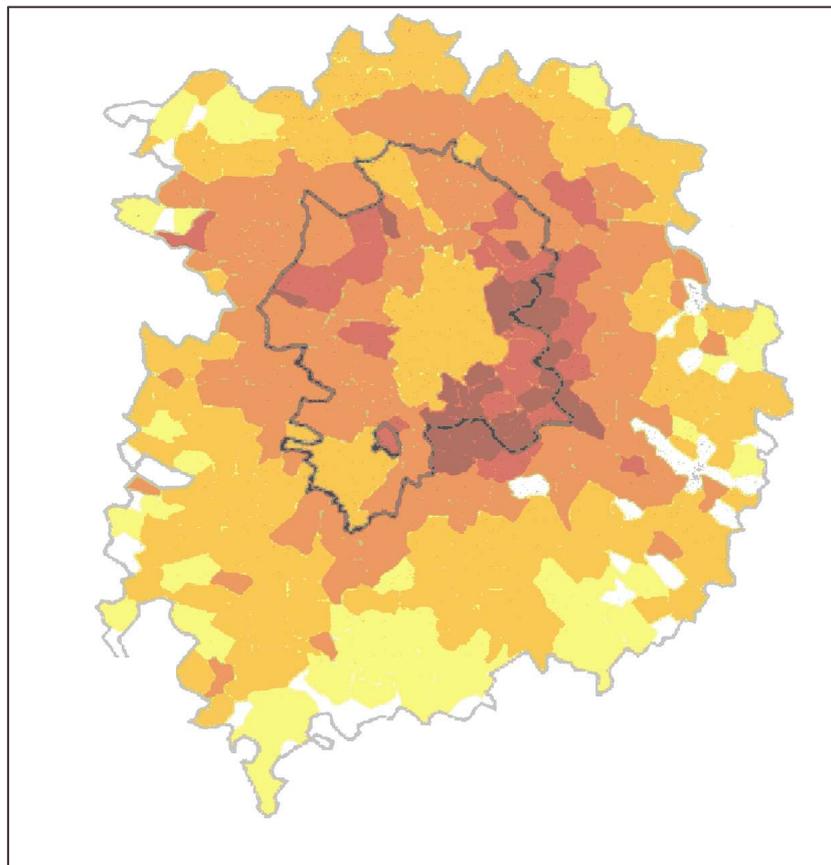
l'espace et des nouvelles technologies. Dans cette dernière partie se trouve par exemple le technopôle de Labège.

L'économie locale est donc fortement polarisée par ces secteurs d'activités qui participent de la forte attractivité de Toulouse. Ils renvoient à une sorte de modèle social qui, pour ne pas être le plus répandu dans l'aire urbaine, constitue tout de même une référence. Ce modèle reprend les aspirations et les modes de vie dominants des ITC (ingénieurs, techniciens et cadres) toulousains, il tourne largement autour de la maison individuelle, de la proximité à la nature et de mobilités maîtrisées permettant des accès efficaces aux lieux de commerce et de loisirs. L'analyse de la structuration par catégories socio-professionnelles de l'agglomération met en évidence les inégalités de répartition de ce modèle (Siino, 1998). On retrouve ainsi dans la commune-centre, à la fois les revenus les plus élevés et les plus faibles. Au nord, les catégories moyennes augmentent au détriment des ouvriers. Plus précisément, le nord est accueillie, en plus des catégories moyennes, une part notable de cadre. Ceci est à mettre en lien avec le développement au sud est d'une zone de forte représentation des cadres et professions intellectuelles. Le sud-ouest est à l'inverse la partie du périurbain la plus marquée par la forte présence des ouvriers et des employés. Ces deux derniers ensembles sont en fait les plus homogènes du périurbain, ils contrastent avec le nord-ouest, plus hétérogène notamment parce qu'il accueille deux communes de grandes tailles, Blagnac et Colomiers dans lesquels les logements sociaux sont nombreux en rapport des autres communes périurbaines.

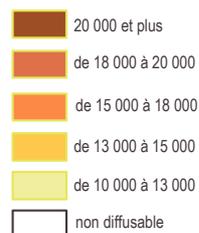
3.3. Une division sociale de l'espace affirmée

L'agglomération toulousaine apparaît donc organisée non seulement selon une logique radio-concentrique mais aussi à partir de secteurs spécifiques. Il en résulte une image contrastée de Toulouse. Si elle est souvent présentée comme une métropole dynamique, elle juxtapose des ensembles socialement très différenciés comme la montre la figure 5.

Figure 5 : Les différences de niveau de revenu dans l'aire urbaine de Toulouse



Revenu médian par UC en euros



Source:

Atlas de l'Aire Urbaine de Toulouse, 2002

Cette organisation trouve un écho dans la structuration intercommunale du pôle urbain. En effet, pas d'entité intercommunale unique mais plusieurs ensembles regroupant des communes aux caractères homogènes. Ainsi, autour de la commune de Toulouse s'est constituée la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse alors que le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Hers regroupe les communes du sud-est et qu' autour de Muret se structure la Communauté d'Agglomération du Muretain. Ces trois entités principales traduisent des développements différents tant sur le plan des activités économiques que sur celui du logement.

Comment dans ce contexte s'organisent les usages des espaces publics étudiés ? En quoi, les dynamiques socio-spatiales rappelées ci-dessus se retrouvent-elles dans leurs paysages ou dans leurs usages ? La mobilisation des techniques d'enquête précédemment présentées va maintenant permettre de répondre à ces interrogations.

CHAPITRE 5

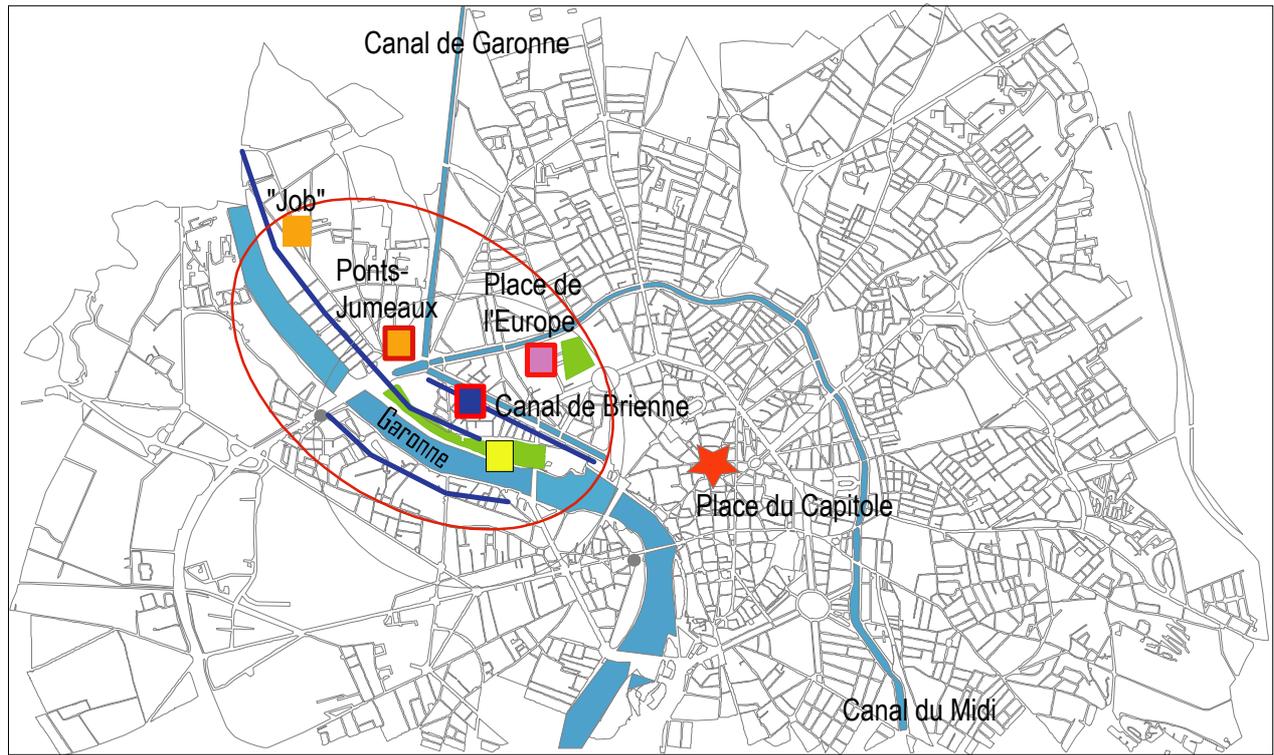
Environnements, ambiances et usages des lieux publics sportifs à Toulouse

Avant d'entrer dans l'analyse thématique des matériaux obtenus à partir de cet ensemble de travaux de terrain, il est nécessaire de présenter chacun des huit lieux sur lesquels les investigations se sont centrées. Pour organiser cette présentation, le principe d'un découpage de l'espace urbain du centre vers la périphérie, attentif aux effets de secteur, a été retenu. Ainsi, les lieux péricentraux tel que le Canal de Brienne, le skateparc des Ponts-Jumeaux et la place de l'Europe sont étudiés dans un premier temps. Il faut ici noter que la description de ces trois lieux dans une même sous-partie se justifie aussi par le fait qu'ils sont tous les trois situés, à proximité les uns des autres, dans le même secteur de la couronne péricentrale, à l'ouest du centre ville. Dans un deuxième temps, l'attention se porte sur des espaces publics supports d'activités ludo-sportives situés dans des parties intermédiaires de l'espace toulousain. Les équipements sportifs de l'île du Ramier et les city stades des quartiers d'Empalot et du Mirail y sont décrits dans leurs divers environnements urbains. C'est ensuite des espaces publics sportifs de périphérie dont il est question, l'attention se portant sur le Canal du Midi au sud est de Toulouse et sur la base de loisirs de La Ramée. La dernière sous-partie est consacrée à la Rando Roller, analysée isolément du fait de sa spécificité en tant qu'« espace mobile ».

1. LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS PERICENTRAUX

A l'ouest du centre ville de Toulouse, dans une zone regroupant les quartiers des Amidonniers, de Compans-Caffarelli et des Sept-Deniers, s'observe une concentration notable de lieux accueillant des pratiques ludo-sportives autonomes (figure 6).

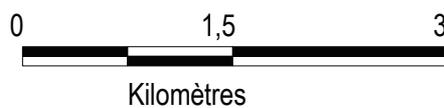
Figure 6 : Les lieux publics sportifs au nord-est du centre ville de Toulouse



F. Escaffre, 2005

Légende:

-  Place du Capitole
-  Espace vert
-  Terrain de basket
-  Skateparc et piste de bicross
-  Autres lieux (place, rue...)
-  Bord de voie d'eau et piste cyclable
-  Lieu étudié
-  Zone d'étude des Amidonniers



Les trois canaux passant par Toulouse, le Canal du Midi, le Canal de Brienne et le Canal de Garonne (dit Canal latéral) s'y rencontrent au bassin des Ponts-Jumeaux. Non loin de là, la Garonne coule entre les digues aménagées pour la canaliser. La ZAC de Compans-Caffarelli offre quant à elle, avec le Jardin Japonais, un des principaux espaces « verts » du centre de Toulouse. Enfin, le quartier des Amidonniers est, depuis peu, directement relié au centre ville par une coulée verte aménagée dans un ancien bras de la Garonne. Dans cette partie de la ville, les espaces susceptibles d'appropriation sportive sont donc nombreux et force est de constater que la présence des sportifs urbains y est relativement importante. C'est dans cet environnement que trois lieux, le Canal de Brienne, le skateparc des Ponts-Jumeaux et la place de l'Europe, ont été plus particulièrement étudiés lors de l'enquête de terrain.

1.1. Le Canal de Brienne

1.1.1. Les évolutions d'une infrastructure de transport dans un quartier industriel

Le Canal de Brienne achevé en 1774 relie le Canal du Midi à la Garonne grâce à deux écluses situées à ses extrémités. Pendant longtemps, il a vu transiter, sur ses 1600 mètres, de nombreux bateaux chargés de marchandises faisant le trajet de la Méditerranée à l'Atlantique. Son trafic a évidemment diminué avec la réduction générale du transport fluvial des marchandises. Ce Canal est en effet resté, comme l'ensemble du Canal du Midi, à un gabarit ne permettant pas la circulation des péniches les plus grandes assurant la majeure partie du faible trafic fluvial actuel. Sa fonction utilitaire initiale a donc progressivement disparu et ce lieu est devenu un espace « vert » parmi d'autres près du centre ville. Des activités récréatives s'y sont installées, comme des péniches faisant office de restaurant ou aménagées en « dancing ». Toujours géré et entretenu par Voies Navigables de France, le Canal de Brienne est aussi fréquenté, comme le Canal du Midi, quoique de manière moins marquée, par la navigation touristique fluviale.

Dans les environs de ce qui était à l'origine une infrastructure de transport, un certain nombre d'industries étaient installées comme le rappelle le nom du quartier des Amidonniers que traverse le canal. Parmi celles-ci, la Manufacture des Tabacs donne directement sur le canal. Cette activité industrielle du quartier a peu à peu décliné jusqu'à disparaître totalement, touchée par la relocalisation des industries en périphérie des villes. Dans les années 1970, cette zone a vu se construire plusieurs immeubles, relativement élevés, dont la pauvreté architecturale tranche avec le caractère soigné de la plupart des bâtisses bordant le canal. Aujourd'hui dans ce quartier, la circulation automobile est intense dans la mesure où deux doubles voies bordent chacune des berges

et relie la rocade au centre ville. La Manufacture des Tabacs a récemment connu une réhabilitation complète qui a transformé ce bâtiment désaffecté en une antenne de l'Université de droit et sciences sociales (Toulouse I). L'activité universitaire joue un grand rôle dans la dynamique du quartier des Amidonniers tant sur plan du logement que sur celui des commerces. Les deux extrémités du Canal de Brienne sont fortement marquées par la présence de deux cités universitaires : à proximité du centre ville se trouve celle de l'Arsenal et, à l'autre bout, celle de Chapou. De nombreux logements étudiants ont aussi été aménagés dans des immeubles de ce quartier. A cette importante présence estudiantine, il convient d'ajouter l'existence notable de logements et de petites maisons occupés par des familles de taille relativement réduite, assez souvent des jeunes couples avec un ou deux enfants. Cette dernière caractéristique a été renforcée par la récente construction d'ensembles de logements dans la ZAC du Bazacle. Le quartier des Amidonniers apparaît donc comme une des parties du centre de Toulouse ayant connu ces dernières années des évolutions remarquables en matière de peuplement. L'activité commerciale en a largement profité puisque de part et d'autre de l'avenue de l'Ancien Vélodrome des commerces de proximité ont été ouverts ou ont agrandi leur surface de vente.

La brève description des principales évolutions ayant touché le Canal de Brienne et son environnement immédiat, le quartier des Amidonniers, montre que cet espace a connu et connaît encore des transformations « conformes » aux tendances urbaines généralement observées. Il convient de retenir plus particulièrement deux changements qui renvoient à des échelles temporelles différentes. Sur le temps long, les évolutions de cette zone rappellent l'éviction progressive des activités de transport « lourd » et de la fonction industrielle, des tissus urbains les plus denses. Plus récemment, la densification de l'habitat (construction d'ensembles immobiliers d'assez grande taille, mais aussi par exemple ajout d'un étage à des maisons de plain pied) et la réhabilitation du patrimoine architectural et « naturel » (réhabilitation de la Manufacture, nettoyage du canal de fuite des moulins du Bazacle aménagé en coulée verte) ont été des dynamiques majeures de changement. Le paysage du Canal de Brienne et de ses alentours s'est façonné à partir de ces différents processus. C'est à sa description que nous allons nous attacher à présent.

1.1.2. Le paysage du Canal de Brienne : linéarité et naturalité

Le paysage du Canal de Brienne est d'abord fortement marqué par la forme linéaire de ce lieu qui lui confère son unité d'ensemble et sa singularité. Trois éléments principaux marquent cette linéarité. L'alignement d'arbres très hauts sur chacune des berges donne du relief au canal ; ceci est accentué par le fait que ces platanes n'ont pas été plantés au niveau de l'eau, mais sur des talus dont

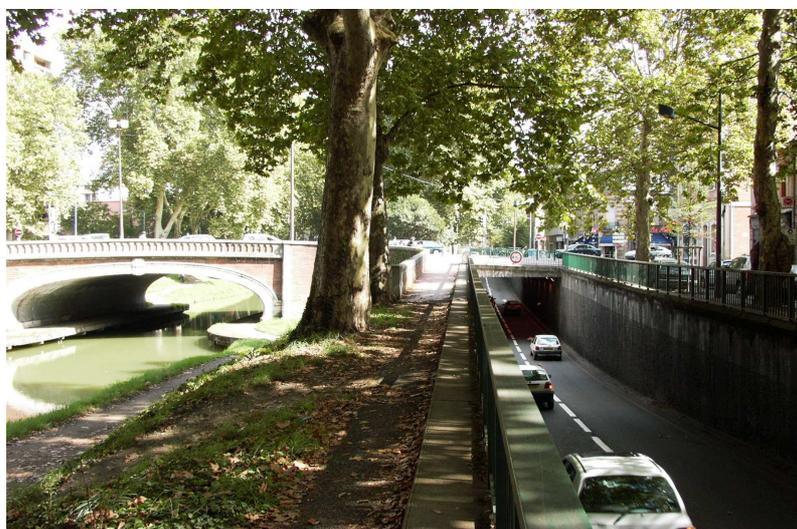
la partie supérieure se trouve trois ou quatre mètres plus haut. La rectitude du canal se dégage aussi, évidemment, de l'eau elle-même. Maintenu à un niveau toujours identique, l'eau change parfois d'aspect ou de couleur, soit parce que les feuilles de l'automne la recouvrent soit, par exemple, parce que des pluies abondantes augmentent la turbidité de la Garonne d'où elle provient. Enfin, les anciens chemins de halage, qui bordent de part et d'autre la voie d'eau, à un niveau intermédiaire entre celle-ci et les talus sur lesquels sont plantés les arbres, sont le troisième éléments conduisant à souligner la linéarité du Canal de Brienne. Leur revêtement en terre sombre surprend quelque peu dans un environnement urbain goudronné et bétonné. Le jeu des couleurs et des formes est ici très important pour bien comprendre le paysage de ce lieu. Au printemps par exemple, le vert des feuilles et des talus crée avec le marron foncé de la terre et la couleur changeante de l'eau un paysage harmonieux et ordonné. Si l'harmonie évolue avec les saisons, l'ordonnement perdure du fait même de la forme générale du canal et des éléments qui la composent. On peut ici remarquer que la linéarité ne caractérise pas seulement le canal mais qu'elle structure fortement le quartier des Amidonniers tout entier. En effet, situé le long de la Garonne, il comporte une rue principale droite et relativement longue, la rue des Amidonniers, mais aussi depuis peu, une coulée verte rectiligne. Le Canal de Brienne, la Garonne, la rue et la coulée verte des Amidonniers sont quatre axes parallèles à partir desquels s'organisent de nombreux cheminements dans ce quartier.

Figure 7 : Le Canal de Brienne, un linéaire vert



Les trois éléments majeurs du paysage du canal, les arbres, l'eau et la terre, soulignent que ce lieu est largement marqué par une forme de « naturalité ». Il ne s'agit pas ici d'oublier que le Canal de Brienne est un artefact mais plutôt d'insister sur le fait qu'il est une réalisation humaine dont le paysage est fortement imprégné par l'eau et par des éléments végétaux. Cette caractéristique vient augmenter la singularité paysagère que ce lieu tire de sa forme linéaire. Elle invite aussi à poursuivre l'analyse paysagère engagée au-delà non seulement des limites strictes du canal mais aussi des seuls aspects visibles, en s'intéressant notamment au « paysage » sonore et olfactif. La « naturalité » du paysage du Canal de Brienne si elle découle de la « naturalité » de plusieurs de ses constituants, apparaît surtout lorsqu'on replace ce lieu dans son environnement immédiat. Visuellement celui-ci se compose principalement de voies de circulation et de places de parking destinées aux automobiles, de trottoirs et de terre-pleins plantés d'arbres et de bâtiments de tailles et de formes diverses. Hormis les arbres limitant les contres-allées qui augmentent d'ailleurs la linéarité et la « naturalité » du paysage, les autres éléments renvoient à la minéralité de la ville faite de pierres, de briques, de béton et de goudron. La « naturalité » du canal tranche avec tout cela. Ce contraste est renforcé si l'on prend en considération les « paysages » sonore et olfactif de ce lieu. En effet, l'abondante circulation automobile des deux côtés du canal se traduit par un niveau sonore toujours élevé qui s'accroît lors des pics de circulation journaliers du début de matinée et de la fin d'après-midi. Allant de paire avec cette ambiance sonore, le « paysage » olfactif est aussi fortement marqué par la circulation. Les odeurs de gaz d'échappement sont nettement perceptibles notamment lorsque le flux de voitures est si dense que celles-ci n'avancent qu'à vitesse très lente. Ces deux éléments d'ambiance peuvent être utilisés pour souligner contradictoirement la « naturalité » du canal. Soit ils servent à la nier en montrant bien que ce lieu est dans la ville et qu'il participe de son artificialité, soit par effet de contraste, ils la survalorisent.

Figure 8 : Le Canal de Brienne, un espace « naturel » dans la ville



C'est dans cet environnement paysager que les habitants du quartier des Amidonniers mais aussi d'autres individus utilisent, de différentes manières, le Canal de Brienne. Le dernier point de présentation de ce terrain d'étude va s'attacher à décrire les principaux usages de ce lieu en établissant une typologie qui sépare les pratiques utilitaires, « marginales » et ludiques.

1.1.3. Des usages ludiques majoritaires

Le Canal de Brienne est utilisé à des fins utilitaires par des piétons et par des cyclistes qui empruntent les anciens chemins de halage. Un certain nombre d'étudiants habitant la cité universitaire Chapou ou ailleurs dans le quartier des Amidonniers rejoignent ainsi l'université Toulouse I située non loin de l'extrémité du canal. Ces circulations demeurent toutefois relativement réduites dans la mesure où un bus assure la liaison entre Chapou et l'université. Il semble aussi possible de relever que le revêtement des chemins de halage ne facilite pas ces déplacements en particulier s'ils sont faits en vélo ou s'ils ont lieu après des pluies. La terre, les racines des arbres et les pierres rendent en effet ces chemins difficilement praticables. Ces usages utilitaires sont assez réguliers mais ils augmentent évidemment en début de matinée et en fin d'après-midi.

Des pratiques plus « marginales » font aussi partie des usages du Canal de Brienne. On observe parfois, la nuit, la présence de prostituées à proximité du canal. Leur nombre ne dépasse jamais cinq, elles sont installées non loin du bar Le Chapou. Durant la période d'observation, elles ont disparu de ce lieu. Peut-être faut-il voir là une des conséquences des récentes lois pénalisant le racolage passif qui les aurait incitées à quitter ce lieu pour un autre ? Un autre type d'usage « marginal » est constitué par l'occupation de certaines parties du canal par des personnes sans domicile fixe : certains SDF sont parfois installés sous le pont reliant le Canal de Brienne au bassin des Ponts-Jumeaux. Cette place est en général occupée de manière non durable. Par contre, un buisson situé non loin de l'écluse qui relie le canal à la Garonne a longtemps abrité une habitation construite avec quelques planches dans laquelle dormait une personne. Le buisson a été taillé et l'abri de fortune a disparu. Ces différents usages dits « marginaux » parce qu'ils renvoient à des activités ou à des populations souvent déconsidérées sont très discrets dans ce lieu dont ils ne représentent qu'une faible partie des usages.

La dernière catégorie d'usage du Canal de Brienne regroupe des activités nombreuses et très diversifiées ayant pour point commun de renvoyer aux loisirs, au sens large du terme. Quantitativement, il s'agit de la catégorie d'usage la plus représentée. On observe ainsi, comme cela

était mentionné plus haut, du tourisme fluvial sur ce canal. Pour être plus précis, il semble certainement plus juste de parler d'excursionnisme autant que de tourisme fluvial dans la mesure où, parmi les groupes qui empruntent la péniche qui relie les Ponts-Jumeaux au port de la Daurade, on compte des touristes mais aussi de nombreuses personnes en excursion dans Toulouse dont les groupes scolaires ou de troisième âge sont les représentants les plus fréquents. Cette catégorie des usages ludiques est ensuite surtout constituée de promenades et de pratiques ludo-sportives. Parmi les promenades, celles qui consistent à « sortir » son chien sont nombreuses, elles causent d'importantes nuisances olfactives. Des promenades pédestres plus classiques sont aussi observables mais il est souvent difficile de les différencier d'une activité ludo-sportive telle que la marche à pied. La tenue des marcheurs, vêtements de ville ou équipements sportifs, est alors un moyen, non infaillible, de séparer les flâneurs des sportifs. Ces derniers sont assez nombreux, plus exactement assez nombreuses car il se trouve que les marcheurs sont le plus souvent des femmes. Mais les usages ludo-sportifs les plus répandus sont la course à pied et le jogging. Qu'ils partent de la cité universitaire de l'Arsenal ou de celle de Chapou, les étudiants sont nombreux parmi les coureurs bien qu'ils ne soient pas les seuls à courir là, nous aurons l'occasion d'y revenir. Ces usages ludiques sont dans leur majorité des activités diurnes principalement organisées en négatif des horaires de travail avec des pointes lors de la pause déjeuner, en fin d'après-midi et surtout le week-end, le dimanche matin en particulier.

Figure 9 : Courir sur les bords du Canal de Brienne



Le Canal de Brienne apparaît donc comme un lieu au paysage fortement individualisé par rapport à l'environnement de cette partie de l'espace péricentral toulousain. Plusieurs de ces traits principaux interrogent. Par exemple, comment ses usages ludiques nombreux peuvent-ils être

rapprochés de son paysage fortement « végétalisé » ? Il est aussi possible de se demander ce que cette orientation fonctionnelle préférentielle doit à la résidence de nombreux étudiants à proximité du canal. Ces interrogations trouveront des réponses dans les développements ultérieurs de cette deuxième partie. A ce stade de présentation des terrains de recherche retenons que le Canal de Brienne est dans un quartier qui connaît des processus de densification et de patrimonialisation importants, que son paysage se caractérise par une forme générale particulière, la ligne, et par une composition très marquée par des éléments « naturels » et que s'il connaît des usages variés, c'est avant tout les usages ludiques et principalement les activités ludo-sportives de type course à pied qui le caractérisent.

1.2. Le skateparc des Ponts-Jumeaux

1.2.1. Les Ponts-Jumeaux : un espace interstitiel, point nodal de différents réseaux de déplacement

Le skateparc des Ponts-Jumeaux se trouve dans la même partie du péricentre toulousain que le Canal de Brienne. Comme son nom l'indique il est situé à proximité du bassin des Ponts-Jumeaux dans lequel les canaux du Midi, de Brienne et de Garonne se rejoignent. L'implantation de ce skateparc correspond à la transformation générale des usages déjà observée à propos du Canal de Brienne, c'est-à-dire au passage d'utilisations à des fins de transport de marchandises à des utilisations ludiques. Par contre, à la différence du Canal de Brienne, bien intégré dans le quartier des Amidonniers, le skateparc des Ponts-Jumeaux occupe une position interstitielle. En effet, s'il participe de l'ensemble fluvial précédemment présenté, il est aussi fortement marqué par la proximité d'une autre infrastructure d'importance : la rocade ouest. Dans cette zone, le boulevard périphérique rompt la continuité spatiale urbaine, séparant ainsi deux quartiers, celui des Amidonniers de celui des Sept-Deniers. Si le skateparc des Ponts-Jumeaux est situé du côté des Amidonniers, il est néanmoins plus proche du quartier des Sept-Deniers. La dimension interstitielle de ce lieu est renforcée par l'organisation des voies de circulation autour des Ponts-Jumeaux. Entre la rocade, les voies qui permettent d'accéder au centre ville, via les berges du Canal de Brienne, et celles qui, à l'inverse, accueillent le trafic en direction de la rocade, les Ponts-Jumeaux sont relativement isolés de leur environnement immédiat. Les circulations denses et rapides qui les entourent jouent, toute proportion gardée, un rôle similaire à des étendues maritimes isolant une île.

Toutefois cet isolement n'est pas complet, la zone des Ponts-Jumeaux occupant une position centrale dans le réseau des pistes cyclables de cette partie de la ville. Elle est un nœud qui, grâce à

des passages souterrains, connecte des voies cyclables desservant quatre directions principales : Blagnac (et les Sept-Deniers) en passant par les digues de la Garonne, les quartiers du nord de Toulouse (et la base de loisirs de Sesquière) en empruntant le Canal de Garonne, le centre ville via le Canal de Brienne et enfin, beaucoup moins facilement du fait des faibles aménagements du Canal du Midi à cet endroit, la gare Matabiau et plus loin le sud de Toulouse. Ainsi, si le trafic automobile est des plus denses autour des Ponts-Jumeaux, le trafic cycliste « à travers » ce lieu est relativement important. Il convient de préciser que malgré cette « importance » des déplacements à vélo, les quantités de voitures et de bicyclettes dont il est question, n'ont rien de comparables. Les pistes cyclables, si elles permettent d'éviter l'isolement total de cette zone, ne peuvent donc pas pallier tous les effets négatifs de cet encerclement automobile. Il n'en demeure pas moins qu'elles évitent la coupure entre ce lieu et son environnement proche et qu'elles l'ouvrent sur des espaces plus lointains. Un bon indicateur de cette ouverture est fourni par la fréquentation du skateparc, celle d'infrastructures sportives situées à proximité (les courts de tennis du club municipal des Ponts-Jumeaux) et celle du collège des Sept-Deniers qui sont largement le fait de jeunes gens venant des différentes parties de Toulouse desservies par ces pistes cyclables.

L'environnement bâti de ce lieu est diversifié, constitué par le quartier des Amidonniers précédemment décrit, par celui des Sept-Deniers qui est relativement différent, et par la zone d'activité du boulevard de Suisse. Les Sept-Deniers sont, comme les Amidonniers, situés le long de la rive droite de la Garonne et protégés du fleuve par des digues. C'est aussi un ancien quartier industriel qui a longtemps conservé cette orientation car l'usine de papier à cigarette Job n'a fermé ses portes qu'il y a trois ans. La fonction résidentielle a donc accru sa domination à cette occasion ; elle était toutefois déjà très importante, avec notamment une petite cité d'habitat social : la Cité de Madrid. La prépondérance résidentielle a aussi récemment augmenté du fait de la construction de nouvelles résidences dans la partie du quartier la plus proche de Blagnac. Les trois derniers ensembles de logements construits prenant la forme de résidences fermées, produit immobilier aujourd'hui très développé dans l'agglomération toulousaine. Enfin, le quartier des Sept-Deniers est fortement marqué par les infrastructures sportives de grande taille de deux clubs omnisports. Il s'agit de l'ensemble des équipements sportifs du TOAC, principalement composé de plusieurs terrains de football et de rugby, de gymnases et d'une piste d'athlétisme et surtout des équipements organisés autour du stade de Sept-Deniers, aujourd'hui dénommé stade Ernest Wallon dévolus au Stade Toulousain.

Les Ponts-Jumeaux voisinent aussi avec la zone d'activité du boulevard de Suisse. Cette dernière est une partie du grand quartier des Minimes située entre le boulevard de Suisse, le Canal

du Midi et le Canal latéral. Elle regroupe diverses activités (garage automobile, vente de matériaux de construction, entreprise de transport...) et comportait, récemment encore, d'imposantes cuves de stockage d'hydrocarbures. Bien qu'elle ne soit pas située dans cette zone, la station d'épuration de Ginestous en est proche puisqu'elle lui fait face, de l'autre côté du Canal latéral et de la rocade. Quelques maisons et des petits collectifs sont installés dans cet espace « industriel » qui se compose aussi d'un certain nombre d'espaces en friche : anciens terrains industriels, petites maisons abandonnées parfois squattées, délaissés urbains occupés par des caravanes, des tentes ou des abris de fortune installés là par des SDF.

Les différentes « enveloppes » du skatepark des Ponts-Jumeaux se caractérisent donc à la fois par la place importante qu'y occupent les infrastructures routières et par la diversité des fonctions urbaines qu'elles regroupent. Ce second point invite d'ailleurs à s'interroger quant à l'avenir de cette zone. Si dans le quartier des Sept-Deniers le développement de la fonction résidentielle semble devoir être renforcé à moyen terme par la récupération des terrains de l'ancienne usine Job à des fins de construction d'immeubles résidentiels, qu'advient-il de la zone d'activités du boulevard Suisse ? Des terrains si proches du centre ville, situés entre deux canaux, continueront-ils longtemps à être occupés par des activités « industrielles » ou seront-ils rattrapés par la volonté actuellement affichée par la municipalité de densifier Toulouse ? Si tel est le cas, la station d'épuration de Ginestous ne jouera-t-elle pas le rôle d'un repoussoir bloquant toute transformation de cette zone ? Dans ce contexte urbain différencié et en mouvement, le skatepark des Ponts-Jumeaux occupe une place originale d'abord parce que, d'un point de vue paysager, il est largement invisible.

1.2.2. La discordance du paysage et des ambiances sonores et olfactives

Autant nous avons insisté sur la forte visibilité du paysage du Canal de Brienne, autant il convient de préciser d'emblée que le skatepark des Ponts-Jumeaux est quasiment invisible depuis ses alentours. Il est en effet construit à l'intérieur d'une petite butte et aucun de ses modules n'en dépasse le sommet. Jusqu'à une vingtaine de mètres du skatepark, c'est cette butte engazonnée qui constitue une des composantes principales du paysage des Ponts-Jumeaux. L'intégration paysagère de la structure de béton du skatepark, décorée de tags et de graffs, dans un environnement paysager principalement composé d'éléments patrimoniaux et « naturels » se fait donc dans la discrétion. La première partie de l'analyse paysagère de ce lieu va ainsi rendre compte séparément, d'abord, des principales dimensions paysagères des Ponts-Jumeaux, avant de s'arrêter sur celles du skatepark.

Figure 10 : Où est le skateparc des Ponts-Jumeaux ?



La zone des Ponts-Jumeaux est un lieu dont la forme générale circulaire découle du tracé des différentes voies de circulation qui l'entourent. Cette morphologie d'ensemble est reprise par plusieurs des éléments qui composent ce lieu. Le bassin, même s'il ne reprend pas exactement la forme d'un cercle, est délimité par des berges curvilignes. De même, le contour du skateparc est ovale et la pelouse qui le sépare du bassin a une forme arrondie. Entre ces trois éléments s'intercalent des cheminements réservés aux piétons et aux cyclistes qui, épousant les formes venant d'être décrites, sont relativement sinueux. Tout ceci n'empêche pas qu'un certain nombre d'éléments linéaires s'intègrent aux paysages des Ponts-Jumeaux. Parmi ceux-ci l'un des plus visibles est la grande haie qui longe la rocade, établissant ainsi un obstacle à la vue du trafic automobile. Cette zone compte aussi des plantations de platanes longeant certaines parties rectilignes des allées. Les différents murets et les trois ponts de briques complètent ce recensement des principaux éléments paysagers d'un lieu se composant donc, dans le prolongement du Canal de Brienne, d'éléments construits et d'autres « naturels » tels que l'eau, les arbres et les haies. En rupture morphologique avec le paysage du Canal de Brienne, la courbe prédomine aux Ponts-Jumeaux.

Le skateparc des Ponts-Jumeaux s'inscrit discrètement dans ce paysage. Comme l'ovale de sa forme générale, les modules qui le composent articulent un ensemble de courbes reliées par des plans inclinés et des escaliers aux marches de différentes tailles. Cet aspect témoigne de similitudes formelles facilitant l'insertion de cet équipement dans son environnement immédiat. A l'inverse les matériaux utilisés lors de la construction du skateparc traduisent une double rupture par rapport aux principaux éléments constitutifs du paysage des Pont-Jumeaux. Le béton et les barres de fer qui

renforcent parfois les arêtes de certains modules peuvent être, en quelque sorte, opposés à la « naturalité » se dégageant de l'alliance de l'eau et de végétaux. Ils peuvent aussi être considérés comme contradictoires vis-à-vis des briques et des pierres utilisées pour bâtir les ponts enjambant les trois canaux se rejoignant aux Ponts-Jumeaux. On peut même pousser plus loin l'analyse des contrastes produits par le voisinage de ces éléments en comparant, les graffs dessinés sur le skatepark, avec le bas-relief qui orne la partie intermédiaire entre le pont sur le Canal du Midi et celui sur le Canal de Brienne. Les contrastes entre le skatepark et le reste des Ponts-Jumeaux sont donc saisissants. L'insertion paysagère réussie de cet équipement dans ce lieu découle largement de sa discrétion, elle doit aussi être rapprochée des caractéristiques sonores et olfactives de ce lieu.

Figure 11 : Entre bas-relief et graff, un paysage contrasté



Le béton et le fer du skatepark n'apparaissent pas décalés par contre par rapport aux ambiances sonores et olfactives dominantes aux Ponts-Jumeaux. Les représentations de la modernité urbaine auxquelles ils renvoient sont corroborées par un « paysage » sonore très marqué par les différents sons émis sur les voies de circulation entourant cette zone et par les odeurs qui les accompagnent, auxquelles s'ajoutent assez régulièrement celle de la station d'épuration de Ginestous. Si de telles perceptions caractérisent ce lieu dans son ensemble, elles correspondent à des niveaux très élevés sur le skatepark qui se trouve à une dizaine de mètres à peine de la rocade.

Figure 12 : La proximité gênante de la rocade



Ainsi, les aspects les plus bucoliques du paysage des Ponts-Jumeaux se limitent-ils à une approche visuelle de ce lieu, la prise en compte élargie des sons et des odeurs fournit une « vision » relativement différente de celui-ci.

Cette nuance induite par la prise en compte d'autres perceptions que les perceptions visuelles avait déjà été soulignée pour le Canal de Brienne. Elle se double pour la zone des Ponts-Jumeaux, compte-tenu de son caractère à la fois relativement unifié mais en même temps assez composite, de la nécessité de souligner l'échelle à laquelle ce lieu est observé, le point depuis lequel on l'observe et le moment de l'observation. Ainsi, regarder cet espace un dimanche matin de printemps depuis la butte dans laquelle se trouve le skateparc en lui tournant le dos, fait survaloriser ses dimensions « naturelles » et patrimoniales. En conservant cette position sur le haut de la butte mais en tournant le dos au bassin des Ponts-Jumeaux, un vendredi en fin d'après-midi au mois de juin, la vision et l'ambiance sont différentes, très marquées par les caractéristiques du skateparc, les sons et odeurs émis par les véhicules circulant sur la rocade. L'unité paysagère est donc dans ce lieu, plus que dans d'autres lieux de l'échantillon élaboré, à nuancer. Comment, dans ces cadres-là, les usages de cette zone et plus précisément ceux du skateparc, se produisent-ils ?

1.2.3. La prépondérance des usages ludiques et des jeunes usagers

Les usages utilitaires de cette zone correspondent quasi exclusivement aux déplacements de ceux qui y passent en vélo pour se rendre sur leur lieu de travail, d'étude ou de loisirs. Comme cela a été précédemment souligné, la place occupée par ces utilisations des pistes cyclables évite que ce lieu

ne constitue un obstacle infranchissable. Hormis ces circulations, les passages de piétons se rendant à pied depuis le quartier des Sept-Deniers vers le centre ville, l'installation de SDF dans des abris ou des tentes sous les ponts de ce lieu et la présence de « voyageurs » sur le parking proche du bassin, les usages des Ponts Jumeaux sont principalement de nature ludique. Comme le Canal de Brienne, le bassin accueille une péniche proposant aux touristes une découverte de Toulouse au fil de l'eau. Sur ce bassin, des joutes sétoises sont aussi organisées. Enfin, il arrive parfois que des plaisanciers y demeurent quelques jours avec leur bateau. Les Ponts-Jumeaux voient ensuite passer des coureurs à pieds dont le parcours consiste le plus souvent à courir sur les bords du Canal de Brienne, à passer par les Ponts-Jumeaux pour ensuite longer le Canal latéral. Des cyclistes en balade et des promeneurs suivent aussi cet itinéraire. Enfin, quelques personnes âgées, les beaux jours venus, passent du temps sur les bancs ombragés des Ponts-Jumeaux. Un dernier groupe, constitué d'adolescents et de jeunes adultes, est présent dans ce lieu lors de ses temps libres. Si leurs usages sont organisés autour du skatepark, ils débordent sur l'ensemble des Ponts-Jumeaux. Certains, en particulier des filles, se regroupant sur les bancs pour discuter, d'autres, utilisant les pelouses comme des lieux de détente, s'y assoient, parfois s'y allongent. Cette forte présence de jeunes gens est assez largement due à la proximité du collège des Ponts-Jumeaux et à la présence du skatepark, elle a aussi certainement à voir avec le caractère relativement isolé de ce lieu qui leur assure une assez grande liberté.

Les usages du skatepark s'intègrent à ces utilisations des Ponts-Jumeaux. En suivant la typologie des glisses urbaines présentée au chapitre 3, il convient de relever que ce skatepark est principalement utilisé par des pratiquants du BMX. Les rollers et surtout les skaters apprécient peu son revêtement en béton et ses courbes. Néanmoins ils ne sont pas complètement absents de ce lieu, surtout ceux qui résident à proximité et dont le jeune âge limite les déplacements. Cette surreprésentation des BMX varie selon les temporalités d'usage de ce skatepark. En effet, les principaux temps libres des scolaires, le mercredi et le samedi après-midi, sont les temps forts d'utilisation de ce lieu. A ces moments, la variété des usagers est assez importante. Par contre à d'autres moments de la semaine, en particulier en fin d'après-midi et en soirée, après le travail, les BMX sont les plus nombreux. Ce partage du skatepark est donc directement lié à la sociologie des pratiquants, que nous présenterons en détail dans le chapitre suivant, et qui se caractérise ici par les âges plus élevés des « BMXers » par rapport aux pratiquants du skate et du roller. A ces trois principaux types d'usage, il est possible d'en ajouter deux. De jeunes enfants accompagnés de leurs parents viennent parfois jouer sur le skatepark. Ils utilisent des trottinettes, leurs vélos « classiques » ou leurs petits VTT, parfois même ils ne font rien d'autres que courir dans le skatepark. La seconde catégorie d'usagers du skatepark ne se rattachant pas aux trois principales activités des glisses

urbaines comporte deux pratiques qui leur sont néanmoins apparentées : le VTT trial et le graff. Des « VTTistes » effectuent parfois quelques tours de skatepark, mais les dimensions de ce lieu ne sont pas vraiment adaptées à leur pratique. Des graffeurs viennent, surtout la nuit mais parfois le jour, pour réaliser des graffs sur le skatepark ou pour s'exercer à leur art sur la partie du skatepark la moins visible, celle qui donne sur la rocade. Ces différents usages se succèdent ou cohabitent en même temps sur cet équipement qui, selon un panneau installé par les services municipaux, ne devrait jamais accueillir simultanément plus d'une seule personne équipée des protections adéquates !

Figure 13 : Les règles d'usage du skatepark des Ponts-Jumeaux



Ce recensement des usages du skatepark des Ponts-Jumeaux montre à quel point cet équipement, pourtant discret et enclavé, arrive à fonctionner. Il convient toutefois d'apporter une précision d'importance quant à ces usages. Ils sont très dépendants des conditions météorologiques et de la longueur des journées. Ainsi, les situations de forte utilisation se produisent-elles principalement au printemps et à la fin de l'été quant les utilisateurs ne sont pas partis en vacances, que la durée des jours et les conditions météorologiques sont les plus favorables. Cette dépendance par rapport au temps qu'il fait est très marquée vis-à-vis des précipitations qui font fortement augmenter la dangerosité du skatepark en le rendant extrêmement glissant. Pour ce qui est de

l'éclairage du lieu, les lampadaires installés à proximité fournissent la nuit un mince filet de lumière qui ne permet qu'aux plus aguerris de pratiquer leur activité.

Bien qu'une observation rapide puisse le laisser croire, les Ponts-Jumeaux ne sont donc pas qu'un « rond point » inutilisé. Le skateparc pour aussi peu visible qu'il soit n'est pas non plus un équipement inutile. Des usages relativement nombreux occupent ces lieux, c'est le cas en particulier des pratiques ludo-sportives de jeunes et des activités s'y ajoutant parmi lesquelles les discussions occupent une grande place. Pour autant, il est indéniable que les différents usages des Ponts-Jumeaux, s'ils profitent d'un paysage agréable, pâtissent de leur proximité avec des axes de circulation importants. Les ambiances olfactives et surtout sonores de ce lieu sont de ce fait particulièrement polluées.

1.3. La place de l'Europe

1.3.1. Un espace libre dans une ZAC sans unité

Située dans la zone d'aménagement concerté de Compans-Caffarelli, la place de l'Europe est le troisième lieu péricentral de notre échantillon. Elle se trouve, comme le Canal de Brienne et le skateparc des Ponts Jumeaux, à l'ouest de l'hypercentre de Toulouse. Elle n'est pas, par contre, directement rattachée à l'un ou l'autre de ces lieux. La ZAC de Compans-Caffarelli est « séparée » des tissus environnants sur ces quatre côtés par le boulevard Lascrosses dont le Canal de Brienne marque l'une des extrémités, la rue de Sébastopol, le boulevard de la Marquette qui longe le Canal du Midi à partir des Ponts-Jumeaux et la rue du Canon d'Arcole. Cette ZAC a été aménagée dans les années 1980 sur d'anciens terrains militaires. Elle regroupe autour d'un espace central occupé par le Jardin Japonais, des immeubles de logements et de bureaux (dans lesquels se trouvent entre autres : Sud Radio, TLT²³, les Douanes, des services municipaux, les assurances AXA...), un hôtel, une galerie commerciale, le centre des congrès Pierre Baudis, l'Ecole Supérieure de Commerce (ESC), le lycée professionnel Hélène Boucher et le Palais des Sports de Toulouse aujourd'hui démoli victime de l'explosion de l'usine AZF. La place de l'Europe, est l'ancienne place d'Armes de la caserne dont le dernier bâtiment restant est occupé par des services municipaux. Sur ces trois autres côtés, elle est entourée par le Jardin Japonais, l'ESC et des immeubles dans lesquels Sud Radio et TLT sont installés. Le sous-sol de la place est aménagé en parking alors que sa surface est,

²³ La chaîne de télévision locale, TLT, a depuis déménagé dans le quartier Marengo où la nouvelle médiathèque de Toulouse a été construite.

comme le reste de la ZAC, fermée à la circulation automobile (seules quelques voies donnent accès aux entrées des parkings souterrains des différents bâtiments).

Les environs de la ZAC de Compans-Caffarelli peuvent être rattachés à cinq grands ensembles dont certains ont déjà été présentés dans les passages consacrés au Canal de Brienne ou au skateparc des Ponts-Jumeaux : au sud-ouest, le quartier des Amidonniers ; à l'ouest et au nord-ouest, les espaces mixtes, industriels et résidentiels, autour du boulevard de Suisse et du Canal latéral ; au nord, le quartier des Minimes ; à l'est, après l'Hôtel du Département, le quartier des Chalets ; enfin au sud-est la Cité Administrative, le quartier Arnaud-Bernard et l'Université Toulouse I. Parmi ces différents espaces, seuls les quartiers des Chalets et Arnaud-Bernard n'ont pas été jusqu'à présent décrits, nous allons en tracer un rapide portrait avant d'insister sur les spécificités fonctionnelles induites par cette structure particulière qu'est la ZAC de Compans-Caffarelli. Le quartier des Chalets est un quartier résidentiel constitué de maisons de ville dont certaines sont divisées en plusieurs grands appartements. Une de ses caractéristiques principales vient de son homogénéité architecturale soulignée par la réhabilitation dont la plupart des maisons du quartier ont fait l'objet. Le quartier Arnaud-Bernard est très différent. Il est connu à Toulouse pour être un espace d'intense vie associative d'où sont parties des initiatives, dont certaines ont pris une ampleur nationale, comme les repas de quartier. Longtemps présenté comme le dernier quartier populaire du centre ville, il a connu d'importants changements. Si de nombreux commerces ethniques y sont installés, une grande partie des petites maisons et des appartements du quartier est aujourd'hui occupée par des étudiants.

Dans cet environnement, la ZAC de Compans-Caffarelli tire sa spécificité du fait qu'elle concentre sur un même espace des activités très différentes. Les logements côtoient les espaces de détente, de commerce, de sport, d'éducation et de travail. La multifonctionnalité de cet ensemble ne découle pas de la réalisation d'un plan initial mené à son terme mais plutôt d'initiatives successives profitant d'opportunités foncières disponibles à proximité du centre ville. Il s'en suit que les différentes composantes de cette ZAC sont plus juxtaposées les unes à côté des autres que ce qu'elles sont organisées en un ensemble cohérent. Cette hétérogénéité se retrouve dans la juxtaposition de styles architecturaux différents, certains bâtiments comme le centre commercial, l'immeuble d'AXA et le centre des congrès renvoyant plutôt à un style typique des CBD des grandes villes mondiales, alors que d'autres, Ecole Supérieure de Commerce et immeubles d'habitation, correspondent à cet avatar toulousain du style post-moderne qui consiste, en guise de référence à l'architecture locale, à coller de fausses briques sur certaines parties de façades bétonnées. Si le Jardin Japonais connaît une importante fréquentation, constituant ainsi, à l'opposé

du Grand Rond et du Jardin Royal, l'un des principaux espaces verts centraux, le centre commercial est en pleine restructuration. En effet, à l'instar de l'évolution de la ZAC du quartier Saint Georges et de celles d'autres opérations de ce type en France, le centre commercial de Compans-Caffarelli a connu une période très difficile dans les années 1990. De nombreuses boutiques de sa galerie commerçante ayant fermé, sa fréquentation reposait alors principalement sur deux locomotives commerciales : le Mac Donald's et le supermarché Champion. C'est pour essayer de renverser cette tendance, et dans l'optique de la mise en service prochaine de la ligne B du métro dont une station sera établie à proximité de Compans-Caffarelli, que des travaux ont été entrepris.

La place de l'Europe occupe dans cet ensemble une position singulière. N'étant ni ouverte à la circulation ni entourée de commerces, cette place est souvent vide. Quotidiennement elle n'est utilisée que par les personnes qui, travaillant à Compans-Caffarelli ou à proximité, empruntent les entrées du parking souterrain. Les passants traversant la place sont aussi peu nombreux. Ce lieu est animé de temps à autre par l'installation temporaire de manifestations variées, comme le marché des Capitouls, une fête foraine ou encore un congrès annuel de médecins. Il est d'ailleurs intéressant de relever que ces animations sont parfois installées place de l'Europe, par le service municipal des fêtes et manifestations, parce qu'elles ne font plus suffisamment recette place du Capitole ou parce qu'elles y sont jugées trop encombrantes. Ce lieu faiblement fréquenté, dans cet espace hétérogène et en évolution qu'est la ZAC de Compans-Caffarelli, est pourtant l'un des principaux, sinon le principal, terrains de jeu des adeptes des glisses urbaines à Toulouse. Ses spécificités formelles et la qualité de son revêtement jouent certainement un rôle important. Sa maigre fréquentation et le plus faible contrôle qui s'y exerce sont aussi des facteurs d'explication de cet usage ludique. Cette situation ne risque-t-elle pas d'évoluer avec l'arrivée imminente du métro à cet endroit, soit parce que ce lieu deviendra plus accessible pour les glisseurs urbains, soit parce que son attractivité et sa fréquentation commerciale augmenteront ? Ne peut-on pas plutôt penser que, malgré l'arrivée du métro, cette place restera peu attractive du fait même de l'absence d'animation commerciale des rez-de-chaussée qui l'entourent ?

1.3.2. La place de l'Europe : des attributs du « non lieu »

L'animation et le paysage de la place de l'Europe sont fortement influencés par le fait que ce lieu n'est qu'un espace « arrière » par rapport aux bâtiments l'entourant. L'entrée de l'Ecole Supérieure de Commerce donne sur le boulevard Lascrosse. L'arrière du bâtiment des services municipaux est utilisé comme parking réservé aux employés. Enfin, si l'un des deux immeubles d'habitation a son entrée sur la place, ces bâtiments se caractérisent surtout, du fait de l'installation de Sud Radio et de

TLT, par des rez-de-chaussée aux vitres opaques ou assombries. De manière plus anecdotique peut-être, mais néanmoins significative, tous les bancs installés autour de cette place lui tournent le dos. Lorsqu'on s'y assoie, on contemple les façades arrière dont il vient d'être question.

Figure 14 : Des bâtiments et des bancs qui tournent le dos à la place de l'Europe



La simplicité du traitement paysager de cette place découle certainement de cette dimension. Elle contraste avec le plus grand soin apporté à l'aménagement de la place A. Jourdan, elle aussi située dans la ZAC de Compans-Caffarelli, sur laquelle donne l'entrée de l'hôtel. Cette petite place, même si elle a assez mal vieilli, comporte un pavage bicolore et une fontaine centrale. Rien de tel place de l'Europe où le grand rectangle de couleur blanche n'est décoré que par une petite partie centrale pavée. Cette absence de relief marque fortement le paysage de ce lieu caractérisé par la juxtaposition de lignes horizontales et verticales sur trois de ses côtés. L'horizontalité découle de l'étendue homogène et plane de la place et s'oppose à la verticalité des arbres (des doubles rangés de platanes) et des façades qui l'entourent. Seul le côté du Jardin Japonais est différent puisque une ouverture dans l'alignement des platanes et l'absence de bâtiment permettent une échappée du regard. Si cette opposition horizontalité/verticalité se retrouve dans le paysage de toutes les places, elles prend ici un aspect particulièrement accentué du fait de la grande homogénéité formelle des trois principaux éléments qui compose le paysage de ce lieu : le carreau central, les rangées d'arbres et les bâtiments. L'absence d'espaces intermédiaires assurant le lien intérieur/extérieur au niveau des rez-de-chaussée augmente l'impression de rupture entre la place et son environnement. Cette morphologie renvoie directement à la destination ancienne de ce lieu, rappelée par le monument aux morts installé du côté du bâtiment des services municipaux, qui était une place d'armes.

Par ailleurs, même si les arbres y sont nombreux et de grande taille, bien qu'une petite partie de la place, autour du monument aux morts, soit recouverte d'une pelouse, et malgré la proximité du Jardin Japonais, ce lieu est très marqué par sa minéralité. La rectitude des alignements d'arbres ou la stricte délimitation de la pelouse ne laissent pas de doute quant à la domestication de ces

éléments végétaux. En cela, ce lieu est différent du Canal de Brienne et des Ponts-Jumeaux où les éléments « naturels » sont tout autant artificiels mais où pourtant ils orientent plus le paysage vers la « naturalité ». La couleur et le matériau du revêtement de la place de l'Europe influencent de la même manière ces impressions paysagères. Le sol est en effet recouvert d'un enrobé assez lisse de couleur blanche qui tranche par rapport aux autres revêtements de la ZAC qu'il s'agisse du bitume des voies de desserte, des pavés de la place A. Jourdain, des gravillons fins du Jardin Japonais ou du revêtement grenat de la partie proche du centre commercial. Si cette variété souligne à nouveau l'absence de conception d'ensemble dans l'aménagement de cette ZAC, elle montre aussi la particularité de la place de l'Europe qui, à notre connaissance, n'a pas d'équivalent à Toulouse. La couleur blanche du sol crée, lors des périodes de fort ensoleillement, du fait de la réflexion maximale de cette couleur, une luminosité qui rend l'ambiance de ce lieu très particulière. Le soleil semble y briller plus qu'ailleurs.

Cette ambiance est aussi fortement influencée par l'isolation sonore dont bénéficie la place du fait même de sa fermeture à la circulation et de son encadrement par des bâtiments d'assez grande hauteur. Bien qu'entourée de voies de circulation très fréquentées, ce lieu est, d'un « point de vue » sonore relativement calme, plus précisément il n'est pas autant marqué par les sons de la circulation automobile que le sont le Canal de Brienne ou les Ponts-Jumeaux. Cette caractéristique ajoutée à sa faible fréquentation (hormis lors de certaines manifestations temporaires) lui confère une ambiance isolée du tumulte urbain. Le « paysage » olfactif est, de la même manière, en tout cas d'après les odeurs perçues, beaucoup moins pollué.

Lieu arrière, ordonné, vide, minéral, protégé, tels semblent être les principaux traits du paysage de la place de l'Europe. Cette place, très marquée par sa fonctionnalité réduite : accueillir périodiquement des manifestations principalement festives ou commerciales, peut-elle ainsi être considérée comme une « non-place », dans un sens voisin de ce que M. Augé considère comme un « *non-lieu* » (Augé, 1992) ? Comment ce paysage rectiligne et calme peut-il être enchanté par les usages ludo-sportifs dont on a précédemment relevé qu'ils y étaient très nombreux ? Ces interrogations invitent à prolonger l'analyse du paysage de la place de l'Europe par celle de ses différents usages. Les développements suivants apportent des éléments de réponses à ces questions.

1.3.3. Un « haut lieu » des glisses urbaines

Les usages de la place de l'Europe peuvent être rangés en deux catégories principales suivant qu'ils sont utilitaires ou ludiques. Dans le groupe des usages utilitaires, on peut ranger les cheminements

piétons qui empruntent la place pour sortir ou accéder au parking souterrain. Ces usages, quoique nombreux, restent relativement discrets. Il n'y a pas de flux massifs de piétons vers les entrées du parking mais plutôt des successions d'accès individuels relativement espacés. Les forains, les marchands et les différents groupes qui utilisent la place de l'Europe dans le cadre d'événements organisés par le service municipal des fêtes et manifestations, en ont aussi un usage utilitaire. Ils occupent une partie du domaine public, en payant pour certains (marchands, forains) des droits de place, pour y réaliser leur activité professionnelle. Dans ces deux exemples d'usages utilitaires, la place est donc, surtout, un lieu d'accès ou un support. Le second ensemble d'usages de la place de l'Europe est structuré par les notions de loisir, de jeu ou de sport. Constatons d'abord que si les marchés, foires et autres fêtes foraines peuvent apparaître comme des usages utilitaires du point de vue des commerçants, ils peuvent être aussi rattachés à la catégorie des pratiques ludiques pour ceux qui les fréquentent. Ceci est d'autant plus affirmé sur cette place que les marchés ou les foires y sont peu nombreux et qu'ils ne proposent pas des produits alimentaires de consommation courante comme les marchés aux fruits et légumes. Les produits proposés sont, comme lors du Marché des Capitouls, des produits alimentaires régionaux, mais aussi par exemple des vêtements.

A ce premier type d'usage ludique, le moins important, viennent s'ajouter les pratiques ludosportives autonomes nombreuses, place de l'Europe. Comme cela a été précédemment précisé, il s'agit surtout des principales activités composant les glisses urbaines : roller, skate et BMX. Mais, il arrive parfois qu'à ces pratiques s'ajoutent des jeux de ballons, en l'occurrence des matchs de football entre de jeunes enfants malgré l'absence d'installations adéquates. Parmi les usages ludosportifs observables mais tout de même rares, il convient de noter que des joggers intègrent parfois le tour de place de l'Europe à leur parcours centré sur le Jardin Japonais. Au-delà de ces deux dernières utilisations, qui restent limitées, ce qui frappe donc, c'est l'importance et la diversité des glisses urbaines. Dans ce lieu, se côtoient en effet plusieurs pratiques mais aussi différentes modalités de pratique. Parmi les pratiquants du roller, en particulier, on retrouve des débutants aussi bien que des confirmés, des « in liners » et des « quaders », des artistiques, des « agressifs » et des sportifs, des jeunes et des plus âgés. Ce lieu est aussi assez fréquemment utilisé par des « rollers » jouant au street hockey.

Figure 15 : Ca roule place de l'Europe

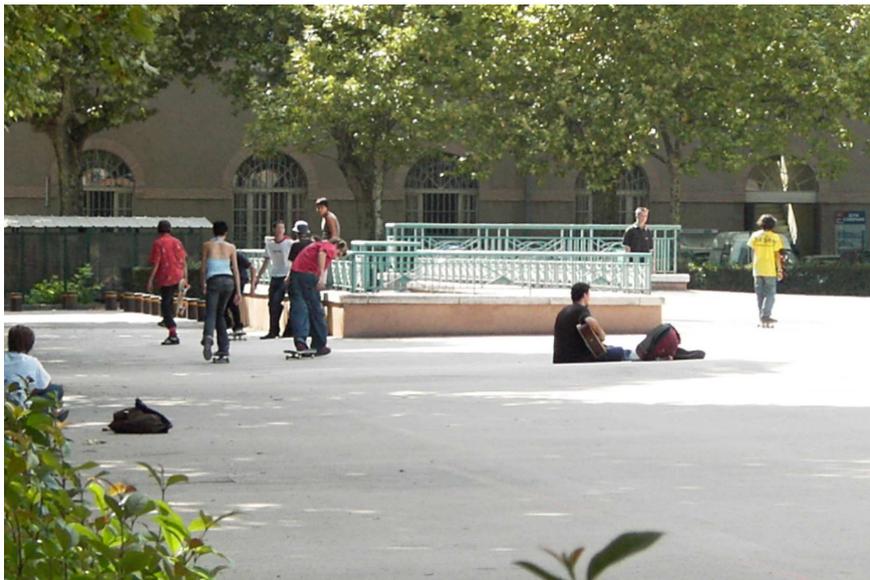


A cette diversité de pratiques du roller, s'ajoute la présence affirmée de skaters et de « BMXers », ces derniers pouvant à être regroupés dans cette modalité particulière de pratique qu'est le « stunt ». Enfin, comme pour affirmer la place centrale que tient ce lieu parmi l'ensemble des espaces de glisse toulousain, la Rando Roller du vendredi soir y passe de manière assez régulière.

Comme pour les lieux déjà étudiés, cet ensemble d'usages est dépendant des principaux rythmes urbains et aussi des conditions climatiques. Ainsi, c'est avec les beaux jours que la place de l'Europe connaît sa fréquentation maximale. En hiver et en automne, elle n'est toutefois pas totalement désertée, des sportifs urbains, appartenant notamment aux groupes des plus aguerris ou à celui des plus jeunes, y pratiquent toujours. L'organisation temporelle de ces usages, qui dépend directement des temps de travail et du temps scolaire, connaît des pics les mercredis après-midi et les week-end. Elle évolue évidemment durant les périodes de vacances scolaires.

Si tous les usages ludo-sportifs de la place de l'Europe consistent à y pratiquer, concrètement, les activités présentées, c'est-à-dire à faire des tours de place (roller), à réaliser des acrobaties sur certaines parties de la place (roller, quads, BMX, skate) ou encore à utiliser les bordures des accès au parking souterrain pour faire des « slides » (skate), ils renvoient aussi à de nombreux moments de non pratique occupés par des discussions.

Figure 16 : Place de l'Europe, un lieu pour « rider » et se retrouver



Ces échanges peuvent avoir lieu sur n'importe quelle partie de la place, ils sont néanmoins principalement polarisés autour du monument aux morts et de la pelouse qui l'entoure. Ainsi, se créent une scène (la place) et une salle (la pelouse). Sur la scène, les différents acteurs se partagent l'espace de manière à garantir à chacun une surface d'expression assez grande et de forme adaptée. Dans la salle, d'autres pratiquants se reposent seuls ou discutent tout en regardant distraitement le spectacle de la place. Cette organisation des usages ludiques de la place intègre les usages utilitaires des personnes accédant au parking souterrain. Les collisions entre ces différents utilisateurs sont assez rares, la densité des pratiquants restant en général gérable compte tenu des dimensions de la place. Les « BMXers » sont les usagers les plus souvent impliqués dans ces accidents, leur pratique implique en effet qu'ils roulent fréquemment à reculons.

« *Non lieu* » (Augé, 1992) dans un espace en restructuration, la place de l'Europe n'en est pas moins un « *haut lieu* » (Adamkiewicz, 1998 A) pour les glisses urbaines et plus largement pour les activités ludo-sportives autonomes urbaines. Cette dualité s'observe par l'alternance marquée que connaissent ses usages. Les moments durant lesquels la place est vide sont nombreux et contrastent avec l'effervescence des temps forts d'animation par les glisses urbaines. En se souvenant que cette place était initialement une place d'armes, au centre d'une caserne, il est possible de laisser aller son imagination. Quel contraste alors, entre les défilés réglés et les séances de culture physique qui ont dû s'y dérouler et les pratiques ludo-sportives qui l'occupent aujourd'hui ! Le hasard de l'histoire urbaine fait ici se côtoyer, par-delà le temps, deux conceptions antagonistes de l'activité corporelle.

Ici se clôt la première partie de présentation de l'échantillon des lieux étudiés. En regroupant trois espaces péricentraux, le Canal de Brienne, le skateparc des Ponts-Jumeaux et la place de l'Europe, elle a permis de relever plusieurs traits caractéristiques des espaces publics supports d'activités ludo-sportives situés à proximité du centre ville. Ces lieux sont fortement marqués dans leurs paysages et dans leurs ambiances par leurs environnements urbains. Ainsi, les espaces bâtis, les perceptions sonores et olfactives participent-ils fortement de leur identité. De manière « opposé », cette identité se signale aussi par la place qu'y tiennent des éléments « naturels ». Les arbres, les pelouses, l'eau, la terre voisine avec le bruit et la pollution pour créer des ambiances propices à des activités de loisir sportif. A cela, s'ajoute le fait que les espaces présentés sont multifonctionnels. Cette multifonctionnalité n'est certes pas extrêmement étendue, elle organise en particulier la cohabitation des activités ludo-sportives avec différentes pratiques de déplacement. Ce premier portrait des espaces publics sportifs en ville, applicable à ceux qui sont les plus centraux, va être maintenant précisé par l'analyse de lieux sportifs situés en position intermédiaire dans le tissu urbain.

2. LES ESPACES PUBLICS SPORTIFS EN SITUATION INTERMEDIAIRE

En s'éloignant un peu plus du centre ville, on trouve une zone moins densément urbanisée, assez fortement marquée par la présence de grands ensembles de logement collectif. Ces cités, de dimensions variables, sont situées en différents endroits autour du noyau le plus ancien de la ville. Il est ainsi possible de citer les plus importantes : les Izards au nord ; les ensembles de la Cité de l'Hers et de la Juncasse à l'ouest ; Empalot à l'ouest mais plus près du centre ville ; la Faourette, Bagatelle et Le Mirail au sud et au sud-ouest ; la Cité de Madrid et Ancely à l'ouest. Cette couronne ne comporte pas seulement ce type de logement, elle se compose aussi des principaux faubourgs toulousains comme Saint-Michel, Bonnefoy et d'importants quartiers comme les Minimes par exemple. Dans cette partie de la ville se trouvent l'île du Ramier avec le Stadium de Toulouse et les vestiges du Parc des Sports aménagé pendant l'entre-deux guerres (Masse, 1996). Les terrains de basket situés près du Stadium et les city stades d'Empalot et du Mirail se situent dans cette zone urbaine intermédiaire entre la ville dense du centre et les espaces périurbains.

2.1. Les terrains du Stadium

2.1.1. Les terrains du Stadium : réinvention ou disparition d'un espace de loisirs

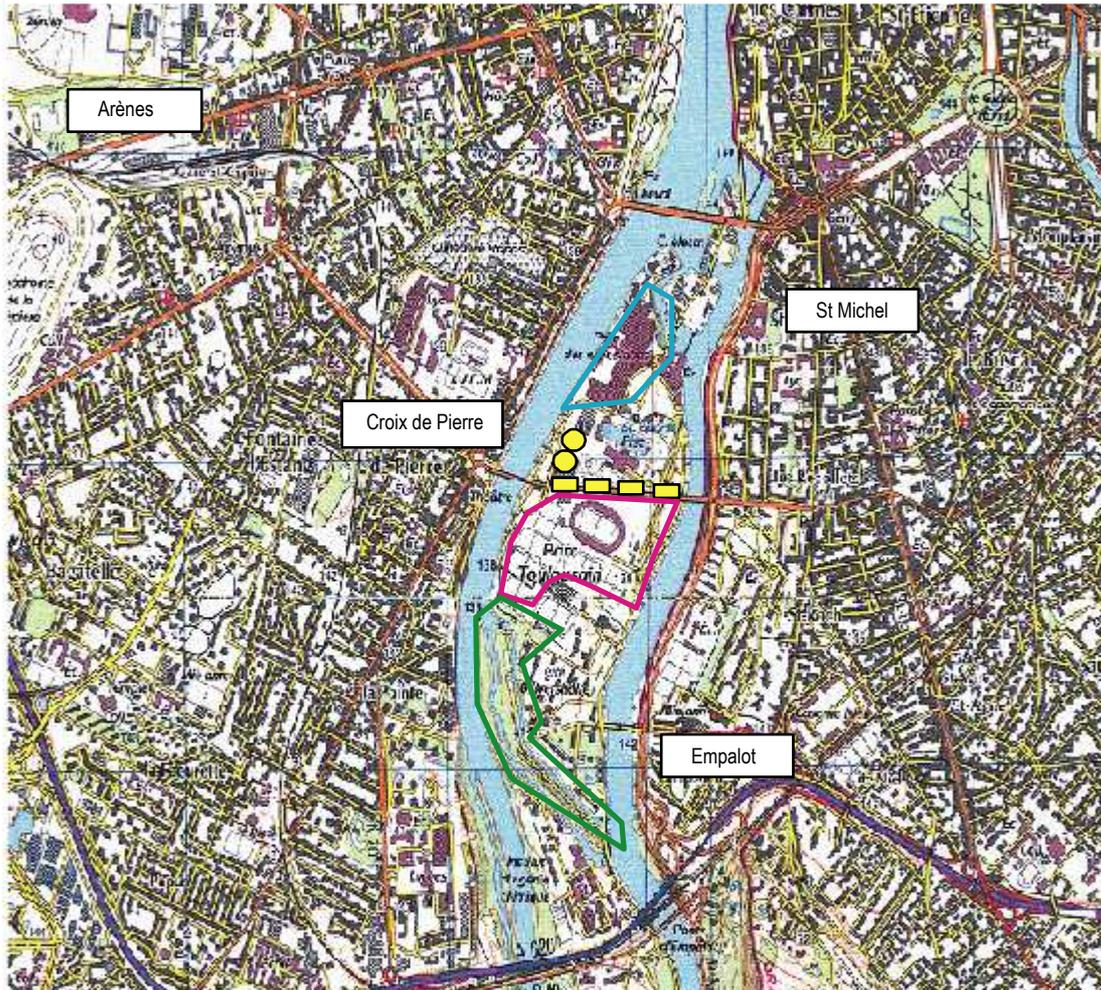
La pont Pierre de Coubertin, comme la figure 17 le montre, enjambe la Garonne à hauteur des quartiers Saint-Michel et Empalot sur la rive droite et du quartier Croix de Pierre sur la rive gauche. Il partage l'île du Ramier qu'il surplombe, en deux parties égales. D'un côté se trouvent principalement le Parc des Expositions de Toulouse, l'Institut de Mécanique des Fluides et la piscine Nakache. De l'autre, les principales installations correspondent au Stadium de Toulouse et à la cité universitaire Daniel Faucher. C'est sous ce pont que neuf terrains de basket ont été aménagés²⁴. A ces terrains, s'ajoutent ceux situés dans l'enceinte de la piscine Nakache : un terrain de handball, un terrain de football²⁵, un terrain de volley, deux terrains de tennis, quatre terrains de basket et deux city stades. Cet ensemble de terrains constitue le principal lieu de rassemblement des joueurs de basket auto-organisé à Toulouse. Il accueille aussi de nombreuses rencontres informelles de football. Son environnement paysager est très spécifique dans la mesure où, à la différence des lieux précédemment étudiés, il se situe dans une partie de la ville où les bâtiments destinés au logement sont peu nombreux. La faible occupation de cet espace à des fins de logements s'explique par les risques d'inondations qui pèsent sur l'île du Ramier et qui imposent des normes de constructions très strictes. Ainsi, ses alentours sont-ils surtout marqués par les équipements lourds que sont la piscine, le Stadium et le Parc des Expositions. Ces terrains occupent un interstice dans ce paysage disparate de taule (halls d'exposition) et de béton (piscine, Stadium). Leur présence peut sembler incongrue dans cet environnement paysager, comment en effet trouver agréable de faire du sport « sous les ponts » ? Elle peut aussi apparaître décalée en regard de cet équipement du sport institutionnalisé qu'est le Stadium. Ces deux dernières remarques invitent à replacer cet espace dans son histoire pour s'apercevoir que la présence des loisirs sportifs autonomes n'y est pas aussi récente et déplacée que cela.

L'île du Ramier a connu d'importantes transformations au XX^e siècle. D'espace industriel avec l'installation des Poudreries, elle est devenue un espace de loisirs avec l'aménagement des infrastructures du Parc des Sports durant l'entre-deux-guerres. Depuis les années soixante, cette deuxième orientation n'a cessé de régresser.

²⁴ Deux terrains ont récemment été supprimés et remplacés par des parkings.

²⁵ Ce terrain et la piste d'athlétisme qui l'entoure ont été remis en état depuis la fin du travail de terrain.

Figure 17 : Les terrains du basket du Stadium dans leur environnement



Légende:

-  Terrain de basket sous le pont Pierre de Coubertin
-  City stade
-  Espace occupé par le Toulouse Football Club
-  Parc des Expositions de Toulouse
-  Parc de L'Île du Ramier



Source: Carte topographique de Toulouse au 1/25000ème

F. Escaffre, 2005

Les autorités municipales préférant faire d'une grande partie de l'île un lieu d'extension pour la foire de Toulouse et pour divers salons. Les terrains de sport étudiés se situent donc dans la continuité de l'orientation ludique de ce lieu.

Ils perpétuent en quelque sorte, en accueillant des pratiques libres, certains des choix faits par la municipalité Billères. Dans la mouvance du socialisme municipal des années 1920-1930, le maire E. Billères a impulsé d'importants travaux sur l'île du Ramier avec pour objectif de mettre à disposition des catégories populaires des espaces de détente et des équipements sportifs. Il faut se rappeler qu'à cette époque, le sport à Toulouse était principalement organisé autour des infrastructures du Stade Toulousain qui se trouvaient alors à proximité des Ponts-Jumeaux. L'accès au loisir sportif dans le cadre de ce club omnisport n'était pas garanti au plus grand nombre mais plutôt réservé aux groupes locaux les plus favorisés. Une volonté de rupture avec cette situation et l'influence de préoccupations hygiénistes, expliquent largement l'aménagement du Parc des Sports. Les choses n'ont pas été faites à moitié puisque les équipements réalisés et en particulier la piscine, comptaient alors parmi les plus vastes d'Europe. Leur qualité architecturale et leurs dimensions frappent d'ailleurs encore. Ainsi, à proximité du centre ville, mais aussi de quartiers populaires comme à cette époque Saint-Cyprien et plus tard Empalot, se trouvait un vaste espace de promenade et de pratique sportive, une base de plein air et de loisirs avant l'heure serait-on tenté d'écrire. A ceci près que, grâce à son insularité, elle ne se trouve pas aux marges de l'espace central, comme la plupart des BPAL réalisée dans les années 1970/1980, mais en son sein. Cette orientation n'a pas été poursuivie longtemps après la Seconde Guerre Mondiale, la centralité de l'île du Ramier faisant de ce lieu un espace valorisable pour l'accueil d'activités plus lucratives. C'est dans cette optique que le Parc des Expositions a été aménagé, au détriment des espaces de loisirs d'accès libre dont il ne reste aujourd'hui que quelques parties, les terrains de sport étudiés et le Parc de l'île du Ramier (4 ha) étant les plus importantes. Les terrains de basket ont donc pour environnement immédiat cet espace faiblement habité, dont l'histoire ludique est riche.

Ils s'inscrivent plus largement dans une partie de la ville dans laquelle se trouvent le quartier Croix de Pierre sur la rive gauche et le quartier Empalot sur la rive droite. Ces deux quartiers sont très différents d'un point de vue paysager. Croix de Pierre, dans le prolongement du quartier Saint-Cyprien, est constitué du regroupement de maisons de ville, de petits collectifs et d'immeubles de plus grandes tailles (un dizaine d'étages) notamment le long de la Garonne et des principaux axes de circulation. Le quartier Empalot, voisin du quartier Saint-Michel, se caractérise surtout par ces grandes barres d'immeubles. Il s'agit d'un quartier d'habitat social, construit en plusieurs vagues, dont la première partie à avoir été aménagée est la Cité Daste. Ces deux espaces ont connu dans la

décennie passée des évolutions différentes. Croix de Pierre profitant de sa proximité avec la ligne A du métro semble avoir subi les effets d'une dynamique de gentrification, alors qu'Empalot est demeuré un quartier populaire. Des transformations notables s'y produiront peut-être dans les années à venir du fait de la construction de la ligne B du métro (fin des travaux prévue en 2007) et des effets du Grand Projet de Ville. Au niveau de ces deux quartiers, le lien entre les deux rives de la Garonne est assurée par le pont Pierre de Coubertin, dont il vient d'être question, mais aussi par le pont Saint-Michel au nord de l'île du Ramier et, de manière indirecte, par la passerelle de la Poudrerie. Le dernier des ponts qui enjambe le fleuve dans cette zone, est celui de la rocade sud, il fonctionne toutefois à plus petite échelle en reliant deux des principales directions autour de Toulouse : celle de la Méditerranée au sud ouest et celle des Pyrénées au sud est. Prenant place sur l'île du Ramier et dans cet environnement urbain plus large, les terrains étudiés proposent une ambiance urbaine qui n'est pas sans rappeler certaines images des playgrounds nord-américains.

2.1.2. A l'ombre du pont

Le paysage des terrains de basket situés sous le pont Pierre de Coubertin se caractérise par son morcellement. Ces terrains sont, comme nous l'avons noté plus haut, dans une position interstitielle, dans un entre-deux circonscrit par la piscine Nakache et le Stadium. Cette situation est renforcée par la multiplication des grilles dans cette partie de l'île. Les principales séparent les enceintes du Stadium, de la piscine et du Parc des Expositions. D'autres grilles servent à délimiter les contours d'un des terrains de basket qui sert de parking pour les personnalités qui viennent au Stadium en semaine ou lors des matchs. Des barrières amovibles ont aussi, pendant longtemps, été placées entre les terrains de basket et le Stadium. Elles étaient censées interdire l'accès aux abords du Stadium après l'explosion de l'usine AZF qui l'avait endommagé le 21 septembre 2001. A ces grilles s'ajoutent divers éléments de mobilier urbain installés, pour éviter les stationnements de véhicules ailleurs que sur les terrains de basket, les jours de match au Stadium. Enfin, parmi ces dispositifs de clôture, il faut noter la présence des guichets du Stadium et de la piscine. Ce réseau de grilles qui témoigne du fractionnement fonctionnel de l'île du Ramier influence fortement le paysage des terrains de basket qu'il enclot. Si l'on s'attarde sur les autres terrains situés à proximité de ceux-ci, on se rend compte que les grilles y occupent aussi une grande place. Certaines entourent les city stades alors que des grillages délimitent les contours des terrains de tennis. Ce paysage morcelé est aussi caractérisé par l'ombre du pont qui le surplombe. Si le regard horizontal est rythmé par la succession des grilles, vers le ciel, il est arrêté par le pont. Le marquage du paysage par le pont est aussi dû à ses piliers. Organisés par paires, ils participent comme les grilles de ce paysage fragmenté.

Dans cet espace, les principaux matériaux utilisés sont le béton (pont, Stadium, piscine Nakache), le bitume (revêtement du sol) et le métal (grilles, poteaux des paniers de basket). Ils voisinent avec quelques touches de verdure : des arbres, des haies et quelques mètres carrés de pelouses disséminés entre les différents terrains de cette zone. Les éléments paysagers « naturels » sont ainsi loin d'être aussi nombreux que dans les trois lieux déjà étudiés, même place de l'Europe ils sont plus nombreux. Ce paysage très construit contraste avec les photographies du Parc des Sports tel qu'il était juste après son aménagement. La dissemblance est d'autant plus importante que les jours de matchs au Stadium (un samedi soir toutes les deux semaines durant la saison de football) ou pendant la foire de Toulouse, la zone se transforme en un vaste parking. Les terrains de basket sont à ces occasions réquisitionnés pour servir de parking réservés aux seules personnes dûment autorisées.

L'ambiance sonore varie de manière très importante en fonction des types d'usage dominant dans ce lieu. Relativement calme quoique marquée par les sons de la circulation empruntant le pont Pierre de Coubertin en temps normal, elle s'anime des interventions du speaker, des haut-le-cœur de la foule et du bruit des voitures les jours de matchs. Ces moments correspondent aussi à des ambiances olfactives caractéristiques mêlant les gaz d'échappement à l'odeur des grillades et de la friture. En terme d'ambiance l'élément qui apparaît central ici, c'est l'ombre du pont. Elle induit en effet des variations de lumière et de température. Lorsqu'il fait chaud et que la luminosité est importante par exemple, être à l'ombre du pont permet une double protection et donne presque l'impression d'être à l'intérieur. Cet avantage est, évidemment, aussi sensible quand il pleut et que le tablier du pont sert d'abri. Ainsi, être sous le pont représente pour ces terrains une dimension paysagère majeure et une certaine forme de privilège. L'espace interstitiel, le lieu morcelé gagne par là une originalité et une attractivité qui expliquent largement ses usages.

Figure 18 : Jouer au basket à l'ombre du pont



2.1.3. Un à-côté du sport professionnel, un centre des loisirs sportifs autonomes

Les terrains de basket, en tant qu'équipement sportif « *par destination* » (Vigneau, 1998, 11) accueillent avant tout des usages sportifs et en particulier des matchs de basket. Toutefois, comme les développements précédents le montrent, ces terrains ont aussi d'autres utilisations liées à leur voisinage d'une infrastructure du spectacle sportif, le Stadium. Nous allons maintenant présenter plus précisément ces usages qui traduisent le partage différencié d'un même lieu par deux déclinaisons du fait sportif.

En tant que lieu faisant partie de l'enceinte du Stadium, les terrains de basket font office de parking lors des matchs de football et parfois de rugby qui s'y déroulent. Cette utilisation empêche alors ces terrains d'accueillir des matchs auto-organisés de basket²⁶. Si pendant la période où l'équipe professionnelle du Toulouse Football Club était en deuxième division, la fréquentation du Stadium était limitée et si cette situation a perduré du fait la non utilisation du Stadium consécutive à l'explosion de l'usine de l'AZF, elle a bien évolué depuis. Le retour du TFC dans son stade et la remontée de ce club en première division ont entraîné une augmentation notable de l'affluence. Celle-ci avait déjà atteint des niveaux élevés lors des matchs de la Coupe du Monde qui ont eu lieu à Toulouse. Face à cette situation la pratique du streetball pèse peu et lors des rencontres, les basketteurs ne peuvent pas accéder aux terrains sur lesquels ils jouent habituellement. Le sport spectacle est donc l'utilisateur dominant de ce lieu qui pourtant accueille de nombreuses activités ludosportives.

Figure 19 : Les terrains du basket du Stadium : espace de jeu ou parking ?



²⁶ Depuis la fin de l'enquête de terrain, l'utilisation des terrains comme parking s'est accrue. Des places ont été dessinées sur le sol et accueillent même en semaine les voitures des personnes se rendant à la piscine ou à la boutique du TFC situé au rez-de-chaussée du Stadium.

Les matchs de basket auto-organisés sont le principal usage ludo-sportif de ces terrains. Ils correspondent le plus souvent à la confrontation de deux équipes de trois joueurs sur une moitié de terrain. Cette modalité cardinale peut évoluer en fonction du nombre de joueurs présents, ainsi les équipes ne peuvent être composées que deux joueurs, on peut aussi assister à des « un contre un ». Les matchs se jouent en général en douze points, score après lequel l'équipe perdante quitte le terrain et est remplacée par une autre qui s'était préalablement signalée comme « relevante ». Ce type d'usage s'observe tout au long de l'année, mais c'est au printemps qu'il rassemble le plus de joueurs. Les conditions climatiques favorables et la fin de la saison de club pour les joueurs amateurs expliquent cette intensification des rencontres aux mois de mai et de juin. Durant cette période, ces usages ludo-sportifs ont lieu en soirée et le week-end. Ils sont particulièrement nombreux aussi les mercredis après-midi. D'autres activités sportives sont aussi pratiquées pour le loisir sur ces terrains de basket. Elles sont toutefois beaucoup moins nombreuses. Il est ainsi possible de relever que quelques matchs de football y sont parfois joués par des enfants venant du quartier voisin d'Empalot, c'est pour eux un moyen de patienter avant que la piscine Nakkache ouvre ses portes. Il est d'ailleurs intéressant de relever qu'ils utilisent préférentiellement le terrain entouré de grilles qui sert de parking pour les « officiels », cela leur évite que le ballon n'aille trop loin et qu'ils perdent du temps à aller le chercher. Il est aussi arrivé que des personnes en roller ou en BMX profitent du revêtement lisse de ces terrains pour y pratiquer leur activité. Parfois, l'ombre et la fraîcheur de ces terrains sont aussi mises à profit par le club d'escrime et les cours de danse installés dans les bâtiments de la piscine. Les mouvements hésitants de jeunes enfants vêtus de blanc et les répétitions des chorégraphies tranchent ainsi lorsqu'elles ont lieu un samedi après-midi alors que les terrains sont déjà largement occupés par des basketteurs particulièrement volubiles et aux tenues colorées. Ces pratiques ludo-sportives voisinent parfois avec d'autres installées sur les terrains situés dans l'enceinte de la piscine. Il s'agit en particulier de matchs de football ayant lieu dans les city stades et de rencontres de tennis utilisant les deux terrains en accès libre.

Figure 20 : Match de foot sur un city stade près du Stadium



Le fourmillement des pratiques libres dans ce lieu s'oppose donc à sa domination par le sport spectacle. Malgré la dimension interstitielle de cet espace, malgré les grilles et malgré les désagréments inhérents à la réquisition fréquente des terrains, ce lieu à l'ombre du pont peut être considéré comme un haut lieu de la pratique ludo-sportive à Toulouse. Avant de conclure les développements sur ces terrains, il convient de signaler un dernier type d'usage que l'on n'y rencontre que rarement et qui est volontairement très discret. L'accès à l'enceinte du Stadium est parfois un lieu où s'installent des vendeurs de résine de cannabis. La circulation peu dense et la tranquillité de ce lieu dans la journée sont certainement deux des raisons qui expliquent l'installation à cet endroit de ce type d'activité.

Dans cet espace particulier qu'est l'île du Ramier, les terrains de basket étudiés occupent une position à la fois interstitielle, subordonnée et centrale suivant que l'on se place du point de vue du paysage, du spectacle sportif ou des loisirs sportifs autonomes. Cette dernière dimension prolonge l'orientation ancienne de ce lieu qui est d'être un espace de détente et de loisirs ouvert au plus grand nombre. Elle est toutefois contredite par les évolutions plus récentes qui font de ce lieu un espace d'exposition commerciale. De la réponse à l'interrogation récurrente quant au déplacement du Parc des Expositions dans un lieu plus adapté dépend assez largement l'avenir de ce lieu. L'installation à l'été 2004 de l'opération « Toulouse Plage » dans l'enceinte du Parc des Expositions signifie-t-elle une ré-orientation de cet espace vers les loisirs ou traduit-elle seulement la volonté d'éloigner cette manifestation du centre ville en ne la localisant plus à la Prairie des Filtres ?

2.2. Les city stades du Mirail et d'Empalot

Parmi les espaces étudiés, les city stades du Mirail et d'Empalot occupent une place particulière. Ils ne correspondent pas à un seul lieu mais à plusieurs. On en dénombre en effet deux à Empalot et six dans les deux principaux quartiers du Grand Mirail : Bellefontaine et Reynerie. L'organisation appliquée pour la présentation des quatre lieux précédents ne peut ainsi pas être reproduite ici à l'identique. Nous limiterons donc l'exposé suivant à trois rubriques qui permettront d'abord de présenter les quartiers en question, ensuite de décrire ce qu'est un city stade et enfin d'expliquer comment cet équipement d'accès libre est utilisé.

2.2.1. Les quartiers d'Empalot et du Mirail

Le quartier d'Empalot, situé à proximité de l'île du Ramier, est le premier grand ensemble construit à Toulouse. Les premiers logements sociaux construits dans cette partie de la ville datent des années 1920. Toutefois, le quartier a été principalement aménagé dans les années 1950-1960 selon les principes appliqués partout en France lors de la réalisation des premiers grands ensembles, c'est-à-dire en privilégiant la construction de barres de logements au détriment des équipements et de toute autre activité. Situé au sud du centre ville, juste à l'extérieur de la couronne péricentrale, le quartier Empalot accueille aujourd'hui environ 7000 habitants.

Conçu en 1961 par l'architecte Georges Candilis comme une « ville nouvelle », le quartier du Mirail a connu un destin de grand ensemble (Jaillet et Zendjebil, 2003). Prévu pour accueillir 100 000 habitants, il en compte aujourd'hui environ 25 000 résidant principalement, à Reynerie et Bellefontaine, dans des tripodes construits selon les principes de l'architecture fonctionnaliste. Dans le projet de « ville nouvelle » il s'agissait de réaliser sur le site choisi des espaces de logement, d'emploi, de circulation et de loisirs. Il convient donc de préciser qu'à la différence d'Empalot, Le Mirail ne compte pas seulement des logements mais aussi des espaces accueillant des services, des entreprises, de nombreux espaces « verts » et l'université Toulouse II. Ces différentes zones sont reliées par des infrastructures de circulation hiérarchisées qui séparent les déplacements automobiles et piétons. Le projet de départ a été modifié à plusieurs reprises pour intégrer de petits immeubles et des maisons individuelles en particulier dans les dernières tranches comme le quartier des Pradettes. Les principes urbanistiques appliqués à l'organisation des circulations ont largement participé de l'enclavement de ce quartier que traversent seulement ceux qui y résident. Cette situation longtemps renforcée par l'éloignement du centre ville et la barrière représentée par la rocade s'est quelque peu améliorée depuis la mise en service de la ligne A du métro en 1993.

Ces deux quartiers sont des espaces stigmatisés, considérés comme en marge de la ville, mais pourtant tellement présents dans la société (Collectif, 1997). Les habitants les plus favorisés en sont partis dès les années 1970 en accédant à la propriété dans les espaces périurbains. Ne sont restés que les populations les plus modestes, qui sont aussi les plus touchées par le chômage, ce qui a entraîné la dégradation de l'image de ces quartiers et de leur environnement. Actuellement, Empalot mais surtout Le Mirail sont concernés par le Grand Projet de Ville de Toulouse. Si pour Empalot, les évolutions devraient être assez limitées pour ce qui concerne les espaces bâtis et se concentrer sur la restructuration de l'espace commercial et l'arrivée de la ligne B du métro, au Mirail les changements projetés sont d'envergure. Les démolitions déjà commencées vont être poursuivies avec pour objectif de ne reloger là qu'une partie des personnes dont le logement sera détruit. Les autres sont censés être relogés dans d'autres quartiers de Toulouse et peut-être, si la situation intercommunale se débloque, ailleurs dans l'agglomération.

En tant que quartiers regroupant des populations « en difficulté », en particulier par rapport à l'accès à l'emploi, Empalot et Le Mirail sont intégrés au Contrat de Ville signé en 2000 avec l'Etat. Si l'un des volets de ce contrat, le renouvellement urbain, est territorial, les autres sont thématiques et concernent notamment l'animation socio-culturelle et la politique sportive. Ces deux domaines renvoient en fait à une catégorie particulière des habitants de ces quartiers : les jeunes. C'est dans le cadre de cette politique de la jeunesse que les city stades ont été aménagés dans ces quartiers dans les années 1990.

2.2.2. Aspects et paysages environnant des city stades d'Empalot et du Mirail

Bien qu'il existe des modèles différents, les city stades sont généralement constitués d'une surface de jeu, de la taille d'un terrain de basket, limitée par des grilles qui évitent que les ballons ne partent trop loin. Ils ont souvent un revêtement confortable, une pelouse synthétique, et des couleurs vives : du vert, du jaune, du rouge. Cet aspect coloré les individualise fortement de leur environnement paysager et les rapproche des jeux pour enfants traditionnels comme les toboggans et les balançoires. La surface ainsi délimitée peut être utilisée soit seulement pour la pratique du football ou du basket, soit pour les deux grâce à l'installation d'un panier de basket au dessus des buts. La multifonctionnalité de cet équipement et ses dimensions réduites sont ainsi ces principaux atouts. Il peut satisfaire une palette de pratiques ludiques assez élargie, être utilisé même par un nombre limité de joueurs et il n'occupe que peu de place. Il est évident que la standardisation des city stades participe aussi à leur succès, elle facilite en effet leur installation. Cette dernière caractéristique

ayant déjà été utilisée dans le passé lors de l'aménagement d'autres infrastructures à destination des jeunes des quartiers populaires comme les 1000 Clubs de Jeunes par exemple (Augustin, 1991).

Dans les deux quartiers étudiés, à l'instar de nombreux quartiers populaires en France, ces petits terrains sont installés au pied des immeubles sur des espaces verts ou sur des parkings. Le quartier d'Empalot compte ainsi deux city stades situés au pied de ses immeubles, le premier en face de l'école Daste et le second non loin de la place des Cormorans. Ils ne sont pas visibles depuis les principales artères qui permettent de circuler autour du quartier ou de le traverser. Le terrain situé près de la place des Cormorans n'a pas exactement l'aspect d'un city stade, il s'agit en fait d'une installation qui conserve le principe d'un espace de jeu clos, mais qui a été aménagée avec des matériaux différents tels que des planches de bois pour les barrières latérales et du gravillon fin pour le sol. Celui situé près de l'Ecole Daste correspond par contre à la description des city stades qui vient d'être faite.

Figure 21 : Un city stade au cœur d'Empalot



Les six city stades du Mirail, répartis dans les quartiers de Bellefontaine et de Reynerie, sont aussi situés au pied des immeubles. Ils ont tous cet aspect coloré caractéristique et si l'un est jaune tous les autres sont verts. Les immeubles de ces deux quartiers ayant conservé, hormis pour les volets, la couleur grise du béton brut, les city stades apportent dans cet environnement des touches de couleurs.

L'environnement paysager des city stades se compose donc principalement de trois éléments dont les proportions varient. D'abord, un cadre bâti fortement marqué par la présence d'immeuble

très hauts. L'horizon paysager est ainsi souvent bouché et les terrains bénéficient, un peu comme ceux situés sous le pont Pierre de Coubertin, de l'ombre de ces bâtiments. Le deuxième élément repérable autour des différents city stades observés, est « naturel ». Il comprend les arbres et les pelouses que l'on retrouve généralement non loin de ces terrains comme plus largement dans l'ensemble des espaces « verts » des quartiers construits selon des principes similaires. Enfin, les city stades s'inscrivent souvent dans des paysages dans lesquels les voitures en stationnement occupent une grande place. On s'aperçoit ici que ces deux derniers éléments rapprochent aussi les paysages des city stades de celui des terrains de basket de l'île du Ramier. C'est sur ce fond que s'inscrivent les usages de ces terrains.

2.2.3. Les usages des city stades

Dans le quartier d'Empalot, les usages ludo-sportifs de ces terrains se produisent en dehors des temps scolaires, en fin d'après-midi, le mercredi, le week-end et surtout pendant les vacances. Le terrain situé en face de l'école Daste est celui qui accueille le plus grand nombre de joueurs. La pratique ludo-sportive dominante y est le football joué par des garçons qui sont pour la plupart des collégiens. Les plus jeunes sont souvent spectateurs car la technique employée pour organiser le jeu favorise les plus grands. Il s'agit de « relève » successive d'une des deux équipes présentes sur le terrain par une équipe qui se constitue au bord du terrain dès qu'un nombre de buts fixés à l'avance est atteint : un s'il y a beaucoup de « relevants », deux ou trois s'ils sont moins nombreux. La stratégie la plus efficace employée pour jouer le plus longtemps possible consiste donc à rassembler dans une équipe le plus de bons joueurs qui, en gagnant, ne quitteront pas le terrain. Le terrain situé près de la place des Cormorans est, quant à lui, surtout utilisé par des enfants, plus jeunes que ceux présents sur l'autre terrain d'Empalot, habitant dans les immeubles situés immédiatement à proximité. Parmi ces utilisateurs, à la différence de l'autre city stade, la proportion de filles est relativement importante.

Ces deux terrains ne sont pas utilisés seulement à des fins sportives ; dans les territorialités des jeunes ils représentent des micro-centralités de quartier et servent ainsi de lieu où se retrouver pour discuter. Qu'il s'agisse de s'y rassembler pour jouer ou pour parler, il est notable que les plus grands des jeunes d'Empalot (grands adolescents ou jeunes adultes) ne sont que rarement présents sur ces city stades. On les retrouve plutôt près du centre commercial qu'ils « *tiennent* » selon l'expression d'une animatrice du quartier, faisant allusion à cette posture, observable dans nombre de quartiers, qui consiste à « tenir les murs » autrement dit à s'y appuyer.

Les six city stades du Mirail connaissent aussi des variations dans leurs usages. Pendant les vacances d'été par exemple, c'est surtout le matin et à partir de 18 heures qu'ils accueillent un nombre important de joueurs dont les âges oscillent entre 10 et 13 ans. Les matchs de football, organisés selon la technique de la « relève », prennent alors la forme d'« exhibitions » (Travert, 2003) durant lesquelles les joueurs montrent leur habileté technique à leur adversaire et à ceux qui les regardent.

Plus qu'à Empalot, le positionnement des barres d'immeubles au Mirail segmente l'espace. Cette organisation de l'espace interne du quartier a eu une influence sur la localisation des city stades, il semble qu'elle pèse aussi sur leurs usages. En effet les joueurs habitent à proximité immédiate des terrains. Lors des observations menées sur les city stades situés à Bellefontaine, ils nous ont expliqué que les « jeunes » d'autres immeubles ne venaient que rarement jouer là. Le public des utilisateurs des terrains du Mirail est très largement constitué de garçons. Comme à Empalot, seules quelques filles très jeunes s'y amusent parfois. Du point de vue de l'âge, les jeunes adolescents sont majoritaires. Il n'est arrivé qu'une seule fois au cours des observations que nous assistions à des rencontres entre de jeunes adultes (18-25 ans). Toutefois, d'après les entretiens réalisés, il semble que ce type de match se produise plus souvent que ces observations ne le laissent croire en particulier l'été en soirée.

Les différents city stades étudiés présentent donc de nombreux points communs quant à leurs quartiers d'installation, à leur aspect et à leurs usages. Installés dans des quartiers qui doivent connaître des restructurations dans les années à venir, certains seront peut-être déplacés voire supprimés. Quoiqu'il en soit de ces éventualités, ces équipements d'accès libre occupent une place spécifique parmi les principaux lieux de pratique ludo-sportives urbaines. Même s'ils sont situés sur le domaine public, leur localisation aux pieds des immeubles et leurs usages de proximité invitent à s'interroger sur leur ouverture effective sur la ville (Escaffre, 2005).

Les points communs entre les paysages des city stades et celui des terrains proches du stadium ont été soulignés. Que peut-on voir dans ces similitudes? Sont-elles dues seulement à la situation de ces différents lieux dans cette partie de la ville que nous avons qualifié d'intermédiaire? Qu'ont-elles à voir avec la pratique dans ces lieux des mêmes activités, en l'occurrence du basket et du football? Existente-t-il d'autres liens entre ces espaces ? Assiste-t-on, par exemple, à des circulations entre eux? Ces interrogations doivent être considérées à deux niveaux: celui des relations entre ces lieux de pratique et les sportifs qui les utilisent mais plus largement celui des rapports entre ces espaces publics et les urbains que l'on y rencontre.

3. LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS PERIPHERIQUES

Le modèle centre-périphérie utilisé pour situer les espaces étudiés se termine logiquement par une zone regroupant les lieux sportifs les plus éloignés du centre ville. Il s'agit ici de la base de plein air et de loisirs de La Ramée et de la portion du Canal du Midi étudiée, se situant au sud-est de Toulouse. Ces lieux ont un position périphérique par rapport aux autres espaces publics retenus dans notre échantillon mais il convient de relever que, compte tenu de l'étalement urbain de l'agglomération toulousaine, cette situation reste tout de même relativement « centrale ». On se trouve en fait ici dans la première couronne périurbaine dont la limite intérieure tend à être de plus en plus intégrée à la ville dense, alors que la frange extérieure se compose d'espaces encore assez peu densément occupés.

3.1. La Ramée

3.1.1. Une mise en valeur urbaine par les loisirs

La base de loisirs de La Ramée a été aménagée à partir de 1971 (Garcès, 1984, 89). Elle est située au sud-ouest du centre ville de Toulouse, sur l'emplacement d'anciens terrains agricoles et d'extraction de sable. Ce lieu illustre la logique d'aménagement qui prévalait à cette période en matière d'espaces de sport et de loisir : proposer à proximité du centre ville (les documents municipaux de l'époque parlent de 15 minutes) des équipements sportifs regroupés dans un cadre « naturel » largement ouvert. Ce type d'espace ludo-sportif se retrouve ainsi dans la plupart des villes françaises. A Toulouse, en plus de La Ramée, les trois principales bases de loisirs sont celles de Sesquières, des Argoulets et de Pech David. Elles obéissent au même principe de concentration d'équipements et d'offre d'espaces ouverts. Ainsi, par exemple, des piscines sont installées à La Ramée, aux Argoulets et à Pech David. Ces trois bases regroupent aussi de nombreux terrains de football et plusieurs gymnases. A Sesquières, les équipements sportifs les plus importants sont le stade d'athlétisme et le lac aménagé pour la pratique du ski nautique.

Dans cette catégorie des bases de plein air et de loisirs, la spécificité de La Ramée découle incontestablement de ses dimensions. En effet, avec une superficie de 230 hectares, elle est l'une des plus étendue des bases de loisirs toulousaines²⁷. Ceci lui permet d'offrir un panel d'espaces d'activité particulièrement complet dont voici les principaux : quatre lacs dont le plus grand est utilisable pour des activités nautiques, un gymnase, un stade de football (qui accueille les matchs de

²⁷ Seule la zone verte de Pech David est plus grande avec 280 ha.

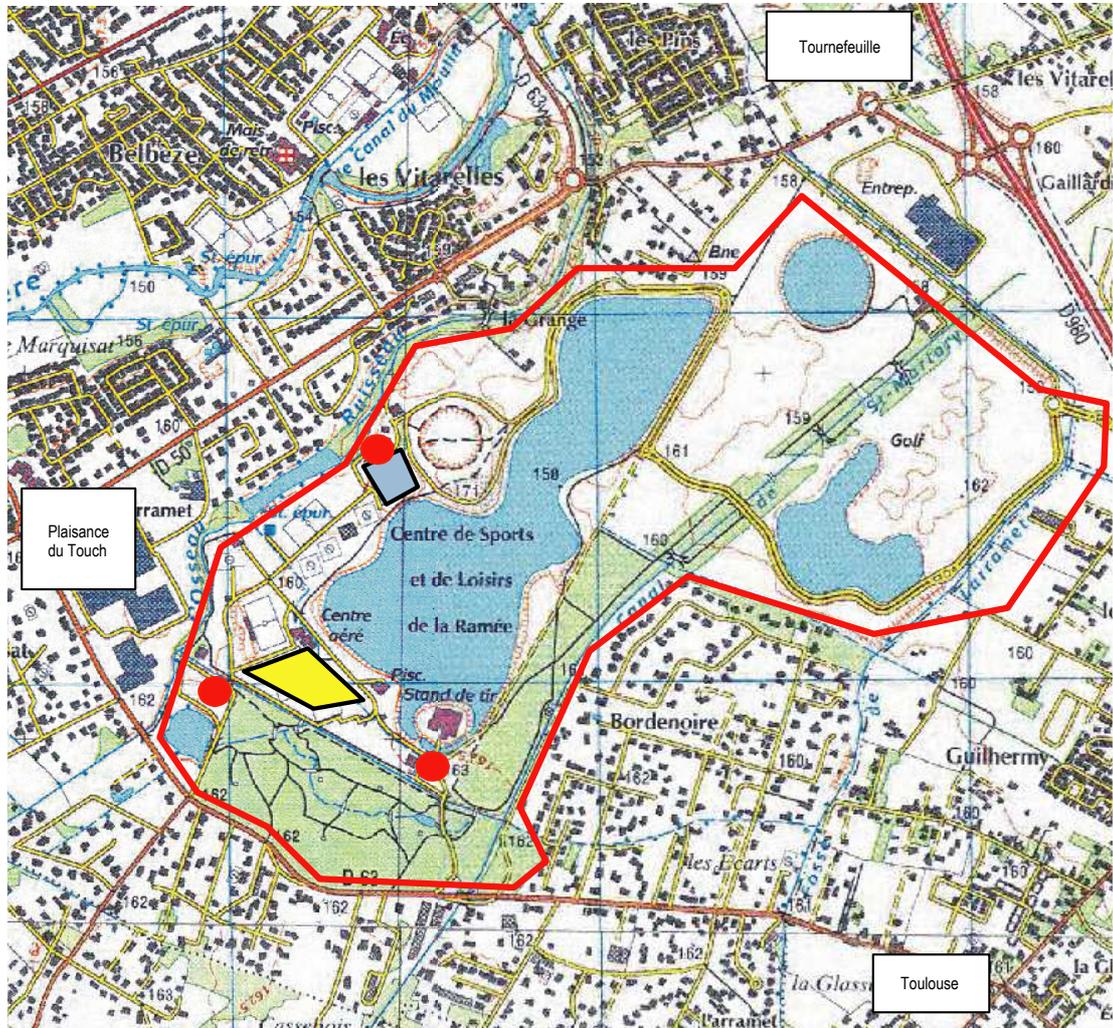
la deuxième équipe du Toulouse Football Club évoluant en Championnat de France Amateur), une douzaine de terrains de tennis, un espace destiné au roller, un circuit pour voitures radiocommandées, une piscine, un stand de tir, six terrains de football, quatre terrains de basket et un golf (neuf trous). Tous ces équipements sont situés dans un cadre verdoyant et arboré ouvert à une circulation automobile de desserte et très apprécié des marcheurs, des joggers, des cyclistes et des rollers. Ainsi à La Ramée, le sport de haut niveau côtoie la pratique sportive de loisir organisée dans le cadre de club et les activités ludo-sportives autonomes. Ce côtoiement est strictement organisé dans la mesure où les équipements destinés aux clubs ne sont pas accessibles aux sportifs autonomes. La dimension ludique de La Ramée est aussi affirmée par l'installation d'un centre de loisirs qui accueille, les mercredis après-midi et pendant les vacances, de jeunes enfants venant des quartiers ou des communes alentours.

Du point de vue de l'environnement construit et du paysage, la base de La Ramée est marquée par une importante hétérogénéité bien visible sur la figure 22. Située dans la première couronne périurbaine, elle y côtoie des lotissements de maisons individuelles mais aussi des résidences fermées. Toutefois son paysage n'est pas des plus ordonnés, puisqu'un certain nombre de terrains en friche et d'entrepôts y occupent une grande place. Leurs parcelles n'ont pas les mêmes formes ni les mêmes dimensions et sont mitoyennes de maisons relativement anciennes ou de constructions plus récentes. Ce paysage composite, propre à la périphérie des villes, correspond à des zones qui pendant longtemps n'ont pas fait l'objet d'une grande attention et qui sont aujourd'hui en voie d'urbanisation accélérée. Dans ce contexte, la base de loisirs La Ramée occupe une position centrale autour de laquelle sont installées des voies accueillant une importante circulation automobile qui dessert les lotissements situés dans les communes voisines notamment celles de Tournefeuille et de Cugnaux. Ces axes sont pour la plupart d'entre eux doublés de larges pistes cyclables qui sont très empruntées, en particulier lors des temps de loisirs. Malgré cela, et compte tenu de la faiblesse des transports en commun et de leur inefficacité (la circulation se fait autour de La Ramée sur des axes qui ne permettent pas de dégager une place suffisante pour la mise en place de couloirs de bus), la base de loisirs de La Ramée est très dépendante pour son fonctionnement des déplacements automobiles. Rien de surprenant à cela dans la mesure où le développement périurbain est inextricablement lié à l'« automobilisation » de la société.

Si l'on s'éloigne un peu plus de la base de loisirs, le paysage est marqué par quatre grandes formes urbaines. Comme cela vient d'être souligné, il y a d'abord les lotissements de maisons individuelles, ils sont principalement situés sur les communes de Tournefeuille et de Cugnaux. Ensuite, et de plus en plus, des résidences fermées de grande taille marquent fortement le paysage.

Il convient de noter que l'on se trouve là dans une des parties de l'agglomération toulousaine où ce type de forme urbaine est apparu et s'est fortement développé.

Figure 22 : La base de loisirs de La Ramée et ses alentours



- Légende:
-  Limite de la zone étudiée
 -  Lieu de réalisation des questionnaires
 -  Principaux terrains de football et de basket
 -  Espace réservé à la pratique du roller
 -  Sentiers

Source: Carte topographique de Toulouse au 1/25000ème

N
↑
F. Escaffre, 2005

Enfin, de manière moins directement lisible, le quartier du Mirail influence aussi l'environnement de la base de loisirs de La Ramée. Plus que ces barres d'immeubles, c'est ici des zones d'activités qui entourent Le Mirail dont il est question. Les entreprises de technologie installées autour du Mirail mais aussi des sociétés comme Météo France sont en effet relativement nombreuses à proximité de La Ramée. Cette zone n'est d'ailleurs pas très éloignée non plus du pôle aéronautique toulousain grâce à la rocade « Arc-en-Ciel ». C'est dans cet environnement urbain et à partir des équipements qui la composent que le paysage de la base de loisirs de La Ramée s'organise, il est fondé sur la prédominance des éléments végétaux.

3.1.2. Une ambiance générale « naturelle » et calme

Les arbres, les pelouses, les plans d'eau et les canaux jouent un rôle majeur dans le paysage de La Ramée. Ils occupent en effet une partie importante de sa surface. En plus de cela, l'installation des deux principales entrées de la base dans le bois de chênes qui la sépare du chemin de Larramet renforce l'impression de pénétrer dans un lieu « naturel » lorsqu'on arrive à La Ramée. Les autres arbres, s'ils sont moins regroupés, n'en constituent pas moins un des éléments caractéristiques de ce lieu. Ils soulignent les bords des différents plans d'eau et occupent des étendues de pelouse dont ils diminuent la monotonie. Ces pelouses sont le second constituant végétal de ce paysage. Elles correspondent évidemment aux terrains de football mais ne s'y limitent pas. Elles servent ainsi à relier les espaces boisés et le lac principal. On les retrouve aussi avec des tailles et des formes différentes dans de nombreuses parties de la base dont elles séparent les équipements. En relation avec les parties boisées, il est évident que ces pelouses participent grandement de l'aspect « naturel » du paysage de La Ramée. Cette dimension est aussi soulignée par la forte présence de l'eau. Qu'il s'agisse des lacs ou du canal de Saint-Martory qui serpente sur les limites extérieures de la base, l'eau constitue, en complément des éléments végétaux, un marqueur fort de la « naturalité » de cet espace. Ces éléments déjà identifiés dans le paysage de lieux comme le Canal de Brienne et le skateparc des Ponts-Jumeaux sont ici d'autant plus caractéristiques qu'ils ont des dimensions importantes et qu'ils se situent dans un environnement paysager fortement urbanisé et assez chaotique.

Figure 23 : La Ramée, un paysage fortement naturalisé



Cette naturalité reconstruite n'est pas la seule dimension paysagère notable de La Ramée. En effet, les équipements sportifs qui ont été précédemment présentés, mais aussi les voies de circulation qui traversent la base et les parkings occupent des surfaces importantes. Ils rendent perceptible l'artificialité de ce lieu même s'ils sont intégrés à son paysage. C'est en particulier le cas du stade de football qui, creusé dans le sol, comporte des tribunes relativement peu élevées ne tranchant pas trop fortement avec le paysage de la base. Les parkings, de la même manière, sont installés en position périphérique par rapport à l'espace le plus utilisé autour du lac principal, différentes rangées d'arbres permettent de les masquer partiellement. Les éléments d'artificialisation qui marquent le plus ce lieu sont en fait les voies de desserte de la base qui contournent le lac principal, traversent le bois et entourent les autres plans d'eau. Lors des temps forts d'utilisation de ce lieu, elles sont fréquentées par de nombreux véhicules. La dualité de ce paysage artificiel comportant de nombreux éléments « naturels » s'observe aussi lorsqu'on élargit la description de ce lieu des seules perceptions visuelles aux perceptions sonores et olfactives.

Par rapport aux espaces de circulation qui l'entourent, La Ramée apparaît comme un lieu relativement calme du point de vue de son ambiance sonore. Les sons de la circulation automobile, s'ils ne sont pas totalement absents du fait de la présence des voies de desserte, ont un volume assez limité. La grande étendue de cette base implique toutefois d'être plus nuancé que cela dans la mesure où les ambiances varient beaucoup selon que l'on se trouve dans le bois, au milieu du lac ou à proximité d'une voie de circulation ou sur un parking. A cette nuance s'en ajoute une autre qui dépend des moments d'observation. Les week-ends printaniers sont beaucoup plus bruyants par exemple que les semaines hivernales. La Ramée est en fait un lieu calme d'un point de vue général,

composé d'autres lieux aux ambiances sonores variables très dépendantes des usages qui les occupent. Ainsi, la piste réservée aux véhicules radiocommandés, très calme en semaine, est particulièrement bruyante le samedi et le dimanche. L'ambiance sonore de l'espace roller, souvent dominée par le bruit du vent, s'anime des cris des pratiquants lorsqu'ils y sont nombreux. A ces micro-ambiances sonores correspondent aussi des micro-ambiances olfactives. Lorsque des véhicules radiocommandés roulent, il se dégage une forte odeur d'essence. Plus loin, à l'orée du bois, quand des barbecues sont organisés c'est l'odeur du charbon de bois et des grillades qui dominant. Mais, de la même manière que l'ambiance sonore générale est calme, l'ambiance olfactive d'ensemble est peu marquée par des odeurs très désagréables.

Cette ambiance calme et peu polluée, alliée à un paysage dans lequel les éléments « naturels » occupent une grande place, est un cadre propice à différentes pratiques ludo-sportives. La base de loisirs de La Ramée accueille ainsi de nombreux usagers qui profitent de ses équipements mais aussi de ses nombreux espaces libres.

3.1.3. Un lieu multifonctionnel pour les pratiques ludo-sportives autonomes

Dans une base de plein air et de loisirs, la grande majorité des usages sont des usages ludiques. Compte tenu de la multiplicité des usages ludiques de la base de loisirs de La Ramée, nous nous limiterons dans les lignes suivantes à ceux qui ont été plus particulièrement étudiés, les pratiques ludo-sportives autonomes. Il convient néanmoins d'insister sur le fait qu'un très large panel d'activités de loisirs y sont localisées qui vont de la simple promenade pédestre, à la pratique de la planche à voile en passant par les usages d'équipements comme la piscine ou le stand de tir par exemple. Relevons aussi, avant d'entrer dans le détail de l'analyse des pratiques ludo-sportives autonomes, que la base de loisirs de La Ramée, plus exactement le bois de chênes qui longe le chemin de Larramet, est un des principaux lieux de drague homosexuelle masculine à Toulouse (Gaissad, 2000). Cet usage très discret se signale par le stationnement fréquent de voitures à proximité du bois et par les allers et venues d'hommes seuls dans ce même lieu. Ce lieu a connu une forte augmentation de sa fréquentation lorsqu'en 1998, le contrôle du parc de l'île du Ramier s'est accru à cause des matchs de la Coupe du Monde de football ayant lieu au Stadium. S'il semble avoir diminué depuis, cet usage n'en est pas moins toujours présent à La Ramée, facilité qu'il est par des buissons permettant une grande discrétion.

La base de loisirs de La Ramée accueille les trois principaux types de pratiques ludo-sportives autonomes tels qu'ils ont été mis en évidence au chapitre deux : les pratiques

déambulatoires, les sports de ballon et les glisses urbaines. Parmi la première catégorie, les coureurs à pied sont les usagers les plus nombreux suivis de près par les cyclistes, les marcheurs et ceux qui chaussent leurs rollers pour se balader autour de la base. Le parking central est le point de rendez-vous des coureurs à pied, ils y ont installés un petit trapèze accroché à un arbre que certains utilisent pour s'étirer, faire des tractions ou pour travailler leurs abdominaux. Ce lieu de rendez-vous n'est pas exclusif, de nombreux coureurs garant leur véhicule sur les autres parkings de la base. Il fonctionne « en continu » les premiers coureurs arrivant vers 6 heures et les derniers ne repartant que vers 21 heures l'hiver et beaucoup plus tard au printemps et en été. Les parcours des coureurs à pied sont multiples, si une bonne partie fait des tours du lac principal, d'autres utilisent aussi les différents chemins piétonniers et les voies de desserte de la base. Les marcheurs empruntent à peu près les mêmes itinéraires, alors que les rollers et les cyclistes se limitent aux parties goudronnées qu'ils partagent donc avec les voitures.

Figure 24 : Le tour du lac principal : un itinéraire très emprunté à La Ramée



Dans la catégorie des sports de ballon, c'est ici surtout de football qu'il s'agit. Des matchs auto-organisés occupent ainsi les différents terrains de la base mais aussi des portions de pelouse. Ils sont de deux types. Le premier renvoie à des pratiques libres qui sont le fait d'individus venant seul ou en petit groupe à La Ramée et qui s'insèrent dans des matchs improvisés par des joueurs qui ne se connaissent pas. Le second correspond à des matchs qui opposent des équipes constituées d'individus appartenant à un groupe préalablement formé. Dans cette seconde catégorie, il est ainsi fréquent de voir se dérouler, le dimanche matin notamment, des matchs mettant aux prises deux équipes dont les joueurs appartiennent tous au même groupe « ethnique ». Ainsi, des matchs opposent-ils des Portugais arborant les maillots des principaux clubs de leur pays ou de l'équipe

nationale du Portugal. D'autres sont joués par de jeunes hommes originaires du Maghreb. Ces deux manières de jouer librement au football à La Ramée se côtoient et peuvent parfois, en fonction des conditions de jeu, se croiser. Les autres sports de ballon et en particulier le basket ne sont que peu pratiqués à La Ramée. Les matchs observés ont lieu le week-end et relèvent vraiment du loisir voire du jeu. Ils sont souvent l'occasion de faire jouer ensemble des individus d'âges très différents et notamment de jeunes enfants.

Les pratiques de glisse à proprement parler sont circonscrites à l'espace réservé au roller installé sur l'emplacement d'anciens terrains de volley-ball. En effet, si de nombreux rollers utilisent la base de loisirs de La Ramée comme lieu de pratique, la plupart peuvent être rattachés à la catégorie des pratiques déambulatoires voire à celle du roller sportif. Les rollers qui font des figures, du slalom et du street-hockey sont quant à eux regroupés dans l'espace roller. Toutefois, ces deux catégories ne sont pas étanches l'une par rapport à l'autre dans la mesure où des pratiquants peuvent alterner les modalités de pratique lors de leur présence à La Ramée.

Figure 25 : La Ramée, un haut lieu pour le slalom à roller



L'orientation ludique de la base de loisirs de La Ramée se retrouve donc directement dans la multiplicité et la diversité des pratiques ludo-sportives qui y ont lieu. Cet espace est vraiment un lieu sportif multifonctionnel. La présence fort discrète de pratiques « marginales » et celle massive d'activités libres s'explique par la grande souplesse d'usage de ce lieu. Mais ce succès découle certainement aussi de l'ambiance calme qui caractérise La Ramée. La multiplication des constructions alentours ne présente-t-elle pas à terme un risque d'empiètement sur la zone

sportive et peut-être plus sûrement de modification de ces usages ? Ou bien, ce lieu polarisant des usages à l'échelle de l'agglomération maintiendra-t-il les spécificités qui font son succès ?

3.2. Le Canal du Midi

3.2.1. Une voie d'eau entre patrimoine et dynamiques technopolitaines

Le Canal du Midi, long de 240 km, a été aménagé entre 1666 et 1681. Les travaux ont débuté sous la direction du concepteur du projet, Pierre Paul Riquet et ont été achevés par Vauban. Cet ouvrage permettait de relier la mer Méditerranée à l'océan Atlantique, d'où son nom de Canal des deux Mers. Plus exactement, il a dans un premier temps relié Sète à Toulouse, la liaison entre Toulouse et Bordeaux étant ensuite assurée par la navigation sur la Garonne. Pour pallier les difficultés de la navigation fluviale le Canal latéral à la Garonne a ensuite été aménagé entre 1838 et 1856. Le Canal du Midi comporte plus de trois cents ouvrages d'art dont une partie (barrages du Lampy et de St Ferréol notamment) lui permet de franchir la ligne de partage des eaux au Seuil de Naurouze entre la Méditerranée et l'Atlantique. Longtemps utilisé pour le transport des marchandises, ce canal a progressivement vu cette activité décroître au profit de la navigation de plaisance. Cette évolution est très liée à la diminution générale du transport fluvial en France. Toutefois, une de ces spécificités découle du maintien du gabarit d'origine du Canal du Midi. Si le passage au gabarit Freycinet a été pendant longtemps envisagé, les travaux nécessaires n'ont pas été réalisés sauf sur le Canal latéral. Les faibles effets de cette modernisation sur le transport fluvial ont dissuadé les projets de transformation plus importants. La domination de la navigation de plaisance et des usages de loisir s'est imposée parallèlement à la montée des préoccupations patrimoniales et environnementales. Toutefois, de nombreux aménagements réalisés à proximité du Canal du Midi montrent qu'avant que s'imposent ces nouveaux usages, la voie d'eau a pu apparaître pendant un temps comme un espace faiblement attractif. Ainsi, des entrepôts, des usines, des stations d'épuration sont encore installés près du Canal. Il convient aussi de se souvenir que dans les années 1960, une portion du Canal traversant Toulouse a failli être transformée en voie rapide. Aujourd'hui et depuis le classement au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1996, c'est la dimension patrimoniale, la navigation de plaisance et les pratiques ludiques qui organisent les représentations et les usages du Canal du Midi. Les différentes transformations dont il vient d'être question ne se sont pas faites sans heurts, les divers acteurs du Canal étant porteurs de points de vue et d'intérêts

divergents. La concertation a toutefois prévalu et s'est notamment structurée autour de la réalisation, en 1996-1997, d'un *Livre Blanc du Canal des deux Mers*²⁸.

Au long de ces 240 km, le paysage du Canal du Midi est très différencié même s'il conserve presque toujours plusieurs éléments incontournables comme la voie d'eau évidemment, les chemins de halage et les alignements de platanes. Le principal facteur de diversification du paysage du Canal du Midi vient de la variété des territoires traversés. Elle passe au milieu des champs dans le Lauragais et traverse des villes plus ou moins grandes comme Béziers, Carcassonne, Castelnaudary et Toulouse. Nous avons précédemment décrit le paysage du Canal de Brienne qui constitue une annexe du Canal du Midi à Toulouse. La section toulousaine du Canal étudiée ici se situe au sud-est de la ville, pour partie sur la commune de Toulouse mais aussi sur celles de Ramonville et de Castanet. Plus précisément, la portion observée va du Port St-Sauveur à l'Ecluse de Castanet, soit une distance d'environ 10 kilomètres. Le Canal y est bordé par les quartiers du Pont des Demoiselles, du Busca, de Ranguel, de Saouzeloung puis par les communes périurbaines de Ramonville et de Castanet. Entrée ou sortie de ville, cette portion marque le passage d'un espace urbain dense à un périurbain à l'orée duquel le bâti s'espace et change de forme avec moins d'immeubles et plus de maisons individuelles en lotissement. Dans cette partie de la ville, le Canal du Midi ne voisine pas directement avec des voies de circulation automobile très empruntées même s'il passe au-dessus de la rocade et s'il reste toujours relativement proche d'infrastructures routières importantes comme l'autoroute « *des deux Mers* » (A 61).

Du point de vue des fonctions présentes à proximité du Canal dans cette partie de l'agglomération toulousaine, il convient d'abord de noter l'importance du logement. Qu'il s'agisse de la cité d'habitat collectif de Ranguel, des pavillons des quartiers alentours, des petits collectifs de Ramonville et de Castanet ou des lotissements de ces deux communes, l'habitat occupe une grande place dans cette partie de l'espace toulousain. Deux grands équipements marquent aussi fortement cette zone : l'Université Toulouse III-Paul Sabatier (université des sciences) et, un peu plus loin, l'hôpital Ranguel. Cette polarité scientifique est renforcée par la présence de grandes écoles comme l'Ecole Nationale de l'Aviation Civile ou l'Institut Nationale des Sciences Appliquées ainsi que par l'installation en bordure du Canal du Centre National des Etudes Spatiales et du Parc technologique de Ramonville. En élargissant l'observation, il est possible de rattacher ces différentes institutions de recherches avec le technopôle de Labège situé à proximité. Dans cette

²⁸ Réalisé en 1996-1997, *Le Livre Blanc du Canal des deux Mers* rassemble en particulier les débats qui ont eu lieu lors des Assises du Canal des deux Mers, les 20 et 21 juin 1996. Ces assises ont réuni les principaux acteurs de la gestion du Canal (VNF, les présidents des régions Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées et Aquitaine ainsi que des élus locaux, des experts et des entrepreneurs exploitant le Canal à des fins touristiques.

partie de l'agglomération toulousaine s'exprime donc une véritable dynamique technopolitaine (Jalabert, 1995) à l'instar de ce qui se passe au nord ouest de la ville autour des activités aéronautiques. Cette dynamique influence évidemment la fonction d'habitat précédemment présentée dans deux directions, celles du logement des étudiants et des individus travaillant dans les entreprises pouvant être rattachées au technopôle. Enfin, et de manière quelque peu contradictoire, par rapport aux deux fonctions qui viennent d'être présentées, il convient de noter la présence d'un certain nombre d'équipements qui traduisent le caractère peu attractif du Canal du Midi avant les années 1990 dont les stations de traitement des eaux usées de Ramonville et de Castanet.

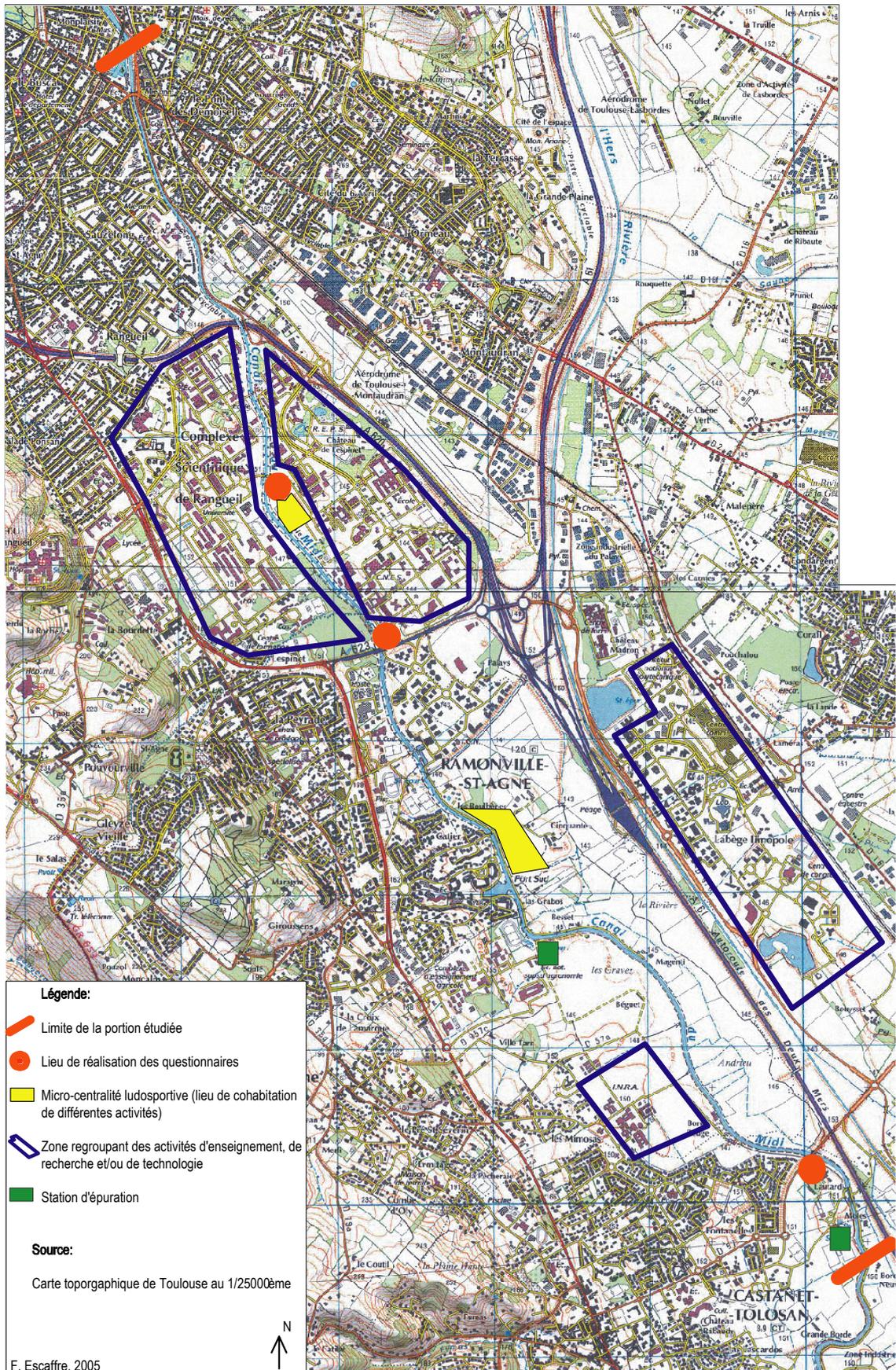
Le Canal du Midi dans cette partie de l'agglomération toulousaine a pour particularité d'être bordé par une piste cyclable. Elle transforme donc la voie d'eau et ses abords. D'une infrastructure de navigation de plaisance elle devient un espace de circulation non motorisé reliant Toulouse au sud est de son agglomération. Cette piste cyclable est ainsi très empruntée par des étudiants de l'Université Paul Sabatier résidant en centre ville mais aussi par des personnes travaillant à proximité du Canal ou, à l'inverse, y résidant et travaillant dans le centre ville de Toulouse. Si l'aménagement de cette piste cyclable a été l'occasion de conflits entre les principaux acteurs de la gestion du Canal, cette infrastructure s'avère fort utile notamment pour pallier la faible desserte de cette partie de la ville par les transports en commun.

Entre patrimoine et dynamiques technopolitaines mais aussi entre navigation de plaisance, pratiques de loisir et usages utilitaires le Canal du Midi est aujourd'hui une infrastructure structurante du sud est toulousain comme le montre la figure 26. Par son paysage et par son ambiance, le Canal occupe une place à part dans les tissus urbains et périurbains qu'il traverse. En décrivant ses dimensions paysagères et ses ambiances, il va être maintenant question d'éclairer ce qui fait cette spécificité.

3.2.2. Un paysage typique dans un environnement hétérogène

Observer sur une distance aussi importante (10 km) une voie d'eau, autrement dit un espace de forme linéaire, rend délicate la description de son paysage. En effet, considérer un lieu implique en général de pouvoir en cerner les limites, les discontinuités paysagères qui le différencient des autres lieux qui constituent son environnement. Avec cette portion du Canal du Midi, ce type de délimitation ne fonctionne que partiellement. Il est en effet possible de saisir les ruptures paysagères de chaque côté du Canal, mais cela est beaucoup plus difficile si l'on observe la voie d'eau dans sa longueur.

Figure 26 : Le Canal du Midi au sud-est de Toulouse



Les éléments de présentation qui suivent sont à replacer dans cette situation, ils permettent seulement de se faire une idée du paysage du Canal du Midi, dans cette partie de la ville, à partir de plusieurs points de vue. Cette remarque vaut aussi pour la présentation de ses principales caractéristiques d'ambiance. Elles varient le long du Canal mais ont tout de même quelque-chose de commun qui fait que l'impression d'être au bord du Canal prévaut souvent sur les autres localisations possibles (par exemple : être à Rangueil ou être à côté du CNES).

Comme pour le Canal de Brienne, les principaux éléments qui constituent le paysage de cette portion du Canal du Midi sont d'abord la voie d'eau, les chemins de halage (agrémentés ici de la piste cyclable) et les alignements de platanes. Ces trois éléments sont communs aux paysages du Canal sur toute sa longueur, ils jouent un rôle unificateur et sont ainsi les principaux marqueurs de ce lieu. Toutefois le paysage du Canal n'est pas figé, la voie d'eau et les platanes changent au fil des saisons, leurs couleurs en particulier évoluent. Les nombreux ouvrages d'art anciens présents tout au long du Canal du Midi sont aussi des attributs spécifiques de son paysage. Les ponts, les écluses et les maisons des éclusiers ou encore les ports font partie du Canal. Les matériaux utilisés, les couleurs et les formes des bâtiments anciens sont autant de points communs à ces édifices qui, bien que de manière plus ponctuelle, participent à la définition d'un paysage particulier. On compte ainsi sur la portion étudiée : un port ancien (St-Sauveur) et deux récents (celui du Parc Technologique du Canal et Port Sud à Ramonville), une écluse avec l'ancienne maison éclusière transformée en restaurant (Castanet) et plusieurs ponts dont un relativement récent reliant Ramonville à la rocade est. La voie d'eau, les chemins de halage, les platanes et les ouvrages d'art sont à l'origine de la valeur patrimoniale du Canal du Midi. Cette patrimonialité est autant « naturelle » (ressource hydraulique) que « culturelle » (patrimoine régional unifiant le Sud-Ouest), elle s'applique certes à chacun des éléments qui viennent d'être présentés mais surtout au paysage qu'ils créent. Les péniches d'habitation amarrées de loin en loin aux rives du Canal sont le dernier de ses marqueurs paysagers. Sur la portion étudiée, elles sont plus ou moins longues et différemment décorées. Rappelant la fonction de transport de marchandises pour laquelle le Canal a été aménagé, elles témoignent aujourd'hui d'une forme d'habiter différente et ajoutent au caractère pittoresque du paysage du Canal du Midi.

Figure 27 : Le Canal du Midi, un lieu d'habitation



Ces principaux éléments unificateurs présentés, il convient ensuite de relever que c'est, au contraire, l'hétérogénéité qui caractérise les paysages des abords du Canal dans la portion étudiée. Ce constat découle largement du morcellement administratif de part et d'autre de la voie d'eau et de ses berges gérés par les Voies Navigables de France. Le Canal du Midi traversant des régions, des départements et des communes différents, ses abords ont pendant longtemps été aménagés de manière non unifiée. Mais, même à l'échelle d'une commune le traitement du Canal n'est pas non plus identique en fonction des quartiers traversés. L'exemple toulousain est ici caricatural puisque, des Ponts-Jumeaux à la sortie sud de la ville, les abords du Canal n'ont donné lieu, jusqu'à aujourd'hui, qu'à des aménagements ponctuels sans véritable souci de cohérence. Ainsi, au point de départ de la portion toulousaine étudiée, au Port St-Sauveur, le Canal est bordé de grands immeubles construits entre les années 1930 et 1970 ainsi que de voies de circulation, puis il traverse des quartiers de pavillons en étant toujours proche sur un côté d'une voie de circulation, enfin, en arrivant à proximité du campus universitaire des immeubles de plusieurs étages réapparaissent alors que disparaît la voie de circulation automobile. Dans cette partie, le Canal est ensuite séparé du campus par un petit bois alors que sur l'autre rive se dressent les bâtiments de l'ENAC puis les hangars du CNES. Ce morcellement paysager se poursuit ensuite avec l'entrée sur le territoire de la commune de Ramonville. Alors qu'une rive est toujours occupée par un bois, l'autre l'est par le Parc d'activité du Canal, son port. Au bois succèdent des équipements sportifs scolaires, puis des lotissements, alors qu'à la suite du port, on trouve une résidence proposant des appartements à louer, suivie de la zone de loisirs de la Ferme des Cinquante. Viennent ensuite, après cet espace de loisirs, quelques maisons puis des champs et un espace réservé à l'accueil des gens du voyage. Sur l'autre rive les lotissements sont remplacés par une zone dont le paysage rappelle celui d'une station

balnéaire avec de petits immeubles donnant sur un port de plaisance. Enfin, le Canal arrive à Castanet où d'un côté (après l'espace d'accueil pour les gens du voyage) il est bordé de champs et l'autre, de lotissements, d'installations sportives et d'une station d'épuration. Ce fastidieux inventaire des principaux éléments observables aux abords du Canal du Midi à la sortie sud est de Toulouse, révèle l'hétérogénéité paysagère dont il était question plus haut. Il permet aussi d'imaginer les changements d'ambiance qu'entraîne le parcours du Port St Sauveur jusqu'à l'écluse de Castanet. Ainsi à l'impression de se trouver en ville, succède celle d'être dans un quartier résidentiel, puis celle d'un bois et celle d'une zone d'activités et enfin celle des champs. De plus, ces impressions varient en fonction de la rive sur laquelle on se trouve mais aussi selon les temporalités d'usage du Canal et selon celles des espaces qu'il traverse.

Cette diversité visuelle, se retrouve au niveau des perceptions sonores et olfactives à partir desquelles, entre autre, se mettent en place les différentes ambiances qui caractérisent cette portion du Canal. Mais ici encore, employer le terme ambiance au pluriel implique de souligner d'abord que le Canal, de même qu'il comporte des éléments paysagers unificateurs, comporte des marqueurs d'ambiance qui l'individualisent. Le bruit de l'eau et les odeurs qui s'en dégagent semblent ainsi jouer ce rôle, de même que les sons émis par les utilisateurs de la piste cyclable, cyclistes et rollers en particulier. L'éloignement des voies de circulation dans la seconde partie de la portion étudiée est aussi un marqueur d'ambiance important car il isole des sons des automobiles et de leurs pollutions olfactives. Mais au-delà de ces points communs, les ambiances sont multiples tout au long de la portion étudiée. Ainsi, par exemple, à côté du CNES le Canal est surplombé par un pont qui relie Ramonville à la rocade est, aux heures de pointe les ambiances sonores et olfactives y sont très marquées par les bruits de la circulation. De manière ponctuelle, la station d'épuration de Castanet constitue, elle aussi, un marqueur olfactif très perceptible.

Figure 28 : Une portion urbaine du Canal du Midi



Le paysage et l'ambiance de la portion du Canal du Midi étudiée s'inscrivent donc dans une dialectique entre unité et diversité. La longueur de la portion observée permet de prendre en compte cet élément fondamental qu'est l'hétérogénéité de l'aménagement des abords de cet espace linéaire relativement unifié. C'est dans ce cadre que s'inscrivent les différents usages de cette voie d'eau et de ses abords. Ils regroupent principalement des pratiques touristiques et des usages utilitaires et ludiques.

3.2.3. Diversité, densité et concurrence des usages du Canal

En décrivant l'histoire, l'environnement et les principaux caractères paysagers du Canal du Midi en général et de la portion étudiée au sud est de Toulouse en particulier, il a été fait allusion aux usages les plus importants de cette voie d'eau et de ses abords. La voie d'eau sert à la gestion de l'eau, à la navigation principalement de plaisance et au stationnement de péniches servant de résidences principales. Les abords du Canal sont utilisés à des fins de déplacements utilitaires et de loisir en particulier lorsqu'une piste cyclable y a été installée comme c'est le cas dans la portion étudiée. Tous ces usages ne vont pas être décrits en détail, l'analyse suivante portera sur ceux qui correspondent le plus directement à l'objet de cette recherche : les usages ludiques des bords du Canal. Cette focalisation sera ultérieurement complétée par une analyse des relations entre les différents usages, plus précisément d'ailleurs entre les différents usagers du Canal du Midi.

En reprenant la typologie des pratiques ludo-sportives urbaines telle qu'elle a été établie dans la première partie, il est possible de classer les usages ludo-sportifs du Canal dans la catégorie des pratiques déambulatoires. En effet, les principales activités qui s'y déroulent sont : la marche, la course à pied, le vélo, le roller « fitness » ou balade et le roller sportif.

Figure 29 : Différents usages ludo-sportifs se partagent le Canal du Midi



Ces pratiques ont toutes un objectif commun, celui de parcourir une certaine distance pouvant aller de quelques centaines de mètres à quelques dizaines de kilomètres (au départ de Toulouse la piste cyclable longe le Canal pendant une quarantaine de kilomètres). Les engins et les modalités de déplacement varient ensuite en fonction de la dimension plutôt ludique ou plutôt sportive recherchée par chaque pratiquant. Ces différents usages sont très nombreux et même si leur importance varie fortement en fonction des moments de la journée, des jours de la semaine et des périodes de l'année, ils demeurent quasi continus, en tout cas pour la portion étudiée. Il faut noter néanmoins que c'est en fin de semaine et durant la belle saison que ces usages sont les plus nombreux. Ils diminuent lorsque les conditions météorologiques se dégradent mais ne disparaissent jamais totalement. Ces variations temporelles s'accompagnent aussi de discontinuités spatiales quant à la répartition des pratiques. Plus on s'éloigne de Toulouse et plus le nombre de joggers diminue, les rollers connaissent aussi ce type d'évolution mais de manière moins marquée. Les cyclistes sont les usagers que l'on retrouve le plus loin de Toulouse. Ce principe de répartition est néanmoins nuancé du fait de l'existence de zones d'habitation le long du Canal sur une distance assez importante et par la présence de plusieurs zones de stationnement (parking du CNES, du Parc d'Activités du Canal, de l'écluse de Castanet...) permettant aux ludo-sportifs de sortir de la zone la plus urbaine de l'agglomération en voiture et de ne démarrer leur activité qu'après. Cette inégale répartition des usages ludo-sportifs du Canal interroge quant à sa dimension d'espace sportif de proximité ou au contraire d'espace sportif rayonnant à l'échelle d'une partie, voire de l'agglomération toulousaine toute entière.

Ces usages ludo-sportifs aujourd'hui incontournables ne sont pas les seuls à relever du domaine des loisirs au sens large du terme. La navigation de plaisance et les visites du Canal en péniche en font aussi partie. La location de bateau ne nécessitant pas de permis est l'origine d'un regain de l'activité de plaisance sur le Canal. Au printemps et en été, cette activité, alliée aux usages ludo-sportifs, fait du Canal du Midi un lieu de détente par excellence. Cette orientation générale des usages n'empêche pas d'autres utilisations du Canal. Habiter des péniches amarrées au Canal en fait partie, mais il faut noter que d'autres formes d'habitat relativement peu répandues existent aussi aux abords du Canal. Il s'agit d'habitat informel, aménagé notamment dans le bois qui sépare le campus universitaire du Canal. Ces quelques abris de fortune sont occupés par des SDF et s'ils disparaissent parfois, ils sont remplacés par d'autres. Ce type d'usages détournés de l'espace, a déjà été observé aux abords du Canal de Brienne. On peut aussi établir un parallèle entre ces deux canaux pour ce qui est des activités prostitutionnelles. Si quelques pratiques de ce type ont été observées au Canal de Brienne, la partie du Canal du Midi à proximité du Pont des Demoiselles a pendant longtemps été connue à Toulouse pour être un lieu important de prostitution. Compte tenu des spécificités du Canal du Midi, à la fois du point de vue formel (sa linéarité, son étroitesse) mais aussi patrimonial, ces différents usages se partagent un espace aux dimensions réduites ayant une forte valeur symbolique. La « concurrence » entre eux est donc relativement importante et prend la forme de conflits d'usage assez fréquents. On peut ainsi relever quelques points de tension caractéristiques sur lesquelles les chapitres suivants reviendront plus en détail. Le jeu des vitesses différenciées pose problème entre les différents usagers ludo-sportifs mais aussi entre ceux-ci et ceux qui empruntent la piste cyclable à des fins utilitaires. A ce jeu des vitesses s'ajoute les différences d'emprise au sol des usagers en fonction du mode de déplacement qu'ils utilisent. Par exemple, à la ligne suivie par les cyclistes s'opposent fréquemment les divagations latérales des rollers. Mais les tensions ne portent pas que sur des différents entre usagers mobiles, elles opposent aussi parfois des mobiles et des sédentaires autrement dit des sportifs et des pénichards. Les motifs de conflit portent alors sur le calme des uns troublé par l'activité des autres.

Lieu emblématique, le Canal du Midi est aussi à Toulouse un haut lieu des loisirs et du sport. La description qui vient d'en être faite laisse un certain nombre de questions ouvertes. On peut ainsi se demander quels liens unissent le Canal dans cette partie de l'agglomération avec son environnement social et économique ? Il est aussi possible de s'interroger sur les perceptions paysagères et sensibles de ces usagers particuliers que sont les sportifs urbains ? Enfin, comment appréhender plus précisément les relations entre sportifs et entre usagers pour aller au-delà de la simple mise en évidence de conflits d'usage ? Les chapitres qui suivent essaieront d'apporter, à partir d'éclairages différents, des réponses à ces questions.

4. UN ESPACE MOBILE : LA RANDO ROLLER²⁹

Les sept espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives autonomes dont il vient d'être question, ont tous pu être décrits en suivant une même logique consistant à les présenter dans leur environnement, puis à considérer leur paysage et leurs dimensions sensibles, et enfin à s'attarder sur leurs principaux usages. Appliquer cette grille de présentation à l'espace mobile qu'est la randonnée en roller qui parcourt chaque semaine les rues de Toulouse est impossible. En effet, si le point de départ et d'arrivée est toujours le même, en l'occurrence la place du Capitole, les parcours changent chaque semaine. Ainsi, la Rando Roller ne correspond-t-elle pas à un espace spécifique. Comment, dans ces conditions, présenter les espaces publics utilisés dans le cadre de ce type de pratique ludo-sportive urbaine ? Le principe d'exposition retenu s'articule en trois temps. Il est d'abord question de décrire brièvement comment ces randonnées sont organisées. Il s'agit ensuite de considérer ce qui se passe place du Capitole lors des Rando Roller. Enfin, le déroulement des randonnées, c'est-à-dire leurs parcours mais aussi leur encadrement et les relations que les rollers entretiennent avec les autres usagers, est abordé.

4.1. La Rando Roller de l'association Roulez Rose

Les randonnées en roller qui sillonnent chaque vendredi soir, mais aussi l'après-midi du premier dimanche de chaque mois, les rues de Toulouse sont organisées par l'association Roulez Rose (cf. Annexe 4). Fondée en 2000 cette association propose, en plus des Rando, des cours d'initiation à la pratique du roller. Ainsi, si les pratiques qui ont jusqu'ici été décrites, étaient des pratiques auto-organisées, les randonnées en roller s'en différencient dans la mesure où elles ont un organisateur. Il ne faut toutefois pas entendre ici par organisation, un cadre rigide s'imposant de manière uniforme aux participants. Les marges de liberté sont importantes lors des Rando. Il n'est pas nécessaire d'être membre de Roulez Rose pour y participer, il n'est même pas obligatoire d'être en roller. Les participants peuvent s'agréger à, et quitter, la randonnée quand ils le souhaitent. Même si le port de protections est conseillé, aucun équipement n'est obligatoire. Tout ceci montre à quel point la participation à ces randonnées se rapproche des pratiques ludo-sportives autonomes. Pour autant, le rôle d'organisateur de l'association Roulez Rose est très important. Nous aurons plus l'occasion de nous arrêter sur le rôle d'encadrement joué lors du déroulement des Rando, mais présentons d'abord toute l'activité déployée en amont de ces rassemblements. L'investissement de l'association va dans plusieurs directions. Il a consisté dans un premier temps à négocier avec les autorités municipales l'autorisation des randonnées. Les rollers sont considérés comme des piétons par le code de la route,

²⁹ Les photographies qui illustrent cette partie sont tirées de www.roulezrose.com

leur présence sur la chaussée est problématique d'un point de vue juridique. De plus, l'organisation de cortège ou celle de manifestation sportive sur le domaine public est soumise à des règles précises : déclaration en préfecture, homologation et sécurisation du parcours par les forces de l'ordre, réorganisation des circulations... Tout ceci posait donc problème au moment où une poignée d'amateurs du roller a souhaité pouvoir s'adonner à Toulouse au même type de déambulation groupale et nocturne qui avaient lieu à Paris (Papin, 2003). Toulouse, en tant que grande ville française « dynamique » pouvait-elle ne pas avoir « sa » randonnée nocturne en roller ? Mais en même temps, comment faire pour diminuer au maximum les responsabilités des élus et chefs de service locaux et pour déranger le moins possible la circulation et les habitants ? Dans de telles conditions, Roulez Rose est semblé-t-il apparu comme le garant de randonnées en roller organisées et sécurisées. A ce rôle premier s'ajoute des actions menées en direction des participants potentiels à la Rando Roller. Pour rendre cette manifestation accessible au plus grand nombre, Roulez Rose a mis en place un site internet. Il lui permet d'informer sur les randonnées à venir, en particulier sur leur niveau de difficulté (la gradation s'effectue à partir de quatre niveaux de difficulté). Il est ensuite un lieu d'échange entre pratiquants du roller à Toulouse, les messages portent sur les Rando, mais aussi sur le matériel ou encore sur les lieux de pratique du roller. Enfin, ce site sert à la création et à l'entretien d'une mémoire collective. Il donne accès à des photos de randonnées et à des comptes-rendus. Ce faisant, il participe de l'existence d'un noyau dur de pratiquants du roller à Toulouse qui jouent un rôle actif dans l'organisation et dans l'encadrement des randonnées. Le dernier des principaux aspects du rôle d'organisateur de Roulez Rose consiste à définir le tracé de chacune des randonnées. Cette tâche est confiée à un des membres actifs de l'association dont la connaissance des spots du roller à Toulouse est reconnue mais qui joue aussi le rôle d'un « découvreur » de nouveaux lieux de pratique. Ce poste revêt une grande importance car de la variété des itinéraires, de leur difficulté et des opportunités d'amusement qu'ils offrent, en particulier des descentes, dépend le succès des Rando Roller. Négocier, animer, établir un tracé, tels sont les principales dimensions du rôle d'organisateur de l'association Roulez Rose. Ceci explique que les randonnées puissent avoir lieu dans de bonnes conditions et que de nombreux adeptes du roller se retrouvent au départ chaque vendredi soir vers 21 heures, place du Capitole.

4.2. La Rando Roller place du Capitole

La place du Capitole est la principale place publique de Toulouse. Centrale par sa situation dans l'agglomération, elle l'est aussi en tant que lieu du pouvoir municipal. Entourée de plusieurs cafés aux terrasses imposantes, elle est le cœur du centre ville commerçant. Centralité emblématique, espace d'exposition de soi, lieu de rassemblement et de fête, la place du Capitole sert de point de

départ et d'arrivée à la Rando Roller. Comment les rollers utilisent-ils cet espace public ? Une première réponse à cette question peut être proposée en observant les formes d'appropriation différenciée de la place par les participants à la Rando. Avant cela, il convient de noter que le laps de temps durant lequel les rollers utilisent la place du Capitole avant le départ de leurs pérégrinations et à leur arrivée, est relativement court : une petite heure avant le départ, entre l'arrivée des premiers participants et la mise en branle du cortège, quelques minutes à l'arrivée de la Rando. Avant le départ, la plupart des participants, arrivant seuls ou en petit groupe, se concentrent à l'extrémité ouest de la place. Là, ils occupent les bancs et bornes de pierre, mais ils stationnent aussi debouts. Assez rapidement la concentration devient importante et les rollers arrivant vont alors s'installer soit le long de la façade de la mairie soit, à l'opposé, sur le mobilier urbain. Les autres parties de la place sont moins occupées, en particulier celle à proximité de l'entrée et de la sortie du parking souterrain.

Figure 30 : En attendant le départ de la Rando Roller



Cet attroupement n'est pas statique, nombreux sont les rollers qui se déplacent d'un groupe au l'autre, qui font des tours ou des acrobaties sur la place en attendant le départ. Cette dernière catégorie, celle des acrobates, semblent apprécier ce moment qui lui permet de montrer aux autres rollers mais aussi aux autres usagers de la place à quel point ils maîtrisent leur sujet. Au-delà des seuls acrobates, qui souvent sont chaussés de quads plutôt que de roller, il est indéniable que la Rando est là dans un lieu et dans un temps d'exposition. Les jours où la place du Capitole n'accueille pas d'animation particulière, la Rando Roller la crée. Il n'est d'ailleurs pas surprenant que des opérations de publicité ou de sensibilisation aient lieu à ce moment. Ainsi, certains viennent

faire la promotion des randonnées qu'ils organisent dans d'autres villes, des clubs de roller de l'agglomération font des démonstrations de slalom ou le conseil régional fait la publicité du site de loisir « *Cap Découverte* » dans le carmausin en distribuant des tee-shirt. Parfois, la promotion d'une cause est assurée par Roulez Rose. Une randonnée a été l'occasion de distribuer des tee-shirts avec le ruban rouge et des préservatifs pour sensibiliser les participants à la lutte contre le sida. Appropriation de la place, mise en scène individuelle et collective, publicité sont autant de logiques permettant de décrire la présence des rollers avant le départ des Rando place du Capitole. Toutes tendent à mettre en condition les participants, à leur permettre d'entrer dans un rôle d'utilisateur particulier de la place du Capitole et plus largement de la ville dans lequel ils vont pouvoir s'adonner à une pratique ludique dans des lieux qui habituellement ne s'y prêtent pas. Ces temps précédents le départ culminent avec la prise de parole d'un des membres de l'association Roulez Rose. Rollers aux pieds, il monte debout sur un banc. Son discours est bref, en général improvisé, il porte sur la difficulté de la Rando, sur la prudence nécessaire de chacun, sur les conditions météorologiques mais il peut aussi être l'occasion d'informer quant à des manifestations festives ou revendicatives comme par exemple le carnaval ou la manifestation annuelle de l'association Vélo. Ce discours coïncide souvent avec l'arrivée d'un véhicule décoré de graffitis portant le nom de l'association. Conduit par l'un des membres, il apporte l'équipement de ceux qui vont assurer l'encadrement et suivra ensuite la randonnée faisant office de voiture « balaie », transportant ceux qui ont présumé de leur force ou qui ont chuté. Ainsi, après le rapide discours et une fois l'encadrement préparé, la Rando Roller s'élance dans les rues de Toulouse.

Figure 31 : Les dernières consignes avant le départ de la Rando Roller



Avant de décrire le déroulement des Rando, il convient de préciser comment se passent les arrivées place du Capitole. La situation n'est plus la même, si vers 21 heures la place du Capitole

est un lieu d'exposition privilégié un vendredi soir, elle l'est beaucoup moins vers minuit quand la randonnée se termine. De plus, si les départs des Rando rassemblent parfois beaucoup de personnes, jusqu'à 500 environ, le cortège est bien plus réduit à l'arrivée. Seuls les plus aguerris et les plus motivés parviennent à l'arrivée et même parmi ceux-ci un bon nombre s'extrait du groupe avant d'arriver place du Capitole pour rentrer directement chez soi ou pour rejoindre plus vite sa voiture. Néanmoins, il y a toujours quelques rollers pour rester discuter plusieurs minutes place du Capitole, notamment pour organiser la suite de la soirée.

4.3. Le déroulement des Rando Roller à Toulouse

Tous les vendredis soirs, la Rando Roller se déroule de la même manière même si ses itinéraires varient. Le cortège est guidé par un membre de Roulez Rose qui porte un gilet orange fluorescent et qui rythme la progression de la Rando en effectuant de fréquents arrêts. Ceux-ci sont nécessaires pour permettre à d'autres membres de l'association (une quinzaine) qui portent des gilets jaunes fluorescents de sécuriser les intersections que va devoir franchir le cortège. Les « *staffeurs* » ayant pour tâche d'arrêter la circulation pour assurer le passage de la randonnée disposent de talkies-walkies leur permettant d'être en contact avec le staffeur de tête. Un dernier groupe complète l'encadrement, il est constitué de membres de Roulez Rose portant aussi des chasubles jaunes fluorescents qui roulent avec les randonneurs ou restent en queue de cortège pour venir en aide aux patineurs en difficulté.

Figure 32 : Les staffeurs de l'association Roulez Rose



La Rando Roller n'est donc encadrée que par les membres de Roulez Rose, ni la police nationale, ni la police municipale ne sont présentes pour organiser la circulation. Même si l'ampleur

de la randonnée toulousaine n'atteint jamais celle du cortège parisien, cette absence des forces de l'ordre implique pour les organisateurs de la Rando de gérer eux-mêmes la circulation c'est-à-dire d'aller directement au contact des automobilistes pour les empêcher de passer. Si la plupart du temps tout se passe bien, certains échanges sont parfois un peu tendus. C'est dans ce cadre que la Rando Roller parcourt d'abord en général le centre ville avant de s'éloigner vers des quartiers plus périphériques. Entre ces deux principaux temps de parcours, une pause plus importante que les autres a lieu en général. Elle est l'occasion d'informer les participants sur les difficultés à venir pour inciter les moins aguerris à ne pas poursuivre en leur indiquant qu'il leur sera toujours possible de prendre part à des randonnées moins longues ou moins dangereuses.

De même que les randonneurs n'occupent pas de manière uniforme la place du Capitole avant le départ, une fois la Rando lancée ils ne s'y comportent pas tous de la même manière. Il est d'abord possible de différencier l'avant et l'arrière du cortège en fonction du niveau d'expertise des pratiquants. Mais cela ne suffit pas pour décrire précisément l'organisation interne du groupe. Celui-ci est en effet parcouru de mouvements variés correspondant aux discussions des participants, à leur volonté de rouler vite ou de se balader, ou encore aux acrobaties que certains exécutent comme par exemple des slaloms entre les participants. La Rando Roller est donc un ensemble mobile qui est lui-même animé de mouvements et qui de ce fait ne comporte pas vraiment de structuration très établie.

Les relations au sein de la Rando toulousaine correspondent à ce décrit A.M. Waser à propos de la « *Friday night fever* » parisienne (Waser, 2001). Les participants venus en petits groupes restent entre eux, ceux venus seuls n'ont finalement que peu de contact avec les autres, pourtant l'ambiance est conviviale. Les gestes et les paroles de prévention témoignent d'une attitude attentive aux autres, cette attention est d'ailleurs nécessaire pour régler son rythme et ses gestes sur ceux des autres participants et ainsi éviter les chutes. Mais au-delà, les échanges sont limités. La Rando fonctionne comme un regroupement d'entités autonomes qui conservent largement leur autonomie en son sein. Les interactions avec les autres usagers sont d'un autre ordre, elles sont brèves et consistent en encouragement ou en invective. Elles ne laissent pas les rollers indifférents, et d'ailleurs parfois ils les provoquent par des attitudes volontairement expressives. Néanmoins, les participants à la Rando Roller n'y sont pas venus pour cela. Ils sont avant tout là pour le plaisir de la glisse, ils sont là pour faire du roller, pour avoir une partie ville à eux pendant quelques heures.

La Rando Roller organisée le premier dimanche de chaque mois a un déroulement similaire à celui qui vient d'être décrit, le contexte dans lequel elle se produit est toutefois différent. En effet,

le premier dimanche du mois la circulation automobile est interdite dans le centre ville de Toulouse. La Rando est organisée en direction des rollers débutants et pour ceux qui souhaitent venir en famille c'est-à-dire avec des enfants. Elle est en général plus courte, s'éloigne moins du centre ville et ne comporte que peu de descentes. Les relations au sein du cortège sont les mêmes, mais semblent tout de même laisser plus de place à la discussion. Ce qui est très différent, c'est évidemment les relations avec les autres usagers. Les voitures sont moins nombreuses et donc l'ambiance est moins tendu, les piétons par contre sont plus présents. En regardant passer la Rando, dans laquelle sont parfois présents des enfants ou de jeunes adolescents, ils donnent l'impression de mieux se rendre compte qu'une ville sans voiture permet certes de flâner mais aussi de s'amuser du simple plaisir de parcourir les rues du haut de ses roulettes.

Figure 33: La Rando Roller du dimanche, une randonnée "familiale"



Moins évidente à appréhender d'un point de vue spatial, la Rando Roller toulousaine permet de s'interroger comme les autres lieux présentés sur les relations qu'entretiennent les ludo-sportifs urbains avec les espaces publics dans lesquels ils pratiquent. Par l'engouement qu'elle suscite et par les contraintes qu'elle impose à la circulation automobile, elle est notamment particulièrement intéressante à étudier pour comprendre les relations entre les usagers sportifs des espaces publics et les autres. Son installation place du Capitole interroge aussi quant à l'attitude des autorités municipales vis-à-vis de ce type de pratique ludo-sportive. En n'empêchant pas que la Rando parte du Capitole, en ne l'interdisant pas, les autorités municipales reconnaissent légitime ce type de pratique urbaine. Faut-il voir là le seul effet d'une prise en compte des randonnées en roller comme d'un signe aujourd'hui indispensable de la métropolisation ? Ou bien, doit-on considérer qu'il s'agit d'une prise de conscience réelle de la place des pratiques ludo-sportives autonomes aujourd'hui ?

Ce chapitre avait pour objectif de présenter les lieux dans lesquels les pratiques ludosportives urbaines ont été étudiées. Il visait en s'attachant à la description d'environnements urbains variés, de paysages divers, d'ambiances contrastées et d'usages différents à « mettre dans l'ambiance » des lieux utilisés par les sportifs. Pour chacun des espaces étudiés, des interrogations ont été signalées. Elles portent principalement sur les relations des sportifs à leur lieu de pratique, sur les mobilités des sportifs dans la ville, sur la gestion des espaces de pratique ou encore sur les relations entre usagers sportifs et avec les autres usagers. Dans les chapitres suivants, ces questions trouveront des éléments de réponse soit dans l'analyse statistique des résultats des questionnaires réalisés, soit dans les développements thématiques qui la suivront.

CHAPITRE 6

Approche socio-spatiale générale des lieux de pratique ludo-sportive à Toulouse

Tracer les contours socio-spatiaux des activités ludo-sportives urbaines à Toulouse constitue l'objectif de ce sixième chapitre. Dans le déroulement du travail de terrain, on l'a vu, la réalisation des questionnaires vient après la phase de repérage et d'observation approfondie. Elle permet d'affiner le regard porté sur les espaces publics supports de pratiques ludo-sportives mais aussi de mieux connaître le fonctionnement de ces activités ainsi que leurs pratiquants. Comme le chapitre précédent, elle apporte des éléments de description nécessaires d'une réalité assez peu étudiée jusqu'ici, les sports urbains à Toulouse, et elle permet aussi, à un premier niveau, d'apporter quelques éléments d'analyse. La présentation des résultats d'une enquête statistique comporte des passages obligés ; il est en particulier indispensable de fournir des clés de lecture et de discussion des données collectées. Pour répondre à cette exigence, la première partie de ce chapitre s'arrête sur l'organisation de cette partie de l'enquête. Elle amène notamment à considérer le caractère non exhaustif des résultats présentés, et donc leurs limites. Ces limites signalées n'enlèvent rien au caractère informatif de cette partie de l'enquête qui ne prétend pas apporter de réponses définitives à toutes les questions posées mais qui, en s'inscrivant dans un protocole pluriel, fournit certaines indications analysables par rapport à celles recueillies à partir des autres techniques mises en œuvre. Ces précisions faites, la deuxième partie de ce chapitre porte sur la répartition différentielle des pratiques ludo-sportives dans la ville et sur les principales caractéristiques socio-spatiales de chacun des six lieux étudiés. Enfin, c'est l'analyse des questionnaires réalisés à l'occasion de plusieurs Rando Roller qui est proposée.

1. PRESENTATION DE L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE

Trois rubriques organisent la présentation de l'enquête par questionnaire. C'est d'abord l'échantillon des questionnés : il s'agit d'apporter les précisions nécessaires au cadrage et à l'évaluation de cette partie du travail de terrain. Dans un deuxième temps on s'attachera aux conditions de passation des questionnaires pour replacer cette phase de l'enquête dans ses principales limites temporelles et spatiales. Seront enfin précisés les à-côtés de la passation des questionnaires, ce qui permet de mettre en évidence des liens avec les autres techniques mises en œuvre, l'observation et l'entretien.

1.1. L'échantillon des questionnés

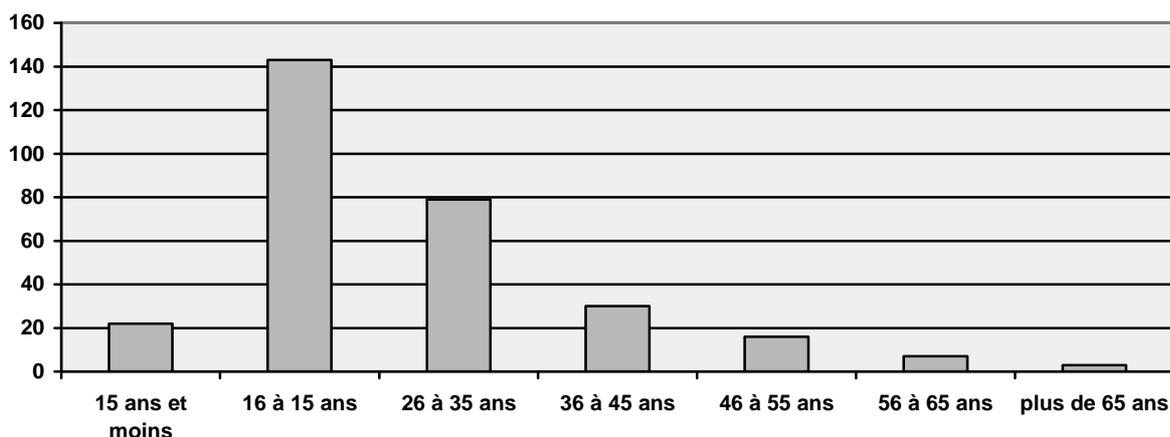
1.1.1. Nombre, âge, sexe, « provenance »

L'enquête par questionnaire a été réalisée à partir d'un échantillon de 300 personnes sélectionnées parce qu'elles s'apprêtaient à pratiquer, qu'elles étaient en train de pratiquer ou qu'elles venaient juste de pratiquer une activité ludo-sportive dans l'un des 6 lieux suivants : la base de loisirs de La Ramée, les terrains de basket du Stadium, le Canal du Midi dans le sud est de l'agglomération toulousaine, la skateparc des Ponts-Jumeaux, le Canal de Brienne et la place de l'Europe.

Sur les 300 questionnaires réalisés la proportion de répondantes est nettement inférieure à celle des répondants puisque seulement 59 femmes ont répondu contre 241 hommes.

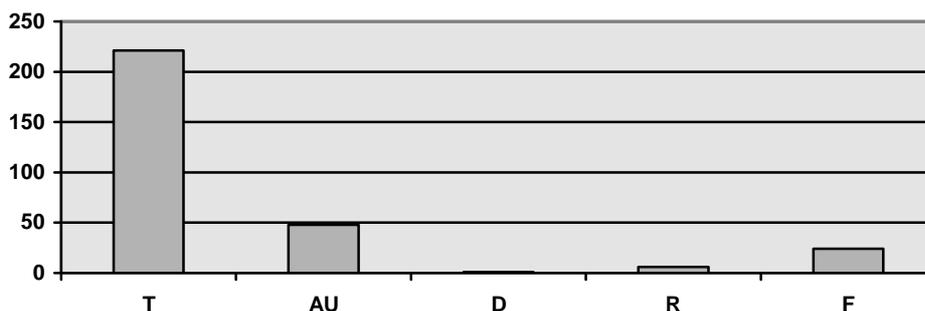
Comme le montre la figure 34, la structure par âge est marquée par une représentation presque majoritaire d'individus ayant entre 16 et 25 ans. Celle-ci est quasiment deux fois supérieure à celle des 26-35 ans venant en deuxième position. D'une manière générale, il est à noter que les questionnés pratiquant des ludo-sports autonomes dans les lieux de passation des questionnaires sont plutôt de grands adolescents, de jeunes adultes et des adultes encore relativement jeunes.

Figure 34 : Structure de l'échantillon par âge



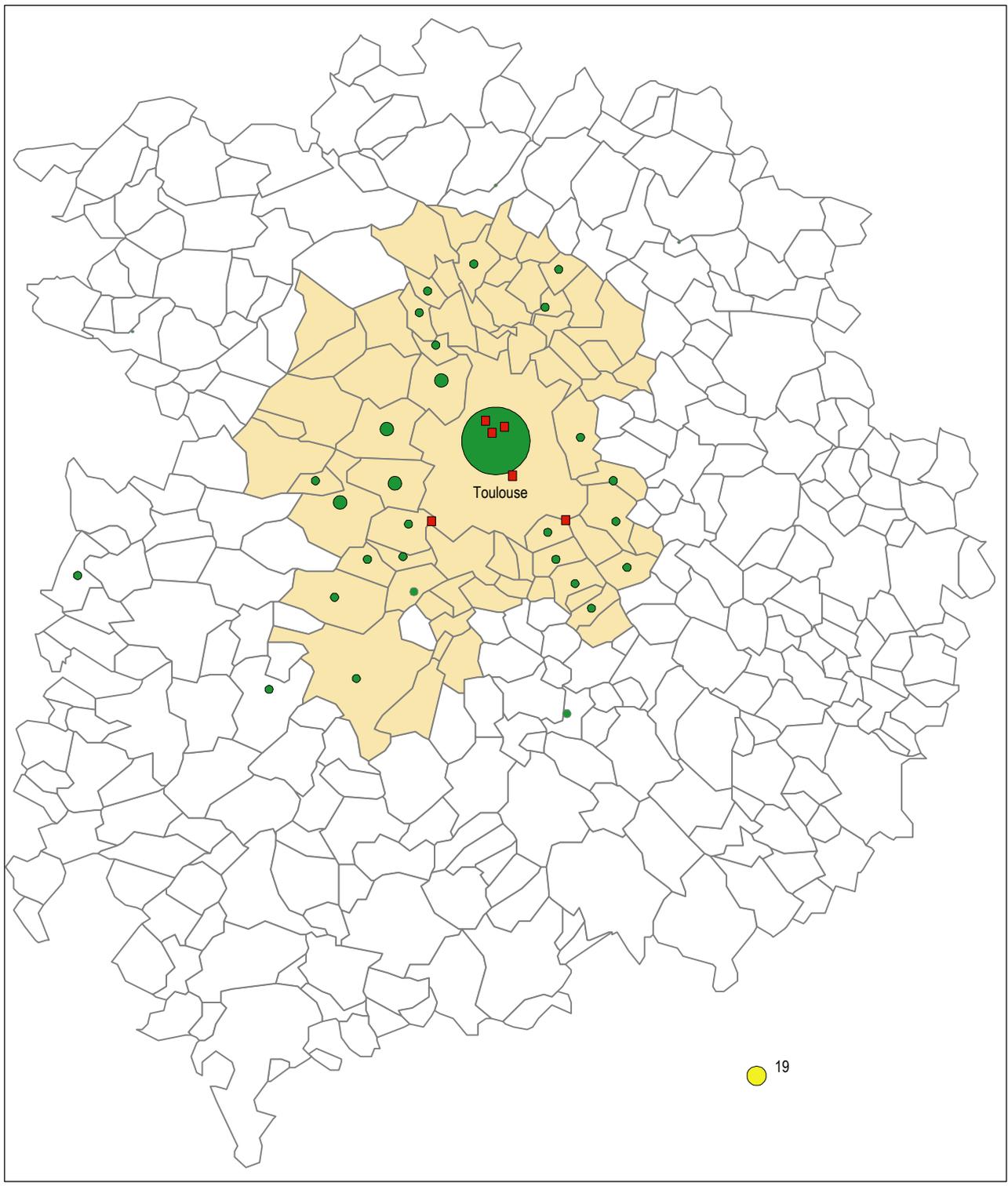
Les figures 35 et 36, permettent de se rendre compte que les questionnés résident dans leur majorité dans la commune de Toulouse (73,7%) et dans une proportion plus grande encore dans l'agglomération toulousaine (88,7%) (cf. Annexe 5). Ceux qui n'y résident pas représentent tout de même une minorité relativement importante (11,3%), pour une bonne partie constituée d'individus résidant dans des villes moyennes ou petites du Sud-Ouest de la France. La présence de questionnés ne résidant pas dans l'agglomération toulousaine parmi l'échantillon s'explique le plus souvent par l'attraction exercée par la métropole toulousaine dans différents secteurs d'emplois ainsi que dans le domaine de la formation.

Figure 35 : Lieux de résidence des questionnés



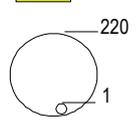
T : commune de Toulouse ; AU : aire urbaine de Toulouse ; D : Haute-Garonne ; R : Midi-Pyrénées ; F : France

Figure 36 : Les lieux de résidence des sportifs habitant l'aire urbaine de Toulouse



Légende:

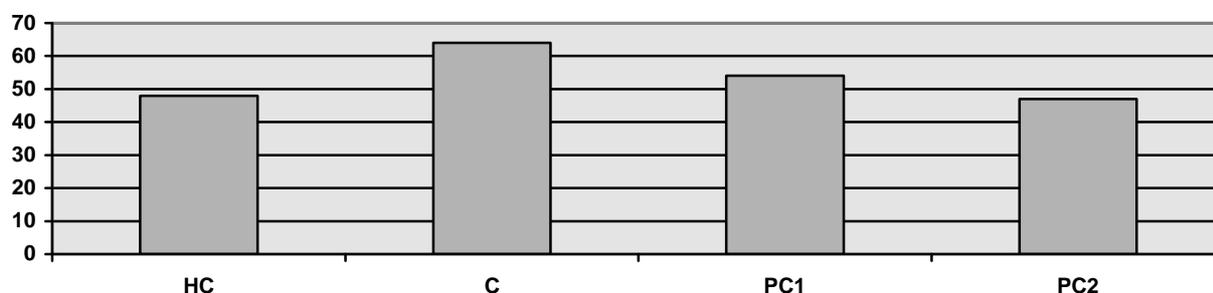
- Communes du pôle urbain de Toulouse
- Lieux publics étudiés
- Sportifs résidant dans l'aire urbaine
- Sportifs résidant hors de l'aire urbaine



F. Escaffre, 2005

Cette répartition des questionnés en fonction de leur lieu de résidence mérite d'être affinée, en particulier pour ceux résidant à Toulouse. La figure 37 présente donc la répartition par quartier de résidence des questionnés toulousains, qui ont bien voulu donner cette information (Cf. Annexe 6). L'hypercentre est ici défini comme la zone située sur la rive droite de la Garonne et délimitée d'un côté par celle-ci et de l'autre par les boulevards. Le centre comprend l'ensemble des quartiers situés à proximité immédiate des boulevards et limité à l'ouest par le canal du Midi. La première zone péricentrale regroupe les quartiers situés entre les boulevards et la rocade alors que la deuxième zone péricentrale comprend ceux qui se situent entre la rocade et les limites de la commune de Toulouse.

Figure 37 : Les espaces de résidence des questionnés résidant à Toulouse

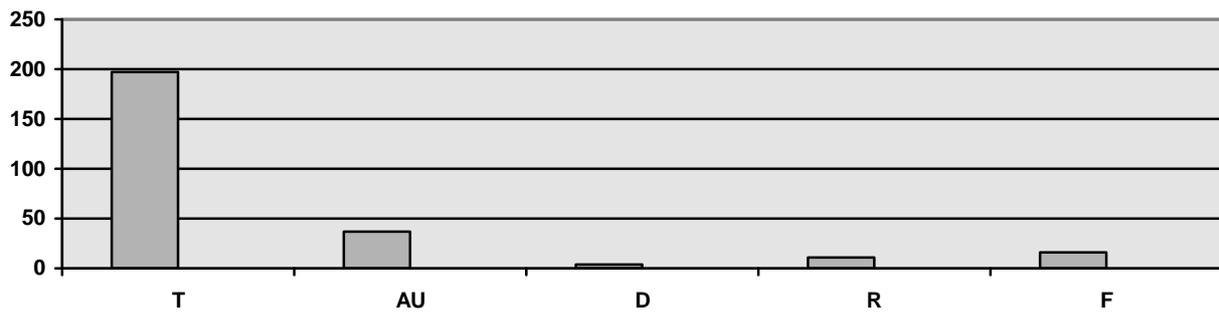


HC : hypercentre ; C : centre ; PC1 : première couronne péricentrale ; PC2 : deuxième couronne péricentrale

Cette répartition assez homogène par espace de résidence dans la commune de Toulouse est à mettre en relation avec le choix d'étudier des lieux de pratique ludo-sportives qui se situent dans ou à proximité des différentes zones définies : le skatepark des Ponts-Jumeaux, le Canal de Brienne et la place de l'Europe près de l'hypercentre et du centre, les terrains de basket du Stadium dans la première couronne péricentrale, enfin la base de loisirs de La Ramée et la partie du Canal du Midi étudiée dans ou à proximité de la deuxième couronne péricentrale. Une telle correspondance montre bien l'importance des usages ludo-sportifs de proximité des espaces publics que l'analyse des lieux d'emploi permet de préciser.

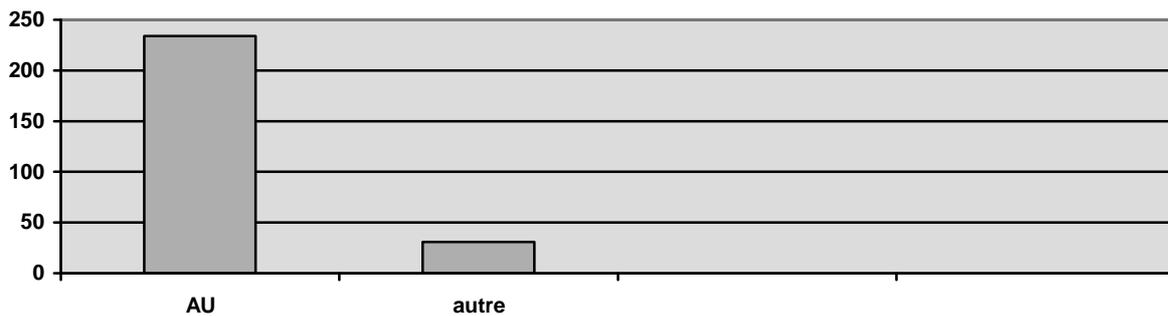
Outre le lieu de résidence, il est intéressant de connaître le lieu de travail ou d'étude des questionnés car cela permet de se rendre compte qu'un certain nombre de pratiques ludo-sportives sont étroitement liées aux lieux et aux temps de travail. En effet, nombre d'individus n'habitent pas Toulouse ou son agglomération y travaillent pourtant. Les figures 38, 39 et 40 permettent de se rendre compte de ce phénomène.

Figure 38 : Les communes d'emploi des questionnés



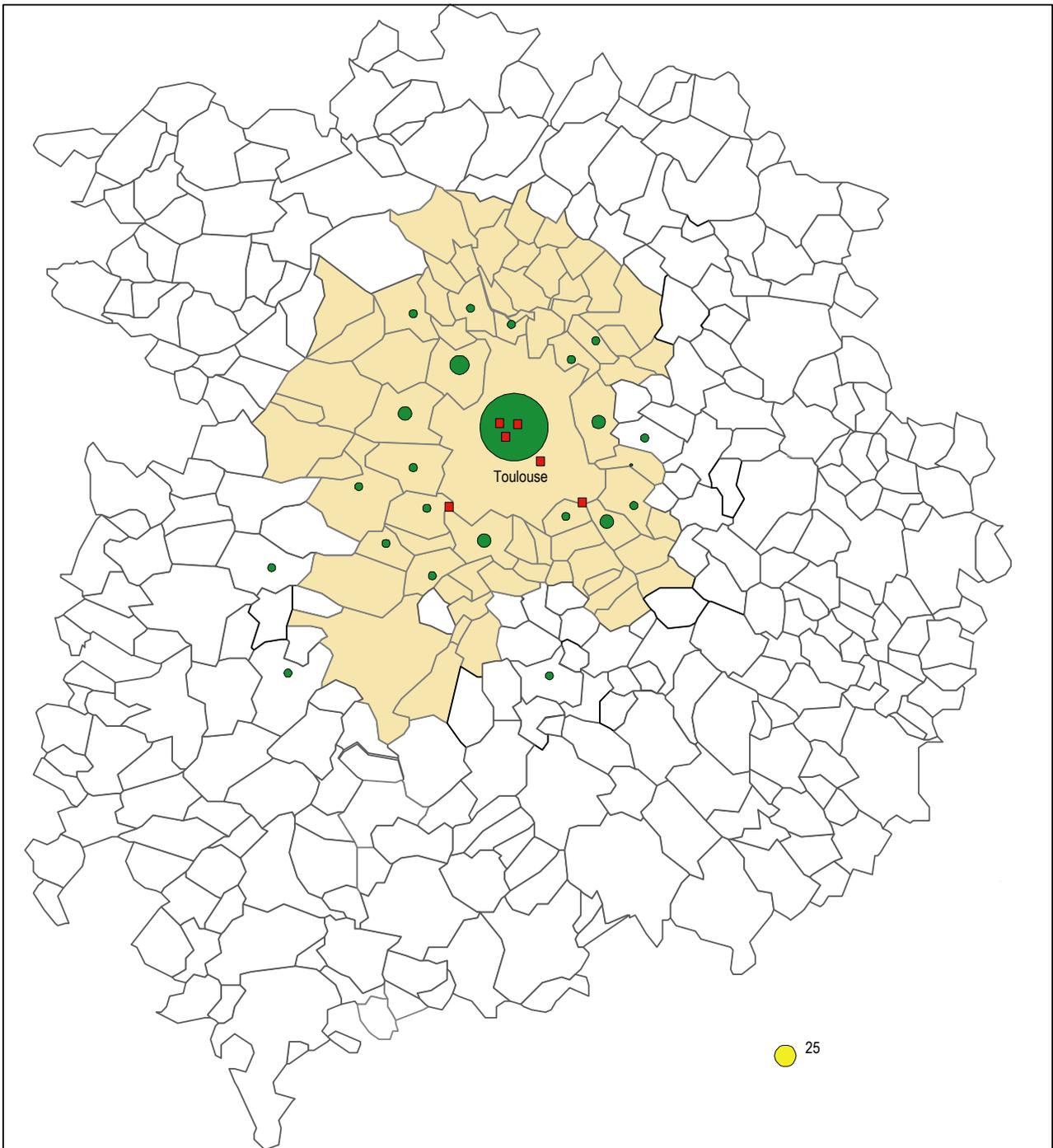
T : emploi dans la commune de Toulouse ; AU : communes d'emploi dans l'aire urbaine de Toulouse (hormis dans la commune de Toulouse) ; D : communes d'emploi ailleurs dans le département de la Haute-Garonne ; R : communes d'emploi ailleurs dans la région Midi-Pyrénées ; F : communes d'emploi ailleurs en France

Figure 39 : Les communes d'emploi des questionnés regroupées



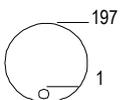
AU : communes d'emploi dans l'aire urbaine de Toulouse ; autre : communes d'emploi ailleurs en Haute-Garonne, Midi-Pyrénées et France

Figure 40 : Les lieux d'emploi des sportifs travaillant dans l'aire urbaine de Toulouse



Légende:

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Lieux publics étudiés
-  Sportifs travaillant dans l'aire urbaine de Toulouse
-  Sportifs travaillant hors de l'aire urbaine de Toulouse



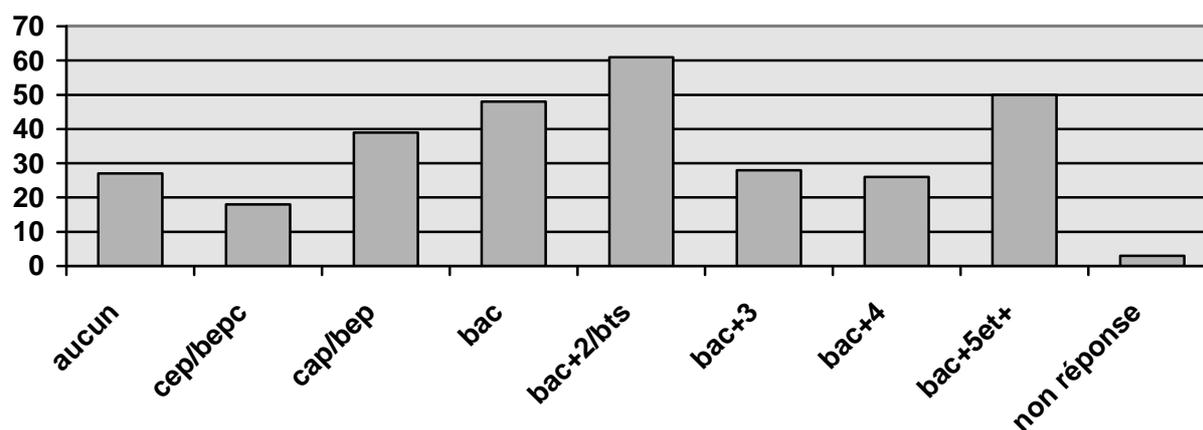
F. Escaffre, 2005

1.1.2. Niveau d'étude et CSP

La structure de l'échantillon par niveau d'étude est plus diversifiée que celle par âge, même si trois catégories sur huit occupent à elles seules la moitié des individus questionnés. Il s'agit des catégories bac (16%), bac + 2 (20,3%) et bac + 5 et + (16,7).

Il est notable qu'en cumulant les effectifs des niveaux supérieurs à bac + 3 on arrive à regrouper un tiers des questionnés, que l'on en regroupe plus de la moitié si l'on commence à bac + 2 et les deux tiers si l'on commence au niveau bac. Ceci permet d'affirmer que le profil du pratiquant ludosportif autonome, des espaces étudiés, est plutôt celui d'un individu diplômé, voire assez souvent très diplômés.

Figure 41 : La structure de l'échantillon par niveau d'étude

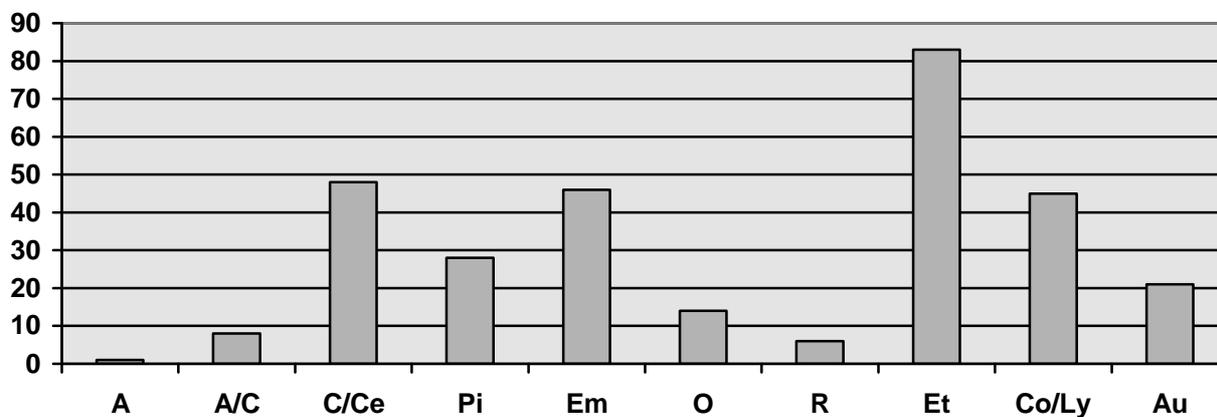


Cette répartition de l'échantillon par niveau d'étude est précisée par la répartition par catégorie socioprofessionnelle. Elle confirme l'importance des « jeunes » dans cet échantillon, dans la mesure où en rassemblant 128 questionnés les collégiens, lycéens et étudiants sont presque majoritaire (ils représentent 42,7% de l'échantillon). La forte minorité de cadres, de chefs d'entreprise et de professions intermédiaires (76 répondants soit 25,3% de l'échantillon) corrobore les informations relatives au niveau d'étude qui mentionnent une forte présence d'individus diplômés voire très diplômés parmi les ludo-sportifs questionnés. Toutefois cette importante minorité de cadres, de chefs d'entreprise et de professions intermédiaires ne doit pas faire occulter la forte représentation du « monde du travail » qui regroupe 60 répondants si l'on considère ensemble les employés et les ouvriers (soit 20%). Les agriculteurs, les artisans et les commerçants sont très faiblement représentés, de même que les retraités. Pour ces derniers, il semble que leur sous-représentation découle des tranches horaires choisies pour réaliser les questionnaires, car les observations menées par ailleurs dans ces différents lieux permettent de se rendre compte de la

présence relativement importante d'individus, « visiblement » assez âgés, pouvant être des retraités. Leur faible représentation découle aussi de la difficulté à considérer s'ils sont en train ou non de pratiquer une activité de loisir à caractère sportif dans la mesure où la plupart d'entre eux utilisent les espaces étudiés pour « se promener ». La limite entre la promenade et la marche est ainsi souvent difficile à évaluer.

La catégorie « autre » rassemble un certain nombre d'individus au chômage et ceux qui se définissent comme travailleur indépendant. La figure 42 reprend sous forme de graphique les données qui viennent d'être présentées.

Figure 42 : La structure de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle



A : agriculteur ; A/C : artisan/commerçant ; C/Ce : cadre/chef d'entreprise ; Pi : profession intermédiaire ; Em : employé ; O : ouvrier ; R : retraité ; Et : étudiants ; Co/Ly : collégiens/lycéens ; Au : autre

1.1.3. Pratiques ludo-sportives

Les personnes questionnées se répartissent de manière inégale entre 11 pratiques ludo-sportives différentes auxquelles il convient d'ajouter une douzième catégorie rassemblant les personnes pratiquant des activités moins répandues dans les lieux étudiés. On en arrive donc à la répartition reprise dans le tableau 3, dans laquelle on constate que les trois pratiques le plus souvent rencontrées sont le jogging, le basket et le roller fitness. La répartition change si l'on regroupe certaines activités ayant des similarités dans le geste et ou dans le matériel utilisé : l'ensemble jogging-course à pied précède alors l'ensemble roller fitness-roller sportif-roller street-quads qui devance alors le basket.

Tableau 3: Pratiques ludo-sportives des questionnés

| Pratiques ludo-sportives | Nombre de questionnaires | % | Pratiques ludo-sportives regroupées | Nombre de questionnaires | % |
|--------------------------|--------------------------|-------|-------------------------------------|--------------------------|------|
| Course à pied | 39 | 13% | Pratiques déambulatoires | 150 | 50% |
| Jogging | 55 | 18.3% | | | |
| Vélo | 11 | 3.7% | | | |
| Roller fitness | 41 | 13.7% | | | |
| Roller sportif | 4 | 1.4% | | | |
| Roller street | 19 | 6.3% | Glisses urbaines | 81 | 27% |
| Quads | 11 | 3.7% | | | |
| Skateboard | 25 | 8.3% | | | |
| BMX | 26 | 8.7% | | | |
| Basket | 54 | 18% | Basket | 54 | 18% |
| Tennis | 7 | 2.3% | Tennis | 7 | 2.3% |
| Autre | 8 | 2.7% | Autre | 8 | 2.7% |
| TOTAL | 300 | 100% | TOTAL | 300 | 100% |

Sans tenir compte des pratiques ludo-sportives des questionnés, il est intéressant de connaître non seulement leur nombre d'années de pratique mais aussi leur niveau de pratique. Le premier de ces critères (tableau 4) permet de se rendre compte que l'échantillon est très majoritairement constitué de pratiquants qui sont expérimentés dans la mesure où 229 d'entre eux pratiquent depuis plus d'un an. La part des pratiquants moins expérimentés n'est toutefois pas négligeable et laisse penser que ces pratiques sont dans leur ensemble encore dans une phase de croissance assez soutenue. L'auto-évaluation du niveau de pratique par les ludo-sportifs questionnés eux-mêmes est ici présentée à titre avant tout indicatif compte tenu de sa relativité évidente (tableau 5). Pour autant, il semble qu'elle corrobore l'existence de pratique de type loisir sportif, dans la mesure où les questionnés même majoritairement expérimentés s'évaluent comme des pratiquants moyens.

Tableau 4 : L'expérience ludo-sportive des questionnés

| | | |
|------------------------|-----|-------|
| Moins d'un mois | 29 | 9,7% |
| Moins d'un an | 42 | 14% |
| Plus d'un an | 229 | 76,3% |

Tableau 5 : Le niveau auto-évalué des questionnés

| | | |
|-----------------|-----|-------|
| Débutant | 70 | 23,3% |
| Moyen | 166 | 55,4% |
| Confirmé | 64 | 21,3% |

Pour en finir avec l'identification ludo-sportive des questionnés un dernier critère apporte des précisions quant au déroulement de la pratique ludo-sportive et à l'environnement ludo-sportif général des personnes questionnés. Les deux tiers des questionnés environ ne sont membres d'aucune association sportive. Ils sont donc très majoritairement des ludo-sportifs autonomes qui pratiquent en dehors des cadres traditionnels du sport français (tableau 6).

Tableau 6 : Les questionnés sont-ils membres d'une ou de plusieurs associations sportives ?

| | | |
|------------|-----|-------|
| Oui | 106 | 35,3% |
| Non | 194 | 64,7% |

1.2. Les conditions de passation des questionnaires

1.2.1. La période de l'enquête et les temps de passation

Les questionnaires ont été réalisés entre le 2 avril et le 2 juin 2003, dans une période de l'année qui correspond au printemps. Elles ne sont donc représentatives que d'une des périodes qui marquent les utilisations sportives des lieux concernés. Le choix fait d'étudier ces lieux et ces pratiques à ce moment de l'année découle de la possibilité d'avoir ainsi accès aux périodes d'usage les plus denses. Durant ces deux mois, les questionnaires ont été passés, en fonction de nos contraintes professionnelles, avec la volonté de les répartir au mieux sur tous les jours d'une semaine. Ainsi, la répartition à l'échelle d'une semaine correspond aux chiffres donnés par le tableau suivant qui montre une concentration sur les jours du milieu de semaine : mercredi, jeudi et vendredi.

Tableau 7 : Nombre de questionnaires par jour de la semaine

| Jours de la semaine | Lundi | mardi | Mercredi | jeudi | vendredi | samedi | dimanche |
|--------------------------|-------|-------|----------|-------|----------|--------|----------|
| Nombre de questionnaires | 9 | 18 | 75 | 92 | 57 | 32 | 17 |

Cette répartition de la réalisation des questionnaires peut être affinée si l'on s'intéresse aux différentes tranches horaires durant lesquelles ils ont été réalisés.

Tableau 8 : Nombre de questionnaires par tranches horaires

| Tranches horaires | 8h01 à 11h | 11h01 à 14h | 14h01 à 17h | 17h01 à 20h |
|--------------------------|------------|-------------|-------------|-------------|
| Nombre de questionnaires | 40 | 72 | 110 | 78 |

Pour plus de précisions en ce qui concerne les contextes dans lesquels les questionnés répondaient, les conditions climatiques peuvent aussi être décrites, non pas à partir de quantification résultant de mesures précises, mais seulement à partir des appréciations de l'interviewer, ce qui, il faut en convenir, les réduit au rang de simples indications.

1.2.2. Les conditions climatiques

Ainsi, on constate que les questionnaires ont été réalisés le plus souvent dans des conditions climatiques favorables marquées par un ensoleillement moyen ou fort et par un vent nul ou faible.

Tableau 9 : Nombre de questionnaires et état de l'ensoleillement

| Etat de l'ensoleillement | Faible | moyen | fort |
|--------------------------|--------|-------|------|
| Nombre de questionnaires | 64 | 125 | 111 |

Tableau 10 : Nombre de questionnaires et état du vent

| Etat du vent | nul | faible | moyen | fort |
|--------------------------|-----|--------|-------|------|
| Nombre de questionnaires | 119 | 140 | 32 | 9 |

1.2.3. Les points précis de passation

Cinquante questionnaires ont été réalisés dans chacun des six lieux étudiés. Il convient toutefois de préciser pour certains de ces lieux, les plus grands, que les questionnaires ont été réalisés à des endroits différents. Pour le Canal du Midi au sud-est de Toulouse, les lieux de passation sont au nombre de trois : un pont à proximité sur le Canal permettant d'accéder à l'Université Paul Sabatier, le parking du CNES et celui situé près de l'écluse de Castanet. Le tableau suivant précise la répartition des passations dans ces trois lieux.

Tableau 11 : Lieux de passation des questionnaires au bord du Canal du Midi

| Lieux de passation Canal du Midi | Nombre de questionnaires |
|---|-------------------------------------|
| Pont d'accès à P. Sabatier | 10 |
| Parking du CNES | 32 |
| Parking de l'écluse de Castanet | 8 |

Parmi l'échantillon des lieux étudiés, la base de loisirs de La Ramée est le deuxième espace dont les dimensions ont rendu nécessaire le déplacement pour réaliser les questionnaires, comme le montre le tableau 12.

Tableau 12 : Lieux de passation des questionnaires à La Ramée

| Lieux de passation La Ramée | Nombre de questionnaires |
|--|---------------------------------|
| Parkings | 29 |
| Espace roller | 11 |
| Terrains de football ou de basket | 5 |
| Terrains de tennis | 5 |

Il convient de préciser que sur les 29 questionnaires réalisés sur les différents parkings de la base de loisirs, la plupart l'ont été sur le parking principal de La Ramée c'est-à-dire celui situé à l'extrémité du chemin de Larramet.

Les questionnaires ont donc été réalisés dans ces conditions et avec cet échantillon. Avant de passer au traitement croisé des réponses obtenues pour les rubriques concernant notamment les

rapports au lieu, quelques précisions doivent être faites sur les à-côtés de la passation des questionnaires. Elles apportent quelques éléments d'appréhension supplémentaires des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette partie du travail de terrain.

1.3. Les à-côtés du questionnaire

1.3.1. Prolonger les observations

La passation de questionnaires dans des lieux publics est un exercice aléatoire. Les usagers sportifs sont parfois peu nombreux dans les lieux étudiés et ceux qui sont sollicités peuvent parfois ne pas accepter de répondre. Ainsi, les phases de passation des questionnaires impliquent souvent des moments d'attente relativement prolongés, elles offrent du temps pour poursuivre les observations entamées dans la précédente phase d'enquête. Durant les trois mois qu'a duré la réalisation du questionnaire, le journal d'observation a donc continué de s'enrichir. Très rapidement, cette possibilité d'observer est aussi apparue comme une nécessité dans la mesure où elle facilitait grandement les contacts avec les usagers sportifs permettant notamment de choisir, quand cela était possible, le moment le plus opportun pour aller leur proposer de répondre aux questions. Ces observations étaient aussi très importantes dans la mesure où elles étaient réalisées à une période de l'année à laquelle jusqu'alors les lieux étudiés n'avaient pas pu être autant scrutés. Grâce à ces opportunités, mais aussi pour ces différentes raisons, la phase de passation des questionnaires a permis de poursuivre les observations.

1.3.2. Des entretiens informels

Le questionnaire avait au départ été envisagé comme un moyen d'établir le contact avec des usagers ludo-sportifs qu'il n'était pas facile d'interpeller compte tenu des spécificités de leurs activités, en particulier de leur caractère mobile et des temps souvent comptés lors desquels elles ont lieu. En tant qu'outil « facilitateur » de contact, le questionnaire a bien fonctionné, tellement bien d'ailleurs que parfois des discussions se sont tout de suite engagées avec les usagers sportifs questionnés. Pris au départ un peu au dépourvu par ce type de réaction, les principales orientations de ce qui deviendra plus tard le guide d'entretien ont été précisées. Elles ont ainsi permis que ces échanges informels deviennent sinon de véritables entretiens enregistrés et retranscrits du moins des sources d'informations non négligeables.

C'est donc sur cette enquête par questionnaire et sur cet échantillon d'usagers ludo-sportifs des espaces publics que s'appuient les développements suivants. Ils portent sur les caractéristiques socio-spatiales des lieux de pratiques ludo-sportives urbaines à Toulouse et d'abord sur la répartition différentielle des pratiques et des pratiquants.

2. CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALES DES LIEUX DE PRATIQUE LUDO-SPORTIVE URBAINE

Un des objectifs généraux de cette recherche est de mettre en évidence les diverses relations que les sportifs urbains entretiennent avec leurs lieux de pratique et avec les usagers sportifs et non sportifs qu'ils y côtoient. La deuxième partie de cette étude statistique s'inscrit dans cette ambition générale. En s'appliquant à mettre en évidence la répartition différentielle des pratiques et des pratiquants dans la ville, elle souligne d'emblée que toutes les activités n'entretiennent pas les mêmes rapports avec l'espace urbain. Les analyses suivantes, sur les relations plus étroites au lieu de pratique, notamment celles sur les rapports aux ambiances urbaines et aux paysages permettent de préciser ces différences. Celles sur les relations entre sportifs et avec les autres usagers, invitent à se poser la question de l'existence d'une convivialité sportive qui semble largement partagée.

2.1. Répartition différentielle des pratiques et des pratiquants

2.1.1. Par pratique

Les questionnaires réalisés permettent de mettre en évidence des pratiques dominantes dans chacun des lieux étudiés. Cette dominante est toutefois plus ou moins marquée en fonction des lieux. Certains, comme les terrains de basket près du Stadium, ne sont utilisés que par une catégorie de sportifs, en l'occurrence des basketteurs. D'autres comme le skateparc des Ponts-Jumeaux par exemple accueillent un panel plus large d'activités restant néanmoins dans le domaine des glisses urbaines. Il convient toutefois de préciser que les évaluations suivantes, si elles rendent compte de surreprésentations effectives dépendent aussi des conditions de passation telles qu'elles viennent d'être présentées. Le tableau suivant reprend cette répartition différentielle des pratiques ludo-sportives urbaines dans les six lieux étudiés.

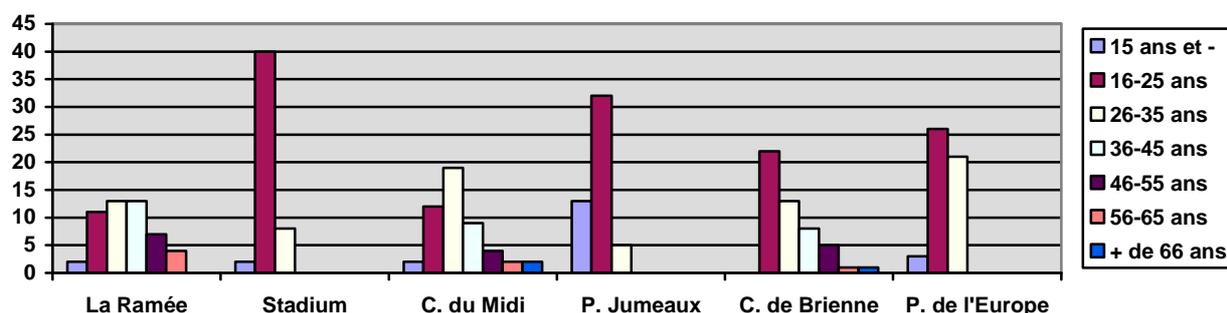
Tableau 13 : Des pratiques ludo-sportives inégalement présentes dans les lieux étudiés

| | Course à pied | Vélo | Roller | Skateboard | BMX | Basket | Autre (tennis, marche...) |
|--------------------------------------|---------------|------|--------|------------|-----|--------|---------------------------|
| Base de loisirs de La Ramée | 46% | – | 30% | – | – | 8% | 16% |
| Terrains de basket du Stadium | – | – | – | – | – | 100% | – |
| Canal du Midi | 48% | 22% | 28% | – | – | – | 2% |
| Skaterparc des Ponts Jumeaux | – | – | 32% | 32% | 34% | – | 2% |
| Canal de Brienne | 100% | – | – | – | – | – | – |
| Place de l'Europe | – | – | 60% | 18% | 18% | – | 4% |

Cette inégale répartition des pratiques ludo-sportives correspond à des différenciations marquées quant aux structurations des échantillons de questionnés par âge, par sexe, par catégorie socio-professionnelle et par niveau d'étude.

2.1.2. Par âge et par sexe

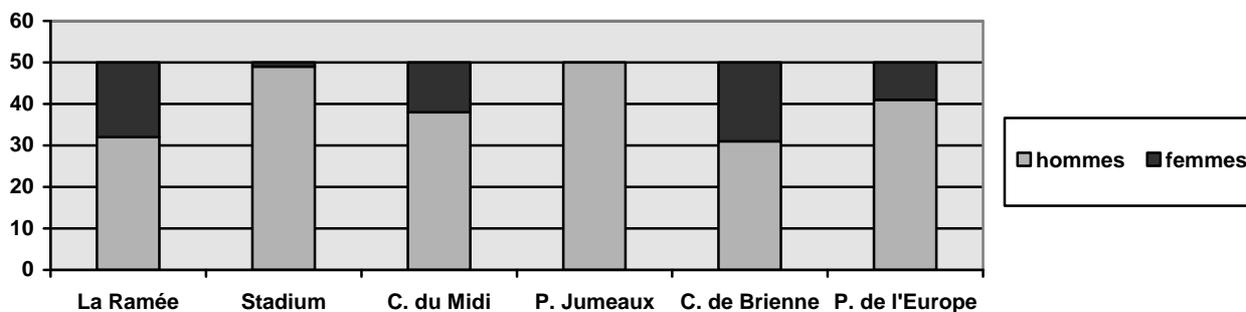
Figure 43 : Inégalités des structures par âge des lieux de pratique ludo-sportive



Hormis La Ramée et le Canal du Midi qui présentent des structures par âge relativement homogène, les autres lieux de pratique sont marqués par la prédominance affirmée d'un groupe d'âge, en l'occurrence celui des 16-25 ans. Cette domination est atténuée sur les terrains de basket du Stadium et sur le skateparc des Ponts-Jumeaux par une importante présence notable de sportifs âgés de 26 à 35 ans. Cette inégale répartition des âges en fonction des lieux de pratique est à mettre

en lien avec la sociologie des pratiques que chacun de ces lieux accueillent préférentiellement. Ainsi, le basket et les glisses urbaines pratiquées en skateparc sont des pratiques recrutant des sportifs urbains plus jeunes que les pratiques déambulatoires.

Figure 44 : Inégalités des structures par sexe des lieux de pratique ludo-sportive



La structuration par sexe des usages ludo-sportifs des différents lieux étudiés est à mettre en relation avec ce qui a été précédemment dit de la faible représentation des femmes dans l'échantillon des répondants. Il est notable que, comme pour la structure par âge, les deux lieux qui se singularisent sont les terrains de basket du Stadium et le skateparc des Ponts-Jumeaux.

2.1.3. Par CSP et par niveau d'étude

Figure 45 : Inégalités des structures par CSP des lieux de pratique ludo-sportive

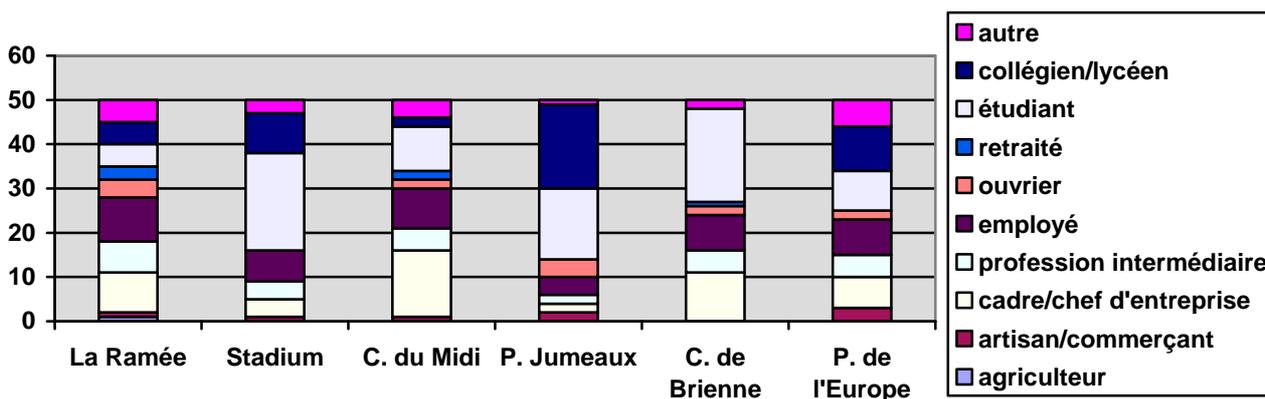
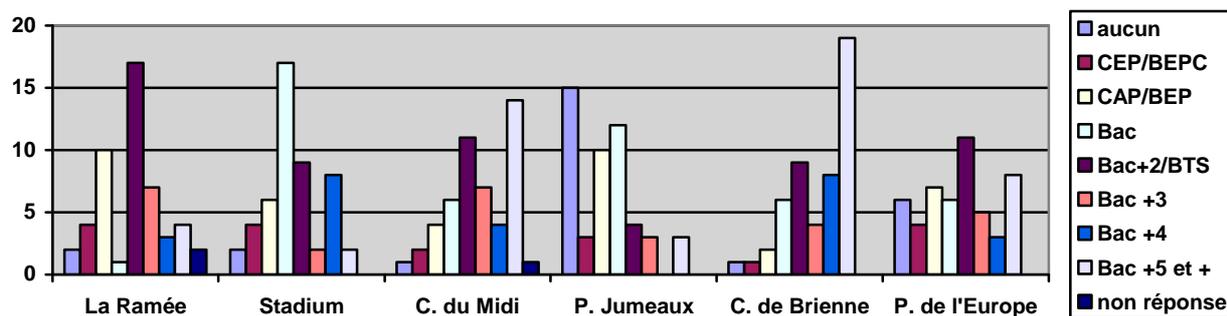


Figure 46 : Inégalités des structures par niveau d'étude des lieux de pratique ludo-sportive



Les figures 45 et 46 se complètent pour montrer l'inégale répartition des sportifs urbains par niveau d'étude et par CSP dans les différents lieux de pratique étudiés. Plus les lieux accueillent des pratiquants jeunes et plus le niveau de diplôme est bas (skateparc des Ponts-Jumeaux et Stadium), mais des lieux ayant des structures par âge relativement proches comme La Ramée et le Canal du Midi, n'en ont pas moins des structures par CSP et par niveau d'étude très différentes. Il faut ici certainement invoquer l'inégale répartition des diplômés dans la ville fruit de la localisation des universités (Canal du Midi et Canal de Brienne) et plus largement de la division sociale de l'espace urbain pour comprendre ces différences.

2.2. La fréquentation des lieux

2.2.1. Fréquence et modalités d'usage

92 % des individus questionnés ne fréquentaient pas leur lieu de pratique ludo-sportive pour la première fois. Ceci permet de montrer que ces pratiques correspondent à des habitudes, ce qui va dans le même sens que la représentation très majoritaire d'individus habitant et/ou travaillant dans la commune de Toulouse ou dans l'aire urbaine de Toulouse. Les usages ludo-sportifs des espaces publics apparaissent donc comme des usages habituels, marqués par la proximité par rapport au lieu de résidence et/ou d'emploi. La figure 47 et le tableau 14 montrent les variations de la fréquence d'usage en fonction des espaces et des différentes activités étudiées.

Figure 47 : Les variations de fréquence d'usage par lieu étudié

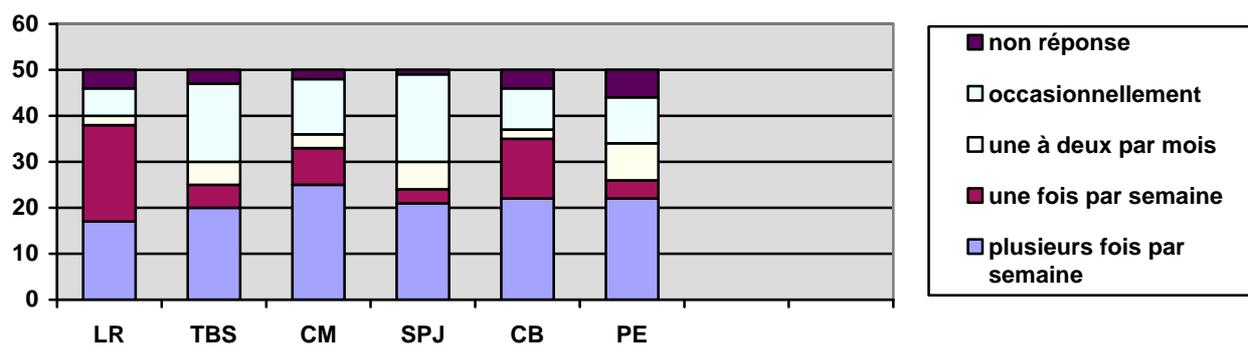


Tableau 14 : Les variations de fréquence d'usage des lieux en fonction des pratiques ludo-sportives

| | Plusieurs fois par semaine | Une fois par semaine | Une à deux fois par mois | Occasionnellement | Non réponse |
|---------------------------------|----------------------------|----------------------|--------------------------|-------------------|-------------|
| Pratiques déambulatoires | 43% | 23% | 6% | 20% | 7% |
| Sports de ballon | 37% | 11% | 12% | 29% | 7% |
| Glisses urbaines | 50% | 7% | 12% | 25% | 4% |
| Autres | - | 30% | - | 50% | 20% |

Pour ce qui est des modalités de pratique et d'usage des lieux, il convient de relever qu'une forte minorité pratique son activité ludo-sportive, dans les lieux étudiés, individuellement. Ensuite, si le chiffre concernant la pratique à deux est encore élevé, ceux à partir de la pratique à trois sont faibles. Toutefois lorsqu'on cumule l'ensemble des pratiques de groupe (plus de deux pratiquants), on s'aperçoit que le constat s'inverse dans la mesure où elles sont alors majoritaires. Il convient donc de retenir que même si la pratique ludo-sportive dans les lieux étudiés est majoritairement le fait d'individus réunis en petits groupes elle n'en demeure pas moins marquée par une importante population de pratiquants individuels.

Ces modalités générales varient sensiblement en fonction des lieux et des pratiques étudiées. Ainsi comme le représentent les tableaux 15, 16 et la figure 48, s'aperçoit-on que les lieux dans lesquels les pratiques déambulatoires sont les plus nombreuses, comme le Canal du Midi et le Canal de Brienne sont plus propices à la pratique individuelle que ceux accueillant des sports de ballon et

des activités de glisse urbaine. Il ne faut toutefois pas surévaluer cette différence, la pratique individuelle est importante dans chacun des six lieux étudiés. Ce qui est plus caractéristique peut-être que cette opposition entre pratique individuelle et de groupe, c'est la prégnance de modalité d'usage n'étant pas le fait de groupes importants constitués au préalable. En effet 76% des questionnés affirment venir pratiquer leur activité en étant seul ou à deux.

Tableau 15 : Usage individuel ou groupal des lieux de pratique ludo-sportive

| | Seul | A deux | A trois | A quatre | A plus de quatre |
|------------------------------------|-------|--------|---------|----------|------------------|
| Nombre de réponses | 125 | 103 | 39 | 9 | 24 |
| | 41,7% | 34,3% | 13% | 3% | 8% |
| Nombre de réponses cumulées | 125 | 175 | | | |
| | 41,7% | 58,3% | | | |

Figure 48 : Des modalités différenciées d'usage des lieux de pratique ludo-sportive

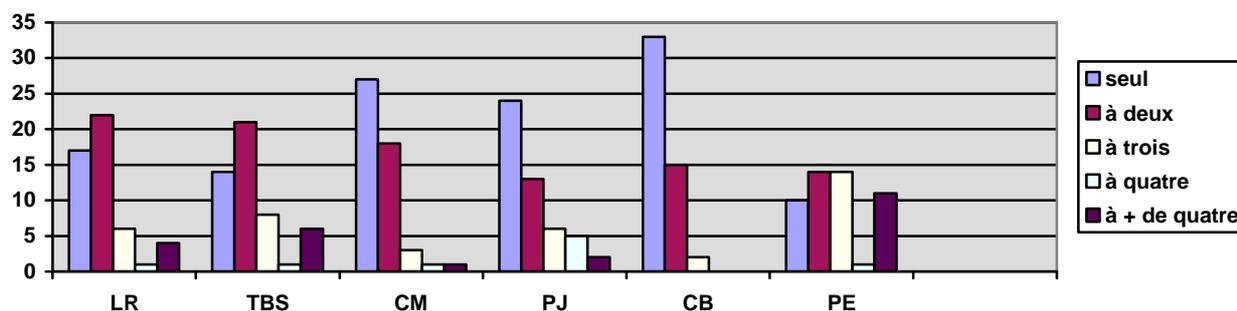


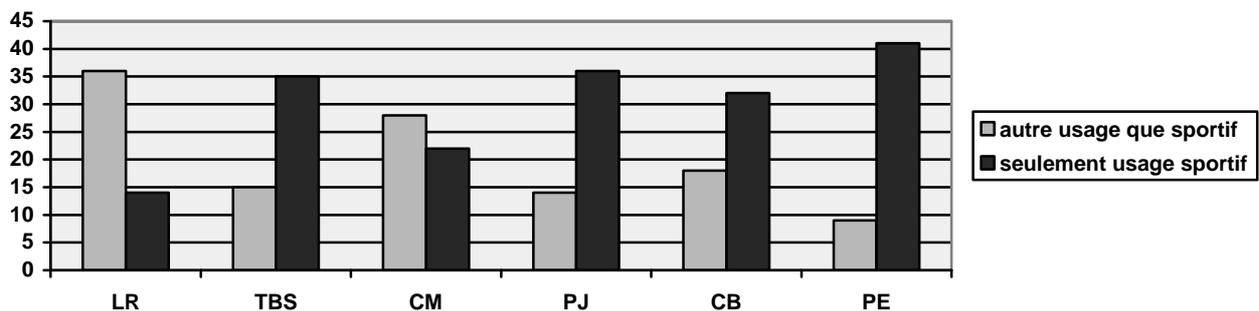
Tableau 16 : Des modalités de pratique différentes en fonction des pratiques ludo-sportives

| | seul | à 2 | à 3 | à 4 | à + de 4 |
|---------------------------------|------|-----|-----|-----|----------|
| Pratiques déambulatoires | 56% | 31% | 7% | 2% | 3% |
| Sports de ballon | 25% | 44% | 16% | 2% | 11% |
| Glisses urbaines | 33% | 28% | 17% | 6% | 14% |
| Autres | - | 50% | 40% | - | 10% |

Un dernier élément peut être relevé en ce qui concerne les modalités d'usage des lieux de pratique étudiés par les questionnés. 60% des sportifs affirment ne fréquenter le lieu dans lequel ils ont été questionnés que lors de leurs activités ludo-sportives. Les 40% restant indiquent au contraire s'y rendre pour d'autres types d'usage. Les différents lieux étudiés ne sont pas tous égaux face à ce

partage entre usage sportif et non sportif. La base de loisirs de La Ramée et le Canal du Midi sont des lieux que les sportifs utilisent moins souvent comme simple espace de pratique alors que les terrains de basket du Stadium, le skateparc des Ponts-Jumeaux, le Canal de Brienne et la place de l'Europe servent plus souvent à la seule pratique sportive. Ceci découle du fait que le skateparc des Ponts Jumeaux et les terrains de basket Stadium sont des équipements sportifs. Il apparaît aussi que le Canal de Brienne et la place de l'Europe fonctionnent comme des équipements sportifs alors qu'ils n'en sont pas. La figure 49 récapitule et précise ces différences.

Figure 49 : Les modalités non sportives d'usage des espaces de pratique ludo-sportive



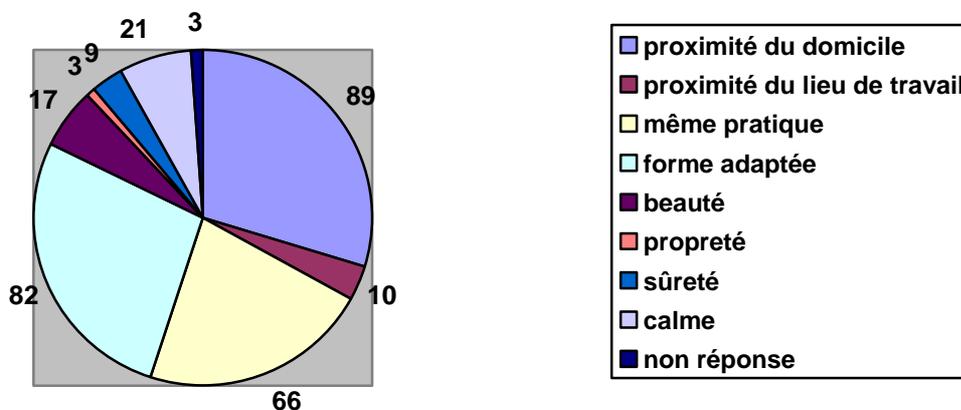
2.2.2. Les raisons expliquant la fréquentation

Pour affiner la compréhension de la fréquentation des lieux de pratique sportive, le questionnaire comportait un ensemble de neuf questions dont les huit premières étaient destinées à permettre de mieux cerner les influences respectives de différentes raisons de fréquentation telles que la proximité du domicile, celle du lieu de travail (ou du lieu d'étude), la présence d'autres sportifs pratiquant la même activité que celle du questionné, l'adaptation de la forme du lieu à la pratique ludo-sportive du questionné, la beauté, la propreté, la sûreté et enfin le calme du lieu de pratique. Ces questions appellent des réponses qui impliquent un jugement des usagers sportifs portés sur leur lieu de pratique. Nous avons choisi de les considérer comme telles, c'est-à-dire de s'intéresser plus aux représentations que se font ces usagers de ces différentes raisons plutôt qu'à leur « réalité ». Ainsi, par exemple, les critères de proximité, de beauté, de propreté, de sûreté ou encore de calme n'ont-ils pas donné lieu à la définition de critères permettant de les évaluer en dehors des représentations des sportifs questionnés.

Une question supplémentaire permettait ensuite d'évaluer laquelle parmi ces raisons avait le plus d'importance. Comme on peut s'en apercevoir sur la figure 50, la proximité du domicile, l'adaptation du lieu et la présence d'autres pratiquants de la même activité constituent, et de loin, les

trois raisons principales expliquant que les sportifs urbains utilisent les lieux dans lesquels ils ont été questionnés.

Figure 50 : La principale raison de fréquentation des lieux de pratique ludo-sportive



Cette répartition générale mérite d'être nuancée si l'on prend en compte les réponses apportées par les sportifs aux huit questions précédentes. Ils s'avèrent alors qu'ils sont des usagers très attentifs à la qualité de leur environnement de pratique et que cette qualité joue quant au choix du lieu dans lequel ils viennent s'adonner à leur activité. Le tableau suivant traduit cette attention portée par les sportifs à plusieurs dimensions de leur espace d'évolution.

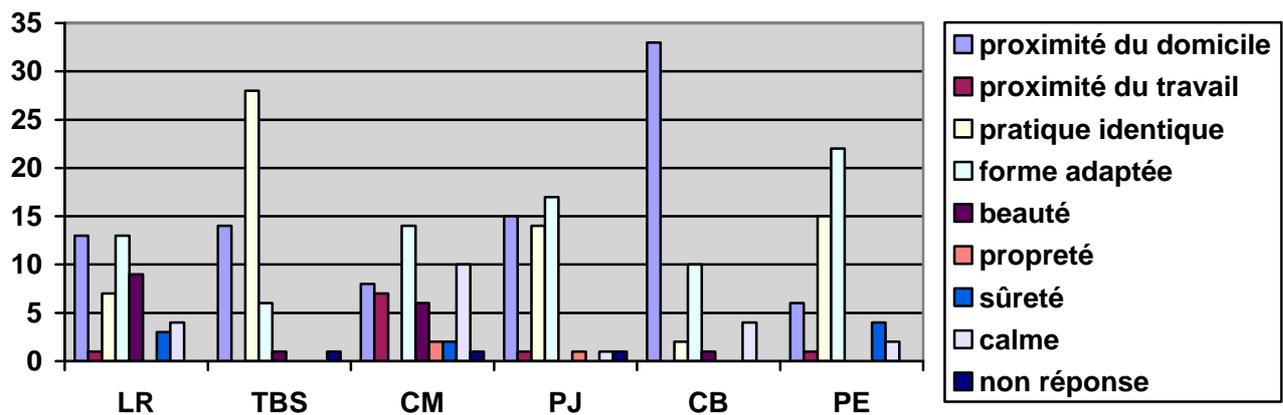
Tableau 17 : Les raisons de fréquentation des lieux de pratique ludo-sportive

| Raison de la fréquentation | Réponse positive | % | Réponse négative | % |
|------------------------------|------------------|-----|------------------|-----|
| Proximité du domicile | 177 | 59% | 123 | 41% |
| Proximité du travail | 59 | 20% | 241 | 80% |
| Pratique identique | 174 | 58% | 126 | 42% |
| Forme du lieu | 259 | 87% | 41 | 13% |
| Beauté du lieu | 208 | 70% | 92 | 30% |
| Propreté du lieu | 196 | 65% | 104 | 35% |
| Sûreté du lieu | 196 | 65% | 104 | 35% |
| Calme du lieu | 203 | 67% | 97 | 33% |

La nuance découlant de la prise en compte des différentes raisons de fréquentation s'impose aussi lorsqu'on considère les liens entre la raison principale de fréquentation, les différents lieux de pratique et les différentes activités étudiées. Dans les lieux principalement utilisés par des pratiques de glisse urbaine, comme le skateparc des Ponts-Jumeaux et la place de l'Europe, l'adaptation de la

forme du lieu aux spécificités de la pratique est dominante avec respectivement 34% et 44% des raisons considérées comme principales par ce groupe de sportifs. C'est ensuite « logiquement » que sur les terrains de basket proche du Stadium, les réponses qui reviennent le plus souvent (56%) sont celles qui insistent sur la présence d'autres sportifs pratiquant la même activité, il vaut mieux en effet être plusieurs, même si ce n'est pas obligatoire, pour jouer au basket. La proximité du domicile ne domine (66%) en fait vraiment que pour les usages ludo-sportif du Canal de Brienne.

Figure 51 : Raison principale de fréquentation par lieux de pratique ludo-sportive



L'analyse de la raison principale de fréquentation pour les différentes « familles » de pratique ludo-sportive permet de dessiner trois figures du sportif urbain (figure 51). Le pratiquant d'activités déambulatoires est surtout préoccupé par la proximité entre son domicile et son lieu de pratique ainsi que par l'adaptation de ce lieu à son activité. Il a donc un rapport au lieu avant tout guidé par des exigences pratiques et fonctionnelles. Le joueur de basket est lui avant tout attiré dans son lieu de pratique parce que celui-ci lui permet de côtoyer d'autres joueurs. Il n'en occulte pas pour autant la proximité avec son domicile. Son rapport est donc avant tout affectif mais aussi pratique. Enfin, le glisseur urbain est attiré de manière équivalente par les lieux de pratique lui permettant de côtoyer d'autres adeptes des mêmes activités et par ceux offrant des formes adaptées aux spécificités du skate, du roller et du BMX. Son profil est donc à la fois affectif et fonctionnel.

A travers cette question des raisons de la fréquentation des lieux de pratique, il est possible de dégager une logique générale d'usage des espaces publics support d'activités ludo-sportives en ville qui se traduit par la domination des pratiques de proximité. Ce constat est à mettre en relation avec les spécificités de l'échantillon des questionnés en ce qui concerne leurs lieux de résidence. Comme cela a été précédemment décrit, une large majorité des sportifs rencontrés habitent à Toulouse (environ 73%) ou dans des communes proches (environ 15%). Ces usagers sportifs là sont

donc effectivement dans une situation de relative proximité avec leur lieu de pratique. Ceci est toutefois à nuancer largement car comme les développements précédents et le tableau suivant (tableau 18) le montrent les disparités sont importantes entre les différentes pratiques urbaines. Cette partie de l'enquête par questionnaire invite ainsi à prendre en compte la dimension intrinsèquement plurielle des pratiques ludo-sportives autonomes urbaines. Elle implique aussi de se demander comment à l'intérieur de cette proximité relative d'autres échelles et d'autres types de proximité jouent-ils ?

Tableau 18 : Raison principale de fréquentation par pratique ludo-sportive

| | Proximité du domicile | Proximité du travail | Pratique identique | Forme Adaptée | Beauté | Propreté | Sûreté | Calme |
|---------------------------------|------------------------------|-----------------------------|---------------------------|----------------------|---------------|-----------------|---------------|--------------|
| Pratiques déambulatoires | 34% | 5% | 6% | 31% | 7% | 1.3% | 4% | 9.3% |
| Sports de ballon | 29% | - | 55% | 11% | 1.8% | - | - | - |
| Glisses urbaines | 21% | 2.5% | 33% | 33% | 1.2% | 1.2% | 1.2% | 5% |
| Autres | 20% | - | - | 20% | 20% | - | 20% | 20% |

2.2.3. Lieu unique de pratique ou réseau de lieux ?

Le dernier aspect abordé dans le questionnaire à propos de la fréquentation des lieux de pratique ludo-sportive concerne l'unicité, ou au contraire l'inscription dans un réseau de lieux, des espaces utilisés par les sportifs questionnés. Il apparaît ainsi que 77% des ludo-sportifs pratiquent leur activité dans d'autres lieux que celui dans lequel ils ont été interrogés. Mais encore une fois, les écarts en fonction des lieux de pratique et des pratiques sont importants comme l'indiquent les figures 52 et 53.

Figure 52 : Les autres lieux de pratique considérés depuis les lieux de pratique ludo-sportive étudiés

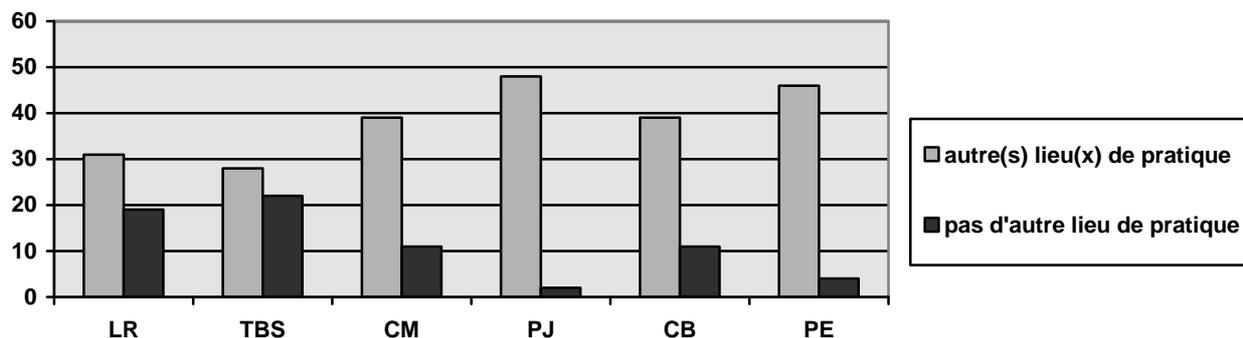
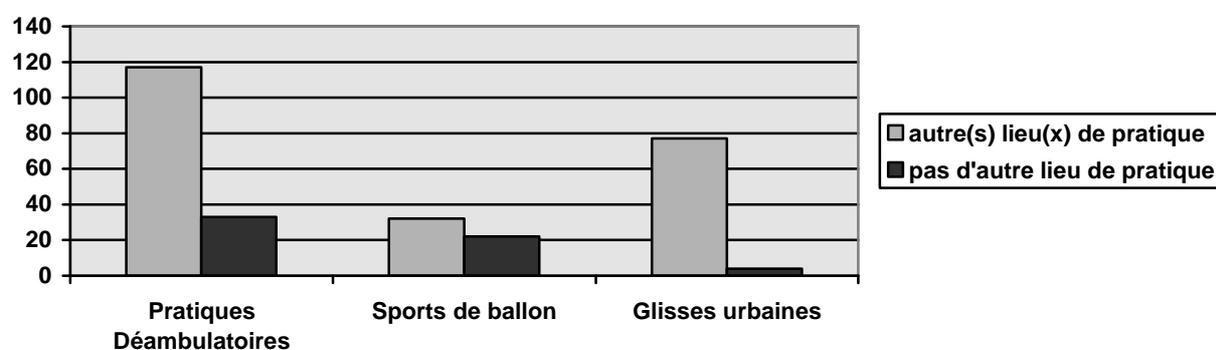


Figure 53 : Les autres lieux de pratique considérés à partir des familles de pratique ludo-sportives étudiées



Les deux précédentes figures permettent donc de se rendre compte que les glisses urbaines sont les activités ludo-sportives urbaines les plus marquées par l'utilisation de plusieurs espaces. Les pratiques déambulatoires le sont aussi fortement. Les sports de ballon, en l'occurrence ici le basket, sont quant eux plus caractérisés par la fixation en un lieu même si l'utilisation de plusieurs espaces de pratique est dominante. Ce constat induit plusieurs interrogations quant à l'explication de ces comportements spatiaux différents. Comment expliquer l'immobilité plus grande des joueurs de basket ? Se référer aux équipements nécessaires pour jouer au basket ne paraît pas être une explication satisfaisante dans la mesure où ils sont relativement bien répartis dans l'agglomération. Il est aussi possible de se demander quels liens existent entre la « nature » mobile des pratiques déambulatoires et des glisses urbaines et leur propension à s'inscrire dans des réseaux de lieux de pratique ?

2.3. Les rapports aux lieux et aux autres

2.3.1. Les perceptions sonores et olfactives

Dans le prolongement de l'analyse des raisons expliquant la fréquentation des lieux de pratique, il va d'abord être question d'approfondir, dans ce troisième point, le constat de l'intérêt des ludosportifs urbains pour leur environnement de pratique, en particulier pour deux de ses dimensions sensibles : les perceptions sonores et olfactives. Demander à des sportifs s'ils prêtent attention aux sons ou aux odeurs qu'ils peuvent percevoir dans leur lieu de pratique provoque chez la plupart d'entre eux une attitude surprise. Dans les deux cas, les réponses positives et négatives sont partagées également (49.3% déclarent prêter attention aux sons et 50.3% aux odeurs contre 50.3% et 49.7% qui affirme ne pas y faire attention). Il est donc possible d'affirmer que dans des environnements urbains dont le chapitre précédent a permis de considérer les différentes ambiances et d'insister en particulier sur les marquages sonores et olfactifs relativement forts qui caractérisent la plupart des lieux étudiés, la moitié des sportifs urbains ne prêtent pas attention aux sons et aux odeurs. Pour ceux-là, la pratique ludo-sportive semble agir comme une activité isolant de ces dimensions de l'environnement urbain. Pour les autres, il a ensuite été question d'essayer d'appréhender quels sons et quelles odeurs les frappaient le plus. Les tableaux suivants récapitulent les réponses obtenues.

Tableau 19 : La nature des sons perçus

| Sons perçus | % des réponses |
|--|-----------------------|
| Ceux des voitures | 45% |
| Ceux des oiseaux et les sons de la nature | 17% |
| Ceux des sportifs pratiquant la même activité | 9% |
| Ceux des autres usagers du lieu | 17% |
| Autre | 10% |

Les 10% d'autres réponses correspondent largement à des précisions pouvant être rattachées aux rubriques proposées. Ainsi, dans la lignée des sons des voitures, il est fait allusion par exemple à ceux des scooters ou encore des autoradios. Plusieurs des précisions données découlent en fait de spécificités des lieux étudiés et/ou des situations de passation du questionnaire, ainsi par exemple à La Ramée le son des avions, celui des véhicules télécommandés et celui des tracteurs ont été relevés parce qu'au moment de la passation ils étaient plus marquants. Enfin, une dernière catégorie peut

être constituée au sein des autres réponses, elle regroupe des réponses pouvant être jugées comme plus inattendues. Déclarer faire attention aux éventuels appels de détresse ou à la musique de son baladeur n'était pas attendu. Encore moins que cette réponse d'un skater, donnée sur le ton de provocation, qui a déclaré être attentif aux sons émis par les riverains.

Tableau 20 : La nature des odeurs perçues

| Odeurs perçues | % des réponses |
|-------------------------------------|----------------|
| Celles des gaz d'échappement | 32% |
| Celles de la nature | 27% |
| Autre | 60% |

La part des autres réponses est ici beaucoup plus importante. Il convient donc d'analyser ces réponses de manière plus détaillée (tableau 21). On s'aperçoit alors qu'elles renvoient principalement (62%) à l'idée de saleté, de pollution. Les sources émettrices de ces odeurs sont dans une large mesure liées à la décomposition organique. Il convient ensuite de noter qu'une part notable des sportifs questionnés (12%) déclarant prêter attention aux odeurs lors de leur pratique ludo-sportive n'arrive pas à identifier une odeur précise. Enfin, comme pour les perceptions sonores, certaines réponses tranchent par leur originalité, un sportif déclare à La Ramée prêter attention aux odeurs de grillades, un autre sur les terrains de basket près du Stadium à celles de la transpiration des autres joueurs, certains ont parfois une appréhension plus précise : « *un mélange d'odeurs de parc et d'odeurs de ville* ».

Tableau 21 : Les odeurs perçues citées par les ludo-sportifs

| Odeurs précisées | Nombre de réponses | % | % regroupés |
|----------------------------|--------------------|-----|-------------|
| Déjections canines | 15 | 25% | 62% |
| Station d'épuration | 13 | 22% | |
| Egouts | 3 | 5% | |
| Urine | 2 | 3% | |
| Eau stagnante | 4 | 7% | |
| Aucune | 7 | 12% | 12% |
| autre | 16 | 26% | 26% |

Les sons perçus ne sont considérés comme gênants que par 27% des usagers sportifs ayant déclaré prêter attention aux sons audibles dans leur lieu de pratique. Les odeurs sont plus souvent considérées comme gênantes avec 52% des usagers sportifs ayant affirmé y être attentifs. Si l'on tient compte de ce qu'un usager sportif sur deux ne prête pas attention aux sons ni aux odeurs de son lieu de pratique et que ceux qui y prêtent attention sont peu gênés par les sons qu'ils entendent, il est possible d'affirmer que la pratique ludo-sportive place les usagers des espaces publics dans une situation d'isolement ou d'accommodement avec leur environnement perceptif. Seules les perceptions olfactives sont plus condamnées. Il faut ici peut-être voir l'effet de l'importance que prend la respiration lors d'activités sportives. Néanmoins, et comme pour les autres rubriques déjà analysées, il convient de mettre en évidence des différences selon les lieux de pratique ludo-sportive (figures 54 et 55).

Figure 54 : Les perceptions sonores par lieu de pratique ludo-sportive

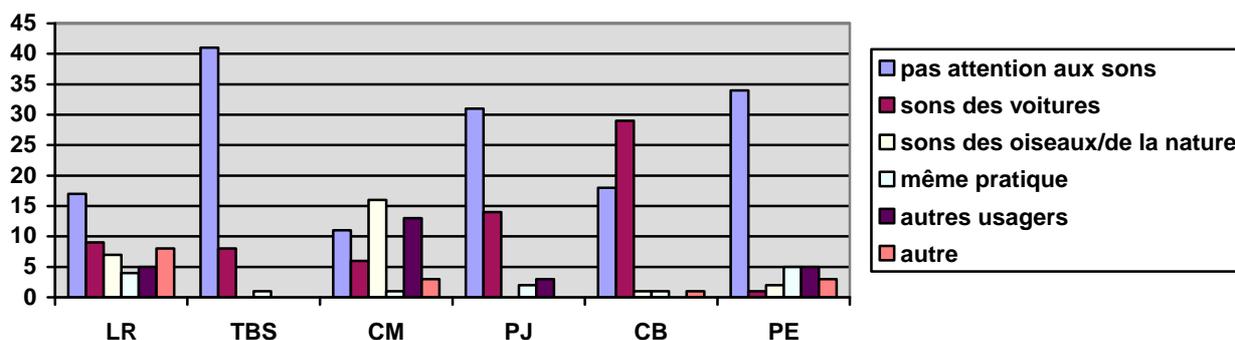
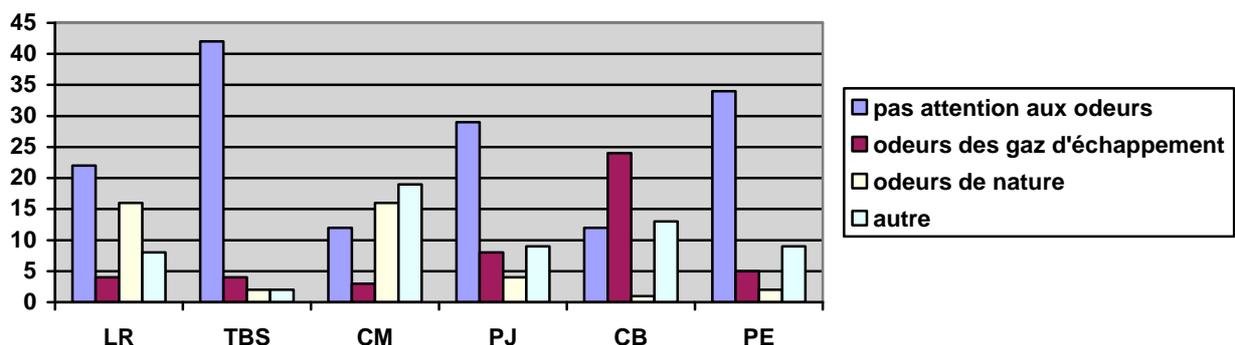


Figure 55 : Les perceptions olfactives par lieu de pratique ludo-sportive



Les figures 54 et 55 apportent plusieurs informations supplémentaires quant aux rapports sensibles aux lieux de pratique. Les représentations des effectifs de ceux qui déclarent ne pas prêter attention aux sons ni odeurs varient en fonction des lieux étudiés. Il apparaît ainsi que les lieux les plus fréquentés par des pratiques déambulatoires comme la base de loisirs de La Ramée, le Canal du Midi et le Canal de Brienne sont ceux dans lesquels l'attention aux sons et aux odeurs est la plus

importante. Par contre les espaces utilisés par les basketteurs ou ceux appropriés par les glisseurs urbains sont marqués par une attention moins grande portée à ces dimensions sensibles. Au-delà de ce premier niveau d'analyse et d'après les perceptions des sportifs questionnés, il est possible de dresser une typologie des espaces étudiés en fonction des deux types perceptions sensibles étudiées. Elle se compose d'abord de lieux pollués du point de vue de l'ambiance sonore qui sont aussi pollués du point de vue olfactif, c'est le cas du Canal de Brienne et du skateparc des Ponts-Jumeaux. D'autres lieux, tels que les terrains de basket du Stadium et la place de l'Europe ont des ambiances plus composites tant sur le plan sonore qu'olfactif. Enfin, certains espaces comme le Canal du Midi, et dans une moindre mesure La Ramée, peuvent être rangés dans une catégorie rassemblant des espaces aux ambiances « naturelles ». Ce classement correspond largement pour les perceptions olfactives à la répartition par lieux d'étude des perceptions sonores jugées gênantes. Il n'en va de même pour les perceptions sonores qui sont dans l'ensemble des lieux étudiés majoritairement considérées comme non gênantes. Seuls deux lieux (skateparc des Ponts-Jumeaux et Canal de Brienne), les plus pollués d'après la typologie qui vient d'être établie, ont d'importantes minorités de sportifs (respectivement 37 et 44%) qui jugent gênants les sons qu'ils perçoivent.

2.3.2. Les rapports aux paysages

Les perceptions sensibles dont il vient d'être question ont permis d'entrer en contact avec les liens qu'entretiennent les sportifs avec deux dimensions de leur environnement qui sont souvent utilisées pour mettre en évidence le caractère agréable d'un lieu. En n'entrant pas aussi profondément dans la relation sportifs/lieu de pratique, cette approche sensible va être complétée par une analyse de la manière dont les sportifs considèrent le paysage de leur lieu de pratique. Dans ce cadre, voyons d'abord (tableau 22) comment ils qualifient ce paysage à partir des adjectifs qui leur étaient proposés : naturel, artificiel, urbain ou des propositions qu'ils ont fait pour être plus précis.

Tableau 22 : La définition des paysages des lieux de pratique par les ludo-sportifs urbains

| Paysage défini comme | % |
|-----------------------------|----------|
| Naturel | 32% |
| Artificiel | 11% |
| Urbain | 42% |
| Autre | 14% |
| Non réponse | 1% |

Ainsi, les sportifs questionnés considèrent-ils principalement que leur paysage de pratique est urbain. Si l'on considère que l'adjectif artificiel introduit une nuance importante par rapport à naturel indiquant la conscience de la non naturalité des lieux étudiés, alors il est possible de mettre en évidence un rapport au paysage considérant ce dernier comme un artefact. Il n'en reste pas moins que, comme cela a été souligné dans le chapitre précédent, les éléments naturels constituant les paysages des lieux étudiés sont nombreux. Un rapport moins réflexif au paysage amène ainsi un tiers des sportifs à choisir l'adjectif naturel. Le choix d'autres adjectifs représente un nombre important de répondants en rapport de l'échantillon (14% soit 41 répondants). Il est fort intéressant de relever que cette possibilité de réponse a souvent été utilisée par ceux qui n'arrivaient à se décider entre les propositions et qui ont alors défini les paysages des lieux utilisés entre autre comme « *hybrides* » (1 citation), « *naturel et artificiel* » (3 citations), « *artificiel et urbain* » voire « *artificialo-urbain* » (4 citations) ou « *naturel et urbain* » (11 citations).

L'analyse par lieu et par pratique présente plusieurs correspondances avec celle qui vient d'être faite à propos des perceptions sonores et olfactives. Les paysages des lieux des pratiques déambulatoires, comme le montre la figure 56, sont majoritairement qualifiés de naturel alors que ceux des espaces dévolus au basket et aux glisses urbaines sont préférentiellement décrits comme urbain. On retrouve peu ou prou cette répartition des définitions si l'on croise les références faites à ces adjectifs avec les trois groupes de pratique ludo-sportive urbaine (tableau 23).

Figure 56 : Les définitions paysagères par lieu de pratique ludo-sportive

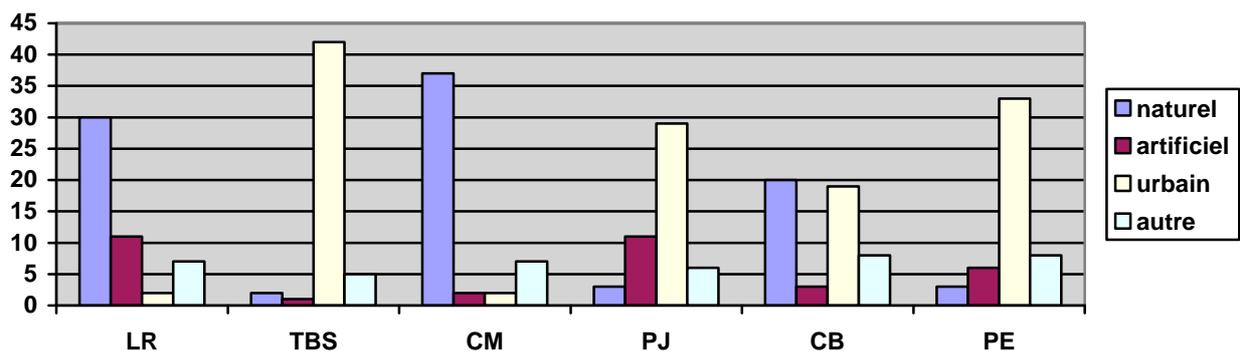
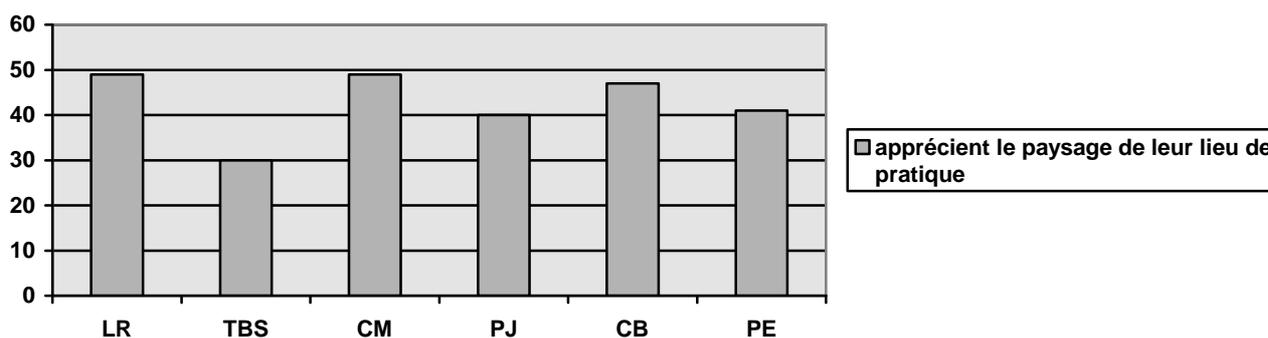


Tableau 23 : Les définitions paysagères en fonction des pratiques ludo-sportives

| | Naturel | Artificiel | Urbain | Autre |
|---------------------------------|---------|------------|--------|-------|
| Pratiques déambulatoires | 48% | 12% | 24% | 14% |
| Sports de ballon | 9% | 2% | 80% | 9% |
| Glisses urbaines | 10% | 17% | 57% | 15% |
| Autres | 70% | - | 10% | 20% |

A ces définitions paysagères correspondent des appréciations. 85% des sportifs urbains questionnés déclarent ainsi apprécier le paysage de leur lieu de pratique. Cette très large majorité se retrouve si l'on observe sur la figure 57, l'appréciation des paysages des différents lieux de pratique.

Figure 57 : L'appréciation du paysage des lieux de pratique ludo-sportive



Au-delà des perceptions sensibles et du rapport au paysage, les caractéristiques socio-spatiales significatives du rapport que les sportifs urbains entretiennent avec leur lieu de pratique découlent aussi des relations qu'ils entretiennent avec les usagers qu'ils y côtoient. Les développements suivants terminent ainsi la deuxième partie de ce chapitre en s'intéressant à l'ambiance sociale qui règne dans les lieux étudiés.

2.3.3. Les rapports aux autres

Deux questions du questionnaire étaient destinées à permettre de saisir cette ambiance, la première portait sur les relations avec les autres sportifs pratiquant la même activité et la deuxième s'intéressait plus généralement aux relations avec l'ensemble des usagers des lieux étudiés. Les

réponses à ces deux interrogations vont d'abord être analysées pour tout l'échantillon à partir des figures 58 et 59.

Figure 58 : Les relations aux sportifs pratiquant la même activité

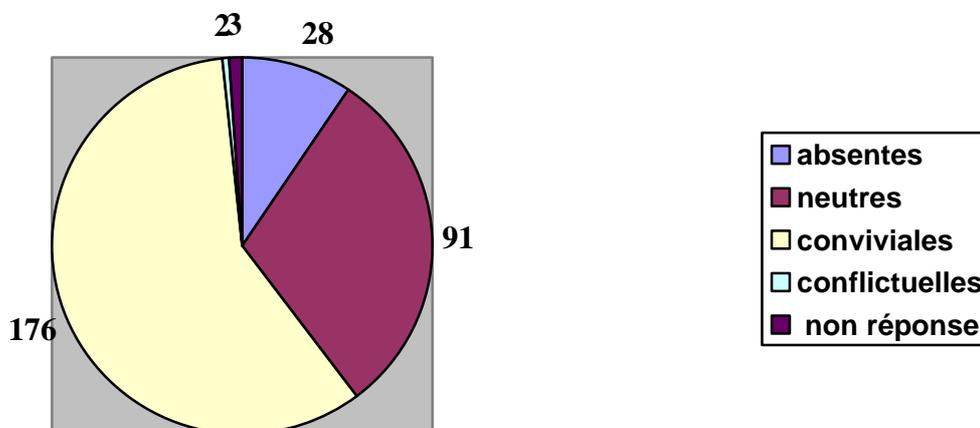
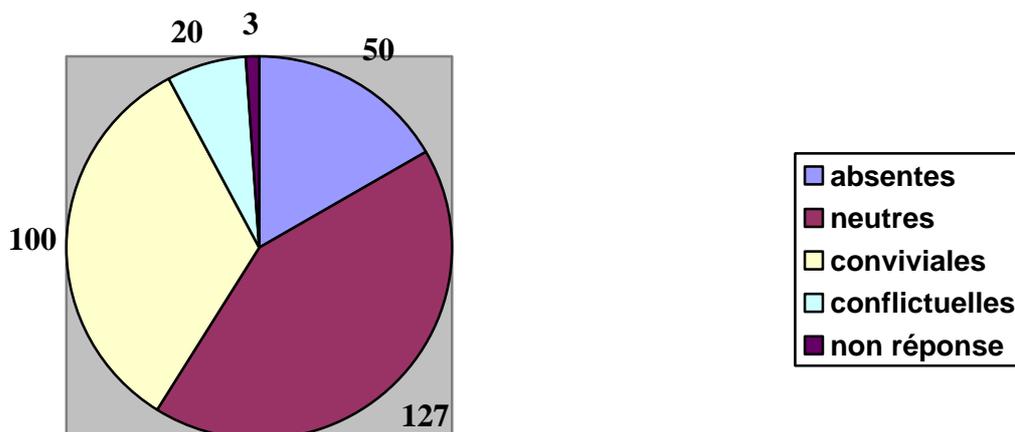


Figure 59 : Les relations aux autres usagers



Au niveau de l'ensemble de l'échantillon les relations que les sportifs entretiennent avec ceux pratiquant la même activité que la leur sont majoritairement jugées conviviales (59%). L'autre qualification extrême, celle renvoyant à l'emploi de l'adjectif conflictuelles, ne recueille ne très peu de réponses (0,67%). L'absence de relation (9%) est jugée moins représentative que leur neutralité (30%). Dans la mesure où l'on a déjà eu l'occasion de préciser que les usages ludo-sportifs des lieux étudiés sont le plus souvent le fait d'individus pratiquant seul ou à deux, il convient de noter ici que pratiquer la même activité ludo-sportive dans un espace public, efface certaines des frontières interindividuelles jusqu'à permettre l'impression d'une certaine convivialité. Si le fait de pratiquer une activité ludo-sportive rapproche de ceux qui pratiquent la même, il n'en va de même pour les relations avec les autres usagers des lieux de pratique. Là, l'impression de convivialité (33%) cède la première place à celle de neutralité (43%). Les impressions d'absence de

relation (17%) et de conflictualité (6,7%) connaissent quant elles des progressions importantes semblant indiquer que la proximité relationnelle induite par la pratique sportive dans l'espace public est limitée aux pratiquants d'activités identiques. Les relations avec les autres usagers renvoient alors aux relations ayant plus habituellement cours dans les espaces publics. En amont de ces constatations, il faut noter, en lien avec les développements théoriques de la première partie, en particulier avec ceux portant sur la microsociologie, que les ludo-sportifs questionnés ont très majoritairement conscience d'être engagés dans les processus d'interaction interindividuelle lorsqu'ils pratique leur activité. Ce constat d'importance peut ainsi servir de socle à une analyse plus fine des mises en scène de soi auxquelles se livrent ces usagers des espaces publics.

Les répartitions qui viennent d'être présentées si elles varient en fonction des espaces étudiés et des activités pratiquées conservent néanmoins leur coloration conviviale. Les figures suivantes (60, 61, 62, 63) permettent de détailler ces variations de la répartition des avis sur les relations aux pratiquants de la même pratique et aux autres usagers.

Figure 60 : Les relations aux autres sportifs pratiquant la même activité par lieu de pratique

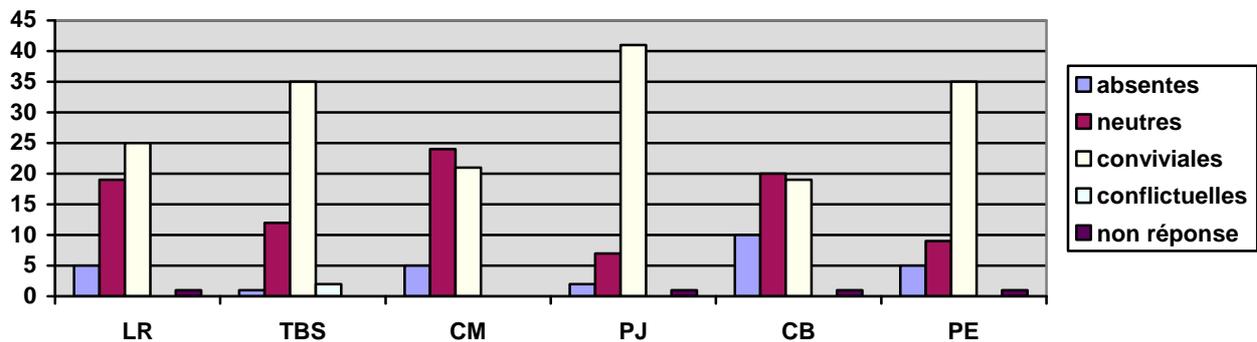
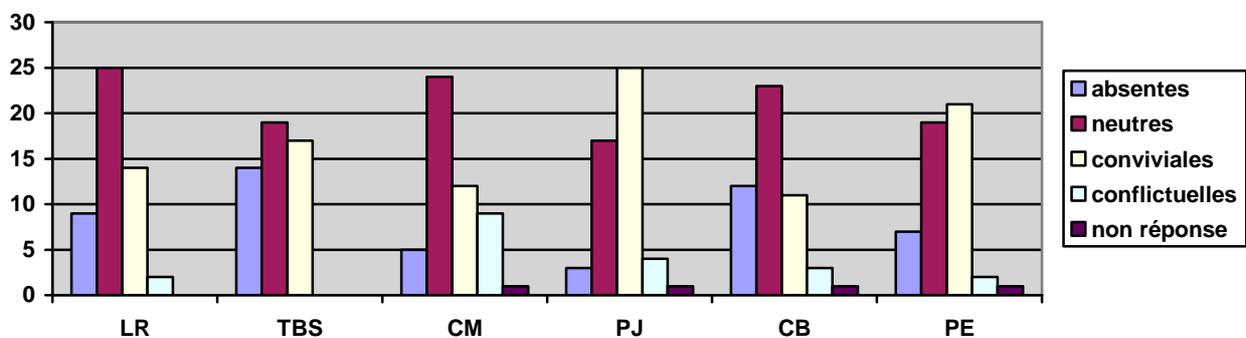


Figure 61 : Les relations aux autres usagers par lieu de pratique



Les deux graphiques précédents mettent en évidence les nuances d'ambiance relationnelle attachées aux différents lieux et aux différentes pratiques ludo-sportives. Il est ainsi possible de se rendre compte que la convivialité est moins affirmée dans les relations aux pratiquants de la même pratique et la neutralité est plus importante dans celles aux autres usagers pour les lieux accueillant principalement des pratiques déambulatoires comme la base de loisirs de La Ramée, le Canal du Midi et le Canal de Brienne. Dans ces deux derniers lieux d'ailleurs, la conflictualité des relations aux autres usagers est respectivement la première et la troisième (derrière le skateparc des Ponts-Jumeaux) de celles exprimées dans chacun des lieux étudiés. C'est dans les lieux et autour des activités de glisse urbaine et de sports de ballon que la convivialité entre sportifs de même pratique est la plus affirmée et que la neutralité envers les autres usagers est moindre. Il faut ici voir l'influence de deux caractéristiques de ces pratiques urbaines : leur dimension groupale affirmée et leur volonté de communication avec autrui à travers le geste sportif. La conflictualité importante s'exprimant au skateparc des Ponts-Jumeaux entre les différents usagers découle de la concurrence quant à l'appropriation de ces lieux aux dimensions réduites par des glisseurs urbains pratiquant des activités différentes.

Figure 62 : Les relations sportifs pratiquant la même pratique par pratique ludo-sportive

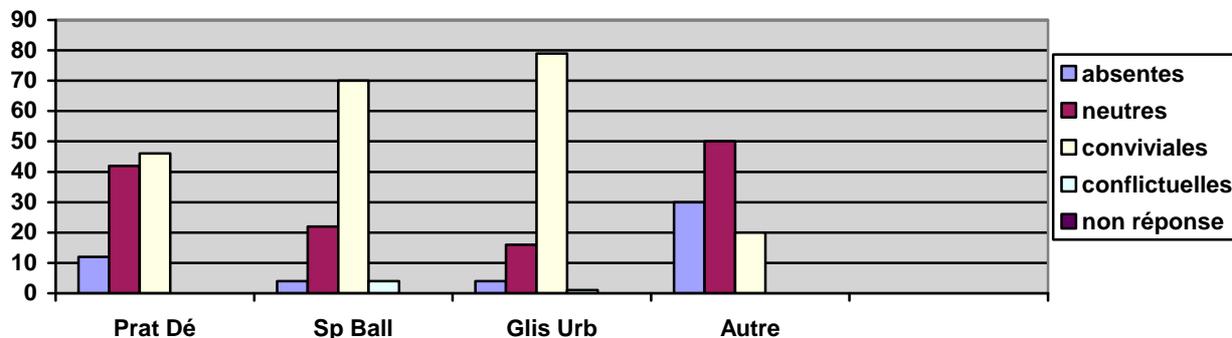
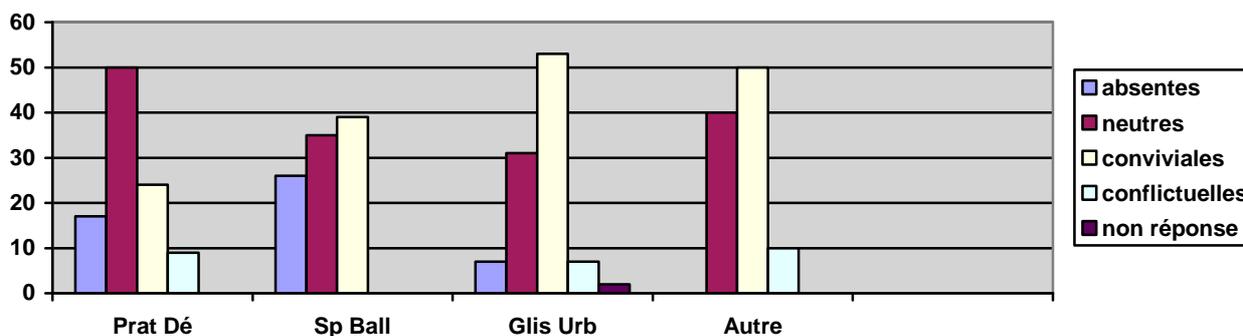


Figure 63 : Les relations aux autres usagers par pratique ludo-sportive



Les constats et les analyses faites à partir des figures 60 et 61 apparaissent encore plus clairement sur les figures 62 et 63. Ainsi, les relations aux autres semblent-elles liées aux spécificités des différentes pratiques étudiées mais aussi aux spécificités formelles de certains lieux. Qu'en est-il par exemple de ces rapports entre ambiance relationnelle et forme urbaine dans des lieux tels que le Canal de Brienne et le Canal du Midi ?

Cette dernière interrogation comme celles posées tout au long de cette deuxième partie du chapitre six rendent nécessaire un retour sur les matériaux collectés lors des observations et aussi sur ceux résultant des entretiens réalisés à la suite de l'enquête par questionnaire. Après que l'enquête par questionnaire sur la Rando Roller, ses résultats et les questions qu'elle pose aient été abordés dans la dernière section de ce chapitre, c'est dans la troisième partie que les approfondissements nécessaires à toutes ces analyses statistiques seront apportés.

3. LA RANDO ROLLER

L'enquête par questionnaire, comme les autres techniques employées dans le travail de terrain, a été utilisée pour aborder ce phénomène urbain et sportif particulier que sont les randonnées en roller et, en l'occurrence celle de Toulouse fréquemment dénommée la Rando Roller. Les principales raisons expliquant ce traitement à part de la Rando Roller toulousaine ont été précédemment signalées, nous n'y revenons pas ici mais précisons tout de même qu'à la différence des autres lieux analysés, cette randonnée est considérée comme un « espace circulant » dans lequel presque tous les participants sont des pratiquants du roller. L'unité de lieu valable pour les autres espaces étudiés ne se retrouve donc pas et, à l'inverse, la diversité des pratiques ludo-sportives relevée dans la plupart de ces lieux est remplacée pour la Rando par une grande homogénéité d'activité. Après avoir présenté les conditions d'enquête et l'échantillon des questionnés, il sera question de s'attarder sur le rapport à l'espace urbain des participants interrogés. Enfin, nous terminerons cette partie de la présentation des résultats de l'enquête statistique, par une analyse des interactions sociales dans et autour de la Rando Roller.

3.1. Présentation de l'enquête par questionnaire Rando Roller

3.1.1. Les conditions de passation

La réalisation des questionnaires s'est étalée sur les mois de mai et de juin 2003. Comme le tableau 24 permet de s'en rendre compte, elle a été répartie de manière inégale sur dix randonnées dont huit

ont eu lieu un vendredi soir et deux un dimanche après-midi. Compte tenu de la période de l'année durant laquelle les questionnaires ont été réalisés, les conditions météorologiques ont en général été favorables lors de ces randonnées. Seule celle du dimanche 4 mai 2003 a été marquée par de brèves averses survenues une fois le cortège déjà élané. Les observations menées par ailleurs semblent permettre d'avancer que si certaines des analyses faites dans la suite de cette partie pourraient être différentes si la passation des questionnaires avait été répartie sur une période plus longue intégrant ainsi les variations saisonnières, elles sont peu nombreuses (principalement le rapport aux différentes parties de la ville et les relations aux autres usagers) et les différences restent mineures.

Tableau 24 : Répartition temporelle des passation de questionnaires à la Rando Roller

| | 02/05 | 04/05 | 09/05 | 16/05 | 23/05 | 25/05 | 30/05 | 13/06 | 20/06 | 27/06 |
|--------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Nombre de questionnaires | 14 | 7 | 14 | 15 | 8 | 2 | 10 | 8 | 11 | 11 |

3.1.2. Les à-côtés

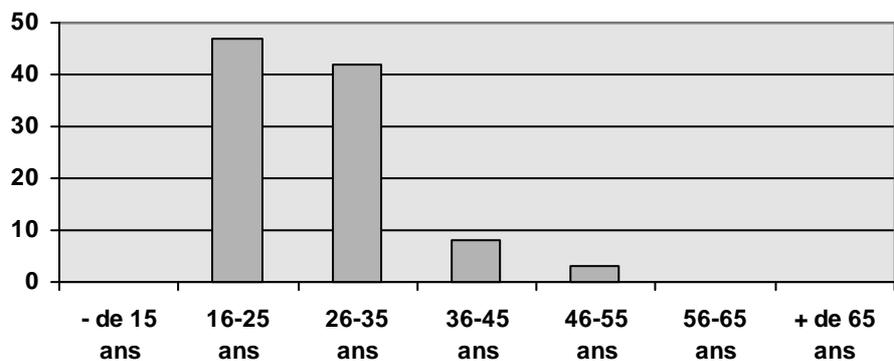
Comme pour les autres lieux étudiés, la passation des questionnaires a aussi été un moment propice à l'observation et surtout à l'échange avec les sportifs. Ceci explique en partie l'inégalité des résultats obtenus du point de vue du nombre des questionnaires réalisés à chaque Rando. Il est en effet arrivé que l'échange se prolonge au-delà du questionnaire soit parce que le questionné semblait être un « bon client » et que nous l'interrogeons plus avant, soit à l'inverse parce qu'il nous posait des questions sur les recherches menées sur le roller en ville. Il convient d'ajouter que des entretiens avec certains membres de l'association Roulez Rose ont aussi eu lieu avant le départ de celles-ci. Les différentes manifestations festives ou commerciales qui ont lieu place du Capitole sont un autre type d'à-côté qui mérite d'être signalé car elles ont directement influencées la réalisation des questionnaires. Ainsi, par exemple une démonstration de l'armée de l'air ou encore un spectacle de « batoucada » ont occupé la place à l'occasion des départs de deux des randonnées. Ils ont réduit le temps et l'attention des rollers ce qui expliquent aussi en partie que certaines sessions de passation ont été plus fructueuses que d'autres.

3.1.3. L'échantillon

C'est dans ce contexte général que 100 participants aux randonnées en roller toulousaine ont été questionnés. Avec 59% de répondants et 41% de répondantes, la répartition sexuée de cette série de

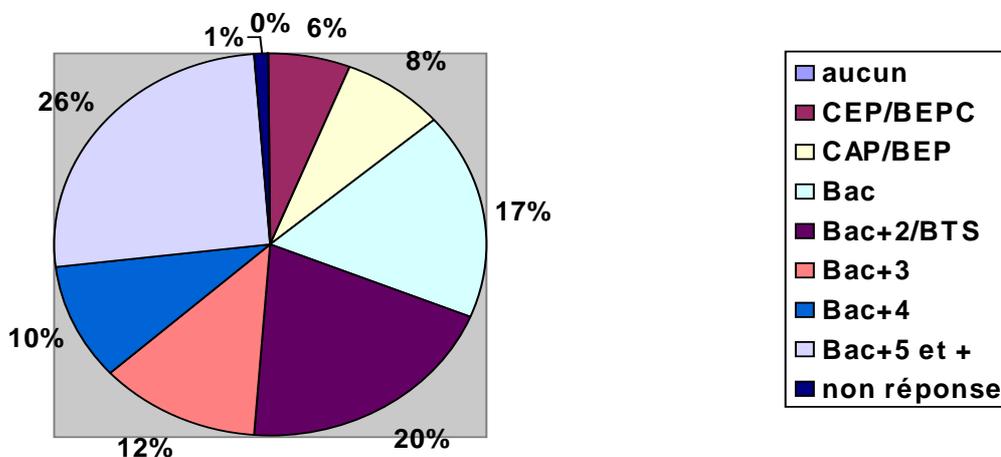
questionnaires est nettement plus équilibrée que celle des six autres lieux étudiés (80% de répondants et 20% de répondantes). La répartition par âge (figure 64) montre à quel point ce type d'activité est très fortement investi par les groupes d'âge les plus jeunes, en particulier par ceux regroupant de jeunes adultes.

Figure 64 : Répartition par âge des participants à la Rando Roller questionnés



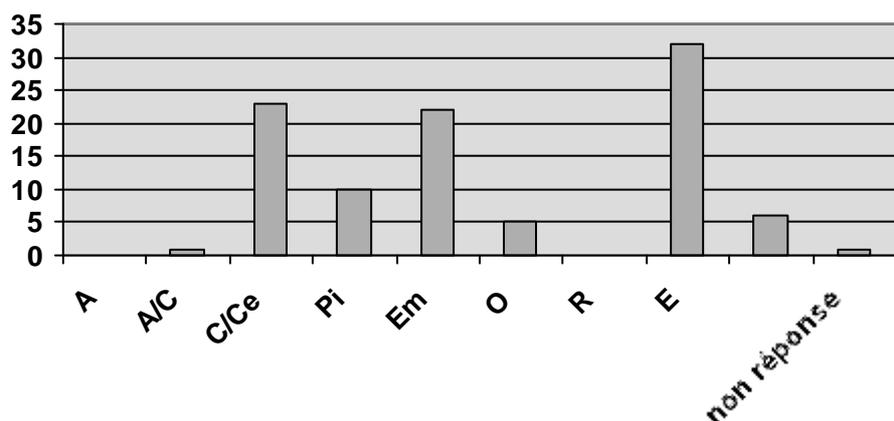
Cette structure par âge va de paire avec une forte représentation des lycéens mais surtout des étudiants et des jeunes diplômés. On relève alors que le niveau de diplôme des randonneurs à roller est souvent relativement élevé puisque si 85% ont au moins le baccalauréat, 68% possèdent un niveau Bac + 2 et encore 26% sont titulaires d'un diplôme de troisième cycle universitaire ou équivalent. A l'inverse les niveaux de diplôme tels que le CEP/BEPC et le CAP/BEP ou l'absence de diplôme sont relativement rares voire nuls chez les participants puisqu'ils représentent respectivement 6, 8 et 0%. Cette structuration par niveau de diplôme, que reprend la figure 65, précise le constat fait précédemment de la forte représentation de la catégorie des jeunes adultes.

Figure 65 : Répartition par diplôme des participants à la Rando Roller questionnés



Comme le laisse penser l'analyse des âges et des niveaux de diplôme, et comme le montre la figure 66, le groupe le plus représenté par catégorie socio-professionnelle est celui des étudiants (30%). De la même manière, dans la lignée de ce qui vient d'être présenté, viennent ensuite celui des cadres/chefs d'entreprise (23%), les employés (22%) et les professions intermédiaires (10%) alors que par exemple les ouvriers ne représentent que 5% des questionnés et les retraités 0%.

Figure 66 : Répartition par CSP des participants à la Rando Roller questionnés



A : agriculteur ; A/C : artisan/commerçant ; C/Ce : cadre/chef d'entreprise ; Pi : profession intermédiaire ; Em : employé ; O : ouvrier ; R : retraité ; E : étudiants ; Co/Ly : collégiens/lycéens ; Au : autre

Les randonnées en roller sont souvent prises comme exemple des transformations du champ sportif et en particulier de sa désinstitutionnalisation. Si le profil sportif général des participants à la Rando Roller toulousaine confirme ce type d'analyse avec 69% de participants non licenciés dans un club sportif, il faut toutefois relever que la part des licenciés est tout de même de 31%. Faisant partie de ce dernier groupe de pratiquants, 7% des questionnés ont même des responsabilités associatives dans le domaine du sport. Le fait que la Rando Roller ne rassemble pas que des sportifs autonomes s'explique en partie par le caractère organisé de cette manifestation et plus largement par la structuration associative importante de la pratique du roller dans l'agglomération toulousaine. Ainsi, dix-huit répondants sont membres d'une association roller dont 9 de Roulez Rose et 4 d'Accroller (association roller de Colomiers). Les autres associations roller sont présentées par le tableau 25.

Tableau 25 : Les associations roller dont sont membres des participants à la Rando Roller

| Roulez Rose | Accroller | Roller Machine Toulouse | Colomiers Roller Hockey | Patinage Vitesse Valence d’Agen | Pronaplage (NarbonnePlage) |
|--------------------|------------------|--------------------------------|--------------------------------|--|-----------------------------------|
| 9 | 4 | 2 | 1 | 1 | 1 |

Parmi les participants licenciés sportifs, dix-sept pratiquent en club d’autres activités que le roller et six d’entre eux sont des « multipratiquants » comme le montre le tableau suivant (tableau 26).

Tableau 24 : Les participants licenciés sportifs dans d’autres activités que le roller

| APS des participants à la Rando Roller licenciés sportifs |
|--|
| Rugby féminin St Orens |
| Parachutisme Bouloc |
| Tennis St Jean (et Roller Machine Toulouse) |
| AS Raymond Naves Natation (et Roulez Rose) |
| Association de plongée |
| USR Judo (et Roulez Rose) |
| Judo toulouse St Exupéry (et Roulez Rose) |
| Club Alpin Français, association de gym |
| Natation synchronisée à Ramonville, danse à Castanet |
| Volley Castanet |
| Escalade |
| Aviron toulousain |
| Basket |
| UNSS tennis |
| Volley |
| Gym |
| Basket |

Cette analyse des profils sportifs des participants complète les éléments concernant la Rando Roller présentés au chapitre précédent quant à sa dualité de manifestation organisée rassemblant des

ludo-sportifs autonomes. L'importante minorité que représentent les participants licenciés sportifs, ainsi que l'organisation par une association, en l'occurrence Roulez Rose, font que ce type de pratique occupe une place à part parmi les activités ludo-sportives urbaines. On peut ainsi se demander comment cette place situe la Rando Roller par rapport aux autres espaces de pratique des glisses urbaines, ou encore si elle induit des relations spécifiques avec les gestionnaires du sport local et des espaces publics ?

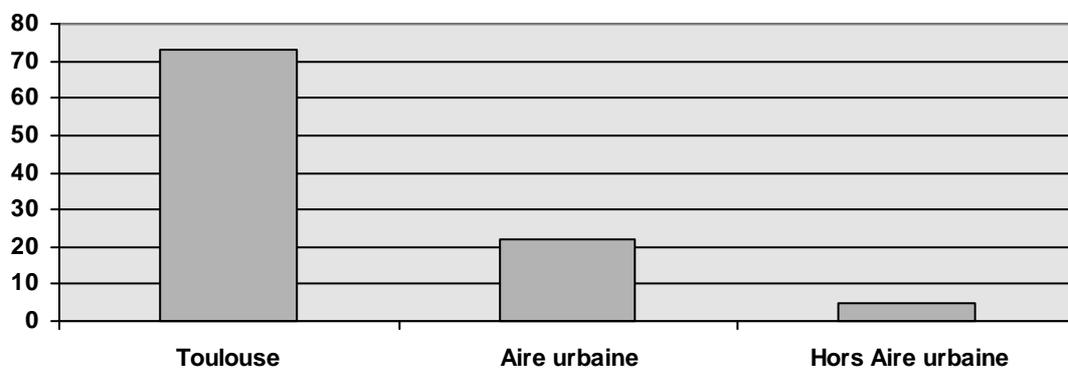
Un deuxième point mérite d'être abordé pour préciser le profil sportif des questionnés, il concerne le matériel qu'ils utilisent pour participer à la Rando Roller. Compte tenu des spécificités de cette modalité de pratique du roller, un parcours en ville d'une distance relativement longue, il n'est pas surprenant que 90% des participants interrogés soient chaussés de rollers « fitness ». Ces rollers sont en effet ceux qui s'adaptent le plus facilement à différents types de revêtement et qui sont suffisamment confortables pour permettre de parcourir des trajets importants. Les 10% restant utilisent principalement des « quads » (8%), ces rollers de première génération comportant quatre roues non alignées. Le groupe des « quaders » est minoritaire dans le cortège de la randonnée, il n'en est pas moins particulièrement actif et ses membres cherchent souvent à se faire remarquer pour montrer qu'ils possèdent un haut niveau de maîtrise de leurs patins. Les derniers 2% sont constitués d'un pratiquant interrogé venu à la Rando Roller avec des patins à cinq roues habituellement utilisés pour les épreuves de compétition de vitesse ou d'endurance et d'un patineur portant des rollers « street », autrement appelé « agressifs », destinés à la pratique acrobatique. Ces deux derniers types de matériel, moins adaptés, sont très minoritaires dans la randonnée toulousaine.

Les deux derniers éléments de présentation de l'échantillon qui vont être maintenant abordés concernent les lieux de résidence des participants questionnés ainsi que leur fréquentation des Rando Roller. Ces deux rubriques permettent d'orienter l'analyse des données collectées vers ce sur quoi elle porte ensuite : les rapports des participants à la Rando Roller aux lieux qu'elle emprunte.

Comme le montre la figure 67, la répartition des répondants par commune de résidence se caractérise par le fait que 73% des répondants résident dans la commune de Toulouse. La Rando Roller apparaît d'autant plus comme une manifestation ludo-sportive de proximité si l'on considère que parmi les 37% de participants n'habitant pas à Toulouse, 22% résident dans des communes de l'aire urbaine toulousaine, en particulier des communes du périurbain proche comme L'Union, Colomiers, Plaisance du Touch, Balma, Ramonville, St Orens... Seuls 5% des participants interrogés ne sont pas de la région toulousaine. Ils viennent de Laon, de Montpellier, de Pontarlier,

de Narbonne et d'Agen. Ils correspondent à deux profils, soit ils sont à Toulouse pour des raisons professionnelles et en profitent pour participer à la Rando Roller, soit ils sont spécialement venus à Toulouse pour prendre part à cette manifestation.

Figure 67 : Les communes de résidence des participants à la Rando Roller



Si l'on s'attache maintenant aux quartiers de résidence des participants toulousains à la Rando Roller, il convient de relever qu'une part importante est constituée par des quartiers centraux ou péricentraux. Ainsi, 12% des participants résidant à Toulouse disent habiter en centre ville, environ 10% résident dans la partie ouest et nord ouest du péricentre (quartiers cités : Arnaud Bernard, Compans Cafarelli et Amidonniers) et environ 8% sont installés dans la zone péricentrale sud, sur la rive gauche de la Garonne (quartiers cités : St-Cyprien et Patte d'Oie). Les autres zones qui regroupent des pourcentages significatifs de participants sont celles du sud est de Toulouse avec 11% (quartiers cités : Ranguel, Busca, Pont des Demoiselles, St-Agne), non loin de là, le quartier St-Michel avec environ 7% et enfin celle des Minimes, au nord de Toulouse, avec 8%. Les lieux de résidence des 44% de participants questionnés restant sont ensuite disséminés sur les autres quartiers toulousains comme le tableau 27 le montre.

Cette répartition spatiale des lieux de résidence des participants toulousains questionnés peut en partie s'expliquer par la forte représentation des étudiants dans l'échantillon des répondants. Ceci permet notamment de comprendre pourquoi certains quartiers comme St-Michel, le Busca, le Pont des Demoiselles, St-Agne et Ranguel mais aussi le centre ville, les Amidonniers, Compans Cafarelli, Arnaud Bernard et St-Cyprien sont parmi les plus cités. Les premiers correspondent à des zones de résidence privilégiées par les étudiants de l'Université Toulouse III-Paul Sabatier et les seconds correspondent à ceux dans lesquels résident de nombreux étudiants de l'Université Toulouse I. Dans la dissémination qui caractérise une large partie des lieux de résidence des participants questionnés, il convient de relever que d'importants quartiers d'habitation, en

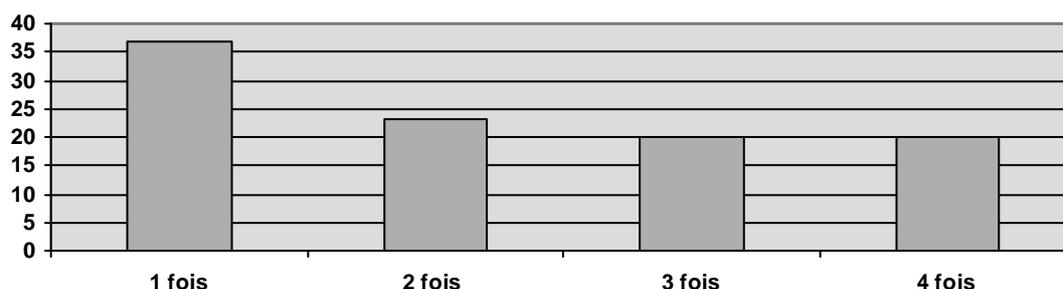
particulier le Grand Mirail et ses alentours (quartiers cités : Mirail, Les Pradettes, route de Seysses), ne sont pas souvent cités avec 4% des réponses.

Tableau 27 : Les quartiers de résidence des participants toulousains à la Rando Roller

| Nombre de réponses | Quartier(s) cité(s) |
|--------------------|---|
| 9 | Centre ville |
| 6 | Minimes |
| 5 | St-Cyprien, St-Michel |
| 4 | Amidonniers, Rangueil |
| 2 | Busca, Jolimont, Pont des Demoiselles, St-Aubin, Izards, Bonnefoy, Côte Pavée, Arnaud Bernard, Pouvourville, Jolimont |
| 1 | Jardin des Plantes, Route de Seysses, Mirail, avenue de la Gloire, Roseraie, Les Pradettes, Les Bastards, place Dupuy, Compans Cafarelli, Fenassiens, Trois Cocus, St-Agne, Ancely, Cité de l'Espace, La Terrasse, Purpan, Patte d'Oie, boulevard d'Atlanta |

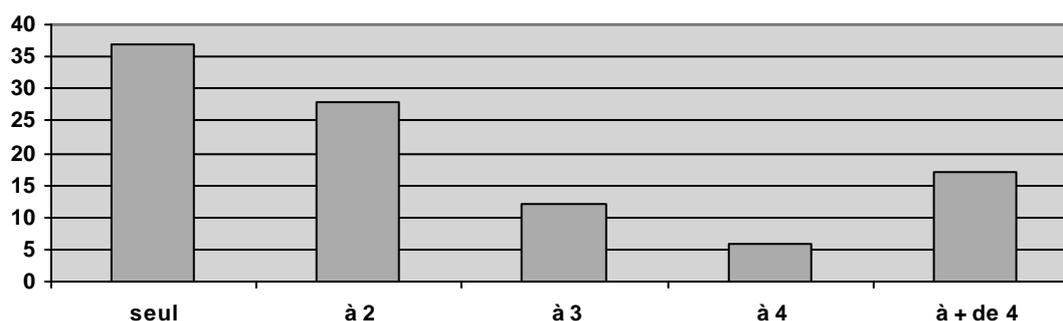
L'absence totale dans l'échantillon des questionnés d'individu participant à leur première randonnée s'explique par le fait que la seule condition préalable pour pouvoir répondre au questionnaire était de ne pas venir pour la première fois à la Rando Roller. Cette précision faite il semble possible d'affirmer que les participants questionnés peuvent très largement être qualifiés d'habitues dans la mesure où pour 60% d'entre eux leur première participation à la Rando Roller toulousaine remonte à plus d'un an. Ils ne sont que 12% à avoir participé à leur première Rando il y a moins d'un mois et 28% à y venir depuis moins d'un an. Ce public fidèle fréquente la Rando Roller de manière contrastée. D'abord sur le plan de la fréquence de participation, comme la figure 68 le reprend, il convient de noter que plus d'un tiers (37%) des questionnés ne participent à la Rando qu'une fois par mois. Les deux tiers restant sont donc relativement assidus puisqu'ils sont présents au moins deux fois par mois.

Figure 68 : Fréquence de la participation à la Rando Roller



Enfin, la fréquentation de la Rando Roller se partage entre une participation individuelle (37%) et une participation de groupe de deux, trois, quatre ou plus de quatre membres (63%). Le graphique suivant (figure 69) permet toutefois de se rendre compte des nuances à apporter à ce constat, en particulier de la part plus importante des participations en petit groupe (2 ou 3 membres) qu'en groupe plus important (4, 5 ou plus de 5 membres).

Figure 69 : La fréquentation individuelle ou groupale des Rando Roller



Cette présentation de l'échantillon permet de mettre en évidence les principales caractéristiques des participants à la Rando roller questionnés. Plutôt jeunes et diplômés, ils habitent Toulouse, assez fréquemment dans des quartiers centraux ou péri-centraux, et sont à la fois habitués et relativement assidus dans leur fréquentation des Rando Roller auxquelles ils participent le plus souvent en petit groupe. Ce profil général est complété par leur profil sportif. Ce dernier se caractérise par une utilisation massive de rollers « fitness » et par une absence importante, mais pas complète, d'affiliation à des associations sportives. Il va maintenant être question des rapports que ces participants entretiennent avec les espaces empruntés par les randonnés.

3.2. Les rapports à l'espace des participants à la Rando Roller

3.2.1. La fréquentation du centre ville

La fréquentation du centre ville de Toulouse par les participants des Rando Roller était le premier élément que nous souhaitions évaluer pour mieux comprendre leurs rapports à l'espace. Il s'agissait en fait de mesurer l'impact de la participation aux Rando sur la présence en centre ville, dans l'espace public et en particulier place du Capitole. Comme les localisations des lieux de résidence des participants questionnés le laissent penser, il ressort de cette partie du questionnaire que 78% des répondants fréquentent la place du Capitole à d'autres occasions que pour le départ des randonnées en roller. Si cette part est très importante, il n'en reste pas moins que près d'un quart des participants questionnés (22%) affirme ne venir place du Capitole qu'à cette occasion. La participation aux Rando Roller, dont il a précédemment été écrit qu'elle était régulière et relativement fréquente, apparaît ainsi comme un mode d'accès privilégié à ce lieu public central qu'est la place du Capitole.

3.2.2. Le réseau des lieux de pratique du roller

Si la pratique du roller, à travers la participation aux Rando, apparaît comme une modalité d'accès relativement importante à un espace public central, comme le point précédent tend à le montrer, elle implique aussi que les pratiquants fréquentent d'autres lieux publics. Ainsi 92% des rollers questionnés affirment pratiquer le roller à d'autres occasions et donc ailleurs qu'à la Rando Roller. L'analyse des précisions apportées par les répondants à cette question permet de dégager l'existence d'un réseau de lieux de pratique du roller à l'échelle de Toulouse.

Les principaux points nodaux de ce réseau correspondent aux lieux dont les citations sont les plus fréquentes. Ainsi, le Canal du Midi est cité 47 fois, les termes « ville » ou « centre ville » reviennent 23 fois, la place de l'Europe 16 fois, la base de loisirs de La Ramée 16 fois, la zone verte des Argoulets 5 fois, les skateparcs de Toulouse et des communes périphériques 5 fois. On voit ainsi se dessiner le réseau des lieux de pratique du roller dont trois des hauts lieux, le Canal du Midi, la place de l'Europe et La Ramée, font partie de l'échantillon des lieux publics supports d'activités ludo-sportives retenus dans cette recherche. On peut aussi relever que six citations renvoient à des lieux ou des communes du périurbain toulousain : Ramonville (2 fois), Colomiers, Labège, « parking de Carrefour » et « parking de Leclerc ».

Parmi les autres termes employés, il est intéressant de noter que les trajets domicile-travail reviennent à 7 reprises. Certains pratiquants n'ont donc pas qu'une utilisation ludique des rollers dont ils se servent comme mode de déplacement quotidien. Les citations des questionnés montrent aussi la place occupée dans la pratique du roller par les clubs et les compétitions puisque des noms de ville comme Pibrac (2 fois) ou Grenade (1 fois) mais aussi l'emploi de l'expression « sur piste » (2 fois) renvoient à une pratique spécifique du roller se rapprochant du sport traditionnel. Enfin, les lieux de pratique du roller ne se limitent pas à l'agglomération toulousaine, plusieurs citations concernent d'autres villes : Narbonne (1 fois), Montpellier (1 fois), Gujan (1 fois), Reims (1 fois), Lourdes (1 fois) ; d'autre région : la Savoie (1 fois) voire un pays : l'Italie (1 fois). L'allusion à des lieux comme le « bord de la mer » (2 fois) et le « bord de la plage » (2 fois) ouvrent aussi le réseau de lieux toulousains mis en évidence sur des horizons plus lointains.

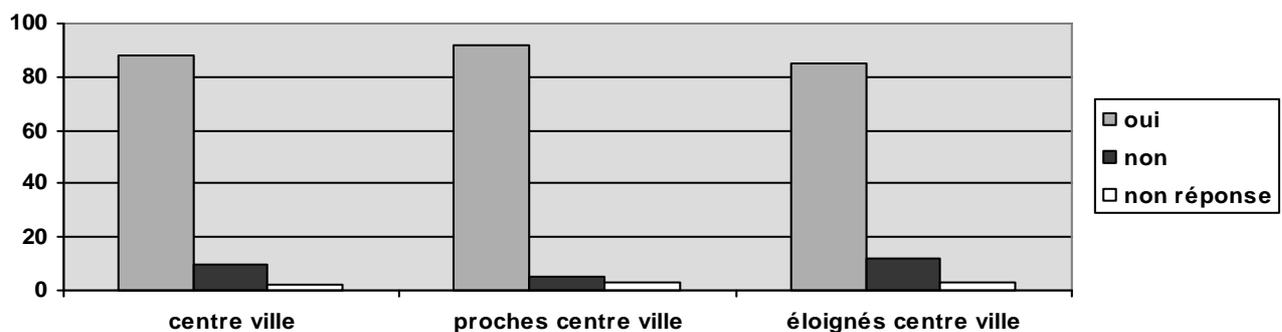
3.2.3. Les rapports aux différentes parties du parcours

La Rando Roller consistant en un parcours, il a enfin été question d'évaluer les rapports que les participants questionnés entretenaient avec ces différentes parties. Les observations circulantes menées préalablement à la passation des questionnaires ont permis de découper les parcours des randonnées en trois. D'abord, toute de suite après le départ de la place du Capitole le cortège passe par le centre ville de Toulouse, autrement dit par la zone encerclée par les boulevards. Ensuite la randonnée, en s'éloignant de son point de départ, passe par des quartiers péricentraux. Enfin, quand elle est longue, elle atteint des espaces relativement lointains de la place du Capitole parfois situé dans la première couronne périurbaine. Ce découpage n'a pas été aussi précisément expliqué aux participants questionnés, les trois questions posées se limitant à leur demander : est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe par le centre ville de Toulouse ? Est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe dans des quartiers proches du centre ville de Toulouse ? Et, est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe dans des quartiers éloignés du centre ville de Toulouse ? Les répondants disposent ainsi d'une marge pour définir les lieux qu'ils placent dans les trois ensembles spatiaux proposés.

Avant d'analyser les réponses dans le détail (figure 70), il convient d'abord de signaler la réaction surprise de la plupart des questionnés à cet ensemble de questions. Cette réaction et les forts pourcentages de réponses positives aux trois questions posées, respectivement 88%, 92% et 85%, semblent indiquer que pour de nombreux participants la Rando Roller est un tout, un espace linéaire qui tend à gommer les différences des espaces urbains traversés. Toutefois, les différentes parties du parcours ne sont pas unanimement appréciées. Ainsi 10% des participants questionnés

n'apprécient pas quand la randonnée passe par le centre ville. Pour justifier leur choix, ils mettent en avant la mauvaise qualité du revêtement des sols, l'étroitesse des rues ou encore le nombre trop important de voitures. Les espaces péri-centraux sont ceux pour lesquels les avis négatifs sont les moins nombreux (5%) et quand ils sont choisis ils ne sont pas clairement justifiés. Par contre, 12% des répondants affirment ne pas apprécier lorsque le Rando circulent dans des quartiers éloignés du centre ville de Toulouse. Outre les réactions liées à la longueur du parcours, ce qui ressort avec ces avis négatifs c'est souvent la crainte qu'en s'éloignant du centre ville la Rando passe par des quartiers moins éclairés, malfamés, dans lesquels comme le dit l'un des participants questionnés : « les jeunes en voiture ont une attitude agressive vis-à-vis des rollers ». A travers ces quelques réserves voit-on poindre semble-t-il la crainte que le cortège ne passe dans des quartiers de grands ensembles dont des représentations brouillent la perception.

Figure 70 : L'appréciation des différentes parties du parcours des Rando Roller



Pour terminer, nous allons nous intéresser aux relations que les participants questionnés entretiennent avec les autres participants et avec les autres usagers lors des Rando Roller. Pour bien comprendre ces relations, il est indispensable de préciser d'abord les raisons pour lesquelles les répondants ont pris part aux Rando Roller.

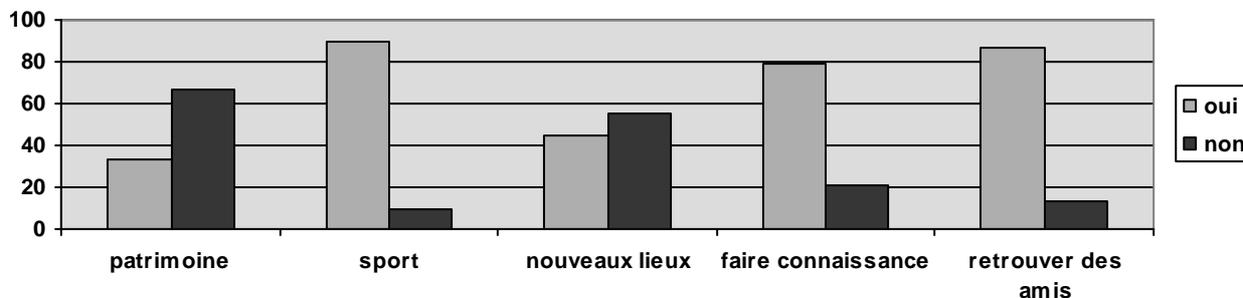
3.3. Les relations sociales lors des Rando Roller

3.3.1. Les raisons de participation aux Rando Roller

Les participants questionnés étant principalement toulousains et fréquentant de plus le centre ville et la Rando Roller fréquemment, ils déclarent à 67% ne pas venir à la Rando Roller pour découvrir ou pouvoir apprécier le patrimoine architectural de Toulouse et à 55% ne pas y venir pour découvrir de nouveaux lieux de pratique du roller. Par contre, 90% des répondants déclarent venir à la Rando pour faire du sport, 87% pour y retrouver des amis et 79% pour faire connaissance avec des

personnes qui pratiquent la même activité que la leur. De la même manière qu'avec la question précédente, il semble que les participants questionnés accordent moins d'importance aux espaces qu'ils traversent, qu'à leur motivation sportive et qu'aux relations amicales.

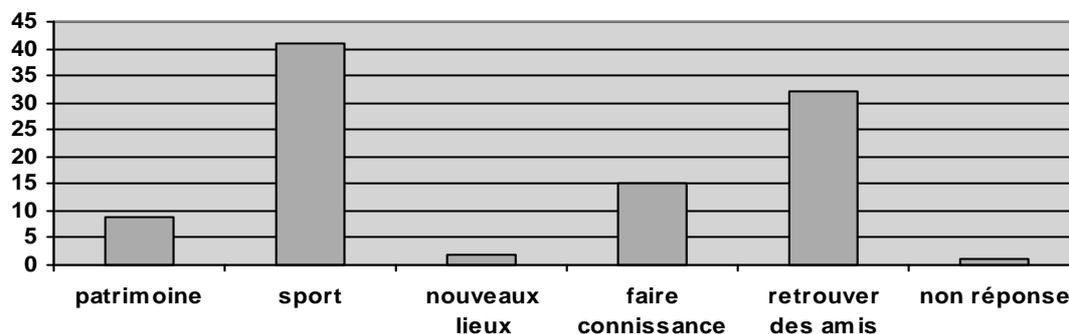
Figure 71 : Les raisons de participation aux Rando Roller



3.3.2. La raison principale de participation aux Rando Roller

L'analyse de la répartition des raisons principales, présentée par la figure 72, respecte la hiérarchie établie par l'étude des réponses aux différentes raisons de participation proposées. La dimension sportive de la Rando Roller est ainsi clairement affirmée par de nombreux participants (41%). Mais cette activité sportive laisse la place à l'amitié (32%) et la rencontre d'autres personnes (15%). Il s'agit donc bien là d'une pratique sportive envisagée dans une optique avant tout ludique et conviviale.

Figure 72 : La raison principale de participation à la Rando Roller



Le classement relatif et absolu des raisons de participation à la Rando Roller permet d'appréhender à leur juste niveau la qualification des relations lors des Rando.

3.3.3. La qualification des relations sociales lors des Rando Roller

Il apparaît ainsi relativement logique que 80% (figure 73) des participants questionnés qualifient de conviviales les relations qu'ils ont avec les autres participants de la Rando Roller, et que seuls 3% et 1% les qualifient respectivement d'absentes et de conflictuelles. Pour ce qui est des relations avec les autres usagers des espaces publics croisés lors de la randonnée, les avis sont plus différenciés (figure 74). Si la moitié des participants questionnés les jugent conviviales, 30% les considèrent comme neutres, 8% comme nulles et 11% comme conflictuelles. Quand cette dernière catégorie est choisie, les répondants fustigent en général l'attitude des automobilistes qui, bloqués par le passage du cortège des rollers, s'énervent, klaxonnent voire insultent les organisateurs et les participants. C'est souvent l'occasion pour les questionnés de regretter l'hégémonie automobile sur les espaces publics et le peu de place qu'elle laisse aux modes de déplacement non motorisés.

Figure 73 : Les relations aux autres participants de la Rando Roller

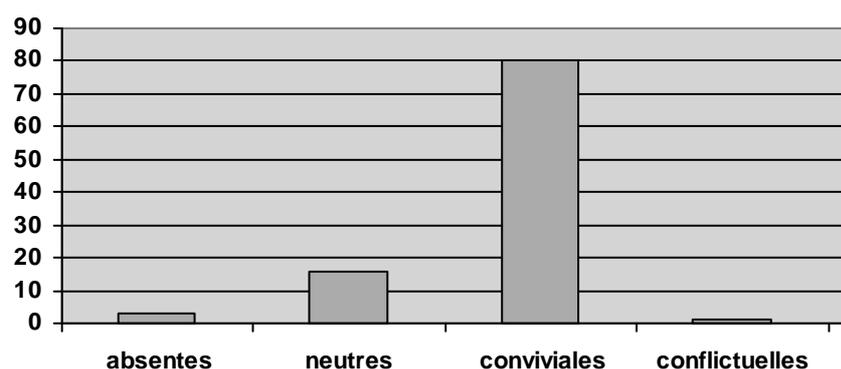
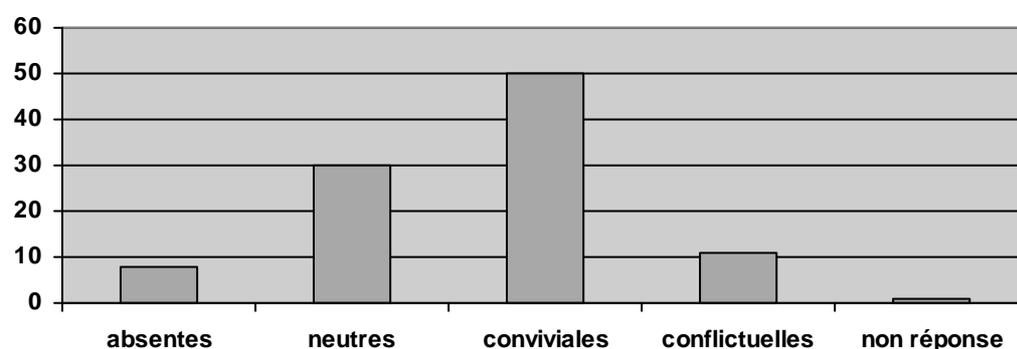


Figure 74 : Les relations aux autres usagers des espaces publics croisés lors des Rando Roller



Parmi l'échantillon des espaces publics sportifs étudiés à Toulouse, la Rando Roller occupe bel et bien une place à part. Même si elle regroupe de nombreux sportifs autonomes, elle est organisée par une association qui trace et sécurise son itinéraire. Cette spécificité explique certainement que de nombreux participants semblent occulter les espaces traversés pour se focaliser

sur leur motivation personnelle (faire du sport) et sur l'entretien de relations amicales. Ils se laissent guider et suivent le cortège dans la mesure où leurs interactions avec les lieux traversés et avec les individus croisés sont médiatisées par l'encadrement de l'association Roulez Rose.

Ici s'achève le troisième chapitre dont les objectifs principaux étaient de fournir des indications quant aux profils sociaux, urbains et sportifs des ludo-sportifs urbains et de dégager leurs prédispositions dans les liens qu'ils entretiennent avec leur espace de pratique ainsi qu'avec les individus qu'ils y côtoient. Les sportifs urbains questionnés sont ainsi plutôt des hommes, jeunes, pratiquant à proximité relative de leur domicile et plutôt non licenciés dans une association sportive. S'ils accordent pour la plupart une grande importance aux formes, aux paysages et aux ambiances de leur lieu de pratique, ils sont aussi attentifs aux relations qu'ils y entretiennent avec les autres sportifs et les autres usagers. Ces relations sont d'ailleurs le plus souvent qualifiées de conviviales. Outre les nuances qui existent en fonction des lieux et des pratiques ludo-sportives, sur lesquelles ce chapitre s'est assez largement arrêté, il convient d'apporter des précisions tant sur les rapports que les sportifs entretiennent avec leurs lieux de pratique que sur les relations qu'ils y ont avec les autres usagers. Ainsi, si l'enquête par questionnaire a permis de mettre en lumière les grandes lignes du fonctionnement des lieux de pratique ludo-sportive urbaine à Toulouse, c'est grâce au troisième temps du travail de terrain, l'enquête par entretien, qu'il va être possible d'aller plus loin dans la compréhension de cette organisation.

CONCLUSION

La deuxième partie a impulsé la dynamique de vérification des hypothèses posées au début de cette recherche en commençant à apporter des éléments de réponses aux interrogations formulées dans la première partie. Pour cela, ont d'abord été expliqués les ressorts de cette dynamique articulant trois techniques d'enquête : l'observation, le questionnaire et l'entretien. C'est à partir de la mobilisation des deux premières qu'a été abordée l'analyse des espaces publics supports de pratiques ludo-sportives à Toulouse.

Il en ressort d'abord la diversité des lieux publics sportifs. En effet qu'il s'agisse des paysages, des formes urbaines, des ambiances ou de la combinaison des usages, les espaces étudiés sont si différents que leurs descriptions peuvent faire penser à autant de petites monographies. Pourtant, au-delà de cette variété des caractères communs apparaissent au premier rang desquels la forte présence d'éléments "naturels" et plus particulièrement végétaux. D'autres traits identiques se dessinent aussi quant à l'éloignement, au moins vécu comme tel, de la circulation automobile ou

encore quant aux relations entre la morphologie générale des espaces publics et les usages qu'ils accueillent.

Il faut ensuite retenir, en plus de ces ressemblances, les considérations largement partagées des sportifs à propos de la nécessaire proximité entre leur lieu de pratique et leur lieu résidence. En ce qui concerne les relations aux autres usagers, c'est ici un ressenti général avant tout convivial qui se dégage même s'il laisse apparaître l'existence de tensions voire de conflits. Enfin, les usages ludo-sportifs des espaces publics étudiés à Toulouse sont principalement le fait de sportifs jeunes et plutôt diplômés. Ce profil présente d'importantes toutefois des nuances en fonction des lieux et des pratiques étudiés.

Entre mise en évidence de cadres spatiaux et sociaux généraux et prise en compte des particularismes, l'analyse de l'urbanité sportive n'a été qu'effleurée. Elle doit nécessairement être approfondie. Pour cela, la dynamique enclenchée par cette deuxième partie se poursuit à partir de la mobilisation des résultats de la troisième technique d'enquête retenue: l'entretien. Pour cela, la troisième partie est centrée sur les thématiques des perceptions et des représentations des lieux, des rapports l'altérité et des divisions sociales de la ville.

TROISIEME PARTIE

Les rapports des sportifs urbains aux lieux, aux autres et à la ville : l'urbanité sportive et ses limites

L'urbanité peut être définie comme « *les relations que les êtres humains doivent entretenir entre eux quand ils habitent en ville et qu'ils doivent coexister dans cet espace* » (Monnet et Capron, 2000, 9). Cette définition permet d'insister sur les spécificités des rapports aux autres mais aussi aux espaces dans un contexte urbain caractérisé par une importante vie publique dont une bonne part a lieu dans les espaces publics.

Une autre définition de l'urbanité, extraite du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* reprend cette idée de spécificité des relations sociales en ville, ainsi l'urbanité est « *ce qui donne aux cités leurs traits originaux et les oppose aux établissements humains plus petits* », elle ne dépend « *pas seulement de leur dimension, mais des opportunités qu'elles offrent de se familiariser avec l'usage du monde* » (Merlin et Choay, 2000, 868). Cette rencontre avec le « monde » consiste en fait en une confrontation plus fréquente et plus diversifiée qu'ailleurs avec l'altérité. Ici aussi les espaces publics occupent une place centrale dans la mesure où ils sont les lieux par excellence du contact aléatoire avec les autres. Cette place et ce rôle expliquent que « *si l'on cherche, à un degré d'abstraction supérieur, ce qui fait la ville, c'est l'idée d'interaction sociale qui est fondamentale* » (Merlin et Choay, 2000, 868-869)

Dans cette troisième partie, il va être question d'approfondir l'analyse de l'urbanité sportive en mettant en évidence les rapports originaux, spécifiquement « urbains », des sportifs avec leurs lieux de pratique et avec les individus qu'ils y côtoient. Déconstruire les composantes de l'urbanité sportive invite à dépasser l'appréhension des usages sportifs des espaces publics comme seulement alternatifs ou transgressifs. Cela les place au contraire de plein pied parmi les pratiques quotidiennes de la ville, celles qui jouent un rôle fondamental dans le « faire société ». L'urbanité sportive questionne ainsi directement les modes de gestion des espaces publics.

Toutefois, l'urbanité des pratiquants sportifs observés dans les espaces étudiés n'a pas cours partout de la même manière. Des nuances existent, elles dépendent largement des différentes pratiques urbaines. Elles peuvent aussi être interprétées, de manière plus problématique, au regard de la division sociale des espaces urbains. Après avoir abordé dans les chapitres 7 et 8, les rapports des sportifs urbains avec leurs lieux de pratique puis avec les autres usagers ainsi qu'avec la gestion des espaces publics, le dernier chapitre essaiera de mettre en évidence les variations de l'urbanité sportive en fonction des liens entre la division sociale des pratiques ludo-sportives et celle de la ville. Dans les trois chapitres composant cette troisième partie, il s'agit donc de proposer une interprétation approfondie des situations de coprésence dans les espaces étudiés.

CHAPITRE 7

Les rapports aux lieux :

Perceptions sensibles et représentations spatiales des sportifs urbains

Les usages sportifs autonomes de la ville traduisent un renouvellement des utilisations et des perceptions des espaces publics qui invite à interroger le sens accordé par les sportifs aux formes urbaines. Dans ce chapitre la notion de forme spatiale est définie à partir de deux de ses principales acceptions. D'abord elle s'attache à comprendre les processus qui font naître, prospérer ou disparaître les formes spatiales. Elle appréhende ainsi la forme comme la structure d'un système spatial. Dans la seconde acception retenue, la forme est considérée comme l'enveloppe extérieure d'un espace. Toutefois, la perspective adoptée se singularise en dépassant cette deuxième conception pour analyser les formes tant dans leurs dimensions sensibles (Augoyard, 1998) que comme porteuses de représentations socio-spatiales (Bailly, 1977). Ainsi, considérant que « *la forme est le résultat de notre prise sur la matière* » (Pellegrino, 2000, 136), elle introduit dans l'étude des formes « *la variable comportementale des groupes et des individus* » (Merlin et Choay, 2000, 377). Ces deux angles d'étude en se complétant révèlent les sens et les valeurs sous-jacentes aux formes analysées, en amont, à partir des dynamiques qui les mettent en place et, en aval, en fonction de leurs caractéristiques socio-spatiales.

Nous nous sommes donc attachés, dans le contexte toulousain, à étudier les principaux caractères à partir desquels des lectures sportives de la ville se construisent. L'idée de lecture sportive de la ville s'inspire des rapprochements, déjà soulignés, entre l'espace urbain et l'espace

textuel mis en évidence par M. de Certeau (Certeau, 1990). Elle permet de comprendre les manières à partir desquelles les sportifs déchiffrent leurs espaces de pratique en s'attachant aux formes urbaines, aux perceptions sensibles qui leur permettent de les appréhender et aux représentations spatiales qui les accompagnent. Ces lectures sportives éclairent donc une des dimensions de l'urbanité sportive et interrogent ainsi d'une manière spécifique la place et le rôle du sport dans la ville.

Pour saisir ces lectures sportives de la ville dans leurs différentes dimensions, est analysée dans un premier temps la structuration des espaces de pratique. Ensuite, sont étudiées les interrelations entre les formes des espaces publics et leurs usages ludo-sportifs. Enfin, c'est aux perceptions sensibles et aux représentations spatiales des sportifs urbains que sont consacrées les dernières pages de ce chapitre.

1. STRUCTURATION DES ESPACES DE PRATIQUE

A travers l'analyse de deux échelles de structuration des espaces sportifs (nationale, régionale) il s'agit dans un premier temps de mettre en évidence plusieurs logiques d'organisation des espaces de pratique sportive. Ceci fait, il sera ensuite question de l'organisation spatiale des pratiques ludo-sportives autonomes dans la ville. En quoi reprend-t-elle certaines des logiques fonctionnant à des échelles plus petites et en quoi s'en différencie-t-elle ? En fait, dans le prolongement des résultats statistiques précédemment présentés, l'objectif de ce premier point est de montrer que si la « proximité » joue un rôle central dans l'organisation des pratiques sportives urbaines, elle ne permet pas, à elle seule, de comprendre cette organisation. Les notions de pôles ludo-sportifs ou « spots », de réseaux ludo-sportifs et de ville « sportivisable » sont proposées pour mieux rendre compte du fonctionnement des sports urbains.

1.1. Les formes de l'organisation spatiale des espaces de pratique : le spot et le réseau

1.1.1. Les logiques d'organisation spatiale des sports en France : les travaux de D. Mathieu et J. Praicheux

Présenté au chapitre deux comme l'une des premières publications d'envergure que la géographie a consacré à l'étude des faits sportifs, l'atlas *Sports en France* (Mathieu et Praicheux, 1987) apporte un certain nombre de propositions d'explication permettant de comprendre l'organisation des sports à l'échelle de la France. D. Mathieu et J. Praicheux dégagent ainsi six thèmes « *qui rendent compte,*

à des degrés divers, de la géographie des sports » (Mathieu et Praicheux, 1987, 5) : les structures démographiques, le niveau de vie, l'évolution historique, le phénomène de la distinction, la structure et l'organisation de chaque fédération et enfin le milieu naturel.

Pour ces géographes qui n'étudient que le sport associatif, derrière l'attention portée à la démographie apparaît la logique d'aménagement des équipements sportifs telle qu'elle prévaut en France depuis les années 1960, c'est-à-dire la construction de lieux de pratique en fonction de la population. D'autres éléments de cette « *structure démographique* » semblent d'ailleurs pouvoir être pris en considération, en particulier la répartition par âge de la population. Dans le prolongement de ce premier thème, le niveau de vie est présenté comme agissant fortement sur l'organisation spatiale des pratiques sportives. Ce thème peut être rapproché du phénomène de « *distinction* » que D. Mathieu et J. Praicheux prennent aussi en compte et dont ils considèrent qu'il influence « *l'arrivée des sports neufs [qui] passe par la présence de groupes leaders qui ne peuvent se structurer que dans quelques régions privilégiées* » (Mathieu et Praicheux, 1987, 6). Cette première arrivée de sports nouveaux marque durablement l'organisation des sports en France, c'est pourquoi l'évolution historique est considérée comme une des logiques d'explication de l'organisation des sports. Cette évolution dépend beaucoup de la structure des différentes fédérations sportives et aussi, est-on tenté d'ajouter, de leur capacité à influencer les décisions publiques. Enfin, « *la diffusion spatiale [des sports] est fortement tributaire de critères naturels indispensables à leur exercice* » (Mathieu et Praicheux, 1987, 6). Ce dernier aspect peut, quant à lui, être généralisé des seuls critères « naturels » à l'ensemble des caractéristiques « socio-spatiales » d'un lieu de pratique.

Pour D. Mathieu et J. Praicheux, à l'échelle de la France, l'organisation spatiale des sports s'explique à partir des relations, spécifiques pour chaque sport et pour chaque lieu, entre ces différents thèmes. Cette grille de lecture permet la réalisation de cartes de synthèse qui dressent un portrait de la France du sport associatif, elle présente plusieurs limites si l'on essaie de l'appliquer à l'explication de la structuration spatiale des pratiques ludo-sportives autonomes, la principale étant évidemment l'impossibilité de se reporter à la structuration et à l'organisation des fédérations. Néanmoins, cette grille de lecture souligne un certain nombre de thèmes qui, tels quels ou adaptés, peuvent être repris pour appréhender les rapports à l'espace des pratiques ludo-sportives urbaines : la démographie, le niveau de vie, la distinction qui ont été en partie abordés dans l'étude statistique mais aussi l'évolution historique et la part du milieu, pas seulement naturel, qui concernent plus précisément ce chapitre.

1.1.2. L'organisation des loisirs sportifs : l'exemple du littoral médocain étudié par J.P. Augustin

En étudiant l'aménagement du littoral médocain depuis les années 1970, J.P. Augustin analyse l'influence des loisirs sur un espace demeuré longtemps inexploité. Il montre ainsi comment l'augmentation et la diversification des loisirs, en particulier des loisirs sportifs, participent à « *l'élargissement des lieux et des activités et [à] l'organisation de nouveaux territoires ludosportifs* » (Augustin, 2000 B, 68). Il convient d'abord de relever qu'à cette échelle régionale, les lieux de pratiques ludo-sportives fonctionnent principalement du fait de la proximité avec l'agglomération bordelaise. L'importance des spécificités spatiales, en particulier naturelles, de cette région est aussi soulignée. Ce constat fait, J.P. Augustin explique ensuite comment la diversification des loisirs s'effectue « *autour de pôles d'activité* » (Augustin, 2000 B, 71). Il en relève quatre autour de Lacanau par exemple : un pôle des sports de balle, un pôle d'activité hippique, un pôle d'activités libres et un dernier pôle fonctionnant à partir d'activités lacustres.

Cette logique de polarisation va de pair avec une autre dynamique spatiale métropolitaine mise en évidence par J.P. Augustin lorsqu'il indique qu'« *avec l'effacement des cultures paroissiales fondées sur le microcosme du quartier, on assiste à la multiplication de références spatiales inscrites dans des réseaux de lieux et de non-lieux* » (Augustin, 2000 B, 32). La mise en réseau des lieux de pratique ludo-sportive sur le littoral médocain se fait ainsi au gré des améliorations de desserte des stations par des voies rapides mais aussi grâce à l'existence de pistes cyclables nombreuses et interconnectées. Ces réseaux permettent aux pratiques de loisirs de ne plus être organisées seulement à partir de la proximité immédiate entre le domicile et le lieu d'activité. Ils donnent accès à une proximité structurée à une autre échelle, en l'occurrence ici métropolitaine et régionale, et selon d'autres critères notamment à partir de la distance topologique. La fréquentation de ces pôles et de ces réseaux induit l'apparition de nouveaux territoires représentatifs d'une société organisée « *autour des temps de loisirs autant et peut-être plus qu'autour des temps de travail* » (Augustin, 2000 B, 32) pour reprendre les termes employés par J.P. Augustin se référant aux recherches de J. Dumazedier.

Ce deuxième exemple d'étude sur l'organisation spatiale des loisirs sportifs permet aussi de retenir plusieurs éléments applicables à l'analyse des pratiques ludo-sportives autonomes urbaines. Basé sur une région dans laquelle le développement sportif doit beaucoup aux activités auto-organisées, en particulier au surf, et dans laquelle s'expriment des dynamiques métropolitaines, cet exemple invite à se poser la question de l'adaptation à une échelle plus grande des logiques de

polarisation et de mise en réseau présentées. Mais J.P. Augustin en allant jusqu'à parler de l'émergence de « *territorialisation sportive* » (Augustin, 2000 B, 32) incite aussi à interroger la dimension représentée de ces territoires ainsi que les logiques organisationnelles qui président à leur fonctionnement.

1.1.3. L'organisation spatiale des pratiques autonomes urbaines

Le chapitre six a permis de mettre en évidence la prégnance des pratiques ludo-sportives de proximité, ce principe étant considéré par environ 30 % des pratiquants comme la raison principale de fréquentation des espaces publics dans lesquels ils s'adonnent à leur activité sportive. Ce résultat vient corroborer les observations réalisées dans la mesure où, dans la plupart des lieux étudiés, un nombre élevé de sportifs vient pratiquer à pied voire arrive en courant ou en roulant. Ce constat général, conforté notamment par plusieurs études réalisées à l'UFR STAPS de Toulouse sur les usages sportifs du Canal du Midi, mérite toutefois d'être approfondi dans la mesure où les mobilités ont tout à la fois déconstruit et reconstruit les usages des espaces urbains durant la seconde moitié du XX^{ème} siècle.

Ainsi, à partir des structures de base de l'organisation spatiale, le point, la ligne et la surface (Pinchemel, 1998), peut-on rendre compte de la morphologie générale des espaces de pratique ludo-sportive urbaine. Ces trois éléments et leurs combinaisons permettent d'observer les rapports que les sportifs entretiennent avec la ville, entre ancrages et mobilités (Hirschhorn et Berthelot, 1996). Dans l'analyse qu'il fait de ces relations, J. Rémy (Rémy, 1996) montre que le développement des mobilités invite à dépasser une conception de la vie en ville comme simplement organisée à l'échelle de la proximité du lieu de résidence, dans le voisinage du quartier. Il insiste sur la nécessaire prise en compte des déplacements quotidiens qui relient le domicile, aux lieux de travail, de commerce et de loisir. Ces circulations liées au processus d'individuation, sont porteuses de sens et, le plus souvent, socialement valorisées. Ainsi se produit une « *déréalisation de l'espace physique, compact et tridimensionnel* » auquel se surimposent « *des réseaux de relations dispersés spatialement [qui] se recoupent en certains lieux qui sont des espaces nodaux* » (Rémy, 1996, 149). Ce type d'organisation spatiale, dans lequel des points sont reliés par des flux et forment des réseaux, permet de décrire la morphologie spatiale produite par les mobilités sportives urbaines.

Ces mobilités et les espaces qu'elles produisent dépendent des différents modes d'organisation des sportifs urbains. Ils peuvent être regroupés en deux catégories qui ne sont pas totalement indépendantes l'une de l'autre. Dans la première, c'est l'individualisation de l'activité

qui prévaut. La seconde par contre, rassemble les ludo-sports pratiqués en groupe. Dans les deux cas, les principes d'autonomie et de choix dans l'agrégation avec d'autres sportifs prévalent. La dimension spatiale de ces modes d'organisation correspond à trois notions interdépendantes qui vont être analysées successivement : le pôle ludo-sportif, le réseau ludo-sportif et la ville « sportivisable ».

1.2. Des lieux de pratique hiérarchisés et une ville « sportivisable »

1.2.1. Le « spot »

Les termes de pôle ludo-sportif renvoient à ce que les pratiquants, en particulier ceux des glisses urbaines nomment un « spot ». Ce mot est utilisé dans leur vocabulaire pour décrire un lieu de pratique réputé représentant une centralité forte. Les spots sont connus parce qu'ils offrent de bonnes conditions de pratique mais aussi parce qu'ils accueillent de nombreux pratiquants et/ou les pratiquants les plus aguerris. Ses caractéristiques en font des hauts-lieux, ils attirent de nombreux sportifs choisissant d'y pratiquer seul, d'y intégrer ou d'y retrouver un collectif. Un pratiquant du BMX, rencontré sur le skateparc des Ponts Jumeaux, en racontant son arrivée à Toulouse, décrit ce dernier comme le spot du BMX dans cette ville :

« Alors, c'est là où j'ai rencontré tout le monde. Je ne suis pas de Toulouse à la base, ça fait un an et demi que je suis là. J'ai été entraîné sur d'autres skateparcs mais sans résultat au niveau relationnel. Celui-là est devenu un lieu de rencontre, un point de rencontre de tous les gens qui pratiquent le BMX tandis que les autres c'est plus occasionnellement. Les gens en BMX roulent plus ici ou à côté à l'usine Job. C'est les deux lieux où il y a vraiment 90% de BMX. Pour mon sport, [...] c'est vraiment le point stratégique de Toulouse. »

D'autres lieux comme les terrains de basket situés à proximité du Stadium de Toulouse ont le même fonctionnement. Un habitué en parle de la manière suivante :

« Le Stadium, je trouve quand même que c'est un bon lieu de rencontre [...] C'est un lieu où on doit passer à Toulouse lorsqu'on pratique le basket. C'est un lieu où, en fin de compte, on est obligé de passer. Tous les jeunes de Toulouse qui pratiquent, qui en font dans la rue comme loisir, sont obligés de venir au Stadium de Toulouse... »

Les expressions employées : « point de rencontre », « point stratégique », « lieu où (...) on est obligé de passer » soulignent la forme ponctuelle et les différentes dimensions de la centralité des spots. Elle est spatiale au sens où ces lieux polarisent et organisent les espaces de pratique. Elle est aussi « relationnelle » dans la mesure où ces spots sont avant tout des espaces où les sportifs se retrouvent. Il convient ici de relever que les lieux pouvant être qualifiés de spots pour les sportifs n'en sont pas moins des espaces de côtoiement avec d'autres usagers. Souvent d'ailleurs les principaux spots sont des lieux d'exhibition pour ces activités. La dimension « *spectacularisable* » (Adamkiewicz, 1998 A, 1998 B) de nombreuses pratiques ludo-sportives urbaine trouve là une de ces justifications : être spectaculaire pour ne pas passer inaperçu, pour attirer le regard de l'Autre.

1.2.2. Des lieux sportifs en réseau

Dans la plupart des lieux de pratique ludo-sportive autonome l'existence de ces fortes centralités est accompagnée par une organisation réticulaire de l'ensemble des espaces utilisés qui rend la pratique très souple. Elle permet aux sportifs d'adapter leur pratique à leurs déplacements, à leur emploi du temps, à leur entraînement voire aux conditions météorologiques. Ces réseaux existent pour les différentes pratiques à l'échelle de l'agglomération mais ils s'organisent aussi à partir de lieux qui n'y sont pas situés. Une sportive en roller qui pratique à la base de loisirs de La Ramée décrit ainsi les autres endroits dans lesquels elle fait du roller :

« Oui, j'ai toujours les rollers dans la voiture, quand je vais chez mon frère à Metz j'en fais mais c'est aussi avec le club qu'on fait des sorties pour aller rencontrer d'autres clubs. Le 11 novembre, je sais pas si je vais pouvoir y aller, mais on fait une sortie à Valence d'Agen, on a déjà fait Lourdes, on va un peu n'importe où ».

On retrouve le même type d'organisation chez ce pratiquant du BMX rencontré au skateparc du quartier Bellefontaine et aussi plusieurs fois sur celui des Ponts-Jumeaux :

« J'ai créé un champ de bosses, c'est-à-dire un truc dans la terre, derrière le Stadium là-bas, dans la forêt de la Poudrerie [...]. Sinon, je vais rouler aussi à Auzeville, au champ de bosses là-bas ou, carrément, je pars de Toulouse. Dès qu'il pleut je vais dans des endroits où il y a des skateparcs couverts, comme à Cahors ou à Angoulême ».

La morphologie réticulaire des espaces de pratique en plus de la souplesse d'usage permet d'insister sur le caractère intrinsèquement mobiles, qu'il s'agisse de déplacements pour le sport ou par le sport (Praicheux, 1998), des usages sportifs des espaces urbains.

1.2.3. La ville « sportivable »

Si ces deux formes semblent permettre de circonscrire des espaces de pratique ludo-sportive urbaine, il convient de ne pas oublier que les activités en question restent autonomes et qu'au-delà de cette caractéristique les sportifs revendiquent leur liberté. Dans ces conditions, enfermer ces pratiques dans certains lieux ne permet pas de rendre compte complètement de leur organisation spatiale. En tant que pratiques libres, c'est l'utilisation potentielle de toute la ville, tout au moins de tous ses espaces publics et même de certains lieux privés, qu'elles affirment. L'espace urbain devient ainsi presque entièrement « sportivable ». Les observations réalisées ont ainsi montré certains temps forts d'expression de cette propension des pratiques libres à occuper largement les espaces publics. Les longs parcours des Rando Roller toulousaines représentent bien ceci, mais il suffit d'arpenter la ville par un dimanche de beau temps pour s'apercevoir à quel point les pratiques sportives s'approprient facilement les lieux publics. Le matin convenant à des pratiques telles de la course à pied, le vélo, la marche, le roller et aux matchs de football auto-organisés, l'après-midi, s'ajoutent à ces sportifs des amateurs de pratiques plus acrobatiques. Les logiques de ces appropriations sportives plus éphémères que celles des spots fixes, sont les mêmes que celle qui viennent d'être étudiées. La proximité du domicile joue un grand rôle mais des dynamiques de centralité et des organisations réticulaires sont aussi observables. C'est ainsi, sur fond d'une ville momentanément libérée d'une circulation automobile dense, que les sportifs inscrivent leurs mobilités.

Cette idée de ville « sportivable » est différemment suggérée par les entretiens réalisés. Un des sportifs rencontrés, pratiquant le jogging au Canal de Brienne mais aussi la marche et le vélo, parle ainsi de sa pratique ludo-sportive :

« C'est aussi beaucoup de promenade, enfin de sport, dans l'espace urbain, dans les rues. Même en centre ville, ça se prête assez bien. Enfin, il y a beaucoup de ruelles qui sont pour les piétons euh... le long des quais de Garonne aussi, euh... c'est pas forcément des espaces verts en fait si je regarde bien, j'aime bien me balader aussi, oui, en ville, par exemple marcher très, très longtemps en ville, simplement faire que de la marche. Ça se prête bien en fait comme ville, enfin le centre. »

La « sportivisation » de la ville se fait ici par le biais d'une activité qui peut, a priori, ne pas relever du loisir sportif mais qui est conçue et vécue comme telle. Ici, pas de changement concret des espaces publics utilisés, juste un usage spécifique qui prend place parmi les autres. Les sportifs urbains interviewés vont parfois plus loin dans leur conception de la place des sports dans la ville. Un certain nombre, à l'instar de ce jogger rencontré sur les bords du Canal du Midi, prône une réflexion sur l'insertion des usages sportifs des espaces publics lors de la réalisation d'aménagements urbains, ici en l'occurrence lors de la construction d'un nouveau quartier :

« Je pense que quand on construit des quartiers neufs c'est un élément important à prendre à compte (...) il ne s'agit pas d'aller construire des gymnases supers avec accès à tous, mais bon d'avoir un peu plus d'ambition et donner la possibilité de pratiquer des sports détente plus variés et à un plus grand nombre quoi. »

Cette ambition, un skater pratiquant place de l'Europe la formule de manière plus radicale :

« c'est réadapter l'espace urbain »

Pour les sportifs urbains toulousains, la ville est donc « sportivable » d'abord parce que ses espaces publics peuvent presque tous être des supports de leurs activités, en particulier pour les pratiques déambulatoires et de glisse urbaine, mais aussi parce qu'ils n'envisagent pas seulement la pratique de leur sport dans les espaces qu'ils fréquentent. Lucides, ils ne rêvent pas mais projettent une ville dans laquelle les pratiques ludo-sportives sont mieux intégrées.

En renvoyant à ces trois formes, l'organisation générale des espaces accueillant des activités ludo-sportives urbaines permet donc de souligner que si la proximité topographique est un facteur important dans le choix du lieu de pratique des sportifs urbains, elle n'est pas le seul. Une organisation topologique la complète et offre la souplesse et la liberté plébiscitées par les sportifs urbains. On retrouve bien ici la déréalisation de l'espace compact par les mobilités, en l'occurrence les mobilités ludo-sportives, qu'étudie J. Rémy (Rémy, 1996). La notion de forme vient d'être abordée comme résultant de processus de structuration spatiale. Le second temps de l'analyse des rapports entre formes urbaines et pratiques sportives s'attache à une autre acception de la forme conçue comme l'enveloppe extérieure d'un espace. Parmi les interactions unissant un lieu et ses usages, nous allons étudier l'influence de la forme spatiale sur les usages sportifs et sur les contextes relationnels dans lesquels ils s'inscrivent.

2. LES RELATIONS FORMES/USAGES

Les relations entre les formes des espaces publics et leurs usages sont donc la deuxième dimension à prendre en compte pour éclairer les lectures sportives de la ville. Les observations réalisées sont à l'origine de l'attention portée lors du traitement des entretiens aux éléments concernant la forme des lieux utilisés. Elles ont en effet conduit à constater que la dimension linéaire de certains lieux de l'échantillon étudié tels que le Canal de Brienne et le Canal du Midi, dimension que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres lieux sportifs toulousains mais aussi dans de nombreuses autres villes, semblent fortement marquer les interactions sociales qui y ont lieu. C'est à partir de ce constat d'observation transformé en hypothèse que l'analyse des interrelations entre formes et usages a ensuite été élargie à l'ensemble des lieux étudiés. Après avoir rappelé la position d'E. Goffman (Goffman, 1973) sur cette question, ainsi que les spécificités des relations formes/usages dans les espaces sportifs traditionnels, il sera question de ces relations dans le cadre des usages ludo-sportifs des espaces publics.

2.1. Les usages ludo-sportifs et les spécificités formelles des espaces publics

2.1.1. « Unités véhiculaires » et espace de pratique

En considérant les individus comme des unités véhiculaires, E. Goffman (Goffman, 1973) s'est attaché à comprendre les codes de circulation auxquels ils obéissent et les techniques qu'ils utilisent pour régler leurs déplacements en évitant de « cogner les uns dans les autres » (Goffman, 1973, 22). Il décrit ainsi les rues des villes comme des lieux dans lesquels, les piétons, en réglant leurs déplacements les uns par rapport aux autres, se trouvent dans des situations de « confiance réciproque » (Goffman, 1973, 32). E. Goffman fait aussi allusion aux « sportifs de toute sorte [qui] espèrent une certaine considération pour l'espace dont ils ont besoin pour manier leur équipement » (Goffman, 1973, 49). En soulignant la place de l'espace, ici simplement défini comme un espacement, utilisé par les sportifs, les analyses d'E. Goffman incitent à poursuivre l'observation du rôle de l'espace dans les interactions induites par les usages ludo-sportifs. Il apparaît en effet que l'interrelation entre ces usages et les espaces dans lesquels ils ont lieu est à l'origine de contextes relationnels différenciés. En conservant le cadre de lecture fourni par les formes premières que sont le point, la ligne et la surface il est ainsi possible de séparer deux catégories formelles principales : les espaces linéaires et les espaces « surfaciques » (Vigneau, 1998, 15) qui caractérisent aussi bien les lieux publics sportifs que les espaces traditionnels du sport.

2.1.2. La relation forme/usage dans la conception traditionnelle des espaces sportifs

Dans la conception traditionnelle des espaces sportifs, la relation entre la forme de l'espace de pratique et les usages qu'il accueille est très étroite. En effet, cette manière d'envisager le sport est strictement codifié et les règles s'appliquent aussi bien à la réalisation de l'activité qu'à l'espace dans lequel elle prend place. Ainsi, les archétypes du cercle et de la ligne (Vigneau, 1998, 16-18) donnent lieu à des traitements spécifiques (marquages au sol, installation de poteaux...) qui ont pour but d'organiser voire de contraindre les pratiques sportives qui y prennent place. Se faisant, les relations à l'espace de pratique mais aussi les relations aux autres dans l'espace de pratique sont largement déterminées. La piste d'athlétisme offre un exemple de ce type de lieu sportif, elle comporte plusieurs couloirs dans lesquels les coureurs, en particulier dans les épreuves de sprint, prennent place et dont ils ne doivent pas sortir sous peine de disqualification. On retrouve aussi cette contrainte de l'espace sur la pratique dans les jeux de ballon. Au football, au basket, au rugby ou encore au volley, l'aire de jeu est délimitée et organisée par des lignes tracées au sol en fonction dequelles les joueurs réalisent leurs actions. L'espace a donc un rôle direct dans la réalisation mais aussi dans l'évaluation de l'activité sportive.

2.1.3. Spécificités de la relation forme/usage pour les pratiques ludo-sportives urbaines

Les pratiques ludo-sportives autonomes en se déroulant dans des espaces publics dont la plupart n'ont pas été spécifiquement aménagés pour les accueillir se trouvent dans des situations très différentes quant aux rapports qu'elles entretiennent avec les lieux dans lesquels elles prennent place. Certains lieux toutefois conviennent fort bien à l'accueil des pratiques ludo-sportives. Un de nos interlocuteurs décrit ainsi Barcelone :

« Barcelone, c'est la Mecque du skate. On dirait que les places n'ont été construites que pour skater. »

D'autres lieux impliquent par contre que le sportif s'accommode des formes et de l'environnement qu'il utilise. Mais, dans tous les cas, l'espace ne joue pas un rôle d'ordonateur permettant d'organiser les relations entre les individus qui l'occupent et d'évaluer la validité des performances des pratiquants. Pour autant, il n'est pas un support neutre. Sa forme générale, son ambiance et les représentations qui lui sont prêtées orientent ainsi fortement, quoique de manière non déterminante, l'accueil d'activités spécifiques et les interactions interindividuelles entre sportifs mais aussi avec les autres usagers. Différents contextes relationnels apparaissent en fonction de la

dimension plus ou moins linéaire ou surfacique des lieux utilisés. Qu'ils soient caractérisés par des relations furtives ou des échanges plus prolongés, ils ont tous des liens étroits avec la forme des lieux publics sportifs.

2.2. Une typologie formelle des espaces publics sportifs

2.2.1. Les espaces linéaires

Les bords du Canal du Midi ou du Canal de Brienne sont des espaces linéaires caractérisés par leur étroitesse et leur longueur. Ils accueillent des pratiques déambulatoires en particulier la marche, la course à pied, le vélo et le roller. Ces différentes activités y sont pratiquées avec des intensités différentes allant de la promenade à l'entraînement relativement intensif. Plusieurs des spécificités fonctionnelles des espaces sportifs linéaires que relève F. Vigneau sont observables. Du point de vue des directions de déplacements, ces lieux fonctionnent à partir de déplacements bidirectionnels, orientés soit en direction du centre ville, soit en direction des Ponts-Jumeaux pour le Canal de Brienne, vers Toulouse ou vers le périurbain pour le Canal du Midi. « *Les espaces que nous représentons par la ligne peuvent avoir des formes géométriques variées* » (Vigneau, 1998, 16), le Canal de Brienne compte tenu de sa taille fonctionne largement comme une « *boucle fermée* » alors que le Canal du Midi correspond plutôt à la « *ligne droite* » même s'il ne conditionne pas autant les parcours de ces usagers que les exemples de ligne droite cités par F. Vigneau : « *piste de course de vitesse en athlétisme, ligne d'eau de natation, d'aviron ou de canoë* » (Vigneau, 1998, 16)

Dans ces lieux les contextes relationnels sont marqués par le caractère éphémère et fréquent des relations interindividuelles qui se limitent assez largement aux temps de croisement entre individus coprésents. Ainsi les relations sont brèves, la linéarité de ces lieux invitant en effet à circuler plus qu'à stationner. Elles ne se répètent que rarement entre mêmes individus. Un jogger courant au bord du Canal de Brienne les décrit ainsi :

« Je vais dire inexistantes, en fait chacun est un petit peu dans sa bulle. Enfin ça pourrait aller beaucoup plus loin... quand on court ou qu'on marche on sent que chacun est dans sa petite bulle [...] qu'on est bien dans une société où c'est l'individu qui prime. On le sent dans le contact parce que quand on se croise il n'y a pas de contact particulier, même pas bonjour ou quoi que ce soit. C'est comme s'il y avait un code implicite. Mais bon, c'est valable aussi dans les transports en commun... »

La situation change quelque peu lorsque les usagers deviennent plus nombreux. Les contacts en se densifiant, prennent la forme de relations de trafic. Une cycliste présente un dimanche matin sur les bords du Canal du Midi, le qualifie à ce moment de « *véritable boulevard* ». Cette comparaison éclaire la spécificité des espaces linéaires : comme on n’y croise que rarement deux fois la même personne, les moments de croisement sont décisifs dans la mesure où les vitesses de déplacement sont en général assez élevées. Ils sont parfois à l’origine de tensions. Un cycliste, au bord du Canal du Midi l’évoque sur un ton amusé :

« (...) Ça m’est arrivé rarement, ça m’est arrivé deux fois. Il y a des colonies, des colonies de jeunes, et bon, on a du mal à circuler quand on fait du vélo : les gens ne se poussent pas, c’est vraiment difficile. J’ai failli me sortir [sortir de la piste cyclable et tomber dans le canal] une fois à cause de ça... »

Figure 75 : Une colonie de vacances sur les bords du Canal du Midi



Certaines actions révèlent parfois des conflits plus aigus. Des individus vivant sur des péniches amarrées au bord du Canal du Midi ont été vus un soir en train d’inscrire à la peinture sur le sol : « *Respectez les riverains* ». Interrogés sur les raisons qui motivaient cette action, ils ont décrit les gênes résultant selon eux des usages trop nombreux de la piste cyclable. Plus fondamentalement, ce dont ils se plaignent c’est du brouillage des dimensions spatiales publique et privée, de la porosité de la frontière entre ces deux domaines, provoquée par la forte fréquentation des berges du Canal. Ainsi, même si l’on se trouve dans le périurbain proche de Toulouse, comme c’est le cas pour la portion du Canal du Midi observée, des situations typiquement urbaines, caractéristiques de nombre d’espaces publics traditionnels, se déroulent. Les situations choisies

pour illustrer les contextes relationnels dans les espaces linéaires peuvent laisser penser que les conflits y dominent. Il n'en est rien ; les interactions entre individus coprésents traduisent souvent une grande attention portée à l'altérité. Chez certains sportifs par exemple s'exprime une volonté d'exposition de soi. Certains coureurs à pied en particulier, mais aussi certains cyclistes et des pratiquants du roller sportif, semblent ainsi chercher à mettre en avant leur « *performance* » (Ehrenberg, 1991). Courir sur les bords du Canal du Midi, au sud est de Toulouse, à proximité du technopôle toulousain, est alors un attribut de la panoplie de réussite sociale intégré par de nombreux individus travaillant à cet endroit.

2.2.2. Les espaces surfaciques

Les espaces « surfaciques », à la différence de ceux dont il vient d'être question, ont une forme polygonale et une étendue relativement importante. Dans notre échantillon d'espaces publics sportifs toulousains, la place de l'Europe, le skatepark des Ponts-Jumeaux, les terrains de basket à côté du Stadium et l'espace réservé aux rollers de la base de loisirs de La Ramée appartiennent à ces « espèce[s] d'espace » (Pérec, 1974). Les pratiques ludo-sportives qui s'y déroulent sont principalement les glisses urbaines, roller, skate et BMX, et les sports de ballon. Par rapport à la typologie de F. Vigneau, même si ces lieux ont des similitudes formelles avec le « *cercle* » (Vigneau, 1998, 18) et le « *rectangle* » (Vigneau, 1998, 19), ils ne correspondent pas, sauf pour les terrains de basket, à des « *espaces à conquérir* » (Vigneau, 1998, 18). Il s'agit plutôt dans les lieux étudiés, d'espaces à l'intérieur desquels prennent place des pratiques individuelles correspondant à des trajectoires plus ou moins linéaires.

Figure 76 : L'espace roller de La Ramée : un espace surfacique



Dans ces lieux les relations interindividuelles sont marquées par des croisements répétés se produisant à des vitesses relativement peu importantes et mettant en contact un nombre assez limité d'individus. Ceci induit assez fréquemment des échanges verbaux qui peuvent être rapprochés des relations se produisant dans les jardins publics et permettant parfois des échanges assez prolongés au gré, par exemple, d'une rencontre sur un banc (Sansot, 1999). Le contact avec l'altérité qui, comme dans les espaces linéaires, est largement aléatoire s'y déroule en donnant lieu à des formes d'accommodement différentes. Une jeune fille qui débute la pratique du roller présente ainsi les relations place de l'Europe :

« (...) C'est vrai que c'est une place où tout le monde se retrouve parce que c'est agréable de discuter entre nous, on peut se donner des conseils sur la technique, sur pas mal de choses. [...] Bon c'est vrai qu'après on lie d'amitié et on se retrouve, on s'appelle pas forcément parce que c'est un endroit où tout le monde se retrouve surtout le week-end... Par rapport aux autres pratiques c'est pareil. C'est vrai qu'il y a du skate, il y a des gens qui font du BMX, il y a pas mal d'autres sports à côté. On fait attention et puis quand on est arrêté on peut regarder les autres pratiques... »

Place de l'Europe, le regard porté sur les sportifs est aussi le fait des autres usagers. Traversant la place à pied ou en vélo, ils sont intégrés au ballet des glisseurs urbains. Il n'est pas rare alors que certains s'arrêtent quelques instants pour apprécier ce spectacle improvisé. Sur cette place sans commerce, fermée à la circulation automobile, les sportifs proposent une animation urbaine qui intègre les passants les rendant tout à la fois acteurs involontaires et spectateurs.

2.2.3. Les espaces mixtes

Un troisième type de forme spatiale peut être dégagée dans l'échantillon des espaces publics étudiés, il s'agit d'une forme hybride qui emprunte certaines des caractéristiques des espaces linéaires et certaines de celles des espaces surfaciques tant sur le plan formel qu'au niveau du contexte relationnel. Celui de la base de loisirs de La Ramée est influencé par la linéarité, certes moins évidente, des espaces accueillant des déambulations sportives telle que la course à pied, le vélo ou le roller. Ces voies qui entourent le lac principal et traversent un bois sont ouvertes à une circulation automobile de desserte de la base limitée à 15 km/h. Bien que plus larges que les bords des Canaux du Midi et de Brienne, elles sont aussi à ranger parmi les lieux dans lesquels se mettent en place des relations de trafic. Les contacts y sont souvent furtifs et mettent rarement face à face deux fois les mêmes personnes, comme sur les bords du Canal du Midi, lorsque la fréquentation est importante des conflits peuvent opposer les différents usagers. Ceci n'empêche pas que ce lieu

comporte aussi des espaces surfaciques dans lesquels les relations interindividuelles sont sensiblement différentes. La présence à La Ramée d'un « plateau » dédié aux rollers a été soulignée mais la base compte aussi plusieurs terrains de football ainsi que de nombreux espaces ouverts permettant la pratique d'activités sportives dans une ambiance moins marquée par la brièveté des contacts et par les tensions quant au partage de l'espace disponible.

En focalisant l'attention sur l'interaction entre la forme et les usages des espaces étudiés, l'objectif est d'insister sur le rôle des formes spatiales dans les relations interindividuelles. L'espace n'est pas un support neutre, ses formes invitent plutôt tel ou tel type d'usage ou modalité d'usage même si ce conditionnement n'est en aucun cas déterminant. L'urbanité sportive s'exprime donc différemment en fonction des pratiques mais aussi de la forme des espaces dans lesquels elles ont lieu.

3. PERCEPTIONS SENSIBLES ET REPRESENTATIONS SPATIALES DANS LES LIEUX SPORTIFS ETUDIES

Découlant de la phase d'observation et abordé lors des questionnaires réalisés, la question des perceptions sensibles et des représentations spatiales des sportifs pratiquant dans les espaces publics à Toulouse, a aussi été creusée lors des entretiens. Comment expliquer par exemple que des sportifs pratiquent leur activité dans des lieux bordés de voies de circulation très empruntées produisant donc d'importantes nuisances sonores et olfactives ? Comment comprendre l'attraction exercée par les espaces végétalisés sur la plupart des pratiques urbaines mais pas sur toutes ? Apporter des éléments de réponse à ces questions permet d'achever la description des spécificités des lectures sportives de la ville en s'intéressant d'abord aux manières d'entendre, de sentir et de toucher la ville propres aux sportifs urbains, puis en abordant les principales représentations spatiales qui médiatisent leurs rapports avec leurs terrains de jeu.

3.1. Le rôle des perceptions sensibles dans les rapports aux formes urbaines

3.1.1. Pour une définition plus large des ambiances urbaines

Le rapport aux formes urbaines, souvent seulement envisagé à partir de la vue, se construit à partir de la combinaison des différentes perceptions sensibles. Ainsi si le paysage demeure une notion centrale pour la compréhension des rapports à un lieu, l'ouïe, l'odorat, le toucher s'ajoutent à la vue et construisent des ambiances urbaines propres à chaque lieu. En précisant la notion d'ambiance

urbaine à partir d'une définition moins générale que celle précédemment retenue³⁰, il est possible de la considérer comme intégrant, au-delà des perceptions sensibles, la sensibilité, les relations à l'altérité et à la temporalité (Amphoux, 2003). Ainsi l'ambiance et les perceptions ne sont pas strictement mesurables, « elle ne saurait être appréhendée sans engager le rapport sensible d'un ensemble de sujets percevant », « ne saurait être relatée sans que l'on ait recours à un minimum d'expression » et « ne saurait avoir lieu indépendamment d'une temporalité vivante qui la fait naître, la fait être et la fait disparaître » (Amphoux, 2003, p. 53). Ce constat conduit P. Amphoux à créer un dispositif d'enquête spécifique à l'analyse des ambiances urbaines, en particulier des ambiances sonores qu'il a notamment testé dans une étude menée dans plusieurs villes européennes dont Lausanne (Amphoux, 1993).

3.1.2. Techniques d'enquête et postulats dans les travaux de P. Amphoux

Optant pour une enquête qualitative, P. Amphoux utilise entre autres des techniques originales telle celle de l'enregistrement des sons dans plusieurs des lieux publics d'une ville, celle des parcours commentés ou celle de l'entretien sur étude réactivée initiée, comme il le rappelle, par J.F. Augoyard. En utilisant ces outils, P. Amphoux s'appuie sur ce qu'il nomme le « principe de récurrence » qui consiste lors d'une recherche à porter une grande attention mais aussi à faire se prononcer les interviewés sur des thèmes, des images ou des représentations redondantes. Cela lui permet de faire produire à son interlocuteur un discours sur ses perceptions dans lequel apparaissent les représentations qu'il se fait d'un lieu public ou d'une ville. C'est ainsi par exemple que P. Amphoux a mis en évidence l'existence d'identités sonores différenciées de plusieurs villes européennes. Ses recherches s'appuient sur l'idée d'une « codétermination des facteurs d'émergence », c'est-à-dire sur le postulat que les ambiances et les usages d'un lieu sont insérés dans un jeu d'interactions et se conditionnent ainsi mutuellement. La seconde notion sur laquelle s'appuie P. Amphoux est celle « d'intersensorialité ». Il entend par là non seulement l'indispensable prise en compte des interrelations entre les différentes perceptions sensibles mais aussi les liens qui les unissent avec le « sens », autrement dit avec les significations sociales et culturelles qui sont inextricablement liées à ces perceptions. Enfin avec la notion « d'intergénérationnalité », il est question d'une conception et d'une réalisation des espaces publics qui prennent en compte les résultats produits par des techniques de recherche renouvelées et qui laissent une vraie place au débat public en amont mais aussi en aval des aménagements réalisés.

³⁰ Cette définition, « synthèse, pour un individu et à un moment donné des perceptions multiples que lui suggère le lieu qui l'entoure » (Adolphe, 1998, p. 7), tirée de l'ingénierie urbaine, permet de dépasser le primat de la vue mais n'ouvre pas assez sur les dimensions représentées et imaginaires des ambiances.

3.1.3. Les ambiances urbaines définies par les perceptions sensibles des sportifs

Dans le prolongement des orientations de recherche qui viennent d'être présentées, on peut se demander : comment des groupes d'usagers particuliers des espaces publics ayant pour point commun d'être des sportifs autonomes considèrent-ils les ambiances des leurs lieux de pratique ? Les développements suivants s'attachent ainsi à mettre en évidence les spécificités tant « *des sens* » (des perceptions sensibles) que « *du sens* » (des représentations) que les sportifs urbains accordent aux espaces publics. Des recherches ont déjà balisé ce champ d'investigation. Celles d'Y. Pédrizzini par exemple sur le roller et le skate ont mis en évidence l'importance de la « *roule* » pour ces pratiques autrement dit la transposition à la ville de l'impératif de glisse qui guide des pratiques telle que le surf en particulier (Pédrazzini, 2001). Ce faisant, il a mis l'accent sur une des dimensions sensibles des espaces publics, le toucher, dont l'importance est centrale pour les sportifs urbains. Qu'en est-il des autres ? Les perceptions olfactives des sportifs sont-elles accentuées par l'augmentation de la fréquence respiratoire qu'induit leur activité ? Si l'émission de sons semble pour les glisseurs urbains revêtir une certaine importance (Touché, 1997) qu'en est-il de leurs perceptions auditives ? Comment fonctionnent leurs relations, ainsi que celles des autres sportifs urbains, aux sons qu'ils entendent ?

Avant de présenter, à partir des discours recueillis, les perceptions sensibles des sportifs urbains, il convient de préciser qu'aucune mesure exacte des trois dimensions sensibles n'a été réalisée. Les échanges avec les usagers ludo-sportifs rencontrés ont été guidés par leurs perceptions des dimensions sonores, olfactives et tactiles et par les représentations qu'ils s'en faisaient. Trois thèmes émergent des discours et permettent ainsi d'exprimer les relations des sportifs urbains aux dimensions sensibles de leurs espaces de pratique : la détente, la santé et la glisse.

3.2. Entendre, sentir et toucher la ville en faisant du sport

3.2.1. Perceptions sonores

Dans les lieux étudiés, situés dans des environnements urbains ou périurbains, l'ambiance sonore est marquée par des sons identiques tels ceux des voitures, ceux de la nature, en particulier des oiseaux ou de l'eau et ceux émis par les usagers des lieux. Le skatepark des Ponts-Jumeaux situé à quelques mètres de la rocade ouest de Toulouse a une ambiance sonore très marquée par le son des voitures, c'est aussi le cas pour le Canal de Brienne bordé par deux voies de circulation importantes. L'ambiance du Canal du Midi, toujours relativement proche de voies de circulation automobile à la

sortie sud-est de la ville est plutôt caractérisée par les sons de la nature. Place de l'Europe sont principalement perçus les sons produits par les usagers ludo-sportifs, en particulier les skaters et les pratiquants du BMX. La situation est identique aux abords du Stadium où les sons émis par les basketteurs sont ceux qui s'entendent le plus. Enfin, la base de loisirs de La Ramée place les usagers dans une ambiance sonore caractérisée par la diversité des sources émettrices.

Dans de tels contextes, un certain nombre de sportifs disent ne pas prêter attention aux éléments sonores qui caractérisent leur espace de pratique parce qu'ils y sont habitués ou parce qu'ils sont concentrés sur leur activité. Ceux qui déclarent y être attentifs, analysent le plus souvent leur rapport aux sons perçus à partir de la « détente » recherchée dans la pratique d'une activité ludo-sportive. Faire du sport, dans leurs discours est assimilé à une récréation indispensable qui compense les contraintes du travail, des études ou plus largement de la vie en ville. Les sons perçus comme des nuisances sont fréquemment invoqués comme un élément gênant cette « détente ». C'est le bruit de la circulation qui est le plus souvent signalé mais il arrive aussi que les sons des usagers du lieu soient considérés comme dérangeants. Cette dernière situation recoupe alors souvent une dénonciation générale de la fréquentation trop importante du lieu. Les sons de la nature et particulièrement ceux des oiseaux et de l'eau sont au contraire des éléments qui favorisent la « détente » et ils sont recherchés par les usagers ludo-sportifs des lieux étudiés. Du point de vue des riverains des espaces publics, les émissions sonores produites par les sportifs urbains sont considérées comme des nuisances. C'est en particulier le cas de ceux qui habitent près d'un lieu utilisé par des glisseurs urbains. Les sons émis lors des chocs entre les engins utilisés et le sol sont à l'origine de nombreux conflits. La question de la perception des odeurs est une autre partie du rapport sensible des usagers ludo-sportifs à leurs lieux de pratique. Les odeurs des gaz d'échappement, celles de la nature, les odeurs d'origine industrielle ou agricole et anecdotiquement celles des pratiquants eux-mêmes sont les plus citées dans l'enquête par questionnaire.

3.2.2. Perceptions olfactives

Tout comme les sons, les pratiquants abordent les odeurs en les considérant soit comme des nuisances soit au contraire comme des éléments favorables à la réalisation de leur activité. Le registre qui est utilisé par les sportifs lorsqu'ils analysent l'ambiance olfactive de leur lieu de pratique est le plus souvent celui de la santé. Les ludo-sportifs urbains recherchent, autant que faire se peut, des lieux pour « s'oxygéner » et pour « prendre l'air », ce qui les invite à regretter voire à condamner les ambiances olfactives dominées par les odeurs de gaz d'échappement et/ou par les odeurs industrielles. Dans l'échantillon des espaces étudiés, le skateparc des Ponts-Jumeaux est

ainsi doublement pénalisé du fait de sa proximité avec la rocade ouest et avec la station d'épuration de Ginestous traitant les eaux usées de Toulouse. Plusieurs de ses utilisateurs, à l'image de ce pratiquant du BMX, le regrettent :

« Le problème c'est la rocade. Ça pue. C'est la rocade, quand on revient en général on pue l'essence, enfin les gaz d'échappement. »

Le Canal de Brienne est lui aussi assez souvent décrit par les coureurs à pied qui l'utilisent comme un lieu où l'ambiance olfactive est polluée par les gaz d'échappement et par les trop nombreuses déjections canines.

Figure 76 : Concurrence des usages et nuisances olfactives sur les bords du Canal de Brienne



Attentifs car sensibilisés aux méfaits des pollutions respiratoires urbaines, certains ludosportifs choisissent de pratiquer dans des lieux dans lesquels ils jugent pouvoir mieux respirer comme le Canal du Midi à la sortie sud est de Toulouse mais même là certains sont gênés par différentes odeurs, en particulier celles de la station d'épuration de Castanet ou celles liées à l'épandage d'engrais dans les champs :

« Le seul truc que je voudrais dire. Il y a des odeurs nauséabondes au bord du canal à un moment... il y a un endroit où vraiment ça sent mauvais. C'est dommage parce que j'aime bien respirer l'air pur quand je suis au bord du canal, il n'y a pas de pollution. Mais il y a un endroit, quand même... Il doit y avoir une déchetterie ou une évacuation des égouts et pendant quelques bons mètres ça sent mauvais. »

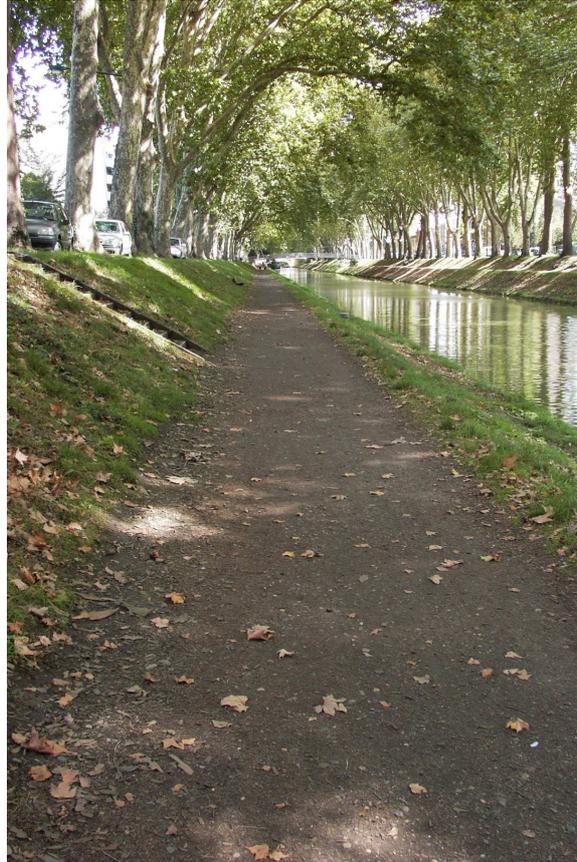
Ces exemples montrent d'abord à quel point les sportifs qui pratiquent dans les espaces publics urbains sont attentifs à l'ambiance olfactive. Analysée à travers le prisme de la santé, elle est une dimension centrale de la constitution de l'ambiance de pratique propre à chaque lieu. Ces extraits d'entretiens permettent aussi de relever que les perceptions olfactives participent à la constitution des ambiances en étant étroitement liées aux autres perceptions. Les nuisances olfactives au skatepark des Ponts-Jumeaux sont très largement dues à la station d'épuration de Ginestous qui, bien que très proche, n'est pas visible. C'est la même chose lorsque le Canal du Midi passe à côté de la station d'épuration de Castanet. Cette absence de visibilité semble influencer sur les perceptions olfactives en minorant les allusions aux sources émettrices invisibles. Au travers de ces deux exemples, c'est la question de l'intersensorialité dans la constitution des ambiances urbaines qui est posée (Augoyard, 1998).

3.2.3. Le "toucher la ville"

Enfin, parler du « *toucher la ville* » renvoie pour les sportifs urbains aux sensations tactiles issues du contact avec le sol. Les revêtements urbains ont pour les sportifs une importance particulière. D'abord, dans le prolongement de ce qui vient d'être écrit, on retrouve l'impératif de santé dans les rapports tactiles aux sols de nombreux sportifs. Les pratiquants du roller et du skateboard regrettent que le béton du skatepark des Ponts-Jumeaux rende leurs chutes dangereuses ou au moins douloureuses. Les coureurs à pied apprécient les bois de La Ramée, les bords du Canal du Midi et du Canal de Brienne parce qu'ils offrent des revêtements souples qui évitent les traumatismes articulaires. Un jogger, habitué à courir au bord du Canal du Midi l'explique :

« (...) *Je trouve que c'est un lieu agréable pour courir. Je n'aime pas courir sur des surfaces trop dures parce que ça fait trop mal au corps. En fait, au bord du canal on a la possibilité de courir sur un terrain qui n'est pas de l'enrobé et en même temps on n'est pas autour d'un stade à faire des tours... »*

Figure 77 : L'ancien chemin de halage, un revêtement souple apprécié des coureurs



Mais c'est vraiment la notion de glisse qui marque l'attention très forte portée aux revêtements des sols par les adeptes de la glisse urbaine, pratiquants du roller et du skateboard principalement. L'impératif de glisse (Loret et Waser, 2001), construit en fonction des possibilités du matériel utilisé et de l'imaginaire auquel se rattachent ces pratiques, entraîne un rapport au revêtement marqué par une double préoccupation : rouler le mieux possible et provoquer une sensation d'apesanteur (Pédrazzini, 2001, 17). Dans les discussions entre pratiquants sur les skateparcs qu'ils connaissent pour les avoir utilisés, la question du revêtement du sol est une des plus abordées avec celle de la forme des skateparcs et des modules qui les composent. Cette connaissance fine ne se limite pas aux installations mais s'étend à l'ensemble de la ville, les places, les rues et leurs trottoirs sont classés dans un répertoire pratiqué dans lequel la qualité du sol occupe une place déterminante. Un skater rencontré aux Ponts-Jumeaux répond ainsi à la question de savoir ce qu'il aimerait y changer :

« Le revêtement ! le revêtement ! C'est bien le bois, les modules en bois, en placo. C'est le seul [skateparc] que j'ai jamais vu qui est tout en béton comme ça. C'est vrai que rien que pour le bruit, rien que pour la sensation... Enfin voilà, je mettrais des modules en plaqué. »

Ces éléments en participant à la définition des ambiances urbaines de différents espaces publics de l'agglomération toulousaine, complètent la compréhension des relations que les sportifs entretiennent avec ces lieux. Le sens qu'ils accordent aux formes urbaines se construit ainsi largement à partir des différentes perceptions sensibles et pas seulement à partir des seules perceptions visuelles. Les différentes perceptions qui viennent d'être étudiées, en particulier l'odorat et l'ouïe, rattachent aussi les sportifs urbains aux autres usagers de la ville. Ils se positionnent ainsi souvent en faveur d'une réduction de la circulation automobile ou pour un plus grand respect des espaces publics. Se faisant ils démontrent, grâce à leur sensibilité spécifique, leur capacité à proposer des alternatives aux usages dominants des espaces publics.

Partant de là, certains, comme l'association toulousaine Roulez Rose, prennent parfois part aux débats publics locaux notamment lorsqu'ils portent sur les transports. Compléter l'approche sensible en dépassant le primat des perceptions visuelles permet d'appréhender tant la construction des ambiances urbaines que celle d'une sensibilité particulière à partir de laquelle se développent différentes lectures de la ville. Toutefois l'analyse des ambiances ne peut être limitée à celle des perceptions sensibles, elle doit aussi interroger les représentations socio-spatiales des individus.

3.3. Les formes comme supports de représentations socio-spatiales des sportifs urbains

« Toute perception se charge aussi d'un contenu social (...). Nous n'avons affaire qu'à des représentations du réel, plus ou moins déformées par les filtres individuels et sociaux » (Di Méo, 1998, 30). Les représentations spatiales aident à comprendre la manière dont l'espace est organisé, permettent de le juger et rendent ainsi plus aisées ses utilisations (Bailly, 1995, 369). L'analyse du sens prêté aux formes urbaines par les sportifs doit donc s'attacher à révéler les principales représentations qui filtrent leurs relations aux espaces publics qu'ils utilisent. Elles se structurent principalement autour de trois caractères possibles : le « patrimonial », l'« urbain » et le « naturel ».

3.3.1. Le patrimoine

Le Canal du Midi, le Canal de Brienne ou les Ponts-Jumeaux font partie du patrimoine de l'agglomération toulousaine. Ce sont des sites classés au patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1996. Ce classement traduit la reconnaissance de leur histoire et de leur valeur paysagère. Il fait de ces lieux des espaces accueillant un nombre important de touristes. De nombreux sportifs les utilisent aussi, certains sans sembler faire attention à cette caractéristique, d'autres en y accordant une grande importance. Ces derniers accomplissent leurs activités sportives dans un cadre dont ils

apprécient plus la qualité du paysage que l'histoire. Ceci montre combien la pratique sportive est un temps particulier d'observation de la ville. On retrouve cet intérêt pour les espaces ayant une dimension patrimoniale en interrogeant les participants à la « Rando Roller ». S'ils affirment majoritairement ne pas vraiment faire attention aux lieux qu'ils traversent, une minorité notable, constituée notamment d'individus n'habitant pas Toulouse ou venant de s'y installer, dit apprécier lorsque le parcours emprunte les rues du centre ancien. Cet attrait pour des espaces à la dimension patrimoniale interfère dans les relations aux espaces de pratique, à leurs formes et à leurs ambiances. Ainsi alors que la pratique sportive en centre ville a souvent lieu dans des espaces peu adaptés d'un point de vue formel, marqués par des nuisances olfactives ou sonores et par un certain inconfort tactile, l'aspect patrimonial des espaces utilisés entraîne parfois des représentations spatiales valorisantes qui permettent d'occulter au moins partiellement ces désagréments.

3.3.2. L'urbanité

Un autre pôle de représentations est structuré autour du caractère urbain de certains espaces de pratique. L'« urbanité » de ces lieux se marque par une prédominance de l'espace bâti sur les espaces « libres », et/ou par celle d'espaces bétonnés ou goudronnés sur les espaces végétalisés. Ces caractères jouent pour un certain nombre de pratiquants le même rôle que les représentations patrimoniales, ils permettent de survaloriser des lieux en les rattachant à l'imaginaire de certaines pratiques. Ainsi, le paysage des terrains de basket situés à proximité du Stadium de Toulouse est principalement qualifié d'urbain par les joueurs qui y ont été interrogés. Mais, ce qu'il est intéressant de noter, c'est que cette qualification est le plus souvent prononcée comme un attribut positif de ce lieu. Rares sont ceux qui regrettent la quasi-absence d'espaces « verts » et encore plus rares sont ceux qui font allusion au caractère patrimonial de l'imposante piscine Nakkache³¹ située juste à côté. La situation est quasiment identique aux Ponts-Jumeaux, où les sportifs concentrent d'abord leur attention sur le paysage du skateparc et sur les voies de circulation alentour. Les deux extraits suivants le soulignent, le premier est le début d'une description des terrains du Stadium et le second une description du skateparc des Ponts-Jumeaux :

« Les terrains, c'est du bitume, c'est du bitume, c'est du goudron. Ils sont sous un pont, à côté du Stadium. C'est du bitume et du béton... » ; « Du béton, des courbes, une bonne ambiance, des copains. Par contre, beaucoup de bruit, beaucoup de pollution, des gaz d'échappement et aussi une vision de nature, de l'eau, voilà en gros ».

³¹ Cette piscine a été réalisée dans les années 1930 dans le cadre de l'aménagement du Parc des Sports sur l'île du Ramier. Construite selon les plans monumentaux de l'architecte Jean Montariol, elle comporte un bassin extérieur et une piscine couverte.

La survalorisation du caractère urbain renvoie à l'imaginaire des sports de rue. Le basket joué dans la rue par exemple, le « streetball » comme il est parfois appelé, est apparu dans les quartiers de logements sociaux construits en Amérique du Nord (Haumont, 1998). Pour ceux qui aujourd'hui le pratiquent dans le monde entier, qui viennent eux-mêmes assez largement de quartiers d'habitat social, il est difficile de l'imaginer à partir d'autres représentations spatiales que celles qui dominent l'univers de ces pratiques. Pour ce qui concerne les pratiquants du skateboard, leur appétence pour ce type de paysage s'est vraiment imposée avec la généralisation de la mode du « streetskating » au début des années 1990. Cette forme de pratique, basée sur l'usage des espaces publics, a valorisé les paysages urbains qui sont ainsi devenus des environnements paysagers recherchés par les pratiquants du skateboard.

3.3.3. La nature

Le troisième pôle de représentations est celui qui influence le plus grand nombre de sportifs urbains. La plupart des pratiquants interrogés, hormis ceux qui sont fortement attachés à des représentations urbaines, plébiscitent ou condamnent les espaces publics qu'ils utilisent à partir de considérations centrées sur la présence plus ou moins grande d'éléments « naturels ». Des espaces fortement végétalisés peuvent ainsi faire presque oublier leurs autres caractéristiques même si celles-ci les rendent peu propices à la pratique sportive. C'est le cas du Canal de Brienne qui, bien que bordé de voies de circulation très empruntées, n'en est pas moins utilisé par de nombreux joggers. Un jogger le décrit ainsi :

« C'est une bulle, avec les arbres qui se rejoignent au dessus du Canal... c'est comme une bulle de nature dans la ville ».

Dans les bases de plein air et de loisirs, en particulier dans celle de La Ramée, les représentations naturelles dominant, elles font largement oublier l'artificialité du lieu comme le souligne ce pratiquant du roller :

« Je dirais que c'est un grand espace vert, c'est un peu la bouffée d'air pur au milieu des zones industrielles. En fait on est pas loin de Colomiers, on est pas loin de Blagnac, on est pas loin de Toulouse, c'est vraiment un peu le poumon. On a l'impression qu'à cet endroit là on a une sensation de verdure ».

Ces trois pôles de représentation se conjuguent parfois dans le discours d'un même pratiquant dont le contenu renvoie alors aussi bien au patrimoine, à l'aspect urbain qu'à la « nature ». Ils constituent autant de prismes à partir desquels les sportifs urbains jugent leurs espaces de pratique, ce qui montre combien ils n'en ont pas une conception simplement fonctionnelle ou uniquement basée sur leurs perceptions sensibles.

Les sportifs autonomes entretiennent donc des rapports spécifiques avec les formes spatiales, en particulier parce que leurs activités impliquent un investissement corporel les rendant ainsi très attentifs aux dimensions sensibles des espaces urbains. Leurs pratiques renouvellent les usages des espaces publics en produisant de nouvelles significations pour les formes urbaines traditionnelles ou plus récentes que sont les rues, les places, les jardins publics ou les skateparcs et les zones de loisirs. Ces nouveaux sens ne découlent pas seulement d'exigences fonctionnelles car les sportifs, en quittant les espaces qui leur sont réservés, traduisent leur volonté de relations différentes avec leurs lieux de pratique. Ils sont particulièrement attentifs à l'environnement paysager et à l'ambiance qu'ils évaluent et apprécient dans ses différentes dimensions et en fonction des représentations qu'ils s'en font.

Pour être complète et efficace, l'analyse des espaces publics ne doit donc pas occulter le sens sportif des formes urbaines mais l'étudier à différentes échelles et dans ses diverses dimensions. Elle doit retenir que les sportifs urbains, tant comme groupe particulier d'utilisateurs qu'individuellement, ne construisent pas leurs rapports aux formes à partir des seules dimensions spatiales visibles de celles-ci. Leurs lectures de la ville résultent en effet des relations qu'ils établissent entre leurs perceptions visuelles, leurs autres perceptions sensibles, les représentations spatiales auxquelles ils font référence et les modes d'organisation de leurs activités. Ce n'est que grâce à la combinaison de ces différents éléments que se mettent en place les sens sportifs des formes urbaines soulignant ainsi l'absence de détermination unique des usages par les qualités formelles matériellement existantes et visibles des espaces qui les accueillent. Compte tenu de l'ampleur des activités ludo-sportives, la prise en compte des relations complexes des sportifs urbains, et plus largement de celles des multiples usagers piétons des espaces publics, aux formes urbaines ouvre des perspectives innovantes. L'intégration plus complète des notions de construction intersensorielle des perceptions sensibles, de représentation socio-spatiale ainsi qu'une grande attention portée aux interactions interindividuelles peuvent notamment participer au renouvellement de la conception et de l'aménagement des espaces publics.

Les relations aux autres dans les espaces publics : gestion des interactions interindividuelles et gestion des usages

Parmi les définitions de l'urbanité rappelées au début de la troisième partie, l'une d'elles insiste sur le fait qu'étudier l'urbanité, c'est s'attacher à comprendre les rapports que les individus entretiennent entre eux et avec leurs espaces de vie dans un contexte urbain (Monnet et Capron, 2000). Le précédent chapitre a surtout porté sur les rapports des sportifs urbains aux espaces publics dans lesquels ils pratiquent leurs activités. Il convient donc maintenant d'étudier plus particulièrement les relations de ces urbains particuliers avec les autres usagers des lieux publics qu'ils fréquentent à partir de trois grandes thématiques séparant des aspects inextricablement mêlés dans la réalité. Dans un premier temps, il est question des nuances d'ambiance sociale des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives autonomes. Entre indifférence et convivialité, la mise en scène des sportifs par eux-mêmes anime des lieux publics surtout utilisés lors des temps de loisirs. Toutefois, comme cela a été souligné dans le premier chapitre, il convient de ne pas succomber aux sirènes de l'espace public le décrivant enchanté, ciment de la ville, fait de bienveillance et de rapports sociaux policés, car des conflits d'usage existent bel et bien. Une typologie de ces conflits et leurs solutions les plus fréquentes, est proposée pour les espaces publics sportifs. Considérant que les conflits d'usage ont lieu *in situ*, qu'ils sont des oppositions directes, nous analysons enfin les conflits d'intérêt spécifiques aux champs sportifs et urbains étudiés. La

place des pratiques ludo-sportives urbaines dans la politique sportive municipale et dans l'espace public toulousain est alors abordée.

1. LES RAPPORTS AUX AUTRES : NEUTRALITE, CONVIVIALITE ET MISES EN SCENE DE SOI

Comme l'étude statistique réalisée le montre, le jugement des relations aux autres sportifs et aux autres usagers des espaces publics est largement positif dans la mesure où, parmi les propositions faites, c'est l'adjectif « conviviales » qui est le plus souvent repris pour les qualifier. Mais que signifie concrètement cette convivialité affirmée, que cache-t-elle en terme de comportement, d'attitude, de geste ? Comment cette convivialité s'accommode-t-elle de la mise en scène de soi inhérente aux comportements en public et donc aux usages sportifs des espaces publics ? Enfin, comment prendre la juste mesure du niveau de cette ambiance conviviale ? En commençant par aborder l'attitude neutre, réservé, qui prévaut chez de nombreux sportifs urbains lors de leurs usages de lieux publics, des éléments de réponse à cette dernière interrogation vont être proposés.

1.1. La neutralité habituelle des relations dans les espaces publics

1.1.1. La réserve, un marqueur de l'urbanité sportive

Comme G. Simmel (Simmel, 1989) l'a montré en observant les grandes villes au début du XX^{ème} siècle, l'attitude réservée est une marque de l'urbanité. Elle ne signifie pas que les citadins soient blasés de leur quotidien et notamment des temps passés dans les lieux publics mais plutôt qu'ils essaient de s'y protéger de la multitude des interactions sociales qui s'offrent potentiellement à eux. Sans plus insister sur la description générale de ce type d'attitude déjà étudié dans le premier chapitre, relevons par exemple qu'elle correspond assez largement à ce que M. Augé (Augé, 2001) observe lorsqu'il emprunte, en ethnologue, le métro parisien. Il note les variations d'attitude des usagers, les jeux de leurs regards et de leurs gestes, ou encore leurs comportements plus ou moins policés. Tout ceci lui permet de décrire le métro comme un univers riche d'interactions sociales bien loin des images négatives de promiscuité voire de danger qui encombrent parfois les représentations. Toutefois cette richesse est discrète, elle ne s'affiche pas, elle est cachée derrière la réserve des usagers du métro et il faut toute la précision du regard ethnologique pour la saisir à sa juste valeur.

Dans l'échantillon des sportifs interrogés, cette attitude réservée est parfois décrite comme les extraits d'entretiens suivants le montrent. Deux joggers pratiquant sur les bords du Canal de Brienne expliquent ainsi :

« les relations sont inexistantes, chacun est dans sa bulle »

et *« les relations sont impersonnelles, un signe de la tête, un bonjour mais ça s'arrête là »*

On retrouve des descriptions similaires dans les autres lieux étudiés mais de manière moins fréquente, en particulier pour le skatepark des Ponts-Jumeaux, la place de l'Europe et les terrains de basket du Stadium qui, rassemblant de nombreuses personnes se connaissant préalablement, accueillent des relations sociales moins distantes et réservées. Dans les lieux plus ouverts que sont le Canal de Brienne, le Canal du Midi et la base de loisirs de La Ramée, la réserve est souvent de mise. Un roller rencontré à La Ramée résume ainsi les choses :

« les mêmes que partout [autrement dit que dans les autres lieux publics], pas plus détendues au fond, en fait tout le monde se méfie de tout le monde »

Ces quelques extraits d'entretien corroborent les observations réalisées au cours desquelles l'attitude réservée de nombreux sportifs est apparue comme une des dimensions caractéristiques de leur activité en particulier lorsqu'ils pratiquent seuls des sports individuels dans des lieux qui ne rassemblent pas des groupes se connaissant déjà.

1.1.2. Neutralité ou indifférence ?

Comment interpréter ces attitudes ? L'explication simmelienne d'une réserve protectrice des personnalités individuelles dans un contexte de multiplication des interactions sociales peut-elle être appliquée ? Les comportements décrits marquent-ils au contraire une réelle indifférence vis-à-vis de la présence d'autrui et ainsi accréditent-ils les idées défendues par G. Lipovetsky (Lipovetsky, 1993) quant à l'individualisme contemporain et à sa capacité à faire le « vide » autour de lui ? Sans empiéter sur les développements suivants qui insistent sur la convivialité largement ressentie par les sportifs lors de leurs usages des lieux publics, il est possible d'affirmer que la réserve décrite est plutôt une forme de neutralité qu'une attitude indifférente. La nuance est mince entre ces deux adjectifs mais existe bel et bien. L'indifférence peut être définie comme l'état d'une personne qui

n'est ni intéressée ni touchée par ce qui l'entoure. La neutralité ne marque pas une distance aussi grande, elle correspond plus au fait de s'abstenir de s'engager ou de prendre parti.

Ainsi, de même que les sportifs urbains ne sont pas indifférents aux formes et à l'environnement de leurs lieux de pratique, ils sont touchés et intéressés par tous ceux qui les y entourent. Ils choisissent seulement de conserver leurs distances :

« on ne va pas là pour chercher des amis »

Ainsi s'exprime un coureur à pied qui déambule au bord du Canal du Midi. Garder ses distances peut aussi consister à conserver le choix de son parcours et de son allure, comme l'indique cette pratiquante du roller rencontrée à La Ramée :

« on discute, mais chacun reste libre, c'est très important »

Cela peut aussi signifier cantonner les conversations au domaine sportif. Ainsi, place de l'Europe et sur l'espace dédié aux rollers de la base de loisirs de La Ramée, de nombreuses interactions observées semblent avoir pour origine soit la demande, soit l'offre d'apprentissage. Des rollers de niveaux différents se retrouvent là et ceci profite aux uns comme aux autres pour entreprendre des discussions tout en restant réservés et en conservant un degré de neutralité relativement important. De manière assez similaire un pratiquant du roller sportif fréquentant le Canal du Midi indique que si les relations avec les autres sportifs et avec les autres usagers sont en général limitées voire conflictuelles, elles se développent parfois autour :

« d'échanges sportifs, sur le matériel [les rollers avec un chausson bas et cinq roues alignées] »

Si les contacts entre sportifs et avec les autres usagers sont caractérisés par la neutralité plus que par de l'indifférence, cette neutralité n'est pas totale au sens où si elle marque bien un refus de s'engager trop loin avec des inconnus, elle ne se traduit pas par un refus de prendre parti. La neutralité caractérisant l'attitude des sportifs urbains est souvent une neutralité bienveillante.

1.1.3. La neutralité bienveillante

La bienveillance des sportifs à l'égard des utilisateurs des espaces publics s'exprime d'abord par leur penchant à les saluer facilement. Les observations ont permis de se rendre compte de cette

pratique a priori surprenante dans un espace public. S' imagine-t-on en effet saluer dans la rue d'autres individus au seul prétexte qu'ils sont comme nous des piétons ? Envisage-t-on d'adresser des encouragements à une personne revenant du marché qui porte de lourds sacs remplis de victuailles ? Les réponses à ces questions sont en général négatives à moins de connaître les individus en question, à moins d'être en situation de campagne électorale ou bien seulement si un évènement inattendu se produit, une collision mutuelle ou la poignée d'un sac qui se casse, rompant les réserves réciproques.

Les entretiens confirment l'existence de ces salutations. Au Canal du Midi par exemple :

« *quelques personnes disent bonjour* »

et « *on se salue* »

Sur les bords du Canal de Brienne, un coureur à pied parle même de « *courtoisie* » en signifiant que celle-ci se traduit notamment par le fait de « *laisser passer* » les autres usagers lorsqu'on les croise dans des passages étroits en l'occurrence sous les ponts. Une anecdote tirée des observations réalisées aux terrains de basket du Stadium traduit la dimension rituelle de la pratique du salut entre inconnus dans les espaces publics supports de pratiques ludo-sportives. Lors d'une des premières séances d'observation réalisées dans ce lieu alors qu'aucun des basketteurs présents ne nous connaissaient, ils sont tous venus nous saluer en réalisant des gestes spécifiques, différents d'une poignée de main habituelle. Notre méconnaissance de cette manière de saluer a alors fait se poser sur nous des regards surpris oscillant entre la moquerie et l'interrogation. Au fond, les salutations comme d'autres gestes ou attitudes traduisent bien ce qu'exprime cette coureuse à pied rencontrée à La Ramée :

« *on se reconnaît dans notre activité* »

L'anonymat complet de la rue est ainsi partiellement rompu et la réserve presque totale fréquemment observable par exemple dans le métro, laisse la place à une attitude teintée de neutralité et de bienveillance.

1.2. La convivialité des pratiques sportives, des lieux et des temps de loisirs

1.2.1. Une convivialité sportive affirmée mais différenciée

La neutralité bienveillante observée dans les lieux de pratique et présente dans les discours de plusieurs des pratiquants interviewés, se mue chez de nombreux sportifs urbains en une impression générale de convivialité lorsqu'on leur demande de décrire leurs relations aux autres usagers dans les espaces publics qu'ils fréquentent. Comme cela a été rappelé plus haut, l'analyse des questionnaires réalisés a déjà permis de mettre en évidence cette atmosphère sociale conviviale dans laquelle se déroulent les pratiques ludo-sportives autonomes. Les développements qui suivent tentent d'approfondir ce constat en interrogeant le contenu et les nuances de cette convivialité.

La description d'ambiance de pratique conviviale, sympathique ou encore agréable est une caractéristique commune à tous les lieux étudiés et ceci malgré leurs différences de formes, d'ambiance et d'organisation des sportifs qui y pratiquent. Des variations sont toutefois perceptibles entre les espaces et les pratiques. Tout d'abord, en lien avec ce qui a été présenté au chapitre précédent sur les relations entre formes et usages, il convient de relever que dans les espaces de forme linéaire si l'ambiance générale est jugée bonne, les allusions à des conflits d'usage sont plus nombreuses. Ceci découle aussi du fait que dans ces lieux, le Canal de Brienne, le Canal du Midi et dans une moindre mesure la base de loisirs de La Ramée, se localisent plus d'activités individuelles, en particulier des pratiques déambulatoires. Les usagers sportifs se trouvent ainsi dans des relations de coprésence assez largement limitées aux temps de croisement ainsi qu'à ceux de préparation (habillement, étirements) et de fin de l'activité (étirements, rangement du matériel). Néanmoins même dans de tels espaces les relations sont souvent jugées conviviales et certains sportifs affirment même qu'à force de fréquenter un même lieu et d'y croiser les mêmes pratiquants, il est possible d'y nouer des relations amicales.

Dans les espaces de formes surfaciques accueillant des pratiques plus « collectives » ou du moins plus « groupales », la convivialité est encore plus ressentie. Même si elle n'exclut pas certains conflits, elle induit un jugement très positif voire enthousiaste des sportifs interrogés. Ici, c'est-à-dire place de l'Europe, sur le skateparc des Ponts-Jumeaux, sur les terrains de basket du Stadium mais aussi sur le plateau roller de La Ramée, les sportifs sont souvent des habitués. Ils constituent des petits groupes relativement stables mais tout de même ouverts qui occupent l'espace public et se l'approprient parfois en y inscrivant leurs marques. La convivialité des rapports découle d'une relation d'interconnaissance plus ou moins approfondie allant de la fréquentation récurrente

mais toujours assez distante à des formes de liens amicaux. On retrouve des regroupements affinitaires structurés à partir de l'intérêt pour une pratique commune qui se marque principalement par la fréquentation d'un lieu de pratique mais aussi par l'insertion dans des réseaux immatériels tels ceux des téléphones portables dont il est fait un usage important voire d'internet. Ces comportements renvoient à la notion de « *tribu* », appliquée par M. Maffesoli à la compréhension des évolutions de l'individualisme contemporain (Maffesoli, 2000).

Les situations décrites tendent à différencier de manière certainement un peu trop tranchée deux catégories de relations conviviales en fonction des lieux et des pratiques ludo-sportives. Si elles décrivent des atmosphères différentes, il n'en demeure pas moins que des formes de regroupement affinitaire s'observent dans des lieux comme le Canal de Brienne et le Canal du Midi et qu'inversement des pratiquants seuls sont présents dans les autres lieux étudiés. Ainsi par exemple de petits groupes de coureurs arpentent les chemins de halage du Canal de Brienne durant la pause déjeuner. Il s'agit souvent de collègues de travail mais certains sont aussi « seulement » des habitués qui se retrouvent là à heures fixes ; à l'inverse des joueurs de basket ou des skaters solitaires fréquentent les terrains du Stadium et le skaterparc des Ponts-Jumeaux. Souvent, ils ne sont pas de Toulouse et pratiquent seuls parce qu'ils n'y ont pas leur groupe d'amis. Quoiqu'il en soit ces derniers types d'usages ne sont pas ceux qui s'observent les plus fréquemment dans les lieux de l'échantillon observé.

Si la convivialité domine sous des formes différenciées les relations entre sportifs, elle est aussi apparemment présente dans les rapports aux usagers non sportifs des espaces publics. Ce qui est mis en évidence, c'est plus l'attention des non sportifs que leurs gênes. Au total, les autres usagers des espaces publics sont considérés comme participant d'une ambiance générale plutôt agréable, faite de respect mutuel et de bon esprit. Ceci semble devoir beaucoup à la dimension plus ludique que compétitive des pratiques urbaines mais aussi au fait que les interactions sociales dont il est ici question ont lieu durant des temps libres consacrés aux loisirs.

1.2.2. Les lieux et des temps de loisirs

Il n'est pas possible en effet de comprendre cette ambiance majoritairement appréciée sans l'insérer dans ce temps social particulier à l'intérieur duquel elle prend place. Les loisirs sont, comme nous l'avons vu à partir des travaux de J. Dumazedier (Dumazedier, 1988), devenus au cours du XX^{ème} siècle la part la plus importante du temps, grignotant peu à peu celle dévolue au travail. Les estimations considèrent que le temps de travail a été divisé par trois entre le XIX^{ème} siècle et

aujourd'hui. S'ils sont pour partie contraints par la réalisation d'un certain nombre de tâches domestiques ou administratives et même s'il convient de relever leur très large soumission au marché (Baudrillard, 1970), ils sont aussi des temps de repos et parfois d'épanouissement individuel ou collectif. C'est dans cette dernière partie des loisirs que les sportifs rencontrés place leur activité, ils la réalisent pour se détendre et apprécient de ce fait les ambiances calmes. Les lieux étudiés en particulier le Canal du Midi et la base de loisirs de La Ramée sont de ce fait particulièrement appréciés dans la mesure où une large majorité des usagers qui les fréquentent, sportifs ou pas, sont dans ce temps de repos, plus détendus. Il ne faut toutefois pas considérer cette détente comme un relâchement complet ni comme une attitude a priori apte à générer de la convivialité. Elle offre un socle minimal sur lequel prennent place les différentes formes de convivialité décrites plus haut.

Aborder la question du temps de loisir implique d'apporter quelques précisions quand à la manière dont les temporalités individuelles des sportifs urbains s'organisent. S'il s'agit bien d'usages s'inscrivant dans les temps de loisirs, il convient de noter qu'ils peuvent aussi accompagner des déplacements utilitaires. Ainsi, des pratiques déambulatoires comme le vélo ou le roller en particulier, servent parfois de mode de déplacement quotidien à des individus qui allient par là leur pratique ludo-sportive à une contrainte quotidienne. Les temporalités ludiques s'organisent aussi sur un temps plus long selon des modes. Les liens sont en effet étroits entre ces pratiques et le marché, celui-ci influençant fortement celles-là notamment par le biais des équipements et des tenues qu'il propose. Ce temps des modes s'étend sur une durée spécifique qui n'est ni celle des années ni celles des saisons sportives, il fait se succéder des tendances qui renouvellent les activités pratiquées en ville soit grâce à des innovations techniques soit à partir de la création de nouveaux univers ludiques grâce à la publicité. Ainsi le roller est-il venu remplacé largement le traditionnel patin à roulettes avant d'être ensuite décliné en plusieurs types s'adaptant à, mais aussi induisant de nouvelles modalités de pratique. La seconde modalité d'influence des pratiques ludo-sportives par le marché s'observe par exemple ces dernières années avec le retour au premier plan parmi les sports urbains, du basket de rue. Cette activité qui avait connu un essor important en France au début des années 1990, est en train de redevenir une pratique très appréciée notamment des jeunes gens. Le dernier aspect temporel qui concerne les pratiques ludo-sportives urbaines les place aussi dans un mouvement cyclique puisqu'il s'agit de la succession des saisons. Les sports urbains, pratiqués en extérieur, sont de ce fait directement aux prises avec les variations saisonnières de températures, de précipitations mais aussi d'éclairage et de paysage. Cette dimension temporelle apparaît dans le discours des sportifs interviewés qui lui accorde une grande importance dans la mesure où elle conditionne assez largement leur activité.

Ainsi donc les sportifs urbains ont-ils un jugement positif quant aux relations quoique ténues qu'ils entretiennent avec les individus qu'ils croisent ou qu'ils rencontrent dans leurs lieux de pratique. Dans ces relations, et pour autant que réutilisant les termes d'H. Arendt (Arendt, 1961) on considère l'espace public comme une « *scène d'apparition* », tout ce qui relève du visible occupe une place centrale. L'analyse des mises en scène sportives dans les espaces publics va donc permettre de mieux comprendre à partir de quoi se mettent en place ces atmosphères de neutralité bienveillante fortement teintées de convivialité.

1.3. Les mises en scène sportives de soi

1.3.1. Les marqueurs de la mise en scène : corps, comportements, tenues vestimentaires, attitudes et espaces de pratique

Comme M. Ségalen (Ségalen, 1994, 48-54, 99-112) le relève à propos de la course à pied la pratique sportive en ville peut être observée du point de vue du corps. Courir dans l'espace public c'est exposer son corps partiellement dénudé au regard d'autrui. Mais c'est aussi avoir des attitudes jugées inconvenantes dans de nombreuses autres situations : se moucher avec sa manche ou cracher par exemple. Tout ceci se produit à la vue de tous dans un lieu public et en quelque sorte cela permet d'y prendre place pleinement, avec un minimum de retenue dans la mesure où l'activité sportive rend plus acceptables ces attitudes ou ces gestes. Bien qu'il puisse être parfois décrit comme réalisé à des fins de provocation, ce type de comportement n'a jamais été observé dans les espaces publics étudiés. La tenue vestimentaire est un autre élément de la mise en scène des sportifs urbains. Lors des observations réalisées, nombre de coureurs à pied arboraient, comme le note d'ailleurs M. Ségalen, des tee-shirts des courses auxquelles ils avaient participé. Dans le domaine des glisses urbaines ainsi que chez les pratiquants du basket de rue, les vêtements ont une grande importance. Si par là transparait la marchandisation importante de ces activités, on peut aussi y déceler quelques-uns des univers de référence de ces sportifs. Chez les glisseurs urbains, qu'il s'agisse de pratiquants du skate, du BMX ou du roller dans sa version « agressive », la tenue est caractérisée par des couleurs relativement peu voyantes et par des vêtements à la coupe ample. Derrière cette apparence se cache semble-t-il une volonté de s'insérer dans la ville et donc de ne pas en apparaître isolé par une tenue qui traduit trop explicitement que l'on est en train de faire du sport. Pour les basketteurs de rue, la logique est différente, presque inverse serait-on tenté d'écrire, dans la mesure où ils arborent des tenues colorées, elles-aussi très amples mais qui indiquent clairement qu'ils sont des sportifs et qu'ils apprécient le basket. Au comportement et à la tenue vestimentaire s'ajoute l'attitude des sportifs comme marque individuelle participant à leur mise en scène. Les

coureurs à pied sont bien souvent concentrés sur leur effort et ont donc une attitude relativement retenue. Les glisseurs urbains choisissent souvent une attitude blasée qui comme leur tenue est censée traduire leur détachement vis-à-vis de la pratique ludique à laquelle ils s'adonnent. Les basketteurs de rue, mais plus largement les joueurs de sports de ballon, sont beaucoup plus exubérants. Les matchs auto-arbitrés sont autant d'occasion de discussions animées qui tiennent plus souvent lieu de l'affrontement sur-joué que de la véritable dispute.

Enfin l'espace joue aussi un rôle dans ces différentes formes de mise en scène. E. Goffman a souligné comment, en situation de coprésence, les lieux étaient occupés de manière différenciée, certains faisant office de scène pendant que d'autres fonctionnent comme des « coulisses » (Goffman, 1973). Les mises en scène individuelles et collectives varient au gré des passages entre ces deux lieux complémentaires. Dans le cas des usages ludo-sportifs des espaces publics on retrouve une forme de distinction assez similaire. Certains lieux où certaines parties de lieux publics fonctionnent comme des coulisses dans la mesure où ils font office de lieux d'entraînement ou de préparation. C'est le cas par exemple des parkings proches du Canal du Midi et de ceux de la base de loisirs de La Ramée. Là les sportifs s'échauffent, s'étirent ou encore s'habillent. Certains, notamment pour ce qui est de l'habillement, utilisent même leur voiture comme un moyen de renforcer leur intimité.

Figure 78 : Le parking du CNES près du Canal du Midi, un sas pour l'avant et l'après pratique



Pour les terrains de basket proches du Stadium le partage entre scène et coulisses s'opère grâce à la distinction opérée entre les terrains occupés par des joueurs débutants et celui qui accueille les rencontres des plus aguerris. Les premiers servent de coulisses parce qu'ils permettent

parfois aux bons joueurs de s'échauffer en jouant une ou deux rencontres plus faciles. Jouer sur des terrains proches de la scène principale de déroulement des meilleurs matchs c'est ainsi se rapprocher peu à peu des bons joueurs et qui sait peut-être un jour être invité à jouer avec eux. Si ce partage scène-coulisses s'effectue dans un même lieu de pratique, il permet aussi de différencier les lieux à l'intérieur du réseau d'espace de jeu existant pour chaque activité. Ainsi la place de l'Europe est elle considérée par certains skaters non comme une scène d'exposition de leurs meilleures figures mais comme un lieu d'entraînement dans lequel ils répètent laborieusement leurs gammes avant d'aller montrer leur progrès au grand jour dans l'un des hauts lieux du skate toulousain comme le skateparc de Ranguel par exemple.

Les mises en scène des ludo-sportifs urbains se réalisent donc principalement en jouant sur leur corps, leur tenue, leur attitude et sur une organisation codifiée des lieux qu'ils utilisent. Dans le climat convivial qui a été décrit, elles donnent parfois lieu à des critiques mais sont le plus souvent plébiscitées comme un élément intrinsèque de la pratique sportive en ville.

1.3.2. Des mises en scène sportives dénoncées

Les réserves apportées sur les mises en scène des sportifs urbains par les pratiquants rencontrés sont relativement rares. Il apparaît tout de même intéressant d'y consacrer quelques lignes dans la mesure où elles traduisent un état d'esprit caractéristique largement observé dans le monde des pratiques ludo-sportives urbaines. Globalement ces dénonciations portent sur l'ostentation excessive, selon l'avis des interviewés, dont font preuve certains sportifs urbains. Celle-ci se traduit différemment en fonction des lieux et des pratiques, mais elle renvoie à l'idée qu'il ne sert à rien d'exposer des attributs de compétence sportive si l'on n'est pas effectivement d'un bon niveau. On retrouve par là, dans un milieu très marqué par la marchandisation et par la succession des modes, une condamnation récurrente de la part des sportifs confirmés. Rien ne sert d'avoir un vélo dernier cri pour rouler sur le skateparc des Ponts-Jumeaux si l'on n'impressionne pas les autres. C'est la même chose pour la tenue des basketteurs ou pour les rollers des adeptes du slalom qui se retrouvent sur le plateau qui leur est réservé à La Ramée.

La mise en scène excessive est aussi dénoncée quand elle émane d'individus ne respectant pas les lieux sportifs appropriés de longue date par des groupes assez bien définis. Qu'un skater vienne sur le skateparc des Ponts-Jumeaux approprié par les pratiquants du BMX et qu'il s'y fasse photographier en train de réaliser des acrobaties qui attestent de son talent et sa présence donne lieu

à condamnation. Les choses se passent de manière assez similaire sur le plateau roller de La Ramée où comme l'indique un habitué :

« pour se faire une place ici il faut être humble au début »

Mises à part ces dénonciations les mises scène sportives dans les lieux publics sont le plus souvent présentées comme un plaisir et comme un forme de communication avec les usagers non-sportifs.

1.3.3. Des mises en scène sportives affirmées

Se montrer dans un lieu public en train de faire du sport semble particulièrement important pour les pratiques ludo-sportives qui peuvent être rattachées aux glisses urbaines mais aussi pour certaines de celles qui relèvent des sports de ballon. Ainsi sur le skateparc des Ponts-Jumeaux les skaters et les pratiquants du BMX interviewés reconnaissent apprécier lorsque les autres pratiquants, mais aussi des usagers non-sportifs, les regardent. L'attention que se portent les pratiquants du BMX par exemple est très importante. Ils s'observent tenter et parfois réussir des acrobaties et, les échecs comme les réussites, donnent lieu à des réactions qui vont de la moquerie aux applaudissements. Ceux qui s'élancent sur le skateparc sont conscients de l'attention qui leur est accordée et essaient de la satisfaire. Mais au-delà de ces mises en scène destinées aux connaisseurs, les « BMXers » rencontrés affirment aussi faire attention aux regards des passants ou des parents accompagnant leurs jeunes enfants sur le skateparc. Ce que ces observateurs leur donnent ne relève pas tant de l'importance que d'une forme de légitimation de leur activité trop fréquemment considérée, selon les pratiquants, comme une pratique transgressive. Ces regards d'usagers des espaces publics compensent en quelque-sortes les invectives voire les insultes qui accompagnent parfois les pérégrinations voltigeuses de ces sportifs urbains. Même si ce second type de communication visuelle possède cette caractéristique, il faut remarquer qu'au skateparc des Ponts-Jumeaux ce sont surtout les mises en scène et les échanges entre sportifs qui prévalent.

Place de l'Europe la situation est différente dans la mesure où ce lieu n'est pas un équipement spécifique et qu'il est, à certaines heures du moins, relativement passagé. Les mises en scène sportives destinées aux sportifs y occupent une grande place surtout lorsque le lieu est principalement utilisé comme support pour des pratiques de glisse, le dimanche par exemple. Mais à d'autres moments, en fin d'après-midi en semaine ou le samedi, les mises en scène sportives sont semble-t-il autant destinées aux connaisseurs qu'aux passants empruntant la place. On retrouve ce

type de fonctionnement sur le praticable réservé aux rollers à La Ramée. Les après-midi de week-ends ce lieu est une scène d'exposition tant à destination des rollers qu'en direction des autres usagers. Ce sont ces moments que choisissent les adeptes du slalom en rollers pour montrer toute l'étendue de leur art. Lors des temps creux de la semaine, ce lieu sert plutôt à la répétition des gammes et donc les mises en scène sportives y sont moins élaborées.

Figure 79 : Faire du sport sous le regard des autres



Les terrains de basket du Stadium mais aussi les city stades des quartiers d'Empalot et du Mirail servent quant à eux de supports à des mises en scène spectaculaires prioritairement destinées aux autres pratiquants. La cause principale de cette situation est l'enclavement dont souffrent ces terrains confinés sous un pont et entourés de multiples grilles, pour les premiers, et installés au cœur de quartiers de grands ensembles, au pied des immeubles, pour les seconds. Dans ces conditions et de manière assez similaire à ce qui a été décrit pour le skatepark des Ponts-Jumeaux, les mises en scène sont à destination du groupe des joueurs et elles expriment l'habileté techniques mais aussi parfois la force ou encore la détermination des pratiquants. Se mettre en scène dans l'activité consiste ici à être capable de s'envoler au dessus des autres pour réussir un « dunk » rageur ou à enchaîner une série de dribbles et à marquer un but en affichant une déconcertante facilité. M. Travert (Travert, 2003) a insisté sur cette dimension centrale que constitue l'exhibition dans le football de pied d'immeuble, on en retrouve une expression réaffirmée sur les city stades toulousains mais aussi pour le basket sur les terrains du Stadium.

Les lieux principalement utilisés pour les déambulations sportives (le Canal de Brienne et le Canal du Midi) et la Rando Roller constituent enfin des espaces de mises en scène particulières

dans la mesure où celles-ci sont simultanément destinées aux pratiquants sportifs de la même activité et à l'ensemble des autres usagers. On retrouve ce même fonctionnement dans les espaces réservés aux déambulations ludo-sportives de la base de loisirs de La Ramée. Ces lieux accueillent une fréquentation nombreuse et très variée, ils offrent donc plus que les autres de multiples potentialités de situation de coprésence permettant des mises en scène différenciées. Les pratiques déambulatoires, marche, vélo, course à pied, roller fitness, qui les occupent n'ont pas une dimension spectaculaire aussi affirmée que les activités qui viennent d'être étudiées ou du moins celle-ci ne passe-t-elle pas par les mêmes canaux. La gestuelle est moins spectaculaire mais le rôle des tenues et du matériel par exemple revêt autant d'importance. Ceci induit des mises en scène moins dirigées vers les seuls spécialistes, plus ouvertes sur les autres usagers de ces espaces publics.

2. DES CONFLITS D'USAGE ET LEURS GESTION

Se montrer, échanger des regards, des gestes ou des paroles dans une ambiance conviviale semble donc correspondre à la situation décrite lors de la plupart des entretiens réalisés auprès de sportifs urbains. Si cette description des interactions sociales dans les lieux publics de pratique ludo-sportive s'ajuste avec les résultats de l'étude statistique, elle est, sinon contredite, du moins nuancée par les observations réalisées et par plusieurs autres extraits d'entretien. Des conflits d'usage se produisent en effet dans les lieux de pratique étudiés. Ils sont assez peu nombreux au regard de l'intensité des usages ludo-sportifs de certains lieux, mais ils existent néanmoins. Avant de dresser une typologie de ces conflits et de leurs solutions les plus fréquentes, il va être question de s'arrêter sur les modes d'appropriation sportive différenciés en fonction des pratiques et des lieux étudiés. Des liens étroits unissent en effet les constructions territoriales plus ou moins exclusives qui découlent de ces modes d'appropriation et certains des conflits d'usage présentés.

2.1. Des modes d'appropriation sportive différenciés

R. Brunet définit l'appropriation comme « *une prise de possession d'une étendue de terrain* » (Brunet, 1992, 40). Cette définition renvoie directement à une acception juridique et elle implique le marquage de l'espace qui peut aller comme l'indique R. Brunet « *du simple bornage [jusqu'aux] frontières* » (Brunet, 1992, 40). Ainsi l'appropriation est l'acte fondamental de création d'un territoire entendu comme « *[l'] étendue d'un espace approprié par un individu ou une communauté* » (Merlin et Choay, 2000, 822). R. Brunet confirme et précise ceci en définissant le territoire comme un « *espace approprié, avec sentiment ou conscience de son appropriation* »

(Brunet, 1992, 40). Ce premier sens des mots appropriation et territoire renvoie aux sciences juridiques autant qu'à l'éthologie (Tizon, 1996).

L'affirmation d'une géographie sociale a fait évoluer le sens du mot territoire et, par conséquent, a transformé aussi les manières de concevoir l'appropriation de l'espace. Elle en est donc venue à désigner, pour reprendre P. Merlin et F. Choay, « *les conduites qui assurent aux humains un maniement affectif et symbolique de leur environnement spatial* » (Merlin et Choay, 2000, 822). G. Di Méo par exemple définit le territoire « *comme une construction produite de l'histoire que reconstitue et déforme, au fil de ses pratiques et de ses représentations, chaque acteur social* » (Tizon, 1998, 23). Ce type de définition permet de concevoir que l'objet de la géographie sociale n'est pas tant l'espace en tant qu'étendue physique que le territoire en tant qu'espace approprié c'est-à-dire produit, parcouru, possédé, vécu et représenté.

P. Tizon note que si « *pour les organisations, la lecture des territoires et des comportements territoriaux s'avère facile* », car elle correspond à la définition éthologique du territoire, il n'en est pas de même pour « *la territorialité des habitants, individus et groupes restreints* » (Tizon, 1996, 23). Toutefois pour aussi peu directement lisibles qu'elles soient, ces territorialités peuvent être révélées et étudiées à partir de l'observation des pratiques spatiales et des discours qui les accompagnent. Elles placent alors face à un univers complexe dans lequel des processus d'appropriation différenciés occupent une grande place.

Les définitions données fixent les principales caractéristiques du mot appropriation mais ne suffisent pas à rendre compte de la complexité des processus d'appropriation et des formes territoriales. Les considérer à partir des usages ludo-sportifs des espaces publics, révèle l'un des aspects les plus problématiques de la définition de cette catégorie d'espace. En effet, pour qu'un espace puisse être qualifié de public, au sens plein du terme, il faut qu'il soit accessible au plus grand nombre. Ceci semble *a priori* opposé à la possibilité d'une appropriation unique. Pourtant les espaces publics en tant que dépendances du domaine public sont la « *propriété* » d'une personne publique, pour autant ils demeurent juridiquement publics parce que ce « propriétaire » est l'émanation, dans le cadre d'un Etat démocratique, de l'ensemble des citoyens et qu'il les gère, selon la loi, dans le respect des libertés individuelles en fonction de l'intérêt général.

Toutefois, même si ces espaces peuvent être définis juridiquement comme publics, l'observation de leurs usages conduit à être nuancé quand à la réalité de cette publicité. En s'intégrant dans les pratiques quotidiennes des individus, notamment leurs pratiques ludo-sportives,

ils sont plus ou moins utilisés, par des individus plus ou moins variés en fonction de caractéristiques aussi différentes que, par exemple, leur lieu de résidence ou les activités qu'ils réalisent dans l'espace public ou encore les catégories socio-professionnelles ou les groupes d'âge auxquels ils appartiennent.

Ainsi le skateparc des Ponts-Jumeaux est fréquemment utilisé par le même groupe de pratiquants du BMX. De même, l'espace réservé au roller dans la base de loisirs de La Ramée est un lieu de rassemblement pour certains pratiquants du roller. Dans ces deux cas l'appropriation des lieux est relativement étroite. Elle se marque par un certain nombre de comportements spatiaux significatifs tel que l'entretien des lieux, la définition des formes d'usage dominantes et leur spatialisation ou encore le contrôle des lieux d'observation privilégiés. Cette appropriation nette n'est en aucun cas exclusive, puisque le partage des lieux est toujours garanti, mais dans les pratiques comme dans les discours elle apparaît assez fortement.

Dans des conditions de localisation particulières cette appropriation par l'usage peut apparaître plus problématique. Ce peut être le cas des city stades situés au cœur des quartiers du Mirail et d'Empalot. Ces terrains prévus pour être des lieux de socialisation fonctionnent en fait surtout sur la base de communautés structurées sur la proximité du lieu de résidence et sont presque uniquement utilisés par les garçons. Installés au pied des immeubles, ils ne permettent pas la confrontation aléatoire avec une altérité élargie. Localisés dans d'autres endroits par contre, à proximité des terrains de basket proches du Stadium de Toulouse, ils donnent aussi lieu à des formes d'appropriation assez nette mais qui gênent moins leur ouverture sur un public beaucoup plus large et de provenance plus diversifiée.

Tous les espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives ne donnent pas lieu à des formes aussi nettes d'appropriation. La place de l'Europe est un lieu dans lequel les usagers sportifs, même s'ils sont forts nombreux, voient une large partie de la gestion de la place leur échapper. En effet, cette place est souvent utilisée par le service des « fêtes et manifestations » de la mairie de Toulouse qui y localise les manifestations ne pouvant être accueillies sur la place du Capitole. La variété des usages ludo-sportifs y est aussi plus grande et il ne se dégage pas une pratique dominante mais plutôt un partage co-déterminé de l'espace disponible entre les skaters (le centre de la place et les sorties du parking souterrain), les rollers (le tour de la place) et les pratiquants du BMX (la partie proche du monument aux morts, devant la pelouse). On retrouve aussi une appropriation faible dans des lieux comme La Ramée, le Canal de Brienne ou le Canal du

Midi. Les sportifs y circulent et y partagent l'espace sans que l'on voit émerger une pratique ou un groupe de pratiquants qui domine.

A ce second degré l'appropriation est donc moins forte, mais elle n'est pas absente. La répétition de certains usages introduit une forme d'appropriation en délimitant un nombre de pratiques habituelles. Au niveau individuel, l'attachement à ces différents lieux de pratique pour différentes raisons, participe aussi d'une certaine forme d'appropriation qui se traduit souvent par un attachement au paysage en particulier lorsque celui-ci est assez fortement végétalisé.

La gradation des processus d'appropriation a été présentée comme une partie d'un système complexe qui permet la création de territoires. Plus précisément dans l'analyse des espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives, l'appropriation participe à l'expression de territorialités sportives entendu comme les « *rappor[t]s individuel[s] ou collectif[s] à un territoire considéré comme approprié* » (Brunet, 1992, 40). Cette compréhension des degrés et des modes d'appropriation différenciés des espaces publics par des pratiques ludo-sportives est indispensable pour analyser les nombreux conflits pour l'usage des lieux, qu'ils aient été observés ou rapportés.

Figure 80 : S'approprier un lieu en le marquant



2.2. Les principaux types de conflits d'usage

2.2.1. Des conflits directs pour le partage de l'espace

Parmi les conflits d'usage dans les lieux publics de pratique ludo-sportive, il est possible d'isoler deux catégories principales. La première regroupe des conflits habituels dont il semble possible de dire qu'ils opposent des « tribus » urbaines c'est-à-dire des groupes constitués selon un principe d'apariement électif à des fins de divertissement mais renvoyant aussi à des différenciations plus profondes de nature socio-économique notamment. La seconde catégorie est constituée à partir de conflits moins récurrents découlant de situations de tension occasionnelles et plus localisées.

Ces deux types d'affrontements dans les lieux publics sportifs ont pour point commun d'être des conflits mettant directement en confrontation des usagers pour l'utilisation, et donc l'appropriation, de ces espaces. De telles oppositions mettent donc en jeu les corps, les regards autant que les paroles. Elles impliquent des règlements immédiats qui garantissent à chacun selon les termes d'E. Goffman la capacité de « *sauver la face* » (Goffman, 1973). Cette opposition directe est une des caractéristiques soulignées dans les éléments de réflexion sur l'espace public qui ont été proposés dans le premier chapitre de cette recherche. Elle illustre bien le fait que les lieux publics ne sont pas les supports d'une urbanité idéale débarassée de toutes formes de tension. Ils sont bien au contraire des lieux de frottement social réel dans lesquels, si l'ambiance est généralement jugée conviviale, les accrocs ne sont pas absents et impliquent des prises de position et des prises de paroles. C'est à partir de là que les lieux publics peuvent être considérés comme le note J. Lévy (Lévy et Lussault, 2003) comme le premier niveau d'un édifice bien plus vaste qui est composé par l'ensemble des affaires publiques de la cité.

Les liens entre ces différents conflits et les niveaux d'appropriation variés des espaces publics sportifs mis en évidence sont assez complexes. Dans les lieux les plus fortement appropriés le groupe dominant est en général le principal, voire l'unique, utilisateur des espaces sportifs, les conflits directs sont donc assez rares dans la mesure où les « adversaires » éventuels sont assez peu nombreux. La situation est bien différente dans les espaces publics sportifs accueillant différentes pratiques sans qu'aucune ne domine vraiment. Là, les micro-conflits sont plus nombreux car, à l'instar de ce que note N. Haschar-Noé (2004) pour les usages sportifs du Canal du Midi, chaque usager tend à concevoir sa pratique comme la seule qui soit « *légitime* ». Toutefois s'en tenir à cette dichotomie serait simplificateur car dans des lieux fortement appropriés, comme les terrains de basket du Stadium, les city stades du Mirail et d'Empalot mais aussi le skaterparc des Ponts-

Jumeaux des conflits se produisent ou, plus souvent, sont relatés qui traduisent des scissions au sein du monde des pratiques urbaines. Ces tensions relèvent largement de la première catégorie de conflit mise en évidence : celle opposant différentes tribus urbaines.

2.2.2. Les conflits récurrents ou l'opposition des « tribus » urbaines

Nous nous arrêterons ici plus particulièrement sur les relations difficiles qu'entretiennent différents types de tribus. D'abord, au sein des glisses urbaines, les relations parfois difficiles entre pratiquants du BMX, rollers et skaters seront mises en évidence. Elles illustrent les oppositions assez nombreuses qui traversent cette partie des pratiques ludo-sportives en faisant se confronter les différentes pratiques, skate, BMX et roller ou les pratiquants de modalités différenciées d'une même activité, ce qui est plus rare. Ensuite, il faut noter qu'une ligne de fracture assez nette semble partager les sportifs les plus jeunes plaçant d'un côté ceux qui se retrouvent derrière la culture glisse et de l'autre ceux qui se revendiquent plutôt d'un univers très marqué par l'imaginaire du ghetto urbain américain et donc de sport de rue tels que basket, en partie remplacé en France par le football. Enfin et de manière bien moins évidente, il sera question des tensions dans les lieux de pratiques déambulatoires. Dans ce cas, c'est moins d'opposition de tribus que de véritables conflits de maîtrise de l'espace et des ambiances dont il est question comme le montre l'analyse des usages du Canal du Midi et de ses abords.

La glisse urbaine est généralement présentée comme un ensemble de pratiques ludo-sportives, dont les plus répandues sont le skate, le roller et le BMX, qui ont pour objectif commun la recherche de sensations. L'expression « glisse urbaine » est parfois employée au pluriel, ce qui traduit qu'au-delà de l'objectif commun qui rassemble ces activités, des différences les séparent. Les différences de matériel utilisé sont évidentes mais il semble qu'il y est aussi des nuances dans les attitudes des pratiquants, des manières un peu distinctes d'envisager l'activité ou le rapport à la ville. Ces séparations peu visibles de l'extérieur de ce monde y occupent bel et bien une place et rendent difficile comme le relève R. Mellet³² la prise en compte de ces activités comme un groupe unifié. Quoique de nombreux pratiquants ne leur accordent que peu d'attention voire les condamnent, elles induisent bel et bien une organisation spécifique des rapports sociaux sur les lieux de pratique dans lesquels se côtoient ces activités.

³² Rolland Mellet, consultant, membre de l'association *Récréation Urbaine*, a défendu l'idée de l'hétérogénéité des pratiques de glisse urbaine lors de son introduction au séminaire « Glisses Urbaines » le 11 novembre 2004 à Marseille.

Les observations réalisées au skateparc des Ponts-Jumeaux, place de l'Europe mais aussi sur le praticable dédié aux rollers de La Ramée ont d'abord permis de se rendre compte de l'organisation des groupes de pratiquants autour d'une activité spécifique. Soit comme c'est le cas aux Ponts-Jumeaux ou à La Ramée, un groupe organisé autour d'une pratique s'est approprié le lieu sans toutefois en exclure l'accès à d'autres individus ou à d'autres groupes moins nombreux, soit comme sur la place de l'Europe, plusieurs groupes se côtoient mais sans se mélanger ni dans les temps de pratique ni lors des moments de récupération. Ce fonctionnement s'il ne traduit pas toujours l'existence de conflit entre les différentes pratiques, en est tout de même parfois l'expression. Ainsi les entretiens réalisés sur le skateparc des Ponts-Jumeaux ont-ils permis de mettre en évidence des tensions régnant entre les pratiquants du BMX, les skaters et les rollers. Le partage d'un même lieu, qui plus est particulièrement exigü, ne se fait pas sans frictions. Mais celles-ci débouchent vite sur des condamnations plus larges : les rollers sont accusés de moins « vivre » leur pratique car elle est d'un abord plus facile et parce qu'il n'ont pas tous une attitude vraiment rebelle, les skaters s'ils ont plus de reconnaissance compte-tenu de la difficulté de leur activité sont toute de même peu appréciés dans la mesure où ils sont en général plus jeunes que les « BMXers » et qu'ils sont suspectés d'être moins passionnés que victimes d'une mode. S'il ne faut pas exagérer l'ampleur de ces oppositions, il n'en demeure pas moins qu'elles participent assez souvent à la définition des représentations sociales premières des glisseurs urbains. Elles sont à l'origine de micro-conflits qui consistent à avoir une attitude moins conviviale et parfois même désagréable avec tel ou tel pratiquant ou à ne pas laisser la place sur le skateparc. Toutefois elles ne sont pas immuables et n'importe quel pratiquant est d'abord toléré puis éventuellement accepté aux Ponts-Jumeaux s'il montre son respect des autres, sa passion pour son activité et son plaisir d'utiliser ce skateparc.

Un second type de conflit récurrent peut donc être mis en évidence, il oppose au sein des pratiques ludo-sportives urbaines ceux qui se reconnaissent dans les sports de glisse, la culture musicale et les vêtements qui vont avec, à ceux qui adhèrent plutôt à un modèle construit autour des sports de ballon et de la musique rap. Nous y reviendrons plus en détail dans le chapitre suivant car cette opposition semble aussi découler assez largement de différences sociales et économiques qui caractérisent les jeunes gens s'identifiant à l'un ou l'autre groupe. On peut d'ores et déjà affirmer que ces conflits se jouent sur le mode de la condamnation réciproque et éventuellement sur celui de la contestation de territoire. Des « BMXers » ont ainsi quitté la place du Capitole car selon leur propos, ils y étaient volontairement dérangés par des « racailles ». Ce type d'affrontement a aussi été signalé au skateparc des Ponts-Jumeaux :

« maintenant ça va mieux, parce que c'était un peu chaud avant, mais on a fait ce qu'il fallait, il n'y a plus de racailles qui viennent... »

Il convient aussi d'invoquer cette opposition pour comprendre que, comme le montrent les analyses statistiques des questionnaires courts réalisés auprès des participants à la Rando Roller, c'est dans la zone éloignée du centre ville qu'ils apprécient le moins de passer surtout, ont-ils généralement précisé, s'il s'agit de quartiers « de banlieue », de cités. Ils craignent, certains pour l'avoir selon leurs dires déjà vécu, que leur cortège y soit mal accueilli. Cette opposition entre ceux qui peuvent être rapidement définis comme « skaters » et « rapeurs » doit toutefois être contextualisée et élargie dans la mesure où elle participe d'un climat social général qui produit comme figure principale de l'insécurité dans les lieux publics l'image « du jeune de banlieue », « *sauvageon* » (Begag et Rossini, 1999) incontrôlable et agressif. Ainsi, si cette image se retrouve parfois chez certains glisseurs urbains, elle est aussi présente chez d'autres pratiquants interrogés qui la minimisent comme ce roller rencontré à La Ramée :

« [certaines personnes] ne viennent pas ici, car pour eux il y a trop de maghrébins, trop de casquettes Nike. Ils préfèrent les lieux plus sélectifs. Moi, les casquettes Nike, je m'en fous, je fais ma vie et eux la leur, ils me posent pas de problème tant qu'ils ne m'embêtent pas »

Parfois aussi elle sert de repoussoir notamment en ce qui concerne l'usage des zones de loisirs :

« Parce que Sesquières, moi, (...) j'aime pas Sesquières parce que j'aime pas l'environnement (...) et puis bon c'est mal fréquenté (...) voilà. Mais après, La Ramée, La Ramée j'aime pas non plus, je trouve que ça craint un peu et puis ça c'est vachement déserté depuis quelques années, il n'y a pas beaucoup de monde là-bas »

En s'appuyant sur les recherches menées par R. Marconis (Marconis, 1981) sur l'histoire du Canal du Midi, N. Haschar-Noé (Haschar-Noé, 2004) qui étudie les usages sportifs de cette voie d'eau met en évidence l'existence renouvelée de « *mondes clos* » séparant les gens de l'eau des gens de la terre. Les gens de l'eau, en particulier les pénichards c'est-à-dire ceux qui résident dans une péniche amarée aux berges du Canal, constituent un groupe souvent opposé au gestionnaire du Canal, en l'occurrence VNF, mais aussi assez hostile aux usagers ludo-sportifs. Ils leur reprochent en effet le non respect de leur lieu d'habitation. Ce qu'ils mettent en cause c'est autant les empiètements sur des parties de berges qu'ils se sont appropriés qu'une attitude irrespectueuse de

leur tranquillité et de leur sécurité. A l'instar de nombreux périurbains recherchant un peu de « tranquillité » en s'éloignant de la ville, ces pénichards vivent mal ce côtoiement contraint qui leur est imposé par l'importante fréquentation de la piste cyclable qui longe le Canal. A travers ces usages c'est en quelque sorte la ville et ses embarras qui les rattrapent.

Les trois exemples de conflits qui viennent d'être présentés ont été définis comme récurrents dans la mesure où s'ils ont été abordés à partir d'un lieu public particulier, ils renvoient à des oppositions plus larges ayant d'autres formes d'expression et observables ailleurs. Il va maintenant être question de conflits plus occasionnels, plus dépendants des particularités de leur lieu d'apparition. Quoiqu'il en soit des différences entre ces deux types de conflit, ils se recoupent partiellement dans la mesure notamment où un conflit récurrent à des déclinaisons occasionnelles et localisées.

2.2.3. Les conflits occasionnels localisés

Les conflits occasionnels sont donc liés à ces oppositions générales entre tribus ou entre pratiques mais ce n'est pas toujours le cas. Ils correspondent parfois à des luttes qui font s'affronter les sportifs urbains avec d'autres usagers des espaces publics. Trois exemples vont ici être présentés mais bien d'autres auraient pu l'être, il s'agit des conflits pour l'occupation de la place de l'Europe, de ceux qui ont lieu pour l'utilisation des usages des terrains de basket du Stadium et enfin de ceux qui opposent les différents usagers des espaces de circulation de la base de loisirs de La Ramée.

La place de l'Europe, haut lieu des glisses urbaines à Toulouse, accueille périodiquement des manifestations festives ou commerciales. Comme pour les autres places publiques de la ville, ces usages particuliers sont organisés par le service municipal des fêtes et manifestations. Ainsi, la place de l'Europe accueille-t-elle une fête foraine mais aussi par exemple le marché des Capitouls. A ces occasions elle est occupée soit en totalité soit seulement en partie par des stands ou des manèges et de ce fait l'espace disponible pour la pratique ludo-sportive est nettement réduit voire complètement éliminé. Les pratiquants rencontrés se plaignent de la gêne découlant de ces occupations mais sont réduits à l'impuissance face aux autorités municipales. Institutionnellement inorganisés, ils n'ont pas la capacité de faire entendre leur point de vue et ne peuvent que subir ces intrusions sur leur lieu de pratique. Celles-ci ne sont tout de même pas très fréquentes et de ce fait n'ont pas conduit, à ce jour, les sportifs habitués de cette place à quitter ce lieu pour en investir un autre. Si de telles situations révèlent que les autorités publiques n'accordent pas d'importance particulière aux usages ludo-sportifs de la place de l'Europe, elles témoignent aussi de la dimension

juridiquement publique de ce lieu. Cette dernière caractéristique explique en effet que la ville de Toulouse, « propriétaire » de cette place, y organise les usages qu'elle souhaite. S'il est regrettable que les pratiques ludo-sportives ne soient mieux prises en considération, il est aussi possible de voir dans l'organisation sur cette place de ces diverses manifestations, l'expression de la publicité de ce lieu c'est-à-dire son ouverture à différents usages.

Une opposition d'un type similaire a lieu sur les terrains de basket situés à proximité du Stadium de Toulouse. La pratique auto-organisée du basket sur ces terrains se heurte à leur utilisation comme parking les jours de match du Toulouse Football Club. Les intérêts commandant à la tenue de matchs de football professionnels ne laissent pas beaucoup de place à la prise en compte des pratiques ludo-sportives. Ici encore la non organisation institutionnelle des pratiquants ne leur permet pas d'apparaître comme un interlocuteur représentatif aux yeux des services municipaux. L'usage des terrains de basket est toléré mais cette tolérance s'efface devant les nécessités pratiques inhérentes à l'organisation de rencontres sportives de haut niveau. Au moment où l'enquête de terrain a été réalisée certains parmi les pratiquants parlaient de constituer une association afin de pouvoir entamer une concertation avec le service municipal des sports. Cette initiative qui n'a semble-t-il pas abouti explique peut-être que les terrains de basket continuent à servir de parking.

Le dernier conflit d'usage abordé est en fait un exemple de l'imbrication d'une des oppositions générales qui traversent le champ des pratiques ludo-sportives et des conflits localisés qu'elle nourrit. Il s'agit des relations parfois difficiles entre les pratiques déambulatoires et la circulation automobile dans la base de loisirs de La Ramée. Cette situation traduit une opposition générale dans la mesure où une majorité des sportifs urbains rencontrés dans les différents lieux étudiés n'apprécient guère de côtoyer, d'entendre ou de sentir les voitures. Ils regrettent ainsi souvent la faiblesse des espaces dévolus aux circulations douces, les carences dans la connexion des pistes cyclables existantes ou encore leur inadaptation formelle à la variété des circulations non motorisées. Il est donc intéressant d'observer comment à La Ramée, compte tenu de l'organisation spatiale de cette base de loisirs, ils sont obligés d'être directement en contact avec les voitures et de partager avec elles de nombreux espaces de déambulation. La base de La Ramée comporte en effet des voies de desserte qui la traversent et sur lesquelles la circulation automobile est limitée à 15 km/h. Ces voies sont aussi empruntées par des cyclistes, des joggers, des marcheurs et des rollers qui sont assez nombreux dans notre échantillon d'interviewés à regretter ce côtoiement imposé. La différence de vitesse, le bruit, les gaz d'échappement mais aussi le son des autoradios étant souvent invoqués comme autant de troubles qui dérangent le calme recherché en ces lieux. L'observation

des usages de ces voies montre effectivement que la cohabitation est difficile et que les croisements sont parfois périlleux. Des échanges d'invectives ont parfois lieu qui ne sont pas sans rappeler l'ambiance des berges du Canal du Midi aux moments où elles sont les plus fréquentées.

La typologie des conflits qui vient d'être esquissée rend compte de situations forts complexes caractérisées par un enchevêtrement des usages dont découlent parfois des conflits. S'il convient, comme nous le notions précédemment, de ne pas avoir une vision enchantée des espaces publics, il est tout aussi indispensable de ne pas les considérer seulement comme des lieux de tension. Des solutions à ces conflits sont en effet trouvées par les usagers eux-mêmes témoignant ainsi que ce niveau premier de la vie publique donne lieu à des prises de décision et à des formes de gestion qui pour être créatrices et originales n'en appellent pas moins l'attention voire l'implication des acteurs publics seuls garants de l'accessibilité au plus grand nombre des espaces publics.

2.3. Les différentes gestions possibles des conflits d'usage

2.3.1. Le partage implicitement négocié

Dans les lieux publics sportifs étudiés la solution la plus fréquemment adoptée pour prévenir ou résoudre les conflits d'usage correspond à un partage implicitement négocié appliqué à l'étendue spatiale de ces lieux mais aussi à l'organisation temporelle de leur fréquentation. Ces deux formes de partage ne donnent pas lieu à une négociation explicite car elles découlent de l'ajustement *in situ* des usagers les uns par rapport aux autres. C'est ici encore la dimension de contact direct avec l'altérité propre aux espaces publics qui est mobilisée. Ainsi plusieurs lieux comme la place de l'Europe, les terrains de basket du Stadium, l'espace roller de La Ramée ou encore les terrains de football de cette base de loisirs permettent-il clairement d'observer le partage spatial d'un lieu public par des usagers sportifs. Il s'y organise généralement soit en fonction des niveaux d'expertise des sportifs soit parce que des groupes déjà formés d'individus se connaissant y pratiquent. La première possibilité s'observe, comme cela a déjà été souligné, sur les terrains de basket près du Stadium. Les principaux terrains occupés étant partagés de manière à assurer un tri des joueurs par niveau. Sur l'espace roller de La Ramée cette organisation se retrouve dans la mesure où les adeptes du slalom ne se sont appropriés qu'une partie seulement du praticable, matérialisant leur emprise par des traçages au sol sur lesquels ils disposent les plots nécessaires à leur activité. Le partage est bien visible quant à lui sur les terrains de football d'accès libre de La Ramée. Des joueurs y viennent parfois en groupe et occupent alors tout ou partie d'un terrain. Ils matérialisent notamment

cette appropriation par l'installation des leurs affaires au bord du terrain (sacs, vêtement, bouteilles d'eau...) ou par le marquage au sol de leur espace de jeu avec ces mêmes affaires. Ces différentes situations montrent comment ces « équipes » (Goffman, 1973) gèrent leurs relations de coprésence dans des lieux publics en se les appropriant. Même si certaines de ces organisations spatiales perdurent, aucune ne correspond à une appropriation définitive et excluante des lieux publics étudiées. Moyen pour prévenir ou parfois pour régler les conflits d'usage, le partage de l'espace, quand il peut avoir lieu assez aisément, apparaît comme relativement efficace pour limiter les tensions dans les lieux publics sportifs. Il pose la question de la propension plus ou moins grande des espaces publics sportifs à être partagés ce qui implique notamment de s'interroger sur leurs dimensions et sur leurs formes.

Le second type de partage implicitement négocié renvoie à l'organisation temporelle des usages des lieux publics sportifs. A la différence des équipements sportifs traditionnels dont l'emploi du temps est géré par le service municipal des sports, les usages ludo-sportifs des espaces publics impliquent qu'une auto-régulation des temporalités individuelles et collectives se mette en place. Aucun créneau horaire n'est jamais totalement garanti comme un temps d'exclusivité. Comme pour le partage spatial des lieux de pratique, le partage temporel implicite est un moyen de limiter les conflits d'usage. Il prend différentes formes suivant les lieux et les pratiques étudiés. Il est d'abord étroitement lié aux temps sociaux de référence que sont le temps scolaire et le temps de travail (Paquot, 2001).

Ces deux temps scandent des rythmes d'usage dont l'intensité culmine régulièrement lors des moments ou des périodes pendant lesquels l'école et/ou le travail s'arrêtent. A l'échelle de la journée la pause méridienne est un temps fort de l'usage de lieux tels que le Canal de Brienne, le Canal du Midi ou la base de loisirs de La Ramée. Nombre d'individus travaillant l'utilisent pour s'adonner à leur activité sportive favorite, en l'occurrence souvent la course à pied. Les fins d'après-midi quant à elles sont également propices à l'expression des passions sportives des salariés aussi bien qu'à celle des scolaires. Les fréquentations hebdomadaires et annuelles, des lieux de pratique ludo-sportive sont aussi fortement marquées par le temps scolaire et le temps de travail. Le mercredi après-midi, le week-end et pendant les vacances scolaires, le skateparc des Pont-Jumeaux par exemple voit sa fréquentation croître significativement. Il serait toutefois réducteur de s'en tenir à cette prise en compte de l'organisation temporelle des usages ludo-sportifs dans la mesure où de plus en plus de temps individuels ne s'y ajustent pas. Ceux des retraités, des chômeurs mais aussi ceux d'un groupe très fortement représenté dans notre échantillon, les étudiants, n'y correspondent pas. Ces personnes disposent en effet d'une plus grande amplitude, pas toujours désirée d'ailleurs,

dans l'organisation de leurs activités et il n'est pas surprenant qu'ils soient assez nombreux dans les lieux étudiés à apprécier cette possibilité de faire ce qu'ils veulent, où ils veulent et quand ils le veulent qu'A. Loret (Loret, 2003) rapproche du slogan publicitaire « *just do it* » de la firme Nike. Ainsi, c'est entre les grands rythmes sociaux et des temporalités individuelles de plus en plus diversifiées que s'organisent les partages temporels des lieux publics sportifs. Certains renvoient au principe déjà mis en évidence d'un partage à partir de l'expertise dans la pratique. C'est le cas par exemple, au skatepark des Ponts-Jumeaux où les plus aguerris concèdent les fins d'après-midi de semaine, le mercredi et le samedi aux plus jeunes alors qu'ils se réservent en quelque sorte les débuts de soirée. Ils regrettent d'ailleurs que le faible éclairage de ce lieu ne leur permette pas de pratiquer leur activité dans de bonnes conditions aussi longtemps qu'ils le souhaiteraient. Le partage temporel peut aussi séparer des individus qui n'ont pas les mêmes capacités d'évolution dans un lieu public. Sur les bords du Canal du Midi par exemple, les matinées et les après-midi de semaine sont appréciés par les personnes âgées car elles leur offrent une sécurité plus grande du fait de la faiblesse des usages à ces moments-là. Comme dans les autres espaces publics, le partage des lieux publics sportifs à partir de la succession des usages est un moyen d'assurer leur mixité sociale et fonctionnelle en diminuant les risques de tension. Mais comme pour les autres espaces publics cela demande une réflexion et un engagement des acteurs concernés quant aux possibilités de régulation temporelle offertes aux usagers.

Quand le partage spatial ou temporel est rendu difficile par des oppositions trop importantes entre pratiquants ou lorsqu'il exacerbe ces tensions, une autre solution est appliquée par les usagers ludo-sportifs des espaces publics, elle consiste à mettre de la distance entre eux ou avec les autres usagers.

2.3.2. La prise de distance

Si l'espace public a été analysé comme un espace de relations aléatoires élargies avec l'altérité, il a aussi été présenté comme un lieu permettant la séparation. Ainsi, en ville les espaces publics séparent physiquement les constructions qui les bordent, mais ils éloignent aussi des usages différents et sont enfin, pour certains d'entre-eux, compte-tenu de la division sociale des villes, très marqués par leur environnement social. L'existence de lieux dédiés à des usages marchands, les places de marché par exemple et d'autres destinés à la promenade ou au repos, les parcs et jardins publics montre que la séparation des usages est un principe appliqué pour garantir à l'échelle de la ville la satisfaction de besoins différents. Cette logique est parfois mise en acte par les usagers eux-

mêmes. Plusieurs situations de conflits réglées par les ludo-sportifs urbains permettent de s'en rendre compte.

Le premier exemple concerne le choix de non-fréquentation des bases de loisirs de Toulouse fait par plusieurs de nos interlocuteurs. Un jogger préfère courir au bord du Canal de Brienne malgré les nuisances sonores et olfactives car il désire se tenir à distance de certains individus qui, selon lui, fréquentent les bases de loisirs les rendant peu sûres. Pour la base de loisirs de la Ramée, c'est la proximité avec le quartier d'habitat social du Mirail qui fait craindre le côtoiment des « jeunes », qu'un des interviewés déjà cité appelle les « *casquettes Nike* ». Celle de Sesquières est quant à elle décriée car elle implique un risque de rencontre avec des gens du voyage qui résident en nombre sur des terrains situés non loin de là. Cet éloignement volontaire se retrouve dans les propos de ce cycliste répondant à notre questionnaire sur les bords du Canal du Midi, qui affirme venir faire du vélo à cet endroit car il habite dans un logement social à la Juncasse et qu'il considère que faire du sport aux Argoulets, c'est risqué d'être trop souvent dérangé :

« nous, on vient de quartier où ça craint, ce qu'on apprécie ici c'est le calme. Aux Argoulets il y a toujours des jeunes, des gris, qui viennent t'emmerder »

Cette prise de distance avec des usagers jugés gênants peut aussi être observée à partir de l'exemple des changements de lieux des pratiquants du BMX dans sa version acrobatique. Plusieurs entretiens et des discussions plus informelles montrent ainsi que ces sportifs, du moins certains d'entre eux, qui utilisaient la place du Capitole comme scène d'exposition principale ont été contraints de venir place de l'Europe. Un pratiquant questionné sur cette place explique ce changement de lieu par la volonté de s'éloigner de certains usagers de la place du Capitole avec qui les relations étaient assez délicates, en l'occurrence de jeunes gens venant, selon lui, du Mirail.

Dans les différents exemples qui viennent d'être cités, l'éloignement consiste à se séparer d'usagers bien ciblés dont le côtoiment est jugé problématique parfois à partir d'expériences désagréables vécues mais bien souvent en fonction de représentations sociales et spatiales véhiculées à partir de rumeurs. Toutefois, la mise à distance ne concerne pas seulement ce type de relations, elle peut avoir lieu aussi à l'intérieur même d'une des familles des pratiques ludo-sportives urbaines. Le partage des skateparcs toulousains entre les différentes pratiques qui composent les glisses urbaines en est l'exemple même. En effet au sein de cette partie des pratiques urbaines dont les relations conflictuelles ont été mises en évidence plus haut, les solutions de partage spatial et temporel des lieux ne suffisent pas toujours. Ainsi, certains skateparcs

« appartiennent » aux pratiquants du BMX, c'est le cas de celui des Ponts-Jumeaux mais aussi par exemple de celui de la commune périurbaine de Saint-Lys quand d'autres, ceux de Ranguel et de L'Union sont principalement utilisés par des skaters. Les propos recueillis soulignent bien que les relations inter-pratiques sont conflictuelles et combien l'éloignement réciproque évite les conflits. Ainsi voici ceux de deux pratiquantx du BMX rencontrés aux Ponts-Jumeaux :

« Je vous dis, j'ai essayé, j'en ai essayé quelques-uns [des skateparcs de l'agglomération toulousaine]. Je suis allé à L'Union, mais le problème de L'Union c'est qu'il y a vraiment... c'est vraiment skaters et têtes de cons là-bas, il y en a vraiment beaucoup »

et :

« Q : Pourquoi est-ce que tu viens faire du BMX aux Ponts Jumeaux ?

R : (...) c'est l'endroit où les gens qui font du vélo se retrouvent. On a bien mis les choses au clair, c'est Ponts Jumeaux vélo et Ranguel skate, déjà on a tout... déjà il y a des séparations comme ça qui sont faites, voilà c'est surtout ça »

L'éloignement est donc, dans différentes situations, un moyen de gérer les conflits c'est-à-dire de les éviter ou d'en diminuer l'intensité. Mais, de même que les partages spatiaux et temporels d'un même lieu ne suffisent pas toujours à éviter la prise de distance choisie ou subie d'avec certains usagers, la possibilité d'éloignement ne permet pas toujours d'empêcher que des conflits surviennent. Ils débouchent alors parfois sur une des issues possibles d'un conflit : l'affrontement ouvert.

2.3.3. L'affrontement

Dans les lieux étudiés, si les micro-conflits sont relativement nombreux, ils dégénèrent rarement en affrontements ouverts. Il arrive néanmoins que de tels affrontements se produisent et que des disputes éclatent. L'existence de ces altercations est parfois rapportée par les sportifs rencontrés soit parce qu'ils en ont été les acteurs soit parce qu'ils en ont entendu parler. Néanmoins, lors des observations réalisées, aucun échange de ce type n'a été relevé. Il convient donc de faire la part des choses au sujet de ces affrontements en les considérant comme une issue certes toujours possible des conflits d'usage observés mais très rarement atteinte. Ainsi par exemple, comme le montre

l'extrait d'entretien suivant, une joggeuse interviewée à La Ramée mais qui court aussi régulièrement au Canal du Midi indique :

« Avec les coureurs, ça va, euh... après c'est plus problématique avec les vélos, avec les rollers puisque là on est tous sur le même, le même endroit quoi. C'est souvent se faire klaxonner, se faire crier pour qu'on, qu'on... évidemment, enfin, on gêne parce qu'il y a des gens qui veulent aller vite, en vélo ou en roller. Moi, j'ai jamais eu de gros problèmes mais il y a eu quand même des scènes assez violentes... Mes collègues, la semaine dernière, enfin moi j'y étais pas, ont vu une scène violente entre un roller et puis un piéton, enfin bon...

Q : Une altercation ?

Oui, enfin ils se sont battus quoi.

Q : Ah bon ?

Oui, oui.

Q: J'ai fait quelques observations là-bas, j'ai vu certaines tensions mais ça n'est jamais arrivé jusque-là

Oui, oui, il y a... ça arrive à des tensions fortes quand même. Moi je sais... enfin la seule chose... il y a certaines personnes en vélo qui tendent la main pour se laisser forcément un espace avec... donc on se prend des claques quoi carrément. Enfin, c'est tendu verbalement et presque parfois physiquement »

De telles altercations n'ont été décrites par aucun autre interviewé de manière aussi explicite néanmoins certains discours y font allusion. Ainsi celui de cet utilisateur du praticable dédié aux rollers de La Ramée :

« on a eu une ou deux fois des conflits avec les hockeyeurs. Mais en fait ce sont des conflits qui sont..., c'est très futile en fait, à chaque fois qu'il y a eu un conflit et il n'y en a pas eu beaucoup, à chaque fois ça été lié aux jeunes, à des jeunes, c'est des gamins quoi, qui ont entre 10 et 14 ans et le monde est à eux, bon c'est normal, c'est de leur âge mais en même temps il y a toujours, euh... ils essayent d'établir une relation de force en fait et c'est un petit peu l'esprit de ces gosses qui font du

hockey, c'est des combatifs donc c'est vrai que quand ils arrivent ils essayent d'instaurer un rapport de force et quelque fois il y a des débordements de langage qui amènent à..., à..., à ce que..., à ce qu'ils se fassent virer en fait »

La rareté de ce type d'issue aux conflits d'usage dans les lieux publics sportifs étudiés tend à indiquer l'efficacité de modes de gestion tels que le partage spatial, le partage temporel voire l'éloignement. Ainsi les pratiquants sportifs autonomes apparaissent-ils bien porteurs d'une forme d'urbanité dans laquelle l'accomodement le plus souvent et l'évitement plus rarement l'emportent sur l'affrontement.

3. DES CONFLITS D'INTERÊT OU LA QUESTION DE LA PLACE DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES DANS LA VILLE

Pour terminer ce huitième chapitre et après avoir abordé les conflits qui opposent directement les usagers sportifs dans les espaces publics, il convient d'évoquer des conflits ou plus exactement de tensions plus générales qui permettent de poser la question de la place des pratiques ludo-sportives urbaines dans la ville. Il semble que la notion de conflit d'intérêt permette de rendre compte de ces tensions dans la mesure où elle souligne combien tant au niveau des politiques sportives qu'à celui des politiques urbaines, les pratiques ludo-sportives autonomes sont décalées du fait de leur réticence à s'institutionnaliser et/ou de leur refus d'être confinées dans des espaces dédiés. Cette section exprime ainsi quelques-uns des griefs généralement retenus contre les pratiques ludo-sportives mais aussi, symétriquement, le jugement des sportifs autonomes sur la prise en compte de leurs activités.

3.1. Des conflits d'intérêts entre usagers sportifs et avec les autres usagers des espaces publics

3.1.1. La notion de conflit d'intérêt

La gestion et l'aménagement des espaces publics urbains sont tenus de respecter l'intérêt général. Cette notion souvent convoquée est extrêmement difficile voire impossible à définir précisément. Les développements précédents sur les conflits d'usage dans des lieux publics permettent de se rendre compte de cette difficulté dans la mesure où ils montrent comment ces lieux, envisagés à partir des points de vue de certains de leurs usagers, en l'occurrence les sportifs, sont soumis en permanence aux pressions contradictoires des intérêts particuliers. La notion de conflit d'intérêt sert

ainsi à analyser à un niveau plus général les positions contrastées des usagers sportifs et des autorités locales compétentes en matière de gestion des espaces publics et des sports.

Dans cette notion la dimension conflictuelle souligne l'existence d'oppositions, de divergences voire d'incompatibilités entre des manières différentes d'envisager les usages des lieux publics et la pratique du sport. L'idée d'intérêt renvoie quant à elle aux différents sens qui peuvent être donnés à ce mot. En lien avec ce qui vient d'être écrit, il s'agit d'abord de l'intérêt envisagé comme ce qui est profitable à quelqu'un, à quelques-uns ou à tous. Mais l'intérêt c'est aussi l'attention portée à quelque-chose ou à quelqu'un. Dans le cas des pratiques ludo-sportives urbaines, cette attention est une dimension souvent convoquée par les pratiquants comme par les services municipaux. Qu'il serve à dénoncer la faiblesse des actions en faveur de ces pratiques ou, au contraire, à souligner l'importance des investissements consentis, l'intérêt ainsi défini est un moyen d'évaluer non seulement les actions ou les réalisations mais plus largement les relations entre acteurs de ce qui peut être considéré alors comme un système non-formalisé de gestion des espaces publics supports de pratiques ludo-sportives. Compte-tenu de cette manière élargie d'envisager les conflits d'intérêts nous allons dans un premier temps les étudier au sein du monde des sports urbains puis par rapport aux autres usages des lieux publics. Il sera ensuite question de replacer les pratiques ludo-sportives autonomes dans la politique sportive municipale de Toulouse. Enfin, c'est la place des activités ludo-sportives dans les espaces publics toulousains qui constituera le dernier objet d'étude de cette partie.

3.1.2. Des divergences d'intérêt au sein des pratiques ludo-sportive urbaines

L'intérêt commun de tous les pratiquants ludo-sportifs urbains rencontrés se résume à la possibilité de pratiquer leur activité dans un lieu librement accessible qui soit le mieux adapté possible à leur pratique. Ceci conduit les skaters et les pratiquants du BMX à souhaiter la création d'un grand skateparc à Toulouse qui leur permettent de pratiquer aussi bien l'hiver que l'été. Pour les rollers la principale demande est celle d'espaces de déambulation suffisamment larges et protégés de la circulation automobile. Au-delà de ces revendications spécifiques, ces différents pratiquants se retrouvent tous pour demander une plus grande tolérance voire une meilleure prise en compte des spécificités de leurs activités dans l'ensemble des espaces publics. Les demandes des individus pratiquant la course à pied, la marche ou le vélo sont assez proches de celles des rollers puisqu'elles consistent souvent à demander la création ou l'amélioration des pistes cyclables et plus largement l'augmentation des espaces végétalisés en ville ou à proximité. Les basketteurs sont quant à eux avant tout préoccupés de voir l'accès aux terrains qu'ils utilisent garanti.

Ce faisceau de revendications s'appuyant sur des intérêts communs n'empêche pas l'existence d'intérêts divergents au sein des pratiques ludo-sportives urbaines. L'origine de ces oppositions est souvent liée à des manières différentes d'utiliser les espaces de pratique liées aux spécificités de chacune des activités. Ainsi, un skatepark ne convient-il pas forcément à tous les types de glisses urbaines : ses dimensions, ses courbes, son revêtement demandent à être adaptés aux particularités du skate, du roller ou du BMX. De la même manière, les pistes cyclables réalisées ne sont prévues que pour les cyclistes. Les coureurs à pied n'en apprécient guère le revêtement quand celui-ci est trop dur et les pratiquants du roller, qui en sont légalement exclus mais tout de même largement tolérés, regrettent qu'elles soient trop étroites ne facilitant pas ainsi les croisements ou les dépassements. Si nombre de pratiquants ludo-sportifs souhaitent pratiquer dans une ambiance calme et « naturelle », il convient de ne pas oublier que certains tels les glisseurs urbains ou les basketteurs de rue ne sont pas réfractaires à l'idée que leurs espaces de jeu se trouvent dans des environnements urbains.

Ces attentes différentes traduisent autant d'intérêts particuliers et il ne s'agit en aucun cas de défendre l'idée qu'il faut toujours et partout les satisfaire pour garantir la satisfaction de tous ou pour assurer le respect de l'intérêt général. Il convient néanmoins d'avoir conscience de ces conceptions nuancées et parfois divergentes pour tenter d'assurer la non exclusion a priori d'une pratique ou d'un groupe de pratiquants d'un équipement d'accès libre ou d'un lieu public sportif. Il en va de mixité des usages et des publics accueillis dans ces lieux et par là de leur publicité.

3.1.3. Des divergences d'intérêt par rapport aux autres usages des espaces publics

Essayer de ne pas exclure par un aménagement inadéquat des pratiquants ludo-sportifs d'un lieu de pratique n'est évidemment pas la seule manière de garantir sa publicité. La prise en compte des relations avec les usagers non sportifs est aussi indispensable. Il apparaît ainsi que des conflits d'intérêts opposent les pratiquants ludo-sportifs urbains à d'autres catégories d'usagers des espaces publics. Le plus prégnant semble concerner les relations avec les automobilistes et plus largement avec la circulation en voiture particulière. Pour comprendre cette opposition il faut d'abord se référer aux nuisances sonores et olfactives engendrées par les déplacements en voiture. Nombre de sportifs sont gênés par ces pollutions dans la pratique de leur activité non seulement parce qu'ils les perçoivent plus du fait de leur essoufflement mais aussi parce qu'elles représentent, en particulier le bruit, une des caractéristiques urbaines les plus fréquemment condamnées. L'insécurité induite par la circulation automobile est le deuxième aspect qui amène par exemple de nombreux sportifs urbains à regretter la trop faible existence de pistes cyclables sécurisées c'est-à-dire éloignées ou

nettement séparées des flux de voitures. Ce conflit d'intérêt est nuancé par le fait qu'un nombre important de sportifs se rend dans son lieu de pratique en voiture. Néanmoins, ils sont nombreux, notamment dans les glisses urbaines, à allier le geste à la parole et à se déplacer « autrement ».

Cette opposition récurrente s'accompagne, de manière symétrique serait-on tenté d'écrire, de tensions avec les riverains des espaces publics utilisés à des fins sportives. Autant de nombreux sportifs urbains cherchent-ils le calme en s'éloignant des axes de circulation les plus fréquentés autant les riverains des lieux de pratique leur reprochent souvent de troubler leur tranquillité. Les conflits sont parfois suffisamment aigüés pour conduire à des gestes d'ennervement de riverains excédés ou à des interventions de la police. La pose « d'antiskates » sur le mobilier urbain, la clôture de certains lieux publics ou la délimitation d'espaces réservés à la pratique sportive sont parmi les conséquences les plus fréquentes de ces conflits d'intérêt. La dernière éventualité est ainsi souvent la véritable raison expliquant la création de skateparcs ou l'aménagement de city stades. On retrouve là une application de la rhétorique des pratiques sauvages qu'il convient de discipliner. Enfin, les conflits d'intérêt avec les autres usagers concernent aussi mais de manière moins nette les piétons utilisant les espaces publics sportifs. Les différences de vitesse entre les rollers ou les cyclistes et les piétons sont souvent pointées comme porteuses de risques d'accident. Il en est de même des trajectoires parfois difficilement contrôlables des acrobates en BMX. Pour les pratiques déambulatoires telles que la course à pied, la tension ne découle pas du risque d'accident mais bien plus de l'obstacle au maintien d'une allure rapide que représente(nt) le ou les piéton(s).

Ces conflits d'intérêts portent fondamentalement sur les ambiances dans les lieux publics et sur les manières de s'y déplacer. Ils sont à l'origine de conflits extrêmement complexes à résoudre. Comme pour les divergences relevées entre usagers sportifs, ce n'est pas la somme de ces intérêts particuliers qui aboutira à l'intérêt général. Le risque est grand toutefois de souvent arbitrer ces conflits au détriment des sportifs urbains, ils sont en effet, comme nous essayons de le montrer, porteur d'une forme renouvelée d'expression de l'urbanité et peuvent ainsi prétendre être considérés comme des usages à part entière des espaces publics. Là encore, et sans aller jusqu'à l'analyse de question telle que la diminution des pollutions engendrées par la circulation automobile, il convient de souligner qu'un des enjeux qui pèsent sur les solutions trouvées à ces conflits d'intérêts n'est rien de moins que la tentative de maintien d'une forme de relations indispensables au fonctionnement social de la ville. Un tel enjeu invite à étudier plus précisément la place qui est accordée aux pratiques ludo-sportives dans les politiques sportives et urbaines de Toulouse.

3.2. La place des pratiques ludo-sportives urbaines dans la politique sportive municipale

3.2.1. Les grandes lignes de la politique sportive municipale

Bien qu'aucune obligation réglementaire ne l'y contraigne, la commune de Toulouse a choisi, comme la plupart des communes françaises, de consacrer une part de son budget au sport (Bayeux, 1999). Une politique sportive générale a été mise en place qui correspond aux principales orientations retenues par les collectivités locales en matière sportive. En 1984, B. Garcès en résumait ainsi les objectifs et les enjeux : « *La municipalité [de Toulouse] doit favoriser le sport de loisir et le sport de compétition. (...) Sa première action vise à l'aménagement d'espaces appropriés et à leur ouverture au plus grand nombre.* » (Garcès, 1984, 113). Cette politique sportive s'organise aujourd'hui à partir du service des sports mais aussi de certaines actions menées par le service des affaires sociales et celui des animations socioculturelles dans le domaine des loisirs des enfants et des jeunes gens ; cinq grands objectifs la guident :

« *Permettre la pratique du sport au plus grand nombre (...). Gérer et entretenir les installations sportives municipales (...). Assurer l'encadrement d'activités sportives (...). Proposer des installations permettant de pratiquer aux mieux toutes les activités dans des conditions de sécurité optimales (...). Promouvoir le sport auprès d'un large public (...).* »³³

Les mises en application de ces objectifs se réalisent dans les 368 installations sportives et les 70 sites sportifs répertoriés. Les estimations municipales évaluent ainsi à 3 500 000, le nombre des usagers des « *prestations sportives de la Ville de Toulouse* ». Ce chiffre regroupe non seulement les sportifs licenciés (environ 85 000 réunis dans 500 clubs) mais aussi les différents publics scolaires et universitaires qui pratiquent grâce à l'encadrement municipal ou dans les équipements sportifs de la ville. On retrouve à Toulouse les critères qui ont présidé, depuis l'apparition des politiques publiques sportives, à l'aménagement des espaces du sport, en particulier celui de répartition des équipements sur le territoire municipal en fonction de la densité de population. Parmi les infrastructures sportives destinées à un large public, il convient de relever la place accordée par la communication municipale aux bases de plein air et de de loisir. Leur répartition « *aux quatre coins du territoire* » est soulignée, de même que leur insertion dans la lignée des lieux de loisirs pour tous inaugurée à Toulouse par la réalisation du Parc des Sports sur l'île du Ramier dans les années 1930. La gestion de ces bases ne relève plus des services de Toulouse mais de la communauté d'agglomération du Grand Toulouse. Ceci souligne que leur rayonnement s'étend bien

³³ <http://www.mairie-toulouse.fr/sports/IndexVilleSportive.htm>

au-delà des limites communales malgré des dessertes assez peu efficaces en transport en commun sauf pour les Argoulets récemment desservis par une station de métro grâce au prolongement de la ligne A. Enfin, comme l'analyse des relations entre sport et ville l'a montré au chapitre deux, la politique sportive toulousaine est complétée par des spectacles (120 chaque année selon les sources municipales) relevant du sport de haut niveau. Les plus médiatiques concernent les clubs professionnels de football et de rugby mais d'autres sont aussi importants comme par exemple le Grand Prix de tennis de la Ville de Toulouse.

Ce bref aperçu de l'organisation du sport à Toulouse permet de se rendre compte de la grande place qu'y occupent les sports scolaires, associatifs et de haut niveau. Compte tenu des évolutions générales qui ont marqué le sport français depuis les années 1960, ils en constituent logiquement le socle. Les loisirs sportifs autonomes sont bien moins présents dans cette présentation mais ne sont pas néanmoins totalement absents notamment du fait des allusions aux bases de plein air et de loisirs. Les cinq zones vertes de Toulouse, représentant au total 650 ha, rappellent ainsi le « *pari du sport de masse* » (Garcès, 1984, 90) fait, avec retard, dans les années 1970.

3.2.2. La place des ludo-sports autonomes dans la politique sportive municipale

Les définitions différentes du mot sport permettent d'inclure ou au contraire d'exclure les pratiques ludo-sportives autonomes des objectifs généraux qui orientent les actions et les investissements municipaux. L'absence de référence explicite aux sports auto-organisés dans la communication municipale peut amener à alimenter la thèse de leur ignorance par la municipalité. L'emploi, sans plus de précision, du terme sport lui permet de maintenir un flou confortable compte tenu de l'extensibilité du champ du sport. L'organisation des documents internet consultés semble accréditer ces deux hypothèses dans la mesure où les sous-parties signalées sont distribuées autour de thèmes ne concernant que le sport associatif, les équipements fermés ou le sport spectacle. En voici les titres :

« *Faire du sport avec la Mairie de Toulouse* » ; « *Sport associatif* » ; « *Piscines en accès libre* » ; « *Les manifestations sportives* » ; « *Le guide des sports* »

Les liens vers d'autres sites sont aussi révélateurs de cette orientation. Au nombre de trois, ils renvoient vers :

« *Le Stade Toulousain* [club professionnel de rugby] » ; le « *Toulouse Football Club* [club professionnel] » ; le « *Site officiel de la coupe du monde de rugby 2007* »³⁴

Malgré ces deux indices, certains des objectifs structurant la politique sportive peuvent concerner les pratiques ludo-sportives autonomes. Cela paraît particulièrement clair pour le premier qui vise à permettre la pratique du sport au plus grand nombre « *dans les meilleures conditions possibles en terme d'accessibilité et de tarif* ». En effet comment ne pas inclure dans cet objectif les activités auto-organisées qui s'y intègrent parfaitement, qu'il s'agisse de la référence au plus grand nombre ou de celle à l'accessibilité ? Quels autres lieux mieux que des espaces publics bien aménagés peuvent garantir ces deux orientations ?

La référence aux espaces de loisirs de l'île du Ramier comme caution de « *l'engouement pour le sport* » affiché « *depuis toujours* » à Toulouse témoignant « *d'un passé où le sport avait déjà droit de cité* » est quelque peu trompeuse dans la mesure où ce site a depuis été peu à peu grignoté par l'agrandissement de l'enceinte du Parc des Expositions. Les bases de loisirs et les zones vertes auxquelles il est fait référence connaissent des fréquentations relativement importantes, il n'en reste pas moins que leur aménagement remonte maintenant à plus de 20 ans et que si leur entretien est efficacement assuré, leur organisation et leur fonctionnement mériteraient d'être reconsidérés au vu des évolutions récentes des pratiques de loisir. Il faut aussi relever qu'aucune allusion n'est faite à ce qui est aujourd'hui dans l'agglomération l'un des hauts lieux des pratiques ludo-sportives : le Canal du Midi. Or, le succès rencontré par la piste cyclable aménagée sous l'impulsion du Conseil Général de Haute-Garonne ne se dément pas.

Ce très faible affichage de l'attention accordée aux pratiques ludo-sportives autonomes concorde avec des avis souvent exprimés par les sportifs rencontrés d'un défaut de prise en compte voire d'un manque d'intérêt des autorités municipales vis-à-vis de ces activités.

3.2.3. Le jugement des pratiquants ludo-sportifs autonomes sur cette politique

Les ludo-sportifs interrogés ou rencontrés ne sont pas unanimes pour condamner la place qui est accordée à leur activité ou plus largement aux sports loisirs à Toulouse. Certains, à l'instar de ce jogger, sont même plutôt satisfaits:

³⁴ <http://www.mairie-toulouse.fr/sports/IndexVilleSportive.htm>

« plutôt positif, on peut vraiment... il y a des espaces verts où on peut faire... je trouve qu'il y a beaucoup d'espace... enfin pas mal d'espaces verts où l'on peut faire du sport, s'aérer »

Les insatisfactions sont toutefois nombreuses, si elles relèvent parfois de la volonté de faire prendre en compte un intérêt particulier, elles posent souvent des questions plus légitimes. Ce qui est regretté ce n'est pas tant l'absence de réalisation que la faiblesse des ambitions ou des représentations réductrices. Les propos de ce jogger, ancien joueur de basket et attentif aux questions sportives, courant sur les bords du Canal du Midi sont explicites :

« Sous-dimensionné je dirais et pas vraiment euh... j'aurai tendance à dire qu'au delà des moyens peut-être en quantité, c'est aussi sans ambition et sans peut-être trop de... ouaih sans ambition et sans trop de cohérence et sans chercher vraiment à faire des trucs bien quoi. C'est plutôt on sait qu'il en faut, ça canalise, on fait un peu le truc bateau qu'on fait partout, une grande aire en enrobé où on met deux poteaux bon euh... mais bon apparemment il n'y a pas beaucoup de gens qui doivent réfléchir ou qui se... qui, qui essaient d'avoir un peu plus d'ambition dans ce domaine-là »

Ceux de ce skater vont dans le même sens :

« Moi j'ai envie de dire que ça manque de place, qu'on n'est pas pris au sérieux, enfin qu'on n'est pas pris au sérieux, que toutes ces pratiques là qui, euh..., je le sais parce que je suis au chevet de la mairie depuis des années et des années pour cette question, et que je sais très bien le discours des politiciens par rapport à ça. L'adjoint au maire, il y a sept ans nous disant, euh..., il nous parlait de sports mineurs et là son dernier discours c'est sports émergents, tu vois ? Il y a toujours une petite, une petite prise de retard, un petit train de retard. C'est pas des sports émergents, c'est des sports qui sont là pour de vrai et qui sont des pratiques complètement urbaines donc il faut les intégrer dans la vie des citoyens »

Les critiques viennent en particulier des adeptes des glisses urbaines qui, voyageant beaucoup pour assouvir leur passion, fréquentent de nombreuses autres villes dont ils comparent les espaces de pratique avec ceux de Toulouse. Les réalisations toulousaines ne semblent que répondre à une demande existante dont les attentes sont souvent mal évaluées. Au regard d'équipements présents dans de grandes villes françaises de province, la situation toulousaine est ainsi parfois interrogée :

« A Lyon je me souviens j'en voyais beaucoup [des rollers] au centre ville qui en faisaient mais à Toulouse j'en vois pas beaucoup alors où c'est peut-être parce que les gens en font moins ou c'est parce qu'il n'y pas suffisamment d'espace pour pouvoir en faire ? »

Les comparaisons posent parfois d'autant plus de questions qu'elles sont réalisées à partir d'exemple de communes plus petites :

« Dans un lieu qu'on a visité il y a une semaine à Poussan à côté de Béziers, où ils ont fait carrément un bowl [skateparc composé de formes curvilinéaires] en béton d'une superficie de 25 mètres sur une centaine de mètres, donc c'est encore possible, dans une petite commune qui doit avoir 5000 habitants. Mais bon, c'est public mais ça a été financé à moitié par un particulier. Mais bon comme la commune est petite, euh..., là je pense qu'à Toulouse il pourrait y avoir moyen »

Il faut bien convenir que la commune et même au-delà l'agglomération toulousaine ne comporte aucun équipement comparable avec les réalisations lilloises, marseillaises ou nantaises, tout au moins depuis que le skateparc de la zone de Pinot à Blagnac a été réduit pour laisser place aux chantier d'Aéroconstellation³⁵. Les glisses urbaines ne sont pas les seules activités dans lesquelles les pratiquants développent un discours critique, certain des joueurs de basket du Stadium font aussi valoir certains griefs vis-à-vis des orientations municipales :

« à Toulouse, le truc c'est que... il y a le foot et le rugby qui sont privilégiés. A partir de là, euh... les autres, on se démène un petit peu comme on peut quoi (...) ce qui me déçoit un petit peu c'est qu'on est vraiment axés foot, rugby après ben les autres on est un petit peu laissé de côté »

ou encore :

« je veux dire que j'ai vu qu'un sport réussir ici, c'est surtout le rugby. Je sais que c'est la région, c'est normal la région Midi-Pyrénées... et je sais pas je trouve qu'il n'y a que ça pour l'instant, que le rugby marche beaucoup plus que les autres sports et qu'on ne s'occupe pas assez des autres sports »

La faiblesse des équipements en matière de glisse ou la focalisation sur quelques activités vedettes au détriment des pratiques libres sont souvent un prétexte à la critique des autorités

³⁵ A. Fabaron, du service des sports de la mairie de Blagnac, est revenu sur la disparition de ce skateparc de renommée nationale lors du séminaire « Glisses urbaines » organisé par l'association Récréation Urbaine les 11 et 12 novembre 2004 à Marseille.

municipales. Elle provoque aussi parfois celle des modes de fonctionnement des sportifs urbains, ainsi ce pratiquant du BMX regrette-t-il la faiblesse de l'auto-organisation de son activité :

« C'est-à-dire que si les gens avaient plus envie qu'elle ait une place plus importante, elle aurait une place plus importante. C'est-à-dire que ça vient des deux, ça vient autant de la société que des gens qui la pratiquent, c'est-à-dire qu'il y a un manque d'ambition aussi par rapport aux pratiquants. On n'a pas envie de créer des associations, on n'a pas envie de faire quelque-chose d'un côté. Chacun à envie d'être indépendant, de faire son truc de son côté. Il y a ce problème-là, et il y a aussi le problème du côté de la ville qui voyant qu'il n'y a pas d'ambition n'a pas envie de faire des choses non plus. Je crois que ça vient des deux côtés aussi.

Ok

Il y a des initiatives mais c'est trop minime quoi, c'est un ou deux gars, ça peut pas être pris au sérieux, c'est clair. Il faudrait qu'il y ait, mais non... parce qu'on ne veut pas... on veut rester underground, c'est-à-dire on veut rester vraiment, on veut rester seuls quoi, indépendants. Ça se sent, même tu le ressens... moi qui ai fait pas mal de sport avant... quand tu fais du sport tu te retrouves dans une équipe, dans une ambiance, tu te fais de potes, il y a tout un truc qui se crée. Alors que dans ce sport, c'est plus une... il n'y pas cette ambiance de groupe, t'es vraiment seul. C'est un sport qui se pratique tout seul. T'es sur ton vélo, t'es avec des gars, t'es tout seul, donc chacun de son côté, donc, ouaih, voilà... »

Ce type de prise de conscience s'observe aussi, même s'il est accompagné de crainte, parmi les joueurs de basket comme en témoigne les propos suivants :

« il faudrait qu'on se regroupe comme une, comme une association en fait et qu'on aille voir à la mairie pour avoir la lumière et euh... essayer de trouver une solution... Mais ils vont nous dire : oui mais pourquoi c'est terrains-là, vous avez des terrains à côté »

En conservant la notion de conflit d'intérêts comme grille de lecture, il est ici possible de souligner l'existence de tensions entre une politique sportive municipale qui s'organise autour des liens les mieux établis entre le sport et la ville à savoir les équipements destinées aux scolaires, aux associations et aux spectacles sportifs, et des pratiquants ludo-sportifs autonomes qui ont l'impression d'une prise en compte souvent inadaptée et parfois insuffisante de leurs activités. La

meilleure connaissance de cette manière aujourd'hui relativement ancienne de faire du sport apparaît ici, en amont de la nécessité de choix politiques en ce domaine, le meilleur moyen de garantir des réalisations et des actions adaptées. En ce sens, nous ne pouvons que souscrire aux propositions d'E. Adamkiewicz concernant la mise en place d'un « *ethno-management* » (Adamkiewicz, 1998 A) des pratiques sportives autonomes urbaines. Le recours à ce type de méthode s'avère d'autant plus important qu'il ne s'agit pas seulement de pratiques sportives, ce qui en soi est déjà très sérieux, mais d'usages des espaces publics dont l'urbanité, à plusieurs reprises, a été soulignée.

3.3. La place des pratiques ludo-sportives urbaines dans les espaces publics

3.3.1. Quel statut pour les espaces publics sportifs dans la ville ?

Analyser la prise en compte des pratiques ludo-sportives autonomes à partir de la place qu'elles tiennent dans la politique sportive municipale ne suffit pas dans la mesure où ces activités, en se déroulant dans des lieux publics, occupent directement l'espace urbain. En fonction de leurs spécificités les pratiques ludo-sportives ont lieu dans des espaces publics différents tant du point de vue de leurs formes et de leurs ambiances, comme cela a été étudié, que de leur statut. En effet, dans l'échantillon des lieux étudiés, certains font partie des dépendances du domaine public relevant de la Ville de Toulouse. C'est le cas de la place de l'Europe en particulier. La base de loisirs de La Ramée peut être agrégée à cette première catégorie mais possède la particularité d'être située sur plusieurs communes (Toulouse, Tournefeuille, Cugnaux) et de voir sa gestion confiée à la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse. D'autres lieux sont aussi des dépendances du domaine public mais sont plus précisément rattachés au domaine public fluvial : le Canal du Midi et le Canal de Brienne. De ce fait leur gestion est concédée à une entreprise, en l'occurrence les Voies Navigables de France. Le skateparc des Ponts Jumeaux est, en quelque-sort, dans une position intermédiaire, puisqu'il est proche d'une partie du domaine public géré par VNF mais qu'il a été aménagé par la Mairie de Toulouse. Enfin, les terrains de basket du Stadium ont un statut très spécial. Ils sont situés dans l'enceinte du Stadium de Toulouse et de ce fait n'appartiennent pas aux dépendances du domaine public. Ceci se traduit par la clôture de ce lieu par de nombreuses grilles qui séparent l'enceinte du Stadium des rues qui l'entourent, mais aussi de l'espace ceint à la piscine Nakache et de celui du Parc des Expositions. Ces différences de statut impliquent que chacun de ces lieux n'est pas soumis à la même gestion. Des intérêts différents présidant à leur aménagement et à leur gestion, les pratiquants ludo-sportifs se retrouvent dans des contextes variés dans lesquels leurs activités sont plus ou moins prises en considération.

Cette variété des statuts juridiques des espaces de pratique a donc une influence notable sur l'unification des actions menées en faveur, ou au détriment, des usages ludo-sportifs des espaces publics. Certains lieux de pratique sont des espaces dédiés (le skateparc des Ponts-Jumeaux, certaines parties de La Ramée), d'autres impliquent la cohabitation avec d'autres usagers (les canaux de Brienne et du Midi, la place de l'Europe, certaines parties de La Ramée) et d'autres encore sont le résultat d'appropriation ancienne (les terrains de basket du Stadium). Compte tenu de ces différences la place des sportifs varie, leurs usages peuvent aussi bien être attendus que regrettés ou combattus.

La labilité des usages ludo-sportifs de la ville leur permet de s'insérer aussi bien dans les lieux dédiés que dans les interstices urbains. Cette caractéristique rend leur prise en compte délicate parce qu'elle met en jeu des contextes spatiaux et juridiques variés et qu'elle renvoie ainsi à des acteurs urbains différents dont tous ne sont pas spécialisés dans la gestion des loisirs sportifs autonomes. Le service des fêtes et manifestations qui gère une bonne partie des usages de la place de l'Europe par exemple n'est pas apte à dialoguer avec les usagers sportifs de ce lieu qui, en pratiquant en dehors des cadres institutionnels et spatiaux traditionnels, ne relèvent pas non plus de la compétence du service des sports. De même les Voies Navigables de France sont à l'origine spécialisées dans la construction et l'entretien de voies d'eau destinées à l'irrigation et au transport fluvial. Si une ouverture ancienne sur les loisirs s'est faite par le biais du développement du tourisme fluvial, elle ne permet pas de considérer que les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines figurent parmi leurs priorités.

La multiplicité des statuts des espaces publics supports de pratique ludo-sportives si elle est un élément important de complexification d'une prise en compte unifiée de ces activités semblent ne pouvoir être dépassée que difficilement. La confrontation des sportifs urbains avec des acteurs aux intérêts différents apparaît comme l'un des résultats les plus directs du refus de pratiquer dans des équipements sportifs. Porteuse de tensions nouvelles, elle peut être considérée aussi tant pour les sportifs que pour les différents gestionnaires comme un champ renouvelé de débats. Par contre, le flou régnant autour de la considération des sportifs urbains eux-mêmes apparaît plus problématique car porteur des risques d'une ignorance mutuelle.

3.3.2. Quel statut pour les sportifs urbains ?

Les discours des pratiquants permettent de se rendre compte de l'existence d'une gêne assez largement partagée découlant de l'imprécision dans laquelle les place une interrogation qui peut être

traduite ainsi : comment sommes-nous considérer ? Cette question dépasse les insatisfactions liées aux conflits d'usage ou aux conflits d'intérêts autour des lieux sportifs et des moyens engagés, elle porte plus fondamentalement sur le statut des sportifs urbains. Elle prend différentes formes en fonction des activités mais se déploie autour de deux thèmes principaux : celui de la légalité et celui de la légitimité.

La légalité des pratiques ludo-sportives urbaines est assez souvent questionnée dans la mesure où les pratiquants sont amenés à transgresser certains interdits. Ainsi les joueurs de basket du Stadium vont-ils au-delà de la stricte légalité quand ils escaladent les grilles fermées de l'enceinte du stade ou encore celles du lycée professionnel Hélène Boucher à Compans Cafarelli. De manière assez similaire, les pratiquants du BMX enfreignent la légalité lorsqu'ils aménagent sur des terrains privés ou dans des lieux publics des espaces de pratique. On peut encore prendre l'exemple de pratiquant du roller qui vont s'adonner à leur activité favorite sur les parkings de grandes surfaces alors que ceux-ci sont des lieux privés. La liste de ces transgressions pourrait être allongées, elle a longtemps été à l'origine du dénigrement des pratiques ludo-sportives urbaines. Si, sans nier l'illégalité de tels agissements, il convient d'en diminuer la portée, il faut aussi relever qu'ils font souvent peser sur les pratiquants la crainte de la répression. Ainsi lors de la passation des questionnaires ou de la réalisation des entretiens des réticences ont été exprimées ou des oublis volontaires relevés lorsqu'il s'agissait de parler de tous les lieux de pratique. Un jeune pratiquant du roller est ainsi apparu très embarrassé d'avouer qu'il lui arrivait d'aller pratiquer place Occitane, un lieu où la répression des pratiques de glisse urbaine est importante. De même cet autre adepte du roller « agressif » nous dit :

« j'en fais dans les skateparcs, mais, mais plus souvent dans la rue quoi et sinon la nuit dans des cours d'école... »

Lesquelles par exemple ?

Non, non, là je peux pas dire »

Cette même attitude a pu être relevée chez des pratiquants du BMX rencontrés au skateparc des Ponts-Jumeaux qui, ne sachant pas que nous les avons déjà vu sur le terrain aménagé sur une friche industrielle à côté de l'ancienne usine Job, ont indiqué ne faire du BMX qu'aux Ponts-Jumeaux.

Cette dimension transgressive s'accorde bien avec les imaginaires de pratique telles que les glisses urbaines ou le basket de rue, elle est même « un plus » qui vient agrémenter la simple pratique ludosportive. Néanmoins, elle est aussi regrettée car elle implique des conditions de pratique souvent assez précaires et parce qu'elle découle parfois de problème plus sérieux comme celui du statut des pratiquants du roller dans le Code de la Route.

Pour le Code la Route, les rollers sont des « *piétons à roulettes* » ce qui signifie qu'ils ont l'obligation de circuler sur les trottoirs et d'utiliser les passages pour piétons. Ils sont donc exclus de la chaussée et des pistes cyclables. Cette législation, aujourd'hui en débat chez le législateur comme chez les rollers, présente l'inconvénient de rendre illégale la pratique du roller dans bon nombre des lieux qui l'accueillent. Elle n'est pas toujours appliquée à la lettre ce qui laisse des marges de liberté, notamment dans l'utilisation des pistes cyclables, mais induit aussi des zones d'ombres entraînant l'incompréhension des rollers lorsqu'ils se font parfois verbaliser, en particulier dans le centre ville. Le succès et la pérennité d'un site internet comme « *legi-rol.net* » démontre l'ambiguïté de cette situation, que l'auteur du site essaie de démêler proposant même des recours tout prêts en cas de verbalisation. En ce domaine des pratiques ludosportives point de clarté comme d'ailleurs dans l'encadrement de la Rando Roller. Cette manifestation considérée comme n'importe quelle autre manifestation doit être déclarée en préfecture et faire l'objet d'un encadrement par les forces de l'ordre. A Toulouse, cette dernière exigence n'est pas respectée puisque, comme nous l'avons vu, l'encadrement de la Rando Roller est assuré par des membres de l'association Roulez Rose. Ce sont ces « *staffeurs* » qui règlent la circulation alors qu'ils n'en ont, légalement, pas le droit. Cette manière de fonctionner découle selon les responsables de Roulez Rose rencontrés d'une entente avec la Mairie de Toulouse qui ne souhaite pas mobiliser ces policiers municipaux mais qui admet, voire qui profite en terme de marketing urbain, de l'organisation de ces randonnées.

Entre les infractions à la légalité et les inadaptations des lois, une bonne partie des pratiquants ludosportifs urbains se trouvent dans des situations peu claires dans lesquelles tolérances et décisions incompréhensibles se côtoient. Toutefois, même lorsque la légalité des pratiques ne pose pas de problème leur légitimité est souvent mise en cause.

La faible clarté de la communication municipale sur les pratiques autonomes, la multiplicité des acteurs intervenant dans la gestion des espaces publics utilisés et les infractions tolérées ou réprimées participent au maintien de ces usages sportifs de la ville dans une situation ambiguë. Les sportifs urbains sont au milieu d'un gué, pris entre la satisfaction face certains aménagements

réalisés et les interrogations quant à la place qui leur est concédée dans l'espace public. Ne sont-ils que des gêneurs nuisant à la quiétude des riverains, à la fluidité des déplacements automobiles et à la sécurité des piétons ? Leurs usages des lieux publics sont-ils seulement tolérés ou au contraire encouragés ? Ces questions renvoient simultanément à la prise en compte sportive et urbaine des pratiques ludo-sportives autonomes. Elles n'impliquent rien de moins que de reconsidérer la place du sport, dans ces différentes formes d'expression, dans la ville.

3.3.3. Reconsidérer la place des sports dans la ville

Les pratiques ludo-sportives autonomes urbaines sont aujourd'hui une des manifestations du fait sportif en ville. Par leur ampleur, elles rendent indispensable une réflexion et des actions visant à améliorer leur prise en compte. Celles-ci, si elles correspondent largement à l'aménagement d'espaces de pratique et d'équipements d'accès libre, ne s'y limitent pas. Les recherches menées à Toulouse tendent à montrer qu'il est aussi urgent de clarifier juridiquement aussi bien que par l'affichage d'objectifs politiques précis la place de ces activités dans la ville tant comme pratiques sportives que comme usages des espaces publics. Les pratiques ludo-sportives ne sont en effet pas des modes qui passeront bientôt, portées par les phénomènes d'urbanisation, de sportivisation et d'individualisation à l'œuvre dans la société, elles apparaissent porteuses de potentialités transformatrices. Ouvrir une porte à ces activités peut parfois être long mais plusieurs fédérations sportives semblent avoir compris qu'il n'y avait pas forcément péril en la demeure à le faire. Elles intègrent ainsi de manière plus ou moins complète et en respectant leurs spécificités des pratiques qui restent ludiques et auto-organisées³⁶. Les espaces urbains, en l'occurrence celui de l'agglomération toulousaine, ne peuvent plus continuer à limiter leurs actions en faveur des pratiques ludo-sportives autonomes à quelques gestes consentis parcimonieusement ou de mauvaise grâce. Comme certains exemples³⁷ français le montrent l'heure est aux réalisations ambitieuses et à l'insertion de ces usages de la ville dans les projets et les réalisations d'urbanisme.

Les conflits d'usage et les conflits d'intérêts mis en évidence dans la dernière partie de ce chapitre montrent que le champ des pratiques ludo-sportives urbaines est parcouru de multiples tensions. Ces formes de conflictualité dont on a vu qu'elles sont l'expression de l'essence fondamentalement politique des espaces publics ne doivent pas faire oublier ce qui été écrit précédemment concernant la convivialité affirmée et les mises en scène de soi recherchées à travers

³⁶ La Fédération Française d'Athlétisme a ainsi mis en place un « pass » qui permet de prendre part facilement à tous les types de courses à pied hors stade.

³⁷ Le projet de ville de Lille articule par exemple le réaménagement du quartier Lille-Sud autour de « La Halle de glisse » un équipement d'envergure nationale dédié aux glisses urbaines (cf : <http://www.mairie-lille.fr/>).

la pratique ludique d'un sport dans un espace public. Les espaces publics supports de pratiques ludo-sportives sont en effet, comme tous les lieux publics, des lieux complexes et paradoxaux où se côtoient les différences entre plaisir des découvertes et désagrément des proximités. Néanmoins, ces espaces publics ne sont pas partout supports des mêmes activités. Si cela est lié à leurs spécificités formelles et à leurs ambiances différentes, il semble important de s'intéresser à la part qu'occupe la division sociale de la ville dans cette répartition.

Pratiques ludo-sportives autonomes, divisions sociales du sport et de la ville

Les espaces publics relient et séparent tout à la fois les lieux qui les entourent et les hommes qui y habitent écrivions-nous dans le premier chapitre. Les développements qui suivent cette assertion, en particulier les analyses des résultats du travail d'enquête (chapitres 6, 7 et 8), montrent combien les lieux publics étudiés remplissent cette fonction de liaison en servant de supports actifs à l'expression multiforme de l'urbanité sportive.

A plusieurs reprises pourtant, dans cette recherche, l'autre rôle des espaces publics, la séparation, apparaît. C'est le cas lorsqu'il est question par exemple de la gestion des conflits d'usage par la prise de distance entre acteurs antagonistes. A travers l'analyse de ce type d'action, mais aussi à d'autres occasions, la question de la division sociale de la ville affleure. Signalés mais peu développés elle mérite maintenant d'être prise en compte à sa juste place dans la mesure où elle recoupe les interrogations qui constituent le socle problématique de cette étude.

Ainsi, dans les lieux publics étudiés, si les interactions sont largement jugées conviviales, qui mettent-elles en situation de coprésence ? Pour répondre à cette question, il s'agit de mobiliser ici non seulement des éléments quantitatifs de l'enquête de terrain, mais aussi tous les apports des observations, la connaissance fine des lieux, en les confrontant soit à des données plus générales, soit à des résultats de recherches réalisées dans d'autres contextes.

Qui se côtoie dans les lieux publics sportifs à Toulouse ? Rattachée à la problématique de la division sociale urbaine, la réponse à cette interrogation poursuit notre choix d'étudier les sports urbains à partir de leur dimension spatiale. Ce chapitre s'articule donc autour de la notion de territorialité. Peu employée jusqu'ici, elle fournit une clé de lecture susceptible d'ouvrir une meilleure compréhension de la répartition et des mobilités des sportifs urbains toulousains. La réflexion effectuera aussi un retour vers l'analyse générale des espaces publics et des interactions sportives qui s'y produisent pour souligner ainsi plusieurs limites de l'urbanité sportive. Il semble toutefois nécessaire, avant d'aborder ces deux points, d'apporter quelques rapides précisions à partir d'un point de vue non territorialisé sur les divisions sociales dans les pratiques ludo-sportives à Toulouse.

1. LES DIVISIONS SOCIALES DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES A TOULOUSE

Ce bref rappel souligne que la question de la division sociale est une problématique très présente dans les recherches sociologiques sur le sport. Le principe généralement retenu pour l'aborder consiste à croiser les activités étudiées avec les caractéristiques des individus les pratiquant. Les analyses se focalisent ainsi habituellement sur les différenciations par âge, par sexe mais aussi, ce qui nous intéresse davantage ici, sur les répartitions différentielles en fonction des groupes sociaux considérés selon un angle socio-économique. Certains auteurs, dont C. Pociello (Pociello, 1995), ont mis l'accent sur la force des déterminismes sociaux dans le choix des pratiques sportives. Sa conception de l'espace des sports comme un champ de tension structuré à partir des valeurs différentes des groupes sociaux définis selon leurs capitaux économique, culturel et social insiste sur le poids des structures et les logiques de reproduction. Il est ainsi possible de constater que les classes populaires se retrouveraient plutôt dans les sports collectifs d'affrontements directs (football), dans les sports de combat (lutte, boxe) ou de force (haltérophilie, body-building). Les « *intellectuels* », dotés d'un important capital culturel mais d'un moindre capital économique, pratiqueraient des activités plutôt tournées vers la nature comme la marche, l'alpinisme, les randonnées cyclistes ou l'escalade. Enfin, les « *bourgeois* » définis comme ayant un profil inverse de celui des intellectuels préféreraient plutôt les sports motorisés. Ils apprécieraient ainsi le 4X4 ou le motonautisme. Comme le note J. Corneloup « *l'espace des sports qu'il [C. Pociello] construit permet de dévoiler la présence d'intérêts, de profits et de lutte entre groupes sportifs* » (Corneloup, 2002, 136).

Ce modèle a été critiqué pour ses conceptions trop déterministes n'accordant pas suffisamment de place aux capacités individuelles d'initiatives. Quoique C. Pociello ait reconnu les

limites de sa théorie, et même si des éléments tel que la « *multi-activité* » (Duret, 2004) la rendent plus difficile à appliquer aujourd'hui, il n'en demeure pas moins que des logiques de division oeuvrent de manière complexe³⁸, depuis les origines du sport moderne comme l'a relevé P. Bourdieu (Bourdieu, 1984)³⁹, dans le champ des sports et notamment parmi les pratiques ludosportives autonomes actuelles. Dans l'enquête réalisée à Toulouse, il est ainsi possible d'approfondir l'analyse des différentiels sociaux, esquissée précédemment, à partir des trois principaux types de pratiques identifiés.

1.1. Les pratiques déambulatoires

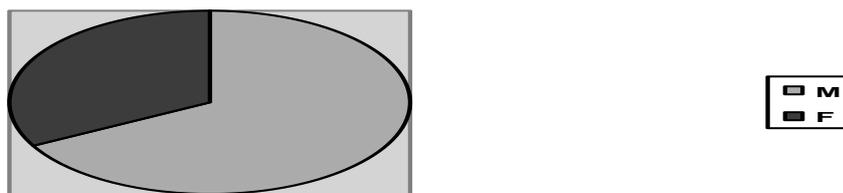
1.1.1. Des activités assez largement féminisées pratiquées des jeunes et des adultes

Les figures 81 permet de se rendre compte de l'importance de la pratique féminine dans les activités déambulatoires. Alors que sur l'ensemble des 300 questionnaires, les sportives ne représentent que 19,6% des répondants, elles en regroupent ici 32,6%. Parmi les pratiques déambulatoires, cette part varie notablement. En effet si 47,2% des joggers et 34,1% des pratiquants du roller fitness sont des femmes, les coureuses à pied sont 20,5%, les femmes cyclistes 9% seulement et aucune femme interrogée ne pratique le roller sportif. Ces différences montrent que les effets de la différenciation par sexe se font ressentir à l'intérieur d'une même activité en fonction des modalités de pratique. Ainsi, les hommes se retrouvent plutôt dans les activités intenses (course à pied, roller sportif) alors que les femmes sont plus présentes dans celles à vocation plus ludique (jogging, roller fitness).

³⁸ Un détour par le ghetto noir de Chicago et le « *Woodlawn Boys Club* » étudié par L. Wacquant (Wacquant, 2000) illustre cette complexité. L. Wacquant montre que la boxe y entretient par exemple des relations « *d'opposition symbiotique* » avec le milieu qui l'entoure. Il l'exprime ainsi: « *tout en recrutant parmi sa jeunesse et en s'appuyant sur sa culture masculine du courage physique, de l'honneur individuel et de la performance corporelle, elle s'oppose à la rue comme l'ordre au désordre, comme la régulation individuelle et collective des passions à leur anarchie privée et publique (...)* ».

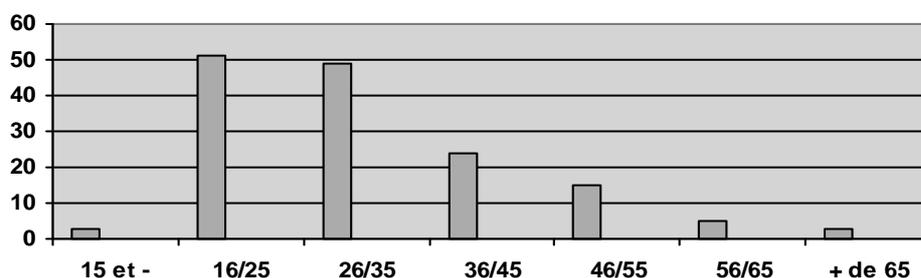
³⁹ Dans ce texte P. Bourdieu applique au sport sa lecture des faits sociaux (Bourdieu, 1984). En s'appuyant sur l'histoire du football et du rugby, il montre d'abord comment ces sports ont été « inventés » du fait de la récupération, par les « *enfants des familles de l'aristocratie ou de la grande bourgeoisie* », de jeux populaires. La transformation de ces derniers en plus de leur avoir fait perdre nombre de leurs fonctions sociales originelles, les a chargé de valeurs propres aux « *élites bourgeoises* » telles que le désintéressement ou le fair play. Elle s'est aussi traduite par leur rationalisation qui est passée par la fixation de règles et par la codification des récompenses. Ce détour historique permet à P. Bourdieu d'insister sur le fait que le sport moderne n'est pas neutre, qu'il renferme des valeurs, un « *ethos* » qui, comme il le rappelle, est « *celui des fractions dominantes de la classe dominante* ». C'est à partir de ces valeurs que le champ du sport peut être appréhendé comme un lieu de lutte. Les tensions peuvent porter sur la conception même du sport mais elles peuvent avoir trait aussi à l'effet de distinction que procure la pratique sportive ou traduire, plus fondamentalement, des rapports au corps différents. Ces tensions se structurent largement à partir des sens et des fonctions que les différentes classes sociales accordent aux pratiques sportives. Elles n'en espèrent pas toutes les mêmes résultats et n'ont d'ailleurs pas les mêmes chances de pratiquer tous les sports. En effet, les inégalités de possession de capital économique, culturel et de temps libre ont une grande influence quant aux choix de l'activité sportive pratiquée. P. Bourdieu explique tout ceci car il cherche à comprendre dans ce texte « *comment vient aux gens le "goût" du sport et de tel sport plutôt que de tel autre (...)* ? ». La réponse qu'il apporte à cette question lui permet d'appliquer au champ des sports plusieurs des éléments clés de sa théorie sociologique, en particulier le fait que la position occupée par les agents dans l'espace des positions sociales influence leurs actions même si elle ne les explique pas complètement

Figure 81 : La répartition par sexe dans les pratiques déambulatoires



En terme d'âge, le profil des pratiquants d'activités déambulatoires se dessine surtout autour de deux classes d'âge : les 16-25 ans et les 26-35 ans qui regroupent à elles deux 66,6% des sportifs de cette famille d'activités. Il convient cependant de noter que les 36-45 ans et les 46-55 ans représentent tout de même 26% des pratiquants. Ainsi, si la domination des groupes d'âge jeunes est forte, elle n'est pas écrasante. Les structures par âge des différentes activités correspondent toutes à ce schéma général, des nuances existent seulement du fait que la course à pied, le vélo et roller sportif sont plutôt pratiqués à partir de 26-35 ans alors que le jogging et le roller fitness le sont davantage dès 16-25 ans.

Figure 82 : La répartition par âge dans les pratiques déambulatoires

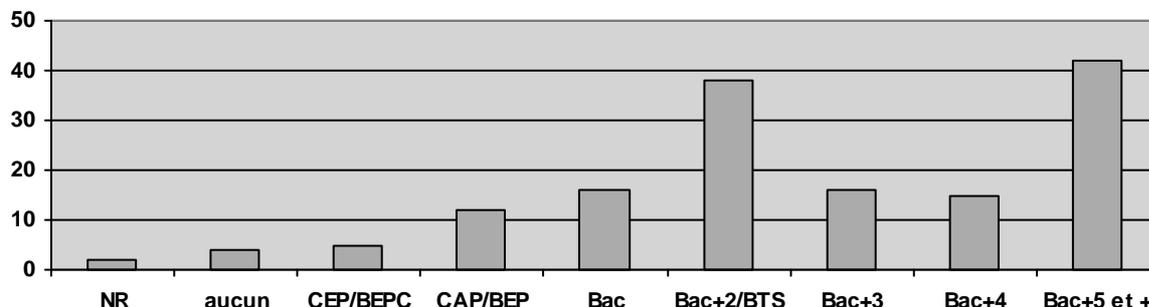


1.1.2. Une représentation importante d'individus diplômés

La répartition par niveau d'étude donne des indications plus précises quant à la question des divisions sociales autour de laquelle s'organise ce chapitre. Pour les pratiques déambulatoires, le constat d'un haut niveau de diplôme d'une presque majorité de sportifs s'impose. S'ils sont 28% à posséder un bac plus 5, cette part s'élève à 48,6% si l'on tient compte de ceux ayant un niveau bac plus 4 et bac plus 3. A cela s'ajoute que près de 25,3% de ces sportifs urbains ont un bac plus 2. L'orientation des niveaux de diplôme est donc résolument tournée vers les catégories les plus élevées. Ceci est particulièrement vrai pour les activités de course dans lesquelles, 35,8% des coureurs à pied et 25,4% des joggers sont diplômés d'un bac plus 5. Nous avons précédemment attirés l'attention sur le lien existant entre ces niveaux d'étude et la proximité des lieux de pratique déambulatoire, comme le Canal du Midi et le Canal de Brienne, avec les universités toulousaines. A

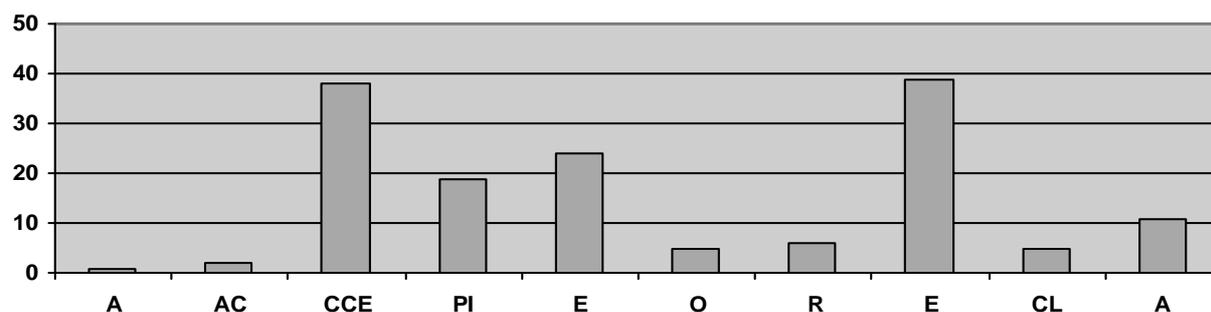
ce facteur d'importance, il est ici possible d'ajouter l'hypothèse d'un recrutement sociologique préférentiel des pratiques déambulatoires dans les groupes sociaux diplômés.

Figure 83 : La répartition par niveau d'étude dans les pratiques déambulatoires



Les effets du niveau d'étude se retrouvent lorsqu'on observe les catégories socio-professionnelles. Les étudiants dominent avec 26% des pratiquants et les effets de la proximité spatiale avec les universités sont ici évidents. Mais plus significatif du positionnement social de ces activités est le pourcentage des pratiquants cadres ou chefs d'entreprise. Ils sont 25,3% soit une part importante au regard des professions intermédiaires ou des employés et ouvriers représentant respectivement 12,6% et 19,3%. Les pratiques de courses à pied se distinguent à nouveau avec 27,6% de cadres et chefs d'entreprise.

Figure 84 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les pratiques déambulatoires



A : agriculteur ; A/C : artisan/commerçant ; C/Ce : cadre/chef d'entreprise ; Pi : profession intermédiaire ; Em : employé ; O : ouvrier ; R : retraité ; Et : étudiants ; Co/Ly : collégiens/lycéens ; Au : autre

1.1.3. Pratiques déambulatoires: des tendances toulousaines confirmées par des études réalisées dans d'autres contextes

Les données précédentes peuvent être mises en perspectives avec des analyses de ces mêmes pratiques réalisées dans d'autres contextes. Ainsi, les divisions par sexe et par âge peuvent être comparées aux résultats des enquêtes nationales citées par P. Duret (Duret, 2004). Les définitions des pratiques variant entre ces recensements et la recherche menée à Toulouse, ces comparaisons ne donnent que des ordres de grandeur. En 2001, le « *footing* » est pratiqué par 35% de femmes et le « *roller-skate* » par 38% soit des parts correspondant aux situations étudiées à Toulouse.

Du point de vue des divisions socio-économiques, on retrouve plusieurs éléments d'analyse de la course à pied « *hors stade* » mis en évidence par A.M. Waser (Waser, 1998). Elle souligne notamment que cette activité, à l'origine pratiquée par des individus appartenant plutôt aux catégories des employés ou des ouvriers s'est en quelque sorte embourgeoisée au fur et à mesure de son succès. Si la masse des coureurs fait partie des catégories intermédiaires, une minorité importante est selon elle constituée par des membres des groupes socio-économiquement favorisés tels les professions intellectuelles ou libérales et les cadres. Ce constat correspond à la place des « *courses sur routes* » dans « *l'espace des sports* » de C. Pociello (Pociello, 1995). Il les positionne en tant que « *pratique à dominante énergétique* » dans une partie du champ sportif non loin de laquelle il localise les « *professions intellectuelles intermédiaires* », les « *cadres moyens* », les « *professeurs du secondaire* », les « *cadres supérieurs* » et un peu plus loin les « *professeurs du supérieur* » et les « *petits patrons* ». C'est dans ces professions notamment que se développe cette culture du dépassement de soi dont parle A. Ehrenberg (Ehrenberg, 1991). Le roller a lui aussi été analysée comme une pratique attirant principalement des « *jeunes [faisant] partie des classes moyennes et supérieures avec une nette surreprésentation des professions intellectuelles* » (Duret, 2004, 110). Ce n'est plus ici la performance au sens où la définit A. Ehrenberg (Ehrenberg, 1991) qui attire ces publics mais la participation revendiquée à une forme de contre-culture venant souvent compenser une inscription sociale sans problème.

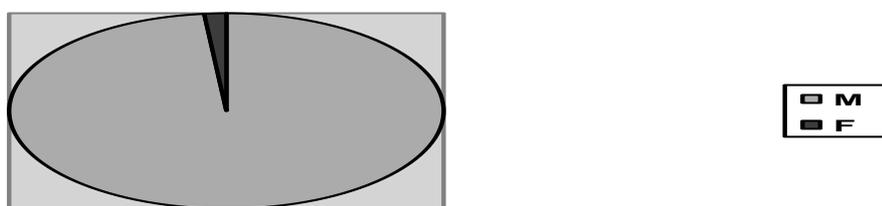
Ces quelques références renforcent donc les constats faits quant au positionnement social préférentiel des pratiques déambulatoires étudiées à Toulouse. Les spécificités de celui-ci ressortent d'autant mieux qu'elles sont comparées avec les structures des autres groupes de pratiques ludosportives urbaines et en particulier avec celles des sports de ballon.

1.2. Les sports de ballon

1.2.1. Les sports de ballon: des activités de jeunes gens

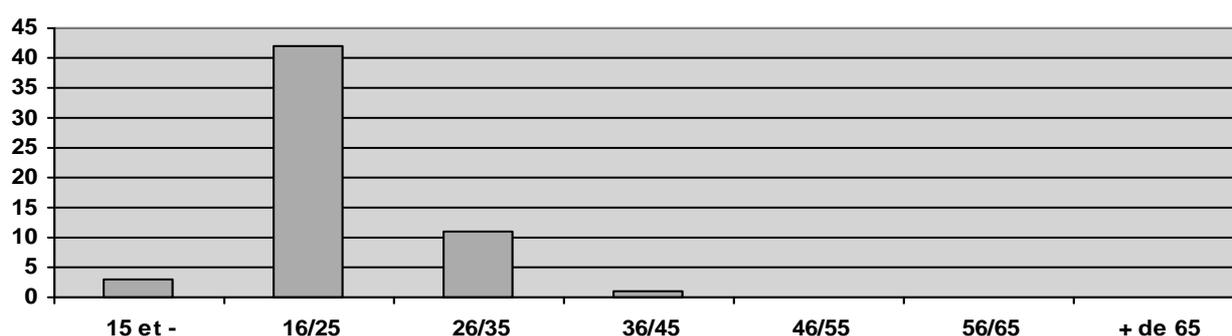
Dans les sports de ballon étudiés, les individus de sexe féminin sont très peu présents. Les observations réalisées sur les city stades du Mirail, d'Empalot et du Parc des Sports ainsi que sur les terrains de football des bases de loisirs de Toulouse ont permis de s'en rendre compte. Les statistiques tirées des questionnaires réalisés principalement sur les terrains de basket proche du Stadium (50 répondants) et aussi sur ceux de La Ramée (6 répondants) permettent de le préciser. Comme le montre la figure 5, 98,2% des répondants sont des hommes.

Figure 85 : La répartition par sexe dans les sports de ballon



La structuration par âge, bien que plus diversifiée, demeure très homogène puisque les 16-25 ans représentent 73,6% des pratiquants et que 98,2% d'entre eux ont moins de 36 ans.

Figure 86 : La répartition par âge dans les sports de ballon

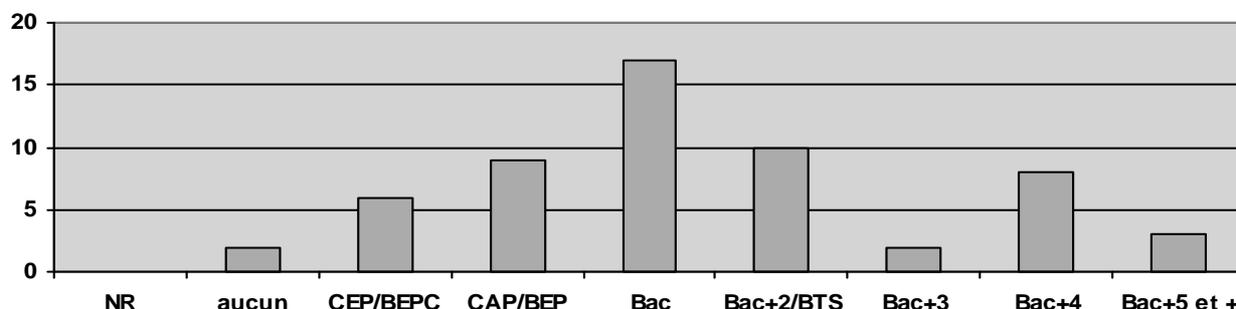


1.2.2. Les joueurs de sports de ballon: des sportifs moins diplômés

Cette forte représentation des jeunes explique largement les niveaux de diplômes observés. Les diplômés à bac plus 3 sont 22,8%, à bac plus 2 : 17,5%, à bac : 29,8% alors que ceux ayant des niveaux inférieurs au bac représentent eux-aussi 29,8% dont 15% ont un CAP ou un BEP. Mais au-

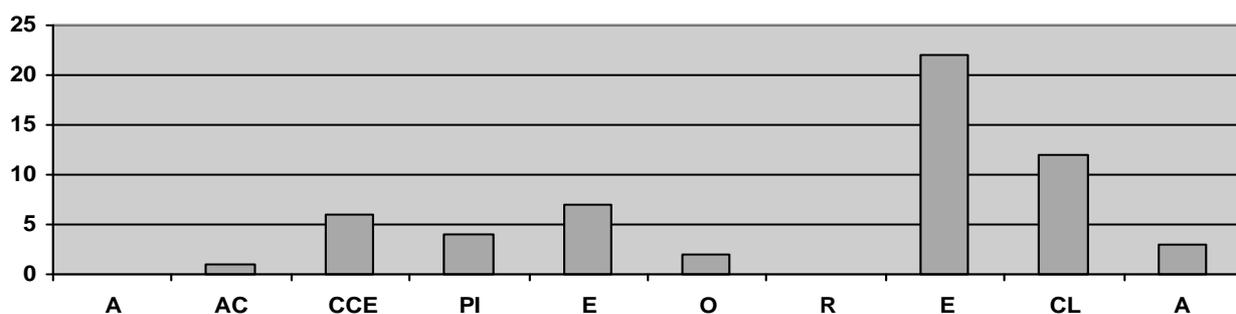
delà, en tant que marqueur social, le niveau d'étude renvoie aussi aux groupes sociaux dans lesquels recrute principalement ce type de pratique urbaine.

Figure 87 : La répartition par niveau d'étude dans les sports de ballon



En effet, en excluant les groupes des étudiants et collégiens/lycéens, les catégories socio-professionnelles les plus représentées sont dans l'ordre celles des employés (12,2%), des cadres et chefs d'entreprise (10,5%), des professions intermédiaires (7%) et des ouvriers (5,2%). Les groupes sociaux hors cadres et chefs d'entreprise composent donc 22% des répondants et cette part augmente si l'on y agrège les réponses « autre » qui représentent ici les individus interrogés en situation de chômage, elle atteint alors 28%.

Figure 88 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les sports de ballon



A : agriculteur ; A/C : artisan/commerçant ; C/Ce : cadre/chef d'entreprise ; Pi : profession intermédiaire ; Em : employé ; O : ouvrier ; R : retraité ; Et : étudiants ; Co/Ly : collégiens/lycéens ; Au : autre

1.2.3. Les sports de ballon: des pratiques moins mixtes et plus populaires

Le recrutement des sportifs urbains pratiquant des sports de ballon est donc sensiblement différent de celui analysé pour les pratiques déambulatoires. Le point commun majeur étant la jeunesse, ici

plus accentuée, des pratiquants, les dissemblances sont ensuite nombreuses. D'abord, si en suivant P. Duret, les pratiques déambulatoires ont été classées parmi les « *sports mixtes* », ceci ne peut être le cas pour les sports de ballon étudiés à Toulouse où les pratiquantes sont presque complètement absentes.

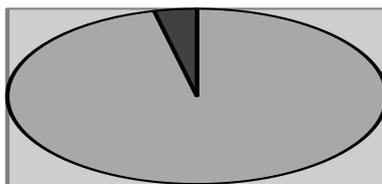
Les différences découlent ensuite des positions sociales des pratiquants des « *streetballs* » que l'importante représentation des collégiens/lycéens et des étudiants ne doit pas masquer. C. Pociello (Pociello, 1995), dans son schéma, place les « *sports collectifs d'affrontement direct* » juste à côté des « *classes populaires* ». La propension de ces groupes sociaux à préférer ce type d'activité a d'ailleurs été soulignée, pour le basket et le football de rue, par plusieurs recherches. En étudiant les liens entre le sport à l'école, en club et dans la rue M. Travert (Travert, 2003) à montrer les affinités existant entre la pratique du football dans une cité de logement social de Toulon et la culture des jeunes des milieux populaires. Ceci a aussi été souligné par P. Chantelat, M. Fodimbi et J. Camy (Chantelat, Fodimbi, Camy, 1996) à propos du basket. En étudiant les liens et les limites entre pratique de rue et pratique de club, ils ont notamment mis en évidence que « *l'antagonisme entre pratique de proximité, souvent synonyme de repli sur le quartier, et mobilité spatiale renvoie à une sélection par l'excellence* », les meilleurs joueurs se retrouvant périodiquement dans des « *hauts lieux* » (Duret, 2004, 101). Si ces différents chercheurs ont souligné l'inventivité et la richesse de ce type de pratique auto-organisée, montrant leur légitimité au regard du sport institutionnel, il n'en reste pas moins qu'elles caractérisent plus fortement certains groupes sociaux que d'autres participant ainsi de logiques de division sociale plus profondes.

1.3. Les glisses urbaines

1.3.1. Des activités très masculines pratiquées par des jeunes

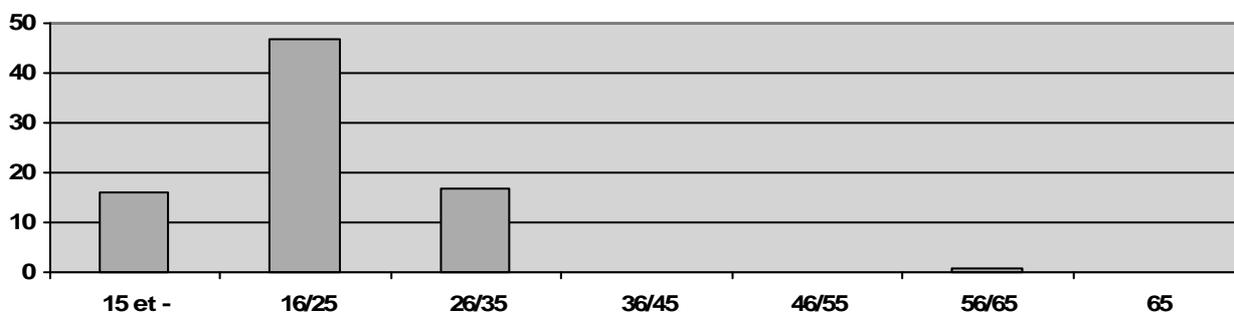
A l'instar des sports de ballon, les glisses urbaines sont à 96,3% pratiquées par des hommes. Les 3,7% restant représentent en plus 3 pratiquantes d'une même activité : le quad. Cela signifie que parmi les répondants, il n'y a aucune femme dans des activités telles que le skateboard, le BMX et le roller street. Ce constat statistique recoupe largement les observations réalisées à Toulouse où très peu des pratiquantes de ces sports ont été vues.

Figure 89 : La répartition par sexe dans les glisses urbaines



La répartition par tranche d'âge des « glisseurs urbains » est sensiblement la même que celle des joueurs de sports de ballon. Les 16-25 ans dominent largement avec 58% des pratiquants contre 20% aux 26-35 ans et 19,7% aux 15 ans et moins. Il est à noter que les groupes d'âge au-dessus de 35 ans sont presque totalement absents.

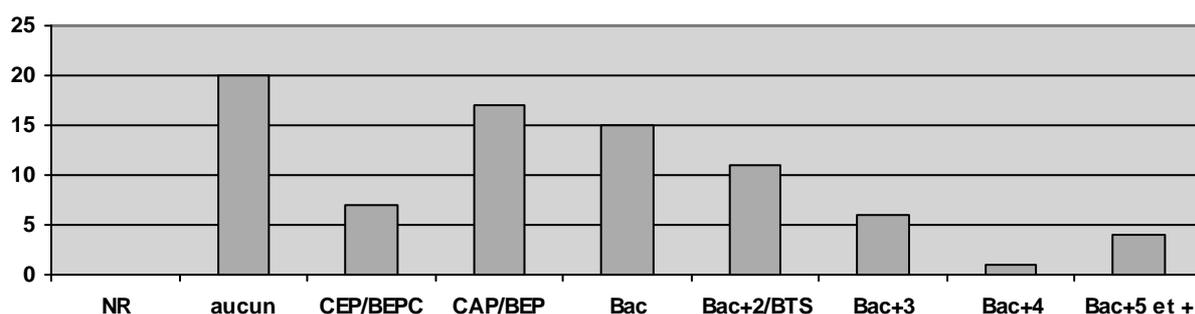
Figure 90 : La répartition par âge dans les glisses urbaines



1.3.2. Des pratiquants, peu diplômés parce qu'encore collégiens, lycéens ou étudiants

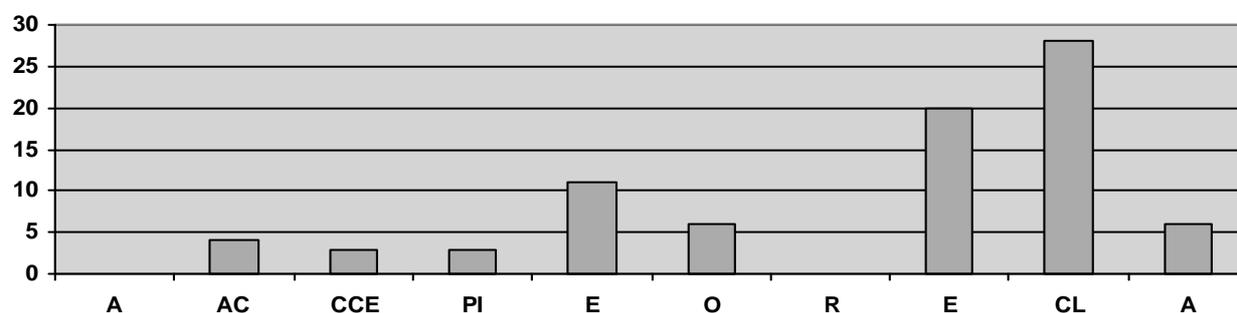
Cette surreprésentation des jeunes affecte ici très fortement les niveaux d'étude avec notamment une forte proportion de non diplômés (24,6%). Les pratiquants ayant un niveau d'étude supérieur à bac plus 3 ne représentent donc que 13,5% alors que les CAP/BEP sont 20,9%, les bac : 18,5% et les bac plus 2 : 13,5%. Il paraît donc difficile de tirer des enseignements sur le plan du recrutement social des glisses urbaines de ces statistiques de répartition par niveau d'étude. Les données sur les catégories socio-professionnelles apportent cette fois aussi plus d'indications.

Figure 91 : La répartition par niveau d'étude dans les glisses urbaines



D'abord une précision non statistique, parmi les collégiens/lycéens qui représentent 34,5% des répondants au questionnaire, la moitié environ est scolarisée dans des collèges/lycées du centre ville de Toulouse, et notamment pour 11 d'entre eux (soit 39,2% des collégiens/lycéens) dans le plus prestigieux, le lycée Fermat. Le groupe des étudiants se répartie de manière moins homogène sur les différents établissements d'enseignement supérieur de Toulouse. Pour les autres CSP, il convient de noter d'abord que dominant les employés avec 13,5% des pratiquants, mais il est intéressant de relever aussi qu'apparaît représentés une catégorie qui ne l'était pas ou peu précédemment, celle des artisans commerçants. Elle regroupe 4,9% des questionnés auquel il est possible d'adjoindre ceux ayant répondu « autre » (3,7%) qui sont en fait ici des travailleurs indépendants, tous trois photographes. On retrouve une des spécificités des sports de glisse, celle de générer des emplois dans les domaines de la production, de la vente ou des médias puisque tous ces sportifs travaillent autour des glisses urbaines. Les cadres/chefs d'entreprise représentent 3,7%, de même que les professions intermédiaires.

Figure 92 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les glisses urbaines



A : agriculteur ; A/C : artisan/commerçant ; C/Ce : cadre/chef d'entreprise ; Pi : profession intermédiaire ; Em : employé ; O : ouvrier ; R : retraité ; Et : étudiants ; Co/Ly : collégiens/lycéens ; Au : autre

1.3.3. Les particularités des glisses urbaines à Toulouse

Les résultats des recherches menées à Toulouse sont plus nuancés que les situations présentées par d'autres études. D'abord, en contradiction avec le classement de P. Duret (Duret, 2004) qui place le skate au même titre que le roller dans une rubrique « *roller-skate* », les femmes n'y représentent pas, loin s'en faut, 38% des pratiquants. Ensuite, les groupes de jeunes gens pratiquant les glisses urbaines à Toulouse ne correspondent pas aux « 75% [qui] font partie des couches aisées de la société (*fils d'ingénieur, de médecins, de cadres, d'enseignants*) » (Duret, 2004, 110). Les jeunes gens issus de tels milieux sociaux y sont fortement représentés mais une certaine diversité s'observe, pour partie liée aux pratiques différentes composant les glisses urbaines. Il semble par exemple que les pratiquants du BMX et des quads soient plus souvent de jeunes adultes peu diplômés, en effet 26% des « BMXers » et 27% des « quaders » sont titulaires d'un CAP/BEP, contre seulement 4% des skaters et 10% des pratiquants du roller street. Cette moins grande homogénéité sociale que ne le laissent penser certaines études est à la fois confirmée et limitée par les observations et les entretiens réalisés. Parmi les limites, nous signalions plus haut la forte représentation des élèves du lycée Fermat, il est aussi possible d'indiquer que certains statuts sociaux affirmés ne correspondent pas forcément aux positions sociales réelles. Pour preuves, ce sont deux profils de pratiquants du BMX dont il vient d'être signalé qu'elle est l'activité la moins marquée parmi les glisses urbaines par la présence de groupes sociaux favorisés.

Le premier est celui d'un pratiquant régulier fréquentant le skatepark des Ponts-Jumeaux en fin d'après-midi. La trentaine, il maîtrise si bien ses trajectoires que les autres pratiquants le prennent en exemple. Il a avec eux un comportement de proximité qui montre qu'il possède tous les codes des pratiques urbaines. Approché pour un entretien, il semble réticent puis se laisse convaincre de mauvaise grâce. Pensant trouver un éternel adolescent qui aurait préféré ménager sa passion au risque de se contenter de n'importe quel type d'emploi (profil souvent rencontré dont l'exemple suivant est une illustration), il s'avère en fait que ce pratiquant, titulaire d'une thèse de sociologie est chargé de recherche au CNRS. Le second profil est, semble-t-il, plus habituel. Croisé aux Ponts- Jumeaux, en ville, au Parc du Ramier, au skatepark de Bellefontaine ce pratiquant du BMX se présente d'abord, lors d'un premier entretien, comme étudiant en psychologie à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Il précise aussi que si c'est son statut social, ce n'est pas son activité quotidienne puisqu'il passe ses journées à faire du BMX. Il est d'ailleurs d'un bon niveau et sponsorisé par une marque de matériel de BMX. Quelques mois plus tard, lors d'un deuxième entretien, il vient en tenue de travail, les mains et la salopette pleines de terre. Il indique qu'il a changé d'orientation et prépare un CAP horticulture en travaillant à mi-temps pour la mairie de

Toulouse où son père occupe des fonctions importantes au service des parcs et jardins. Plus loin dans l'entretien, il revient sur la position de son père pour affirmer l'avoir utilisée afin de faire valoir la cause du BMX auprès des services municipaux dans le but de tenter d'améliorer la prise en compte de son sport.

Ces deux profils ne permettent pas de généralisations, toutefois, en lien avec les observations réalisées (prix des vêtements des pratiquants, coûts du matériel...), ils tendent à montrer que si elles sont des pratiques au recrutement social diversifié, les glisses urbaines à Toulouse n'en sont pas moins marquées par une forte présence d'individus issus de catégories sociales plutôt favorisées.

Ainsi, les pratiques ludo-sportives urbaines peuvent donc, à Toulouse comme ailleurs, être positionnées socialement. Il n'en reste pas moins que les différences signalées sont toutes tendancielle, l'homogénéité complète n'existe pas. Cela suffit néanmoins à la constitution d'univers de pratique différents se traduisant au-delà du sport dans les modes de vie, des vêtements portés à la musique écoutée, et à leurs dimensions spatiales.

2. DES TERRITOIRES ET DES TERRITORIALITES SPORTIVES SOCIALEMENT DIFFERENCIÉS

Ces différenciations sociales des pratiques ludo-sportives urbaines à Toulouse correspondent largement mais pas totalement à des types variés de territoires et aux territorialités qui les caractérisent. Ces derniers sont des révélateurs de la dimension spatiale des divisions sociales qui segmentent Toulouse. Ils renvoient dans d'autres contextes et à d'autres échelles aux travaux de géographes tels ceux de J.P. Augustin (Augustin, 1991) sur Bordeaux ou de D. Mathieu et J. Praicheux (Mathieu et Praicheux, 1987) à l'échelle de la France, voire ceux de d'E. Préteceille (Préteceille, 1998) sur la région parisienne. Chacun de ces auteurs, avec des approches et des points de vue différents, insiste sur les inégalités de répartition des pratiques sportives à l'échelle des territoires qu'ils étudient. Ils montrent ainsi qu'il existe des territoires sportifs au sens de lieux ou d'espaces appropriés par une ou plusieurs activités et vécu en tant que tel. En appliquant cette idée à notre terrain, des différenciations territoriales peuvent aussi être révélées. Si elles peuvent être considérées comme des territoires c'est-à-dire en tant que réalités spatiales cristallisées, elles gagnent à être appréhendées aussi en terme de territorialités autrement dit d'un point de vue plus dynamique et plus attentif aux processus les produisant et à ce qu'ils révèlent des vécus spatiaux. Les inégalités sociales urbaines telles qu'elles apparaissent dans les ludo-sports autonomes à

Toulouse vont ainsi d'abord être abordées à partir de différenciations territoriales suffisamment stabilisées pour être identifiables avant que cette approche soit dépassée par une analyse des territorialités sportives socialement clivées repérables dans ce contexte. Mais avant cela il convient de présenter rapidement comment est construite la grille de lecture des divisions sociales urbaines ici mises en évidence.

2.1. Lire les divisions sociales urbaines aujourd'hui

2.1.1. Une ville à trois vitesses

Cette grille de lecture s'appuie d'abord sur les propositions connues de plusieurs chercheurs qui considèrent les réalités urbaines actuelles à partir de ce qu'elles révèlent des courants de fragmentation parcourant la société. C'est dans un numéro de la revue *Esprit* intitulé « *Quand la ville se défait* », que J. Donzelot et M.C. Jaillet soulignent en 1999 dans deux articles différents plusieurs évolutions majeures des villes et des sociétés urbaines. J. Donzelot analyse d'abord la transformation de la question sociale en une « *nouvelle question urbaine* » qui interroge la manière dont le lien social se construit, ou plus exactement ne se construit plus, en ville (Donzelot, 1999). En se plaçant dans cette problématique, M.C. Jaillet étudie quant à elle l'application à la situation européenne de la notion étasunienne de « *sécession urbaine* » (Jaillet, 1999). En s'appuyant sur l'exemple de l'agglomération toulousaine, elle s'attache d'abord à montrer comment des gestions foncières différenciées induisent du tri social, certaines communes privilégiant à dessein l'accueil de ménages aisés. D'autres parties de l'agglomération, moins bien situées, se « spécialisent » à l'inverse en accueillant plutôt des ménages modestes dans des lotissements aux parcelles et aux pavillons de dimensions plus réduites. En plus de pointer cette différenciation interne du périurbain toulousain, M.C. Jaillet analyse l'émergence de ces formes architecturales particulières que sont les résidences fermées. Elle y voit une exacerbation des logiques de tri social à l'œuvre dans la ville, des groupes relativement homogènes occupant ces résidences se regroupant dans des espaces clos et sécurisés. Ces deux traits de l'organisation urbaine observable à Toulouse s'ajoutent à d'autres d'éléments tels que l'importance du choix de la résidence dans le contournement de la carte scolaire ou la remise en cause des mécanismes de solidarité qui assurent la cohésion de la société française. C'est en se basant sur ces différents traits de l'agglomération toulousaine et de la société française que M.C. Jaillet souligne le risque d'approfondissement de logiques de « *sécession urbaine* » et de délitement du lien social en ville.

Dans une série d'articles plus récents J. Donzelot affine sa description du grippage des mécanismes de construction du lien social en ville. Il rappelle d'abord : « *« La ville ne fait plus société », disions-nous dans un article précédent. La formule est apparue comme plus accrocheuse que sérieuse* » et propose ensuite le modèle de la « *ville à trois vitesses* » (Donzelot, 2004, 14). Il l'utilise pour analyser la période actuelle de l'histoire des villes durant laquelle « *tout se passe comme si les mécanismes antérieurs d'unification de la société inversaient leurs effets sous couvert d'une urbanisation généralisée* » (Donzelot, 2004, 14). Ainsi, les espaces urbains sont appréhendés à partir d'une structuration tripartite composée par les « *cités d'habitat social* », quartiers de la « *relégation* » ; les lotissements pavillonnaires qui sont la base de la « *périurbanisation* » et les « *centres anciens* » investis par l'« *élite des gagnants* » qui connaissent un processus de « *gentrification* ». Ces « *trois vitesses* » permettent de saisir les différences de rapport à la ville en fonction des groupes sociaux. La généralisation de la mobilité en particulier n'est pas également partagée par tous les urbains, les plus vulnérables sont largement frappés par l'immobilité ou plus exactement par des déplacements sur des distances réduites (Escaffre, Rougé, de Sorbier, Jaillet, 2004). Les couches moyennes ont un capital mobilité élevé qui a des contreparties dont la plus importante est le temps passé dans les transports. Les plus favorisés, quant eux, en réinvestissant les centres villes, ont compris que la meilleure manière de gérer efficacement sa mobilité dans des espaces urbains complexes restait encore la possibilité de vivre à l'échelle du piéton en utilisant les différents moyens de transport selon leurs besoins sans être captifs d'un seul. Ces trois figures n'épuisent pas l'analyse des situations observables mais servent à dégager, comme le précise J. Donzelot « *un principe d'intelligibilité qui donne à comprendre l'impact de cette logique de séparation à l'œuvre dans la ville* » (Donzelot, 2004, 18).

Les différents éléments de description et d'interprétation de la division sociale des espaces urbains tels qu'ils viennent d'être présentés doivent éviter l'écueil qui consisterait à laisser croire que la situation décrite est complètement nouvelle et strictement organisée. Les villes connaissent depuis toujours des formes de partage de l'espace ; ce qu'il y a de nouveau dans la situation actuelle c'est qu'elle intervient après une phase historique, la ville industrielle, marquée par une « *mixité* » plus grande. De plus, les divisions présentées ne sont pas totalement étanches. Si l'approche par la segmentation sociale les met en avant elle ne doit pas faire occulter que des formes de brassage social existent toujours. Quoiqu'il en soit de ces nuances, la lecture de la ville, comme précédemment celle du champ des sports, à partir de l'angle de la division sociale, indique la non homogénéité du milieu dans lequel se localisent les différents espaces publics accueillant des pratiques ludo-sportives autonomes.

Retenir ce schéma général d'intelligibilité de la ville ne permet pas de faire l'économie d'une analyse plus approfondie des mouvements, des circulations qui se produisent ou au contraire ne se produisent pas entre ces différents fragments de ville. Les usages ludo-sportifs des espaces publics étudiés dans le contexte toulousain relèvent ainsi de plusieurs dynamiques générales mises en évidence par les tenants d'une lecture de la ville sinon opposée à la précédente du moins fort différente dans la mesure où elle ne se focalise pas sur ce que la ville a perdu dans ses transformations récentes mais au contraire sur ce qu'elle y a gagné. En tentant de dépasser cette diversité de posture, il semble nécessaire de rappeler les grandes lignes du modèle de la « *ville émergente* » avant que les spécificités des territoires ludo-sportifs urbains toulousains soient décrites.

2.1.2. Des mobilités structurantes et ségrégatives

A partir d'une analyse centrée sur les espaces périurbains, G. Dubois-Taine et Y. Chalas proposent une lecture des dynamiques à l'œuvre dans les villes qui insiste sur le rôle fondamental des mobilités : « *Notre territoire a changé d'échelle. La voiture, les transports raccourcissent toutes les distances. Seul le temps entre divers éléments urbains compte (...). A partir de là, tout change* » (Dubois-Taine, Chalas, 1997, 15). Les effets de l'essor des mobilités sont particulièrement sensibles dans, mais surtout, autour des villes. Les liens sont étroits entre la croissance des déplacements et l'étalement qui caractérise de nombreuses périphéries urbaines. En étant lié au développement de l'habitat pavillonnaire, sans en être la cause unique, cet accroissement des déplacements urbains transforme aussi les modes de vie. Ainsi, ils évoluent vers une autonomisation croissante des individus, allant dans le sens de l'individuation des comportements décrite précédemment pour expliquer le développement des pratiques ludo-sportives autonomes. Dans ce cadre, selon G. Dubois-Taine et Y. Chalas les mobilités rendent possible « *la ville de tous les choix* », dans laquelle « *l'accessibilité généralisée (...) est (...) une composante majeure, élément de différenciation entre les citadins* » (Dubois-Taine, Chalas, 1997, 15). Ceci implique une transformation importante dans la compréhension de l'expression des différenciations sociales dans l'espace urbain qui passe « *de la résidence, du lieu d'habitation (...) à la notion de mobilité* » (Dubois-Taine, Chalas, 1997, 16). L'occasion nous sera donnée d'illustrer cette affirmation à partir des territorialités différenciées des sportifs urbains toulousains.

Le modèle de la « *ville émergente* » peut être rapproché de la manière dont F. Ascher et F. Godard envisagent le fonctionnement des espaces urbains. En décrivant l'émergence d'une « *troisième solidarité* », ils prennent acte du rôle central des mobilités et insistent surtout sur les

échanges permis par les villes à l'heure des innovations techniques et de la globalisation (Ascher et Godard, 1999). Les individus organisent leurs relations sur le modèle d'un réseau qu'ils structurent à partir de logiques d'appariement électif en fonction des possibilités multiples offertes par les espaces urbains et accentuées par l'usage croissant des espaces virtuels. Cette interprétation, si elle reprend les principaux thèmes, déterritorialise l'analyse de G. Dubois-Taine et Y. Chalas, mais comme elle, ce modèle tend à minimiser l'inscription spatiale des divisions sociales dans la ville en insistant sur le fait que l'important est ailleurs, dans l'accessibilité et le mouvement. J.C. Pradeilles reprend ainsi les mots de F. Ascher : « *la mobilité quotidienne est désignée pour être dorénavant dans ce contexte de révolution urbaine, « un enjeu social et économique de première importance et un des premiers facteurs de discrimination sociale entre ceux qui peuvent bouger, et plus généralement communiquer largement, et ceux qui ne peuvent pas » » (Pradeilles, 2001).*

En considérant les mobilités et l'accès comme les éléments fondamentaux à partir desquels les espaces urbains fonctionnent socialement, F. Ascher, comme les auteurs de la « *ville émergente* », minimise le rôle primordial joué dans la formation des sociétés urbaines par les proximités imposées, le côtoiement inévitable, la coprésence aléatoire, en un mot par l'espace public. Dans les premiers chapitres, la réflexion a largement portée sur cette richesse sociale induite par l'existence d'espaces publics ouverts à tous. Leur rôle dans le « *faire société* » en ville a été souligné en insistant sur le fait qu'ils sont aussi, en tant que dépendances du domaine public, porteurs d'une dimension symbolique forte sur le plan politique. A se polariser sur les mobilités et notamment sur les déplacements automobiles ou sur les pérégrinations virtuelles, ces auteurs ne prennent pas suffisamment en considération le rôle des espaces publics urbains en tant que lieu d'exposition des différentes composantes de la ville.

Quoiqu'il en soit des limites de ces deux grilles de lecture des réalités urbaines, il convient de remarquer qu'elles semblent très liées avec l'existence d'une société des loisirs dans laquelle le sport occupe une place primordiale.

G. Dubois-Taine le rappelle à plusieurs reprises, elle précise par exemple que les « *trajets liés aux loisirs* » sont en nette augmentation ou encore que la « *proximité des équipements* [sportifs notamment] » occupe une place notable dans les stratégies de localisation des périurbains (Dubois-Taine et Chalas, 1997, 13-14). Plus généralement la volonté de vivre à proximité de la « *nature* » apparaît comme une tendance forte à l'œuvre dans la « *ville émergente* ». Elle traduit en plus du mythe réactivé d'une vie à la campagne, la volonté de bénéficier d'espaces de détente, ce qui correspond à certaines des tendances qui ont été précédemment analysées. L'attraction de la

« nature », ou plus exactement des espaces « végétalisés », permet aussi d'expliquer le succès des « *grands parcs urbains* » ou des « *grands lieux de loisirs* » (Dubois-Taine et Chalas, 1997, 16-18) qui constituent, avec les centres commerciaux, les principales centralités urbaines de périphérie (Escaffre, Zendjebil et Eckert, à paraître).

Dans cette ville de circulations, il en existe donc d'un type spécifique : celles liées aux loisirs et en particulier aux loisirs sportifs. Jouant un rôle actif dans la constitution des territoires et des territorialités sportives, elles peuvent être réparties en deux catégories, les mobilités pour le sport et les mobilités par le sport.

2.1.3. Les mobilités sportives

La mobilité est définie d'un point de vue général comme le « *caractère de ce qui peut se mouvoir, ou être mû, changer de place, de position* »⁴⁰. Il est ainsi possible d'employer ce terme pour rendre compte des courses et/ou des changements de direction d'individus pratiquant une activité sportive. Dans ce sens, les gracieux mouvements des pratiquants du roller sont des mobilités au même titre que les contre-pieds et autres crochets qui enrichissent les déplacements des joueurs de sport de ballon. Les mobilités sportives existent donc, elles peuvent être observées aussi bien chez les pratiquants d'activités strictement codifiées que chez ceux qui s'adonnent à des pratiques auto-organisées comme les glisses urbaines par exemple. Dans ce dernier cas, si l'on prend l'exemple du skateboard, il est aisé de concevoir cette activité comme une forme de mobilité. Qu'elle soit pratiquée dans la rue ou dans un skateparc, elle s'organise souvent à partir des va-et-vient des skaters depuis des points de départ jusque vers des points d'arrivée qui peuvent être par exemple le point de chute après une courbe ou après un rail. Toutefois, en ayant une conception élargie des mobilités ludo-sportives, il semble possible d'ajouter aux mobilités « dans ou par » la pratique celles qui ont pour origine le fait de se rendre dans un lieu pour pratiquer. Les développements suivants vont s'attacher successivement à chacune de ces deux catégories de déplacements.

J. Praicheux montre combien les mobilités pour le sport se sont récemment développées (Praicheux, 1998, 105). Il s'agit donc des déplacements servant à se rendre dans un lieu de pratique, que ce dernier soit un équipement d'accès réduit ou libre, ou qu'il soit un espace public. En ayant une définition large des mobilités pour le sport, il semble que l'on puisse y inclure aussi celles servant à aller dans un lieu destiné au spectacle sportif. Conformément aux orientations de cette

⁴⁰ Le Petit Robert, 2003, page 1648.

recherche, l'analyse se limite ici aux déplacements pour le sport ayant une relation avec les pratiques ludo-sportives autonomes.

A l'échelle des agglomérations, les déplacements pour les loisirs augmentent régulièrement. Ceci correspond d'abord à l'augmentation des temps et des activités de loisir mais aussi à la spécialisation de ces dernières. Les ludo-sports s'accompagnent en effet d'une multiplication importante des modalités de pratique, ce qui se traduit par une offre d'activité accrue et donc par l'augmentation des espaces de pratique. L'accroissement des capacités de mobilité permet une fréquentation de ces différents lieux qui relève bien de stratégies individuelles. Elles s'organisent, en considérant la ville comme un espace fonctionnel, en tenant compte des commodités d'accès aux différents lieux de pratique mais aussi de leurs spécificités formelles. Ces stratégies prennent aussi en compte les groupes de pratiquants présents dans les lieux, plus largement elles s'attachent au paysage des lieux. Ainsi, les pratiques ludo-sportives urbaines ne sont pas uniquement des pratiques organisées en fonction de la proximité du lieu de résidence à l'échelle du piéton. Il est donc ici possible de suivre les tenants de la « *ville émergente* » lorsqu'ils remarquent que « *des proximités géographiques nouvelles apparaissent* » rendant proches des « *lieux (...) éloignés sur une échelle spatiale mais très directement connectés et lisibles (...) selon l'échelle temporelle, avec des temps courts de déplacement* » (Dubois-Taine et Chalas, 1997, 19). Dans l'échantillon de lieux toulousains étudiés, des espaces tels que La Ramée et le Canal du Midi, s'ils sont très utilisés par des sportifs résidant à proximité, sont aussi fortement fréquentés par des individus venant de bien plus loin. L'appréciation de la proximité varie ici en fonction des moments de pratique et des modes de transport utilisés pour rejoindre ces lieux. Le dimanche matin par exemple la circulation automobile est fluide, il est donc possible de venir d'assez loin dans ces lieux en un temps raisonnable. Ceux qui viennent en vélo bénéficient quant à eux, pour le Canal du Midi en particulier de conditions d'accès favorables quel que soit le moment.

Il est donc aussi possible de parler de mobilités ludo-sportives à propos des « *pratiques déambulatoires* » ou d'activités telles que le skate, le roller ou le B.M.X. qui correspondent bien à des déplacements, à des changements de position, à des itinéraires, à des parcours. Il est d'ailleurs fort significatif qu'une des dernières venues dans le domaine des activités ludo-sportives urbaines se dénomme « *parkour* ». Cette seconde acception invite à considérer les déplacements ludo-sportifs comme une des formes multiples de mobilité innervant les espaces urbains. Elle se caractérise par sa dépendance étroite vis-à-vis des formes urbaines. En effet, ces circulations ne peuvent que se produire sur des espaces suffisamment lisses pour mettre une « *roule* » correcte. Mais en plus de cela, dans leurs formes spectacularisées, elles recherchent des itinéraires qui

permettent de réaliser des acrobaties. Ce lien étroit avec la matérialité de la ville participe à la polarisation de ces mobilités sur ou vers certains lieux. Si ces mobilités participent à l'émergence de nouveaux rapports à l'espace urbain moins marqués par la résidence que par les circulations, elles n'en restent pas moins, hormis les formes les plus extrêmes de déambulations spectaculaires qui s'adaptent à tous les environnements, à l'origine de l'apparition de centralités nouvelles. Le second aspect qu'il convient de souligner à propos de ces mobilités par le sport concerne leur expressivité. En ce sens, elle sont des « *mobilités sociables* » pour reprendre les termes de J.S. Bordreuil (Bordreuil, 2000). Qu'il s'agisse des figures des skaters ou des pratiquants du roller dans sa version acrobatique ou encore des envolés des basketteurs, cet enrichissement des déplacements traduit une volonté, plus ou moins consciente et affirmée, d'entrer en contact avec les autres pratiquants, mais aussi avec les autres usagers présents, en les surprenant.

Les pratiques de loisir, notamment sportives sont effectivement à l'origine de déplacements intra et inter-urbains nombreux ; en ce sens elles semblent permettre d'accréditer la thèse d'une ville à la carte. Toutefois, la prise en compte d'un certain nombre de variables permet de nuancer une telle conception. Une recherche récente du CERUR sur les usages des temps libres à Lorient le souligne et insiste en particulier sur l'influence de la localisation du lieu de résidence sur les pratiques de loisir: « *s'il existe des variations de pratiques de lieux qu'on peut attribuer aux discriminants sociaux et démographiques classiques, tels que le genre, l'âge, la position sociale, les revenus, il s'avère que pour une part, la situation résidentielle va façonner également les modes d'usages de la ville, et notamment les pratiques liées aux lieux du temps libéré* » (Darris, 2000, 53).

En prenant acte de ce constat et en se référant à la grille de lecture de la division sociale urbaine qui vient d'être esquissée, il va être maintenant question de mettre en évidence comment les pratiques ludo-sportives urbaines se répartissent à Toulouse. Pour cela, la tripartition, centre ville/péricentre/périurbain, utilisée au chapitre 5 pour présenter les lieux étudiés est remobilisée en étant réinterrogée à partir des apports de la théorie de la « *ville à trois vitesses* ».

2.2. Des territoires sportifs différents

2.2.1. Le centre ville de Toulouse : patrimonialisation, gentrification... et sport urbain

Les lieux étudiés les plus proches du centre ville sont le Canal de Brienne, la place de l'Europe, le skateparc des Ponts-Jumeaux et les parcours de la Rando Roller. Cette liste appelle un premier constat : ces lieux n'accueillent que deux des trois familles de pratiques mises en évidence, les

pratiques déambulatoires et les glisses urbaines. En dépassant les raisons déjà fournies pour expliquer cette situation et en utilisant la grille de lecture mise en place, il semble possible de voir dans ces localisations quelques expressions de ce qui joue dans le centre de la « *ville à trois vitesses* » et qui concerne largement des catégories sociales assez favorisées. Ces mêmes catégories dont l'analyse sociale des pratiques ludo-sportives a montré au début de ce chapitre qu'elles se retrouvent plutôt dans les pratiques déambulatoires et les glisses urbaines.

Il convient de rappeler que les centres évoluent depuis une quarantaine d'années selon une logique de protection du cadre bâti qui s'applique non seulement aux monuments les plus remarquables mais aussi à la plupart des tissus anciens. Cette patrimonialisation s'accompagne de plusieurs changements socio-spatiaux qui les transforment véritablement. Le premier de ces changements concerne directement le cadre bâti. Les diverses actions menées en faveur de sa protection ont en effet conduit à sa restauration, pour les édifices les plus remarquables, et le plus souvent à sa réhabilitation. Le patrimoine ainsi protégé voire réinventé (Bourdin, 1984) et entretenu tend parfois à transformer les centres ville en musée en figeant leur évolution. Cette logique en lien direct avec le développement du tourisme urbain produit ainsi souvent la gentrification (Donzelot, 2004, 31) des quartiers centraux, les travaux de réhabilitation ou de restauration causant la hausse du coût du foncier. Le tri social est particulièrement puissant lors des périodes de fortes augmentations des prix de l'immobilier. Ce renchérissement des coûts fonciers dans les centres est aussi très lié au développement des activités tertiaires et notamment des commerces d'équipement de la personne, en particulier celui des enseignes franchisées.

Ces deux évolutions générales ont fait fortement changer le peuplement des centres. Les familles y sont plus rares, sauf celles qui ont suffisamment de revenus pour pouvoir acquérir ou louer des appartements assez grands. A l'inverse, surtout dans les villes comptant de nombreux étudiants, les petits logements s'y sont développés. Ainsi les centres sont devenus des espaces d'habitation très sélectifs qui ont acquis une valeur emblématique largement utilisée par le marketing urbain. Sur le plan commercial, ils sont restés, tout en se transformant, des centralités fortes ce qui leur assure une fréquentation importante.

C'est dans ce contexte général applicable au centre de ville de Toulouse que certaines activités ludo-sportives font des espaces publics de ce centre ville leur territoire. Leurs appropriations semblent obéir à deux logiques principales. Nombre d'entre elles se produisent pour des raisons de proximité, les sportifs résidant et/ou travaillant dans cette partie de la ville. Ce premier cas concerne surtout les pratiques déambulatoires et en particulier la course à pied. D'autres

pratiques ludo-sportives, se rattachant à la glisse urbaine, peuvent être observés dans le centre pour des raisons qui tiennent certes à la proximité entre lieu de résidence, de travail et espace d'activité sportive mais surtout à la visibilité maximale permise par les lieux publics centraux.

Les pratiquants ludo-sportifs utilisant le centre ville se localisent dans des espaces sportifs par appropriation : des rues et surtout des places et des jardins publics, ou des espaces « végétalisés ». Les pratiques déambulatoires observables là sont principalement les différentes formes de course à pied, de marche et de cyclisme ainsi que les mobilités ludo-sportives en roller ; elles ne renvoient pas exactement aux mêmes espaces. Le jogging ou la course à pied ont souvent lieu dans des espaces assez fortement « végétalisés », les jardins publics les plus grands ou les bords de voies d'eau. Les usages s'expliquent ici surtout par la proximité entre le lieu de résidence et le lieu de pratique, ils renvoient à un mode de vie propre aux centres villes marqué par la prégnance des déplacements à pied sur des distances relativement courtes. Les sportifs apprécient donc les lieux situés en centre ville mais permettant tout de même de ne pas trop avoir l'impression de s'y trouver. Les ambiances « calmes » sont plébiscitées car elles permettent des moments durant lesquels les individus changent de rythme passant des temps contraints de la vie quotidienne à un temps de loisirs (Escaffre, 2005).

Le roller pratiqué en centre ville dans sa version déambulatoire utilise quant à lui le réseau des rues et des places, notamment à l'occasion des Rando. Ce type d'usage se développe principalement lorsque la circulation automobile est interdite ou limitée, temporairement ou définitivement, lors des journées sans voiture ou des randonnées en roller par exemple. Il ne correspond pas autant que la course à pied à des pratiques de proximité puisqu'il renvoie à des usages plus occasionnels qui servent parfois à découvrir ou à parcourir pour le plaisir le centre ville. Par contre on retrouve pour le roller une logique similaire à celle qui a été décrite pour la course à pied. Les pratiquants du roller dans sa version déambulatoire préfèrent, eux aussi, les ambiances les moins marquées par les nuisances urbaines habituelles que sont les gaz d'échappement et le bruit des véhicules à moteur. Il convient de préciser qu'il n'en est pas de même des déplacements en roller à vocation utilitaire qui perpétuent, en les transformant, les usages piétons de la ville. Allant dans le même sens que ces derniers, le développement de l'usage du vélo en centre ville est plus lié à des préoccupations utilitaires que de loisirs hormis lors de moments particuliers comme les journées sans voiture. En utilisant des lieux ou des moments marqués par des ambiances plus apaisées que l'habituel tumulte des centres ville, les pratiquants ludo-sportifs peuvent être considérés comme porteurs d'un message de contestation douce des nuisances engendrées par la circulation automobile. Certains en proposent même parfois une version acrobatique.

Le skate, le roller et le BMX sont ainsi pratiqués dans des espaces publics centraux. On les retrouve principalement sur des places mais aussi parfois sur des parvis de grands édifices ou dans les équipements qui ont été aménagés pour les accueillir, des skateparcs en l'occurrence. Il faut noter que cette dernière catégorie d'espace n'est pas particulièrement bien représentée en centre ville du fait de la cherté du foncier mais aussi à cause de la préférence accordée à des usages plus traditionnels des espaces publics⁴¹. Ces pratiques ludo-sportives sont certes le fait d'individus résidant en centre ville, mais surtout de sportifs y venant pour bénéficier de conditions propices à la bonne réalisation de leur activité.

Les pratiques déambulatoires observables en centre ville peuvent s'expliquer par leur proximité avec les lieux de résidence ou de travail des pratiquants. Compte tenu de la gentrification à l'œuvre dans ces lieux, de tels usages tendraient à montrer que les économies de temps soulignées par J. Donzelot comme un des caractères les plus importants expliquant le fait que les centres villes soient réinvestis par les catégories les plus favorisées s'appliqueraient à ces usages ludo-sportifs des espaces publics comme à d'autres catégories de loisirs plus culturelles ou festives. L'existence de lieux « végétalisés », adaptés ou adaptables à la course à pied, permettrait donc aux habitants des centres villes de pouvoir pratiquer facilement une activité sportive sans avoir à supporter les contraintes d'un déplacement jusque vers la périphérie. La glisse urbaine quant à elle est connue pour être une famille d'activités surtout pratiquées par les membres des couches moyennes supérieures de la société. La cherté des matériels explique pour partie cette situation qui découle aussi largement de l'imaginaire de référence de ces pratiques. En reprenant les principales logiques de classement mises en évidence par C. Pociello, on se rend compte que les pratiques de glisse renvoient à des valeurs plutôt partagées par les catégories sociales supérieures (Pociello,1995). Cette surreprésentation chez les « glisseurs » va de pair avec la surreprésentation de ces groupes dans les espaces centraux ou à proximité de ceux-ci. Lors de ces événements particuliers que sont les Randos Roller, plus que la proximité spatiale c'est la proximité sociale qui joue. Elle fait se retrouver en centre ville, pour le plaisir de la glisse, des individus aux profils socio-économiques et socio-culturels assez proches.

Toutefois des « exceptions » peuvent parfois être observées, elles complexifient ce modèle de bipartition des activités ludo-sportives en centre ville. Les plus fréquentes sont évidemment les matchs de football improvisés qui ont lieu sur les pelouses des jardins publics. Celles du jardin Raymond VI ou de la Prairie des Filtres à Toulouse sont ainsi régulièrement utilisées. Parfois les

⁴¹ Certaines grandes villes françaises comme Nantes ou Marseille voire Bordeaux échappent à cette catégorie puisqu'elles ont aménagé des skateparcs en centre ville. Ces réalisations, très connues dans le monde la « *glisse urbaine* » en France, leur sont enviées par les pratiquants de villes n'ayant pas fait un tel choix.

usages sportifs ou les espaces de pratique sont plus atypiques. A Toulouse, il n'y a pas si longtemps, des matchs de football étaient organisés place Arnaud Bernard dans le quartier du même nom. Ce type d'espace et ces usages s'ils tendent à prouver la présence des sports de ballon dans les espaces publics des centres villes, restent tout de même moins nombreux que les pratiques déambulatoires ou la glisse urbaine. Les logiques de patrimonialisation et de gentrification des centres s'accordant mieux, mais pour autant pas toujours très bien, avec les activités circulantes ou acrobatiques, pratiqués par des individus solitaires ou en groupes relativement réduits. La place des sports de ballon, en particulier du football étant assez largement réduite en centre ville, il semble que parmi les activités appréciées des « *gens de peu* » (Sansot, 2000) la pétanque est la seule à y conserver un place importante. C'est une activité plus ancienne et elle concerne des individus plus âgés.

2.2.2. Dans les tissus péricentraux : diversité et densité des espaces de pratique ludo-sportive

Autour des centres villes se trouve une zone d'édification plus récente, plus diversifiée du point de vue des formes bâties et des activités qui y sont situées. Avant d'analyser cette diversité qui s'observe aussi sur le plan des espaces de pratique ludo-sportive, il convient d'essayer de préciser où commence et où se termine la couronne péricentrale.

A Toulouse comme dans les agglomérations urbaines de province en France, la zone péricentrale regroupe des espaces morphologiquement et socialement très différents. Au plus près des centres anciens se trouvent les faubourgs structurés autour des grands axes de pénétration dans la ville. Ils rassemblent des constructions variées dans lesquelles dominant des pavillons de l'entre-deux guerres (Marconis, 2002, 9). Cette première zone du péricentre connaît depuis peu, comme les centres villes, l'affirmation d'un mouvement de gentrification. Au contact de ces espaces, parfois dans ceux-ci, se trouvent les quartiers d'habitat social qui prennent la forme de grands ensembles d'immeubles aménagés en s'inspirant des préceptes de l'architecture moderne et de l'urbanisme fonctionnaliste. Ces quartiers correspondent souvent aujourd'hui aux quartiers de la « *relégation* » analysés par J. Donzelot, ils sont le support de représentations socio-spatiales négatives qui découlent notamment de leur enclavement (Donzelot, 2004, 18). Dans le contexte toulousain actuel, il semble qu'on puisse ajouter à ces deux parties qui constituent traditionnellement les tissus péricentraux, la première couronne périurbaine. Cette dernière a longtemps été considérée comme faisant partie du périurbain. Les évolutions urbaines récentes et en particulier l'étalement des aires urbaines toujours plus loin des villes centres permettent de rattacher ces parties de villes aux tissus

péricentraux. Il faut aussi noter que cette première couronne périurbaine connaît des dynamiques de densification tant du bâti que des équipements et qu'elle est généralement relativement bien reliée aux différents réseaux de déplacement.

Cet ensemble disparate constitue une zone de transition entre la ville dense du centre et les marges des agglomérations urbaines, il n'en comporte pas moins des pôles de centralité secondaire structurés à partir des cœurs des quartiers, des anciens noyaux villageois ou aménagés de toutes pièces à proximité des infrastructures de transport. Les espaces de pratique ludo-sportive autonome sont, à l'image de la structuration d'ensemble, très diversifiés, on retrouve aussi bien des espaces accueillant des pratiques déambulatoires que des lieux permettant des activités comme le basket ou le skateboard. Mais au-delà de la variété, ce qui caractérise cette zone c'est la forte densité des espaces de pratique ludo-sportive. Dans son étude *Les inégalités d'équipement sportif en Ile-de-France*, E. Preteceille montre par exemple, à partir du recensement des équipements et des lieux de pratique sportives, que l'espace le mieux doté est la « première couronne » autour de Paris (Preteceille, 1998). Les observations menées à Toulouse tendent vers la même conclusion qu'il convient toutefois de nuancer en tenant compte des sous-ensembles qui constituent cette zone (faubourgs, grands ensembles, première couronne périurbaine) et des différents types d'espaces de pratique ludo-sportive.

Les faubourgs et les espaces jouxtant les centres villes ont été utilisés pour l'installation d'équipements d'accès libre tels que les skateparcs par exemple. C'est le cas à Toulouse, avec le skateparc des Ponts-Jumeaux situé aux abords immédiats de l'hypercentre et avec celui de Ranguel aménagé dans une partie plus lointaine de la zone péricentrale. Ces localisations s'expliquent par la moindre pression foncière et par l'existence de terrains inutilisés, notamment des friches industrielles héritées du départ des entreprises vers les périphéries plus lointaines (Marconis, 2002, 42-43), ou « inutilisables » à cause de leur localisation à proximité de sources de nuisance. Les deux skateparcs toulousains sont ainsi situés juste à côté de la rocade qui entoure la partie dense de la ville. Toutefois, leur proximité avec le centre leur permet d'être attractifs pour des ludo-sportifs qui ont été présentés comme appréciant particulièrement le centre ville. Il ne faut pas négliger non plus la présence dans ces quartiers d'une population relativement nombreuse d'utilisateurs potentiels. Enfin, les espaces péricentraux les plus proches du centre ville accueillent souvent, en étant situés dans leur prolongement, les pratiques déambulatoires utilisant les axes de circulation douce tels que les coulées vertes ou les bords de voies d'eau.

Les quartiers d'habitat social offrent une situation sensiblement différente tant en matière d'environnement construit que d'espaces de pratique ludo-sportive autonome. Par leurs formes architecturales géométriques et la taille des bâtiments qui les constituent, ils marquent une rupture paysagère majeure dans la zone péricentrale. Du point de vue des pratiques ludo-sportives, ils ont pendant longtemps connu le « *football de pied d'immeuble* » tel qu'il se pratiquait à une période marquée par la pénurie d'équipements sportifs d'accès libre, c'est-à-dire dans des espaces publics que les joueurs s'appropriaient (Travert, 2003). L'aménagement généralisé de city stades a, en partie, remis en question cette forme de pratique (Escaffre et Zendjebil, 2004). Ces équipements d'accès libre, qui répondent à une demande (Zouari, 1996), ont réussi à discipliner ces usages des espaces publics. Les quartiers d'habitat social comportent aussi souvent de nombreux espaces verts, mais ceux-ci ne donnent pas lieu pour autant à des pratiques déambulatoires nombreuses. De la même manière les espaces susceptibles d'être utilisés par les skaters abondent mais sont fort peu utilisés.

Enfin, c'est souvent dans la première couronne périurbaine que sont localisées les bases de plein air et de loisirs ou certains grands parcs urbains. A Toulouse c'est le cas pour les quatre principales zones de loisirs que sont La Ramée, Sesquières, les Argoulets et Pech David. Ces lieux sont des pôles de centralité secondaire importants dans lesquels se côtoient des sportifs résidant alentour ou venant de plus loin dans l'agglomération pour bénéficier de bonnes conditions de pratique et en particulier de l'ambiance « naturelle » et « conviviale ». La zone de première couronne comporte aussi des lieux de pratique par appropriation et des équipements d'accès libre qui satisfont les usages des individus y résidant. Parmi ces équipements, les skateparcs sont nombreux et ont la particularité d'attirer, en fonction de la qualité de leur aménagement, des sportifs venant parfois d'assez loin dans l'agglomération. Comme pour la zone des faubourgs, cette première couronne périurbaine possède aussi des espaces de pratiques déambulatoires qui peuvent être le prolongement des voies d'eau passant par le centre ville ou des espaces de circulation douce comme des pistes cyclables. Les bords de Garonne en direction de Blagnac, ou le Canal du Midi et le Canal de Garonne correspondent à ce type d'espace dans l'agglomération toulousaine. Ces voies permettent à des individus vivant dans le centre de rallier par leur mobilité ludo-sportive la périphérie en passant par les tissus péricentraux.

L'espace entourant les centres villes laisse donc une place relativement importante à la pratique de différentes activités ludo-sportives autonomes. La densité et la diversité des lieux sportifs qui s'y localisent en font un lieu de rencontre entre les usagers venant du centre et ceux arrivant des périphéries plus lointaines souffrant dans leurs espaces de vie respectifs d'une palette

de choix moins importante. Mais la variété des espaces de pratique et des environnements urbains est aussi à l'origine d'importants contrastes de la dimension publique des lieux ludo-sportifs. La comparaison plus approfondie des bases de loisirs et des city stades permet de le souligner.

Les bases de loisirs, généralement situées dans la première couronne périurbaine, accueillent donc différentes activités ludo-sportives ainsi que de nombreuses autres pratiques de loisir, telles que les pique-niques en famille ou entre amis ou encore les sorties des centres de loisirs. Leurs localisations dans un espace aussi hétérogène que les tissus péricentraux leur assure une fréquentation variée du simple fait de leur proximité avec des ensembles résidentiels différents : faubourgs, anciens villages, grands ensembles, lotissements pavillonnaires ou ensembles résidentiels fermés. Cette variété des usages et des publics est encore augmentée par le rôle polarisateur de ces bases à l'échelle des agglomérations, elles attirent pour le cadre et les équipements qu'elles proposent bien au-delà de leur immédiate proximité. Tout ceci fait que les situations de coprésence observables en ces lieux se rapprochent de celles qui caractérisent nombre d'espaces publics plus traditionnels comme les principales places des centres villes par exemple. En mettant en contact des individus différents par leurs pratiques de loisirs et/ou par leur lieu de résidence en ville, les bases de loisirs fonctionnent comme de véritables espaces d'ouverture sur l'altérité et reprennent en la transformant une des fonctions premières des lieux publics. Elles participent ainsi au renouvellement des lieux et des manières de faire société en ville.

Dans les quartiers d'habitat social, par contre, les city stades en localisant la pratique de sports tel que le foot ou le basket au pied des immeubles participent à la « *relégation* » des individus qui les fréquentent. Une brève analyse de l'histoire de l'aménagement de ces terrains et de leurs usages permet de mieux comprendre ce constat.

Depuis l'été 1991, des city stades sont installés dans les quartiers dits sensibles ou en difficulté. Destinés à pallier le désœuvrement estival des jeunes, ils ont connu un important développement et font aujourd'hui partie intégrante des actions menées en faveur des jeunes des quartiers d'habitat social. Ce type d'équipement, répond selon D. Mandouze, à un réel besoin en matière d'infrastructures sportives (Mandouze, 2001). E. Preteceille pointait d'ailleurs encore en 1998 le manque d'équipements sportifs d'accès libre dans les quartiers populaires. Plusieurs phénomènes concomitants expliquent le lancement de l'opération « terrain de proximité » par le ministère de la Jeunesse et des Sports en juin 1991 ; elle prendra, en septembre 1991, le nom d'opération « J-Sport ». Les « émeutes » de l'été 1990 dans certains quartiers et leur médiatisation

ont joué un rôle important, mais il serait erroné de les considérer comme l'unique cause du lancement de cette opération.

La fin des années 1980 et le début des années 1990 sont d'abord marqués par des évaluations des actions menées dans les quartiers au cours des étés (Duret et Augustini, 1993)⁴². Elles pointent le manque d'équipements et d'actions continues tout au long de l'année. Cette période est aussi caractérisée par la tenue de plusieurs colloques qui présentent le sport comme une panacée en matière d'insertion sociale. Il convient de ne pas séparer ces facteurs des changements qui se produisent pendant ces années-là dans les loisirs sportifs. Le basket de rue se diffuse en France en s'appuyant sur la médiatisation dont bénéficie le basket américain dans sa version NBA avec en point d'orgue, la participation de la « Dream Team » aux Jeux Olympiques de Barcelone en 1992⁴³. Des tournois de « streetball » sont organisés un peu partout en France notamment par les équipementiers sportifs⁴⁴. Cette vague du basket de rue est d'ailleurs confortée peu après par l'apparition dans le championnat de France de basket professionnel de quelques joueurs issus des « playgrounds »⁴⁵.

C'est dans ce contexte que s'inscrit l'initiative « J-Sport ». Le public cible est celui des 13-18 ans et des jeunes adultes qui sont les moins touchés par les actions existantes. Les terrains aménagés sont des espaces de jeux standardisés, de dimensions réduites qui, le plus souvent, autorisent seulement la pratique du basket et du football. Ils sont installés au pied des immeubles sur des espaces verts ou sur des parkings. Si leurs localisations dans les quartiers populaires viennent pallier leur manque patent d'équipements sportifs d'accès libre, elles expliquent aussi leur centration sur un public constitué sur une base résidentielle, sur une communauté de proximité homogène (Chobeau, 1996) par bien des aspects, et notamment parce qu'elle est quasiment l'unique utilisatrice de ce type d'équipement.

Une seconde limite peut être mise en avant : les filles sont absentes des city stades. Les jeux induits par ces terrains, en l'occurrence diverses variantes du football, ne les attirent pas. La présence parmi les garçons occupant ces terrains de frères, ou de membres de la famille, est peut-être un facteur qui éloigne les filles de ce type d'activité sportive dans l'espace public ? De plus, du

⁴² P. Duret et M. Augustini font allusion aux rapports départementaux sur les Opérations de Prévention Été de 1991.

⁴³ Les meilleurs joueurs de la National Basket Association ont constitué une équipe restée célèbre sous le nom de Dream Team car regroupant des joueurs tels que Mickael Jordan, Magic Jonhson, etc.

⁴⁴ L'équipementier Adidas a organisé un tournoi itinérant : le « Adidas Streetball ». Le streetball est une variante du basket qui est joué sur un seul panier le plus souvent par deux équipes de trois joueurs.

⁴⁵ Mustapha Sonko est l'un des premiers joueurs professionnels issus des « playgrounds », autrement dit des terrains de basket extérieurs d'accès libre, son parcours a été très médiatisé.

fait de l'autonomie de pratique et donc de l'absence d'encadrement, ce déséquilibre n'est pas remis en cause par une autorité extérieure. La pratique sportive des filles sur ces terrains a donc lieu pour la plupart durant l'enfance. A partir de l'adolescence on les retrouve dans des activités pratiquées dans le cadre de clubs le plus souvent non mixtes.

De plus, le travail d'enquête mené dans différents skateparcs toulousains incite à prendre en compte l'existence, au sein de la jeunesse, d'une ligne de partage. Elle est à mettre en rapport avec des différences de niveaux socio-économiques à partir desquelles des identités groupales se structurent en se fondant sur les modes vestimentaires, les musiques écoutées et les sports pratiqués. Schématiquement, au sein des cultures urbaines, cette ligne sépare les « skaters » et les « rapeurs », les seconds représentant le « style » banlieue. L'identité des premiers se construit à partir de la pratique du skateboard, mais plus largement des activités de glisse urbaine comme le roller « street » ou le BMX. Parmi les pratiquants de ces activités, un certain nombre fait allusion à des altercations avec des jeunes gens correspondant au « style » banlieue. Les inscriptions parfois présentes sur les lieux de pratiques renvoient à ces antagonismes. Sur un petit spot dans le quartier de Lardenne non loin du Mirail à Toulouse, on peut lire :

« Vive les skaters, à bas les arabes du Mirail ».

Du côté des « rapeurs », les pratiques sportives en vogue sont, dans le prolongement des tendances présentées précédemment, le basket de rue et surtout le football. Les city stades, par leur situation dans des quartiers déjà stigmatisés, renforcent l'identification des pratiques ludo-sportives qu'ils induisent au « style » banlieue. En se cantonnant à ces pratiques, ils participent non seulement à la fragmentation de la jeunesse mais en plus n'enrichissent pas les cultures ludo-sportives des habitants des quartiers dans lesquels ils sont implantés (Arpaillage, Darlon et Montané, 2002).

La plupart des city stades de Toulouse, situés dans les quartiers « en difficulté », fonctionnent à partir d'une communauté structurée par la proximité spatiale. Quelques city stades dans l'agglomération toulousaine sont cependant situés en dehors des quartiers d'habitat social : ceux du Parc des Sports par exemple. Ces deux terrains, installés dans l'enceinte de la piscine Nakache, ne sont accessibles librement que durant la période de fermeture des piscines extérieures : en hiver, au début du printemps et en automne. Au début du printemps, ils fonctionnent comme un véritable espace public, dans le sens où ils permettent la confrontation aléatoire avec l'altérité, en accueillant des joueurs venus d'un peu partout dans Toulouse. Le contraste est grand entre ce qui se

passer sur ces terrains, qui sont des lieux d'interactions sociales ouvertes, et les usages des city stades au pied des immeubles, dans les quartiers. Sur les city stades du Parc des Sports, les joueurs sont de tous âges, de toutes « origines » et le système des « relevants » les fait jouer ensemble. Les confrontations sont engagées, car l'enjeu est de rester sur le terrain le plus longtemps possible, mais elles restent toujours correctes.

La plupart des city stades ont un fonctionnement différent de ceux-là. Les usages sont organisés à partir de la proximité ce qui maintient sur place la jeunesse des quartiers populaires. Les city stades sont ainsi un des rares lieux de pratique ludo-sportive autonome urbaine qui ne fonctionne pas comme un espace public mais comme un espace « *commun* » (Tassin, 1992 et Escaffre, 2005), avec tout ce que cela peut avoir d'enfermant.

La variété des situations prévaut donc dans la zone péricentrale. La « relégation sportive » dans les quartiers d'habitat social n'est qu'une des formes de relégation, elle tranche avec ce qui passe dans les bases de loisirs ou sur des terrains en situation intermédiaire. Elle montre avec force que les pratiques ludo-sportives autonomes se produisant dans les espaces publics n'induisent pas toutes des manières de faire société basées sur la confrontation aléatoire élargie avec l'altérité.

2.2.3. L'importance de la « nature » dans les espaces de pratique situés dans le périurbain

Depuis les années 1920-1930, mais surtout depuis les années 1970, la croissance urbaine des villes françaises s'effectue autour des villes et de plus en plus loin de leur centre. Ce mouvement de périurbanisation est très fort autour de Toulouse. Il s'appuie sur le développement des transports, en particulier de la voiture, sur l'accession généralisée à la propriété en maison individuelle et se caractérise par la faible densité des habitations et des équipements, notamment ludo-sportifs.

Le périurbain se situe donc à la périphérie des espaces urbains denses (centre ville et péricentre) tels qu'ils viennent d'être décrits ; il s'étend jusqu'à des distances relativement importantes des villes centres et est caractérisé par une forte différenciation interne (Marconis, 2002, 12). Son expansion ne fait pas que prolonger la croissance concentrique traditionnelle des villes, elle en change l'échelle ce qui transforme aussi les formes de la ville et les modes de vie. Une telle expansion est dominée par les lotissements pavillonnaires mais comporte aussi, depuis peu, d'autres formes bâties que l'on peut regrouper derrière le terme de résidences fermées (Jaillet, 1999). Cette croissance est le résultat de la conjonction de plusieurs facteurs : le faible coût du foncier en périphérie (en comparaison de la situation en centre ville ou dans le péricentre), les aides

facilitant l'accès à la propriété et l'existence d'une offre offensive de la part des entreprises aménageant les lotissements (Jaillet, 2004) et construisant les pavillons. Elle a aussi à voir avec la volonté de certaines communes de périphérie d'augmenter leurs revenus par le biais de la perception de la taxe d'habitation. La périurbanisation ne peut être séparée de l'accroissement des capacités individuelles de mobilité et en particulier de celui des mobilités automobiles. En effet, la faible densité des espaces périurbains et la dissémination des lieux d'habitation rendent très difficile voire impossible une desserte efficace en transport en commun. La voiture reste le mode privilégié de déplacement des périurbains sauf dans des agglomérations qui offrent un maillage serré de transports collectifs. Mais, même dans ce dernier cas, la complexité des déplacements des périurbains et l'image dégradée des transports en commun incitent nombre d'individus à opter pour l'utilisation quotidienne de leur automobile.

Les espaces périurbains sont très diversifiés, malgré l'impression d'unité qui se dégage souvent du paysage relativement similaire des lotissements. Les principaux critères de différenciation sont de deux ordres. Le premier renvoie à un zonage fonctionnel très marqué séparant les espaces d'habitation, les lieux réservés au commerce, ceux destinés à la production et ceux aménagés pour les loisirs. L'autre critère a trait à l'organisation des lotissements à partir des revenus des ménages qui y accèdent à la propriété. La localisation à un endroit précis d'une agglomération, plus ou moins bien desservi, plus ou moins doté d'un paysage agréable, explique le prix de base des parcelles. Les communes choisissent ensuite de privilégier l'accueil de telle ou telle catégorie sociale et adaptent pour cela la taille minimum des parcelles à acheter. La structuration du périurbain permet ainsi « *d'assurer le tri social* » (Jaillet, 2004, 49).

A la différence de la zone précédente, la densité des espaces de pratique ludo-sportive autonome est ici peu importante⁴⁶. A propos de l'Ile-de-France, E. Prêteceille décrit la « *concentration des types supérieurs* [c'est-à-dire dans la typologie qu'il construit des communes ou des quartiers les mieux équipés] *dans la première couronne, puis [la] décroissance du niveau d'équipement sportif quand on va vers le périurbain* » (Prêteceille, 1998, 97) Les espaces de pratique que l'on y retrouve sont surtout des lieux de pratiques déambulatoires qui accueillent des individus attirés par leur dimension « naturelle ». Ils permettent en effet un accès relativement rapide à la « nature » pour des pratiques telles que le V.T.T., la course à pied ou encore la marche. Dans ce cadre, les espaces de pratiques ludo-sportives situés dans le périurbain sont utilisés par des périurbains mais aussi par des individus résidant dans les tissus plus denses de la ville. Ainsi,

⁴⁶ La « densité » de pratiquants diminue aussi comme le montre l'exemple des usages ludo-sportifs du Canal du Midi dans l'agglomération toulousaine (Haschar-Noé, 2002).

comme cela a déjà été souligné à propos des espaces péricentraux, des espaces de déambulations sportives comme les bords de voies d'eau relient le centre ville aux périphéries. Mais les liens sportifs avec et dans les espaces périurbains se tissent aussi par l'intermédiaire de déplacements en voiture depuis le centre ville ou depuis d'autres parties des espaces périurbains vers des lieux de pratique connus. Dans la périphérie toulousaine, la forêt de Boucône par exemple, située à une quinzaine de kilomètres de Toulouse, est ainsi un lieu apprécié par les « vététistes » et par les randonneurs.

Cette dimension ludique des espaces « naturels » périurbains est aujourd'hui prise en compte dans les stratégies résidentielles des individus. Le choix d'habiter dans le périurbain est marqué par la volonté d'un rapport plus étroit avec la « nature ». Cette dernière est notamment considérée comme un terrain de jeu pour les enfants mais aussi pour les pratiques ludo-sportives des adultes. Les collectivités territoriales en charge de la gestion de ces espaces « verts » à proximité des villes ont pris conscience de l'importance accordée par les périurbains à leur cadre de vie non seulement d'un point de vue paysager mais aussi pour l'utiliser durant leurs temps libres. Ainsi, nombre de collectivités territoriales intègrent une gestion attentive de ces espaces dans leur stratégie de construction territoriale. Elles encouragent les agriculteurs qui y ont encore des exploitations ou qui souhaitent s'y installer à développer sous différentes formes des liens avec les loisirs. Il peut s'agir d'entretenir le patrimoine des édifices anciens comme les pigeonniers ou les croix, de proposer des produits « biologiques » en vente directe ou encore d'accepter le passage de sentiers de randonnées. Dans l'aire urbaine toulousaine, l'exemple de la politique en faveur des sentiers de randonnée de la communauté d'agglomération du SICOVAL va dans ce sens (Giraud, 2004). Depuis 1994, des actions y sont menées qui visent d'abord à faire de la randonnée un outil pour créer du lien social entre les habitants des 36 communes composant la structure intercommunale. L'objectif est en même temps de développer une des potentialités touristiques de ce territoire.

Comme dans la zone péricentrale, en particulier dans la première couronne périurbaine, on retrouve dans les espaces périurbains des équipements ludo-sportifs tels que les skateparcs. Ils semblent correspondre à l'équipement minimum destiné aux jeunes des communes périurbaines. Ainsi, ils sont souvent de petites tailles et ne comportent que quelques modules. Pourtant, il arrive parfois qu'ils soient mieux conçus, ils attirent alors des pratiquants venant d'un peu partout dans l'agglomération. Dans l'aire urbaine toulousaine le skateparc de la petite commune de Saint-Lys est de ceux-là ; il est largement connu, notamment dans le milieu du B.M.X.. A ces skateparcs, il convient d'ajouter des terrains de bicross et de manière moins fréquente des terrains de basket. Des équipements comme les city stades sont quasiment absents des espaces périurbains. Pour bien

comprendre l'organisation de ces lieux de pratique, il faut avoir à l'esprit la diminution rapide de densité qui caractérise les espaces périurbains au fur et à mesure que l'on s'éloigne de la zone péricentrale. Ainsi, dans le périurbain lointain les espaces de pratique sont absents. En plus de ce caractère, la localisation même de nombre de lotissements à l'écart des noyaux villageois et les principes qui ont présidé à leur aménagement, en particulier la faible attention accordée aux espaces publics, rendent difficile un maillage efficace en lieux de pratiques ludo-sportives.

Un dernier point est à souligner à propos des lieux de pratiques ludo-sportives dans les espaces périurbains. Des ludo-sportifs y aménagent parfois des terrains de jeu « informels », de la même manière que dans certaines friches en centre ville ou dans le péricentre. Il s'agit le plus souvent de pratiquants du B.M.X. utilisant des espaces délaissés pour établir une piste de bicross. Ces aménagements souvent temporaires donnent parfois lieu à des contacts avec les collectivités territoriales qui souhaitent les démolir. Le dialogue s'engage parfois mais aboutit rarement à la réalisation d'une piste « officielle ».

Les espaces périurbains, socialement différenciés et impliquant une maîtrise importante des compétences de mobilité, accueillent donc différents types d'espaces de pratiques ludo-sportive urbaine. Cette variété n'est pas exclusivement liée aux spécificités des modes de vie des périurbains. En effet, à l'instar des bases de loisirs dans la couronne péricentrale, les grands espaces « verts » de périphérie servent de lieux de rencontre entre des individus qui les utilisent, en résidant à proximité, et d'autres venant parfois d'assez loin pour s'y adonner à leur activité ludo-sportive. Toutefois, compte-tenu du fait que la présence de ces lieux de « nature » joue un rôle attractif dans les stratégies résidentielles des ménages désirant s'installer dans le périurbain, il est possible de se demander si ces lieux ne participent à la division sociale des espaces périurbains ?

Au sud-est de Toulouse, dans la communauté d'agglomération du SICOVAL, c'est ce qui semble se produire. Cette partie de l'aire urbaine toulousaine en mettant en avant ses sentiers de randonnées mais aussi en profitant du passage du Canal du Midi joue la distinction. Elle offre en plus d'une situation de proximité avec Toulouse, un cadre de vie « agréable » avec des espaces de loisirs sportifs facilement accessibles. Dans ce type de situation, on retrouve les grandes lignes des logiques décrites par J. Donzelot à propos des centres villes et de leur gentrification (Donzelot, 2004). Dans certaines parties du périurbain lointain, la situation est très différente. La proximité avec la « nature » est certes une caractéristique forte mais il ne s'agit là que d'une « nature » agricole, travaillée pour produire et pas vraiment utilisée pour proposer des lieux de détente. Dans

ce cas le voisinage de la « nature » n'est pas un moyen de produire de la valeur ajoutée à la maison individuelle.

Après s'être penché sur ces divisions internes aux espaces périurbains, il convient de revenir à l'échelle des agglomérations urbaines pour observer comment les usages ludo-sportifs des espaces publics dans le périurbain peuvent être lus en rapport avec les situations décrites pour le centre et le péricentre. Si les espaces de pratiques situés dans le périurbain peuvent être des lieux de rencontre fonctionnant à l'échelle métropolitaine, il s'avère aussi que certains d'entre eux peuvent contribuer au renforcement de l'ancrage de certaines activités dans certains groupes sociaux. A l'image de ce qui a été écrit à propos des city stades dans les quartiers d'habitat social, le fait que de nombreux skateparcs soient implantés dans les communes périurbaines, où les enfants des couches moyennes sont regroupés, interroge. Ne participent-ils pas, en négatif des city stades en quelque sorte, à l'expression de processus de fragmentation urbaine ?

Les espaces périurbains sont des lieux dans lesquels certaines pratiques ludo-sportives autonomes se retrouvent peu, en particulier les sports de ballon lorsque ceux-ci sont pratiqués comme des activités « urbaines ». Les autres pratiques, glisse urbaine et déambulations sportives, sont surtout marquées par la recherche d'un contact avec la « nature ». Il s'agit alors d'une « nature » accessible, entretenue et paysagée, génératrice de représentations spatiales positives et de plus-value foncière. Ainsi, même dans des espaces de faible densité de lieu de pratique ludo-sportive, s'exprime des forces de divisions socio-spatiales.

L'ambition de cette deuxième partie de chapitre était d'interroger du point de vue de la division sociale des espaces urbains la répartition des espaces publics supports de pratiques ludo-sportives autonomes dans le contexte toulousain. Le « modèle » de localisation des espaces de pratiques ludo-sportives proposé laisse la place à de nombreux éléments de complexification et si quelques « exceptions » ont été relevées, il y en a évidemment beaucoup d'autres liées à des spécificités locales. Quoi qu'il en soit, ce « modèle » offre une image sur laquelle apparaît clairement la non homogénéité de l'espace urbain du point de vue des pratiques ludo-sportives. L'espace non neutre des pratiques ludo-sportives est évidemment très lié à l'hétérogénéité générale de l'espace urbain et en particulier à sa dimension socio-économique. Il découle aussi du champ de forces qui parcourt l'espace des sports. Les logiques de division, tant du sport que de la ville permettent de proposer un point de vue nuancé sur les usages ludo-sportifs des espaces publics. Ces derniers, s'ils participent dans leur ensemble à l'émergence de nouvelles formes d'urbanité, comme cela a été précisé dans les chapitres précédents, ne doivent pas faire l'objet d'une lecture idéalisée.

Pour certaines pratiques et dans certains lieux (le jogging en centre ville, le football sur les city stades des quartiers de grands ensembles) des logiques de « sélection » des usagers sont à l'œuvre. Dans ces cas, il est alors possible d'affirmer que les pratiques ludo-sportives participent à la division sociale des espaces urbains

Le changement d'échelle qui a conduit à repositionner les espaces publics supports de pratique ludo-sportives autonomes dans leur environnement urbain plus large a donné lieu à un choix : se focaliser sur les caractéristiques principales des trois parties de ville mises en évidence en s'attachant particulièrement aux processus de fragmentation les traversant. Cette orientation induit deux remarques. D'abord elle conduit à survaloriser le modèle radioconcentrique en tant que schéma de description des réalités urbaines. Or ce modèle s'il permet ici de montrer comment se structurent différemment les territoires ludo-sportifs à Toulouse fait l'impasse sur de nombreux lieux ainsi que sur les logiques de secteurs qui oeuvrent aussi à la segmentation de cette ville. Quelques effets de lieu sont mis en évidence qui complexifient le schéma proposé. On voit aussi poindre, notamment à travers les couronnes péricentrales et périurbaines, la force des dynamiques de secteur en particulier dans les développements qui traitent de cette partie spécifique du périurbain toulousain qu'est le SICOVAL. La deuxième remarque ensuite porte sur le fait que le mode de présentation retenu donne une représentation quelque peu figée des réalités urbaines. Cette fixité doit être nuancée dans la mesure où l'espace toulousain est perpétuellement engagé dans un processus de construction et que les découpages effectués ne sont valables, dans les limites qui viennent d'être précisées, que pour le moment auquel ils ont été élaborés. La fixité décrite ne rend pas compte non plus de cette réalité traversée de mobilités qu'est la ville post-moderne. C'est pour répondre à ces remarques qu'il va être maintenant question d'analyser les pratiques ludo-sportives à Toulouse à partir de la notion de territorialité.

2.3. Des territorialités différentes

2.3.1. LA et les territorialité(s) ludo-sportive(s)

Les trois figures suivantes correspondent à trois types de territorialité sportive. Pour être efficaces d'un point de vue heuristique, elles doivent être considérées à la fois comme excessives et comme participant d'un continuum pouvant être défini comme LA territorialité ludo-sportive urbaine. De cette appartenance commune elles tirent des liens étroits qui les unissent et permettent de passer de l'une à l'autre. Leur caractère excessif découle de cet exercice difficile et pour tout dire artificiel

qu'est la typologie. Pour ne pas seulement dresser une liste, il faut aller chercher les caractères forts de chacun des types au risque de rendre les catégories ainsi créées plus marquées qu'elles ne le sont.

2.3.2. *L'habitué, territorialité de l'ancrage*

La première figure de sportif urbain pouvant être dégagée du point de vue de la territorialité est celle de l'habitué. Rien de surprenant à cela lorsqu'on se souvient comme cela a été montré dans les chapitres précédents que la plupart des sportifs rencontrés pratiquent leur activité à proximité de leur domicile. Toutefois l'habitué n'est pas seulement un usager attiré dans son lieu de pratique par des considérations fonctionnelles ; elles jouent évidemment mais ne permettent pas seules de bien comprendre les relations qu'il entretient avec ce lieu. En effet, derrière cette figure se cache une territorialité caractérisée par son inscription dans un temps long et répétitif qui correspond bien souvent à la propriété d'un logement ou du moins à une phase de sédentarité relativement prolongée dans le même quartier ou la même ville. De cette ancienneté découlent des liens étroits à l'espace de pratique ludo-sportive extensivement intégré aux espaces de l'habiter et par là à l'histoire individuelle de l'urbain sportif. Ces premiers éléments de description montrent bien qu'il s'agit, avec la figure de l'habitué, d'une territorialité de l'ancrage.

Cet ancrage a pour particularité de ne pas être dû à une quelconque incapacité de déplacement, l'habitué n'est pas captif de son lieu de pratique. Ce dernier d'ailleurs n'est en général pas le seul qu'il fréquente, c'est le plus important, le centre, celui où il revient toujours après un déplacement professionnel, des vacances ou pour se préparer à des courses, des contests ou des matchs. S'il s'y ressource en quelque sorte, c'est parce qu'il le connaît dans ses moindres détails ; il y a ses repères parfois aménagés par ses soins et il en apprécie le paysage. Pour autant, l'habitué est conscient de ce qui ne lui convient pas dans le lieu fréquenté, mais il sait aussi ce qu'il peut raisonnablement attendre ou pas comme aménagement.

Ce type de territorialité se retrouve dans les différents lieux de pratique étudiés. Il est ainsi possible de citer pour le Canal du Midi et parmi d'autres, l'exemple de ce jogger d'environ 45 ans qui ne court que là depuis qu'il a été étudiant à l'Université Paul Sabatier. Il a beau avoir déménagé depuis à plusieurs reprises, il continue d'y venir au moins une fois par semaine alors qu'il réside aujourd'hui dans le quartier Borderouge. On retrouve ce profil à la Ramée, où vient chaque semaine un jogger propriétaire d'une maison à Tournefeuille. Dans ces deux cas, ces sportifs ont été vus seuls mais aussi avec des membres de leur famille dans ces lieux, transmettant en quelque sorte à leurs descendants (dans les deux cas, leur fille) l'attachement qu'ils portent à ces lieux. Le « *mairie*

du Stadium » selon le surnom qu'il se targue d'avoir, correspond aussi à cette figure. Joueur de basket dans un club de bon niveau, entraîneur d'une équipe féminine, ce jeune trentenaire fréquente les terrains du Stadium depuis longtemps. Attirant l'attention du fait de sa petite taille, c'est un meneur organisant des soirées, des tournois et prêt à mettre sur pied une association pour que soit mieux pris en considération le basket à cet endroit. Au skateparc des Ponts-Jumeaux, le même profil se retrouve sous les traits de « Nico » pratiquant le BMX, élagueur de son métier, le cheveux ras, la barbe, souvent torse nu et roulant sans protection. Présent tous les soirs, il connaît tout le monde et est connu de tous. Il n'hésite pas à pester contre des utilisateurs non respectueux du skateparc ou des autres pratiquants et l'entretient régulièrement en enlevant les cannettes, tessons de bouteilles et autres détritiques qui s'y trouvent parfois. Les habitués ne sont pas tous, au contraire des deux derniers qui viennent d'être décrits, des fortes personnalités. Nombre d'entre eux sont discrets et seule une fréquentation régulière révèle leur statut. Sur les bords du canal de Brienne par exemple, court tous les jours vers 11h, sauf le week-end, un homme d'une soixantaine d'années dont la tenue rappelle les premières années de la mode du jogging. Chaque fois les mêmes gestes, le même parcours : longer la rive droite depuis les Ponts-Jumeaux en direction de la Garonne, traverser à l'écluse, rejoindre les quais de Garonne et courir jusqu'à hauteur de la Prairie des Filtres, faire demi-tour, revenir sur ses pas, rejoindre les Ponts-Jumeaux en empruntant la rive gauche du canal de Brienne.

Les exemples pourraient être multipliés à l'envi car les habitués représentent un type de territorialité très présent chez les ludo-sportifs urbains. La dimension ludique des pratiques étudiées est d'ailleurs directement corrélée avec ce mode d'usage des lieux publics sportifs. Nombre d'habitueés, mais pas tous, effectuent toujours, à quelques variations près, les mêmes parcours dans les mêmes temps ou jouent le même nombre de matchs. Ce refrain ludique ponctuant ces territorialités urbaines interroge : au bout de combien de temps devient-on un habitué ? Et, l'habitude ne se transforme-t-elle pas parfois en enfermement ? Pour répondre à ces questions il faut se souvenir que les figures présentées sont à placer sur un continuum et qu'il existe des passerelles entre elles. Ainsi, des liens étroits existent entre l'habitude et l'enfermement mais la différence entre ces deux postures tient fondamentalement au fait que l'habitué s'il pratique toujours ou presque au même endroit, le fait par choix et qu'il possède toujours la capacité d'aller ailleurs autrement dit qu'il maîtrise sa mobilité. Répondre à l'autre interrogation est délicat, car il est impossible de fixer arbitrairement un temps de l'habitude. On peut seulement se contenter d'écrire, et là aussi les relations à une autre figure présentée plus loin apparaissent, que cette territorialité de l'ancrage va souvent de pair avec un sentiment d'appropriation relativement développé et une forte insertion de la fréquentation de ce lieu dans l'espace pratiqué au quotidien.

Avant de passer à la présentation d'un autre type de territorialité sportive et dans la continuité de l'interrogation structurant ce chapitre, celle de la division sociale de la ville, il convient de se demander qui sont les habitués ? Quels autres caractères peuvent permettre de les agréger ? Sans qu'il soit possible d'apporter des réponses exhaustives à ces questions, compte tenu de l'indéfinition même de ce qu'est un habitué, il semble tout de même que quelques grandes lignes se dégagent qui permettent de les caractériser. Ainsi, si les habitués sont présents dans tous les lieux étudiés et dans toutes les pratiques observées, ils semblent qu'ils soient plus nombreux dans les pratiques déambulatoires que dans les autres activités. A ce premier trait s'ajoute le fait que les habitués sont en général d'un âge plus élevé que l'âge moyen des pratiquants fréquentant le même lieu. Ceci est surtout observable dans les lieux qui attirent des ludo-sportifs jeunes comme le skateparc des Ponts-Jumeaux ou les terrains de basket du Stadium. Enfin, les habitués sont, si l'on peut dire, « installés » dans la ville comme dans la vie au sens où ils connaissent une certaine stabilité de leurs conditions d'existence : possédant un emploi stable, étudiant dans une filière longue, retraité ou encore adolescent, ils sont dans une séquence de leur vie qui leur permet cette fréquentation récurrente mais non contrainte. Cet équilibre se retrouve aussi dans leur inscription ludo-sportive. Les habitués pratiquent leur activité depuis suffisamment longtemps pour la maîtriser correctement avec un niveau d'expertise moyen même si leurs perspectives ne sont pas souvent compétitives.

2.3.3. L'assigné, territorialité de l'enfermement

D'autres ludo-sportifs urbains, moins nombreux, développent un type différent de territorialité plus marqué par l'assignation à un lieu de pratique unique. Cette unité de lieu rapproche ainsi la figure de l'assigné de celle de l'habitué. C'est pourtant là un de leurs seuls points communs car alors que l'habitué est attaché à un lieu, l'assigné est en outre davantage contraint d'y pratiquer son activité à cause, en particulier, de ses moindres capacités de déplacement. Dans une telle territorialité, l'appropriation des lieux est forte et si elle n'est en général pas exclusive, elle tend souvent à être fortement limitative. Elle peut être le fait d'individus isolés mais il s'agit plus souvent de petits groupes dont les membres entretiennent des relations d'interconnaissance étroites nouées autour de l'usage du lieu de pratique mais dues aussi fréquemment à la proximité de leurs lieux d'habitation respectifs. Souvent unique (un terrain, un skateparc) l'espace de pratique peut aussi correspondre à un ensemble de lieux faisant partie du même quartier ou situés à proximité les uns des autres. L'important est qu'ils puissent être accessibles même à des ludo-sportifs ne pouvant pas se déplacer sur de longues distances, la longueur étant ici évaluée à l'échelle d'une agglomération urbaine.

Cette forte inscription territoriale induit un rapport étroit au lieu de pratique qui n'est pas sans rappeler la figure de l'habitué. En effet l'usage répété d'un même lieu, pour aussi contraint qu'il soit, n'en appelle pas moins, au-delà de la simple fonctionnalité d'où découle l'usage d'un espace de proximité, le développement de relations fortes, sentimentales au sens où elles renvoient à un fort investissement personnel dans et à partir du lieu de pratique ludo-sportive. Celui-ci occupe, du fait de son unicité, une place centrale dans les histoires personnelles de ceux qui l'utilisent. Ces histoires se construisent à partir de l'espace et de ses caractéristiques formelles et paysagères. On retrouve ici des éléments qui ont été précédemment abordés dans le chapitre 7. Il est ainsi possible de citer pour exemple l'attachement à des paysages de bitume et de béton sur lesquels ne s'accrochent que quelques arbres au milieu de pelouses usées à force d'être souvent traversées, et qui sont bien souvent porteurs, en-dehors du groupe des assignés, de représentations négatives. Cet attachement découle de la familiarité au lieu, d'une habitude riche de multiples histoires personnelles et collectives. Les souvenirs d'instant mémorables et les réputations sportives sont ainsi ressassés à l'envie et renforce le groupe en rendant difficile l'entrée dans ces histoires et par là dans ces lieux. Il convient ici de souligner que, si elle est difficile, cette entrée n'est pas impossible, l'envie de jouer et la possession d'un minimum de codes communs à nombre de pratiques ludo-sportives urbaines facilitant évidemment cette insertion.

Dans l'échantillon des lieux publics et des pratiques ludo-sportives étudiés à Toulouse, cette figure correspond aux usages des city stades dans les quartiers d'Empalot et du Mirail tels qu'ils ont été décrits c'est-à-dire en tant que pratique disciplinante et enfermante. Mais on retrouve aussi ce type de territorialité dans d'autres lieux de pratique, quoique de manière moins importante. Il en est ainsi de ce pratiquant du BMX rencontré au skateparc des Ponts-Jumeaux, la trentaine, longtemps au chômage, il vient à peine de trouver un emploi de déménageur en CDD. Ne possédant pour seul moyen de déplacement que son BMX, il n'utilise que le skateparc des Ponts-Jumeaux situé à proximité de son lieu de travail. Au bord du canal du Midi, un cycliste rencontré affirme n'utiliser que ce lieu pour faire du sport. Son équipement est rudimentaire par rapport à celui de nombreux sportifs visibles en ces lieux, le vélo tout terrain n'a pas de marque et la tenue consiste en un short de bain, un tee-shirt et des chaussures de sport. Au fil de la conversation il avoue être au chômage et venir ici pour s'aérer l'esprit et aussi parce que ce n'est pas loin de chez lui puisqu'il habite la cité de la Juncasse. Au-delà des lieux étudiés, il a aussi été possible de se rendre compte de ce type de territorialité ailleurs, dans des lieux qui ont seulement été fréquentés. Il en va ainsi de quelques skateparcs, terrains de football ou de basket, voire simplement de places, situés dans le périurbain en particulier dans les secteurs les moins favorisés de cette zone. Ces lieux servent au rassemblement de jeunes gens en dehors des temps scolaires, ils viennent y discuter autant qu'y

faire du sport. Enfin, comment ne pas aborder ici une pratique n'ayant rien de sportive mais qui a lieu dans la plupart des bases de loisirs de Toulouse et qui consiste pour des jeunes gens, presque exclusivement de jeunes hommes, à s'y retrouver en fin d'après-midi ou la nuit pour y consommer de l'alcool assis dans leurs voitures ou à proximité. Il s'agit comme le dit l'un d'eux, rencontré à La Ramée, d'y « *bringuer des bières* » mais cela se transforme parfois en course ou en incendie de voitures alimentant les rumeurs et les craintes des utilisateurs de jour.

Ces pratiques et ces individus relèvent d'un même rapport au territoire fait d'assignation, pour cause de mobilité réduite, et d'enfermement, par difficulté ou crainte à affronter l'autre. Les « *bringueurs* » de La Ramée affirme venir là car « *un pack* » coûte peu cher et qu'ils ne sont pas « *triqués* » autrement dit que personne ne leur refuse l'accès. Le « *BMXer* » rencontré aux Ponts-Jumeaux indique quant à lui, que pratiquer ce sport c'est pouvoir bénéficier d'installation gratuite et utiliser aussi son engin pour se déplacer. Le cycliste du canal du Midi, y vient pour « *évacuer le stress* », sortir d'un quartier dans lequel il se sent oppressé. Ces comportements empreints d'une certaine fragilité conduisent à se rassurer par l'usage habituel d'un lieu unique que l'on connaît ; ils participent par là d'un repli sur soi et/ou sur un groupe.

La figure de l'assigné et les exemples qui précèdent sont à nuancer. D'abord parce que ce type de territorialité peut se muer en une forme plus ouverte d'ancrage, mais aussi parce qu'il ne préjuge pas des côtoiements et des rencontres que les individus observés ou rencontrés font dans d'autres lieux que ceux de loisirs sportifs. Ces pondérations méritent aussi, qu'à l'intérieur du champ des sports, soit prise en compte la multipratique. Il est ainsi possible, même si cela semble difficile, qu'un sportif se retrouve dans ce type de territorialité pour ce qui est de sa pratique libre alors qu'il a par ailleurs une activité de club ou une autre pratique autonome qu'il vit sur un mode moins contraint.

Ces limites n'enlèvent rien à la force de cette figure très liée avec les logiques de « *relégation* » décrites par J. Donzelot auxquelles il est fait allusion plus haut (Donzelot, 2004). L'idée d'une sélection sociale par la mobilité présente dans « *la ville émergente* » est aussi illustrée par ce type de territorialité (Dubois-Taine, Chalas, 1997). Celui-ci concerne en fait surtout, dans le cas toulousain, des activités pouvant être rattachées aux sports de ballon en particulier le football et le basket. Les autres familles ludo-sportives sont moins touchées. Les glisses urbaines et les pratiques déambulatoires recrutent en effet largement, quoique non exclusivement, dans des catégories sociales possédant des capitaux mobilité suffisamment importants pour ne pas être contraints dans le choix de leurs lieux de pratique. Mais au-delà de cette possession, c'est

d'assurance dont il est aussi ici question. Car pour se déplacer s'il faut le pouvoir, il est aussi nécessaire d'en avoir envie ou d'en ressentir le besoin. Parce que des équipements et des espaces de pratique enfermants assignent certains sportifs urbains et/ou parce que leurs vécus, notamment dans sa dimension spatiale ne les y incitent pas, un certain nombre de ludo-sportifs se retrouvent aujourd'hui derrière cette figure de l'assigné qui contraste en tout point avec le dernier type de territorialité abordé.

2.3.4. Le zappeur, territorialité du mouvement

La territorialité correspondant à la figure du zappeur est caractérisée par le mouvement. Elle est construite autour de plusieurs lieux fréquentés plus ou moins régulièrement. Cette fréquentation découle de considérations fonctionnelles entraînant des choix quant au lieu de pratique utilisé mais elle peut aussi s'expliquer par la capacité à saisir les opportunités de pratiquer lorsqu'elles se présentent. Ainsi le zappeur tisse un réseau de lieux publics sportifs dont les temps d'utilisation sont généralement très imbriqués à son emploi du temps, la pratique ludo-sportive marquant fortement son mode de vie. Un tel zapping territorial, contrôlé ou plus aléatoire, implique d'importantes capacités de mobilité et un goût pour les déplacements, il s'oppose en cela directement à la figure du sportif urbain assigné. Cette manière d'utiliser les lieux se différencie aussi de la figure de l'habitué dans la mesure où elle concerne plus souvent des sportifs dont le lieu d'habitation est moins fixe (étudiants, individus se déplaçant pour leur travail) qui entretiennent des relations moins ancrées avec leurs espaces sportifs. Ceci ne signifie pas pour autant que le zappeur se désintéresse des lieux, de leurs formes ou de leur paysage. Il les considère seulement avec un peu plus de distance, l'important étant moins le lieu lui-même que le fait de s'y adonner à son activité favorite. Il faut ici noter que le zappeur possède un niveau d'expertise sportive suffisamment élevé pour pouvoir s'adapter assez facilement à tout nouveau lieu de pratique.

Plus mobile, ce type de territorialité n'induit pas une forte appropriation des espaces. Les usages concernés s'intègrent généralement sans poser de problème. Pour fréquenter de nombreux lieux, le zappeur maîtrise en effet les codes pour s'y faire accepter. Il sait ainsi s'il se trouve dans un lieu utilisé surtout par des habitués ou plutôt par des assignés ou encore dans un espace ouvert, aux fréquentations diversifiées et, à partir de là, il adapte son comportement. Moins attaché à un lieu unique de pratique, les ludo-sportifs mobiles entretiennent aussi des relations moins approfondies avec les usagers qu'ils côtoient dans les lieux fréquentés. Il est toutefois erroné de les concevoir simplement comme des sportifs solitaires. Si cette qualification s'applique à certains, elle n'empêche pas que le zapping territorial des ludo-sportifs se pratique aussi à plusieurs. Il s'agit

alors de petits groupes de deux à trois individus, rarement plus, ce nombre ne devant pas devenir un obstacle à la mobilité. La taille réduite de ces collectifs permet d'éviter par exemple les divergences d'opinion trop nombreuses et par là difficile à gérer lors du choix d'une destination ou du moment opportun pour quitter un lieu. D'un point de vue plus pratique, cette faible dimension rend aussi possible l'usage d'une seule voiture.

Des manifestations de ce type de territorialité ont été observées à Toulouse. En voici quelques exemples. Sur les bords du canal de Brienne, lors de la phase de passation des questionnaires, un jogger, visiblement intéressé par la recherche à laquelle il participait, a décrit comment il envisageait son activité. Universitaire souvent amené à se déplacer dans des grandes villes différentes, il utilise la course à pied, au-delà de l'exercice corporel, pour les découvrir. Sa course prend à chaque fois la forme d'une flânerie sportive lors de laquelle il se laisse guider par les parcours tracés autant que par le hasard. Cette même logique exploratoire se retrouve chez ce pratiquant du BMX venant de Marmande, rencontré aux Ponts-Jumeaux. La possession d'une camionnette lui permet de sillonner les villes d'Europe de l'Ouest pour s'y adonner à sa passion dans la rue ou dans les skateparcs. Pour ne pas perdre de temps, mais en minimisant le plaisir de la découverte, il utilise les ressources d'Internet pour aller vers les « spots » qui méritent d'être fréquentés. A ces deux exemples de mobilités ludo-sportives sur de grandes distances s'ajoutent celles qui se déroulent principalement à l'échelle de l'agglomération toulousaine. Ainsi ce coureur à pied croisé sur les bords du Canal du Midi ; il utilise parfois ce lieu proche de son domicile mais court aussi au Canal de Garonne, au Canal de Brienne ou sur les digues en direction de Blagnac car il travaille dans les services municipaux de Toulouse installés chemin du Sang de Serp dans le quartier des Minimes. Comment enfin, parmi les glisses urbaines, ne pas prendre d'exemple chez les skaters ? Parmi ceux rencontrés, ils ont été nombreux à avoir des difficultés pour identifier « leur » lieu de pratique. La réponse fréquemment donnée consistant à indiquer « *la rue* » pour dire leur propension à concevoir leur activité comme une dérive plus ou moins contrôlée entre différents lieux de Toulouse.

La figure du zappeur rend compte de rapports spécifiques à l'espace très répandus dans le monde des sports urbains. Pour autant, comme les figures précédentes, elle présente un certain nombre de limites. La première implique de souligner que s'il y a une opposition forte entre le zappeur et l'assigné, celles-ci l'est beaucoup moins avec l'habitué. Des sportifs très mobiles peuvent avoir, et en général possèdent, un lieu d'enracinement. Celui-ci peut être leur premier espace d'activité, celui où tout a commencé, mais il peut aussi s'agir d'un lieu dont la fréquentation les a particulièrement marquée et qui depuis fait référence. Les rugosités de l'espace constituent la

deuxième limite à ces mobilités sportives. En effet, celles-ci ne se déploient pas sans contraintes et de manière égale dans toutes les directions. Elles sont limitées par les effets de la distance kilométrique et chronométrique mais aussi par l'existence de frontières plus ou moins réelles ou représentées. A Toulouse, par exemple, comme l'a montré l'étude des itinéraires des Rando Roller, les quartiers dits sensibles sont accessibles mais généralement exclus des parcours. Ainsi la tendance qui consiste à utiliser les sports urbains, en particulier ceux de glisse, dans des raisonnements analogiques comme l'expression de la force actuelle des logiques de mobilités est-elle à considérer avec extrêmement de prudence. Certes les déplacements y occupent une place importante mais ils n'en sont pas seule caractéristique.

Le portrait du zappeur rappelle évidemment la puissance des choix individuels mise en évidence par la métaphore de la « *ville à la carte* » (Dubois-Taine, Chalas, 1997). Il renvoie aussi dans la « *ville à trois vitesses* » (Donzelot, 2004) à la grande maîtrise des mobilités des citadins participant à la gentrification des centres villes ou à celle plus contrainte de nombreux périurbains. Cette territorialité est donc plutôt le fait d'individus possédant un bon niveau de vie. Dans les activités ludo-sportives étudiées, elle se retrouve surtout dans les pratiques déambulatoires et les glisses urbaines que dans les sports de ballon.

La grille de lecture territoriale des pratiques ludo-sportives urbaines à Toulouse révèle donc à la fois l'existence de territoires et de territorialités sportives différenciées. Cette différenciation recoupe pour partie les divisions sociales repérables par ailleurs dans ce champ de pratique et dans cette ville. Il est ainsi possible d'affirmer que la dimension spatiale de ce fait social que sont les pratiques ludo-sportives urbaines est affectée par la division sociale de la ville et affecte celle-ci. En ce sens, ces usages particuliers des espaces publics participent de dynamiques de séparation autant qu'ils servent des logiques de liaison. Prendre acte de cette dualité, c'est mettre en évidence la complexité des processus sociaux à l'œuvre dans les espaces publics.

3. DES ESPACES PUBLICS POUR DES RENCONTRES SPORTIVES

Les figures qui viennent d'être mises en évidence, et les possibles passages de l'une à l'autre, soulignent que les individus se côtoyant dans les lieux publics sont très différents. Il convient de mesurer que cette différence porte, en plus des caractéristiques sociologiques et des usages variés, sur leurs rapports à l'espace. Ceux-ci participent de vécus et de conceptions différentes voire difficilement conciliables de la ville et de la société. J. Corneloup ne relève-t-il pas que « *l'inscription dans une modalité de pratique [sportive] engage une vision d'un monde où l'on se*

positionne socialement par rapport à la société et par rapport aux autres modalités de pratique » (Corneloup, 2002, 140).

Ces conceptions, avec les autres différences, se côtoient au quotidien dans les lieux publics à l'occasion des loisirs sportifs mais pas seulement. De telles coprésences deviennent parfois difficiles à gérer du fait de l'approfondissement des clivages urbains. Les récentes manifestations lycéennes à Paris et dans les grandes villes françaises en fournissent des exemples. La presse⁴⁷ s'est fait l'écho à ces occasions d'agressions entre jeunes gens, des individus identifiés comme venant de quartier « de banlieue » s'en prenant à d'autres ayant l'air d'être plus aisés. De tels actes, dont il convient de considérer la relation avec prudence et de ne pas surévaluer les occurrences, apportent un éclairage à notre propos lorsqu'on apprend dans l'interview de plusieurs « agresseurs » comment ils identifient leurs victimes. En reprenant les propos d'un jeune homme rapportés par le journaliste, on s'aperçoit qu'il s'attache à leur apparence et à leurs vêtements avant de conclure : « *c'est des skaters* ». Est-ce le hasard si cette référence sportive se trouve dans ce discours ? Les ludo-sports urbains, en tant qu'activités sportives et comme usages de la ville, sont bel et bien inscrits dans les logiques de division qui parcourent les espaces urbains. Et pourtant, l'enquête montre combien la plupart des pratiquants rencontrés à Toulouse sont satisfaits de leur activité et des lieux dans lesquels elle se déroule. Est-ce seulement parce qu'ils y côtoient des individus qui leur ressemblent ? S'il est en partie possible de répondre à cette question par l'affirmative, il semble bien que les situations soient plus complexes. Les ressorts profonds de la coprésence dans les espaces publics lors des pratiques ludo-sportives n'ont pas ici été complètement expliqués, mais suffisamment malgré tout pour se rendre compte à quel point il est important de rendre possible des rencontres faisant se nouer au quotidien les fils de toutes les territorialités qui s'y déploient. Ce chapitre clôt la troisième partie sur cette idée en passant en revue plusieurs propositions concernant les pratiques sportives et les espaces publics qui attirent l'attention ou proposent des solutions allant dans ce sens.

3.1. Faire se rencontrer les différentes conceptions du sport

3.1.1. « Le sport autrement »

« *Le sport autrement* », tel est le titre d'un article de M. Travert paru dans les bien nommées pages « *Rebonds* » du journal *Libération* le 5 juillet 2005, quelques jours avant que soit rendu public le nom de la ville organisatrice des Jeux Olympiques de 2012 pour lesquels Paris était candidate. M.

⁴⁷ *Le Monde*, 16 mars 2005.

Travert profite de cette occasion pour attirer l'attention sur ce qu'est devenu le sport aujourd'hui. Il indique ainsi que si 5,5 millions de Français sont membres d'un club et prennent part à des « *compétitions sportives classiques qui sont, en fait, valorisées voire sacralisées par le Comité International Olympique* », 36 millions déclarent pratiquer une activité sportive. Les pratiques ludosportives, notamment telles qu'elles ont été analysées à travers l'exemple toulousain, trouvent leur place dans ce décalage par rapport aux sports traditionnels en proposant selon M. Travert des « *rébellions sportives* » ou des « *escapades sportives* ». Dans ce champ sportif diversifié, le risque de voir les différences se transformer en oppositions est grand si seul le sport « *orthodoxe* » continue de bénéficier réellement de la reconnaissance politique et médiatique. Les mots de M. Travert doivent ici être entendus comme des échos à ce qui vient d'être écrit quant aux courants de division qui traversent les sports urbains : « *Laissé en l'état, l'univers des pratiques sportives risque de se balkaniser et de laisser s'installer les conditions d'un malentendu interculturel et d'un repli communautaire. Malentendu interculturel, si les différentes manières de pratiquer ne sont pas mises correctement en relation voire, à l'inverse placées arbitrairement en opposition. Repli communautaire, si ceux qui pratiquent autrement développent des compétences dont la valeur sociale se limite au cercle réduit de la minorité dans laquelle ils s'expriment.* » La seconde partie de cet extrait renvoie ainsi directement aux conditions pouvant permettre ou au contraire diminuer ce repli communautaire. Parmi celles-ci et sans considérer que la réponse spatiale est apte à résoudre tous les problèmes, l'aménagement de lieu de pratique mais plus largement la prise en compte des activités sportives lors de la réalisation de lieu public semble devoir être encore soulignée comme une partie importante des solutions à apporter. En effet, comme M. Travert le note d'un point de vue général, « *démocratiser le sport aujourd'hui signifie moins permettre à tous d'y accéder que de permettre aux différents univers culturels sportifs de pouvoir vivre ensemble* ». Au regard de cette ambition, plusieurs principes d'aménagement et de gestion des espaces publics sportifs toulousains fonctionnant correctement vont maintenant être explicités.

3.1.2. Pour des espaces publics sportifs modulables au risque de l'innovation

Si les sports traditionnels sont par définition stables quant aux espaces dont ils ont besoin, les pratiques ludosportives sont plus changeantes. De nouvelles activités apparaissent fréquemment dont les manières de pratiquer sont elles mêmes renouvelées plus ou moins rapidement et fortement. La lourdeur et le coût de l'aménagement d'espaces de pratique appropriés ne permettent généralement pas de suivre ces évolutions. Le skateparc des Ponts-Jumeaux par exemple, construit en béton, a coûté fort cher et se révèle aujourd'hui délaissé par une partie des glisseurs urbains qui lui préfèrent les installations en bois, en aluminium ou en matériaux composites. De nombreux

auteurs ont déjà souligné l'intérêt d'aménager des lieux sportifs modulables et au-delà d'être attentif à l'évolution des usages pour réorienter les réalisations effectuées (Adamkiewicz, 1998 A, 1998 B ; Vigneau, 1998). Nous ne pouvons que souscrire à cette conception : l'exemple de l'espace réservé aux rollers de la base de loisirs de La Ramée en montre l'efficacité. Il a été réalisé sur des terrains de volley-ball délaissés que s'étaient progressivement appropriés des pratiquants du roller. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, l'ancien directeur de la base a d'ailleurs affirmé que durant son passage à ce poste il avait essayé d'accorder le plus d'attention possible aux usages afin d'y répondre par des aménagements adéquats. Ces propos, s'ils témoignent peut-être de l'embellissement d'une pratique professionnelle une fois venu le temps de la retraite, n'en indiquent pas moins une direction à suivre.

De manière moins lourde, des réponses à cette question de la modulabilité peuvent aussi être trouvées dans la gestion des usages des lieux publics. A cet égard, le fait que la Rando Roller du premier dimanche de chaque mois ait lieu le jour où la circulation automobile est interdite en centre ville est révélateur. Ce petit événement ouvre des possibilités d'usage des rues et des places qui sont largement interdites les autres jours à cause de l'importance du flux automobile. Concevoir temporairement des parties de la ville comme des lieux de loisirs, sans que cela se transforme pour autant en une opération commerciale, est un type de gestion qui mériterait d'être développée. A cet égard l'opération Toulouse Plage telle qu'elle est aujourd'hui organisée n'est pas vraiment satisfaisante.

Aménager et gérer des espaces en s'attachant à les rendre modulables est un objectif qui ne peut être atteint qu'au risque d'un minimum d'innovation (Bessy et Hillairet, 2002 A, 2002 B; Loret, 2003). Pourtant, quoique des exemples existent ici ou là, les sportifs rencontrés les connaissent et en ont parlé, il semble relativement rares. L'inertie des habitudes est là, couvrant tout le territoire français des mêmes city stades sans chercher de réponses plus adaptées aux exigences et aux caractéristiques locales. La donne est, à peu de chose près, la même pour les skateparcs trop souvent considérés comme la réponse unique aux attentes des adolescents par de nombreuses communes. L'innovation passe donc d'abord dans ce domaine par une attention aux usages existants, par un diagnostic des attentes des publics visés et par une évaluation de ceux pouvant être intéressés.

3.1.3. *La proximité et l'ouverture*

En effet, si les pratiques ludo-sportives urbaines sont aujourd'hui généralisées, elles appellent des réponses localisées s'insérant au mieux dans les tissus urbains. Il s'agit de répondre aux souhaits exprimés par les sportifs de pouvoir accéder librement et facilement à des espaces de pratique situés à proximité de leur domicile. Mais dans le même temps, il faut aussi ménager l'ouverture de ces lieux sur des échelles plus étendues pour limiter le cloisonnement des espaces de pratique. Les exemples toulousains indiquent ainsi que les localisations interstitielles peuvent être adéquates. C'est le cas des city stades situés à proximité du Stadium de Toulouse dont les usages se différencient nettement de ces mêmes terrains enkystés dans les quartiers d'Empalot et du Mirail. Cette situation intermédiaire se retrouve aussi à La Ramée. Ce lieu se trouve en effet à la jonction entre des parties de très différenciées du pôle urbain : grand ensemble du Mirail, résidences fermées de St-Simon et lotissements périurbains de Tournefeuille, Cugnaux et Plaisance du Touch. N'importe quel terrain libre n'a donc pas vocation à devenir un espace sportif. S'il faut tenir compte de sa localisation, il convient aussi de considérer ses liens avec le reste de la ville.

La desserte des lieux publics est un autre moyen de leur conserver une ouverture suffisante sur la ville en les rendant accessible. En ce sens, la création d'une station de métro dénommée Argoulets à proximité de la base de loisirs du même nom, sur le prolongement de la ligne A, va dans le bon sens. Mais qu'en est-il de l'accès aux lieux de loisirs par des voies de circulation douce agréables, adaptées et correctement interconnectées ? La description des lieux publics étudiés a montré tout ce que gagne le skateparc des Ponts-Jumeaux et le Canal de Brienne à se trouver dans une partie de la ville dans laquelle le réseau des pistes cyclables est relativement dense. Mais a contrario, et malgré les efforts consentis, il reste toujours difficile d'accéder à des lieux sportifs tels que La Ramée, les terrains du Stadium ou encore la place de l'Europe en utilisant des modes de déplacement non motorisés.

Améliorer ainsi l'accès aux lieux sportifs c'est aussi augmenter les rencontres entre les différents types de sports urbains. Les pratiques déambulatoires empruntant les espaces linéaires que sont les pistes cyclables desservant des lieux surfaciques utilisés par des glisseurs urbains ou des pratiquants de sports de ballon. Ces croisements et les côtoiements qu'ils induisent produisent des micro-centralités voire des centralités plus importantes et participent de cette logique d'ouverture à rechercher dans l'aménagement des lieux de loisir. A cet égard, les bords du canal du Midi à Ramonville présentent une configuration intéressante. Au niveau de la « *Ferme des cinquante* » la piste cyclable qui longe le canal y jouxte des équipements sportifs lourds (gymnase,

terrain de football), un espace surfacique utilisé par les rollers, un terrain de BMX en terre aménagé par les pratiquants, puis un skateparc et un parcours sportif. Une centralité sportive est là créée qui rayonne à l'échelle de tout le sud-est de l'agglomération toulousaine. Ce type d'aménagement se retrouve à la base de loisirs des Argoulets mais pas à celle de Sesquières ni à La Ramée.

Les lignes de l'innovation quant à l'aménagement des espaces ludo-sportifs urbains se dessinent donc autour de principes tels que la proximité, l'ouverture, la localisation interstitielle, l'accès non motorisé et la centralité. Ceux-ci invitent à sortir d'un mode de gestion du sport trop imperméable aux transformations récentes en prenant acte de l'enjeu engagé traduit ainsi par M. Travert : « *permettre à chacun de se comprendre, de se respecter et de s'ouvrir aux autres* ». Les développements précédents montrent qu'on est encore loin de cet objectif dont l'accès est pourtant étroitement lié au renouvellement des formes d'expression de l'urbanité et par là à la capacité des villes à continuer de « *faire société* ». Pour terminer ce chapitre, il va être question d'argumenter ce dernier pont de vue en le confrontant à une conception différente des réalités urbaines contemporaines qui se refuse à considérer les loisirs comme porteurs d'une réinvention de l'espace public (Chalas, 2000)

3.2. Les loisirs producteurs d'espace public, espoir ou illusion

3.2.1. Le chômage de masse et la disparition de l'espace public

Dans un ouvrage intitulé *L'invention de la ville*, Y. Chalas analyse les villes comme des espaces engagés dans un mouvement de renouvellement perpétuel. Ceci le conduit à considérer que « *la tâche qui semble devoir être celle de la recherche urbaine consiste à déchiffrer sans cesse ce que la ville est devenue* » (Chalas, 2000, 2). Il s'y emploie en proposant différentes figures de la ville qui participent de cette « *ville émergente* » dont il était déjà question dans l'ouvrage du même paru quelques années auparavant. A l'intérieur de cette analyse générale du fait urbain, quelques passages interpellent directement la présente recherche car ils concernent l'espace public urbain et les loisirs. Y. Chalas aborde ces thèmes après avoir indiqué qu'à « *la ville de demain* » correspond une « *figure de l'inquiétude* » qui se développe à partir de « *l'étiollement du lien social urbain* » (Chalas, 2000, 133-134). Il poursuit en relevant que si les espaces publics dans lesquels se fabrique le lien social sont à peu de chose près les mêmes, excepté qu'ils s'organisent non plus dans un rapport quartier/ville mais selon une relation logement/agglomération et qu'ils se multiplient du fait de l'augmentation du nombre des centralités périphériques, ce sont les conditions d'accès à ces espaces publics qui ont changé.

Le développement du chômage ne permet plus au travail d'être ce « *grand intégrateur* » (Chalas, 2000, 140) qu'il fut par le passé et Y. Chalas de préciser : or « *je n'habite vraiment la ville que si je travaille* » (Chalas, 2000, 139). Ainsi l'installation durable du chômage de masse est pour lui à l'origine des maux de la ville qui n'en est que le réceptacle. « *Les véritables remèdes demeurent inconnus et les réponses impossibles* » (Chalas, 2000, 150) ce qui rend durablement difficile la constitution du lien social urbain. Les activités ne relevant pas du travail, en particulier celles se rattachant à la sphère des loisirs, ne prennent pas la place dans ce domaine, selon Y. Chalas, du travail.

Une telle conception interroge l'existence d'une urbanité sportive. Si la diminution du travail disponible grippe la constitution du lien social en ville, comment considérer les usages ludosportifs des espaces publics ? Les interactions, les rencontres, la convivialité mais aussi les micro-conflits observés ne sont-ils que des simulacres dont rien subsiste une fois les individus rentrés chez eux ? La socialité qui s'exprime lors de ces pratiques ludosportives et dont la définition correspond à celle donnée par Y. Chalas lui-même à savoir « *tout ce qui tisse la trame fine des rapports sociaux dans la vie quotidienne, tous ces micro-échanges qui établissent des réseaux de relations, qui permettent de poser son identité, de se situer dans des groupes et fondent l'essentiel de la qualité de la vie* » (Chalas, 2000, 42), n'a-t-elle rien à voir avec ce lien social urbain que seul le travail pourrait engendrer ? Et, même à répondre affirmativement à cette question, le palliatif possible que représentent alors les loisirs est-il négligeable ?

3.2.2. Quel espace public, quel travail et quel chômage ?

En réponse à ces interrogations, pour réaffirmer l'existence d'une urbanité sportive aux limites réelles mais d'une utilité sociale certaine, plusieurs objections aux conceptions d'Y. Chalas peuvent être apportées. Elles permettront d'affiner encore les contours de l'analyse des usages ludosportifs des espaces publics urbains.

Avant ces objections, une remarque s'impose. Y. Chalas a une conception particulière de l'espace public. S'il aborde bien les lieux dans lesquels se construit le lien social, il n'en construit pas moins sa théorie sur les conditions d'accès à l'espace public. En les rattachant au travail, il montre justement que celui-ci a largement servi à faire se côtoyer des individus différents. Il insiste sur le fait que ces rencontres ont débouché sur des solidarités. Mais n'est-ce pas là une vision quelque peu tronquée ? Combien de différences et d'inégalités dans le travail n'ont donné que des oppositions, des conflits ou des dénigrements réciproques ? Cette sacralisation de l'institution

« travail » s'accompagne d'une absence de prise en compte de la complexification des temps sociaux. En effet, certes le chômage signifie toujours l'absence d'emploi mais quelles carrières aujourd'hui sans période d'inactivité ? Peuvent-elles toutes être conçues de la même manière ? Les chômeurs durent ou sont plus brefs, ils sont différemment vécus et utilisés qui tombent dans la déprime, qui réorientant sa carrière grâce à une formation... Autrement dit la diversité des situations au travail à l'époque où celui-ci était ce « *grand intégrateur* » dont parle Y. Chalas comme celles des situations de chômage aujourd'hui invite à une conception moins tranchée quant aux conditions d'accès à l'espace public.

Pour en venir à des remarques portant plus précisément sur les objets de cette recherche, il est d'abord possible d'objecter que les changements ayant affecté les espaces publics sont plus complexes. Si effectivement, les usages de la ville s'organisent plus qu'avant à entre l'échelle du logement et celle de l'agglomération, ils n'en font pas disparaître, loin s'en faut, les pratiques organisées à l'échelle de la proximité immédiate du logement autrement dit dans le quartier. Les usagers ludo-sportifs des espaces publics à Toulouse le montrent qui privilégient pour pratiquer leurs activités des lieux proches de leur domicile. Les figures de l'habitué et de l'assigné présentant deux facettes de cette inscription dans la proximité, la première moins contrainte que la seconde. Plus fondamentalement, en insistant sur les conditions d'accès à l'espace public Y. Chalas occulte un peu rapidement ce qui se joue dans les lieux publics lors des interactions interindividuelles. Car concédant que dans la ville de demain comme dans celle d'hier l'espace public continue de constituer « *le domaine approprié à l'existence du lien social urbain* » (Chalas, 2000, 138), il n'est possible ensuite d'insister sur le rôle central que ne joue plus le travail dans la constitution du lien social qu'au prix d'une minimisation de ce qui se passe dans les espaces publics.

Enfin dénier aux loisirs la possibilité de participer si ce n'est autant, du moins en partie, à la constitution du lien social, c'est ignorer d'abord la place qu'occupent les loisirs dans les sociétés contemporaines et ensuite les potentialités de coprésence et de rencontre dont ils sont porteurs. Combien de joggers rencontrés n'ont de contact aléatoire avec l'altérité, autrement dit ne fréquentent des espaces publics, que dans le cadre de leur activité ludo-sportive ? Combien de jeunes skaters ne côtoient la rue et sa diversité que grâce à la pratique de leur activité ? Les loisirs ne sont pas en soi une solution à la fin du travail comme « *grand intégrateur* » mais certaines formes de loisirs ayant lieu dans l'espace public sont porteuses de suffisamment de potentialités de confrontation pour qu'il soit possible d'affirmer qu'elles participent à la construction du lien social urbain.

3.2.3. Créer des lieux publics car les acteurs privés s'en chargent...

Le danger d'une conception aussi tranchée que celle présentée par Y. Chalas réside dans ce qu'elle peut décourager l'acteur public de produire des espaces publics de loisirs. Si ni les lieux publics, ni les loisirs ne peuvent participer à améliorer la situation urbaine à quoi bon investir dedans ? Si toutes les réponses sont liées au travail, comment faire avec un chômage structurel pour agir sur les problèmes des villes ? Fournir des réponses tronquées à ces interrogations empêche la nécessaire innovation précédemment souhaitée. Cela a aussi pour effet, dans le domaine des espaces de loisirs sportifs, de laisser le champ libre à des acteurs privés. Ceux-ci réalisent des espaces de loisirs qui pour en avoir l'apparence et être des lieux de coprésence, ne sont pas des espaces publics. D'accès limités, parfois payants, ils sont étroitement surveillés ; rien à voir avec la liberté offerte par nombre de lieux publics urbains.

Ainsi, cette discussion du point de vue d'Y. Chalas permet-elle d'insister une dernière fois sur l'importance qu'il convient d'accorder aux espaces publics accueillant des pratiques ludosportives. Supports d'une forme d'urbanité, certes affectés par les logiques de division sociale, ils sont des lieux de frottement, de rencontres et de conflits qui expriment la vitalité d'une société urbaine dont l'état de délitement avancé n'en est pas moins réversible pour autant qu'il soit combattu avec des moyens appropriés. Les investissements en faveur des espaces publics et des loisirs sportifs en font partie, parmi d'autres.

CONCLUSION

La mise en évidence des rapports des sportifs urbains à leurs lieux de pratique souligne la complexité des liens unissant les espaces publics et leurs usages. Aux préoccupations fonctionnelles, dont la proximité et l'adaptation des lieux sont les principales, s'ajoute une recherche de conditions de pratique agréables répondant à des conceptions et à des imaginaires différenciés. Ainsi la détente, la santé et la glisse représentent des impératifs organisant largement les rapports aux lieux sportifs. Derrière eux se cachent des imaginaires variés, parfois antagonistes, certains sportifs se référant à la « nature » ou à l'océan quand d'autres préfèrent le mythique playground nord-américain. Ces visions constituent l'arrière-plan de pratiques ludosportives se déroulant dans des lieux dont les formes (plus ou moins linéaires ou surfaciques) influencent la réalisation et les interactions sociales qui lui sont associées.

Ces situations de coprésence, largement jugées conviviales par les sportifs, permettent des mises en scène individuelles. Elles se traduisent suivant les sports, les lieux et les moments par des relations plus ou moins réservées mais jamais vraiment indifférentes. Ponctués de micro-conflits, les usages ludo-sportifs des espaces publics imposent des négociations *in situ* entre usagers, mais ils renvoient plus largement aux manières de concevoir et de gérer aujourd'hui les différentes manifestations du fait sportif en ville. Il n'est pas toujours évident alors pour ces sportifs de s'y retrouver entre une prise en compte affirmée qui donnent lieu à des réalisations et un dénigrement ressenti qui tend à réduire le champ des possibles.

Hors les pratiques ludo-sportives urbaines, avec leurs spécificités socio-spatiales, sont bel et bien installées dans la ville et sont porteuses d'une forme d'urbanité. Celle-ci est multiple, elle varie selon les activités mais renvoie aussi à la division sociale des sports et de la ville. Prendre acte de l'existence de ces segmentations, invite à s'attacher à les combattre en mettant en œuvre la connaissance affinée des pratiques urbaines et en particulier des territoires et des territorialités auxquelles elles correspondent. Ces dernières dessinent en effet, entre ancrage, assignation et mobilité des vécus différents de la ville. Quels autres lieux mieux que les espaces publics peuvent alors les faire se rencontrer ?

CONCLUSION

L'espace public suscite de nombreuses recherches empruntant des démarches variées, allant de la microsociologie aux sciences de la communication et de l'étude des ambiances architecturales et urbaines à la philosophie politique. Dans ces différentes analyses, l'espace public correspond principalement à deux définitions. La première renvoie à une acception non matérielle, l'espace public y est avant tout considéré comme une sphère. Ses dimensions spatiales concrètes ne constituent pas alors le cœur de l'analyse qui se focalise plutôt sur ce qui se joue dans l'espace public en terme de communication, d'action politique et/ou d'interaction sociale. La seconde acception est à l'inverse centrée sur l'espace public matériel, ses formes et ses usages. Entre recherche de fonctionnalité et d'esthétique, elle s'attache à étudier voire à proposer des formes urbaines aptes à accueillir différentes activités. En nous situant par rapport à ces deux ensembles, nous souhaiterions revenir sur les apports d'une perspective microgéographique développée dans cette thèse s'appuyant sur plusieurs des notions clefs de la géographie sociale.

Les espaces publics étudiés dans le contexte toulousain, l'ont été selon une logique accordant autant d'attention à leurs dimensions sociales que spatiales. Ces dernières constituent en fait un tout composé de quatre éléments. D'abord les espaces publics sont des lieux dont la culture géographique du travail de terrain permet de mettre en évidence les caractéristiques paysagères et formelles ainsi que les ambiances. Ce type d'approche invite aussi à prendre en compte les interrelations unissant ces traits spatiaux aux pratiques qui les produisent ou qui les prennent pour cadre. Les lieux publics sont ensuite considérés à partir de leur statut juridique. En effet, en tant que dépendances du domaine public, leur aménagement, leur gestion et leurs usages obéissent ou parfois s'affranchissent d'un ensemble de règles. Celles-ci visent à garantir la libre accessibilité aux espaces publics. Elles sont directement liées à leur dimension politique qui constitue le troisième

élément de définition retenue. Cette dimension est une des constituants premiers des régimes démocratiques dans lesquels la libre circulation des idées comme des personnes ne sauraient être entravée. Librement accessibles au plus grand nombre, les lieux publics rassemblent donc des individus très différents. Ceux-ci s'y côtoient en se mettant en scène selon ce qu'ils souhaitent montrer d'eux-mêmes et en fonction des situations d'interactions interindividuelles dans lesquelles ils se trouvent engagés. Les lieux publics sont donc des contextes relationnels spécifiques dans lesquels les contacts, largement aléatoires, demandent une grande capacité à "câler ses pas" sur ceux des autres.

La combinaison de ces quatre éléments fait des espaces publics des lieux indispensables à la constitution du lien social en ville. Leurs usages impliquent la mise en oeuvre de compétences citoyennes à partir desquelles se constitue l'urbanité. Ainsi les espaces publics sont-ils bien plus que des espaces libres, vides ou de circulation. Ils sont aussi notablement différents des lieux privés d'accès largement ouvert. Ces derniers ne relèvent ni des mêmes catégories juridiques, ni de la même symbolique politique et ne placent pas dans des contextes relationnels identiques. Si des interactions sociales nombreuses et aléatoires y ont bien lieu, elles se produisent dans des espaces bien plus contrôlés souvent orientés uniquement vers la consommation.

Ce sont, cette définition de l'espace public, que d'aucuns jugeront restrictive, et une attention aux formes d'expression actuelles de l'urbanité que l'analyse des pratiques ludo-sportives urbaines a permis de mieux appréhender dans le contexte toulousain. Ces activités s'organisent en lien étroit avec les lieux qui les accueillent et avec les autres usages qu'elles y côtoient. Leur analyse éclaire tant la non neutralité des formes et des paysages urbains que la complexité des rapports sociaux dans l'espace public. Ainsi l'urbanité sportive exprime différemment en fonction des lieux, des usages et des individus, un mélange de convivialité et de conflictualité dans une ambiance générale d'accommodement. Les variations d'expression de cette urbanité peuvent aussi être rattachés aux divisions sociales parcourant le champ du sport et la ville. Celles-ci participent à la structuration de territoires urbains différenciés renvoyant à des territorialités ludo-sportives plus ou moins ancrées ou mobiles.

Les pratiques ludo-sportives urbaines, en renouvelant les conceptions sportives et les usages des espaces publics, mettent donc la ville en jeu. Elles posent par là de nombreuses questions au premier rang desquelles celle de la réception du message qu'elles envoient. En s'inscrivant plus directement dans la ville, les pratiques ludo-sportives sont en effet en demande d'espace public. Comment considérer cette attente dont la richesse mais aussi la complexité ont été analysées? De

quelles façons la prendre en compte? Ces interrogations portent en fait sur les manières de jouer le jeu proposé par les sportifs urbains. Elles impliquent d'ouvrir la réflexion vers les politiques sportives ainsi qu'en direction de celles influant sur l'aménagement et la gestion des espaces publics. Il s'agit alors d'essayer d'éclairer la problématique de la réception d'attentes existantes mais non institutionnellement formalisées. Si celles-ci peuvent être comprises comme une expression de "la complexification des attentes et demandes de groupes sociaux devenus de plus en plus hétérogènes" (Le Galès, 2003, 424) et participant par là d'une crise de la démocratie locale, il est peut-être aussi possible d'en faire, compte-tenu de l'urbanité qu'elles traduisent, les bases de la mise en place de mécanismes de consultation ou de participation. Cette "chose publique" qu'est la ville" (Joseph, Borzeix, 1998 C) invite en effet, ce que traduisent les pratiques ludo-sportives urbaines, à la participation "directe", par l'usage. Mais au-delà, elle renvoie à une autre ambition, celle d'une démocratie locale plus active. Si les ludo-sportifs, comme d'autres usagers "réinventent" au quotidien l'espace public, comment peuvent-ils prendre part, par exemple, à l'organisation d'événements ou à la réalisation d'équipements? Cette recherche se clôt donc sur un questionnement quittant les lieux publics pour entrer dans une analyse des processus et des jeux d'acteurs qui, en amont, les produisent et ensuite, les gèrent.

BIBLIOGRAPHIE

ADAMKIEWICZ E. (1998 A), *Les usages sportifs de la ville, Analyse des pratiques. Aménagement et management des espaces*, Thèse en Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Université Claude Bernard - Lyon I, 333 p.

ADAMKIEWICZ E. (1998 B), « Les performances sportives de la rue », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 50-57.

ADAMKIEWICZ E. (2001), « Glisse urbaine et redéfinition de l'espace urbain », Loret A. et Waser A.M. (dir.), *Glisse urbaine*, Autrement, Série Mutations, n° 205, pp. 200-212.

ADOLPHE L. (1998), « La recherche sur les ambiances architecturales et urbaines », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 42/43, Editions Parenthèses, pp. 7-13.

AKONO KABEYENE D. (1990), *Le sport à Toulouse : activités, pratiques, équipements. Etude de géographie urbaine*, Thèse de géographie-aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 335 p.

ALLAMAN M. (1995), « Espaces publics : liberté, identité, continuité », *Diagonal*, n° 112, pp 3-14.

AMPHOUX P. (1993), *L'identité sonore des villes européennes. Guide méthodologique*, CRESSON, Grenoble.

AMPHOUX P. (2004), « Ambiances urbaines et espaces publics », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne*, Etudes et Travaux de l'Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse – Le Mirail, pp. 51-56.

ARBORIO A.M. et FOURNIER P. (1999), *L'enquête et ses méthodes : l'observation directe*, Paris, Nathan, 125 p.

ARENDT H. (1961), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 404 p.

ARPAILLANGE C., DARLON C. et MONTANE M.A. (2002), « La réponse publique aux pratiques sportives auto-organisées. Une double filière pour des territoires éclatés », *Sud-Ouest Européen*, n° 13, pp. 95-105.

ASCHER F. et GODARD F. (1999), « Vers une troisième solidarité », *Esprit*, n° 258, pp. 168-189.

- AUGE M. (1992), *Non-lieux : introduction à une anthropologie de la surmodernité*, Paris, Ed. du Seuil, 149 p.
- AUGE M. (2001), *Un ethnologue dans le métro*, Paris, Hachette Littérature, 123 p.
- AUGOYARD J.F. (1998), « Eléments pour une théorie des ambiances architecturales et urbaines », *Les cahiers de la recherche architecturale*, n° 42-43.
- AUGUSTIN J.P. et GARRIGOU A. (1985), *Le rugby démêlé*, Le Mascaret, 359 p.
- AUGUSTIN J.P. (1991), *Les jeunes dans la ville : institutions de socialisation et différenciation spatiale dans la Communauté Urbaine de Bordeaux : recherche de géographie sociale et politique*, Presses Universitaires de Bordeaux, 534 p.
- AUGUSTIN J.P. (1994), *Surf Atlantique, les territoires de l'éphémère*, Editions de la MSHA, 272 p.
- AUGUSTIN J.P. (1995), *Sports, géographie et aménagement*, Nathan, Paris, 256 p.
- AUGUSTIN J.P. (1996), « D'un stade à l'autre. Le rugby français entre culture locale et spectacle mondial », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 71, pp.130-139.
- AUGUSTIN J.P. (1998), « Générations d'équipements sportifs. Diversification des lieux et des pratiques en agglomération bordelaise », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 5-13.
- AUGUSTIN J.P. (1999), « Assiste-t-on vraiment à un rejet de la culture sportive traditionnelle ? », *Agora Débats/Jeunesse*, n° 16, pp. 11-16.
- AUGUSTIN J.P. (2000 A), « Activités ludo-sportives et médiations territoriales », *Montagnes Méditerranéennes*, n° 11, pp. 29-32.
- AUGUSTIN J.P. (2000 B), « La diversification des loisirs sportifs sur le littoral médocain. Un effet de l'évolution des comportements urbains », *Cahier Espaces*, n° 66, pp. 68-76.
- AUGUSTIN J.P. (2001), « Espaces publics et cultures sportives », *Géocarrefour*, n° 76, pp. 27-31.
- AUGUSTIN J.P. et GILLON P. (2004), *L'Olympisme. Bilan et enjeux géopolitiques*, Paris, A. Colin, 172 p.
- BACQUE M.H (1998), « Le Stade de France à Saint-Denis », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 127-134.
- BAILLY A. (1977), *La perception de l'espace urbain : les concepts, les méthodes d'étude, leur utilisation dans la recherche urbanistique*, Paris, CRU, 266 p.
- BAILLY A. (1995), « Les représentations en géographie », A. Bailly, R. Ferras et D. Pumain (dir.), *Encyclopédie de géographie*, Economica, Paris, pp. 369-381.
- BASSAND M. (2001), « Les espaces publics en mouvement », *Villes en Parallèle*, n° 32-33-34, pp. 36-44.
- BAUDRILLARD J. (1970), *La société de consommation*, Denoël, 317 p.

- BAYEUX P. (1999), *Le sport et les collectivités territoriales*, Paris, PUF, 128 p.
- BEGAG A. et ROSSINI R. (1999), *Du bon usage de la distance chez les sauvagions*, Editions du Seuil, 215 p.
- BERTHIER N. (1998), *Les techniques d'enquête*, Paris, A. Colin, 254 p.
- BESSY O. et HILLAIRET D. (dir.) (2002 A), *Les espaces sportifs innovants. L'innovation dans les équipements*, Tome 1, Presses Universitaires du Sport, 344 p.
- BESSY O. et HILLAIRET D. (dir.) (2002 B), *Les espaces sportifs innovants. Nouvelles pratiques, nouveaux territoires : l'innovation dans les espaces marchands et mixtes*, Tome 2, Presses Universitaires du Sport, 243 p.
- BLANCHET X. et GOTMAN X. (2001), *L'enquête et ses méthodes : l'entretien*, Paris, Nathan, 127 p.
- BONNENFANT R. (2001), « Une nouvelle approche des équipements sportifs », *Pouvoirs locaux*, n° 49, pp. 47-52.
- BORDREUIL J.S. (2000), « Micro-sociabilité et mobilités dans la ville », M. Bonnet et D. Desjeux (dir.), *Les territoires de la mobilité*, Paris, PUF, pp. 109-125.
- BOURDIEU P. (1984), « Comment peut-on être sportif ? », in *Questions de sociologie*, Paris, Ed. de Minuit, pp. 173-196.
- BOURDIN A. (1984), *Le patrimoine réinventé*, Presses Universitaires de France, 239 p.
- BRAUDEL F. (1988), *Civilisation matérielle, Economie et Capitalisme XV^e-XVII^e siècle. Les jeux de l'échange* (tome 2), Armand Colin, 599 p.
- BRUNET R. (1992), *Les mots de la géographie. Dictionnaire critique*, Reclus-La Documentation Française, 518 p.
- CALLEDE J.P. (2000), *Les politiques Sportives en France. Eléments de sociologie historique*, Economica, 190 p.
- CAPRON G. (1996), *La ville privée : les shopping centers à Buenos Aires*, Thèse de géographie-aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 483 p.
- CAPRON G. (1997), « Les cafés à Buenos Aires », *Géographie et Cultures*, n° 24, pp. 29-49.
- CAPRON G. (1998), « Les centres commerciaux à Buenos Aires », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 78, pp. 55-65.
- CAUQUILIN A. (1982), *Essai de philosophie urbaine*, Presses Universitaires de France, 195 p.
- CERTEAU de M. (1990), *L'invention du quotidien. 1. arts de faire*, Gallimard, Paris, 350 p.
- CERTEAU de M., GIARD L. et MAYOL P. (1994), *L'invention du quotidien. 2. habiter, cuisiner*, Gallimard, 416 p.
- CHALAS Y. (2000), *L'invention de la ville*, Paris, Anthropos, 199 p.

- CHANTELAT P., FODIMBY M. et CAMY J. (1996), *Sports de la cité : anthropologie de la jeunesse sportive*, Paris, L'Harmattan, 188 p.
- CHARLOT V. (2003), « L'Elan Béarnais Pau-Orthez : du local au global, un exemple de continuité identitaire », *Actes du IV^o Congrès de la Société Française de Management du Sport*, UFR STAPS, Dijon.
- CHASKIEL P. (2004), « Repères sur le concept d'espace public chez Habermas », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en débat : les processus de construction*, Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse-Le Mirail, pp. 51-59.
- CHESNEL M. (1993), *Pour un espace de loisirs différent*, L'Harmattan, 247 p.
- CHOBEAUX F. (1996), « Ethnies-cités, jeunes en difficulté d'insertion sociale en banlieue parisienne », Augustin J.P. et Gillet J.C. (dir.), *Quartiers fragiles, Développement urbain et animation*, Presses Universitaires de Bordeaux, pp. 87-99.
- CHOBEAUX F. et SEGRESTAN P. (2003), « Le sport : un moyen d'intervention sociale... sous condition », *Empan*, n° 51, pp. 48-51.
- COLLECTIF (1997), *En marge de la ville, au cœur de la société : ces quartiers dont on parle*, Editions de l'Aube, 349 p.
- COPANS J. (1996), *Introduction à l'ethnologie et à l'anthropologie*, Paris, Nathan, 127 p.
- CORBIN A. (2001), *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris Flammarion, 466 p.
- CORNELOUP J. (2002), *Les théories sociologiques de la pratique sportive*, PUF, 248 p.
- COSNIER J. (2001), « L'éthologie des espaces publics », M. Grosjean et J.P. Thibaud (dir.), *L'espace urbain en méthodes*, Editions Parenthèses, pp. 13-28.
- CUBAYNES D. (1987), *Les usagers d'une zone de loisirs : La Ramée*, Maîtrise de Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 88 p.
- G. DARRIS et alii. (2000), *Usages sociaux et représentations des lieux du temps libéré dans l'agglomération de Lorient*, Rapport pour le PUCA, CERUR.
- DELFOUR J.J. (1997), « Rue et théâtre de rue : habitation de l'espace urbain et espace théâtral », *Espaces et Sociétés*, n° 90/91, 145-166.
- DELVIT P. (2004), « Domaine public, usage du domaine public », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en débat : les processus de construction*, Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse-Le Mirail, pp. 11-17.
- DEVILLARD V. et JANNIERE H. (1997), « Espaces publics, communauté et voisinage », Picon-Lefebvre V. (dir.), *Les espaces publics modernes*, Le Moniteur, pp. 15-33.
- DESS Habitat et Politiques d'Aménagement (2003), *Les espaces publics du Mirail. Profils, pratiques et perspectives*, Université Toulouse-Le Mirail.
- DI MEO G. (1998), *Géographie sociale et territoires*, Nathan, Paris, 320 p.

- DI MEO G. (2001), *La géographie en fête*, Ophrys, 270 p.
- DONZELOT J. (1999), « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, n° 258, pp. 87-144.
- DONZELOT J. (2004), « La ville à trois vitesses : relégation, périurbanisation, gentrification », *Esprit*, n° 3-4, pp. 14-39.
- DUBOIS-TAINE G. et CHALAS Y. (dir.) (1997), *La ville émergente*, La Tour-d'Aigues, Ed. de l'Aube, 285 p.
- DUFAU J. (1986), *Le domaine public*, Paris, Ed. du Moniteur, (2 vol.) 598 p.
- DUMAZEDIER J. (1988), *La révolution culturelle du temps libre*, Méridien Klincksieck, 312 p.
- DURET P. et AUGUSTINI M. (1993), *Sport de rue et insertion sociale*, INSEP, 167 p.
- DURET P. (2004), *Sociologie du sport*, Payot et Rivages, 324 p.
- EHRENBERG A. (1998), *La fatigue d'être soi : dépression et société*, Paris, O. Jacob, 318 p.
- EHRENBERG A. (1991), *Le culte de la performance*, Paris, Calmann-Lévy, 323 p.
- ELIAS N. et DUNNING E. (1994), *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*, Fayard, 392 p.
- ESCAFFRE F. (2000), *Gestion et aménagement des espaces publics dans le centre de Toulouse, acteurs et enjeux*, Maîtrise de géographie-aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 240 p.
- ESCAFFRE F. (2001), *L'espace public dans les agglomérations urbaines. Pour une étude géographique d'espaces publics transactionnels : les marchés forains*, DEA de géographie-aménagement, Université de Toulouse-Le Mirail, 130 p.
- ESCAFFRE F. (2003), « Formes et ambiances des espaces publics urbains supports de pratiques ludo-sportives », Capron G. et Haschar-Noé N. (dir.), *L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne*, Etudes et Travaux de l'Ecole Doctorales TESC, Toulouse, pp. 69-75.
- ESCAFFRE F. et SABATIER B. (2004), « Les paradoxes des Squares La Forme Décathlon », *Espaces, Tourisme et Loisirs*, n° 218, pp. 45-55.
- ESCAFFRE F. (2004), « Réflexion sur la différence entre espace public et espace commun. L'exemple des city stades à Toulouse », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en débat : les processus de construction*, Etudes et Travaux de l'Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse-Le Mirail, pp. 99-109.
- ESCAFFRE F., ROUGE L., DE SORBIER P. et JAILLET M.C. (2004), « Les familles modestes dans la métropole toulousaine : la dialectique fixité – mobilité à travers le logement et les loisirs », *Espaces et Sociétés aujourd'hui. La géographie sociale dans les sciences sociales et dans l'action*, Rennes.
- ESCAFFRE F. (2005), « Les pratiques sportives urbaines : constructions autonomes de territorialités et de temporalités ludiques », F. Escaffre (coord.), *Les temporalités du territoire. Les territoires du temps*, Les Papiers de l'Axe TVM, Toulouse, pp. 63-70.

ESCAFFRE F., ZENDJEBIL M. et ECKERT D. (à paraître A), « "Lotissements d'immigrés" et territoires des loisirs dans l'agglomération toulousaine, entre appropriation inventive et fragmentation urbaine », *Mosella*.

ESCAFFRE F. et ZENDJEBIL M. (à paraître B), « Les limites d'un équipement sportif de proximité pour les jeunes « en difficultés » : les city stades à Toulouse », *Premières journées de la recherche sociale : les jeunes en difficulté dans les politiques et dans la cité*, CNAM.

FARGE A. (1979), *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^{ème} siècle*, Gallimard-Julliard, 248 p.

GAISSAD L. (2000), « L'air de la nuit rend libre ? », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 87, pp. 36-43.

GARCES B. (1984), *L'intervention de la ville de Toulouse dans le domaine des activités sportives*, Thèse de Sciences Politiques, Université Toulouse I, 148 p.

GHORRA-GOBIN C. (dir.) (2001), *Réinventer le sens de la ville : les espaces publics à l'heure globale*, L'Harmattan, 265 p.

GIRAUD C. (2004), « La randonnée comme lien social et touristique », *Espaces, Tourisme et Loisirs*, n° 218, pp. 42-45.

GOFFMAN E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne* (tome 1 et 2), Paris, Minuit, 230 p. (tome 1) et 371 p. (tome 2)

GOFFMAN E. (1974), *Les rites d'interaction*, Paris, Minuit, 230 p.

HABERMAS J. (1978), *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Payot, Paris, 324 p.

HAEGEL F. (2003), « Enquête », J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp. 311-312.

HASCHAR-NOE N. (2002), « Usages sportifs et politiques d'aménagement, l'exemple du Canal du Midi », *Premier congrès de la Société de Sociologie du Sport de Langue Française*, Université Toulouse III - Paul-Sabatier.

HASCHAR-NOE N. (2004), « Les modes d'appropriation d'un espace public par les usagers sportifs et résidentiels : l'exemple du Canal du Midi et de ses berges à Toulouse », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en débat : les processus de construction*, Etudes et Travaux de l'Ecole Doctorale TESC, Université Toulouse – Le Mirail, pp. 85-99.

HAUMONT A. (1987), « La pratique sportive », R. Thomas, A. Haumont et J.L. Levet, *Sociologie du sport*, Paris, PUF, pp. 65-148.

HAUMONT A. (1998), « Le sport post-moderne dans les villes des Etats-Unis », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 23-33.

HAUMONT A. (2001), « Le contrat de mobilité », Lassave P. et Haumont A. (dir.), *Mobilités spatiales. Une question de société*, L'Harmattan, pp. 185-193.

- HIRSCHORN M. et BERTHELOT J.M. (1996), *Mobilités et ancrage. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, 157 p.
- IHL O. (1996), *La fête républicaine*, Gallimard, 402 p.
- JAILLET M.C. (1997), "Vivre "en ville" et "être ensemble"", *Empan*, n° 28, pp. 9-15.
- JAILLET M.C. (1999), « Peut-on parler de sécession urbaine à propos des villes françaises ? », *Esprit*, n° 258, pp. 145-167.
- JAILLET-ROMAN M.C. (2000), "La ville, creuset du "faire société"", *Habitat et Société*, n° 19, pp. 20-21.
- JAILLET M.C. et ZENDJEBIL M. (2003), « Le Mirail à Toulouse : un projet de « ville nouvelle » au destin de grand ensemble », Paris I.
- JAILLET M.C. (2004), « L'espace périurbain : un univers pour les classes moyennes », *Esprit*, n° 3-4, pp. 40-62.
- JALABERT G. (1995), *Toulouse, Métropole incomplète*, Paris, Anthropos, 202 p.
- JOLY ?. (1995), *Formes urbaines et pouvoir local. Le cas de Grenoble dans les années 60 et 70*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 229 p.
- JOSEPH I. (2002), « Espace public, urbanité, citoyenneté », M. Jolé (dir.), *Espaces publics et cultures urbaines*, CERTU, pp. 33-42.
- JOSEPH I. (1998 A), « La gestion des espaces publics (perspective d'une consultation) », *Espaces et Sociétés*, n° 62/63, pp 65-75.
- JOSEPH I. (1998 B), *La ville sans qualité*, La Tour d'Aigues, l'Aube, 209 p.
- JOSEPH I. et BORZEIX A. (1998 C), « La journée sans voitures de La Rochelle ou la démocratie au cas par cas », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 80-81, pp. 189-196.
- L'AOUSTET O. et GRIFFET J. (2003), « Le roller à Marseille ou l'insolite dans la ville », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 94, pp. 123-131.
- LASSAVE P. (2001), « « Les mobilités comme problème de société. » Rapport d'atelier », Lassave P. et Haumont A. (dir.), *Mobilités spatiales. Une question de société*, L'Harmattan, pp. 1-7.
- LEBRETON J.P. (1982), *Le domaine public*, La Documentation française, Paris, 40 p.
- LE CORBUSIER (1971), *Le Charte d'Athènes*, Editions du Seuil, 190 p.
- LE GALES (2003), « Gouvernement urbain », J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp. 422-426.
- LEFEBVRE S. et CHOUINARD J.M. (2003), « Le patin à roues alignées à Montréal. Expression, accommodement ou revendication », in S. Lefebve (dir.), *Sports et villes. Enjeux économiques et socioculturels*, Presses de L'Université du Québec, pp. 16-42.

- LEVY J. (2004), « Modèle de mobilité, modèle d'urbanité », S. Allemand, F. Ascher et J. Lévy (dir.), *Les sens du mouvement. Modernité et mobilités dans les sociétés contemporaines*, Paris, Belin/Institut pour la Ville en Mouvement, pp. 157-169.
- LEVY J. et LUSSAULT M. (2003), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, 1033 p.
- LIPOVETSKY G. (1993), *L'ère du vide. Essais sur l'individualisme contemporain*, Gallimard, 328 p.
- LORET A. (1995), *Génération Glisse*, Paris, Autrement.
- LORET A. et WASER A.M. (2001), *Glisse urbaine*, Autrement, Série Mutations, n° 205, 259 p.
- LORET A. (2003), « L'intégration par le sport au risque de l'innovation sportive », *Empan*, n° 51, pp. 39-48.
- MAFFESOLI M. (2000), *Le temps des tribus. Le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*, La Table Ronde, 330 p.
- MANDOUZE D. (2001), « City stade et ludo-sport en banlieue », *Urbanisme*, n°319, pp. 65-66.
- MARCHESINI D. (1999), « Le cyclisme et la ville », C. Louveau et A.M. Waser, *Sport et cité. Pratiques urbaines, spectacles sportifs*, Rouen, Presses de l'Université de Rouen, pp. 103-111.
- MARCONIS R. (1981), *Les Canaux du Midi : outil économique ou monument du patrimoine régional ?*, Université Toulouse-LeMirail, 40 p.
- MARCONIS R. (1996), « Toulouse », J.L. Pinol (dir.), *Atlas historiques des villes de France*, Paris, Hachette, pp. 230-254.
- MARCONIS R. (2002), « Urbanisation et urbanisme en France. Les métropoles de province », *Le dossier de la documentation photographique*, n° 8025, 63 p.
- MASSE J. (1996), *L'aménagement d'une zone de loisirs en milieu urbain : l'île du Ramier du château narbonnais à Toulouse*, Maîtrise de Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 102 p.
- MARTY J.M. (1994), *La place publique urbaine : richesse et ambiguïtés. Exemple de Toulouse*, Maîtrise de Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 241 p.
- MATHIEU D. et PRAICHEUX J. (1987), *Sports en France*, Fayard/Reclus, 119 p.
- MERLE S. (2003), « Saint-Etienne : l'image de marque d'une ville par le sport (Clubs, grands équipements, manifestations) », *Actes du IV^e Congrès de la Société Française de Management du Sport*, UFR STAPS, Dijon.
- MERLIN P. et CHOAY F. (2000), *Dictionnaire de l'Urbanisme et de l'Aménagement*, PUF, Paris, 902 p.
- MIGNON P. (2004), « Les pratiques sportives : quelles évolutions ? », *Cahiers Français* n° 320, pp. 54-57.

- MIGNON P. et TRUCHOT G. (2001), « La France sportive. Premiers résultats de l'enquête "pratiques sportives 2000", Stat-Info, Ministère de la Jeunesse et des Sports/INSEP, n° 01-01, 8 p.
- MOLINA G. (2004), *Les systèmes de place publique. Les exemples de Toulouse et de Montpellier*, Maîtrise de Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 425 p.
- MONNET J. et CAPRON G. (2000), *L'urbanité dans les Amériques : les processus d'identification socio-spatiale*, Toulouse, PUM, 220 p.
- PAILLIART I. (dir.) (1995), *L'espace public et l'emprise de la communication*, Ellug, 211 p.
- PAPIN F. (2003), « Les rollers ou la métaphores de la chaussée », *Terrains et travaux. Cahiers du département de sciences sociales*, Paris, Ecole Normale Supérieure de Cachan, n° 5, pp. 31-46.
- PAQUOT T., LUSSAULT M. et BODY-GENDROT S. (2000), *La ville et l'urbain. L'Etat des savoirs*, Paris, La Découverte, 440 p.
- PAQUOT T. (dir.) (2001), *Le quotidien urbain : essai sur le temps des villes*, Paris, La Découverte/Institut des villes, 191p.
- PEDRAZZINI Y. (2001), *Rollers et skaters. Sociologie du hors-piste urbain*, L'Harmattan, 224 p.
- PELLEGRINO P. (2000), *Le sens de l'espace. Livre I. L'époque et le lieu*, Paris, Anthropos, 152 p.
- PEREC G. (1974), *Espace d'espace*, Paris, Galilée, 124 p.
- PICON A. (2001), « Espaces publics, espaces dangereux », *Géocarrefour*, vol. 76, pp. 23-26.
- PINCHEMEL P. et G. (1988), *La face de la Terre. Eléments de géographie*, Paris, A. Colin, 517 p.
- POCIELLO C. (1995), *Les cultures sportives*, Presses Universitaires de France, 287 p.
- PRADEILLES J.C. (2001), « Ville et mobilité : problèmes de société », P. Lassave et A. Haumont, *Mobilités spatiales. Une question de société*, Paris, L'Harmattan, pp. 175-184.
- PRAICHEUX J. (1998), « Mobilités sportives », Knafou R. (dir.), *La planète « nomade ». Les mobilités géographiques d'aujourd'hui*, Belin, pp. 105-109.
- PRETECEILLE E. (1998), « Les inégalités d'équipement sportif en Ile-de-France », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 91-100.
- REMY J. (1996), « Mobilités et ancrages : vers une autre définition de la ville », M. Hirschorn et J.M. Berthelot (dir.), *Mobilités et ancrages. Vers un nouveau mode de spatialisation ?*, Paris, L'Harmattan, pp. 135-153.
- RIVERE M. (2003), *Genèse d'un aménagement public : la piste cyclable au bord du Canal du Midi*, Maîtrise de Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives, Université Toulouse Paul-Sabatier, 56 p.
- RIVERE M. (2004), *Mobilité et processus décisionnel dans l'espace urbain*, DEA de Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 143 p.

- ROUGE L. (2005), *Accession à la propriété et modes de vie en maison individuelle des familles modestes installées en périurbain lointain toulousain. Les « captifs » du périurbain ?*, Thèse en Géographie-Aménagement, Université Toulouse-Le Mirail, 381 p.
- ROULEAU-BERGER L. (2004), *La rue, miroir des peurs et des solidarités*, Paris, PUF, 128 p.
- RUBY C. (2003), « Vérité », J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp. 979-981.
- SABATIER B. (2003), « Les ambiances architecturales et urbaines en relation avec les pratiques sociales dans deux lieux de consommation de la ville de Mexico », G. Capron et N. Haschar-Noé (dir.), *L'espace public en question : usages, ambiances et participation citoyenne*, Etudes et Travaux de l'Ecole Doctorales TESC, Toulouse, pp. 61-69.
- SABATIER B. (2004), « Les complexes commerciaux et récréatifs dans les espaces urbains français et mexicains. Une illustration comparée du renouveau de la publicisation des espaces de consommation par l'association commerce-loisirs », Thouzellier C. (coord.), *Les Papiers du CIEU. Positions de thèse des doctorants*, CIRUS-Cieu (UMR 5193 CNRS/UTM), pp. 45-55.
- SANSOT P. (2003), *Jardins publics*, Payot, 255 p.
- SANSOT P. (2000), *Les gens de peu*, Presses Universitaires de France, Paris, 223 p.
- SEGALEN M. (1994), *Les enfants d'Achille et de Nike : une ethnologie de course à pied ordinaire*, Edition Métailié, 246 p.
- SENNETT R. (1979), *Les Tyrannies de l'intimité*, Paris, Le Seuil, 283 p.
- SIINO C. (1998), « Evolution du marché du travail et modalités de la métropolisation de l'agglomération toulousaine », *Sud-Ouest Européen*, n° 2, 63-70.
- SIMMEL G. (1989), *Philosophie de la modernité*, Paris, Payot, 331 p.
- SIMMEL G. (1995), *Le Conflit*, Paris, Circé/poche, 159 p.
- STASZAK J.F. (2003), « Observation », J. Lévy et M. Lussault (dir.), *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin, pp. 676-677.
- TASSIN E. (1991), « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité », *Hermès*, n° 10, pp. 23-29.
- THOMAS R. (2000), *Sociologie du sport*, QSJ ?, PUF, 4^e éd., 128 p.
- TIZON P. (1996), « Qu'est-ce que le territoire ? », G. Di Méo, *Les territoires du quotidien*, Paris, L'Harmattan, pp. 17-33.
- TOMAS F. (2001), « L'espace public, un concept moribond ou en expansion ? », *Géocarrefour*, vol. 76, pp. 75-84.
- TOUCHE M. (1997), « Les rapports sonores des skatteurs », C. Jaccoud et Y. Pédrizzini (éd.), *Glisser dans la ville. Les politiques sportives à l'épreuve des sports de rue*, Neuchâtel, CIES.

- TRAVERT M. (1997), « Le football « de pied d'immeuble », une pratique singulière au cœur d'une cité populaire », *Ethnologie française*, XXVII, pp. 188-196.
- TRAVERT M. (2003), *L'envers du stade. Le football, la cité et l'école*, L'Harmattan, 199 p.
- VIGARELLO G. (2001), « Le temps du sport », A. Corbin, *L'avènement des loisirs : 1850-1960*, Paris, Flammarion, pp. 193-221.
- VIGNEAU F. (1998), *Les espaces du sport*, QSJ ?, PUF, Paris, 126 p.
- WACQUANT L. (2000), *Corps et âme. Carnets ethnographiques d'un apprenti boxeur*, Agone Comeau et Nadeau, 268 p.
- WASER A.M. (1998), « Du stade à la ville : réinvention de la course à pied », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 79, pp. 59-67.
- WASER A.M. (2001), « Les randonnées parisiennes : la rue comme lieu d'expression du changement ? », *Autrement*, n° 205, pp. 82-103.
- ZOUARI A. (1996), « Le nouvel équipement sportif des villes : services de proximité et espaces de liberté », *Annales de la Recherche Urbaine*, n° 70, pp. 114-121.

ANNEXES

Annexe 1 : Le questionnaire espace public sportif

Contexte de réalisation du questionnaire

1. Jour de la semaine

1. lundi 2. mardi 3. mercredi 4. jeudi
5. vendredi 6. samedi 7. dimanche

2. Tranche horaire

1. avant 8h 2. 8h01-11h 3. 11h01-14h 4. 14h01-17h
5. 17h01-20h 3. 20h01-22h 4. après 22h

3. Le lieu de réalisation du questionnaire

1. Canal de Brienne 2. skateparc des Ponts-Jumeaux 3. place de l'Europe
4. terrains de basket du Stadium 5. La Ramée 6. Canal du Midi

4. Si La Ramée: dans quelle partie de la base de loisirs?

1. parkings 2. espace roller 3. tour du lac 4. bois
5. voies de circulation 6. terrains de foot, de basket

5. Si Canal du Midi: en quel point du canal?

1. pont de l'Université Paul Sabatier 2. parking du CNES
3. parking de l'écluse de Castanet

6. L'état du vent

1. nul 2. faible 3. moyen 4. fort

7. L'ensoleillement

1. faible 2. moyen 4. fort

L'activité ludo-sportive et le rapport au lieu de pratique ludo-sportive

8. La pratique ludo-sportive du questionné

1. marche 2. jogging 3. course à pied 4. vélo 5. roller fitness
6. roller sportif 7. roller street 8. basket 9. football 10. skateboard
11. autre, précisez:.....

9. Depuis combien de temps pratiquez-vous cette activité?

1. moins d'un mois 2. moins d'un an 3. plus d'un an

10. Vous vous définissez comme pratiquant...?

1. débutant 2. moyen 3. confirmé

11. Est-ce la première fois que vous venez dans ce lieu pratiquer cette activité sportive?

1. oui 2. non

12. Si non: vous venez en général pratiquer cette activité sportive dans ce lieu...?

1. plusieurs fois par semaine 2. une fois par semaine
3. une à deux fois par mois 4. occasionnellement

13. Lorsque vous venez dans ce lieu pour pratiquer cette activité sportive, le plus souvent vous êtes...?

1. seul 2. à deux 3. à trois 4. à quatre 5. à plus de quatre

14. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce qu'il est proche de votre domicile?

1. oui 2. non

15. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce qu'il est proche de votre lieu de travail?

1. oui 2. non

16. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce que vous y côtoyez d'autres personnes qui pratiquent la même activité?

1. oui 2. non

17. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce que sa forme est adaptée à votre pratique sportive?

1. oui 2. non

18. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce que vous le trouvez beau?

1. oui 2. non

19. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce que vous le trouvez propre?

1. oui 2. non

20. Pratiquez-vous cette activité sportive dans ce lieu parce que vous le trouvez sûr?

30. Etes-vous gêné par cette odeur?

1. oui 2. non

31. Parmi les propositions suivantes, quel mot vous semble le mieux convenir pour décrire le paysage du lieu dans lequel vous êtes en train de pratiquer votre activité sportive...?

1. naturel 2. artificiel 3. urbain 4. autre, précisez.....

32. Appréciez-vous ce paysage?

1. oui 2. non

33. Comment qualifiez-vous vos relations avec les autres personnes qui pratiquent la même activité que vous dans ce lieu?

1. absentes 2. neutres 3. conviviales 4. conflictuelles

34. Comment qualifiez-vous vos relations avec les autres usagers de ce lieu en général?

1. absentes 2. neutres 3. conviviales 4. conflictuelles

| |
|------------------------------|
| Renseignements divers |
|------------------------------|

35. Sexe

1. homme 2. femme

36. Tranche d'âge

1. moins de 15 ans 2. 16-25 ans 3. 26-35 ans 4. 36-45 ans
5. 46-55 ans 6. 56-65 ans 7. plus de 65 ans

37. Quel est votre diplôme le plus élevé?

1. aucun 2. CEP/BEPC 3. CAP/BEP 4. bac 5. bac+2
6. bac+3 7. bac+4 8. bac+5 et +

38. A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous?

1. agriculteur 2. artisan/commerçant 3. cadre/chef d'entreprise
4. profession intermédiaire 5. employé 6. ouvrier 7. retraité
8. collégien/lycéen 9. étudiant 10. autre, précisez.....

39. Dans quelle commune résidez-vous?

.....

40. Dans quel quartier résidez-vous?

.....

41. Dans quelle commune travaillez-vous?

.....

42. Dans quel quartier travaillez-vous?

.....

43. Etes-vous membre d'une ou plusieurs association(s) sportive?

1. oui 2. non

44. Si oui, la ou lesquelles?

.....

45. Y occupez-vous des responsabilités?

1. oui 2. non

46. Accepteriez-vous de m'accorder ultérieurement un entretien sur votre pratique sportive?

1. oui 2. non

47. Si oui, coordonnées

.....
.....
.....

Annexe 2 : Le guide d'entretien

Ce guide a été utilisé pour réaliser des entretiens semi-directifs auprès d'environ 40 sportifs ayant bien voulu être recontactés après avoir répondu au questionnaire. Le plus souvent les entretiens se sont déroulés dans les lieux de pratique ; deux ont eu lieu à l'Université Toulouse-Le Mirail et 5 n'ont pu être effectués que par téléphone. 35 ont été enregistrés, les autres ont donné lieu à une prise de notes.

1. Le lieu de pratique

Pouvez-vous me décrire votre lieu de pratique et la manière dont vous y pratiquez votre activité ?

Objectifs :

- le rapport général au lieu de pratique
 - o jugement plutôt positif ou plutôt négatif
 - o usage choisi ou contraint
- les éléments descriptifs abordés
 - o la description du paysage (place de la « nature », l'échelle retenue)
 - o les usages du lieu
 - o les usagers du lieu (les sportifs, les non sportifs)
- les principales modalités d'usage du lieu
 - o utilisation de tout le lieu ou d'une partie seulement
 - o les marques d'appropriation du lieu

2. Les raisons de la fréquentation du lieu de pratique

Pourquoi venez-vous à La Ramée pour pratiquer faire du roller ?

Objectifs :

- le rôle de la proximité domicile/lieu de pratique
 - o la place de la voiture dans l'accès au lieu
 - o l'accessibilité
- le rôle de la proximité lieu de travail/lieu de pratique
 - o quelle place si le travail est fixe ?
 - o les liens entre pratique ludo-sportive et déplacements professionnels
- le rôle des dimensions paysagères et des ambiances (odeurs, sons, revêtements)
 - o mesurer à nouveau la place de la « nature »
 - o les liens entre les perceptions visuelles et autres types de perceptions

3. Les relations avec les pratiquants de la même activité

Pouvez-vous me parler de vos relations avec les autres personnes qui pratiquent la même activité que la votre dans ce lieu ?

Objectifs :

- identifier s'il existe un groupe stable de pratiquants

- parmi les raisons invoquées dans la précédente rubrique, identifier la place des relations nouées dans les lieux de pratique
- le fonctionnement du groupe (groupe ouvert ou plutôt tribu ?)
- les rapports du groupe avec les autres groupes s'il en existe
- s'il s'agit de pratique individuelle
 - le choix de pratiquer seul
 - l'articulation des pratiques individuelles (les signes de la relation)
- l'existence de conflits d'usage entre pratiquants d'une même activité
 - la nature des conflits (concurrence pour l'espace, autre)
 - les modalités de gestion des conflits mises en oeuvre

4. Les relations avec les autres usagers du lieu de pratique

Pouvez-vous de parler de vos relations avec les autres usagers de votre lieu de pratique ?

Objectifs :

- les signes de la relation
 - les salutations entre sportifs et non sportifs
 - les évitements (existe-t-il des règles tacites ? Est-ce à chaque fois une négociation ?)
- les conflits d'usage et leurs formes
 - la ou les raison(s) des conflits d'usage
 - conflit latent, ouvert, violent...
- les conflits entre sportifs et/ou avec les usagers non sportifs
 - s'il existe les deux, sont-ils différents ?
 - sont-ils gérés de la même manière ?
- les relations avec les « gestionnaires » du lieu de pratique
 - les sportifs connaissent-ils les « gestionnaires » de leur lieu de pratique ?
 - les relations avec ces gestionnaires (opposition, collaboration)

5. Les autres lieux de pratique

Est-ce que vous faites du roller dans d'autres lieux ?

Objectifs :

- le fonctionnement des réseaux de lieux
 - identifier les autres lieux de pratique
 - les raisons de l'usage des autres lieux de pratique
- le lieu de pratique est-il un « haut lieu » ?
- les arguments du choix de ne pratiquer que dans un seul lieu
 - le rapport entre la pratique en un seul lieu et le niveau de pratique
 - les raisons d'une pratique dans un seul lieu non choisie

6. Changer le lieu de pratique

Si vous pouviez changer une ou plusieurs choses dans votre lieu de pratique, que feriez-vous ?

Objectifs :

- faire aborder des points non traités jusque-là
 - ...
- renforcer des arguments déjà présentés

- ...
- mieux connaître les attentes spécifiques à chaque pratique
 - ...
- identifier des attentes communes entre les différentes pratiques
 - ...

7. Les loisirs et les sports à Toulouse

Plus généralement, que pensez-vous de la place accordée aux loisirs et aux sports à Toulouse ?

Objectifs :

- le point de vue au-delà du lieu de pratique
 - le rapport à l'environnement du lieu de pratique
 - les liens avec les autres activités ludo-sportives
- les liens avec d'autres questions
 - la question des déplacements en ville (place de la voiture, piste cyclable)
 - la question des liens entre sport et jeunesse
 - le thème du logement et des équipements
- les relations par rapport aux formes institutionnelles de loisirs et de sports
 - la multipratique (l'interviewé est-il membre d'une association sportive ?)
 - les oppositions entre les différentes manières de faire du sport

Annexe 3 : le questionnaire Rando Roller

| |
|------------------------------------|
| Pratique de la Rando Roller |
|------------------------------------|

1. La Rando Roller

1. du vendredi soir 2. du dimanche après-midi

2. Les rollers utilisés

1. rollers fitness 2. quads 3. autre, précisez :.....

3. De quand date votre première participation à la Rando Roller de Toulouse ?

1. moins d'un mois 2. moins d'un an 3. plus d'un an

4. En général, combien de fois par mois venez-vous à la Rando Roller de Toulouse ?

1. une fois 2. deux fois 3. trois fois 4. quatre fois

| |
|---------------------------|
| Rapport à la ville |
|---------------------------|

5. Est-ce que vous venez place du Capitole à d'autres occasions que le départ des Rando Roller ?

1. oui 2. non

6. Est-ce que vous pratiquez le roller ailleurs ?

1. oui 2. non

7. Si oui, pouvez vous citer un ou deux lieux dans lesquels vous faites du roller ?

.....

8. Est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe par le centre ville de Toulouse ?

1. oui 2. non

9. Est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe dans des quartiers proches du centre ville de Toulouse ?

1. oui 2. non

10. Est-ce que vous appréciez quand la Rando Roller passe dans des quartiers éloignés du centre ville de Toulouse ?

1. oui 2. non

Les raisons de la participation à la Rando Roller

11. Venez-vous à la Rando Roller pour découvrir ou apprécier le patrimoine architectural de Toulouse ?

1. oui 2. non

12. Venez-vous à la Rando Roller pour faire du sport ?

1. oui 2. non

13. Venez-vous à la Rando Roller pour découvrir de nouveaux lieux de pratique dans lesquels vous retournerez ensuite ?

1. oui 2. non

14. Venez-vous à la Rando Roller pour faire connaissance avec d'autres personnes qui pratiquent la même activité que la votre ?

1. oui 2. non

15. Venez-vous à la Rando Roller pour y retrouver des amis ?

1. oui 2. non

16. Parmi des différentes raisons, laquelle a le plus d'importance pour expliquer votre participation à la Rando Roller ?

1. découvrir ou apprécier le patrimoine architectural de Toulouse
2. faire du sport
3. découvrir de nouveaux lieux de pratique du roller
4. faire connaissance avec d'autres personnes qui font du roller
5. retrouver des amis
- 6.

Les relations aux autres

17. Comment qualifiez-vous vos relations aux autres participants à la Rando Roller.

1. absentes 2. neutres 3. conviviales 4. conflictuelles

18. Comment qualifiez-vous vos relations aux autres usagers croisés lors de la Rando Roller ?

1. absentes 2. neutres 3. conviviales 4. conflictuelles

Renseignements divers

19. Sexe

1. homme 2. femme

20. Tranche d'âge

1. moins de 15 ans 2. 16-25 ans 3. 26-35 ans 4. 36-45 ans
5. 46-55 ans 6. 56-65 ans 7. plus de 65 ans

21. Quel est votre diplôme le plus élevé?

1. aucun 2. CEP/BEPC 3. CAP/BEP 4. bac 5. bac+2
6. bac+3 7. bac+4 8. bac+5 et +

22. A quelle catégorie socio-professionnelle appartenez-vous?

1. agriculteur 2. artisan/commerçant 3. cadre/chef d'entreprise
4. profession intermédiaire 5. employé 6. ouvrier 7. retraité
8. collégien/lycéen 9. étudiant 10. autre, précisez.....

23. Dans quelle commune résidez-vous?

.....

24. Dans quel quartier résidez-vous?

.....

25. Dans quelle commune travaillez-vous?

.....

26. Dans quel quartier travaillez-vous?

.....

27. Etes-vous membre d'une ou plusieurs association(s) sportive?

1. oui 2. non

28. Si oui, la ou lesquelles?

.....

29. Y occupez-vous des responsabilités?

1. oui 2. non

30. Accepteriez-vous de m'accorder ultérieurement un entretien sur votre pratique sportive?

1. oui 2. non

31. Si oui, coordonnées

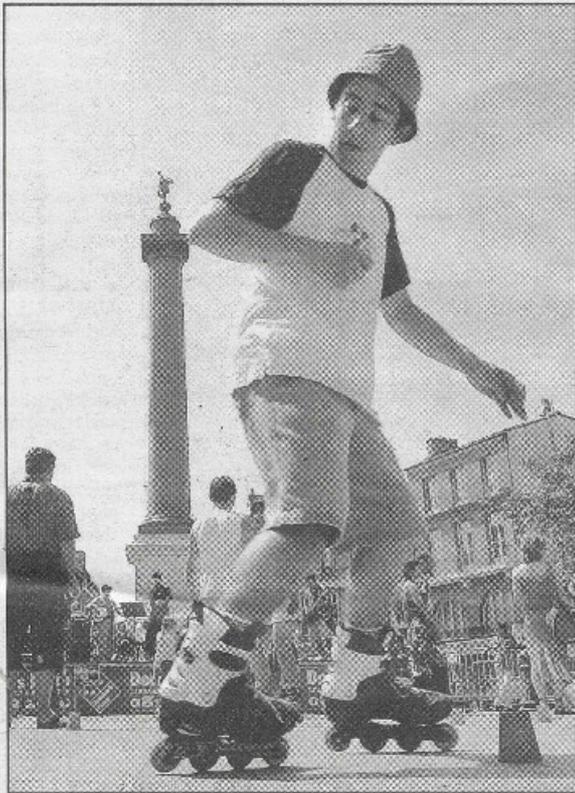
.....
.....
.....

Bien sur ses patins

Tous les vendredis et premiers dimanches du mois l'association Roulez Rose fait patiner Toulouse avec entrain au fil de ses rues.

Elle a fêté ses cinq ans il y a peu. Cinq ans, l'âge de raison et de maturité pour une association. Roulez Rose, fondée en décembre 1999 par Pascal Chaurand et Delphine Cizeau, n'en finit pas de faire patiner Toulouse avec entrain. À l'époque, aucune structure organisée n'est en place pour promouvoir le roller en ville. Seules existent tous les vendredis des randonnées sauvages place de l'Europe. À l'époque aussi, un seul magasin, Rollers Avenue est implanté en ville. « Une enseignante qui nous a encouragés dans nos démarches, précise le président, Vincent Laneau. En instaurant des randonnées en face de son magasin, celui-ci nous a donné un sérieux coup de pouce ». Roulez Rose prend alors les choses en mains en lançant la première balade en mars 2000. « Vingt patineurs sont au départ et seulement trois staffeurs pour encadrer la randonnée, reprend Vincent. En organisant notre premier événement le 25 juin 2000 place de l'Europe, sponsorisé par la Dépêche, la mairie nous découvre ». Un événement tremplin qui permet à l'association de faire converger les énergies et les motivations. Peu de temps après, la Semvat, sous la houlette de Francis Grass, soutient l'initiative. Durant l'été 2000, l'association passe à cent patineurs. Peu de temps après, les randonnées investissent la place du Capitole, levant l'interdiction des patins à roulettes. Entre actions humanitaires et festives, Roulez Rose se structure. Aujourd'hui, avec un palmarès de projets et d'idées, Roulez Rose fait partie intégrante du paysage toulousain.

Silvana Grasso



La Place Dupuy et aussi un lieu de rollers recherché. Photo DDM.

« Rando vendredi » pratique

Tous les vendredis à partir de 21 heures, les rollers partent de la place du Capitole, encadrés et sécurisés par une équipe de signaleurs et de secourus. Une première boucle d'une heure environ est proposée aux débutants et une seconde pour les confirmés. C'est aussi ce soir là que l'on retrouve les randonnées à thème pour renforcer le spectacle. La prochaine aura lieu le 15 janvier sur le thème des Rois.

POUR EN FAIRE

Faire du roller ne s'improvise pas. Il est utile de recevoir des conseils et de suivre des cours. Si pour les patineurs confirmés, pratiquer le roller en ville, dans certains lieux, reste possible, il est dangereux pour les débutants. Certains



endroits précis à Toulouse accueillent les rollers avec toute la sécurité requise : place de l'Europe, la Ramée, les Argoulets, au bord du Canal du Midi. Des lieux fermés pour patiner avec plaisir, où l'espace ne fait pas défaut et où les patineurs ne gênent personne.

POUR APPRENDRE

L'association Roulez Rose reste la structure pour apprendre le roller. Des cours de roller collectif sont dispensés par un professeur Breveté d'Etat au Gymnase du Château de l'Hers. Le tarif des cours s'élève à 45 € le trimestre à raison d'une heure par semaine ou de 80 € pour deux heures. Pour les débutants, ces cours sont dispensés le mardi de 20 h à 21 h et de 21 h à 22 h; pour les intermédiaires à confirmer, de 11 h à 12 h; et, pour les débutants, le samedi de 10 h à 11 h.

Renseignements : tél.06.71.71.73.13
(www.roulezrose.com).

BONS CONSEILS

- Les conseils, comme souvent, ne sont jamais inutiles en matière de roller.
- On peut pratiquer ce sport dès 2-3 ans jusqu'à un âge avancé, en faisant bien sûr attention aux chutes dès qu'on atteint un certain âge.
- Ne jamais commencer le roller en solo.
- Pratiquer cette activité à l'abri des piétons et des voitures.
- Porter toujours des protections de qualité.
- Eviter la pluie et les sols glissants.
- Ne pas hésiter à prendre des cours pour progresser rapidement.
- Ne pas pinailler sur l'équipement.

POUR S'ÉQUIPER

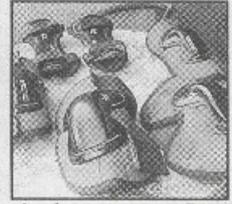
L'équipement est très important en matière de roller. Ne jamais le négliger. Trois accessoires sont indispensables : les rollers, bien sûr. Ils doivent être confortables et bien tenir le pied. Deux grands modèles existent : rollers en ligne et les Quids, rollers avec quatre roues semblables aux patins à roulettes de notre enfance. A partir de 80€.



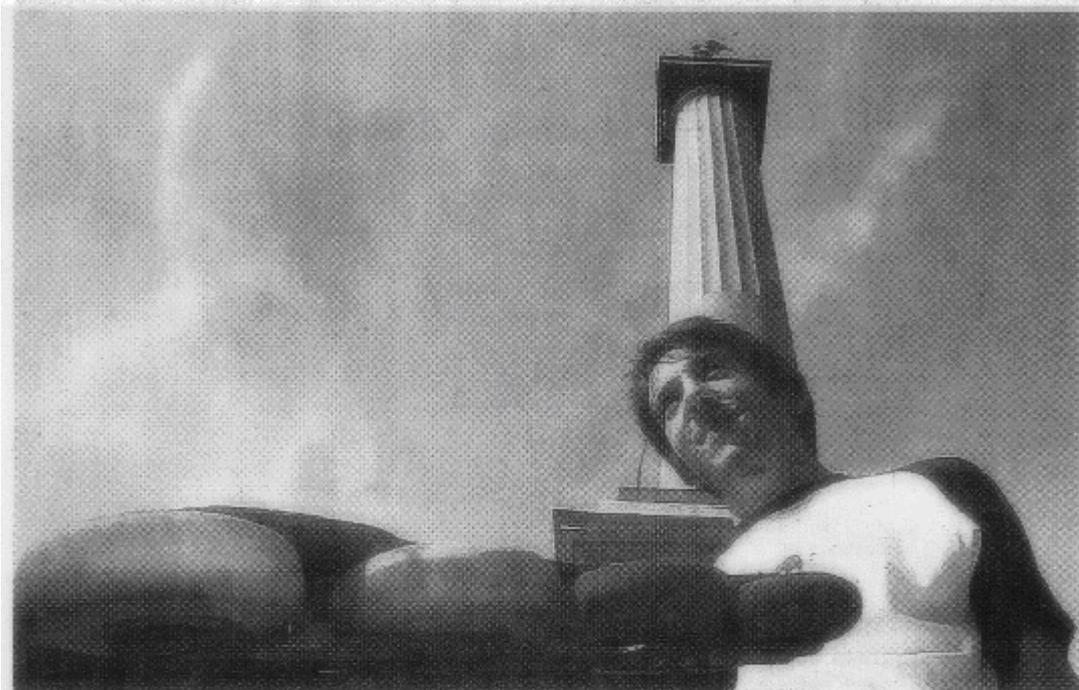
Le casque, absolument indispensable. Il peut sauver la vie en cas de chute. Deux grands modèles existent : le casque à vélo, casque profilé adapté à la vitesse. Et le casque bol, axé vers la pratique artistique du roller, descendant sur la nuque. Enfin le casque spécifique aux enfants. Compter environ 20 € pour un bon modèle.



Tripacks ou accessoires spécifiques aux genoux, aux coudes, aux mains et poignets. Eux aussi indispensables. Compter à partir de 10-15 € pour des bons modèles. Pour l'achat de ces accessoires, éviter les grandes surfaces mais privilégier plutôt les magasins de sport, comme Decathlon, InterSport, ou le magasin Pierre qui Roule rue Sainte-Ursule, à Toulouse (enseigne spécialisée sur le roller à Toulouse).



Un roller tour bientôt encadré



L'association fête ses cinq ans. Un âge de raison pour cette association qui organise des randos bientôt encadrées par la police. Photo DDM, archives

Elle a juste cinq ans. L'âge de raison. L'association, «Roulez Rose» est désormais bien connue du public. Rose pour la couleur vouée à Toulouse et rouler pour la fonction du roller sur le macadam. Le vendredi soir, les passants peuvent voir les patineurs s'élancer sur le bitume pour une première boucle depuis la place du Capitole. Accessible aux bons rollers, elle est suivie d'une seconde boucle, réservée celle-ci aux chevronnés. Les premiers dimanches, c'est la rando familiale qui rassemble sur les patins plusieurs générations. Une cohorte

urbaine, désormais partie intégrante du paysage toulousain, part à la découverte de la ville. «Au départ, c'est la volonté de trois copains de vouloir reproduire ce qui existait déjà à Paris», précise Sophie Ragot, secrétaire de l'association. La randonnée «sauvage» d'il y a encore peu est désormais apprivoisée. «Nous avons officialisé nos parcours, ajoute la secrétaire. Ils sont devenus structurés avec peu de moyen mais beaucoup de bonne volonté». Aujourd'hui, l'association refuse de rester statique. «Nous avons un projet d'enca-

drement policier. Une façon de devenir plus crédible. Même si nous y perdons un peu d'indépendance». «Ces randos en ville sont un gros facteur social, reprend Vincent Laneau, responsable de la communication. Elles associent à la fois le plaisir de la balade et celui de la découverte de la cité. Elles se doivent d'être sécurisées et valorisées au regard du public». Un vrai partenariat est attendu de cet encadrement. Pour transmettre aux autres le bonheur de «patiner». S. G.

Infos : 06.71.71.73.06.

Loisirs. Depuis cinq ans, l'association Roulez rose organise tous les vendredis une randonnée qui traverse la ville.

Rando rollers : la vague des petites roues

Il est 21 heures, vendredi dernier. Un cortège de plusieurs centaines de patineurs se met en mouvement et quitte la place du Capitole pour emprunter les rues du centre-ville. La circulation est stoppée par l'encadrement de l'association Roulez rose, qui organise une randonnée dans la ville tous les vendredis soirs et le premier dimanche de chaque mois. Les automobilistes s'impatientent, stoppés par le flot continu des patineurs. On klaxonne, la queue de cortège proteste : « Woh ! » Au fur et à mesure qu'avance la caravane dans les rues de Toulouse, l'équipe d'éclaireurs bloque les carrefours les uns après les autres.

En fonction des saisons, la valse des patineurs attire plus ou moins de monde. Plutôt plus : « L'été, il peut y avoir jusqu'à six cents personnes », dit Sophie, secrétaire de Roulez rose. A l'origine, l'association a commencé avec une cinquantaine de randonneurs, au départ de la rue Bayard. « Mais depuis 2000, l'interdiction des rollers sur la place du Capitole a été levée. Et le départ au Capitole, ça le fait... »

RANDO PYJAMA

L'association lance des sorties à thème : « La prochaine, c'est pyjama (ce soir, N.D.L.R.). Venez comme vous dormez : pyjama, nuisette, robe de chambre... On a aussi fait les randos roses, pistolet à eau, lumière ou Halloween. On est souvent étonnés de l'imagination des rollers. »

Des circuits sont proposés en fonction du niveau de chacun, « de ceux qui maîtrisent à peine leur freinage aux plus sportifs », des boulevards les plus plats à la grande descente de Jolimont. Chaque vendredi, jusqu'à vingt-cinq



Départ des patineurs de la place du Capitole, vendredi dernier. Photo DDM. Rémy Gabalda.

Dimanche, rando du patrimoine

La randonnée qui partira ce soir à 21 heures de la place du Capitole aura pour thème le pyjama. Et dans le cadre des journées du patrimoine, Roulez rose organise dimanche une rando patrimoine, dont le départ est prévu à 15 heures place du Capitole. Elle est ouverte aux débutants et devrait durer environ 2 h 30. Les randonnées de Roulez rose sont ouvertes à tous et entièrement gratuites. Avec une subvention municipale de 600 €, l'association s'autofinance pratiquement avec les cours de rollers et des événements promotionnels auxquels elle participe. Son budget annuel est d'environ 10 000 €. On peut la joindre 13 place Dupuy, au 06 71 71 73 19.

kilomètres de bitume peuvent être ainsi avalés par les roulettes. Au besoin, l'association donne des cours pour former ses membres à la glisse sur l'asphalte. « Le plus dur, c'est le freinage et la direction. Il vaut mieux prendre deux ou trois cours pour les maîtriser », explique Jean-Luc, amené au roller par Roberto, vieil habitué des boule-

vards : « Je prends ma revanche sur les voitures. C'est mon premier plaisir ». La cohabitation est difficile avec les bagnoles, bloqués aux passages à niveaux. « On ne fait pas ça pour emmerder les gens, insiste Sophie. On essaie de bloquer un minimum. Bien sûr, on est parfois confrontés à de l'énervement et de l'impatience. Dans ces cas-là, on

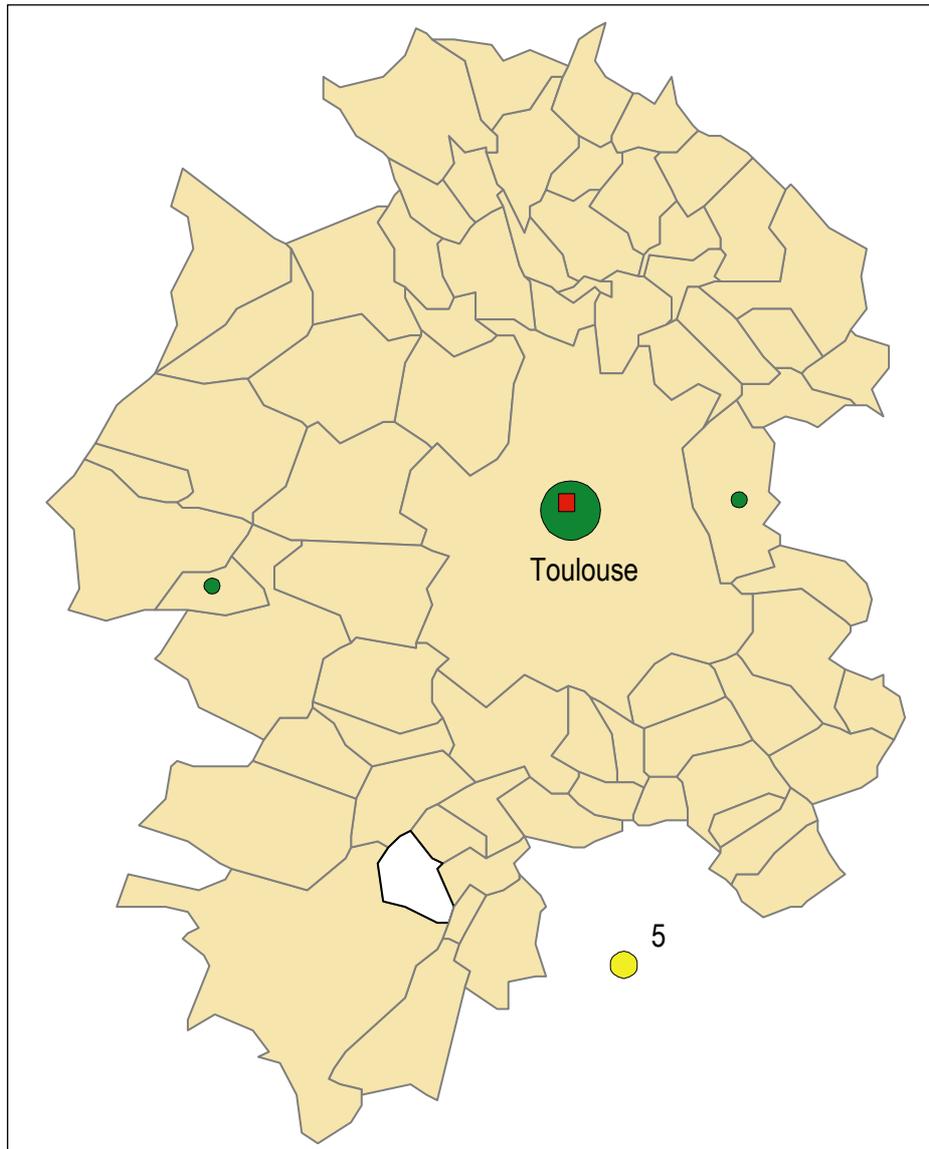
essaie d'éviter le conflit, d'instaurer un dialogue. Mais ce n'est pas toujours possible. »

Aussi l'association espère-t-elle obtenir des agents de la police municipale pour assurer la sécurité d'un cortège de plus en plus important. « On demande pas grand-chose, deux ou trois scooters au maximum. C'est juste pour montrer aux autos que la police est avec nous. Toulouse est quand même la seule ville de France où la police municipale n'est pas présente sur les randos. » Une réunion, présidée par Jean-Michel Lattes, conseiller municipal délégué à la circulation, devrait avoir lieu « dans les tout prochains jours » pour étudier la question.

Sébastien Marti

Annexe 5 : Les lieux de résidence des sportifs par lieu de pratique

Les lieux de résidence des sportifs pratiquant au Canal de Brienne



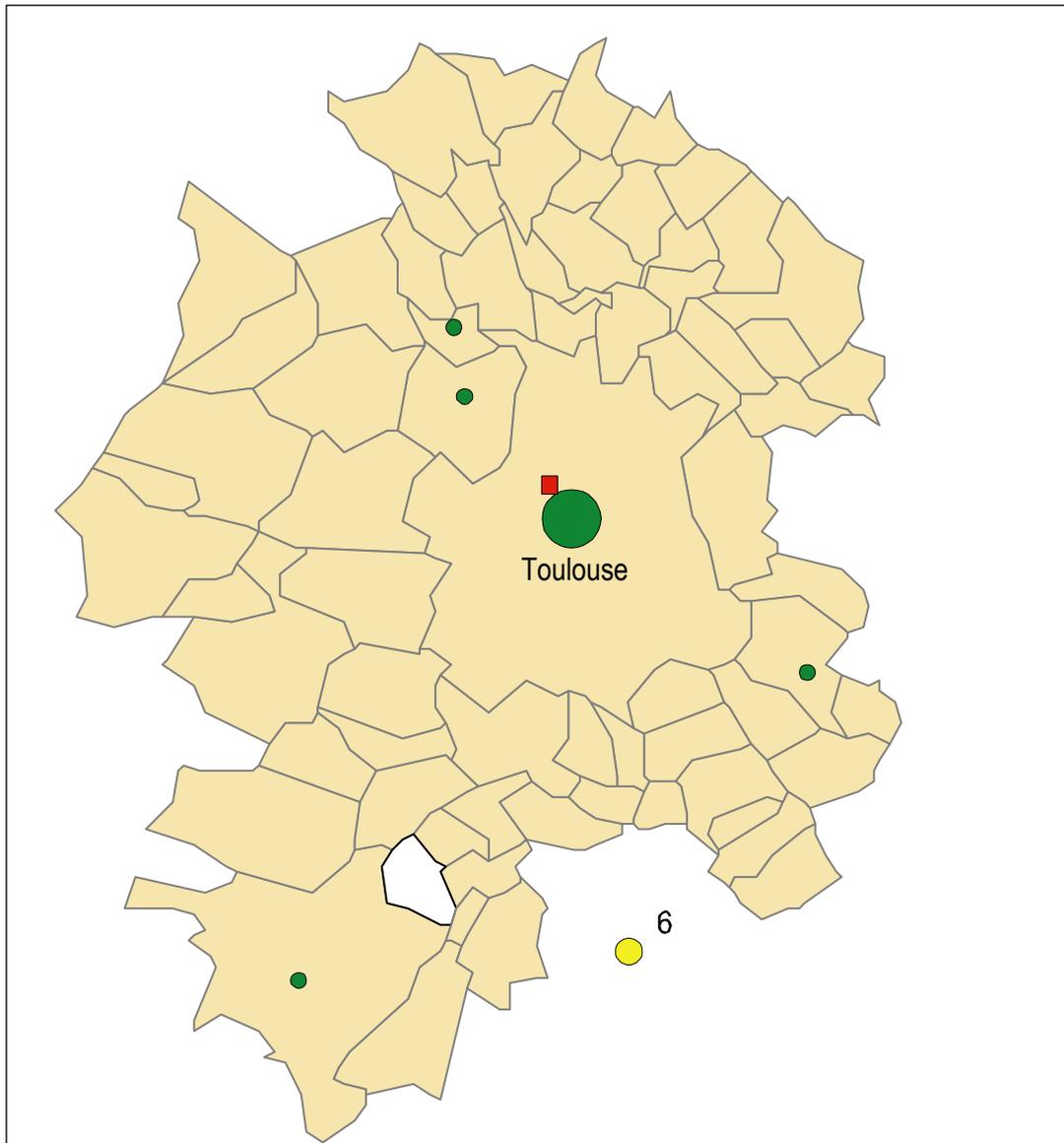
Légende:

F. Escaffre, 2005

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Canal de brienne
-  Sportifs usagers du Canal de Brienne résidant dans l'aire urbaine
-  Sportifs usagers du Canal de Brienne résidant hors de l'aire urbaine



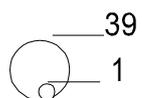
Les lieux de résidence des sportifs pratiquant au skateparc des Ponts-Jumeaux



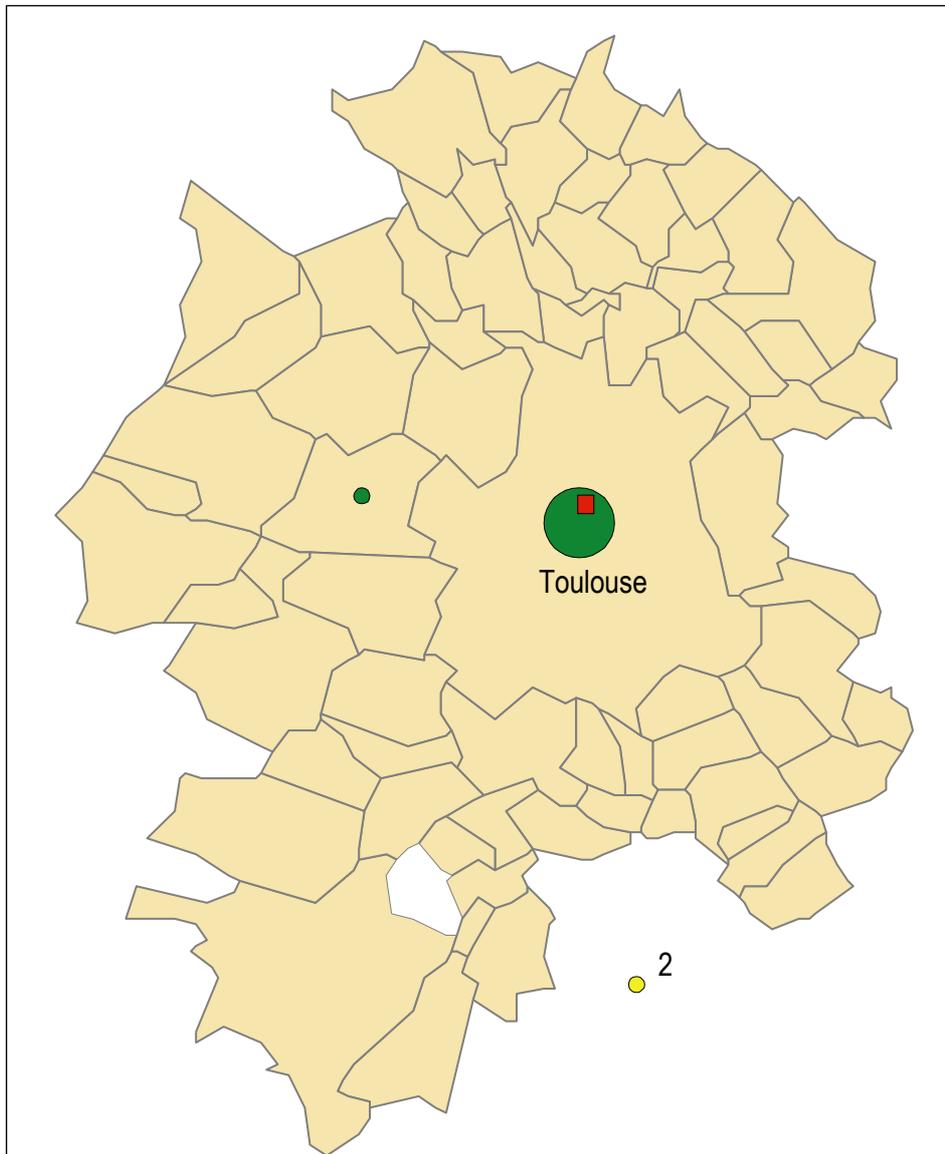
Légende:

F. Escaffre, 2005

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Skateparc des Ponts-Jumeaux
-  Sportifs usagers du skateparc des Ponts-Jumeaux résidant dans l'aire urbaine
-  Sportifs usagers du skateparc des Ponts-Jumeaux résidant hors de l'aire urbaine



Les lieux de résidence des sportifs pratiquant place de l'Europe



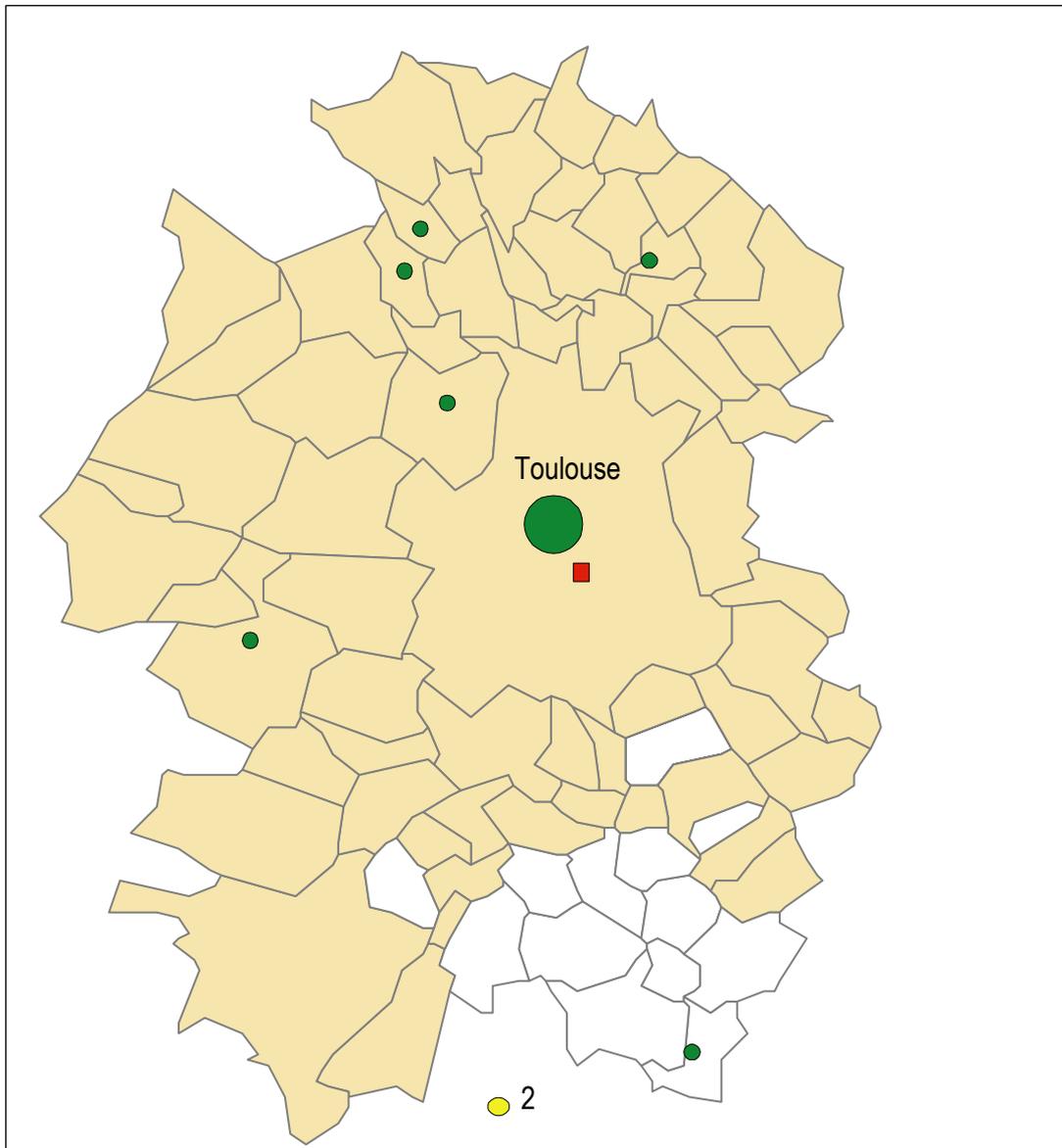
Légende:

F. Escaffre, 2005

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Place de l'Europe
-  Sportifs usagers de la place de l'Europe résidant dans l'aire urbaine
-  Sportifs usagers de la place de l'Europe résidant hors de l'aire urbaine



Les lieux de résidence des sportifs pratiquant aux terrains de basket du Stadium



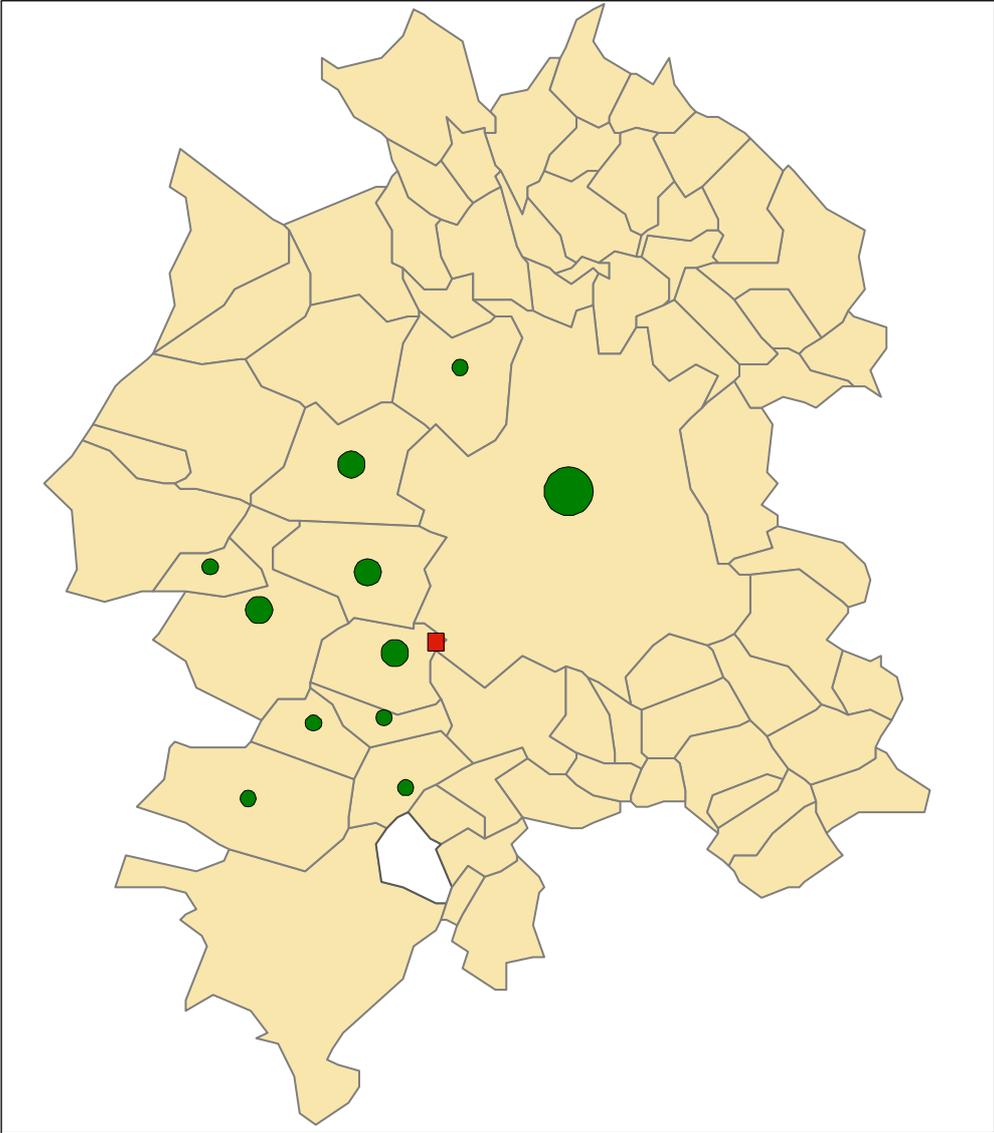
Légende:

F. Escaffre, 2005

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Terrains de basket du Stadium
-  Sportifs usagers des terrains de basket du Stadium résidant dans l'aire urbaine
-  Sportifs usagers des terrains de basket du Stadium résidant hors de l'aire urbaine



Les lieux de résidence des sportifs pratiquant à La Ramée



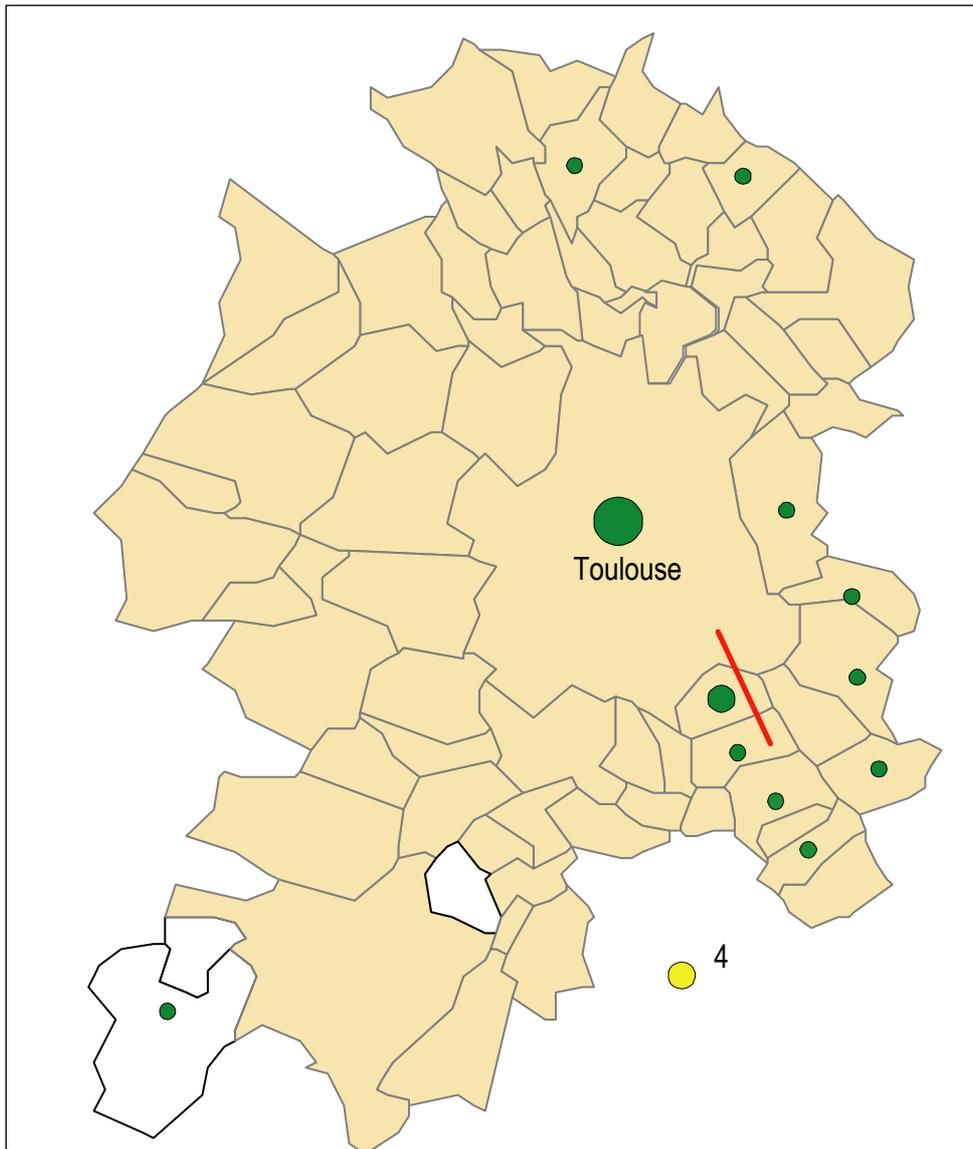
F. Escaffre, 2005

Légende:

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Base de loisirs de La Ramée
-  Sportifs usagers de La Ramée résidant dans l'aire urbaine
-  22
1



Les lieux de résidence des sportifs pratiquant au Canal du Midi



Légende:

F. Escaffre, 2005

-  Communes du pôle urbain de Toulouse
-  Portion du Canal du Midi étudiée
-  Sportifs usagers du Canal du Midi résidant dans l'aire urbaine
-  Sportifs usagers du Canal du Midi résidant hors de l'aire urbaine

28
1

0 10 20 km



Annexe 6 : Les quartiers de résidence des sportifs toulousains questionnés

| Quartier s cités | effectifs |
|------------------------|-----------|
| Toulouse centre | 10 |
| Capitole | 4 |
| Esquirol | 3 |
| Jean Jaurès | 1 |
| St Georges | 2 |
| La Daurade | 1 |
| Place du Salin | 2 |
| Les Carmes | 1 |
| Place Occitane | 1 |
| Place Wilson | 1 |
| St Etienne | 1 |
| St Rome | 1 |
| Arsenal | 4 |
| St Sernin | 4 |
| St Pierre | 5 |
| Arnaud Bernard | 7 |
| St Cyprien | 12 |
| Patte d'Oie | 3 |
| St Michel | 9 |
| Jeanne d'Arc | 1 |
| Chalets | 6 |
| Bld Lascrosses | 2 |
| Compans Caffarelli | 2 |
| Amidoniers | 7 |
| Ponts-Jumeaux | 4 |
| Allées de Barcelone | 3 |
| Bazacle | 1 |
| Bavard | 4 |
| Matabiau | 2 |
| Belfort | 1 |
| Rue Riquet | 1 |
| St Aubin | 3 |
| Monuments aux Morts | 1 |
| Jolimont | 2 |
| Minimes | 14 |
| Bonnefoy | 3 |
| Bagatelle | 3 |
| Arènes | 2 |
| Boulevard des Platanes | 1 |
| Empalot | 6 |
| Daniel Faucher | 1 |
| Ile du Ramier | 1 |
| Sept Deniers | 3 |
| Croix de Pierre | 3 |
| St Agne | 6 |
| Ponts des Demoiselles | 3 |
| Busca | 2 |
| Camille Soula | 1 |
| 31 500 | 1 |
| Avenue de la Gloire | 1 |
| Guilhemérv | 1 |
| Fontaine Lestang | 1 |
| Le Mirail | 6 |
| Bellefontaine | 3 |
| La Fourquette | 3 |
| Les Pradettes | 2 |
| St Simon | 2 |
| Lardenne | 1 |
| Chapitre | 1 |
| Les Tours de Seysse | 1 |
| Côte Pavée | 4 |
| Montaudran | 2 |
| Cité de l'Hers | 1 |
| Juncasse | 1 |
| Argoulets | 1 |
| Soupetard | 1 |
| Izards | 1 |
| Croix Daurade | 3 |
| Lalande | 1 |
| Rangueil | 10 |
| Pech David | 1 |
| TOTAL | 213 |

TABLE DES FIGURES

| | |
|---|-----|
| <i>Figure 1 : Reconstruction d'une typologie des espaces publics urbains supports de pratiques ludo-sportives</i> | 96 |
| <i>Figure 2 : Les lieux de pratiques étudiés à Toulouse (carte)</i> | 118 |
| <i>Figure 3 : La croissance urbaine de l'agglomération toulousaine entre 1962 et 1999 (carte)</i> | 126 |
| <i>Figure 4 : Les différences de niveau de revenu dans les quartiers de Toulouse (carte)</i> | 127 |
| <i>Figure 5 : Les différences de niveau de revenu dans l'aire urbaine de Toulouse (carte)</i> | 130 |
| <i>Figure 6 : Les lieux publics sportifs au nord-est du centre ville de Toulouse (carte)</i> | 133 |
| <i>Figure 7 : Le Canal de Brienne, un linéaire vert</i> | 136 |
| <i>Figure 8 : Le Canal de Brienne, un espace « naturel » dans la ville</i> | 137 |
| <i>Figure 9 : Courir sur les bords du Canal de Brienne</i> | 139 |
| <i>Figure 10 : Où est le skateparc des Ponts-Jumeaux ?</i> | 143 |
| <i>Figure 11 : Entre bas-relief et graff, un paysage contrasté</i> | 144 |
| <i>Figure 12 : La proximité gênante de la rocade</i> | 145 |
| <i>Figure 13 : Les règles d'usage du skateparc des Ponts-Jumeaux</i> | 147 |
| <i>Figure 14 : Des bâtiments et des bancs qui tournent le dos à la place de l'Europe</i> | 151 |
| <i>Figure 15 : Ca roule place de l'Europe</i> | 154 |
| <i>Figure 16 : Place de l'Europe, un lieu pour « rider » et se retrouver</i> | 155 |
| <i>Figure 17 : Les terrains du basket du Stadium dans leur environnement (carte)</i> | 158 |
| <i>Figure 18 : Jouer au basket à l'ombre du pont</i> | 161 |
| <i>Figure 19 : Les terrains du basket du Stadium : espace de jeu ou parking ?</i> | 162 |
| <i>Figure 20 : Match de foot sur un city stade près du Stadium</i> | 164 |
| <i>Figure 21 : Un city stade au cœur d'Empalot</i> | 167 |
| <i>Figure 22 : La base de loisirs de La Ramée et ses alentours (carte)</i> | 172 |
| <i>Figure 23 : La Ramée, un paysage fortement naturalisé</i> | 174 |
| <i>Figure 24 : Le tour du lac principal : un itinéraire très emprunté à La Ramée</i> | 176 |
| <i>Figure 25 : La Ramée, un haut lieu pour le slalom à roller</i> | 177 |
| <i>Figure 26 : Le Canal du Midi au sud-est de Toulouse (carte)</i> | 181 |
| <i>Figure 27 : Le Canal du Midi, un lieu d'habitation</i> | 183 |
| <i>Figure 28 : Une portion urbaine du Canal du Midi</i> | 184 |
| <i>Figure 29 : Différents usages ludo-sportifs se partagent le Canal du Midi</i> | 186 |
| <i>Figure 30 : En attendant le départ de la Rando Roller</i> | 190 |
| <i>Figure 31 : Les dernières consignes avant le départ de la Rando Roller</i> | 191 |

| | |
|---|-----|
| <i>Figure 32 : Les staffeurs de l'association Roulez Rose</i> | 192 |
| <i>Figure 33: La Rando Roller du dimanche, une randonnée "familiale"</i> | 194 |
| <i>Figure 34 : Structure de l'échantillon par âge</i> | 198 |
| <i>Figure 35 : Lieux de résidence des questionnés</i> | 198 |
| <i>Figure 36 : Les lieux de résidence des sportifs habitant l'aire urbaine de Toulouse (carte)</i> | 199 |
| <i>Figure 37 : Les espaces de résidence des questionnés résidant à Toulouse</i> | 200 |
| <i>Figure 38 : Les communes d'emploi des questionnés</i> | 201 |
| <i>Figure 39 : Les communes d'emploi des questionnés regroupées</i> | 201 |
| <i>Figure 40 : Les lieux d'emploi des sportifs travaillant dans l'aire urbaine de Toulouse (carte) ...</i> | 202 |
| <i>Figure 41 : La structure de l'échantillon par niveau d'étude</i> | 203 |
| <i>Figure 42 : La structure de l'échantillon par catégorie socioprofessionnelle</i> | 204 |
| <i>Figure 43 : Inégalités des structures par âge des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 211 |
| <i>Figure 44 : Inégalités des structures par sexe des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 212 |
| <i>Figure 45 : Inégalités des structures par CSP des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 212 |
| <i>Figure 46 : Inégalités des structures par niveau d'étude des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 213 |
| <i>Figure 47 : Les variations de fréquence d'usage par lieu étudié</i> | 214 |
| <i>Figure 48 : Des modalités différenciées d'usage des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 215 |
| <i>Figure 49 : Les modalités non sportives d'usage des espaces de pratique ludo-sportive</i> | 216 |
| <i>Figure 50 : La principale raison de fréquentation des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 217 |
| <i>Figure 51 : Raison principale de fréquentation par lieux de pratique ludo-sportive</i> | 218 |
| <i>Figure 52 : Les autres lieux de pratique considérés depuis les lieux de pratique ludo-sportive étudiés</i> | 220 |
| <i>Figure 54 : Les perceptions sonores par lieu de pratique ludo-sportive</i> | 223 |
| <i>Figure 55 : Les perceptions olfactives par lieu de pratique ludo-sportive</i> | 223 |
| <i>Figure 56 : Les définitions paysagères par lieu de pratique ludo-sportive</i> | 225 |
| <i>Figure 57 : L'appréciation du paysage des lieux de pratique ludo-sportive</i> | 226 |
| <i>Figure 58 : Les relations aux sportifs pratiquant la même activité</i> | 227 |
| <i>Figure 59 : Les relations aux autres usagers</i> | 227 |
| <i>Figure 60 : Les relations aux autres sportifs pratiquant la même activité par lieu de pratique</i> | 228 |
| <i>Figure 61 : Les relations aux autres usagers par lieu de pratique</i> | 228 |
| <i>Figure 62 : Les relations sportifs pratiquant la même pratique par pratique ludo-sportive</i> | 229 |
| <i>Figure 63 : Les relations aux autres usagers par pratique ludo-sportive</i> | 229 |
| <i>Figure 64 : Répartition par âge des participants à la Rando Roller questionnés</i> | 232 |
| <i>Figure 65 : Répartition par diplôme des participants à la Rando Roller questionnés</i> | 232 |
| <i>Figure 66 : Répartition par CSP des participants à la Rando Roller questionnés</i> | 233 |

| | |
|---|------------|
| <i>Figure 67 : Les communes de résidence des participants à la Rando Roller.....</i> | <i>236</i> |
| <i>Figure 68 : Fréquence de la participation à la Rando Roller.....</i> | <i>238</i> |
| <i>Figure 69 : La fréquentation individuelle ou groupale des Rando Roller.....</i> | <i>238</i> |
| <i>Figure 70 : L'appréciation des différentes parties du parcours des Rando Roller.....</i> | <i>241</i> |
| <i>Figure 71 : Les raisons de participation aux Rando Roller</i> | <i>242</i> |
| <i>Figure 72 : La raison principale de participation à la Rando Roller</i> | <i>242</i> |
| <i>Figure 73 : Les relations aux autres participants de la Rando Roller</i> | <i>243</i> |
| <i>Figure 74 : Les relations aux autres usagers des espaces publics croisés lors des Rando Roller..</i> | <i>243</i> |
| <i>Figure 75 : Une colonie de vacances sur les bords du Canal du Midi.....</i> | <i>260</i> |
| <i>Figure 76 : L'espace roller de La Ramée : un espace surfacique.....</i> | <i>261</i> |
| <i>Figure 76 : Concurrence des usages et nuisances olfactives sur les bords du Canal de Brienne ..</i> | <i>267</i> |
| <i>Figure 77 : L'ancien chemin de halage, un revêtement souple apprécié des coureurs</i> | <i>269</i> |
| <i>Figure 78 : Le parking du CNES près du Canal du Midi, un sas pour l'avant et l'après pratique</i> | <i>283</i> |
| <i>Figure 79 : Faire du sport sous le regard des autres</i> | <i>286</i> |
| <i>Figure 80 : S'approprier un lieu en le marquant</i> | <i>291</i> |
| <i>Figure 81 : La répartition par sexe dans les pratiques déambulatoires</i> | <i>323</i> |
| <i>Figure 82 : La répartition par âge dans les pratiques déambulatoires</i> | <i>323</i> |
| <i>Figure 83 : La répartition par niveau d'étude dans les pratiques déambulatoires.....</i> | <i>324</i> |
| <i>Figure 84 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les pratiques déambulatoires</i> | <i>324</i> |
| <i>Figure 85 : La répartition par sexe dans les sports de ballon.....</i> | <i>326</i> |
| <i>Figure 86 : La répartition par âge dans les sports de ballon.....</i> | <i>326</i> |
| <i>Figure 88 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les sports de ballon</i> | <i>327</i> |
| <i>Figure 89 : La répartition par sexe dans les glisses urbaines.....</i> | <i>329</i> |
| <i>Figure 90 : La répartition par âge dans les glisses urbaines.....</i> | <i>329</i> |
| <i>Figure 91 : La répartition par niveau d'étude dans les glisses urbaines.....</i> | <i>330</i> |
| <i>Figure 92 : La répartition par catégorie socio-professionnelle dans les glisses urbaines</i> | <i>330</i> |

TABLE DES TABLEAUX

| | |
|---|------------|
| <i>Tableau 1 : Les premiers lieux publics sportifs observés à Toulouse</i> | <i>114</i> |
| <i>Tableau 3: Pratiques ludo-sportives des questionnés.....</i> | <i>205</i> |
| <i>Tableau 4 : L'expérience ludo-sportive des questionnés.....</i> | <i>206</i> |
| <i>Tableau 5 : Le niveau auto-évalué des questionnés</i> | <i>206</i> |
| <i>Tableau 6 : Les questionnés sont-ils membres d'une ou de plusieurs associations sportives ?.....</i> | <i>206</i> |
| <i>Tableau 7 : Nombre de questionnaires par jour de la semaine.....</i> | <i>207</i> |
| <i>Tableau 8 : Nombre de questionnaires par tranches horaires</i> | <i>207</i> |
| <i>Tableau 9 : Nombre de questionnaires et état de l'ensoleillement.....</i> | <i>207</i> |
| <i>Tableau 10 : Nombre de questionnaires et état du vent</i> | <i>207</i> |
| <i>Tableau 11 : Lieux de passation des questionnaires au bord du Canal du Midi</i> | <i>208</i> |
| <i>Tableau 12 : Lieux de passation des questionnaires à La Ramée</i> | <i>208</i> |
| <i>Tableau 13 : Des pratiques ludo-sportives inégalement présentes dans les lieux étudiés</i> | <i>211</i> |
| <i>Tableau 15 : Usage individuel ou groupal des lieux de pratique ludo-sportive.....</i> | <i>215</i> |
| <i>Tableau 17 : Les raisons de fréquentation des lieux de pratique ludo-sportive.....</i> | <i>217</i> |
| <i>Tableau 18 : Raison principale de fréquentation par pratique ludo-sportive.....</i> | <i>219</i> |
| <i>Tableau 19 : La nature des sons perçus</i> | <i>221</i> |
| <i>Tableau 20 : La nature des odeurs perçues.....</i> | <i>222</i> |
| <i>Tableau 21 : Les odeurs perçues citées par les ludo-sportifs.....</i> | <i>222</i> |
| <i>Tableau 22 : La définition des paysages des lieux de pratique par les ludo-sportifs urbains.....</i> | <i>224</i> |
| <i>Tableau 23 : Les définitions paysagères en fonction des pratiques ludo-sportives.....</i> | <i>226</i> |
| <i>Tableau 24 : Répartition temporelle des passation de questionnaires à la Rando Roller</i> | <i>231</i> |
| <i>Tableau 25 : Les associations roller dont sont membres des participants à la Rando Roller</i> | <i>234</i> |
| <i>Tableau 24 : Les participants licenciés sportifs dans d'autres activités que le roller</i> | <i>234</i> |
| <i>Tableau 27 : Les quartiers de résidence des participants toulousains à la Rando Roller</i> | <i>237</i> |

TABLES DES ANNEXES

| | |
|--|------------|
| <i>Annexe 1 : Le questionnaire espace public sportif.....</i> | <i>387</i> |
| <i>Annexe 2 : Le guide d'entretien.....</i> | <i>392</i> |
| <i>Annexe 3 : le questionnaire Rando Roller.....</i> | <i>395</i> |
| <i>Annexe 4 : L'association Roulez Rose dans la presse locale.....</i> | <i>399</i> |
| <i>Annexe 5 : Les lieux de résidence des sportifs par lieu de pratique (cartes).....</i> | <i>402</i> |
| <i>Annexe 6 : Les quartiers de résidence des sportifs toulousains questionnés.....</i> | <i>408</i> |

INDEX DES AUTEURS

A

Adamkiewicz, 63, 64, 65, 68, 76, 79, 80, 81, 93, 95, 102, 110, 113, 155, 254, 314, 365
Adolphe, 20, 264
Akono Kabeyene, 111
Allaman, 29
Amphoux, 20, 264
Arborio, 110, 115, 116
Arendt, 27, 28, 30, 31, 33, 282
Arpaillage, 105, 348
Ascher, 335
Augé, 152, 155, 275
Augoyard, 248, 268
Augustin, 46, 56, 61, 62, 65, 81, 82, 83, 95, 102, 105, 117, 167, 251, 252, 332
Augustini, 347

B

Bacqué, 54
Bailly, 22, 248, 270
Bassand, 19, 21
Baudrillard, 87, 88, 281
Bayeux, 308
Begag, 295
Bégag, 18
Berthelot, 252
Berthier, 120, 121
Bessy, 63, 64, 365
Blanchet, 121
Body-Gendrot, 30
Bonnenfant, 52
Bordreuil, 34, 339
Borzeix, 43, 374
Bourdieu, 322
Bourdin, 340
Braudel, 36
Brunet, 287, 290

C

Callède, 51, 69
Camy, 328
Capron, 97, 247, 274
Cauquelin, 32
Certeau, 15, 16, 31, 41, 249
Chalas, 18, 335, 336, 337, 338, 359, 362, 367, 368
Chantelat, 328
Charlot, 55
Chaskiel, 27

Chesnel, 54, 56, 58, 59, 61, 85
Choay, 20, 22, 97, 247, 248, 287
Chobeau, 347
Chobeaux, 75
Chouinard, 75, 78
Copans, 111
Corbin, 92
Corneloup, 56, 63, 321, 363
Cosnier, 115

D

Darlon, 105, 348
Darris, 339
Delfau, 43
Delfour, 43
Delvit, 23
DESS Habitat et Politiques d'aménagement, 17
Devillard, 28, 29
Devillart, 27
Di Méo, 8, 11, 26, 55, 270, 288
Donzelot, 333, 334, 340, 343, 352, 359, 362
Dubois-Taine, 18, 335, 336, 337, 338, 359, 362
Dufau, 23, 24
Dumazedier, 58, 80, 85, 86, 88, 89, 91, 280
Dunning, 46
Duret, 82, 109, 322, 325, 328, 331, 347

E

Eckert, 337
Ehrenberg, 81, 89, 90, 91, 102, 261, 325
Elias, 46
Escaffre, 18, 36, 75, 98, 110, 111, 169, 337, 341, 345, 349

F

Farge, 36
Fodimbi, 328
Fournier, 110, 115, 116
Freund, 37

G

Gaissad, 175
Garcès, 170, 308, 309
Ghorra-Gobin, 18
Giraud, 351
Godard, 335
Goffman, 33, 40, 100, 101, 257, 283, 292, 299
Gotman, 121
Griffet, 56

H

Habermas, 27, 28, 30
Haegel, 109, 121
Haschar-Noé, 102, 292, 295, 350
Haumont, 54, 56, 60, 65, 74, 272
Hillairet, 63, 64, 365
Hirschhorn, 252

I

Ihl, 25

J

Jaillet, 38, 39, 42, 165, 333, 349, 350
Jalabert, 128, 180
Jannière, 27, 28, 29
Joly, 5
Joseph, 11, 32, 43, 100, 374

L

L'Aoustet, 56
Le Corbusier, 32
Le Galès, 374
Lebreton, 25
Lefebvre, 75, 78
Levy, 21, 103
Lévy, 5, 30, 33, 39, 41, 292
Lipovetsky, 87, 90, 91, 276
Loret, 52, 75, 76, 80, 82, 83, 269, 300, 365
Lussault, 21, 30, 33, 39, 41, 103

M

Maffesoli, 81, 85, 89, 90, 280
Mandouze, 346
Marchesini, 71
Marconis, 17, 39, 127, 295, 343, 344, 349
Masse, 156
Mathieu, 56, 57, 59, 249, 250, 332
Mayol, 16, 31
Merle, 55
Merlin, 20, 22, 97, 247, 248, 287
Mignon, 72, 82
Molina, 18
Monnet, 247, 274
Montané, 105, 348

P

Paillart, 27
Paquot, 30, 299

Pédrazzini, 76, 81, 265, 269
Pellegrino, 248
Pérec, 14, 261
Picon, 36, 37
Pociello, 321, 325, 328, 342
Pradeilles, 336
Praicheux, 56, 57, 58, 59, 249, 250, 255, 332, 337

Préteceille, 332, 344, 350

R

Rémy, 252, 256
Rivière, 18
Rossini, 18, 295
Rougé, 17, 128
Rouleau-Berger, 43
Ruby, 109

S

Sabatier, 97, 98
Sansot, 30, 73, 74, 80, 262, 343
Ségalen, 69, 70, 71, 81, 110, 282
Segrestan, 75
Sennett, 34, 35, 41, 102
Siino, 129
Simmel, 34, 35, 37, 40, 275
Staszak, 109, 112

T

Tassin, 349
Thomas, 84
Tizon, 288
Tomas, 29
Touché, 265
Travert, 74, 93, 169, 286, 328, 345, 363
Truchot, 72, 82

V

Vigarello, 46
Vigneau, 50, 51, 52, 53, 65, 69, 94, 95, 162, 257, 259, 261, 365

W

Wacquant, 322
Waser, 70, 75, 76, 100, 110, 193, 269, 325

Z

Zendjebil, 75, 165, 337, 345
Zouari, 75, 93, 345

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE..... | 2 |
| INTRODUCTION..... | 4 |
| PREMIERE PARTIE : LES ESPACES PUBLICS SUPPORTS D'USAGES SPORTIFS : UN OBJET DE RECHERCHE POUR ETUDIER LA VILLE..... | 10 |
| CHAPITRE 1 : Les espaces publics en ville : un enjeu urbain..... | 13 |
| 1. L'ESPACE PUBLIC : OBJET GEOGRAPHIQUE ET ENJEU URBAIN | 14 |
| 1.1. De l'importance du terrain en géographie à la notion de quotidien urbain | 14 |
| 1.2. Les espaces publics dans la ville contemporaine..... | 17 |
| 2. L'ESPACE PUBLIC : CARACTERISTIQUES SPATIALES, JURIDIQUES ET POLITIQUES.... | 19 |
| 2.1. Des formes et des ambiances urbaines familières | 19 |
| 2.2. La domanialité publique | 22 |
| 2.3. La polysémie de l'expression « espace public » et ses effets sur les représentations des espaces publics urbains..... | 26 |
| 3. LES RÔLES DES ESPACES PUBLICS DANS LA VILLE | 31 |
| 3.1. Rôle fonctionnel : séparer/relier/rendre visible | 31 |
| 3.2. Des espaces d'interactions sociales en public | 33 |
| 3.3. Le rôle des espaces publics et de leurs usages dans le « faire société » en ville | 38 |
| CHAPITRE 2 : Les sports dans la ville..... | 45 |
| 1. LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU SPORT « TRADITIONNEL » | 45 |
| 1.1. Qu'est-ce que le sport? | 46 |
| 1.2. Sports et sport..... | 48 |
| 2. LES ESPACES DU SPORT | 50 |
| 2.1. Des équipements aux espaces du sport: un affinage nécessaire | 50 |
| 2.2. Des équipements scolaires et des équipements utilisés par les associations | 51 |
| 2.3. Des équipements pour le spectacle sportif | 53 |
| 3. ETUDIER LES ESPACES DU SPORT | 56 |
| 3.1. Cartographie et analyse quantitative du sport..... | 57 |
| 3.2. Des géographies du sport plus qualitatives..... | 60 |
| 3.3. Ethnographie et management du sport | 63 |
| CHAPITRE 3 : Les usages ludo-sportifs des espaces publics des pratiques urbaines | 67 |
| 1. LES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES AUTONOMES, LE SPORT ET LA SOCIETE DES LOISIRS | 68 |
| 1.1. Les pratiques ludo-sportives urbaines | 68 |
| 1.2. Les pratiques urbaines et la redéfinition du sport..... | 81 |
| 1.3. La révolution des loisirs | 85 |
| 2. LES ESPACES PUBLICS ACCUEILLANT DES ACTIVITES LUDO-SPORTIVES | 92 |
| 2.1. Les espaces publics supports de pratiques ludo-sportives..... | 93 |
| 2.2. Classer pour mieux cerner le phénomène..... | 94 |
| 2.3. L'émergence d'une offre privée d'espaces de pratique libre..... | 97 |
| 3. LES INTERACTIONS SPORTIVES EN PUBLIC | 99 |
| 3.1. La pratique ludo-sportive dans les espaces publics ou la différence par l'usage | 99 |
| 3.2. Les sportifs urbains, des unités véhiculaires spécifiques..... | 101 |
| 3.3. Quels rôles pour les usages ludo-sportifs des espaces publics dans le « faire société » en ville ? | 103 |

| | |
|--|------------|
| CONCLUSION..... | 105 |
| DEUXIEME PARTIE : LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS A TOULOUSE..... | 107 |
| CHAPITRE 4 : L'enquête de terrain : ses objectifs, ses méthodes et son environnement..... | 109 |
| 1. LOGIQUE GENERALE DE L'ENQUÊTE : UNE ENTREE PAR L'ESPACE DANS L'ETUDE DES ESPACES PUBLICS SUPPORTS DE PRATIQUES LUDO-SPORTIVES..... | 110 |
| 1.1. L'accès aux terrains..... | 110 |
| 1.2. La deuxième phase d'observation : mieux connaître les espaces ludo-sportifs..... | 115 |
| 1.3. Choisir des terrains et des techniques pour approfondir l'enquête..... | 117 |
| 2. DOUTES ET OPPORTUNITES : LA RANDO ROLLER ET LES CITY STADES, DES COMPLEMENTS A L'ECHANTILLON ETUDIE..... | 122 |
| 2.1. La Rando Roller..... | 122 |
| 2.2. Les city stades..... | 123 |
| 2.3. Une enquête composite reposant largement sur l'observation..... | 124 |
| 3. LE TERRAIN D'ENQUETE : TOULOUSE ET SON AGGLOMERATION..... | 125 |
| 3.1. Croissance urbaine, recomposition et étalement de Toulouse..... | 125 |
| 3.2. Le développement économique toulousain..... | 128 |
| 3.3. Une division sociale de l'espace affirmée..... | 129 |
| CHAPITRE 5 : | |
| Environnements, ambiances et usages des lieux publics sportifs à Toulouse..... | 132 |
| 1. LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS PERICENTRAUX..... | 133 |
| 1.1. Le Canal de Brienne..... | 134 |
| 1.2. Le skateparc des Ponts-Jumeaux..... | 140 |
| 1.3. La place de l'Europe..... | 148 |
| 2. LES ESPACES PUBLICS SPORTIFS EN SITUATION INTERMEDIAIRE..... | 156 |
| 2.1. Les terrains du Stadium..... | 157 |
| 2.2. Les city stades du Mirail et d'Empalot..... | 165 |
| 3. LES LIEUX PUBLICS SPORTIFS PERIPHERIQUES..... | 170 |
| 3.1. La Ramée..... | 170 |
| 3.2. Le Canal du Midi..... | 178 |
| 4. UN ESPACE MOBILE : LA RANDO ROLLER..... | 188 |
| 4.1. La Rando Roller de l'association Roulez Rose..... | 188 |
| 4.2. La Rando Roller place du Capitole..... | 189 |
| 4.3. Le déroulement des Rando Roller à Toulouse..... | 192 |
| CHAPITRE 6 : | |
| Approche socio-spatiale générale des lieux de pratique ludo-sportive à Toulouse..... | 196 |
| 1. PRESENTATION DE L'ENQUETE PAR QUESTIONNAIRE..... | 197 |
| 1.1. L'échantillon des questionnés..... | 197 |
| 1.2. Les conditions de passation des questionnaires..... | 206 |
| 1.3. Les à-côtés du questionnaire..... | 209 |
| 2. CARACTERISTIQUES SOCIO-SPATIALES DES LIEUX DE PRATIQUE LUDO-SPORTIVE URBAINE..... | 210 |
| 2.1. Répartition différentielle des pratiques et des pratiquants..... | 210 |
| 2.2. La fréquentation des lieux..... | 213 |
| 2.3. Les rapports aux lieux et aux autres..... | 221 |
| 3. LA RANDO ROLLER..... | 230 |
| 3.1. Présentation de l'enquête par questionnaire Rando Roller..... | 230 |
| 3.2. Les rapports à l'espace des participants à la Rando Roller..... | 239 |
| 3.3. Les relations sociales lors des Rando Roller..... | 241 |

| | |
|-----------------|-----|
| CONCLUSION..... | 244 |
|-----------------|-----|

TROISIEME PARTIE : LES RAPPORTS DES SPORTIFS URBAINS AUX LIEUX ? AUX AUTRES ET A LA VILLE :L'URBANITE SPORTIVE ET SES LIMITES.....246

CHAPITRE 7 :

Les rapports aux lieux : Perceptions sensibles et représentations spatiales des sportifs urbains248

| | |
|---|-----|
| 1. STRUCTURATION DES ESPACES DE PRATIQUE..... | 249 |
| 1.1. Les formes de l'organisation spatiale des espaces de pratique : le spot et le réseau | 249 |
| 1.2. Des lieux de pratique hiérarchisés et une ville « sportivable » | 253 |
| 2. LES RELATIONS FORMES/USAGES..... | 257 |
| 2.1. Les usages ludo-sportifs et les spécificités formelles des espaces publics | 257 |
| 2.2. Une typologie formelle des espaces publics sportifs..... | 259 |
| 3. PERCEPTIONS SENSIBLES ET REPRESENTATIONS SPATIALES DANS LES LIEUX SPORTIFS ETUDIES..... | 263 |
| 3.1. Le rôle des perceptions sensibles dans les rapports aux formes urbaines | 263 |
| 3.2. Entendre, sentir et toucher la ville en faisant du sport..... | 265 |
| 3.3. Les formes comme supports de représentations socio-spatiales des sportifs urbains..... | 270 |

CHAPITRE 8 :

Les relations aux autres dans les espaces publics : gestion des interactions interindividuelles et gestion des usages274

| | |
|--|-----|
| 1. LES RAPPORTS AUX AUTRES : NEUTRALITE, CONVIVALITE ET MISES EN SCENE DE SOI..... | 275 |
| 1.1. La neutralité habituelle des relations dans les espaces publics..... | 275 |
| 1.2. La convivialité des pratiques sportives, des lieux et des temps de loisirs..... | 279 |
| 1.3. Les mises en scène sportives de soi..... | 282 |
| 2. DES CONFLITS D'USAGE ET LEURS GESTION..... | 287 |
| 2.1. Des modes d'appropriation sportive différenciés..... | 287 |
| 2.2. Les principaux types de conflits d'usage..... | 292 |
| 2.3. Les différentes gestions possibles des conflits d'usage..... | 298 |
| 3. DES CONFLITS D'INTERÊT OU LA QUESTION DE LA PLACE DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES DANS LA VILLE | 304 |
| 3.1. Des conflits d'intérêts entre usagers sportifs et avec les autres usagers des espaces publics.... | 304 |
| 3.2. La place des pratiques ludo-sportives urbaines dans la politique sportive municipale | 308 |
| 3.3. La place des pratiques ludo-sportives urbaines dans les espaces publics..... | 314 |

CHAPITRE 9 : Pratiques ludo-sportives autonomes, divisions sociales du sport et de la ville

.....320

| | |
|---|-----|
| 1. LES DIVISIONS SOCIALES DES PRATIQUES LUDO-SPORTIVES A TOULOUSE | 321 |
| 1.1. Les pratiques déambulatoires | 322 |
| 1.2. Les sports de ballon | 326 |
| 1.3. Les glisses urbaines | 328 |
| 2. DES TERRITOIRES ET DES TERRITORIALITES SPORTIVES SOCIALEMENT DIFFERENCIES..... | 332 |
| 2.1. Lire les divisions sociales urbaines aujourd'hui..... | 333 |
| 2.2. Des territoires sportifs différents | 339 |
| 2.3. Des territorialités différentes | 354 |
| 3. DES ESPACES PUBLICS POUR DES RENCONTRES SPORTIVES..... | 362 |
| 3.1. Faire se rencontrer les différentes conceptions du sport..... | 363 |
| 3.2. Les loisirs producteurs d'espace public, espoir ou illusion | 367 |

| | |
|---------------------------------|------------|
| CONCLUSION..... | 370 |
| CONCLUSION..... | 372 |
| BIBLIOGRAPHIE..... | 375 |
| ANNEXES..... | 386 |
| TABLE DES FIGURES | 409 |
| TABLE DES TABLEAUX | 412 |
| TABLES DES ANNEXES | 413 |
| INDEX DES AUTEURS..... | 414 |
| TABLE DES MATIERES | 416 |